

RÉPÉTITIONS ÉCRITES  
Pour la Préparation de tous les  
EXAMENS DE DROIT

1932-1933

Doctorant

## DIPLOME D'ÉTUDES SUPÉRIEURES

### ÉCONOMIE POLITIQUE

### RÉPÉTITIONS ÉCRITES

D/

99

# HISTOIRE DES DOCTRINES ÉCONOMIQUES

rédigées d'après le Cours  
de

M. DESCHAMPS



Professeur à la Faculté de Droit de Paris

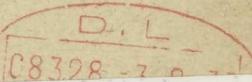
"LES COURS DE DROIT"

RÉPÉTITIONS ÉCRITES & ORALES

RÉSUMÉS : — PRÉPARATION A L'EXAMEN ÉCRIT

3, Place de la Sorbonne (au premier)

— PARIS —



BIBLIOTHÈQUE CUJAS



D 060 320016 2

Anton



# HISTOIRE DES DOCTRINES ECONOMIQUES

## INTRODUCTION

Cette introduction générale à l'histoire des doctrines économiques sera divisée de la façon suivante :

- 1°- La science et les doctrines en économie politique;
- 2°- l'histoire des doctrines économiques.

### La science et les doctrines en économie politique.

'on entend      Par doctrines économiques on entend - ou du moins  
doctrines      M. Deschamps entend ces théories d'art qui, nous pro-  
économiques. posent, non pas comme les théories scientifiques des ex-  
plications des phénomènes, mais qui nous proposent des  
directions à prendre, des types d'organisation économi-  
que à réaliser. Par exemple au premier plan d'indivi-  
dualisme ou le libéralisme économique d'une part, et d'  
autre part, le socialisme. Ou bien on peut envisager  
des doctrines de moins large portée et plus localisées  
dans l'économie, le monometallisme ou le bimétallisme  
en matière de systèmes monétaires, le libre échange,  
ou le protectionnisme en matière de commerce extérieur.

férence en-      La différence, entre la science et les doctrines  
la science telle que M. Deschamps l'entend, c'est celle, en somme,  
es doctri-      qu'on a coutume de signaler entre la science et l'art.  
en économie La science constate et cherche à expliquer. Pour ce fai-  
tique.      re, elle observe, décrit, analyse, classe, rarement à  
cience éco-      l'unité des diversités apparentes, ou bien elle dis-  
nomique.

tingue des choses à première vue semblables. Elle s'efforce, en outre, de découvrir entre les faits d'ordre économique, des relations assez constantes, pour que l'on puisse dire qu'elles constituent, sinon des lois de même ordre que celles des sciences physiques, du moins qu'elles constituent des tendances assez générales, assez établies pour qu'elles doivent être prises en sérieuse considération sous peine de faire courir à la société, quand on veut agir sur elles, des risques qui peuvent être dangereux, parfois mortels.

Dans l'usage, ces lois, ces tendances, que la science cherche à découvrir, on les appelle des "lois économiques naturelles", et le résultat des recherches scientifiques se formule naturellement dans le mode indicatif. On dira par exemple : (exemple d'une loi économique) : les produits, tout compte fait, s'échangent contre les produits. C'est la loi des débouchés, (indicatif). On dira encore : la mauvaise monnaie chasse la bonne". Ou encore : "Entre pays à monnaie saine, le change tend à se rapprocher du pair"; en supposant la liberté du commerce, et la libre sortie des métaux précieux. Bien d'autres exemples pourraient être donnés.

Ce sont là des constatations, regardées comme établies, qui fournissent l'explication d'un plus ou moins grand nombre de phénomènes. On est là sur le terrain de la science.

L'art économique.

Pour l'art, il en est différemment. L'art a pour souci de savoir non pas ce qui est, mais ce qu'il y a à faire. Il se demande s'il faut maintenir ce qui est ou s'il ne vaudrait pas mieux le changer, le modifier; et, dans ce cas, dans quel sens agir et comment s'y prendre ? Des questions de cette nature sont des questions que les hommes se poseront toujours, parce que jamais ils ne seront à tout égard satisfaits du présent. Jamais ils ne cesseront de s'interroger sur ce qui serait possible pour que la condition de tous fût meilleure, ou pour que la puissance de la Nation fût plus grande, mieux assise. Sans doute, cette inquiétude, avec l'agitation qu'elle engendre, n'est point par elle-même un élément de paix, mais qu'y faire ? Et puis, regretter de voir l'homme tourmenté du désir du mieux, ne serait-ce pas regretter qu'il soit un être doué de cœur et d'intelligence ? Quoi qu'il en soit, c'est sur ce terrain que poussent, se développent et s'opposent, des doctrines, des conceptions différentes suffisamment élaborées, suffisamment ordonnées, pour qu'elles forment un corps de doctrines, comme on dit.

Ces théories d'art, ces doctrines, soit qu'elles concluent au maintient du régime économique existant

et à son développement suivant sa ligne logique, soit qu'elles proposent d'apporter à ce régime des modifications plus ou moins profondes, tout en en respectant les bases, soit qu'elles veuillent le détruire radicalement, lui substituer un régime fondamentalement différent, toutes, les unes comme les autres ne peuvent, de par leur nature, formuler leurs conclusions, que dans le mode optatif ou impératif, suivant le caractère de ceux qui les présentent. Elles ne peuvent pas, comme la science, les formuler à l'indicatif, parce que c'est un voeu, une volonté qu'elles énoncent, non pas une constatation qu'elles expriment. Par exemple, en matière monétaire, tandis que la science dit : La mauvaise monnaie chasse la bonne; les doctrines disent : Il faut adopter le bi-métallisme; ou bien : il faut adopter le monométallisme. Elles emploient des expressions, qui se ramènent à l'optatif ou à l'impératif. Il importe de maintenir l'institution de la propriété, déclare la doctrine libérale. Il importe de supprimer la propriété, déclare la doctrine socialiste.

Rapport qui unit la science et les doctrines.

La science et les doctrines étant bien distinguée il importe de signaler le rapport qui les unit, ou qu'il faut souhaiter voir les unir de plus en plus. Si effet le premier bienfait d'une science - de celles du moins qui ont pour objet des phénomènes sur lesquels l'homme peut agir - si leur bienfait le plus direct est de faire connaître les conditions, les moyens, les limites de notre puissance, il est de simple bon sens que tout art, toute doctrine, pour ne pas verser dans l'utopie, doit avoir à cœur de tenir compte des données acquises de la science, ou des sciences ayant pour objet les phénomènes sur lesquels on peut agir. Pour ce qui est plus spécialement de la science et de l'art en économie politique, comme ce qui est en jeu ici c'est directement l'homme et sa condition en société, la distinction entre la science et l'art implique si peu séparation pratique que bien souvent c'est la recherche de la solution à donner à des problèmes d'art posés par les circonstances du moment, qui a suscité l'effort scientifique. Aussi beaucoup d'économistes tiennent-ils à dire - et l'on ne saurait les en blâmer - que leur science a essentiellement un but d'art! Il suit de là que l'effet naturel (en tout cas souhaitable), des progrès de la science économique est d'épurer les doctrines d'art. Et on n'est point en peine de citer des exemples d'épuration des doctrines par l'effet des progrès de la science. Voici un exemple sur le terrain du commerce extérieur. La doctrine protectionniste contemporaine s'est délestée, du moins chez ses représentants avertis, de la vieille erreur de la balance du commerce extérieur, doctrine qui im-

pliquait qu'un pays qui importe normalement, ordinai-  
rement plus qu'il n'exporte, va à la ruine. Ce n'est  
pas toujours, mais c'est souvent tout le contraire.  
Ainsi la France, l'Angleterre, d'avant-guerre, impor-  
taient toujours beaucoup plus qu'elles n'exportaient.  
Elles prenaient ce qu'elles avaient à payer dans la ba-  
lance des comptes.

Il y a encore d'autres exemples d'épuration de  
doctrines par les faits. La doctrine socialiste, s'est  
débarrassée presque complètement de sa conception de  
la "valeur travail" que Karl Marx avait incorporée.  
Elle s'en est débarrassée par l'effet du progrès de l'  
analyse scientifique dans la valeur.

Il ne faut pas  
espérer que  
les progrès de  
la science  
puissent ame-  
ner l'unité de  
doctrine.

Ces exemples pourraient faire croire que la plura-  
lité et les divergences parfois si profondes des doc-  
trines n'ont d'autres causes que l'imperfection présen-  
te de la science, que dès lors il est permis d'espérer  
qu'un jour viendra où la science, ayant réalisé de  
très grands et décisifs progrès, les conflits doctri-  
naux cesseront pour faire place à l'unité de doctrine.  
Ce serait espérer beaucoup, beaucoup trop, que d'at-  
tendre de doctrines du fait de l'unité de la science.  
L'abandon de l'erreur dite de la balance du commerce,  
n'a pas tué le protectionnisme, tant s'en faut, pas  
plus que l'abandon de la théorie de la "valeur travail"  
n'a fait mourir le socialisme. C'est qu'en effet les  
différences doctrinaires n'ont pas pour base seulement  
l'imperfection de la science, elles ont surtout d'aut-  
res causes, et des causes qui ne peuvent guère dispa-  
raître.

D'abord la science économique, fût-elle parfaite,  
il resterait vraisemblablement qu'elle ne serait pas  
connue de tous, pas plus qu'aucune autre science.  
Beaucoup d'hommes continuerait de l'ignorer plus ou  
moins et ils discuteraient sans la prendre en considé-  
ration. En second lieu, il y a l'âpreté, la violence  
des intérêts particuliers, des groupes de classes, qui  
poussent à la méconnaissance de la science. Ils n'igno-  
rent pas la science, mais ils poussent à la méconnaiss-  
ance de la science. Le philosophe Hobbes disait bien  
souvent que "la raison est contre un homme aussi souvent  
que cet homme sera contre la raison". C'est une idée  
qui trouve son application surtout dans notre domaine.  
En parlant précisément de ce domaine, un ancien écono-  
miste, a dit que même les théorèmes d'Euclide n'au-  
raient jamais reçu l'assentiment unanime des savants  
si ces théorèmes avaient eu une relation immédiate avec  
la richesse et le bien être individuel. S'il en est  
ainsi dans le domaine des sciences, dont l'objet est  
hors de la portée de l'homme, quels risques alors d'être  
contestées ne courront pas les doctrines économi-

ques, où l'homme, son bien-être et ses conditions de vie sont toujours en jeu.

Mais plus loin nous trouverons une troisième raison de ces divergences doctrinales, qui n'est pas près de jamais disparaître. Philosophiquement, cette raison est la plus intéressante, car elle tient à la nature même des questions auxquelles répondent les doctrines; elle leur est inhérente et elle sera toujours. On en saisira la portée, quand on dira que l'acceptation même unanime des données d'une science économique, hypothétiquement achevée, parfaite, n'empêcherait nullement les divergences doctrinales. En effet, si la science économique, comme toute science, est une théoriquement, s'il ne saurait y avoir plusieurs explications vraies d'un même phénomène, l'art, de sa nature, n'implique pas l'unité, même théoriquement, son objet étant non pas la variété, mais un aménagement, proposé, recommandé. Comment tous les hommes concevraient-ils de même cet aménagement ? Sur ce terrain de l'art, il intervient inévitablement des influences, des considérations de tout ordre, à côté des considérations spécifiquement économiques, considérations de justice, d'équité, de convenance, de politique générale, de plus en plus aujourd'hui, sans compter le tempérament. Chacun en ce qui le concerne, est bien porté à doctriner son tempérament, comme l'a dit M. Allix. Tandis qu'une proposition scientifique est nécessairement vraie ou fausse, la plupart des solutions d'art économique se présentent à la fois avec des avantages et des inconvénients. Il faut prendre parti, peser les uns et les autres, voir ceux qui l'emportent; dans cette balance qu'on fait nous sommes forcément influencés par des facteurs personnels : goûts, habitudes, intérêts, etc... diversifient nos jugements, même étant de très bonne foi. Voilà pourquoi il y aura toujours pluralité des doctrines économiques, quand même la science serait parfaite et acceptée de tous.

Les doctrines  
comme facteur  
du mouvement  
social.

Mais alors, dans ces conditions, les doctrines sont-elles utiles ? Peuvent-elles agir comme facteur du mouvement social comme une des forces organisantes dans les transformations de l'économie des peuples. Ceux qui ont lu "l'Education Sentimentale" de Flaubert se rappellent cette question que Bouvard fait à Péuchet : "Croyez-vous que le monde va changer grâce à la théorie d'un monsieur" ? C'est la même question qui se pose ici, cela revient à se demander si la volonté humaine peut agir sur le mouvement social pour le modifier. C'est certain. Il y a des lois, des tendances, qui méritent le nom de lois, mais toutes les lois, économiques ou autres, fonctionnent dans un milieu donné. Or, ce milieu est susceptible de modifications plus ou

La volonté humaine ne peut agir sur l'économie pour la modifier.

moins profondes, de par la volonté des hommes. Réserve faite des données primordiales de la science et du principe du moindre effort, qui sont moins des données que des faits constants, les lois économiques sont des lois dérivées, c'est-à-dire des lois conditionnées, des lois dont le jeu implique un certain état de choses. Ces conditions, cet état de choses, il est possible bien souvent au législateur de les changer, de les modifier en tout ou partie, en sorte que les lois ne produisent plus les mêmes effets ou encore ne produisent plus aucun effet, n'ayant plus rien sur quoi jouer. Exemple : dans un régime de propriété privée et de liberté des conventions, les échanges obéissent à la loi de l'offre et de la demande. Cela sera toujours dans un régime de propriété et de liberté des conventions; on ne le changera jamais. Mais la propriété privée et la liberté des conventions peuvent être supprimées par le législateur, et la loi de l'offre et de la demande n'a plus rien à faire dans ce domaine. Ou encore c'est la loi selon laquelle, la mauvaise monnaie chasse la bonne. Cela suppose deux monnaies différentes : une bonne et une mauvaise. La loi peut veiller à ce qu'il y ait une bonne monnaie et qu'il n'y ait pas lieu au fonctionnement de Gresham. Mais si l'homme ne peut pas supprimer une loi, il peut supprimer le milieu, les conditions dans lesquelles cette loi est appelée à fonctionner. Le champ d'action de la volonté sur l'Economie est, en réalité, très étendu. Dès lors, les hommes qui font œuvre législative, ou bien les électeurs qui votent pour ou contre la direction politique qu'on leur propose peuvent modifier profondément l'économie d'une société. Les hommes obéissent à des influences doctrinales. On n'édifie des doctrines que pour cela. Ces doctrines pénètrent plus ou moins dans les esprits; elles y sont sciemment ou inconsciemment. Il y a 30 ou 40 ans on a souligné la puissance des "idées forcées". Les idées tendent à s'incorporer dans les masses, dans les institutions par des incubations plus ou moins longues, par l'effet d'un travail en quelque sorte inconscient. C'est vrai, et on le reconnaît volontiers, quand on parle en général, mais en matière économique particulièrement on entend nombre de gens se targuer d'être affranchis de toute doctrine, de toute théorie, comme ils disent. Ils ne connaissent que les faits. Ils ne se décident qu'en considération des faits. Quand cette attitude n'est point intérêt de circonstances, intérêt pécuniaire, politique ou autres, ces gens se trompent, ils se trompent sur eux-mêmes le plus souvent. Certes quand l'intérêt particulier, de quelque nature qu'il soit, se trouve immédiatement en jeu,

on peut s'attendre à bien des entorses données aux convictions doctrinales, les plus profondes et parfois le plus publiquement professées. Mais, d'une manière générale, et réserve faite de ces cas, ceux-là mêmes qui ne se réclament que des faits et se croient affranchis de toute doctrine ne prennent leur ordinaire parti que dans le sens d'un état d'esprit, qui est comme leur doctrine. Il ne peut guère en être autrement. Les faits, si nombreux qu'en les assemble, ne disent jamais rien de plus que leur existence même. Le langage qu'on leur attribue, c'est nous qui le leur prêtons.

On ne saurait trop rappeler à ce propos l'exemple que rapportait volontiers de lui-même Benjamin Constant. Il avait rassemblé pendant 40 ans, 10.000 faits qui pendant de longues années lui avaient servi de donnée à un travail hostile aux idées religieuses. A un moment donné, avec les influences nouvelles, il évolua, il modifia l'esprit de son ouvrage, mais en se servant toujours des mêmes faits. Ils ont fait volte-face au commandement et ils chargent maintenant en sens inverse. C'est un bel exemple d'obéissance passive. On voit en effet, dans le même temps, et en regard des mêmes faits, se former les partis les plus opposés, partis qui recrutent chacun des hommes également loyaux.

Quand on veut se former une opinion sur telle question particulière que les circonstances viennent de soulever, il est plus que probable que le parti qu'on prendra est, comme on dit, pris d'avance, encore que sincèrement on s'en défende. Si en effet, on examine les choses au moment où l'on se décide, on remarque que le plus souvent on obéit à une direction générale de pensée ou de sentiment, qu'on suit une orientation, qui nous vient de plus loin, de plus haut que les données du cas particulier présent, orientation qui est le résultat de toute une manière générale de penser ou de sentir, qui n'est pas toujours si différente.

Notre doctrine, soit purement sentimentale et quasi-instructive, soit réfléchie et clairement consciante se mêle de notre décision, et finalement c'est elle qui nous décide.

Cela est si vrai et si général que dans les questions même les plus concrètes et les plus spéciales de politique économique ou sociale, aussi bien lorsqu'on est au sein du corps savant que lorsqu'ils se présentent devant le corps électoral, ou devant les Parlements les avis ou les votes forment des groupes, dont on peut à l'avance déterminer la respective importance, pour peu qu'on sache à peu près la proportion des tenants des divers grands courants doctrinaux, qui se partagent le milieu. Ainsi, ceux qui croient ne faire que de

l'empirisme n'en font pas autant qu'ils le pensent. il s'en faut de beaucoup. Toutefois, il faut prendre garde à ceci, et ne rien exagérer. Un avertissement doit être donné dans le but de préserver tant d'un travers que d'un danger. Cet avertissement consiste à ne point surfaire la valeur de toute conception doctrinale, à ne pas attendre d'une doctrine plus qu'elle ne peut donner.

Importance qu'  
il y a à se  
former une doc-  
trine.

Une doctrine n'est pas un Codex de prescriptions arrêtées en vue de chaque cas particulier , ce n'est pas davantage un instrument fournissant des solutions mécaniques à tous les problèmes qui sont posés. Il ne suffit pas d'avoir adopté une doctrine, ni de s'en être fortement pénétré pour ne plus jamais éprouver d'embarras devant les questions pratiques soulevées sans cesse par le mouvement de la vie sociale.

Une doctrine donne seulement des règles directrices, une orientation générale, un état d'esprit et une attitude intellectuelle ou sentimentale. Mais croire qu'une doctrine donne plus que cela exposerait à prendre le dégoût des conceptions doctrinales ou bien cela conduirait à s'entêter sans raison dans le sens que la doctrine paraît commander, et à devenir ainsi, dans le sens fâcheux du mot, des "doctrinaires", c'est-à-dire des gens convaincus que la doctrine répond à tout et qu'il suffit de la faire intervenir pour condamner ou approuver ce qu'on propose.

Je ne saurais mieux faire que de citer Adam Smith qui, à ce propos adressait une observation très précise aux physiocrates. Les physiocrates, dans leur enthousiasme pour la doctrine de Quesney, leur maître, professraient volontiers que tout manquement à la doctrine devait nécessairement causer à la richesse nationale un dommage exactement proportionné au manquement.

Adam Smith indique à l'aide d'un rapprochement, que lui suggère sans doute le fait que Quesney était médecin, ce que le sentiment des Physiocrates a d'exagéré. Il dit : "Quesney, médecin très spéculatif, paraît s'être imaginé, à ce qu'il semble, que la santé du corps humain ne pouvait se maintenir que par un certain régime précis de diète et d'exercices, dont on ne peut s'écartier, le moins du monde sans occasionner nécessairement un degré quelconque de maladie ou de dérangement proportionné au degré de cette erreur de régime. Cependant l'expérience semble bien démontrer que le corps humain conserve, au moins dans toutes les apparences, le plus parfait état de santé sous une immense multitude de régimes divers, de même avec des régimes qu'on croyait généralement fort loin d'être parfaitement salutaires. Il paraîtrait donc que l'état de santé du

"corps humain contient en soi-même quelques principes "inconnus de conservation, tendant à prévenir ou à "corriger à beaucoup d'égards, les conséquences dan- "gereuses, les mauvais effets d'un régime même per- "nicieux".

"M. Quesney, qui était lui-même médecin, et très "spéculatif, paraît s'être formé la même idée du "corps politique et s'être figuré qu'il ne pourrait du- "rer et prospérer que sous un certain régime précis, "un régime exact de la parfaite liberté et de la par- "faite justice. Il n'a pas considéré, à ce qui semble, que dans le corps politique l'effort que fait chaque "individu pour améliorer son sort est un principe de "conservation, capable de prévenir et de corriger à "beaucoup d'égards le mauvais effet d'une économie "viciuse. Une telle économie, bien qu'elle retarde "sans contredit plus ou moins le progrès naturel n'est "pourtant pas toujours capable d'en arrêter totalement "le cours et, encore moins de lui faire prendre une "marche rétrograde. Si une Nation ne pouvait prospé- "rer sans la jouissance d'une parfaite liberté et d' "une parfaite justice, il n'y aurait pas au monde une "seule Nation qui eût pu jamais prospérer. Heureuse- "ment que dans le corps politique, la sagesse de la "nature a placé une abondance de préservatifs, propres "à remédier à la plupart des mauvais effets de la fo- "lie et de l'injustice humaine".

C'est une vérité que l'histoire prouve et c'est une vérité fort heureuse. Si aucune nation n'avait ja- mais pu prospérer sans une parfaite liberté et sans une parfaite justice, il n'y en a pas qui eût jamais prospéré.

Mais comprises ainsi les doctrines ne sont pas sans importance. Il faudrait pour le croire ne pas a- voir lu Smith ou l'avoir lu sans le comprendre. Il faudrait penser, en d'autres termes, que puisque l'on vit et que l'on marche, même infirme ou souffrant, ce n'est pas la peine de rechercher la santé, que si une société se maintient ou même progresse, en dépit d'une économie défectueuse, elle n'aurait pas chance de vi- vre mieux et de progresser davantage avec des institu- tions moins imparfaites.

### L'Histoire des Doctrines

Il est maintenant temps de se demander : A quoi bon parler des doctrines du passé ? Est-ce que pour se former une conviction il ne suffit pas de connaître les doctrines résultant du temps présent et qui divi- sent actuellement le monde. En quoi des doctrines mor- tes peuvent-elles nous aider, et pourquoi l'Histoire

J'utilité de l' histoire des doctrines, mê- me des doctri- nes du passé.

des Doctrines ?

C'est que d'abord il est des choses qu'un économiste doit savoir, en dehors de la science et des conflits doctrinaux présents, ne serait-ce que pour ne pas les ignorer.... Toute haute culture a ses exigences, il faut le reconnaître..On ne se représente pas sans éprouver pour lui un certain malaise, un docteur ès-sciences économiques, qui croirait que le libéralisme ne date que de Bastiat par exemple, qu'avant Karl Marx le socialisme était inconnu, ou à qui les mots de chrématistique, de mercantilisme, de physiocratie, de smithianisme ne diraient rien, ou qui connaissant ces mots s'imaginerait, sur la foi de quelque manuel, qu'Aristote condamnait l'intérêt par la raison toute crue que l'argent ne fait pas de petits, qui s'imaginerait que les mercantilistes croyaient que l'argent seul est richesse, que les physiocrates avec leur thèse de la productivité exclusive de l'agriculture méconnaissaient radicalement que l'industrie donne de la valeur à la matière qu'elle transforme, qu'Adam Smith, enfin, étaye son libéralisme économique sur une confiance aveugle dans les bonnes dispositions des hommes.

Dans le champ des idées, comme dans celui des faits, il est des choses du passé qu'il est inélégant d'ignorer ou de mal connaître, du moins quand on est docteur.

Du passé, il est inévitable qu'on doive en parler parfois car, suivant qu'on est prudent ou osé, ou bien l'on se trouve géné, ou bien l'on attribue injustement des sottises à ceux qui nous ont précédés.

On disait jadis que pour être un honnête homme il faut avoir fait ses humanités..On pourrait dire de même que l'histoire des doctrines ce sont les humanités de l'économiste. C'est cela, mais c'est en même temps autre chose.

C'est un excellent adjvant de la formation doctrinale.

A première vue, cela paraît paradoxal. En 1895, lorsque l'enseignement des doctrines économiques fut installé, pas mal d'économistes, et des meilleurs, exprimèrent la crainte qu'un décevant scepticisme en fut le résultat le plus certain. Comment, disaient-ils, comment au milieu des innombrables doctrines de l'histoire des spéculations économiques, les jeunes gens ne seraient-ils pas découragés et ne verrraient-ils pas dans l'effort doctrinal, un effort à but chimérique ?

Mais ce danger n'était à craindre que parce que, justement l'histoire des doctrines n'avait pas encore fait l'objet d'études à la fois assez spécialisées et assez larges pour que des vues synthétiques s'en déga-

gent. Aujourd'hui, il n'en est plus ainsi, pour qui ne se laisse pas brouiller par les détails. Il apparaît en effet, que les doctrines réunies du passé et du présent ne sont pas si multiples. C'est un assez petit nombre d'idées principales qui les alimente dans tout le cours de l'histoire, y compris le temps présent. Les idées économiques ont un domaine assez limité. Ces idées, au cours des temps s'éclipsent par moment, puis elles ressuscitent, se rafraîchissent, se ressassent bien plutôt qu'elles ne se renouvellent ou ne se multiplient vraiment. C'est donc déjà un enseignement. Mais outre cela il s'en suit qu'en avançant dans l'histoire des doctrines on ne risque plus de se décourager par désespoir de s'y méconnaître. Tous les sentiers multiples qu'une forêt offre à nos yeux, on ne craint plus de s'y perdre, quand on sait qu'ils aboutissent inévitablement à quelques grandes avenues divergentes dont la direction nous est familière. On sait où l'on va.

L'histoire des doctrines est le meilleur adjoint de la science pour la formation de l'esprit.

Il n'y a pas de raisons pour que l'histoire des doctrines produise ce que certains redoutaient pour beaucoup. C'est tout le contraire qui se produit quand on aura compris que l'histoire des doctrines, entendue volontiers à la française, est le meilleur adjoint de la science pour la formation de l'esprit. Or, la première condition d'un bon état d'esprit d'une bonne santé intellectuelle en matière doctrinale, c'est une solide formation scientifique. Mais, ce qui manque le plus souvent à la formation scientifique c'est le sentiment de la valeur de quelques données primordiales très simples, si simples que c'est pour cela - et l'on n'y prend pas garde - qu'elles semblent des vérités vitales qu'il est inutile d'énoncer. Ce sont des truismes, et auteurs et professeurs hésitent à y insister craignant de passer pour de pauvres esprits, en sorte que ces vérités fondamentales glissent sur l'entendement sans l'émouvoir. Mais, voici que l'histoire nous met en présence de systèmes qui n'ont pas tenu compte de ces vérités, ou qui on cru pouvoir passer outre. Alors on est surpris de ce que ces systèmes représentent. Et, ainsi, notre attention est sollicitée, le truisme naguère dédaigné nous revient à l'esprit comme méritant quelque considération. Il vient seulement de nous frapper, alors que nous l'avions rencontré cent fois. C'est par exemple que "l'intérêt est le moteur de l'activité économique", que cette activité tend toujours à économiser les forces, que l'utilité économique d'un bien diminue ou augmente, quand la quantité de ces biens augmente ou diminue, etc..

La loi ne peut rien changer à cela quand les éléments restent. Ces petites vérités prennent à nos yeux

l'aspect de révolutions imposantes. C'est signe, tout simplement, que nous commençons à comprendre les économistes, c'est-à-dire des hommes munis de gardes-fous dans la formation de leurs idées doctrinaires.

C'est de ce point de vue que l'étude des utopies l'étude critique de leur structure et non pas cet exposé complaisant qu'on fait parfois des excentricités qui les ridiculisent est bien fructueuse. A étudier les utopies choisies parmi les plus connues on pénètre souvent plus qu'on ne le pourrait faire de façon directe jusqu'aux conceptions intimes de la vie économique des sociétés. La dissection d'une utopie, surtout quand elle a été par exemple soigneusement travaillée, comme celle de Pecqueur, nous aide merveilleusement à saisir certaine réalités profondes. Cela est précieux, car enfin, qui, s'il n'est un égoïste, n'a dans le cœur et dans le cerveau un grain d'utopie sociale ? En être dépourvu quand on est jeune, c'est un signe fâcheux. Ceux qui n'auraient pas cette sensibilité risquent alors, en voulant faire du bien aux hommes, de ne leur apporter que les plus grands maux. Ce n'est pas dire qu'il faille travailler à perdre tout idéal. Mais non, car on n'y obtiendrait que l'esprit exactement contraire à celui qui convient pour réaliser de l'idéal ce qui peut en être réalisable.

L'Histoire des doctrines nous donnerait cela alors même si les doctrines du passé étaient toutes des doctrines mortes. Mais ceux-là seuls peuvent croire mortes toutes les doctrines du passé, qui s'imaginent que toutes nos querelles d'aujourd'hui sont neuves. S'ils ne connaissaient que la plupart d'entre elles ont déjà été, dans leurs éléments profonds, celles de nos pères, ils s'apercevraient bientôt que ce sont le plus souvent les doctrines remontant loin dans le passé, qui sont encore en conflit sous nos yeux. Et cela n'est pas dénué d'intérêt de le constater, même pour ceux qui font profession de ne s'intéresser qu'à l'actualité; car enfin, s'imaginer qu'un débat est nouveau, quand dans son fond il est très vieux, c'est risquer d'en mal prendre la mesure. C'est aussi ne pas soupçonner que d'autres n'y ont pas pensé avant nous. Et l'on manque de tirer parti de leur effort.

Qu'est-ce qu'une conception doctrinale ? C'est en somme, un état d'esprit. Or, un état d'esprit un peu solide ne se forme pas par le seul fait de lire ou d'entendre un jour, une doctrine exposée clairement. Il ne s'agit pas d'une démonstration par A + B. En matière sociale, les évidences subites risquent de s'en aller comme elles sont venues. A cet effet quoi de plus profitable qu'une étude assez prolongée de ceux qui au cours des âges, ont cultivé cet ordre de connaissances.

Les doctrines  
du passé ne  
sont pas des  
doctrines  
mortes.

Voilà la raison de l'étude des doctrines économiques entendue succinctement. Elle est d'un profit très sérieux et des docteurs ne peuvent s'en passer.

Au début de ces leçons on a marqué soigneusement la distinction des doctrines et de la science. Mais il ne faut pas s'attendre, pour cela à n'entendre ici que des leçons purement doctrinales. On aura toujours en vue les doctrines; nos conclusions s'y réfèreront toujours, mais bien souvent, et surtout dans le passé, surtout jusqu'aux physiocrates compris, peut-être jusqu'à Adam Smith, la science et les doctrines n'étaient pas séparées comme aujourd'hui, l'effort scientifique n'étant fait que pour aboutir à une doctrine et sous l'impression d'une doctrine. Peu importe, on distinguera et l'on fera connaître l'œuvre de la science, dont on ne se doute pas toujours, au fur et à mesure que cela se rencontrera.

Voici maintenant le programme général de l'histoire des doctrines.

Doctrines sur l'intérêt et le juste prix au Moyen Age.

Mercantilisme, Physiocratie;

Smithianisme ( abrégé de la doctrine de Adam Smith) Maltus et Ricardo.

Carey et Bastiat; Frédéric List, Le Play.

Certains aspects principaux du socialisme : Saint Simonisme.

Fourriérisme; Variété du socialisme aux environs de 1840;

Socialisme marxiste.

Enfin, Syndicalisme ( syndicalisme révolutionnaire.

Indications bibliographiques.

Auguste Dubois ( Professeur à Poitiers) : "Précis de l'histoire des doctrines économiques". Il n'y a que le Tome I de paru et il remonte à 1903. Il va jusqu'aux physiocrates non compris. Il est très abondant tout en étant très succinct, notamment sur le Moyen Age et les XVII<sup>e</sup> & XVIII<sup>e</sup> siècles.

Puis le grand ouvrage de MM. Gide et Rist. Histoire des doctrines économiques, depuis les physiocrates. Il est bon de se reporter à Dubois pour la période antérieure.

Joseph Rambaud qui fut professeur à la Faculté catholique de Lyon. Histoire des Doctrines Economiques.

Puis un livre plus récent, excellent de M. Gonnard professeur à la Faculté de Lyon ( deux volumes ).

Puis un livre très précieux comme outil de travail, c'est le livre italien, traduit en français; de Louis Cossa, Histoire des Doctrines Economiques, (traduction française de 1899).

L'ouvrage de M. Paul Gemählin de Strasbourg : "Les grands Economistes", textes et commentaires, 1925.

Il y a également le Livre de Gaétan Pirou : "Les Doctrines Economiques en France depuis 1870".

## QUELQUES DOCTRINES ECONOMIQUES ET SOCIALISTES, PARMI LES PLUS NOTABLES, DEPUIS L'ANTIQUITE JUSQU'A NOS JOURS

Deux parties : Doctrines Economiques d'abord; doctrines socialistes ensuite.

### Première Partie

#### LES DOCTRINES ECONOMIQUES

##### ARISTOTE

###### Théorie naturelle de l'esclavage.

L'idée de l'inégalité des races, fondement de l'esclavage.

Les opinions en présence à l'époque de l'esclavage étaient une chose de telle importance dans l'antiquité qu'il est bon de connaître les circonstances dans lesquelles se présente cet élément de richesse: (La "Politique" d'Aristote, Livre I, Chapitre I & 2, puis un peu dans le Livre IV, Chapitre VI). La théorie d'Aristote sur l'esclavage se présente comme étant l'application d'une théorie de races. Aristote paraît mêler un peu, à la vérité, les races et les climats.

Les peuples, dit-il, qui habitent les climats froids, même dans l'Europe, sont en général pleins de courage, mais sont certainement inférieurs en intelligence et en industrie. Aussi conservent-ils leur liberté. Ils sont politiquement indisciplinables et n'ont jamais pu conquérir leur voisins. En Asie, au contraire, les peuples ont plus d'intelligence, plus d'aptitudes pour la lutte, mais ils manquent de cœur et ils restent sous le joug d'un esclavage perpétuel. Il y a la Grèce, qui, topographiquement, est intermédiaire entre l'Europe et l'Asie et réunit toutes les qualités des deux autres. Elle possède, à la fois, l'intel-

ligence et le courage, elle sait en même temps garder son indépendance et former de très bons gouvernements, capables s'ils étaient réunis en un seul état de conquérir l'univers.

Il y a des races faites pour dominer (pour Virgile, c'était la race latine), mais Aristote ne doute pas que ce fut la race grecque. Pour Aristote, l'idée de l'inégalité des races sert de fondement à l'esclavage.

La nature fait l'esclave. C'est Aristote qui parle. Tout le Chapitre II de son Livre Ier de sa "Politique" a trait à la théorie de l'esclavage naturel. Elle se résume ainsi. Les idées connues sur le fonctionnement, la légitimité de l'esclavage, de l'autorité du maître sur l'esclave, ces idées connues ne satisfont pas Aristote, qui nous montre une chose à laquelle des modernes ne s'attendent pas toujours. Aristote nous montre les profondes divergences de vues qui existent de son temps à ce sujet. Les uns prétendent que le pouvoir du maître est contre nature, que la loi, seule, fait des hommes libres et des esclaves, mais que la nature, ne met aucune différence, que l'esclavage est inique, puisque la violence le produit. Les légistes en général sont de cet avis. Il est horrible, selon eux, que le plus fort, parce qu'il peut employer la violence, fasse de sa victime son esclave.

D'autres, au contraire, estiment l'esclavage juste, quand il résulte du fait de la guerre. Parce que la victoire suppose toujours une supériorité de mérite. (Livre I, Chapitre II, § I7 & I8). Le fondement de l'esclavage est bien dans une supériorité de nature chez les maîtres. Etre victorieux dans la guerre, n'emporte point présomption absolue de supériorité de nature. On voit qu'Aristote est prudent. Il prend des précautions. Si on s'exerce au combat, ce doit être non point en vue de soumettre à l'esclavage des peuples qui ne méritent point de joug, mais d'abord pour n'être point subjugués soi-même et ne commander en maître qu'à des hommes destinés à obéir en esclaves.

En tant que fondé sur la vraie différence de nature, l'esclave est, dit-il, juste et utile à l'esclave lui-même.

Pour soutenir cette thèse, Aristote s'élève à une grande hauteur. C'est la nature, dit-il, qui par des vues de conservation, a créé certains êtres pour commander et d'autres pour obéir. C'est elle qui a voulu que l'être doué de raison et de prévoyance commandât, de même qu'elle a voulu que l'être qui ne dispose que de facultés corporelles obéît. Et c'est par là que l'intérêt du maître et celui de l'esclave s'identifient.

L'esclavage est  
juste et utile  
à l'esclave  
lui-même.

L'être vivant, dit Aristote, est composé d'une âme et d'un corps faits naturellement, l'âme pour commander, le corps pour obéir. C'est là le voeu de la nature, qu'il importe de toujours étudier dans les êtres développés; C'est la loi générale, qui doit régner aussi entre les hommes. C'est la loi de l'homme, c'est la loi entre les hommes. L'homme inférieur à ses semblables est un esclave par nature. Pour ces hommes-là, leur intérêt est de se donner à un maître. C'est leur intérêt, comme c'est celui du corps de se mettre sous la direction de l'âme. Le maître et l'esclave font un tout. L'esclave est une partie du maître. C'est comme une partie du corps vivant, et l'intérêt de la partie est celui du tout, comme l'intérêt du corps est celui de l'âme. Aussi, entre le maître et l'esclave, comme c'est non pas la loi qui les a faits tous deux, mais la nature qui les a faits l'un et l'autre, il existe un intérêt commun.

Tous les barbares sont faits pour être esclaves.

Cette théorie est d'une belle cohérence logique. Mais reste à savoir comment dans l'application, on distingue l'homme né pour commander et celui né pour obéir ?

Pour Aristote, il n'y a pas de doute. Ce point est hors de discussion.

La nature, dit-il, a voulu que barbares et esclaves ce fût un tout. Les "barbares", ce sont tous les peuples non grecs, en partie les latins, tous ces peuples qui se développent et pullulent autour de la Grèce antique. Tous les barbares sont faits pour être esclaves.

La vérité paraît être qu'Aristote avait dans l'esprit de trouver à l'esclavage un fondement, qui permette aux Grecs de réduire légitimement en esclavage les autres peuples sans que le peuple grec puisse être regardé comme légitimement réduit au même sort. Aristote, avec sa théorie des races, de la prééminence de la race grecque a pris ses précautions, ses assurances. Il ne peut pas se défendre de ce point de vue. Toujours, quand l'homme a voulu s'approprier l'homme ou le dominer, il a senti la nécessité de justifier sa prétention par une supériorité réelle ou supposée. Aristote va nettement à la supériorité supposée de la race grecque.

### Les deux chrématistiques

Les deux chrématistiques d'Aristote.

Aristote désigne par chrématistique l'art d'acquérir les moyens par lesquels on se procure ce qu'il faut pour vivre. Au début de son ouvrage, "La politique", (Livres I presque tout entier); Aristote recherche et expose les divers modes d'existence des hommes

en société. Il procède en naturaliste, par rapprochements entre les modes d'existence des animaux et les modes d'existence des groupes humains. C'est cela semble-t-il qui l'a conduit à distinguer deux types de moyens d'existence pour les hommes, deux types de chrématistiques, l'un qui est naturel et l'autre qui ne l'est pas. La chrématistique cesse d'être naturelle au point où elle commence à s'éloigner trop des moyens par lesquels les animaux subviennent à leur existence.

Il résulte de ce qu'Aristote écrit quant aux moyens d'existence des animaux, suivant les besoins de leur alimentation, c'est que les animaux tirent directement de la nature pour le consommer directement ce qui est nécessaire à l'entretien de leur vie : les herbivores prennent l'herbe directement à la nature et la consomment; les carnivores chargent d'autres animaux; les tuent et s'en nourrissent.

Aristote présente les divers modes d'existence des hommes, principalement dans son Livre I chapitre III de sa "Politique". Le mode d'existence de chaque groupe social est d'abord sous la dépendance de son mode d'alimentation, car l'alimentation est la première et irréductible nécessité de la vie. Or, les genres d'alimentations sont extrêmement variés de là cette multiplicité de genres de vie parmi les hommes et les animaux. Les uns dans un désœuvrement presque absolu, sont nomades; la nourriture qui leur est fournie par les animaux qu'ils élèvent leur arrive sans peine, sans effort. Toutefois, comme leurs troupeaux sont forcés pour trouver la patûre, de changer constamment de place, eux aussi, sont forcés de les suivre. C'est comme un champ vivant qu'ils cultivent. D'autres vivent dans l'action du produit de la chasse, mais ceux-ci encore vivent de différentes manières. On comprend, en effet, sous le nom de "chasseurs" ceux qui enlèvent les troupeaux; c'est le pillage, c'est-à-dire la spoliation par le plus fort, qui était régulière alors. Puis, il y a ceux qui se nourrissent du produit de leur pêche, quand le hasard les a placés dans le voisinage d'étangs de marais ou de la mer, abondants en poissons. Enfin ceux qui se nourrissent d'animaux et d'oiseaux sauvages; ce sont des chasseurs proprement dits.

Mais, observe Aristote, la majeure partie du genre humain vit des productions de la terre et des fruits que l'art des hommes fait naître de la terre. C'est la cueillette et c'est surtout l'agriculture.

Voilà, d'après Aristote, les différents genres de vie des peuples, qui n'ont encore que les moyens naturels d'existence. En combinant ces existences diverses, en prenant à l'une de quoi remplir les lacunes de l'autre, ils sont à la fois nomades, pêcheurs, chas-

Les modes d'  
existence de  
chaque groupe  
social dépen-  
dant de son mo-  
de d'alimenta-  
tion.

Procédés d'ac-  
quisition qui  
constituent la  
chrématistique  
naturelle.

seurs, et ont ainsi des choses qui leur permettent d'embrasser tel genre de vie que le besoin leur impose. Ces divers modes d'existence caractérisent ce que nous appellerons d'économie primitive, voilà la chrématistique naturelle.

Si ces procédés d'acquisition des choses nécessaires à la vie n'étaient pas naturels on ne voit pas biens lesquels le seraient, Aristote dit que les plantes existent pour les animaux, et les animaux pour l'homme. Si la nature ne fait rien sans but, il faut nécessairement que la nature ait fait cela en vue de l'espèce humaine.

Observons maintenant que dans ce premier stade de la vie sociale, les procédés de l'homme s'éloignent singulièrement de ceux des animaux. L'intelligence, l'industrie, (ici ce mot est pris dans un sens très large), ont pu soit obtenir de la nature plus qu'elle ne donne spontanément, l'agriculture, la domesticité des bêtes et des choses est de l'industrie, soit pour les tuer, ou capturer plus facilement les animaux à l'aide d'instruments inventés pour la chasse et la pêche. On ne connaît rien dans ce sens chez les animaux.

Aristote, considère que l'intelligence est naturelle chez l'homme, et que s'en servir pour mieux atteindre les buts nécessaires ne saurait non plus être contre la nature. Ce n'est pas contre la nature que de se servir de son intelligence. L'essentiel en ceci, c'est que l'homme continue de demander à la nature, par relation directe avec elle, ses moyens de subsistance, comme le font les animaux, mais à la manière des hommes.

L'échange est naturel et fait encore partie de la chrématistique naturelle.

Il semblerait que cela dût exclure des moyens naturels tout fait d'échange. Car enfin l'échange ne se fait pas chez les animaux. Telle n'est pas cependant la pensée d'Aristote. Dans certaines conditions, l'échange lui-même est naturel comme moyen pour les hommes de se faire part entre eux de ce qu'ils tirent de la nature, laquelle n'a pas réparti également ses dons. L'échange, dit Aristote, a son principe, son fondement, dans la nature. Il est venu de ce que les hommes ont de l'abondance sur tel point et de la rareté sur tel autre en ce qui concerne les choses nécessaires à la vie. Dans l'origine, les échanges ne s'étendaient pas au-delà des plus stricts besoins. L'échange était certainement inutile dans le premier groupe social : la famille. Pour que la nécessité s'en fasse sentir il faut déjà que le cercle de l'association, de la famille soit plus étendu. Dans le sein de la famille, tout était commun. Quand les membres de la famille se séparent, quand la famille s'étendit, des relations d'échange s'établirent entre les hommes pour se faire part ré-

ciproquement de ce qui manquait chez les uns et abondait chez les autres. C'est encore le seul genre d'échange que connaissent bien les nations barbares, dit Aristote, cet échange ne va pas au-delà du troc de marchandises indispensables. C'est du vin donné ou reçu contre du blé, et ainsi de suite. Ce genre d'échange est donc bien naturel, ou du moins n'est pas contre la nature, puisqu'il n'a d'autre but que la satisfaction de besoins naturels. On ne pense qu'à eux.

En somme, l'idée d'Aristote est celle qui résulte clairement de ce qu'il va dire tout à l'heure sur la chrématistique qui n'est pas naturelle. "L'échange de choses, dit-il, dont on manque contre des choses utiles qu'on se trouve d'avoir en excès". Cet échange rentre dans la chrématistique naturelle parce qu'on ne cherche rien d'autre que la satisfaction immédiate et directe de nos besoins".

Cet échange ne se fait pas dans un esprit de lucratif. On ne cherche pas à gagner en le pratiquant. On remplace simplement une denrée par une autre, parce que l'excédent de l'une nous est inutile, alors que l'autre en excédent d'ailleurs nous est utile. C'est comme cela que les choses se passaient dans une famille plus étendue. Rien du trafic.

Dans le cas du troc on ne cherche pas un avantage, dit Aristote, on ne pense qu'à satisfaire un besoin déterminé, précis, celui auquel correspond la denrée qu'on demande. Il n'y a pas là un procédé pour augmenter ce qu'on possède en vue de besoins indéterminés, cela fait, observe Aristote, que la chrématistique naturelle est un art qui a la différence de l'autre chrématistique, qui n'est pas infinie et qui n'est pas sans limites, mais qui a au contraire des bornes positives, des bornes naturelles.

L'autre chrématistique, la chrématistique qui n'est plus naturelle, cette chrématistique avec laquelle Aristote met en contracte la chrématistique naturelle va être infinie, sans limites, sans bornes positives et naturelles. C'est ici que l'on est en présence d'une des plus intéressantes et remarquables œuvres d'analyse proprement économique, que nous offre l'antiquité classique. Il est, dit Aristote, un genre d'acquisition qu'on appelle plus particulièrement, et à juste titre, la "chrématistique", et qui pour cela ne voit pas qu'il porte en lui-même de limites. La vérité est que ces deux modes d'acquisitions ne sont ni identiques, ni bien éloignés l'un de l'autre. Le premier est naturel, l'autre ne vient pas de la nature il est plutôt le produit de certaines pratiques. C'est dans l'échange en vue de la satisfaction des besoins personnels qu'on trouve logiquement l'origine de la

a chrématistique naturelle  
'est pas sans limites, elle  
des bornes.

La chrématistique non naturelle dérive de la chrématistique naturelle.

chrématistique naturelle. La seconde dérive de la première et pourrait très bien s'appeler chrématistique dérivée. Elles se touchent par là et se ressemblent dans la forme, opérant toutes deux par échange.

Toute chose possédée a un double caractère, celui de bien et celui de marchandise. Le moyen le plus sûr pour retrouver le point de passage de l'une à l'autre, c'est d'en relever les caractères propres. Tout bien, dit Aristote, est pour celui qui le possède, susceptible de deux emplois; tous deux lui sont inhérents mais non pas de la même façon; l'un est spécial à la chose, l'autre ne l'est pas. Par exemple, une chaussure peut être employée par celui qui la possède à chausser ses pieds, mais il peut l'employer aussi à faire un échange. Voilà les deux manières d'en faire usage. Celui qui, contre de l'argent ou des aliments échange une chaussure, dont un autre a besoin, emploie cette chaussure en tant que chaussure, mais non pas dans un emploi spécial, car la chaussure n'est point faite pour l'échange, mais pour chausser les pieds. Il en est de même des autres choses qu'on possède, car il n'y en a aucune qui ne puisse faire l'objet d'un échange. Toute chose possédée a un double caractère : celui de bien et celui de marchandise, que l'on peut échanger contre n'importe quoi.

Comment la monnaie a été introduite dans l'échange.

Pour que les biens deviennent des marchandises, il faut un certain développement des échanges; et conséquemment il faut une monnaie. Aristote fait apparaître juste à point la monnaie. À mesure, dit-il, que les rapports d'aide mutuelle, c'est-à-dire les échanges de denrées et de produits dont les coéchangistes ont personnellement besoin, se développent par l'importation des choses dont on manque et l'exportation de celles qu'on a en surabondance, s'introduit l'usage de la monnaie. C'est elle qui va être le principe et l'origine d'un nouveau mode d'acquisition, ou plus exactement d'une chrématistique d'un nouveau type.

La monnaie n'est point nécessairement et par elle-même le principe de la nouvelle chrématistique.

Ce n'est point par elle-même, de façon nécessaire que la monnaie est le principe d'une chrématistique nouvelle; mais les hommes ont tiré de la monnaie une chrématistique nouvelle, la monnaie n'est pas nécessairement le principe d'une chrématistique différente de celle que l'on a seule rencontrée jusqu'ici. L'échange est, en effet, dans la nature; il entre dans la chrématistique naturelle. La monnaie quand elle intervient ne fait que rendre plus facile l'échange. Rien n'oblige naturellement à ce qu'on se serve de l'échange à l'aide de la monnaie dans un autre esprit et pour un autre but, que dans le passé, quand la monnaie était inconnue, rien n'oblige à ce qu'on use de l'échange par l'intermédiaire de la monnaie simplement avec la visée d'acquérir des biens qui nous manquent, et dont nous avons besoin. On peut faire l'échange

avec la monnaie qui sert à cela. L'intervention de la monnaie, n'est donc point par elle-même, la caractéristique d'un nouveau mode d'acquisition.

La seconde idée, c'est que les hommes ont tiré de la monnaie un nouveau mode d'acquisition. Ils se sont mis à acheter pour revendre. Or, quand ils achètent pour revendre c'est nécessairement dans le but de recevoir plus de monnaie qu'il n'en ont déboursée. Nécessairement, la monnaie devient pour eux un instrument de fortune. Elle leur sert à acquérir plus de monnaie. C'est un procédé d'acquisition qui, dans son esprit et dans son objet est très sensiblement distinct de la chrématistique naturelle, même en y comprenant le troc. Et c'est une acquisition qui ne porte point en elle-même de limites, car l'accumulation d'argent n'a pas de limites naturelles.

Si les hommes poursuivent ainsi l'accroissement indéfini de la quantité de monnaies qu'ils possèdent c'est que dans une économie fondée sur l'échange, c'est à-dire pratiquement dans une économie monétaire, la monnaie est la clef de toutes les autres acquisitions. Mais, dit Aristote, comme on s'attache à la vie plutôt qu'à vivre sagement, et que ce désir de vivre est infini on souhaite aussi de multiplier à l'infini les moyens de le satisfaire. Voilà l'idée qui se dégage très nettement des pages dans lesquelles Aristote nous présente sa chrématistique, qui n'est pas naturelle ou, pour être bref (et l'expression se rencontre chez Aristote lui-même) la chrématistique mercantile consistant à acheter pour revendre, car on espère, en revendant, trouver plus de monnaie que l'on n'en a déboursé en achetant.

Voici les principaux passages d'Aristote dont on vient de dégager la substance. "Lorsque, dit Aristote, "la réciprocité des échanges eut amené l'invention de "la monnaie il parut une autre espèce de chrématistique, consistant dans l'achat pour revendre (le mercantilisme). Il y eut là d'abord, sans aucun doute, quel "que chose de très simple, mais l'expérience et l'ingéniosité en firent un certain art; dont l'objet est de "savoir comment il faut s'y prendre pour réaliser plus "de bénéfices où et comment il est profitable d'acheter et de revendre." Voilà pourquoi cette chrématistique semble avoir pour objet la monnaie, et pourquoi son principal but est de viser au moyen de s'en procurer en grande quantité. C'est cette chrématistique qui est à la source des grandes fortunes, "Et ajoute Aristote, si l'on confond souvent richesse et abondance de monnaie c'est parce que c'est sur la monnaie que roulent l'achat et la revente, opération qui fait qu'on augmente la monnaie". Mais il est clair que :

l'achat, pour revendre, ne rentre nullement dans la chrématistique naturelle. L'acquisition qui en résulte n'est pas, en effet, de l'acquisition au sens absolu du mot. Elle ne procède que de la circulation, du déplacement des biens, c'est-à-dire, en définitive, de la circulation de la monnaie. La monnaie est l'aliment, le point de départ, le point d'arrivée et le but de ces échanges. Aussi, n'y a-t-il pas de limites naturelles à ce genre d'acquisition. Elle n'a pas elle-même pour fin le but qu'elle poursuit, puisque ce but est précisément l'accroissement indéfini. Et les faits sont là dit Aristote, pour nous le prouver. Ne voit-on pas tous ceux qui pratiquent cette chrématistique augmenter indéfiniment la quantité de monnaie qu'ils possèdent. C'est l'idée générale, et le caractère typique de la chrématistique mercantile.

Maintenant, si l'on veut analyser, ces divers procédés de la chrématistique non naturelle, de la chrématistique mercantille, on trouve qu'ils se ramènent essentiellement à trois procédés :

1°) le commerce; 2°) le prêt à intérêt; 3°) le louage de services . (Politique, Livre I, Chapitre I § 2).

Le commerce dit Aristote, c'est l'élément principal, essentiel, de cette chrématistique. Il se divise en trois espèces de formes : Le commerce par eau, (commerce maritime); le commerce par terre, le commerce sédentaire ( vente en boutique).

Le prêt à intérêt représente le procédé le moins recommandable de la chrématistique mercantille. On a, dit Aristote, surtout raison de hâter le métier d'usurier, qui consiste à tirer de la monnaie, de la monnaie elle-même, ce pourquoi la monnaie n'a pas été faite, car la monnaie est née pour faciliter l'échange et l'intérêt n'a pour effet que de créer de la monnaie en quantité plus grande. C'est de là poursuit Aristote que l'intérêt a pris son nom. En effet, dit Aristote ce qui est engendré est pareil à ce qui engendre, comme le fils est pareil à l'homme qui l'engendre. Ainsi l'intérêt est de la monnaie née de la monnaie. Nul procédé d'acquisition n'est plus contre nature que celui-là.

Voilà exactement ce que dit Aristote de l'intérêt de l'argent. Ce n'est pas ce qu'on lui fait dire parfois, et qui serait un peu puéril : à savoir que l'intérêt est condamnable parce qu'il fait produire des petits à l'argent, alors que par sa nature, l'argent est stérile. Le sentiment d'Aristote sur l'intérêt est tout simplement l'une des applications d'une idée générale, à savoir qu'il est contre nature de se servir de l'échange de la circulation pour augmenter son avoi-

Les procédés de la chrématistique non naturelle.

1° Le commerce.

2° Le prêt à intérêt.

C'est après qu'il a soigneusement analysé les modes d'enrichissement par achat et revente qu'en très peu de mots Aristote nous dit que la chrématistique non naturelle revêt trois formes principales : le commerce, le prêt à intérêt ; le louage de services.

Si l'enrichissement par achat et revente, si le profit commercial, n'est pas selon la nature, en ce qui résulte d'un détournement de la destination naturelle de la monnaie, à plus forte raison faut-il dire la même chose de l'intérêt, car dans le prêt à intérêt il n'y a même pas apparence que la monnaie soit employée dans son usage naturel, qui est de faciliter l'échange. Il n'y a même pas d'échange à vrai dire. Nous sommes donc en présence de la déviation la plus extrême de la fonction monétaire.

u caractère an-  
naturel de l'  
intérêt chez  
ristote.

Il faut maintenant faire quelques réflexions personnelles sur le prêt à intérêt.

Peut être Aristote n'a-t-il pas regardé l'intérêt comme étant particulièrement contre nature, s'il avait considéré l'origine très probable de l'emploi du mot *toxos* (enfantement) pour désigner l'intérêt. Si on regarde l'origine du mot *toxos*, on est à même à penser qu'il y a eu une époque où le bétail était monnaie. Quand le bétail était monnaie, l'intérêt devait paraître chose toute naturelle, puisque la monnaie prêtée produisait elle-même, s'accroissait peu à peu par sa vertu propre. Le prêteur, dans ce temps là, stipulait qu'il aurait une part forfaitaire dans le croît de cette monnaie vivante. Le mot *toxos*, le croît, venait donc tout naturellement pour désigner la chose. A Babylone la notion de l'intérêt était intimement apparente avec celle de croît, du bétail, et le même mot "cuptu" servait à exprimer le croît du bétail et le croît de la monnaie, l'intérêt. Même chose pour le blé. Le blé prêté, si on le sème, s'accroît comme le bétail et il est naturel que le prêteur de cette monnaie stipule une part forfaitaire de la monnaie, du blé qu'il a prêté.

Dès lors on conçoit que lorsque les métaux remplacent peu à peu la monnaie animale ou végétale. Le prêteur et l'emprunteur continuent de trouver naturel la stipulation au profit du premier d'une part forfaitaire de ce que le métal prêté ou cédé lui permet de gagner, en employant ce métal notamment à l'achat de bétail ou de semences. Il est tout naturel dans ces conditions qu'on stipule un intérêt, et vraiment on ne voit pas en quoi la monnaie est détournée de son usage naturel. Même le mot "toxos" n'avait pas besoin d'être changé. Il avait son origine lointaine, seulement il dépouille son sens physiologique ordinaire, étant donné que les modes de croît de l'argent peuvent être les plus divers. Il ya

des mots, qui ont eu originairement un sens strictement adapté à ce qu'ils désignaient d'abord, et qui ont vu ce sens s'élargir avec les transformations de la vie sociale à ce point que leur emploi présent prend tout à fait si on ne le rétablit pas, la gradation presque insensible, qui fait comprendre comment le mot est resté, bien que le contenu s'en soit énormément modifié. Comme exemple on peut citer encore l'expression "louage de services". Dans une étude de M. Deschamps on trouve la gradation presque insensible, qui fait comprendre comment le mot est resté bien que le contenu se soit modifié de beaucoup. On perd de vue cette origine, mais l'origine n'en est pas moins là.

### 3° Le louage de services.

Enfin Aristote donne comme troisième procédé de la chrématistique mercantile, le louage de services. Sur ce point, Aristote est d'un laconisme regrettable. Il est probable - et c'est une observation que l'on aura à faire de temps à autre -, que sa "Politique" n'est pas tout entière de sa main. Il est peut être de la main d'un étudiant, d'un disciple, qui a repris ses notes ou les a empruntées pour en faire certains passages.

Le louage de services s'applique, soit aux arts mécaniques, soit à des travaux qui ne demandent pas d'apprentissage et où les forces corporelles sont seules utiles.

Comment le contrat de travail apparaît à Aristote comme un procédé de la chrématistique non naturelle.

Comment Aristote comprend-il cela ? Sous quel jour le louage de travail lui apparaît-il comme un procédé de la chrématistique mercantile ? Ce ne serait peut être pas se tromper que de présenter ainsi sa pensée. Il y a, dans le louage de services, achat pour revendre comme dans le commerce, et naturellement pour revendre à un plus haut prix que celui qu'on a déboursé. Ce qui est acheté pour être revendu, c'est la force de travail d'un salarié. L'entrepreneur, le patron, comme on dit de nos jours, a loué des services, ou des esclaves, pour les faire travailler et vendre leurs produits. Il achète une marchandise, le travail, pour la revendre plus cher. La monnaie est donc ici, comme dans le cas précédent, le moyen et le but de l'opération. L'entrepreneur avance de la monnaie pour en recueillir davantage. L'augmentation de l'argent qu'il possède est son but. Donc profit commercial, profit usuritaire, profit "industriel", tels sont les trois modes d'acquisition non naturelle, qui constituent la chrématistique mercantile.

La chrématistique mixte.

A côté de cela, il y a une chrématistique mixte. Elle est intéressante, mais ne comporte pas de difficultés.

Elle comprend les industries, qui exploitent la terre, pour en tirer des choses autres que des fruits.

L'exploitation des bois, l'extraction des matériaux et celle de minéraux sont des industries aussi nombreuses que les différentes espèces de métaux qu'on tire de la terre. Cela c'est la chrématistique mixte, en ce sens que ces exploitations n'achètent pas pour revendre, elles tirent de la terre leurs matériaux. Elles produisent d'une part, mais d'autre part, à la différence de l'agriculture, qui ne produit pas principalement pour vendre, ces industries produisent surtout pour vendre. L'agriculteur qui ne tire que des fruits de la terre, ce n'est guère pour la vente, mais pour la maison. Ces industries, au contraire, ne peuvent produire que pour vendre et il en résulte qu'elles se rapprochent de la chrématistique mercantile. Elles se rapprochent aussi de la chrématistique naturelle, en ce sens que pour vendre elles n'ont pas besoin d'acheter. Le droit commercial se place exactement au même point de vue pour laisser en dehors des actes de commerce les exploitations agricoles et minières, du moins comme règle, puisqu'il y a depuis la loi du 1er Août 1893 des exploitations minières qui se constituent sous forme de sociétés anonymes et qui peuvent réclamer la qualité de commerçant. Ce qui fait que notre Droit commercial ne qualifie pas acte de commerce la vente agricole c'est que précisément l'agriculteur n'achète pas pour revendre.

similitude des  
ues d'Aristote  
et des for-  
ules de Karl  
Marx.

Si en exposant les vues d'Aristote on ne prononçait souvent son nom de Aristote, on pourrait maintes fois penser que c'est non d'Aristote, mais de Karl Marx et des chapitres du CAPITAL sur la circulation des marchandises, sur la transformation de la marchandise en capital, sur la formule du capital qu'on parle. La formule Marxiste M.A.M., marchandise, argent, marchandise; c'est la chrématistique naturelle qui ne recherche que la satisfaction de nos besoins aussi directe que possible, celle où la monnaie n'intervient que pour faciliter l'échange comme une balance qui sert à peser des denrées. L'autre formule Marxiste, A.M.A!, c'est évidemment la formule de la chrématistique, qui n'est pas naturelle, de la chrématistique mercantile, dans ses trois procédés : achats de marchandises pour les revendre, comportant achat de travail pour gagner sur son produit, puis le prêt à intérêt dont A A' est la formule simplifiée. A c'est de l'argent destiné à produire plus d'argent directement; A' sans aucun intermédiaire. L'acquisition non naturelle d'Aristote, c'est l'acquisition capitaliste de Karl Marx. Il n'y a pas à en douter car Marx nous renseigne lui-même sur ce point. Dans son livre sur la "Critique de l'Economie Politique", livre écrit en 1859, où Karl Marx a posé les fondements du capital, Marx cite fréquemment

Aristote. Il rapporte la plupart des pages d'Aristote que l'on vient de vous rappeler. Il va même jusqu'à donner la même forme à l'expression des idées. C'est bien intéressant, c'est bon à noter.

Sous Aristote, le profit est affaire d'expérience.

En ce qui concerne le profit, Aristote dit que c'est pas son affaire d'en parler. C'est, dit-il, affaire de placement d'expérience, c'est du domaine de la théorie. (Livre I, chapitre III). Aussitôt après avoir terminé l'étude de la chrématistique il prévient dans les premières lignes du chapitre IV que ce qui reste à dire n'est plus affaire que de pratique et d'application. Il renvoie à des ouvrages techniques sur la culture des terres et des bois, sur les autres arts de production source de profits industriels. Pour le profit purement commercial (acheter pour revendre) il a dit auparavant que l'expérience a fait de cette opération un certain art, dont l'objet est de savoir comment il est profitable d'acheter ou de revendre, (Livre I, chapitre III § 15). Ceux, dit-il encore, qui désirent s'enrichir, feront bien de recueillir les traditions répandues sur le moyen de faire fortune. Il signale à titre d'exemple, (Politique, Livre I, chapitre IV, § 5 & 7) deux exemples, qui avaient bien réussi.

Le premier exemple c'est l'accaparement. Il consiste en un accaparement d'outillage. On reprochait à Thalès sa pauvreté, en disant que la philosophie ne sert à rien. Or, Thalès avait prévu, grâce à ses connaissances astronomiques qu'il y aurait abondance de récoltes d'olives. On était en hiver. Il employa le peu d'argent qu'il possédait à fournir des arrhes pour la location de tous les pressoirs de Milet et de Chio. Il les loua à bon marché. Quand la récolte fut venue, les pressoirs étaient demandés par une foule de cultivateurs. Il les sous-loua au prix qu'il voulut, réalisant de gros bénéfices, et montra ainsi qu'il était facile à un philosophe de s'enrichir quand il le veut bien, bien que ce ne soit pas le but de ses études, ni l'objet de ses soins.

L'autre exemple se rapporte à un accaparement de marchandises, pratiqué sur les fers par un sicilien un banquier probablement - (Politique" Livre I, chapitre IV, § 7) . Ce sicilien employa l'argent qu'il avait en dépôt à acheter le fer de toutes les usines, de sorte que lorsque les négociants avaient besoin de fer, il était le seul en mesure de leur en fournir, ce qui lui permit, même sans augmenter par trop le prix du fer de gagner 100 pour 50. On en fut informé et les autorités ne permirent pas à ce spéculateur de rester à Syracuse, parce qu'il avait eu recours à des mesures préjudiciables pour l'intérêt du prince. C'est cependant la même chose que pour Thalès, le sicilien avait

sur le fer un monopole.

Ces deux exemples sont typiques. Aristote ne cherche pas la raison du profit en général. Il ajoute que tous ceux qui sont en situation de se créer un monopole peuvent en user, ainsi que Thalès et le sicilien. Les Etats eux-mêmes ne se privent pas d'y recourir pour leurs besoins d'argent, et à travers tant de siècles les choses n'ont pas beaucoup changé à cet égard. ("Politique" Livre I chapitre IV, VI & VII). Ils ont pris parfois le monopole de vente de toutes les marchandises.

Il est curieux qu'Aristote ne trouve pas à signaler d'autre manière avantageuse de réaliser des profits. Mais on comprend son hostilité contre la chrématistique mercantile.

Bref, il analyse l'opération d'achat pour revenir. Il montre que cela ne peut avoir pour but que le profit. Il n'en recherche pas la cause, si ce n'est dans ces deux cas.

Une observation maintenant touchant le point de vue naturaliste d'Aristote, car c'est en naturaliste qu'Aristote a, dans sa "Politique" entrepris l'étude des sociétés. C'est de ce point de vue que procède son analyse qui aboutit à distinguer deux sortes de chrématistiques et à marquer en quoi elles s'opposent (il vise bien ici un point de vue moral sur lequel il ne s'étend pas) l'une, la chrématistique naturelle est louable, l'autre au contraire est blâmable. Des deux chrématistiques, l'une domestique ou naturelle, l'autre mercantile, la première est nécessaire et louable, la seconde blâmable, en ce qu'il n'est pas conforme à la nature de tirer de l'échange un gain. C'est du point de vue de la conformité ou de la non conformité à la nature qu'Aristote distribue l'éloge ou le blâme, il reste naturaliste avec une pointe de moraliste. Dans le même passage il nous dit que le prêt à intérêt est particulièrement haïssable mais se hâte de montrer, pour expliquer son jugement, que de tous les procédés d'acquisition c'est celui-là qui est le plus contraire à la nature (toujours la nature).

Aristote a nettement caractérisé dans leur forme deux types de chrématistiques mais comme il les oppose l'une à l'autre au point de vue de leur conformité avec la nature, sa thèse ne peut pas ne pas provoquer certains observations.

Quand Aristote nous dit qu'il y a un mode d'acquisition qui n'est pas naturel, cela ne saurait signifier autre chose qu'un genre d'acquisition, qui ne se rencontrerait pas dans l'enfance des sociétés. Autrement, s'il voulait dire que cela est antinaturel c'est comme si l'on pensait qu'il n'est pas naturel que les

C'est au point de vue naturaliste qu'Aristote a fait l'étude des sociétés.

Ce qu'il y a d'artificiel au point de vue économique dans la distinction de ce qui est

naturel et de ce qui ne l'est pas.

hommes lisent et écrivent par la raison que le premier homme en venant au monde ne savait pas le faire. Dès lors, et à y regarder de près, Aristote ne tombe-t-il pas dans le travers de ceux qui déplorent toute innovation et qui par exemple répètent que la production est de moins en moins naturelle, parce que l'invention y prend une part de plus en plus grande. Cependant l'invention c'est l'intelligence. et l'intelligence, cependant est aussi naturelle à l'homme que le sont ses muscles. Puis, l'œuvre de l'intelligence dans ce domaine ne se ramène-t-elle pas à demander précisément de plus en plus à la nature, à faire participer de plus en plus la nature à la production ? La vapeur, l'électricité, les affinités chimiques ne sont-elles pas dans la nature ? Enfin qu'Aristote, ce philosophe, pense un peu à ce qu'il est lui. Qu'entend-il donc par naturelle. Un pâtre est-il moins naturel qu'un philosophe, c'est-à-dire qu'Aristote lui-même ?

On voit combien est artificielle la notion de naturelle et de non naturelle dans l'économie, comment tout cela quand on le serre de près fuit entre les doigts.

La différence véritable entre les deux chrématistiques est dans la difficulté pratique plus ou moins grande d'accumuler les moyens d'acquisitions.

De même sur le caractère limité de la chrématistique naturelle et le caractère illimité de la chrématistique mercantile. Quand Aristote oppose l'une à l'autre les deux chrématistiques sur ce fait que l'une a des bornes en elle-même, puisque ce n'est pas le gain qu'elle cherche, mais la satisfaction d'un besoin, tandis que l'autre ayant le gain pour objet (l'argent) ne saurait se limiter, est-il là sur un terrain plus ferme ? Rien n'autorise à dire que dans le troc, ou dans la vente pour l'achat (troc perfectionné), toute idée de gain soit absente pour la simple raison que l'opération ayant sa raison d'être dans la différence des deux marchandises. Est-ce que l'échange s'explique par cela seul dans l'échange du vin pour avoir du blé on ne cherche pas à obtenir plus de blé possible contre le vin ? L'avantage obtenu n'est-il pas aussi visible que dans un achat suivi de revente, où les deux termes de l'opération sont de même espèce et ne diffèrent que du plus au moins. Cela ne fait donc pas opposition foncière entre les deux cas. Ainsi là où Aristote croit voir des bornes naturelles, il pourrait bien n'y avoir de bornes que dans la difficulté pratique d'amasser. Le désir d'accumuler est naturel à l'homme (ce qui n'est pas naturel n'est pas louable, dit Aristote), et même si la monnaie n'existe pas, cette tendance n'en existerait pas moins chez les hommes. Ce qui est vrai seulement c'est que dans les sociétés sans monnaie métallique l'efficacité du désir d'amasser est contrarié, limité par la difficulté d'accumuler

en nature beaucoup de denrées encombrantes. C'est ce qui fait la difficulté. Dans la mesure où on le peut, on ne se fait pas faute d'amasser des biens, d'augmenter son avoir, d'étendre ses terres ou de multiplier ses têtes de bétail ou ses esclaves; de thésauriser des pierres précieuses ou des métaux.

Aristote eut dû se borner à dire que la monnaie, par son extrême convertibilité dans le milieu économique qu'elle suppose et aussi par les qualités de conservation qu'elle offre, ouvre un champ beaucoup plus vaste au désir d'amasser et que l'homme s'abandonne trop à ce désir, car c'est une déviation regrettable de nos facultés de les consacrer à la poursuite incessante de richesses superflues.

Aristote aurait du s'en tenir à cela. C'eut été

La théorie de la plus conforme à la vraie nature.  
justice dans l'échange. La justice est la condition de la vie politique.

Pour en terminer avec Aristote, il faut parler de la justice dans l'échange, de la justice commutative, de la monnaie instrument pratique de la justice dans l'échange appendice à la théorie des deux chrématistiques. Ce n'est pas dans sa "Politique" qu'il en parle, c'est dans sa "Morale à Nicomaque".

A la fin du chapitre Ier, livre I de la "Politique", après avoir retracé l'origine et le développement de la société, Aristote, en deux lignes pose cette règle comme condition fondamentale de l'existence et du maintien de l'état social. "La justice est la condition de la vie politique". (Politique ici est entendu comme civique). Il faut prendre garde à la différenciation apparente de ces deux mots civique et politique. Aujourd'hui on ne dit pas politique pour civique, mais à ce moment c'était la même chose.

Dans la suite de son traité de la "Politique" Aristote ne revient pas sur ce thème pour en développer l'idée. C'est qu'en effet il en a déjà traité dans sa "Morale à Nicomaque" rédigée antérieurement à la "Politique".

Il faut donc se reporter à la "Morale". Dans la "Morale à Nicomaque" Aristote traite de la justice en général. C'est conforme à l'objet du livre. Il traite de la justice dans les sociétés et, par suite, de la justice dans l'échange, puisque les hommes vivant en société sont en constantes relations d'échanges. La "Morale" d'Aristote a, par sa nature, un caractère très différent de la "Politique". C'est une œuvre non point naturaliste, mais exclusivement d'analyse rationnelle. Aristote y fait constamment usage de la méthode et du langage mathématiques, et cela pour la raison que justice c'est égalité, donc proportion, et que la plupart des actions humaines, des rapports des hommes soit entre eux et les choses, comportent une appréciation.

tion non seulement qualitative mais quantitative. Spécialement les rapports d'échange sont qualitatifs. En tous cas, la justice ne peut les envisager autrement que sous cet aspect, puisque les choses échangées doivent être différentes dans leur qualité, sans quoi l'échange ne se ferait pas. Il est clair qu'il ne peut pas être question d'égalité dans la qualité entre des chaussures par exemple et une maison. Cependant ces choses s'échangent. Une maison et des chaussures s'échangent mais il faut bien qu'il y ait entre elles une égalité d'une certaine nature. Karl Marx insistera beaucoup là-dessus. C'est principalement dans le chapitre V, livre V de la "Morale" qu'Aristote traite de la justice dans l'échange. Mais ce qu'il y dit est préparé par des explications fournies dans les chapitres II, 3 et 4.

Après avoir parlé de la justice distributive, qui est celle qui doit présider à la distribution des honneurs et des richesses publiques, et qui consiste dans une proportion géométrique, Aristote aborde ce qu'il dénomme "la justice de compensation", laquelle concerne notamment les transaction volontaires entre les hommes, telles que ventes, achats, prêts, cautionnements, dépôts, salaires. La justice de compensation est ce que l'on appelle et ce que les scolastiques appellent la justice commutative, justice qui consiste non en une proportion géométrique comme la justice distributive, mais en une proportion arithmétique.

Dans l'échange, c'est une justice de compensation qu'il s'agit d'établir, parce que l'égalité à établir, doit l'être entre des choses différentes par une compensation. Cette justice sera respectée, quand l'échange ne donnera lieu, ni à perte, ni à gain. "Avoir", dit Aristote, plus qu'on ne possédait avant l'échange s'appelle gagner, avoir moins qu'on ne possédait c'est perdre. Quand on n'augmente ni ne diminue la quantité de ce qu'on possède, il y a compensation exacte. On dit alors que chacun a ce qui lui appartient sans gain, ni perte".

Mais comment savoir quand il y a compensation exacte ? Ce ne sont pas, en effet, des choses semblables que l'on échange : comment apprécier s'il y a égalité dans l'échange, puisque l'échange se fait entre choses qui, par elles-mêmes, n'ont point d'égalité. En d'autres termes, quel est le terrain d'équivalence entre les choses échangeables ? Il ne peut s'agir que d'un rapport quantitatif, c'est entendu, mais quantité de quoi ?

Aristote voit la difficulté; il s'y arrête comme pour en prendre pleinement conscience. Il pose des cas concrets pour essayer de mieux se rendre compte :

Substance de la théorie d'Aristote, en ce qui concerne la justice commutative.

soit un architecte et un cordonnier. Aristote est très fort sur les cordonniers et il prend volontiers des chaussures à titre d'exemple; une maison et une paire de chaussures. Il faut que l'architecte reçoive du cordonnier l'espèce de produit que celui-ci est en mesure de lui fournir et que de son côté (lui architecte) il lui fasse apport du produit de son travail. Ce qu'il faut s'est établir dans cet échange l'égalité proportionnelle, de façon que chacun reçoive autant qu'il a donné, voilà ce qu'il faut, sans quoi il n'y a pas d'égalité et pas de société possible. Il en est ainsi dans tous les métiers.

Pour Aristote la mesure naturelle des choses échangeables c'est l'utilité. La question est donc on ne peut plus clairement posée. Aristote va-t-il s'arrêter à l'une ou à l'autre de ces deux formules irréductibles : égalité en travail ou égalité en nullité ?

Il semble d'abord qu'Aristote va se dérober : "Il faut bien qu'une égalité s'établisse, dit-il.". C'est pourquoi toutes les choses échangeables doivent pouvoir être, au moins dans la mesure du possible, comparées entre elles; et c'est de là qu'est venue l'invention de la monnaie. La monnaie, dit-il, est une sorte de mesure, de point de comparaison des choses échangeables, en ce qu'elle sert à tout évaluer, permettant ainsi de discerner le trop et le trop peu, et par conséquent de savoir quelle quantité de chaussures il faut pour égaler une maison ou pour égaler telle quantité d'aliments.

Voilà la monnaie dans la société, dans la seconde de ses fonctions essentielles : la monnaie comme mesure des valeurs.

Précédemment dans la "Politique", du point de vue naturaliste, Aristote n'a envisagé la monnaie que comme un intermédiaire des échanges. Ici, du point de vue de l'analyse rationnelle appliquée à l'échange, il voit la monnaie dans sa fonction de point de comparaison des valeurs, de mesure des valeurs. C'est le souci analytique qui l'y conduit.

Aristote poursuit : "Il faut qu'il y ait quelque chose à quoi toute chose soit mesurée. Au vrai, c'est l'utilité qui rapproche toute chose". On le voit par ce fait que si les hommes n'avaient besoin de rien, ou n'avaient que des besoins de même nature, il n'y aurait pas d'échange, ou bien ce ne serait pas l'échange que nous connaissons. Quant à la monnaie elle est simplement substituée, d'un commun accord, à l'utilité pour en remplir l'office. La mesure naturelle des choses échangeables, c'est le besoin qu'en ont les hommes, c'est l'utilité économique des biens.

L'un des commentateurs scolastiques d'Aristote, Buridan, au XIV<sup>e</sup> siècle, commentant ce passage de la Morale à Nicomaque, dira : " Le besoin humain est la mesure naturelle des choses échangeables ". Le secours (service rendu) aux besoins humains est la vraie mesure des choses échangeables. Mais le service paraît être mesuré par le besoin, puisque plus le besoin est grand plus la valeur est grande. L'utilité étant la qualité commune des choses échangeables, c'est de l'utilité que devrait être prise la mesure servant à déterminer le taux d'échange, puisque c'est l'utilité qui est la qualité commune, c'est de l'utilité qu'on devrait prendre la mesure pour mesurer la valeur, tout comme on fait du mètre pour mesurer les longueurs. La mesure de la longueur c'est le mètre, parce que c'est une longueur donnée.

Comment fixer une quantité d'utilité pour en faire quelque chose d'analogue à l'unité de longueur, de volume, de poids ? L'unité de l'utilité ne peut pas se matérialiser. Faut-il donc renoncer à toute égalité dans l'échange, faute d'avoir une mesure des valeurs ? Ce serait renoncer à l'échange même et renoncer à l'échange ce serait renoncer à l'état de société, car d'Aristote, il n'y aurait pas de société sans échanges, comme il n'y aurait pas d'échange sans égalité et pas d'égalité sans commune mesure.

Que voulez-vous, la perfection on ne peut pas y compter. Ici, la société pour vivre se contente d'à peu près. C'est ainsi que, d'un commun accord, la monnaie a été substituée à l'utilité pour en remplir l'office. Puis, pour être tout à fait dans le vrai, il faut convenir qu'il n'y a pas dans un sens absolu, de mesure parfaite entre les choses si différentes que les choses échangeables, force est donc de nous satisfaire d'une solution approximative. C'est à quoi on arrive de façon indirecte grâce à la monnaie. Avec la monnaie, on obtient un résultat suffisant dans la pratique. Toute chose s'échange en fait par l'intermédiaire de la monnaie, c'est-à-dire contre de la monnaie, toute chose se trouve avoir, dans chaque moment, un prix, et la comparaison des prix des différentes choses exprime à postériori leurs taux respectifs d'utilité. La monnaie sert donc en ce sens, de commune mesure et elle rend appréciable grâce à cette comparaison des prix, (c'est tout ce qu'on souhaitait) l'égalité entre les choses échangeables.

Voici un exemple d'Aristote à l'aide duquel il fait comprendre cela; soit "A" une maison, "B" une somme de 10 mines, "C" un lit. Il est évident que "A", la maison, sera la moitié de "B" si la maison est d'un prix de 5 mines. Et si le prix de "C", le lit,

La monnaie est la commune mesure de l'utilité de la valeur.

est une mine; il est facile de voir combien il faut de lits pour qu'il y ait égalité approximative dans l'échange de lits contre la maison.

Voilà comment on arrive à l'égalité appréciable dans l'échange.

On peut dire, comme Aristote, que la monnaie est en quelque sorte une condition de la société, puisqu'il n'y aurait pas de société sans échange, point d'échange sans égalité et point d'égalité sans commune mesure.

Voilà les vues d'Aristote sur la "justice de l'échange".

On voit combien il faut prendre de précautions pour arriver à dégager cette notion de justice, qui s'impose dans l'échange entre choses dissemblables.

#### LES IDEES AU MOYEN-AGE

nfluence des  
crits d'Aris-  
te sur la doc-  
rine des théo-  
logiens relati-  
e à l'intérêt.

Jusqu'au XIII<sup>e</sup> siècle, il n'y a pas vraiment à parler d'économie politique. Au XIII<sup>e</sup> siècle du jour où les livres d'Aristote sont connus et traduits on s'occupe bien de la monnaie, mais pas comme Aristote s'en est occupé. Il s'était occupé de l'usure et l'on a vu sur quelles considérations il condamnait ce mode d'acquisition. Quant aux Pères de l'Eglise, ils avaient eux aussi condamné l'intérêt, mais c'était chez eux une doctrine religieuse, appuyée uniquement sur une interprétation des textes des Saintes Ecritures et particulièrement sur le fameux passage de Saint-Luc : mutuum date nitrit in de sperantes; prêter sans en rien attendre.

C'est en s'occupant des doctrines d'Aristote que les Docteurs de l'Eglise ont édifié une doctrine justifiant rationnellement la prohibition du prêt à l'intérêt. Chez les écrivains du commencement du XIII<sup>e</sup> siècle on ne trouve pas encore la trace de ce mouvement. Guillaume de Champeaux, Alexandre de Hall, Albert le Grand lui-même se contentent de rappeler les textes de l'Ancien et du Nouveau Testament, qui paraissent condamner l'usure, sans rechercher la raison philosophique de cette réprobation. Il en est autrement avec Saint-Thomas d'Aquin, qui est un des Docteurs Scolastiques qui ont traité la question de l'intérêt avec le plus de soin et de développement. Il y revient à peu près dans tous ses grands ouvrages. Aristote fournit le point de départ de la démonstration de saint Thomas d'Aquin, à savoir qu'il est "contre la nature que l'argent serve à engendrer de l'argent". Mais partant de là - car Aristote n'est pas allé plus loin que cela -

Saint Thomas d'Aquin édifie une argumentation en forme, un véritable enseignement doctrinal. La base de cette argumentation est une analyse juridique du contrat de prêt du point de vue juridique et du point de vue de la justice commutative.

Théorie de l'illégitimité du prêt à intérêt chez St Thomas d'Aquin.

Voici comment s'y prend Saint Thomas d'Aquin. Il ne veut pas retenir un argument indiqué par quelques uns contre l'intérêt. Il n'en parle que pour montrer que cet argument ne porte pas. Cet argument est le suivant : "Si l'on peut, disent certains contemporains de St-Thomas, retirer de l'argent du prêt d'une maison, d'un cheval ou de différentes autres choses du même genre, alors que cela ne se peut pas pour le prêt d'argent, c'est parce que cet argent stipulé pour le prêt est la compensation de l'usure de la chose louée par le fait même de l'usage. Et si au contraire il n'est pas permis de stipuler les intérêts, c'est précisément parce que l'argent prêté ne se détériore pas par l'usage, puisque d'ailleurs l'emprunteur le restitue par équivalence".

Saint Thomas d'Aquin répond que l'argument n'est pas bon, parce que la considération sur laquelle il se fonde n'est pas de portée générale. En effet il y a des cas où il est licite de recevoir de l'argent pour l'octroi de l'usage d'une chose; bien que cette chose ne dépérisse en rien par l'usage. Il est licite de recevoir de l'argent, par exemple, quand je concède l'usage d'une maison pour un seul jour, et le loyer n'est nullement mesuré à l'usure, si usure il y a. Donc ce n'est pas sur ce terrain qu'il faut se placer.

Saint Thomas d'Aquin ne conteste pas la légitimité de cette distinction. Seulement, il explique que l'argument invoqué n'a pas grand poids. Il en propose donc un autre, plus large.

Il le résume d'abord dans une formule très concise voici : "Recevoir intérêt pour l'argent prêté est injuste en soi, parce que c'est vendre ce qui ne peut pas se vendre, c'est vendre là où il n'y a rien à vendre qui constitue évidemment une inégalité dans l'échange, un défaut d'équivalence manifeste, contraire à la justice".

Voilà la thèse essentielle. Les choses en effet, peuvent à notre point de vue se diviser en deux catégories : d'une part les choses dont on peut faire usage sans les consommer, et, d'autre part, les choses dont l'usage consiste nécessairement dans la consommation qu'on en fait.

Pour les choses de la première espèce, telle qu'une maison, l'usage en est distinct, séparable de la consommation c'est-à-dire en somme de la propriété. Celui qui en est propriétaire, peut donc en céder sép-

rément la propriété et l'usage. Il peut vendre la propriété à l'un ou la garder pour lui, et vendre l'usage à un autre (c'est-à-dire louer). Dans ces choses là, il y a deux objets distincts de contrat. On peut faire payer pour l'un l'usage, comme on peut se faire payer pour l'autre la propriété.

Mais pour les choses de la seconde espèce, comme le blé et le vin, il en est différemment. L'usage de ces choses implique leur consommation. On ne peut donc pas distinguer, séparer ici, l'usage et la propriété, de telle sorte que le prêt de ces choses, du moment qu'il transfère la propriété est, en réalité, une vente de propriété et d'usage indissolublement, c'est une vente ordinaire. Au fond, ces choses là ne sont susceptibles que de vente. Si quelqu'un voulait vendre distinctement à l'un son vin et à l'autre l'usage de son vin, il vendrait deux fois la même chose, ou bien encore dans l'une ou dans l'autre vente dans la vente de l'usage ou dans la vente du vin il vendrait quelque chose qui n'existe pas. Il pêcherait contre la justice commutative, puisque dans l'un des deux cas il ne céderait rien du tout pour obtenir un prix. Mais il commet la même injustice exactement celui qui prête du vin ou du blé en stipulant deux rémunérations, l'une correspondant à la propriété, l'autre correspondant à l'usage, et qu'on appelle intérêt.

Ce qui vient d'être dit pour le vin et le blé s'appelle exactement de la monnaie. L'usage propre de la monnaie consistant dans son emploi pour l'échange, l'usage de la monnaie nécessite sa consommation juridique ou aliénation entre les mains de celui à qui l'on prête. Le prêteur prête donc sa monnaie pour qu'un emprunteur puisse l'aliéner exactement comme le prêteur prête son blé ou son vin pour que l'emprunteur puisse le consumer. Et il est contraire à la justice qu'en outre du prix de cette aliénation on fasse en outre ressortir le prix de l'aliénation de l'usage, c'est-à-dire de l'intérêt. Il se trouve nécessairement compris dans la première aliénation; ce ne peut pas être autrement. Si l'on voulait raisonner sur une catégorie juridique d'aujourd'hui, on pourrait dire que la promesse d'intérêt apparaît comme une obligation sans cause. Payer l'intérêt c'est payer l'indû. Et si l'on a reçu un intérêt, il faut le restituer, car il y a acquisition injuste. Il faut restituer. C'est une obligation de conscience, un strict devoir que de restituer l'intérêt perçu. On peut noter au passage que le pouvoir civil faisait pour sa part de cette obligation du for intérieur une obligation juridique. Philippe le Bel par une Ordonnance du 8 Novembre 1312 accorda aux débiteurs, qui s'étaient engagés à payer des intérêts, la faculté de .

Critique de l'argumentation de St-Thomas d'Aquin.

ne les point payer et à ceux qui les avaient payés, la faculté de les réclamer.

Voilà quelle est la thèse et la défense de St-Thomas d'Aquin. C'est tout à fait la base juridique du contrat de prêt sous l'aspect de justice commutative, qui est ainsi analysée. Il n'y a pas deux choses à vendre, la propriété et l'usage. Il est impossible de prêter de l'argent sans aliéner le capital.

L'argument juridique de St-Thomas d'Aquin ne parvient pas à persuader M. Deschamps. Voici le thème de l'objection qu'il lui fait, en se plaçant précisément sur le terrain juridique que le grand Docteur a choisi. En se faisant promettre outre le capital, un intérêt, le prêteur, dit Saint-Thomas d'Aquin se fait payer deux fois une même chose, à savoir la propriété et l'usage indissolublement unis. Mais pourquoi dire "payer" quand il faudrait dire "rembourser". Le mot, comme l'idée de paiement, cela ne convient qu'à l'intérêt, qui est le prix en fait de l'usage. Le remboursement de la somme prêtée n'est pas le paiement d'un prix; c'est purement et simplement la restitution de choses fungibles. Regarder cette restitution comme un prix, le prix de la chose prêtée on n'y peut pas souscrire. Dans le prêt d'une somme d'argent, on ne se propose pas de transférer la propriété. Si le prêteur pouvait garder la propriété tout en prêtant l'usage, il n'y manquerait certainement pas. Il serait sûr de garder son capital. Seulement il ne le peut pas, à cause de la nature et de la destination de la chose prêtée. C'est pourquoi l'emprunteur devenant, par nécessité, propriétaire, devient du même coup débiteur; mais il doit, non pas payer mais rendre par équivalent, c'est-à-dire rembourser la somme prêtée. Ainsi il y a, non pas comme le dit Saint Thomas, deux paiements pour la même chose, mais restitution d'une chose : le capital; et le paiement d'une autre chose : l'usage du capital. Voilà l'objet fondamental que comporte la thèse de St-Thomas d'Aquin.

Si St Thomas s'est tellement attaché à cet argument, peut-être par désir de justifier les textes de l'Evangile ou une prohibition qui souvept fait sa raison d'être à l'époque où les prêts étaient souvent des prêts étaient souvent des prêts en consommation.

C'est strictement l'usure, le loyer de l'argent que St-Thomas condamne.

Revenons maintenant à la doctrine de St-Thomas, à laquelle on a adressé cette petite critique. Il convient, en effet, de préciser sa doctrine. Ce qu'il vient de dire c'est le principe; ce qu'il condamne, tous comme les autres docteurs de son temps, c'est strictement l'usure, c'est-à-dire le loyer de l'argent. Le mot usure, n'est pas pris par saint Thomas dans le sens qu'il a de nos jours, où il suppose un taux usuraire,

c'est-à-dire au-delà du taux moyen et de façon continue. L'usure pour St-tThomas c'est le loyer de l'argent. C'est cela qui est condamné uniquement, ce que les juristes appellent "le gain du prêt", *lucrum ex mutuo*.

Mais si le prêteur souffre un dommage du fait de l'emprunteur, du fait qu'il a prêté, il est fondé à en demander réparation, compensation du dommage subi. Cela est conforme à la justice dite de compensation. Or, un prêteur peut subir un dommage du fait de son emprunteur, quand celui-ci est en retard pour restituer. Ce retard peut causer un préjudice au prêteur, il y a alors place à un intérêt compensatoire, en proportion du dommage effectivement subi, c'est le *damnum emergens*. Mais il faut que le prêteur fasse la preuve de ce dommage qu'il dit avoir subi. St-Thomas admet, dans ces conditions, l'intérêt compensatoire, qui n'est pas, il faut le remarquer, l'intérêt moratoire, dû au seul fait du retard. Le retard ne suffit pas il faut que le retard ait causé un dommage prouvé. D'autre part et à l'inverse cet intérêt compensatoire pourrait être dû même, s'il n'y a pas eu retard, pourvu que le prêteur prouve le dommage subi. Il s'agit donc de prouver le dommage et il peut y avoir bien des causes de dommages.

A mesure que l'industrie et le commerce iront se développant les dommages occasionnés par les prêts consentis se multiplieront. Faute d'être remboursé au jour convenu, le prêteur n'aura pas pu faire ses paiements, ou bien par cela seul qu'il a prêté, il s'est privé de bénéfices évidents, qu'il aurait facilement réalisés, mais que l'absence de son capital l'a empêché de faire. Cette preuve du dommage sera si souvent fournie parmi les gens d'affaires que le dommage finira par être présumé chez ceux qui sont commerçants, chez ceux chez qui l'argent travaille toujours.

Cette porte là une fois ouverte beaucoup d'exceptions et de tempéraments à la prohibition de l'intérêt s'introduiront, et dans cette voie les scolastiques, les canonistes iront beaucoup plus vite que le pouvoir civil.

La théorie de St-Thomas d'Aquin sur l'usure fut professée par la plupart des théologiens du XIII<sup>e</sup> siècle; on la trouvait même chez des écrivains qui n'appartaient pas à l'ordre de St-Dominique, tels que Henri de Gand, Gilles de Rome, Richard de Midleton, etc..

Etant donné ce qu'on pensait au XIII<sup>e</sup> siècle du prêt à intérêt, on ne pouvait non plus, semble-t-il, professer des idées bien favorables au gain commercial. La justice commutative, telle qu'on l'entendait alors;

Le dommage qui justifie l'intérêt finira par être présumé chez les commerçants.

Les doctrines scolastiques jugent sévèrement le profit commercial.

ne devait voir d'un bon œil le profit, puisque dans cette conception il n'y a égalité dans l'échange, que si l'échange n'est point source d'enrichissement. Aussi voit-on les docteurs scolastiques en général juger fort sévèrement le gain commercial, d'autant plus souvent que l'usure recourrait au déguisement d'opérations de commerce, pour éviter la prohibition.

### Les idées de Pénafort sur le commerce.

Raymond de Pénafort, général des Dominicains, frappe d'une réprobation commune tous ceux qui achètent des denrées pour les revendre un prix plus élevé que celui auquel il les ont achetées. Il ne faisait d'exception qu'en faveur des artisans, qui avaient transformé, par leur travail, les matières premières qu'ils avaient acquises, et il leur permettait, comme rémunération de leur peine, de bénéficier sur la revente.

Saint Thomas d'Aquin partageait en principe ces idées de Raymond de Pénafort sur le commerce. Il faisait toutefois des réserves pour le cas où le gain modéré a une destination légitime, comme de soutenir une famille, pour donner une aide aux pauvres, ou encore dans le cas où l'on se livre à des opérations commerciales dans l'intérêt public pour que sa patrie ne manque pas du nécessaire; ou enfin, quand on recherche dans le gain, non pas le gain lui-même, mais la juste récompense de son travail.

### L'idée de juste prix chez les scolastiques.

C'est là le sentiment général chez les théologiens contemporains de St-Thomas, et chez la plupart de ses successeurs. Toutefois, quelques docteurs vont plus loin que lui dans l'acceptation du gain commercial. Ainsi Henri de Gand, quoique très hostile à l'usure, semble avoir une notion assez positive du rôle du commerce, et de la cause économique du gain commercial. "N'est-il pas juste, dit-il, de tenir compte des changements que les denrées subissent entre les mains des négociants, qui les achètent pour les revendre, changement de lieu, changement de temps, changement de conditions. Telle marchandise qui est vendue à vil prix dans un pays où elle est abondante; se vendra fort cher dans un autre pays où elle est rare". C'est tout naturel, le commerçant qui a pris soin de la transporter est en droit de la vendre ce qu'elle vaut, quoiqu'il l'ait payée moins cher; il est allé prendre cette marchandise très loin, où elle abonde, pour l'apporter ici où elle est très rare, et où elle sera très chère. Outre le prix d'acquisition, l'acheteur doit rembourser à son vendeur les frais de transport, de même que l'artisan qui a forgé une barre de fer doit recevoir à la fois le prix du métal et celui de son travail.

### Le commerce est utile à l'Etat disent quelques scolastiques

D'autres comme Duns Scott et François de Mayroux admettent que le seul fait de conserver une marchandise achetée, de façon que ceux qui viennent à en avo-

Le change opération indispensable à la Société

besoin trouvent promptement à l'acheter est un acte utile à la chose publique, qui mérite rémunération. Malgré la répugnance du Droit caponique sur le trafic de l'or ou de l'argent, sous lequel se cache souvent l'usure, Gilles de Rome n'hésite pas à ranger le change des monnaies parmi les actes conformes à la loi naturelle et utile à l'Etat, car, dit Gilles de Rome, les monnaies qui sont en circulation dans les différents Etats n'étant pas les mêmes, et n'ayant pas la même valeur, il faut bien que les habitants puissent, en cas de besoin se procurer, par voie de change le genre de monnaie qui leur est nécessaire pour leurs transactions en pays étrangers.



Après Gilles de Rome, François de Mayronis, qui est disciple de Duns Scott, dans un rapprochement entre le commerce des marchandises et le change s'exprime ainsi : " Le commerce, dit-il, est indispensable à "la vie humaine. Les hommes ont, en général, besoin de "choses d'une même espèce, mais tous les pays n'ont "pas les mêmes biens. Les uns donnent du vin, les autres des figues. Le commerce est nécessaire pour la "répartition de ces biens entre tous les hommes, et c'est ce qui fait que la profession de marchand, loyalement exercée, est conforme à la nature. De même est "conforme à la nature, (il rapproche le commerce des marchandises et celui du change), le commerce de monnaie, ou change, parce qu'une monnaie a cours dans un "pays et non dans un autre. D'où il suit que ceux qui "se livrent à ce commerce de l'argent peuvent licitement réaliser des gains pour leur peine".

Il y avait là des vues qui atténuaien considérablement le principe, l'idée du juste prix, mais le principe reste et est toujours resté comme principe.

Voilà quel était, à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, le fond des idées économiques en circulation dans les Etats : une hostilité très grande contre le prêt à intérêt (qu'on rencontre d'ailleurs partout où le prêt est un prêt à la consommation), une prévention contre les opérations commerciales, mais prévention tempérée par le sentiment des avantages du commerce.

Le XIV<sup>e</sup> siècle va faire avancer considérablement l'investigation économique. D'abord, un fait regrettable en soi attire fortement l'attention sur la monnaie et l'institution de la monnaie, ce fait c'est la pratique des mutations monétaires.

Les mutations monétaires, assurément, n'étaient pas un fait nouveau. L'antiquité les avait connues, mais jusqu'aux dernières années du XIII<sup>e</sup> siècle en France, elles avaient été assez rares dans l'histoire

Le fond des idées économiques aux XIII<sup>e</sup> siècle.

Les mutation monétaires au XIV<sup>e</sup> siècle et l'avancement de l'instigation économique.

de la monarchie franque. Au contraire dans la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, elles se répètent avec Philippe le Bel notamment, puis sous plusieurs de ses successeurs, avec un regrettable éclat. Le règne de Jean II, notamment (1350-64), offre peu d'années pendant lesquelles il se soit pas produit de changements dans la monnaie. Dans certaines années, comme en 1351 & 1355, le fait de mutation ne se produit pas moins de dix-huit fois dans la même année. Le pouvoir royal aux abois, manquant de ressources financières invoquait, pour opérer ces mutations, la tradition féodale qui faisait de la monnaie la chose du prince, sa propriété, au même titre que tout autre mesure ou poids déterminé. C'était un droit domanial mué en une tradition, c'était une manière de lever des impôts plus facile et moins à charge au peuple, que toutes les autres et dont le peuple s'occupait moins. En réalité, c'était un moyen, qui lésait une foule d'intérêts légitimes et qui jetait le trouble dans toutes les relations d'affaires.

Les controverses sur les mutations monétaires prennent de l'ampleur avec le développement du commerce.

Aussi, dès que le commerce prit un certain développement, les critiques ne tardèrent pas à s'élever. Au XIII<sup>e</sup> siècle on n'en trouve que de faibles traces mais au XIV<sup>e</sup> siècle la controverse prend une ampleur tout à fait considérable et les questions se rattachent à l'institution font l'objet d'études approfondies dans les écoles. On se préoccupe de trouver un instrument fixe des échanges : la monnaie. Il faudrait si on voulait étudier les mutations monétaires chez tous les grands scolastiques citer au premier plan : Buridan et Oresme. Buridan fut recteur de l'Université de Paris en 1327. Beaucoup ne le connaissent que par l'argumentation dit de l'Ane de Buridan. Il paraît que cet argument n'est pas de lui.

Commentant la "Morale" et la "Politique d'Aristote" qui venaient d'être connus à l'époque, Buridan s'attache à démontrer l'utilité de la monnaie, puis ses caractères constitutifs, et à ce dernier propos il édie les mutations des monnaies, pour les condamner vigoureusement. Seulement il en traite incidemment dans un livre qui s'occupe de la "Politique" et de la "Morale" d'Aristote.

Nicolas Oresme, comme Buridan lui-même, n'hésite pas à qualifier ces procédés comme il convient.

Dans l'Histoire des Doctrines Économiques avec Buridan et Oresme on rencontre pour la première fois un corps de doctrine relatif aux mutations monétaires. C'est le moment de l'étudier et d'en dégager les idées essentielles.

Nicolas Oresme, Evêque de Lisieux, ancien grand maître du Collège de Navarre, et conseiller du roi

Nicolas Oresme donne à la discussion sur les mutations toute son ampleur. Son traité

"De la première invention des monnaies".

Charles V, est connu comme l'un des savants les plus renommés du XIV<sup>e</sup> siècle. On lui doit la première traduction française de la "Morale" et de la "Politique"

Aristote. Il mourut en 1382. L'histoire des doctrines économiques doit revendiquer dans son œuvre, qui est considérable son "Traité de la première invention des monnaies". Oresme publia d'abord cette étude en latin avec ce titre : De origine natura jure et mutationibus monetarium : De l'origine de la nature, du droit et des mutations monétaires. Puis il donna en français une autre édition de son traité sous le titre de : Petit traité de la première invention des monnaies et des causes et manières d'icelles". C'est d'ailleurs un peu plus qu'une traduction du latin, Oresme y fait des additions au texte latin. Le texte français est un peu plus explicite. Le traité français et le traité latin furent publiés en 1864 par Louis Wolowski, économiste français d'origine polonaise.

Ce traité d'Oresme paraît bien être le premier ouvrage qui ait été consacré exclusivement à un sujet purement économique. C'est du point de vue économique qu'Oresme traite la question de mutation des monnaies. Cela ne l'empêche pas de s'élever à des considérations générales et politiques, comme il convient, quand la leçon qu'on fait s'adresse à un prince. L'élévation de la pensée, l'indépendance du jugement, le sentiment de la liberté civique, l'horreur de tout arbitraire, tout cela brille au plus haut point possible, dans le livre d'Oresme. La franchise du langage y est telle qu'il est aujourd'hui peu de personnages publics qui la supporterait si elle s'adressait à eux.

Le traité se compose d'un prologue et de 26 chapitres très courts, mais très substantiels.

Le prologue aussi est bien intéressant, parce qu'il montre les difficultés auxquelles on était en butte du fait des mutations. Il y a dispute sur la question suivante : Le Roi a-t-il le droit de changer les monnaies à sa guise et, par ce moyen, de prendre tel et autant de gain qu'il lui plaît par la mutation des monnaies ? C'est la question de la légitimité des mutations monétaires, qui est ainsi posée.

Les uns prétendent que le roi a ce droit, d'autres au contraire soutiennent que telle autorité ne lui a jamais été reconnue. Oresme un des derniers, qui prétendent que le roi n'a pas le droit de changer les monnaies, et il se propose d'éclairer ce débat en cherchant, selon sa philosophie, et principalement selon les raisons d'Aristote, l'origine de la monnaie.

Toutefois, Oresme fait, dès le début, la constatation de deux faits importants : le premier c'est que l'avantage qu'il y a à avoir une monnaie frappée, c'est

La question de la légitimité des mutations monétaires.

L'avantage qu'il y a à avoir une monnaie

frappée disparaît à la suite des mutations.

Oresme énonce la loi de Gresham avant la lettre.

Oresme recherche l'origine et la nature de la monnaie.

Nature du signe que porte la monnaie frappée.

C'est le prince qui doit forger

à-dire marquée d'une empreinte qui écarte toute discussion sur la qualité et le poids de l'espèce, disparaît par le fait de continuelles variations monétaires, lesquelles ont mis en circulation, non seulement une telle multiplicité de pièces différentes qu'il est difficile de s'y reconnaître entre elles, mais aussi et surtout qui ont mis en circulation des pièces portant même nom et même empreinte, bien qu'elles soient de poids ou de qualité différents. La monnaie s'achète et se vend, sa valeur est débattue comme celle d'une marchandise quelconque. Les marchands discutent plus sur la valeur des monnaies, dit Oresme, qu'ils ne discutent sur la valeur des choses, objets de leurs contrats. Voilà un premier fait à savoir, ces troubles profonds dans les transactions, troubles qui tiennent aux changements apportés à l'instrument monétaire, qui intervient dans tout paiement.

Le second fait qu'Oresme relève, il faut s'y attender, c'est la disparition de la bonne monnaie, qui s'en va à l'étranger du fait des changeurs et des banquiers qui suivent de très près toutes les transformations que subit la monnaie et qui savent en tirer parti. Ils diminuent le pays des bonnes espèces et les envoient au dehors, où ils reçoivent en échange des pièces de mauvais alois dont ils emplissent le pays. C'est la loi de Gresham avant la lettre et en pleine action.

Ces deux faits constatés, Oresme entre dans l'étude de la monnaie. Il recherche les origines et la nature de la monnaie. Il le fait d'après la "Politique" et la "Morale à Nicomaque", d'Aristote. Il le fait avec une très grande simplicité et une très grande clarté.

Il se demande ensuite quelle est la nature du signe que porte la monnaie frappée. La monnaie a une forme, quand ce n'est pas une empreinte, et souvent elle a un nom marqué. De ce signe des monnaies il est fait abus dans la pratique des mutations; il est fait abus de ce signe, qui est là pour donner confiance, c'est de lui qu'on va user pour tremper la confiance. La vérité c'est tout simplement que ce signe atteste la qualité de la matière et la vérité du poids du denier. C'est un signe qui marque, afin que toute supposition étant écartée, la valeur de la monnaie afin que celle-ci se puisse parfaitement reconnaître. Et les noms des monnaies imprimés sur la monnaie, la livre, le sou, le denier, la maille, le sterling, le grain sont des noms appropriés au poids des monnaies. On sait qu'une pièce portant tel nom, pèse tant et contient tel poids de métal fin. On ne peut pas en discuter.

Telle étant la destination naturelle de l'empreinte

la monnaie et la signer.

te des espèces, à savoir : donner confiance quant au poids et à la qualité, qui va faire la monnaie ? La forger, la signer ? Il est inadmissible que chacun puisse le faire, car alors il n'y aurait aucune raison de confiance dans ces signes, si c'étaient des particuliers qui les fassent. De plus il n'y aurait pas d'uniformité. Il faut que la monnaie soit faite par une personne publique et déléguée par la communauté. Or, le prince est la personne la plus publique et de plus grande autorité. Il est donc convenable que ce soit lui plutôt qu'aucun autre qui signe la monnaie, donne l'empreinte à la monnaie. Et cette impression doit être subtile, fine délicate, pour qu'il soit très difficile de la contrefaire.

Le prince n'est pas propriétaire de la monnaie.  
Elle appartient aux personnes qui la possèdent.

Mais ce n'est pas tout de faire de la monnaie, de la forger, de la signer, il faut savoir à qui elle appartient. De ce que le prince a fait forger et a signé la monnaie, il ne s'en suit pas qu'il soit propriétaire de la monnaie, qui a cours sur sa principauté et sa seigneurie. La monnaie étant l'égal instrument (l'instrument d'égalité) pour échanger les richesses naturelles, elle est la vraie possession de celui ou de ceux auxquels appartenaient ces richesses naturelles que la monnaie sert à échanger. Si quelqu'un, dit Oresme, donne son pain ou le labeur de son corps pour pécule (pour monnaie), quand il reçoit un sol, par telle manière, il est propriétaire de cette monnaie exactement comme il l'était de son pain ou du labeur de son corps, qu'il était libre de garder ou de donner, à supposer qu'il ne soit pas serf.

Les particuliers doivent payer les frais de frappe.

La monnaie appartient donc à la communauté, c'est-à-dire aux personnes de la communauté qui la possèdent et c'est pour cela que les particuliers doivent en payer la forge, et c'est pour cela aussi qu'ils ne doivent pas payer plus que les frais de ce travail. En pratique, c'est très simple, les frais sont retenus sur le métal que les particuliers apportent à l'atelier, quand ils font frapper le métal. Ils apportent par exemple un marc d'argent pour le faire monnayer. On peut faire 62 sols d'un marc d'argent non monnayé; mais ce marc ne sera pris que pour 60 sols par l'atelier de frappe, les deux autres sols étant conservés pour la dépense du monnayage. Cette retenue doit être basée sur les frais réels de fabrication, mais il faut bien les fixer pour un certain temps déterminé. On ne sait pas le temps que ça peut durer. Si ce taux une fois établi, on parvient à forger à moindre prix la monnaie, il est convenable, dit Oresme, que le restitut (la différence entre les deux prix) soit mis à la disposition du prince ou du maître de la monnaie. Mais il est important que cette différence soit très modé-

rée, autrement le tarif devrait être modifié et abaisssé pour se rapprocher de la vérité des frais de frappe, parce que c'est pour le pays que la frappe se fait.

Ceci posé, Oresme aborde les mutations, il en décrit les divers protédés et il étudie le gain que recherche le prince en les faisant. Enfin il expose les graves inconvénients qu'elle entraîne aussi bien d'ailleurs pour le prince que pour la communauté ou partie de la communauté. Mais préalablement, mais au paravant il présente une observation de principe touchant les changements dans quelque partie que ce soit de la législation; il fait une observation générale :

Il ne faut jamais sans nécessité évidente changer les lois et les coutumes.

S'appuyant sur Aristote, 2ème livre de "la Politique", il regarde comme la pierre angulaire de toute sagesse de l'Etat de ne jamais changer une loi sans une nécessité évidente. " Il ne faut pas remplacer une loi ancienne même par une loi meilleure, à moins " d'un très sensible progrès de la loi nouvelle, car " ces changements dans la législation ébranlent le respect de la légalité, surtout quand ils deviennent fréquents. Il en résulte souvent du scandale, des murmures, un péril de désobéissance. A fortiori ne doit-on pas faire de changements, quand c'est pour remplacer ce qui est par des lois injustes et intolérables, ce qui est le cas, en principe, pour les changements de monnaies. Le cours et le prix des monnaies, dit Oresme, doivent être regardés comme une loi, une ferme ordonnance, qui ne se doit muer, ni changer en signe de laquelle loi toutes les pensions et revenus annuels sont fixés au prix de la monnaie. Tout ce qui comporte des déterminations de sommes à payer est taxé au prix de la monnaie, c'est-à-dire à un certain nombre de livres, sols et deniers. Pour quoi il appert que jamais ne se doit faire mutation si, par aventure n'est nécessité d'y recourir ou évidente utilité pour toute la commune".

Quoi qu'il en soit, du temps d'Oresme, on fait des mutations et on en fait trop.

Il peut y avoir mutation de monnaies de beaucoup de manières, qu'il faut rapidement examiner. Ces manières on peut les ramener aux 5 types que voici : I° - Mutation en figure; 2° mutation en proportion; 3° - mutation en appellation; 4° - mutation en poids; 5° - mutation en matière. Ce n'est pas tant qu'on change la matière qu'on change l'alliage, qui est plus ou moins fort. Enfin il peut y avoir combinaison de ces diverses mutations.

Il y a mutation en figure lorsqu'on change, soit totalement, soit partiellement l'empreinte ou l'effigie des espèces. La chose peut se présenter dans des circonstances et des conditions différentes. Par

Les différentes manières d'opérer des mutations dans les monnaies.

I°-Mutation en figure. Cas où cette mutation est admissible.

exemple, un nouveau prince veut que les monnaies qui vont être frappées sous son règne portent son nom. S'il n'interdit pas le cours des anciennes monnaies, il n'y a pas à proprement parler, mutation. C'est une fantaisie. Mais si en changeant la figure il défend le cours de la vieille monnaie, s'il l'interdit, alors il y a proprement mutation. Cette mesure peut d'ailleurs être juste, si la raison du prince est l'une des deux que voici. D'abord, des faussaires ont bien imité l'ancienne monnaie. Il faut se résoudre à la retirer toute ; en second lieu l'ancienne monnaie après un long usage, se trouve diminuée de poids par le frottement. Une nouvelle figure sur les pièces neuves permettra de distinguer les anciennes pièces dont le cours baisse, des nouvelles qui sont de bon alois.

En dehors de ces deux cas, il ne semble pas que le prince puisse licitement défendre le cours de la première monnaie. Quelle raison peut-il avoir de jeter un trouble certain dans la circulation, si ce n'est qu'il veut que son nom et sa figure soient sur les pièces, ou bien qu'il veut forger plus de monnaie afin que par ce moyen il puisse avoir plus de gain, le droit seigneurial consistant à retenir le prix de la différence ancienne et le prix de la frappe nouvelle.

Cette mutation en figure n'est pas d'un usage très fréquent, et quand on s'en sert c'est plus souvent par fantaisie que par nécessité.

La mutation en proportion s'entend du rapport de la monnaie d'or à la monnaie d'argent.

Si la loi établit un rapport légal entre les deux monnaies, dont puisse se prévaloir le débiteur pour sa libération, en d'autres termes si la loi établit une fongibilité entre les espèces d'or et d'argent dans un rapport déterminé, si la loi établit un rapport légal entre deux monnaies, la loi doit, évidemment tenir compte dans l'établissement de ce rapport de la différence de valeur marchande de deux matières. Si par exemple elle dit qu'une livre or vaudra 20 livres d'argent (livre prise comme espèce monétaire), il faut que ce soit parce que la proportion est de "naturelle habitude", sur le marché des métaux. On ne doit la changer que si la valeur respective des deux métaux vient à varier, à changer, à muer, ce qui advient peu souvent.

Dans tous les cas, ce n'est pas au prince à décider la mutation en proportion. Oresme se méfie, et pour cause. Il serait trop facile sous le prétexte d'adapter le rapport légal au rapport marchand, de s'approprier indûment le pécule, (la monnaie), de ses sujets de la même façon que s'il fixait l'or à vil prix et

<sup>o</sup>La mutation  
n proportions.

C'est à la  
communauté,  
non au prince  
qu'il y a lieu  
de décider d'  
une mutation  
en proportion.

le rachetait pour de l'argent, puis augmentait l'or en prix et derechef le vendait. Ce serait absolument comme s'il fixait le prix de tous les paiements du royaume, qu'il les achetât, puis les revendît un prix plus élevé.

Il faut donc poser ce principe qu'il appartient à la seule communauté (sans doute aux Etats-Généraux, comme il semble en résulter de divers passages) de discerner et de déterminer si la mutation se peut et doit faire, et quand et comment ? C'est à la communauté que doit appartenir la décision.

Voilà deux mutations qui sont des sources possibles de gain pour le prince et auxquelles on ne songe guère d'habitude quand on parle des pratiques monétaires de l'Ancien Régime en France comme dans les autres pays. On ne songe pas trop à ces deux mutations mais c'est possible.

Voici maintenant des mutations plus connues et autrement inquiétantes.

### 3<sup>e</sup> mutation dans l'appellation de la monnaie.

Quand on parle de mutation dans l'appellation de la monnaie, ce n'est pas du tout du nom des espèces qu'il s'agit, c'est de leur prix en monnaie de compte. Il y avait une monnaie de compte à l'époque, et il y a une monnaie de compte jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. La monnaie de compte exprimait le prix, le montant des créances et des dettes; c'était une monnaie à laquelle ne correspondait pas, à cette époque d'espèce monétaire réelle, ni même un poids donné, invariable de métal fin. Cette monnaie de compte avait pour unité la livre, qui se divisait en sous, le sou se divisant lui-même en deniers. Il y avait même, ce qui n'était pas pour simplifier les choses, deux systèmes de monnaie de compte : le système tournois, puis le système paris (système tournois, monnaie frappée à Tours, système Paris, monnaie frappée à Paris). Quand on disait que telle chose valait tant de livres, de sous et de deniers, il fallait spécifier si c'était des livres tournois ou des livres paris. Puis il y avait à côté de ces monnaies de compte, des monnaies réelles, les espèces métalliques servant aux paiements et portant chacune un nom. C'était le franc or à partir de 1360, des royaux d'or, des deniers d'or, à fleurs de lys, des deniers blancs à fleur de lys, des deniers blancs de la couronne, des petits tournois, des petits paris, etc.... C'était le prince qui décidait quelle était la valeur en monnaie de compte, de chacune de ces espèces réelles. Il déclarait comme par la grande Ordonnance de réforme monétaire du 5 Décembre 1360, que le franc d'or pièce nouvelle; qu'il va faire faire, comptera pour 16 sols paris, le royal d'or pour 13 sols 6 deniers, le blanc à fleur de lys pour 8 deniers. Décider

cela c'était de la part du prince fixer le prix des espèces en monnaie de compte, leur donner une application.

Ceci étant connu, la mutation dans l'appellation consiste à apporter un changement au prix des espèces, à dire par exemple que le franc or n'aura plus cours pour 16 sols parisis, comme il était dit dans l'Ordonnance de 1360, mais pour 17 sols ou pour 15 sols, seulement. Voilà ce qu'était la mutation d'appellation.

En ce faisant, le prince ne peut avoir pour but que de faire croître ou diminuer irraisonnablement les revenus et pensions fixés au préjudice de beaucoup. Or, lorsque les pensions ou revenus d'aucun, c'est-à-dire de beaucoup, sont trop faibles on peut, parfois même en doit les éléver, mais par cette manière. La mutation d'appellation ne doit jamais être soufferte. La communauté elle-même ne doit pas se permettre cela, et à de plus forte raison le prince ne doit pas le faire.

Malheureusement c'est la plus tentante des mutations. Il n'est pas besoin au prince de faire rentrer les espèces, de les refondre, opération toujours ardue et qui demande en outre un certain temps, un trait de plume suffit. En revanche ce système n'échappe à personne, puisqu'il consiste à prendre une mesure, à décider. Nul ne s'y trompe, puisque cette mutation constitue non en une altération matérielle, mais en une injonction adressée à tous de tenir désormais les espèces pour ce que le prince veut qu'elles comptent. Aussi le public ne s'y laisse-t-il pas trop prendre. Oresme a bien observé que le public détourne presque toujours l'effet de cette mutation en appellation. Les prix nouveaux se stipulent en espèce désignées par leur nom; au lieu de se servir de la monnaie de compte, on se servira de la monnaie réelle. Les prix se fixent soit plus haut, soit plus bas qu'avant la mutation, suivant le sens dans lequel elle a été faite. Si l'on a augmenté la monnaie, le prix sera plus bas, si on l'a diminué le prix sera plus haut.

Le quatrième type de mutation, c'est la mutation de poids de la monnaie. Changer le poids de la monnaie, si l'on change en même temps proportionnellement, son nom et son prix, ce n'est pas, à proprement parler, une mutation. C'est faire une nouvelle monnaie sans plus, et cela peut être utile, s'il survient un changement réel dans la matière monnayable, quand sa valeur tombe très bas ou quand elle devient très rare. Mais la chose est rare.

Mais changer le poids d'une monnaie sans changer son nom, ni son prix, "m'est avis, dit Oresme, que telle mutation est simplement licite, spécialement au

ette muta-  
tion est la  
lus tentan-  
e à cause de  
la facilité,  
ais elle ne  
peut être dis-  
simulée.

mutation de  
ids de la  
nnaie.

prince qui ne peut faire cette chose, si ce n'est laidement, injustement et à son très grand dommage. Le particulier, qui fausse la mesure du blé ou du vin est réputé infâme et faussaire. C'est même chose si fausse le poids de la monnaie; mais alors si c'est le prince lui-même qui fait cela, qui met son nom et sa signature sur la monnaie, c'est vraiment fausseté triviale et tromperie particulièrement frauduleuse d'autant que le prince ne peut avoir d'autre mobile que de s'approprier ainsi de l'argent qui n'est pas le sien. Quel serait donc celui qui en principe, qui diminue le poids ou la bonté de la matière ainsi figurée de son propre signe aurait confiance." C'est encore un type de mutation dont il faut se garder à tout prix.

La mutation de matière de la monnaie s'entend soit de la substitution d'une matière à une autre par exemple, de l'argent au cuivre, si le cuivre est devenu trop abondant, soit d'un changement dans l'alliage, quand la matière de la monnaie est mixte.

Le changement de matière proprement dit peut devenir nécessaire, quand celle qui était employée jusqu'à là au monnayage devient rare ou très abondante il est bon de rétablir les espèces à un format maniable mais une telle cause n'est guère advenue souvent.

Quant au changement de l'alliage, dans la proportion de la mixtion entre deux métaux, il peut aussi, par les mêmes considérations de principe que tout à heure être utile pour rétablir l'équilibre entre deux pièces qui ont rapport ou proportions entre elles, (comme on l'a fait en 1864 pour les pièces d'argent). Mais dans tous les cas, c'est à la communauté seule en décider. Le prince, de lui-même, ne doit absolument pas y toucher.

S'il y a, ce qui est chose rare, nécessité de le faire, la communauté saura aussi bien le faire que le prince. Si le prince se passe de consulter la communauté, ce ne peut être que parce qu'il n'y a pas nécessité de changement, et qu'il ne songe qu'à réaliser gain, comme lorsqu'il change le poids sans changer le nom, ni le prix. Mais ici la fausseté est pire qu'dans la mutation de poids, car elle est plus sophistiquée et moins apercevable dans son danger de nuire et de léser la communauté. En effet, la mutation, de la proportion est difficile à évaluer et à apprécier. Il n'y a guère que les gens très au courant des systèmes monétaires, qui trouvent le moyen de spéculer la-dessus par le change, par la loi de Gresham.

Cette mutation en matière, pour Oresme, c'est proprement falsifier la monnaie. Il emploie le mot lui-même. La monnaie conserve ses apparences et cepe-

ne pratique monétaire curieuse du temps d'Oresme.

6°-La mutation composée.

Nulle mutation ne peut être faite que du consentement de la communauté.

ais la communauté ne doit pas le faire hors de propos

La communauté peut faire mutation dans un but fiscal.

dant on ne sait pas au juste quelle est la modification subie par la monnaie. Quant à la différence : elle est toujours pour le prince.

Oresme, à ce propos, nous renseigne sur une pratique monétaire courante de son temps et qui est curieuse. Parce que la falsification était trop scandaleuse, les princes, pour ramener la confiance, et peut-être aussi sur les instances de leurs sujets défiants, imprimèrent parfois le nom de Dieu, ou de la Sainte-Vierge, ou d'un saint, ou du signe de la Croix, sur les monnaies, de façon que la vérité de la matière et du poids fût mieux garantie, parce que alors la signature du prince participe au serment. Si alors, dit Oresme, le prince change néanmoins la monnaie en poids ou en composition (c'est-à-dire en alliage) il est ostensiblement menteur, parjure et faux-témoin, et encore prévaricateur et débiteur envers le commandement de Dieu : "Tu ne prendras point le nom de Dieu en vain".

C'étaient des précautions prises par les princes aux abois, et qui ne trouvaient plus le moyen d'opérer autrement.

Enfin, il y a un sixième type de mutation monétaire : la mutation composée. Il y a mutation composée quand plusieurs mutations simples sont mises en une, c'est-à-dire quand on combine toutes ou quelques-unes des mutations précédentes. Au vrai, jamais n'advint vraie question de faire mutation composite de monnaie, dit Oresme, et si par aventure cela advenait, à plus forte raison que les mutations simples telle mutation composée jamais par le prince ne se doit faire, mais par la communauté.

Quand Oresme a ainsi passé en revue les différentes sortes de mutations, il constate qu'il lui faut conclure, en tant encore que la mutation soit fondée, qu'aucune mutation, soit simple ou composée ne peut être le fait de la simple autorité du prince, et surtout quand le prince voudrait faire telle chose pour son gain.

Il résulte de ce qu'a dit Oresme que la communauté peut changer les monnaies, puisqu'elle en est propriétaire (les particuliers en sont propriétaires); mais la communauté aurait tort de croire qu'elle peut le faire à tout propos. Oresme a soin de signaler le danger de cette opinion. La communauté ne peut changer la monnaie que pour les raisons purement monétaires, qui ont été indiquées précédemment. Autrement il s'en suivra un péril qui, cette fois, ne pourra être attribué au prince.

La communauté peut encore faire mutation dans un but fiscal, dit Oresme, et dans deux circonstances dé-

terminées : pour la guerre, et pour la rédemption du prince prisonnier (prisonnier de guerre bien entendu)

Alors, la mutation est un procédé d'imposition, dont Oresme signale même les avantages, étant donné que la communauté le juge nécessaire. C'est un mode d'imposition offrant des avantages de grand rendement, de rapidité, et de sûreté de réalisation. Il y a en effet surtout quand il s'agit de mutation en appellation très peu de frais de perception.

Il n'y a pas de risque de détournement des revenus de l'imposition. Il y a surtout égalité et proportionnalité dans les charges car les plus riches payent le plus. Il n'y a pas d'exceptions ni de priviléges.

Ce n'est pas sous le nom d'impôt que cela est perçu, mais sous le nom de mutation monétaire.

Voilà les avantages pour la communauté de recouvrir exceptionnellement à une mutation de la monnaie.

Oresme considérant la principale et finale cause pour laquelle le prince peut avoir la tentation de muer la monnaie, note que cette principale cause ne peut être que son profit, car autrement ce serait pour rien qu'il ferait des mutations, les causes justes en étant si rares.

Le gain que le prince réalise des mutations monétaires ? Ce profit est d'abord injuste; il est secondelement contre nature, - c'est l'interdiction monétaire d'Aristote - enfin il est pire que l'usure.

Le gain qui revient au prince pour la mutation des monnaies est injuste, parce qu'il n'appartient pas au prince de changer les monnaies, puisque c'est la communauté qui est propriétaire des monnaies. Si un gain résulte de la mutation, ce gain ne saurait légitimement appartenir au prince, d'autant qu'il est de nécessité que la communauté en supporte dommage en proportion du gain que prend le prince.

Aussi le prince cherche-t-il à expliquer sa manière d'agir en invoquant l'utilité publique, en disant que ce qu'il fait, il le fait dans l'intérêt de l'Etat. Alors, écoutons ces paroles de haute portée politique, sans oublier que nous sommes au XIX<sup>e</sup> siècle et qu'elles peuvent avoir de l'écho dans notre temps.

Si le prince dit qu'il convertit ce gain à l'utilité publique, il ne faut pas l'en croire que son seul dire, car selon un vieil épître, il n'est licite de mal faire, afin que bien en advienne. Et d'ailleurs si le prince peut faire une simple mutation et par elle prendre quelque gain, par pareille raison il peut faire plus grande mutation et prendre plus grand gain et faire plusieurs fois mutation et par là attirer à soi plusieurs émoluments ou encore faire mutation composée. Il n'y a pas de raison de finir.

Et il est vraisemblable que les choses restant ainsi, que le prince, ou ses successeurs, soit de leur propre mouvement, soit entraînés par ce mouvement agiront ainsi. Quand une première atteinte à la justice et au droit est acceptée, la liberté de tous est menacée. Le prince pourrait attirer à lui, tous les pécules et les richesses de tous les sujets et par là les ramener en servitude, ce qui serait tyranniser et le fait d'un parfait tyran et non pas d'un prince.

Voilà en quels termes Oresme s'adresse au prince. Le gain de la mutation est donc injuste et en tous cas il ne doit pas revenir au prince.

2° contre nature.

Mais gagner en la mutation des monnaies est en outre contre nature. D'abord par cela seul que le gain est injuste, il est contre nature, car toute injustice est contre nature; mais cela est vrai tout spécialement de l'injustice du gain dans la mutation des monnaies. C'est, dit Oresme, chose naturelle que de multiplier et d'amasser des richesses naturelles, comme grains du blé, froment, qui lorsqu'ils sont bien semés et bien cultivés rendent au centuple, mais c'est chose monstrueuse et contre nature que les choses non aptes à porter enfants, que les choses stériles et sèches de toute espèce, comme le pécule ou la monnaie fructifient et se multiplient de soi-même.

C'est par cette raison qu'Aristote prouve que l'usure est contre nature, car le naturel usage de la monnaie est qu'elle soit instrument à faire muer, à acheter les richesses naturelles, et celui qui en use d'autre manière s'abuse et va contre l'institution naturelle de la monnaie, quand il veut que le denier, enfante un denier, qui est une chose contre nature.

Oresme applique au gain tiré des mutations monétaires, le raisonnement d'Aristote contre le gain tiré du prêt de la monnaie. Il fait ce que faisait Aristote. Oresme s'attache surtout au rapprochement destiné à rendre l'idée que l'intérêt est de la monnaie issue de la monnaie. Ainsi commence à s'établir la légende que Aristote condamnait l'intérêt, parce que l'argent est stérile de nature et ne fait pas de petits.

Une chose est certaine; c'est que si vraiment un gain est contre nature c'est le gain de mutation plus sûrement que le gain par intérêt. Mais enfin il faisait un rapprochement. Le gain cherché par le prince dans la mutation des monnaies est donc un gain injuste et un gain contre nature.

3)-Il est pire que l'usure.

Mais il y a pire que l'usure. Oresme va plus loin qu'Aristote, il dit que le gain des mutations est pire que l'usure. Pour le prouver, Oresme va - chose curieuse - être amené à justifier en quelque manière l'usure, bien qu'il répète qu'elle est contre nature.

Il y a trois manières par lesquelles on peut gagner en monnaie sans s'en servir de façon naturelle. C'est le change (en être marchand), l'usure, et la mutation de monnaies. Il s'agit de prouver que de ces trois manières la mutation est la plus condamnable, que si la première (le change) est vile et la seconde (le prêt à l'usure) mauvaise, la troisième est pire et plus mauvaise que tout cela. En effet, l'usurier donne son argent à qui le reçoit naturellement et de bon gré et qui l'en peut payer. L'emprunteur donne au prêteur en outre de ce qu'il a reçu l'intérêt; mais cela est déterminé par un contrat entre eux dont ils sont contents (satisfaits). Mais le prince par mutation prend de force et non volontairement le pécule (la monnaie) de ses sujets. Ce procédé d'acquisition (cet acquet) est donc pareil et comme usure, mais encore est pire que l'usure attendu qu'il est moins volontaire. Sans compter que ne répondant à aucune nécessité (à la différence de l'usure) particulière, il ne procure nulle aide à personne, et quand aux dommages causés il les cause à la communauté tout entière et non pas seulement à ceux qui y consentent, comme le fait l'usure.

Bref, cette manière de faire un gain de la part du prince est pire que l'usure, dit Oresme, c'est une exactation frauduleuse. Elle n'est pas seulement un outrage à la morale et à la justice, elle est aussi une méconnaissance de toute sage administration, méconnaissance si grave qu'elle compromet l'avenir du royaume. C'est ce qu'Oresme va montrer.

Il va montrer les graves inconvenients des mutations monétaires pour la communauté tout entière, prise dans son ensemble, puis pour certaines classes (les plus intéressantes de la communauté), et enfin pour le prince lui-même.

En ce qui touche les inconvenients pour la communauté, Oresme rappelle d'abord ce qu'il a déjà signalé notamment dans son prologue : disparition de la bonne monnaie, malgré les mesures prises pour empêcher la sortie; discussion continues entre marchands et leurs clients sur le change des monnaies comme sur la valeur des marchandises mêmes. L'échange des marchandises est si trouble que les marchands et les artisans ne savent comment communiquer ensemble. Les revenus du prince et des nobles, les pensions et gages annuels et les choses semblables ne se peuvent bien, ni justement fixer ni payer. On ne sait jamais en quoi on paiera. Le monde est trouble, et même le service divin, les aumônes faites aux pauvres en sont touchées, de sorte que par ces mutations, adviennent perplexité, erreurs inextricables, difficultés entre les hommes.

Inconvénients  
des mutations  
monétaires.  
I°-Pour la com-  
munauté dans  
son ensemble.

L'étranger est incité à contrefaire les monnaies empiérées.

Les mutations encouragent les faux monnayeurs.

2°- Pour les classes les plus intéressantes de la communauté.

Les mutations profitent aux amis du Gouvernement.

A ces graves inconvenients Oresme ajoute les deux que voici : I°- L'étranger est incité à contrefaire nos monnaies empiérées; il les contrefait dans son pays les apporte dans le nôtre où elles ont cours et par cela emporte le gain que le prince pensait y avoir.

Ce n'est pas seulement l'étranger qui est incité à faire de la fausse monnaie, mais aussi les sujets, malgré les peines sévères qu'ils encourent et que les étrangers n'ont pas à redouter du moins s'ils restent chez eux. Le prince, par telles sophistication de monnaie donne occasion aux mauvais de faire fausse monnaie, et ce leur semble être moins contre leur conscience de falsifier la monnaie, attendu qu'il leur apparaît que le prince même le fait ou que leur fausseté ne sera pas sitôt prise ou reconnue.

Autre inconvenient grave pour toute la communauté sur lequel Oresme fait cette observation très juste que, de même que certaines maladies chroniques sont plus dangereuses par cela qu'elles passent plus inaperçues et nous affectent moins violemment, de même que le mal qui vient de la mutation des monnaies est d'autant plus périlleux qu'il n'est pas si vite senti du peuple. Tout cela dépend de la manière de faire les mutations (les mutations par appellation offrent cet inconvenient).

Voilà les inconvenients des mutations monétaires pour la communauté tout entière. Mais en outre les mutations de monnaies sont dommageables à une partie de la communauté, et c'est à la partie saine, travailleuse et utile de cette communauté, comme les ecclésiastiques les religieux, les juges, les chevaliers, les marchands honnêtes, les cultivateurs, les artisans. Tous y perdent alors que les mutations sont profitables à cette autre partie de la communauté dont l'industrie est vile, non nécessaire à la chose publique à savoir : les changeurs (marchands de monnaie) et autres semblables tous gens indignes des grosses fortunes qu'ils amassent et que les mutations de monnaies leur donnent précisément l'occasion d'amasser au détriment des braves gens, qui en sont d'autant plus appauvris.

Oresme signale, encore cette autre spéculation que sont toujours à même de pratiquer, s'ils ne sont pas honnêtes ceux qui manient les affaires publiques ou simplement ceux qui approchent les gouvernements. Spéculer c'est prévoir, mais savoir c'est plus sûr que prévoir, et quand il se prépare une hausse ou une baisse de valeur des monnaies, comme c'est le fait des gouvernements, on peut la connaître d'avance si l'on est ami des gouvernements. "Quand le prince, dit Oresme, ne prévient pas le peuple de la mutation qu'il veut faire, d'aucuns, par ruse ou par amitié, savent cette

hausse secrètement et alors ils achètent des marchandises pour la faible monnaie puis après les revendent pour la monnaie forte et ainsi soudainement sont faits riches et gagnent trop et indûment contre le naturel et légitime cours des marchandises".

3°- pour le prince lui-même

Quant aux dommages que les mutations monétaires apportent au prince lui-même, bien que celui-ci ne cherche et ne croie y trouver qu'avantage, ce dommage est surtout d'ordre moral. Est-ce à dire, pour cela, qu'il ne doive pas retenir sérieusement l'attention du prince ?

Tant s'en faut, et Oresme le montrera éloquemment à la fin de son traité. Mais dès à présent on peut dire d'un mot que ce dommage moral résulte surtout d'un sentiment qui va finir par naître dans l'esprit du peuple en voyant son prince mentir, appeler or ce qui n'est pas or, livre ce qui n'est pas livre, c'est-à-dire en voyant le prince pratiquer ce qu'il punit à tous autres : le faux monnayage.

Oresme examine les divers arguments fournis par les partisans du droit de muter les monnaies.

Mais avant de montrer au prince quelles terribles conséquences cela peut avoir pour lui, Oresme, va encore exposer tous les sophismes des courtisans, et des flatteurs, qui s'appliquent à persuader le prince que changer les monnaies est pour lui un droit. L'argument d'Oresme est aussi décisif que nerveux et concis. Grâce à lui, on voit nettement ramassées les deux thèses en présence et en opposition, celle qui veut que le prince soit autorisé à faire des mutations monétaires et celle qui le lui défend formellement. Dans les chapitres 23 & 24, Oresme rapporte les raisons qu'on fait valoir en faveur du droit du prince.

I° La raison d'Etat. Elle doit être écartée.

En premier lieu, à l'appui du droit du prince, on invoque la raison d'Etat. C'est coutume de dire qu'en cas de nécessité toute chose appartient au prince. Or quand le prince est dans la nécessité, la mutation de monnaie est un moyen d'imposition très convenable, idoine, comme on l'a vu à propos des cas où la communauté peut user du procédé : d'abord en cas de guerre ensuite en cas de rançon pour le roi prisonnier.

Assurément, reconnaît Oresme, c'est là un ordre d'idées très délicat. Toutefois, comme la raison d'Etat est trop facile à feindre, il faut s'en tenir à ceci, que c'est la communauté qui en est juge. Le prince doit l'assembler autant qu'il est possible. Si les circonstances ne le permettent vraiment pas, alors le prince doit recourir, non à une mutation de monnaie, mais à un emprunt par manière de prêt, dont il devra faire plus tard pleine restitution.

Ceci porte à croire que l'emprunt, auquel Oresme fait allusion, est un emprunt forcé, puisqu'il devra faire plus tard pleine restitution.

2° Le prince n'a pas reçu du Pape le privilège de muter la monnaie.

En second lieu, le prince aurait dit-on un "privé droit" un privilège que lui aurait donné le Pape, et dont il jouirait par droit héréditaire pour ses bons mérites. Dieu me garde, dit Oresme, de me mettre en travers de la puissance du Pape, mais ce serait lui faire injure que de lui attribuer pareille chose, c'est à-dire, en somme, donner licence de faire mal. Et puis, comment le pape aurait-il le droit de permettre une chose qui ne saurait lui être permise à lui-même.

3° La communauté n'a pu se dépouiller de ce droit au profit du prince.

En troisième lieu la communauté est propriétaire de la monnaie, mais la communauté qui a le droit de changer la monnaie quand elle l'estime utile, aurait concédé, octroyé au prince cette autorité, elle s'en serait dépouillée au profit du prince.

D'abord, dit Oresme, la communauté n'a pas le droit de changer la monnaie que dans des cas déterminés. Elle peut, à la vérité, déléguer l'exercice de ce droit au prince; mais alors le prince doit exercer ce pouvoir dans les conditions raisonnables où la communauté le ferait elle-même, et celle-ci ne pourrait le faire que de façon raisonnable. Il devrait agir, non comme principal acteur, mais comme exécuteur de l'ordonnance publique de ce que veut la communauté. Que si l'on prétendait que la communauté s'est dépouillée plus que du simple exercice de son droit, et qu'elle a totalement délégué au prince son droit de propriété sur la monnaie, il faut répondre, en premier lieu, qu'il n'appartient pas à la communauté d'user mal de sa propre chose, et que le prince ne saurait avoir reçu d'elle plus de droit qu'elle n'en avait. Elle n'avait que le droit de bien gérer la monnaie, qui était sa chose, elle ne peut céder davantage.

a) la communauté ne peut disposer de plus de droits qu'elle n'en a.

Il faut dire en second lieu que la communauté, qui naturellement est franche, libre et tend à la liberté, n'aurait pu concéder son droit, se dépouiller de sa propriété, que mal conseillée, déçue ou trop épouvantée et contrainte, et qu'elle peut toujours révoquer et rappeler les concessions faites dans ces conditions.

b) Elle ne peut révoquer la concession faite.

En troisième lieu, la communauté n'a pas le droit de se dépouiller de son autorité sur la monnaie, car il est des choses qui appartiennent à chacun comme des droits naturels, des choses qui ne peuvent être jamais transportées justement à autrui. Et c'est en ce sens que la monnaie appartient de droit à la communauté, à elle seule ; elle ne peut pas plus abandonner ce droit au bon plaisir du prince qu'elle ne pourrait lui donner droit d'abuser des femmes de ses concitoyens.

4° Le prince n'a pas le droit de faire gain qu'il prend de « Les Cours de Droit »

Mais, dit-on encore, en admettant que ce soit à la communauté qu'il appartienne d'ordonner des monnaies

la circulation

ne se peut-il pas que, étant donné le grand nombre d'individus qui composent la communauté, ceux-ci ne se puissent entendre, et alors n'est-il pas nécessaire et naturel que le droit passe au prince pour l'exercer. Soit, répond Oresme, mais si cela se peut ce ne peut être que pour quelques temps, mais non pour octroyer au prince la puissance de prendre tant de gain par d'indues mutations. Pour l'ordonnance des mutations de la monnaie dans ces conditions, on comprend à la rigueur que le prince prenne un émolumment, mais ce doit être un émolumment raisonnable, il faut que ce soit, comme il doit en être du seigneurage même, que le prince perçoit pour la forge.

Enfin on donne comme ultime raison en faveur du droit du prince, que le prince devant tenir état honnêtement et magnifiquement, tant pour sa dignité que pour l'honneur de la communauté elle-même, il convient qu'il ait des revenus qui soient du propre droit de la couronne royale.

Il est possible, dit-on que la plupart de ses revenus lui aient été, jadis, assignés sur le fait de la monnaie, qu'il lui fut licite de prendre gain en changeant la monnaie. Alors vouloir ôter au prince ce droit quand il lui semble nécessaire, c'est attenter contre l'honneur du royaume, c'est déshériter le prince, c'est le dépouiller de la magnificence à laquelle il a droit, et la communauté ne se donnerait pas ainsi le ridicule de paraître ne pas pouvoir soutenir le prince car il n'appartient à la communauté d'avoir un prince, s'il n'a excellent et noble état.

Oresme déclare nettement que c'est là le langage des menteurs, flatteurs et faussaires, traîtres à la chose publique; c'est le fait des gens qui circulentent le prince. Certes, le prince doit avoir un revenu pour tenir son état, mais ce n'est pas sur la monnaie qu'il doit le prendre. Il y a d'autres manières de se procurer des revenus. Il ne doit pas toucher à la monnaie qui n'est pas à lui.

Le prince ne peut demander une aide à condition de s'abstenir de changer la monnaie.

L'argumentation d'Oresme est très vigoureuse certes, et il termine sur ce sujet par les deux observations suivantes : c'est que de tout ce qui vient d'être dit, il résulte que le prince n'est pas fondé non plus à demander une pension, une compensation quelconque, en échange de la promesse de s'abstenir désormais de changer les monnaies; il ne peut faire cela puisqu'il n'a pas le droit de changer la monnaie. Il ne peut donc pas dire qu'il ne touchera pas à la monnaie si on lui donne une pension. Cela s'est produit en effet que certains rois, certains seigneurs ont employé ce moyen. Ils usaient de ce droit de toucher une pension pour ne pas changer la monnaie, ce qui ne les empêchait pas de

la changer quand cela leur plaisait.

A supposer, dit Oresme, que le prince ait privilège de faire aucune chose sur la monnaie pour raison de la faire bonne, à supposer qu'il en ait le privilège, encore devrait-il le perdre au cas où il abuserait, au cas où il changerait ou falsifierait la monnaie pour son gain particulier.

Même si l'on ne peut pas accepter la thèse d'Oresme, il faut, dans tous les cas admettre qu'Oresme a suffisamment éclairé le roi et le peuple. L'un et l'autre doivent connaître leurs devoirs et leurs droits, à savoir quelles conséquences découlent de l'oubli des uns et de la violation des autres.

Avant de terminer, dans un premier chapitre, tout vibrant du patriotisme le plus élevé, empreint du plus vifs sentiment de la liberté civique et civile, Oresme veut avertir encore le roi et redire au peuple son droit.

S'adressant au roi, il écrit : J'ai l'intention de déclarer que les mutations sont contre l'honneur du roi et préjudicent à la succession royale comme à ses enfants. Que le roi soit bien convaincu que pareille fraude et, si j'ose dire, larcin, ne peut lui être conseillé que par des hommes de pensées et d'intentions corrompues, prêts à pousser le prince dans toutes les perversités tyranniques et à la spoliation de ses sujets. Or par là, le royaume se dispose à toute perdition ou à être transféré aux étrangers; et le roi pourrait-il assez se lamenter et pleurer quand, par sa négligence et par son mauvais gouvernement, lui et ses héritiers perdraient possession du royaume accru par les nobles vertus de ses prédecesseurs, et ce lui serait non plus chose glorieuse que par sa faute son peuple souffrit tant de calamités et de maux qui adviennent ordinairement dans la destruction et la translation des royaumes".

S'adressant au peuple, il écrit : Si le roi connaît son devoir, s'il viole le droit et la liberté de ses sujets, c'est à eux de ne point se laisser tyranniser. A Dieu ne plaise que le franc courage des français fût si abâardi que volontairement ils se laissent ainsi faire. La servitude à eux ainsi imposée ne pourrait longuement durer, car si grande que soit la puissance des tyrans, elle est violente, insupportable au coeur libre de ses sujets. Quiconque donc voudrait, par quelque manière, attirer et induire le seigneur de France à ce régime tyrannique exposerait le royaume à grande honte et le prépareraît à sa fin, car jamais la noble séquelle des rois de France n'apprit à tyranniser, ni aussi le peuple gallican ne s'accoutume à sujétion servile. Si la royale séquelle de France

Conclusion du traité d'Oresme. L'avertissement au roi.

Conseils au peuple.

abandonne sa première vertu, sans doute elle perdra son royaume, qui sera translate en d'autres mains.

Voilà la péroraison d'Oresme. On voit que ce petit traité méritait emplement d'être analysé. Il est probable qu'il a été écrit dans les années les plus calamiteuses du règne de Jean le Bon (entre 1350 et 1364) quand par la faute de certains conseillers, le malheureux prince était toujours aux abois pour son trésor, (on ne fit pas moins de 71 mutations en dix ans tant en hausse qu'en baisse).

Charles V, alors qu'il n'était encore que le duc Charles, mais régent du royaume, pendant la captivité de son père Jean Le Bon, eut recours aux mêmes pratiques, haussant jusqu'à 12 livres le marc d'argent, (245 grammes), qui d'après la grande Ordonnance de 1255, obtenue par les Etats Généraux réunis à Paris, ne devait jamais dans l'avenir produire plus de six livres. Il produisait 12 livres au temps de Charles V. On voit quelle diminution de la monnaie résultait de cette mutation.

Cette mutation énorme, opérée par le Régent, fut le signal d'un grand soulèvement à Paris, en Janvier 1357. Quand il fut monté sur le trône (1364-1380), Charles V paraît bien s'être inspiré des sages leçons d'Oresme. Son règne présente en effet, une fixité monétaire à laquelle on n'était plus habitué depuis fort longtemps et les bienfaits qui en résultèrent furent assurément pour beaucoup dans la prospérité qui marqua son règne et pour quelque chose peut être dans le surnom élogieux que lui donnaient ses sujets "Charles le Sage". C'est un peu pour rire qu'on lui aurait donné ce surnom de "sage". Il le méritait en tous cas par l'abstention qu'il fit des mutations monétaires. Bientôt après, les inquiètes prédictions d'Oresme paraissent à la veille de se réaliser avec la royauté de Charles VI (1380-1422).

Les désastres du règne de Charles VI marquent le retour des mêmes intolérables pratiques monétaires qu'sous Jean le Bon; à tel point que l'Université, encore éclairée par les leçons de son ancien recteur Buridan et aussi par le solide traité d'Oresme se fit l'interprète du mécontentement général dans une remontrance qu'elle adressa au Roi en 1412. Malgré cela, les vrais principes en matière monétaire continuèrent d'être oubliés à partir du règne de Charles VI à ce point qu'on les regarda presque comme des nouveautés quand Jean Bodin dans les Six Livres de la République au XVI<sup>e</sup> siècle en parlera à son tour. En 1789, à la veille de la Révolution française, la livre ne représentera plus que le 86ème de l'argent fin qu'elle contenait au

Les mutations monétaires arrêtées sous le règne de Charles V se continuent sous le règne de Charles VI.

temps de Charlemagne, et le dixième de la quantité d'argent fin prescrite par Charles V.

On voit quel cataclysme dans le régime des monnaies.

Il y a un livre que l'on peut utilement consulter sur les idées d'Oresme, c'est le livre de M. Bridrey professeur à Caen : "Nicole Oresme". C'est sa thèse de doctorat, ouvrage considérable publié en 1906.

es mutations  
monétaires ont  
pour conséquen-  
ce la fixation  
des prix.

Le Moyen-Age n'a pas connu, en fait, la fixation légale du prix de toutes les choses échangeables, mais il a connu quelque chose d'analogique. Il a connu la pratique, qui consiste à fixer un maximum au prix de beaucoup de marchandises usuelles et au salaire. Au XIII<sup>e</sup> siècle on fixe le prix de la location des livres de jurisprudence, de théologie, de philosophie à l'usage des étudiants. On fixe le prix maximum d'un nombre plus ou moins considérable de marchandises, abstraction faite de la qualité de l'acheteur quel qu'il soit, comme le fit par exemple Jean le Bon par Ordinance de 1350, qui fixait le prix de vente des denrées de consommation et aussi le taux des salaires dans la plupart au moins des corps d'Etat.

La pratique de cette fixation légale de certains prix dans le sens de maximum en ce qui concerne les marchandises, est en corrélation avec la pratique des mutations monétaires. Ceci d'ailleurs pourrait être dit également des siècles qui le suivirent, bien que cela passe inaperçu.

Ces mesures de tarification légale sont considérées comme indépendantes des mutations monétaires. On n'y pense pas. Ces mesures furent inspirées, suivant les circonstances, de mobiles assez divers.

Les mutations des signes monétaires, le roi les conçoit ordinairement pour son propre avantage à lui comme souverain, et il voudrait bien qu'elles n'eussent que les effets qu'il poursuit. Mais de cela il n'est pas le maître et en vérité la loi de la valeur est plus forte que lui. Des conséquences se produisent, dont il ne voudrait pas; pour y obvier il prend de nouvelles mesures et s'engage dans un empirisme inextricable, comme la bonne monnaie fuit à l'étranger, on publie des ordonnances prohibant, sous des peines très sévères, la sortie des monnaies hors du royaume, telle que l'ordonnance de Philippe le Bel du 28 Juillet 1303. Ces prohibitions sont d'ailleurs à peu près vaines, comme le montre la répétition fréquente des ordonnances prohibitives, si l'on en croit les observations répétées d'Oresme notamment.

Cela n'empêche pas les bonnes espèces de partir D'un autre côté, ces mutations ne manquent pas de se répercuter sur les prix, soit en baisse, soit en haus-

se, suivant le sens des mutations. Mais le sens général dans lequel se font les mutations est plutôt celui de l'avilissement des espèces. Comme le disait Oresme : "Si le roi augmente le poids des monnaies, c'est pour préparer une diminution plus profitable. Les prix vont en haussant à mesure que les espèces s'affaiblissent. Or la spéculation du prince est par là déjouée en partie. S'il a plus de monnaie, il doit aussi payer tout plus cher. Il a bien diminué le poids de ses dettes déjà nées, mais l'étendue des dettes à naître subira le contre-coup de la hausse des prix. C'est inévitable. Le prix sera plus élevé. Les officiers royaux à gages fixent demandent le relèvement de leurs gages, car ils ne leur laissent plus de quoi vivre. Le Trésor s'enlise. Dans le public ceux qui ont la situation de créanciers, créanciers à très longue échéance indéterminée réclament. Et ils sont nombreux dans un état économique où le prêt à intérêt est interdit. Le seul moyen de tirer profit de ses capitaux mobiliers, sans les faire valoir soi-même, c'est de posséder de la rente foncière ou de la rente constituée. Les arrérages sont à échéance fixe, mais durant un temps indéterminé. Ils représentent ainsi un pouvoir d'acquisition toujours diminué."

Voilà des conséquences que le prince certes ne cherche pas, quand il fait mutation. Il voudrait bien que cela ne se produise pas, mais tout cela se produit et la hausse des prix (comme suite de l'avilissement des espèces, l'augmentation de la livre) est si certaine qu'au XVI<sup>e</sup> siècle, on va voir tout à l'heure, le maître des monnaies, Malestroït, croire qu'on peut soutenir que l'énorme enrichissement de toutes choses, qui marque cette époque, n'a d'autre cause que l'affaiblissement progressif des monnaies. Il est vrai que Jean Bodin prouvera que c'est là une vue trop exclusive, mais il conviendra que c'est tout de même une explication partielle et incontestée. La raison en est que le prince a beau ordonner que les monnaies doivent avoir le cours qu'il prescrit - par exemple que les espèces avilies conserveront leurs cours d'avant la mutation - rien n'y fait. On n'accepte cette monnaie que pour ce qu'elle vaut, d'après le poids de l'alliage et l'on se moque de l'évaluation royale. C'est ce que dira, après bien d'autres, Malestroït, mais dans un autre esprit. "En cela, dit-il, l'opinion du vulgaire a toujours été maîtresse; quelque résistance que les rois aient cru faire, ils ont finalement été vaincus et contraints de suivre en ce la volonté désordonnée du peuple". Respectueux fonctionnaire, il blâme dans le vulgaire sa sottise, c'est-à-dire de ne pas croire le prince, quand celui-ci déclare que si l'on

veut observer l'évaluation royale, tout ira bien, En attendant tout va mal. Il représente au roi, que sa volonté souveraine étant méconnue, c'est à lui de l'imposer à ses sujets qui refusent d'être sages. Un des moyens qui s'offrent est de fixer d'autorité le prix maximum des marchandises les plus usuelles et des travaux de mains (les salaires). Voilà comment le dérèglement des monnaies conduit, pour sa part, aux tarifications légales des prix, de certains prix, de beaucoup de prix, suivant les époques.

Les discussions sur les causes de la grande hausse des prix au XVI<sup>e</sup> siècle.

Quelles peuvent être les causes de la hausse des prix.

Le XVI<sup>e</sup> siècle connaît, surtout dans sa seconde moitié, une hausse des prix si considérable qu'elle ne pouvait manquer de provoquer la discussion. L'affaiblissement progressif des monnaies, dont on vient de parler, est certes regardé par tous ceux qui se mêlent au débat, comme devant entrer en compte dans l'explication de la hausse; mais tandis que certains pensent que c'en est la cause unique, d'autres estiment que cette cause ne suffit point à expliquer une hausse si forte. De là l'intérêt du débat.

Expliquer la hausse des prix par l'affaiblissement des monnaies, théoriquement ce peut être très juste. Il faut bien que la cause de cette hausse des prix soit une cause monétaire, puisque tous les prix s'en ressentent. Mais d'autre part, expliquer la hausse des prix indépendamment de l'affaiblissement des monnaies sauf pour une part, c'est aussi très juste théoriquement, si la cause est une abondance de métaux beaucoup plus grande qu'on n'a jamais vue. Les deux causes ne sont pas contraires en elles-mêmes, mais elles sont bien distinctes. La question, révèle de la science plutôt que de l'art, réserve faite du point de vue des remèdes, mais elle a tenu trop de place dans les préoccupations du temps pour qu'on ne lui fasse pas une place ici.

Les écrits spéciaux que cette discussion suscita sont assez nombreux, tel que "le discours sur les causes de l'extrême cherté qui est aujourd'hui en France (1574), attribué à Gérard du Haillan. Les "paradoxes sur le fait des monnaies (1578) de François Garrault, conseiller du roi et général des monnaies. Ces écrits et plusieurs autres sont très soigneusement analysés dans la thèse de doctorat de M. André Liautey : "La hausse des prix et la lutte contre la cherté en France au XVI<sup>e</sup> siècle", volume paru en 1921.

Mais les deux écrits que l'on va ici considérer ce sont, d'une part les "paradoxes" de Malestroït

Indications  
bibliographiques.

(1566), et d'autre part la réponse que leur fit Jean Bodin (1568-1678). Ce sont ceux qui, de notre point de vue sont les plus intéressants, sans compter qu'il parurent les premiers et que ceux qui suivirent s'en inspirèrent ordinairement. La "réponse" de Jean Bodin telle qu'en dernier lieu elle se présente, dans les deux petites brochures réunies en un seul opuscule, la "réponse aux paradoxes de M. de Malestroit touchant le fait des monnaies et l'enchérissement de toutes choses" (1578) se trouve ainsi que "les paradoxes" de Malestroit dans l'édition de Lyon (1593) des "Six livres de la République de Jean Bodin".

#### La thèse de Malestroit.

Malestroit était un conseiller du roi, chargé par Charles IX, en sa qualité de maître à la Chambre des Comptes, d'étudier le fait des hauts prix. Après trois ans d'études sur ce sujet, comme il le dit lui-même dans sa lettre privée au roi, il transmet les résultats sommaires de ses recherches, réservant de disséquer plus longuement par la suite. Mais on ne voit pas qu'il ait jamais disséqué plus longuement.

Un fait s'est imposé à son attention, dit-il dans sa lettre préface, "c'est l'étrange enchérissement qu'on constate de toutes les choses, encore que chacun tant grand que petit le sente à sa bourse toujours il que peu de gens peuvent compter la source et origine de ce mal, laquelle source faut nécessairement tirer du fond et abîme des monnaies". Voilà ce qui frappe Malestroit avant tout.

Or, Malestroit dit que l'explication à laquelle il s'arrête est grandement "paradoxée", c'est-à-dire fort éloignée de l'opinion du vulgaire. Et voilà pourquoi il donne lui-même pour titre à son écrit celui de "Paradoxes sur le fait des monnaies". Il veut dire qu'on trouvera paradoxales ses idées, encore qu'elles soient suivant lui la simple vérité. Il espère qu'on se rendra à l'évidence et que chacun reconnaîtra que le mal vient de ce que les sujets entendent prendre monnaie pour une évaluation autre que celle qu'en font les ordonnances, et que le remède ne peut être que dans l'acceptation de l'évaluation royale.

Pour Malestroit rien n'est enrichi depuis 300 ans.

Les paradoxes de Malestroit sont au nombre de deux, mais le premier seul nous intéresse ici dans la question de la hausse des prix. Le voici : "On se plaint à tort en France de l'enchérissement de toutes choses, attendu que rien n'y est enrichi depuis trois cent ans". C'est bien surprenant. Comment rien n'est enrichi depuis 300 ans, depuis la fin du XIII<sup>e</sup> siècle. Est-ce que Malestroit ne vient pas dire dans sa lettre au roi, que ce qui est frappant "c'est l'étrange enrichissement de toutes choses". Et dans un instant concluant, il dira que rien n'est enrichi depuis

Malestroit  
n'emploie success-  
vement le mot  
enchérissement  
ans deux sens  
différents.

300 ans.

C'est que à l'époque il faut bien s'entendre sur la signification des mots. Malestroit prend le mot en-chérissement dans deux sens différents : tantôt dans le sens de hausse des prix, tels qu'ils sont exprimés en numéraire, tantôt dans un autre sens que voici : "On ne peut pas dire d'une chose qu'elle soit maintenant plus chère qu'elle n'était il y a 300 ans, sinon que pour l'acheter il faille maintenant bailler plus d'or ou d'argent qu'on n'en baillait il y a trois cents ans".

En d'autres termes, il n'y a enchérissement réel que s'il faut donner pour une chose plus de métal précieux que par le passé, sans cela l'encherissement n'est qu'une apparence. Il faut se mettre dans l'esprit qu'il peut y avoir hausse des prix sans qu'il y ait enchérissement. Ce serait le cas si la hausse des prix était proportionnelle à l'affaiblissement des monnaies. Alors on ne donnerait pas une plus grande quantité de métal précieux qu'autrefois. Voilà le sens où Malestroit prend le mot enchérissement.

Il s'agit de savoir si tel n'est pas précisément le cas dans la présente hausse des prix. Malestroit déclare que c'est le cas en effet : "L'on ne bailler point maintenant plus d'or, ni d'argent que l'on n'en baillait il y a 300 ans pour une même chose; donc depuis le dit temps rien n'est enchéri en France".

Pour Malestroit  
la hausse des  
prix est pro-  
portionnelle à  
l'affaiblis-  
sement de la ma-  
tière des mon-  
naies.

Donc toujours cette opposition de l'encherissement apparent avec l'encherissement réel. La monnaie compte plus, mais elle vaut moins.

Ayant ainsi posé son syllogisme, il reste à prouver maintenant que pour une même chose on ne donne pas une plus grande quantité de métal précieux que par le passé. Malestroit entreprend de le prouver d'abord pour l'or, puis pour l'argent en comparant le prix du velours, du vin, du grain, à des époques très éloignées, en comparant ces trois prix il y a 300 ans et de son temps, en comparant parallèlement l'état des monnaies à ces deux époques. Il arrive à cette conclusion que la hausse des prix est proportionnelle à l'affaiblissement de la matière des monnaies.

Il n'y a pas d'encherissement, l'encherissement n'est qu'apparent. "D'où il suit, par exemple, que le gentilhomme qui a maintenant 500 livres de rentes, n'est point plus riche que celui qui jadis n'en avait que 100" (donc la monnaie aurait faibli des quatre cinquièmes) "qu'une terre ou une maison, qui se vend maintenant 25.000 livres n'est point plus chère qu'elle était jadis lorsqu'elle valait 5.000 livres, pour la raison que les 25.000 livres de maintenant ne contiennent

point plus grande quantité d'argent fin que les 5.000 livres du temps de St-Louis. Et ainsi l'enchérissement qu'on pense être maintenant sur toutes choses, qui correspond bien à une hausse des prix, n'est qu'une opinion vaine, une image sans effet, ni substance quelque. Il y a hausse apparente des prix, il n'y a pas hausse réelle.

Malestroit ne conteste pas l'enchérissement en prenant le mot comme enchérissement monétaire, prix exprimé en monnaie; il conteste l'enchérissement réel, c'est-à-dire qu'il conteste qu'on donne plus d'or ou d'argent qu'on n'en donnait autrefois.

C'est cela que Jean Bodin va contester.

La réponse de Jean Bodin est d'un réel intérêt, par elle-même d'abord au point de vue technique, ensuite elle nous fournit des renseignements, qui débordent de beaucoup la question monétaire et des prix. Tout en reconnaissant que l'affaiblissement des monnaies entraîne naturellement une élévation des prix et que par conséquent l'idée de Malestroit contient une part de vérité, Bodin établit d'abord que ce ne saurait être la cause unique, ni même la cause principale de l'énorme hausse, qui se produit de son temps, car cette hausse est bien supérieure à l'affaiblissement de la monnaie.

Il existe donc d'autres causes, et de celles-ci il résulte que dans une large mesure il y a bien enrichissement réel au sens que Malestroit donne à ce mot, c'est-à-dire qu'on livre pour une même chose, plus d'or et d'argent que par le passé.

C'est en recherchant ces causes que Bodin nous éclaire abondamment sur l'économie de son temps.

Bodin conteste tout d'abord le syllogisme de Malestroit; il le fait vertement mettant à nu la légèreté avec laquelle le maître des comptes paraît avoir mené son enquête. Il dit : "Malestroit raisonne sur le prix du velours du temps de Philippe le Bel et aujourd'hui Mais il n'y a qu'un vice à ce raisonnement, dit Bodin c'est qu'on ne voyait pas de velours en France en ce temps là".

Je ne sais pas si Bodin a raison parce qu'on fabriquait du velours depuis bien longtemps en Orient même en Italie; mais il est probable qu'on n'en voyait guère en France.

Et puis, "le vin et les blés coûtent non pas seulement cinq fois, mais vingt fois plus cher qu'il y a seulement 100 ans". Néanmoins, Bodin dit ne fera pas état de cela. Il remarque que les fruits de la terre ne donnent point une portée assez sûre pour une investigation de ce genre, car les variations de prix des

La réponse de Jean Bodin à Malestroit.

Bodin met à nu la légèreté avec laquelle Malestroit a mené son enquête.

La proportion de la hausse des prix et de l'affaiblissement de la monnaie est mal assise.

fruits de la terre tiennent trop souvent à des variations de leur quantité. "Il y a beaucoup moins de risques de se tromper, pense-t-il, en considérant le prix des terres, qui ne peuvent être ni diminuées, ni altérées de leur bonté naturelle, pourvu qu'on les cultive. Or, dit-il, depuis 50 ans seulement le prix de la terre a crû au triple, bien que les écus pèsent seulement 1/10° en moins qu'ils ne pesaient il y a trois cents ans. Il est donc clair si ces chiffres de Bodin sont exacts que la hausse des prix est beaucoup plus forte que l'affaiblissement des monnaies".

es causes de  
a hausse des  
rix d'après  
odin.

Ayant ainsi relevé les inexactitudes et surtout l'insuffisance de l'enquête de Malestroit, Bodin entreprend d'indiquer lui-même les causes de la hausse des prix.

"A Cette hausse des prix il n'y a point, suivant Bodin, une cause unique, comme le croit à tort Malestroit, mais plusieurs causes d'importance très égale.

Je trouve dit-il que la cherté que nous voyons vient quasi de quatre ou cinq causes. La principale et presque seule, que personne jusqu'ici n'a touchée, c'est l'abondance d'or et d'argent, qui est aujourd'hui en ce royaume, plus grande qu'elle n'a été il y a 400 ans (c'est-à-dire depuis 400 ans)." Bodin déclare ne pas remonter plus loin dans le passé, parce que les registres de la Cour et de la Chambre des Comptes ne passent pas 400 ans. "Pour remonter au-delà, il faudrait recueillir de vieilles histoires avec peu d'assurance".

La seconde occasion de cherté vient, en partie, des monopoles. La troisième c'est la disette, qui est causée tant par la traite (l'exportation) que par le dégât. La quatrième est le plaisirs des rois et grands seigneurs qui haussent (font hausser) le prix des choses qu'ils aiment. La cinquième cause est dans le prix des monnaies ravalé de son ancienne estimation. Cette cause unique de Malestroit, Bodin l'indique à la fin en cinquième lieu, et il ne s'en expliquera pas beaucoup davantage, car il suppose la chose connue.

"Je toucherai brièvement tous ces points, dit Bodin. La vérité est qu'il reviendra sur les quatre premiers points, laissant dans l'ombre le cinquième, c'est-à-dire l'affaiblissement des monnaies en tant que cause de la hausse des prix. Peut-être faut-il voir là un effet de l'amour-propre du polémiste qui désire faire sentir à Malestroit que cette cause est peu de chose à côté de celles que lui, Bodin, a découvertes ? Il faut retenir que Bodin admet cependant formellement l'affaiblissement des monnaies comme agissant sur le prix. Il parlera d'ailleurs même copieusement des altérations monétaires, mais ce sera du point de l'ins-

tabilité des prix plutôt que comme cause de la hausse énorme et régulière des prix qui marque son temps.

I-L'abondance de l'or et de l'argent est la principale cause de l'enchérissement.

Dans l'étude des quatre causes d'enchérissement lesquelles il s'étend, Bodin ne fait rien moins qu'une série d'applications de la théorie de la valeur et des prix.

La première cause d'enchérissement, la principale cause qui échérira toutes choses, c'est l'abondance ce qui donne estimation et prix aux choses, cela en quelque lieu que ce soit. Encherissement est pris ici dans le sens de hausse générale des prix. Ce qui donne estimation et prix aux choses, c'est l'or et l'argent (la monnaie). Donc quand Bodin dit que l'abondance plus grande d'or et d'argent fait hauser les prix il exprime l'idée qui se trouve dans la théorie quantitative de la monnaie.

Bodin donne des exemples de mouvements des prix suivant l'abondance ou la rareté de la monnaie.

Bodin apporte à l'appui de sa thèse de nombreux exemples de mouvements des prix, tirés de l'histoire ancienne et accompagnés d'anecdotes curieuses. À une époque plus rapprochée de lui, il trouve un fait notable. "Quand l'espagnol se fit seigneur des terres nôves (Les terres du Nouveau Continent) les cognées et les couteaux étaient là les plus vendus que les pierres précieuses, car il n'y avait couteaux dans ce pays que de bois et de pierre. C'est l'abondance qui cause le mal. Quand il y a abondance d'or et d'argent, ces métaux sont méprisés, c'est-à-dire peu prisés ou plutôt moins prisés, surtout à l'égard des autres choses relativement plus rares et utiles à la vie, et l'on en donne volontiers une plus grande quantité pour se procurer ces choses".

La théorie quantitative des prix, entendue toujours grosso modo, se présente donc à l'esprit de Bodin comme une explication possible de la hausse des prix à cette époque. Si l'or et l'argent sont vraiment plus abondants qu'il y a 300 ans, il y a des chances pour que les prix haussent. Pour que l'hypothèse se confirme il va établir que la quantité d'or et d'argent est plus grande en France à son époque qu'il y a 300 ans (au temps où parle Malestroit). "Mais, dit Bodin, que l'or et l'argent soient plus abondants qu'ils n'étaient il y a 300 ans, cela se connaît à vue d'oeil, car s'il y a de l'argent par pays, il ne peut être si bien caché que les princes ne le trouvent dans leur nécessité.

Or ce qu'on remarque, si l'on jette les yeux sur cette période de 300 ans qui s'est écoulée, c'est que les princes, quand ils ont besoin d'argent, le trouvent plus facilement et en plus grandes sommes qu'autrefois. Et Bodin montre ce qui s'est passé à diverses époques, où l'on vit le roi demander des subsides pour sa rançon, pour constituer des dots, et des app-

Les causes de l'abondance plus grande de l'or et de l'argent.

nages, ou pour l'impôt. "Il trouve des sommes plus fortes qu'il y a 300 ans" nous dit Bodin.

Maintenant d'où vient cette abondance plus grande d'or et d'argent. A quoi est-elle dûe ? C'est ici que Bondin montre le tableau de la transformation économique et principalement commerciale, qui marque le XVI<sup>e</sup> siècle. "Ce qui attire l'or et l'argent dans un pays, c'est l'industrie et le commerce. Dans les siècles antérieurs les artisans travaillaient pour le pays. Le Français ayant un pays des plus fertiles au monde s'adonnait à labourer la terre, à nourrir son bétail, qui est "la plus grande ménagerie de France". Au reste, le commerce extérieur, surtout maritime, était trop peu sûr avant le XVI<sup>e</sup> siècle et ses débouchés étaient relativement limités. Les principaux débouchés, qui existaient, étaient les Indes et l'Arabie, mais ils étaient accaparés par les Vénitiens et les Génovais.

"Mais depuis cent cinquante ans, dit Bodin, bien des événements d'une portée économique se sont produits. Nos pères ont donné la chasse aux Anglais, qui occupaient la Normandie et la Guyenne et qui disposaient ainsi de débouchés fort importants. Ils n'y sont plus. Le portugais cinglant dans d'autres mers avec la boussole, s'est fait maître du Golfe de Perse et en partie de la Mer Rouge et par ce moyen a rempli ses vaisseaux de la richesse des Indes et de l'Arabie plantureuse. L'espagnol a montré la route pour faire le tour de l'Afrique (le cap de Bonne Espérance) avec un merveilleux profit. D'autre part l'espagnol ayant mis sous sa puissance les terres neuves (le Nouveau Continent), pleines d'or et d'argent, en a rempli l'Espagne. Or, l'espagnol ne tient vie que de France et vient prendre ici, les blés, les toiles, le pastel, le papier, les livres, voire la menuiserie et tous ouvrages de mains. L'espagnol va nous chercher au bout du monde l'or et l'argent pour acheter ces blés, draps, toiles, pastel, papier. D'autre côté, l'anglais, l'écossais, tous les peuples de Norgève, de Suède, de Danemark et de la côte baltique, qui ont une infinité de mines, vont chercher les métaux au centre de la terre pour acheter nos vins, nos pruneaux, et surtout notre sel, qui est la manne que Dieu nous donne par grâce spéciale avec peu de labeur. Notre sel était, en effet, très apprécié par les gens du Nord et était obtenu avec peu de labeur. L'anglais, le flamand, l'écossais, font un grand trafic de poissons salés, en sorte que bien souvent ils chargent de sable leurs vaisseaux, faute de marchandises, pour venir acheter notre sel à beaux deniers comptants".

Voilà comment la France, bien que n'ayant autant dire pas de mines d'or et d'argent (elle en avait, mais peu), voilà en quelles circonstances la France a vu

venir chez elle l'or et l'argent des autres pays par l'exportation de ses richesses naturelles et de ses ouvrages de main .

L'institution de banques dans le pays pour y attirer l'or et l'argent étrangers.

Bodin signale encore une autre cause d'entrée d'or et d'argent en France, un procédé d'attraction qu'il est intéressant de relever, il s'agit de la Banque de Lyon. Voir ce que Bodin en dit assez longuement dans sa Réponse aux paradoxes de M. de Malestroit, pages 51, 52 et puis, dans la République. Il revient à deux reprises, (au livre VI Chapitre II Des Finances, pages 893 et 894).

François Ier, aurait institué cette Banque de Lyon en 1543, dans le but d'attirer l'or et l'argent dans le pays. Or, ces métaux ne venaient pas encore en abondance de l'Espagne, mais ils commençaient d'y venir.

Bodin fait observer malignement : " qu'au fond le Cardinal de Tournon, inspirateur de cette création, songeait tout simplement à placer sûrement et fructueusement 100.000 écus qu'il avait en ses coffres...." "Le Cardinal de Tournon, à la suscitation, dit Bodin, de certains italiens, fit entendre au Roi qu'il y avait moyen d'attirer en France les finances de tous côtés, et de faire fonds à l'avenir pour en fruster les ennemis, que d'établir la banque à Lyon ; prendre l'argent d'un chacun, recevoir l'argent d'un chacun en payant l'intérêt à 8 %", (l'intérêt non commercial).

Et de fait aussitôt les lettres patentes décernées les Florentins, les genevois, les suisses, les allemands affriandiés de la grandeur du profit, apportèrent une infinité d'or et d'argent en France, en sorte que le roi François Ier, quand il mourût, en 1547, se trouva endetté à la Banque de Lyon de 500.000 écus, qu'il avait en ses coffres : "Et, la paix, dit Bodin, assurée avec tous les princes de la terre". De ce que le Roi de France avait beaucoup de créanciers la paix était assurée.

"Les princes et seigneurs, dit-il, non seulement les seigneurs des Ligues Hanséatiques, les princes allemands et autres, mais aussi les pachas et marchands de Turquie, qui étaient sous le nom de leurs facteurs créanciers pour plus de 500.000 écus, ne tenaient pas à faire la guerre et à déprimer la France, puisque c'eût été endommager leur débiteur. C'est un lien commun que de dire quand on a beaucoup de créanciers, il y a chance d'avoir la paix. On voit que ce n'est pas d'aujourd'hui que les intérêts financiers comptent pour quelque chose dans la politique extérieure.

Aussi bien Bodin dit-il, " que ces bonnes relations changèrent quand, dans l'impossibilité d'acquitter capital et intérêts accumulés, on se vit obligé d'offrir

aux créanciers une sorte de concordat".

Ainsi, après François Ier, Henri II avait porté l'intérêt de ces emprunts, non plus à 8 %, mais à 10, à 12, à 16 %, avec offre de joindre l'intérêt au capital.

Au temps de Henri II c'était une véritable lutte entre souverains pour attirer à eux l'or et l'argent. "L'Empereur, dit Bodin, l'Empereur Charles-Quint faisait semblable de son côté, et le roi d'Angleterre aussi. D'où il arriva que le roi Henri II, pensant attirer plus d'argent en payant plus d'intérêts, que l'Empereur et le Roi d'Angleterre commença à perdre son crédit; car, les plus sages ménagers (économistes et financiers) faisaient ce jugement qu'il ne pourrait enfin payer, ni sort, ni usure (sort : capital; usure : intérêt) et qu'il serait dans l'impossibilité de payer l'intérêt, s'il le joignait toujours au capital, ce qui portait l'intérêt de 16 à 18 % environ".

L'Empereur, lui, plus rusé, faisait contenance de vouloir s'acquitter, baillait les communautés pour cautions, payant les vieilles dettes avec les nouveaux emprunts. Chacun lui prêtait, voyant qu'il s'acquittait.

Il y a là, il importait de le signaler, une forme curieuse et bien dangereuse de la lutte pour le métal; on verra cette politique en temps et lieu, recommandée mais ici déjà, elle est une cause d'abondance d'or et d'argent dans le pays, en France, Bodin range, toujours dans l'ordre d'idées des causes de la hausse de tous les prix, l'affaiblissement des monnaies. L'affaiblissement des monnaies comme cause d'abondance d'or et d'argent ! L'affaiblissement des monnaies aurait même eu pour première cause, suivant Bodin, ce que l'on appellera bientôt, la préoccupation métalliste, c'est-à-dire le souci d'attirer dans le pays l'or et l'argent de l'étranger. Dans sa Réponse aux paradoxes de Malestroït page 69 au verso (au verso parce que dans cette édition les pages ne sont numérotées qu'au recto), Bodin écrit : "La première ouverture, que l'on fit en ce royaume, d'affaiblir l'argent monnayé et d'y mêler la vingt-quatrième partie de cuivre fût pour donner occasion aux marchands d'apporter l'argent dans ce royaume, qui n'en a point : ce qui était donner la vingt-quatrième partie d'argent à l'étranger, car autant valait en France onze deniers et demi d'argent que douze deniers au pays d'autrui".

Mais, dit Bodin, il n'était point besoin, vu les richesses de la France, de toujours chercher à l'étranger, en important l'or et l'argent de tous côtés. Et, ce mal prit accroissement au temps de Philippe le Bel, qui l'an 1300 affaiblit la monnaie blanche de moitié, y mê-

L'affaiblissement des monnaies moyen d'attirer l'or et l'argent de l'étranger.

lant autant de cuivre que d'argent".

On ne sait pas si ce fût vraiment là, la première origine de cette pratique de l'affaiblissement des monnaies.

Bodin peut-être reporte-t-il dans le passé une idée de son temps : Dans tous les cas, il est certain que le moyen était en rapport avec le but fixé et cela par un curieux à côté de la loi de Gresham. L'affaiblissement des monnaies dans un pays fait que la monnaie des autres pays y est attirée : elle gagne au change; elle représente dans ce pays où la monnaie vient d'être affaiblie un pouvoir d'acquisition plus élevé que chez elle.

La mauvaise monnaie nationale attire la bonne monnaie étrangère et les lingots. Ainsi les pays étrangers voient disparaître la bonne monnaie, et, n'en eusent-ils que de bonne, les pays étrangers achètent beaucoup dans les pays à monnaie dépréciée.

"Voilà donc, conclut Bodin, sur la première cause de l'enchérissement, les moyens qui nous ont apporté l'or et l'argent en abondance depuis deux cents ans, et, c'est l'abondance d'or et d'argent qui cause en partie la cherté des choses". Voilà ce qu'il dit :

"Abondance d'or et d'argent; affaiblissement de la valeur monétaire, quand même les monnaies resteraient ce qu'elles étaient, voilà ce qui implique la hausse des prix". Voilà une cause générale de la hausse des prix.

Voyons maintenant les autres causes de cherté qui signalent Bodin. Ici, dans la réalité, ce ne sont que des causes générales de hausse de tous les prix; ce sont des causes de cherté de telle ou telle catégorie, de marchandises, plus ou moins étendue.

La deuxième cause d'enchérissement : ce sont les monopoles (Page 52). Bodin entend par là les coalitions des marchands, artisans, gagné-deniers, et ouvriers, lorsqu'ils s'assemblent pour asscoir le coût des marchandises, ou pour échérir leur journée et leur ouvrage".

Bodin dénonce ainsi l'un des inconvenients des associations, des compagnonnages, des confréries. L'un des points sur lesquels on s'entend le mieux dans ces groupements, c'est l'exploitation concertée du consommateur. On s'assemble sous des prétextes louables, et ce à quoi l'on pense avant tout c'est à s'entendre pour faire hausser le prix de ce que l'on vend : produits, marchandises, tous services. Et "parce que, dit Bodin, de telles assemblées se couvrent ordinairement du voile de religion (confréries), le chancelier avait sagement avisé que l'on devait ôter et retrancher les confréries, ce qui a été depuis confirmé, à la re-

La seconde cause d'enchérissement ce sont les monopoles.

quête des Etats à Orléans, tellement qu'il n'y a point faute de bonnes lois. Mais, pour avoir été supprimées et resupprimées et de nouveau supprimées les confréries n'en ont pas moins existé.

Voilà la deuxième cause d'enchérissement, non pas de tous les prix, mais de marchandises assez nombreuses, puisque les compagnonnages, tant ils étaient abondants, se trouvaient régir une bonne partie de l'économie.

a troisième  
cause d'enché-  
rissement est  
a disette qui  
vient par la  
traite et le  
égât.

La traite c'  
est le com-  
merce extérieur

La troisième cause d'enchérissement est la disette. "La disette, dit-il, advient par deux moyens : la traite et le dégât".

D'abord la traite, c'est le commerce extérieur. La traite, il ne faut pas s'y tromper; il y a exportation trop grande des denrées agricoles; et, principalement des blés, et aussi il y a empêchement corrélatif à l'importation des choses nécessaires".

Bodin, en revient toujours, non pas de façon exclusive, mais de façon principale à l'Espagne, qui a toujours acheté notre blé, lorsqu'il est encore en grais. L'Espagne et le Portugal font toutes sortes de faveurs aux importateurs de blé, "au marchands battiers", dit Bodin. "Par exemple, dit-il, dans ce pays (en Espagne) il est défendu de prendre comme prisonnier quiconque porte du blé à vendre, autrement le peuple accablerait le sergent. Pourvu que celui qui porte le blé dise tout haut : "je porte du blé", il n'est pas soumis à la prise.

L'Espagne défend l'exportation de l'or et de l'argent, bien en vain du reste. Mais exception est faite pour cette exportation, s'il s'agit d'acheter et de payer des céréales, en sorte que l'Espagne importe une grande quantité de blé.

D'autre part, la Toscane et la Barbarie, c'est-à-dire ce que nous appelons aujourd'hui l'Algérie, tiennent presque tout le blé qu'elles consomment du Languedoc et de la Provence. Il y a là une double cause d'enchérissement : d'abord l'abondance d'argent qui en résulte est une cause de hausse générale que l'on a rencontrée dans la première catégorie.

Et ensuite la rareté du blé est une cause de hausse du prix du blé. C'est une cause de hausse spéciale au blé.

Le dégât, c'est le gaspillage; le gaspillage est cause de disette. Bodin fait allusion, "au peu de soin que l'on apporte à ménager la consommation, principalement en ce qui concerne les étoffes dans la confection des vêtements; en ce qui concerne aussi l'ameublement; en ce qui concerne la nourriture". Il recon-

dégât c'est  
gaspillage.

naît : "que le français par sa nature de la région, qui est plus froide que l'Espagne et l'Italie ne peut vivre de cure-dents comme l'italien, mais enfin qu'il n'a pas besoin de cette superfluité excessive en toutes sortes de viandes et friandises inconnues à d'autres peuples".

Au reste Bodin reporte ce mal, le luxe, à qui de droit, c'est-à-dire "aux clauses dirigeantes dont l'exemple entraîne toutes les autres clauses, jusqu'aux valets de boutiques".

Les récriminations contre le luxe sont de tous les temps; les moralistes d'aujourd'hui nous donnent en exemple le temps passé, que Bodin rapporte à ses ancêtres, et que ces derniers reportent sans doute aux leurs. Les moeurs sociales, comme bien souvent les personnes, ne sont louangées sans réserve que lorsqu'elles ne sont plus.

La quatrième cause d'enchérissement "c'est le plaisir des princes". C'est encore le luxe qui est ici en cause. Mais ici Bodin a parfaitement discerné le rôle de l'imitation en matière sociale. Le rôle de l'imitation en matière sociale a été fortement mis en relief de notre temps notamment par Gabriel de Tarde, dans son livre : "Les lois de l'imitation". Mais, il y a bien longtemps que ce rôle avait été aperçu; et, c'est à tort que l'on a reproché aux économistes de n'en avoir pas vu l'importance dans leur propre domaine.

En tout cas; Bodin ne saurait mériter pareil reproche. Il voit très bien dans ce souci de se distinguer chez les grands, et dans cet instinct de l'imitation chez les autres, la cause de renchérissement de telle ou de telle marchandise : "Les princes, dit-il, donnent le prix aux choses, car c'est une règle générale, en matière d'Etats et de Républiques... Non seulement les rois donnent lois aux sujets, mais aussi changent les moeurs et façon de vivre à leur plaisir, soit en vices, soit en luxe, soit en vertu, soit en choses indifférentes."

Et, Bodin, donne beaucoup d'exemples de cet instinct de l'imitation et de ce souci de se distinguer.

Il en donne beaucoup d'exemples, entre autres celui-ci qui est piquant : Savez-vous pourquoi, au dire de Bodin, nous portons les cheveux courts ? : c'est la faute de François Ier, "Le Roi François Ier s'étant fait tondre pour guérir d'une blessure qu'il avait en la tête, soudain courtisans et puis tout le peuple fut tondu, tellement qu'on se moque aujourd'hui des longs cheveux"...

Quand le goût se porte sur des objets donnés, objets d'usage, de consommation, aussitôt ces objets encherissent parce que tout le monde les veut; puis,

quand les grands seigneurs voient leurs sujets avoir à foison les choses qu'ils aiment, ils commencent à les mépriser; et, alors, la passion de se distinguer s'en mêlant, on voit les grands inaugurer dans l'ameublement dans la nourriture, dans le costume, les modes extravagantes qu'ils abandonnent pour d'autres dès qu'elles deviennent le fait du commun. C'est ainsi que va le monde, et que l'on voit un financier envoyer jusques en Flandres, douze bottes de chemises à blanchir, parce qu'un prince l'avait fait.

C'est dans cet ordre d'idées qu'il faut, suivant Bodin, chercher en partie la cherté spéciale des vivres, du mobilier, des vêtements. Il déclare le luxe "la perte des Républiques".

Ceci dit il reste une cause d'enchérissement que Bodin a indiquée et qui était la première la seule de Malestroit; la cinquième cause d'enchérissement, c'est le prix des monnaies, ravalé de son ancienne estimation.

Et puis, c'est tout; Bodin n'en dit pas plus la-dessus; il ne veut pas s'étendre sur cette cause, il trouve sans doute que Malestroit en a assez parlé; mais la cause est bien certaine, et il la reconnaît.

Voilà donc les causes, qui sont nombreuses de cette grande hausse des prix du XVI<sup>e</sup> siècle.

A vrai dire, il n'y a que la première cause, la cause d'abondance d'or et d'argent; et puis, aussi, l'abondance due à l'affaiblissement des monnaies, qui fait entrer l'argent sans considération de la nature des achats.

Les autres causes, sont des causes de hausse, mais des causes de hausse, que l'on peut relever en tout temps, d'une façon plus ou moins importante.

Ceci dit, il faudrait voir s'il n'y a pas moyen de remédier, le moins mal qu'il est possible, à ce défaut. On sait que les choses ont enchéri réellement et quelle principale les sont les causes de l'enchérissement; reste à trouver le remède à ces causes.

Bodin ne va pas trouver, ni même chercher de remède à la cause qu'il a donnée comme la principale est presque seule à savoir : l'abondance d'or et d'argent.

Mais vraiment peut-on songer du temps de Bodin à prohiber l'entrée des métaux précieux, cause principale de l'enchérissement, pas songer à prohiber l'entrée des métaux précieux.

Dans les idées du temps, qui sont aussi celles de Bodin, les métaux précieux sont la richesse d'un pays, il ne faut pas s'y tromper.

Cet état d'esprit était intense à l'époque de sorte que puisqu'on ne peut guérir la cause, il n'y a qu'à laisser de côté cette cause de hausse.

a cinquième  
'est l'affai-  
lissemement du  
prix des mon-  
naies.

Bodin ne cher-  
che pas le re-  
mède à la cau-  
se principale  
de l'enchéris-  
sement, qui se-  
rait l'abon-  
dance d'or et  
d'argent.

Au surplus est-ce que l'on ne peut pas se demander s'il y a bien lieu de chercher un remède à la hausse en tant qu'elle est dûe à l'abondance de l'or et de l'argent ?

Bodin observe "que Malestroit, n'a aucunement touché la question des remèdes et que cela se comprend, parce que pour lui, il n'y a pas enrichissement réel.

Mais, en somme, l'enrichissement réel, tel que Bodin le conçoit par cela seul qu'il est général n'a pas d'autre conséquence que l'enrichissement apparent de Malestroit.

Malestroit dit : "On ne donne et par conséquent l'on ne reçoit pas plus de métal que par le passé".

Bodin à son tour dit, et assure "qu'on en donne plus, mais aussi que l'on en reçoit plus". "On en donne plus comme acheteur, on en reçoit plus comme vendeur, de sorte que la proportion des prix n'est pas changée"; en tant que la hausse est dûe à l'abondance du métal.

Cette réflexion que l'on peut faire pour chercher à comprendre comment Bodin ne donne pas trop de remède à cela, il semble que Bodin se la soit faite, "car, dit-il, à un moment donné, que l'abondance d'or et d'argent doit en partie excuser la cherté, car s'il y avait telle disette d'or et d'argent que dans le passé il est bien certain que toutes choses seraient d'autant moins prisées et achetées. A ceux qui sont à la fois vendeurs et acheteurs, la hausse générale des prix, devient assez vite indifférente : que cette hausse soit due à l'affaiblissement des monnaies, comme le pense le Malestroit; ou qu'elle soit dûe à la baisse de valeur du métal par suite de son abondance, ils n'en souffrent pas. Mais ceux qui souffrent de cette hausse des prix ce sont les créanciers de sommes fixées par suite de contrats formés pour un long temps, les rentiers particuliers, les rentiers de l'Etat, les rentiers de la Ville de Paris, les propriétaires fonciers, qui ont affermé leurs biens ruraux ou urbains pour longtemps, et puis les fonctionnaires.

Pour les fonctionnaires; comme dit Bodin, le remède est simple, il n'y en a qu'un : augmenter leurs gages. Mais en ce qui regarde les créanciers qui sont créanciers par l'effet de certains contrats privés à long terme, Bodin dit : faire intervenir la loi "pour modifier les contrats, cela impliquerait inévitablement chose dangereuse d'arbitraire". Il vaudrait mieux que les particuliers songeaissent, dès le moment du contrat à se prémunir eux-mêmes contre l'éventualité en fixant la rente ou le loyer, non pas directement en monnaie, mais comme on l'a fait ces derniers temps, d'après le prix des denrées à chaque époque d'échéance. Ce sera

telle somme estimée en blé, estimée en telle marchandise que l'on choisira". Ce procédé déjà employé du temps de Bodin n'a pas cessé d'être employé. A ce sujet Bodin donne des renseignements utiles. Pages 58-59 de sa "Réponse aux paradoxes de Malestroit".

Somme toute, Bodin ne trouve, ni même peut-on dire ne cherche de remède à la hausse en tant qu'elle est due à l'abondance d'or et d'argent; il ne s'attaque, pour y remédier qu'à certaines des causes secondaires et particulières de la hausse.

Bodin ne s'attache pour y porter remède qu'à certaines causes secondaires et particulières de l'enchérissement.

Voici quelques indications que donne Bodin comme remèdes à apporter aux causes particulières de hausse. Après avoir dit que "pour remédier à l'effet nuisible des monopoles, il ne serait que de faire respecter les ordonnances prohibant les confréries", - Ordonnances qu'il est bien vain de répéter -, Bodin s'en prend au plaisir des princes et au gaspillage.

"C'est là surtout qu'il faudrait agir. Ici, comme pour les monopoles, il faudrait d'abord veiller à l'application des édits somptuaires, qui défendent le luxe dans certains cas, dans certaines conditions données.

Mais c'est temps perdu d'imposer l'observation de ces édits au peuple, si le roi ne tient la main à ce que les courtisans les observent tout les premiers car le surplus du peuple se gouverne à l'exemple des courtisans en matière de pompe et d'excès ; et ne fût jamais république à laquelle la santé ou la maladie ne découlât du chef de tous les membres". C'est toujours vrai : "c'est par la tête que le poisson pourrit".

Aussi bien, Bodin, s'avisant du parti que l'on peut tirer de cette loi d'imitation, invite-t-il les seigneurs à provoquer par leur exemple un phénomène de substitution dans la technique de l'économie qui fera baisser sûrement la prix de la viande.

Il paraît que du temps de Bodin il était mal porté de manger du poisson, au lieu que jadis, ce mets était en honneur, et très bien vu. Bodin attribue cette déchéance du poisson en partie aux médecins, "qui se voyant, dit-il, peu prisés et pour mettre métier en crédit, tyrannisent les appétits des hommes en inventant des régimes, et c'est ainsi qu'ils ont fait tort au pauvre poisson. Eh bien, qu'on remette donc le poisson en estime". Bodin quant à lui, en entreprend tout de suite la réhabilitation, et, les quelques pages qu'il y emploie sont un modèle de l'éloge demi-plaisant, demi-sérieux:

"Que les seigneurs se prennent aux-aussi à vanter le poisson et à le faire figurer sur leur table; bientôt le peuple en fera autant, et par l'effet de cette substitution, nul doute que le prix des viandes ne

baisse. Seulement, observe Bodin, il importe que les grands y mettent du sérieux; s'ils s'avisaient de varter le poisson, tout en se gardant d'en manger, comme ce bon évêque espagnol qui, aux jours maigres, mit le chapon en poisson, après avoir dit quelques mots, alors ce serait pire qu'avant, et la viande n'en serait que plus recherchée de tous, rien n'étant plus doux, ni plus agréable à l'homme que ce qui lui est défendu, quand celui qui donne la loi contrevient à la défendre".

Pour être très simple, ce remède à la vie chère n'en serait pas moins bon, si on voulait le suivre; mais enfin, ce n'est qu'un conseil.

Bodin ne semble pas disposé à interdire la traite, l'exportation.

Les autres causes particulières de l'enchérissement à savoir : la traite et l'affaiblissement des monnaies, sont aussi envisagées par Bodin, dans les pages qu'il consacre aux remèdes; mais précisément; au point de vue des remèdes, ce qu'il dit là est peu de chose. En principe, il n'est pas disposé à interdire la traite. Il parle volontiers comme le ferait un partisan du libre-échange; Bodin dit qu'il est vrai que lorsque l'exportation a lieu, les marchandises encherissent, que toutes choses encherissent dans le pays, puisqu'elles diminuent en quantité. Mais il ajoute que ce qui entre d'or à la place de ce qui sort cause le bon marché de ce qui manquait il y a donc compensation.

Il fait toutefois des réserves pour le blé à cause des famines. Il souhaiterait que l'on en gouvernât la traite plus sageusement qu'on ne le fait, de manière à éviter des chertés intolérables; il voudrait aussi que chaque ville eût un grenier public, où il y aurait des provisions pour les années mauvaises.

Tout cela relève moins de la grande nouveauté propre à cette époque, de la grande hausse des prix propre à cette époque, que du système pourvoyeur ou de la politique de la monnaie, à laquelle l'ancienne monarchie s'employa toujours avec beaucoup d'énergie et fort peu de succès.

Quant aux mutations monétaires, si Bodin les reprend à propos des remèdes, et il le fait longuement, ce n'est pas tant du point de vue propre de leur effet sur la hausse, que du point de vue de l'instabilité qui en résulte pour le prix : il condamne les mutations monétaires aussi énergiquement que l'avaient fait autrefois Buridan et Oresme, et, on sent qu'à ce propos il ne tient pas à se placer sur le terrain des remèdes à la hausse en tant que hausse. S'il ne s'appesantit pas c'est pour ne pas laisser croire à Malestroït qu'il a eu raison de donner l'affaiblissement des espèces, comme la cause unique pour ainsi dire, comme la cause essentielle de l'enchérissement. C'est peut

être un petit amour-propre d'auteur.

Si cette question des remèdes à la hausse, ne tient pas en somme une plus grande place dans l'écrit de Bodin, il ne faudrait pas en déduire du tout que la politique d'alors s'en désintéressât. Alors, comme de nos jours, c'est-à-dire durant et depuis la dernière guerre, surtout dans les premières années qui ont suivi la guerre, on pratiqua en grand et sans plus de succès, tout ce qui peut venir à l'esprit pour lutter contre la cherté : taxation, conseils de consommateurs, restrictions alimentaires, répression du gaspillage, répression des gains excessifs, prohibition des exportations, approvisionnement officiel des vivres, tout ce que l'on a vu de 1914 à 1925-1926, et encore après y compris des barraques Vilgrain, tout cela le XVI<sup>e</sup> siècle l'a connu parfaitement, et il est facile de s'en rendre compte en lisant l'ouvrage déjà cité de M. Lyautey : La hausse des prix et la lutte contre la vie chère, en France au XVI<sup>e</sup> siècle, Livre III. Thèse de 1921.

## LES DIFFÉRENTES CONCEPTIONS

### DE L'ECONOMIE NATIONALE

Les systèmes  
d'économie na-  
tionale.

Il nous faut maintenant entrer dans un terrain plus nouveau, par certains côtés plus larges. Nous arrivons à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, au XVII<sup>e</sup> siècle, au XVIII<sup>e</sup> siècle, nous arrivons à la conception lente, qui se forme alors, d'une économie nationale; conception lente au commencement, plus rapide ensuite. Jusqu'ici, il y a eu une économie nationale, mais on ne s'en préoccupait pas sous un aspect ou sous un autre, en particulier; il n'y avait pas de conception générale de l'économie.

Mais voilà que va venir une conception nationale de la nation conçue comme marchande, non, pas qu'elle fasse le commerce elle-même, mais conçue comme marchande. Et, alors, on va voir principalement trois systèmes, qui peuvent se grouper sous les trois rubriques que voici :

I<sup>o</sup>- Le mercantilisme, ou plutôt le métallisme, la politique métalliste, et plus spécialement le système mercantile.

2<sup>o</sup>- Le libéralisme économique, qui a deux sources à peu près concurrentes, en France et en Angleterre, dans le même moment; ce sont les physiocrates, et la physiocratie en France; et, c'est Adam Smith et le

Smithianisme en Angleterre. Ce sont deux sources de béréalisme, qui ne se confondent pas, mais qui aboutissent au même résultat.

Et 3<sup>e</sup>; enfin, vers le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, la conception dite de l'Economie Nationale, qui est le titre même du livre de Frédéric List.

Nous étudierons successivement ces trois aspects, ces trois conceptions diverses, sensiblement diverses de la politique qu'il convient de suivre, et, nous verrons, à propos de chacune d'elles, quelle est la politique recommandée.

## Chapitre I

### LE MERCANTILISME.

Le métallisme, La politique métalliste et plus spécialement le système mercantile.

#### Introduction

Observations sur l'expression, système mercantile.

Ce qu'on entend par système mercantile ou mercantilisme.

Par mercantilisme, ou par système mercantile, on entend, tout un ensemble de pratiques politiques s'inspirant de cette idée maîtresse que l'or et l'argent sont le signe et la mesure de la richesse des Etats.

Colbert qui professait cette idée énergiquement, l'exprimait au mieux quand il écrivait ceci : "Je crois que l'on sera facilement d'accord sur ce principe qu'il n'y a que l'abondance d'argent dans un Etat, qui fausse la différence de sa grandeur et de sa puissance". (Voir les Lettres de Colbert dans les Instructio et Mémoires de Colbert, publiés par Pierre Clément, au Tome II, 1<sup>re</sup> Partie, page 279).

Cela, ce n'est pas, comme on l'a dit pendant un certain temps regarder l'or et l'argent comme la richesse unique, mais c'est voir dans ces métaux la force éminente de la richesse pour les Nations considérées comme puissances; "c'est le plus pur de leur sang, la moelle même de leurs forces", suivant les expression d'un auteur de langue allemande, dans un livre intitulé, déjà en 1684, "l'Autriche au-dessus de tout, si seulement elle le veut"; c'est Hörnigk, qui fit publier ce livre en son pays; il était ministre des Finances.

Cela indique que la vue est d'économie d'Etat plus que d'économie politique; cette vue fût à la base de la politique de presque tous les Etats de l'Europe,

depuis la fin du Moyen-Age, jusqu'à la veille de la Révolution française.

Pour désigner cette politique, il est d'usage de dire le "bullionisme" du mot anglais "bullion", qui signifie lingot. Chez nous, on peut aussi bien dire le métallisme, il y aurait plus de chance d'être compris.

**Le métallisme.** Le métallisme est plus ou moins de tous les temps. On en relève des marques bien avant le XVI<sup>e</sup> siècle. Les cités antiques n'en ont point été exemptes; et les Nations modernes le connaissent aussi; mais jamais peut-être ce sentiment ne fut plus commun, plus vif qu'on ne le vit aux XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup>, XVIII<sup>e</sup> siècles.

L'origine de l'expression : système mercantile". C'est la politique que le métallisme inspira, au XVII<sup>e</sup> et au XVIII<sup>e</sup> siècles, qui est connue sous le nom de système mercantile. Cette dernière expression n'est en usage, à notre connaissance, que depuis Adam Smith, qui paraît l'avoir inventée, d'ailleurs très naturellement, comme on va le voir.

Les partisans de cette politique, même les théoriciens, ne lui donnaient aucun nom, ce qui n'est pas pour surprendre d'ailleurs. En effet, les qualifications ne se forment guère que par opposition, et, la politique en revêtant des formes un peu différentes suivant les pays, en ayant dans un pays des modalités successives, ne peut avoir partout le même nom.

Ceux qui partagent les idées de leur temps, ce ne sont pas les mieux placés pour voir ce qu'il y a en elles d'essentiel, de caractéristiques, surtout quand elles ne sont pas discutées dans leurs principes; et, elles ne l'étaient pas, pour ainsi dire. Le métallisme n'était pas discuté dans son principe. On ne voit bien un système, qu'après qu'il a poussé toutes ses conséquences, et surtout lorsque d'autres systèmes qui se mettent en conflit avec lui, qui lui font contraste, sont nées.

Or, Adam Smith qui publiait son livre "Recherches sur la nature des causes de la richesse des Nations"; en 1776 était admirablement placé pour la perspective en arrière. En effet dès les premières années de la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, une doctrine nouvelle s'était formée en France, dont les principes étaient à l'opposé de ceux du mercantilisme, c'était la doctrine physiocratique.

Et, Adam Smith, venant très peu de temps après les physiocrates, et par la suite n'acceptant pas toutes leurs idées, jette un regard en arrière, cherchant ce qui caractérise et différencie de la sienne propre, les conceptions qui se sont fait jour jusque-là; et, alors il croit possible de ramasser ces conceptions antérieures à la sienne à deux. "On peut nommer, dit-il, l'une

système mercantile, (voilà le mot..); et l'autre, système de l'agriculture. Il ajoute : "le système mercantile est le système moderne, et celui qui est le plus connu en Angleterre et dans le siècle où j'écris". (Richesse des Nations, Livre IV, Introduction in principio).

Bien entendu, Adam Smith, ne veut pas dire par là que le mercantilisme est plus récent que la physiocratie, dont il s'occupera surtout sous le nom de système de l'agriculture; il veut dire seulement par là, que le système mercantile est, en fait, celui des Nations modernes et celui qui a encore la faveur au moment où il écrit, tandis que la physiocratie était encore à l'Etat de doctrine, professée par un petit nombre d'hommes. Voilà, ce que veut dire Adam Smith quand il écrit : "Le plus connu dans le pays et le siècle où il écrit".

Quand on connaît ce système, on comprend aisément pourquoi Adam Smith lui a donné ce nom Système Mercantile. C'est en effet, un système qui, parce qu'il est dominé par l'idée métalliste, se préoccupe avant tout du commerce extérieur, seul capable de déplacer entre les Nations, les masses d'or et d'argent, qui existent dans le monde. Dans ce commerce extérieur, considéré de ce point de vue, c'est la Nation en tant que Nation, qui fait figure de commerçant en quelque sorte, et les pouvoirs publics doivent la considérer sous cet aspect, doivent tout faire pour que la balance de son commerce se solde par des entrées de métal.

Sans doute l'expression système mercantile n'éveille pas spécialement l'idée du commerce extérieur, mais du moment qu'il s'agit du commerce de la Nation, il ne peut s'agir que de commerce extérieur, sans que l'on ait à le spécifier.

Du reste Adam Smith n'eut pour trouver ce mot qu'à décalquer les titres des ouvrages des théoriciens du système. Les écrits économiques de cette période, - ils commencent à être assez nombreux-, portent à peu près tous le même titre, ou du moins, ils portent tous un titre où est le mot commerce; ce mot est l'élément essentiel du titre de ces livres. A l'époque, quand on voulait écrire sur l'économie politique, comme on dirait aujourd'hui, on disait que l'on écrivait sur le commerce. Le commerce, c'est à quoi se ramenait l'économie politique d'alors :

En Angleterre, les discours sur le commerce sont nombreux. En France, on a eu les Essais sur le commerce de Montchrestien. En 1615, il publierai bien son Traité d'Economie Politique, mais le permis d'imprimer portait Traité d'Economie du Trafic. Dudley North, qui, fut un des rares adversaires du mercantilisme, écrira ses di-

cours sur le commerce en 1681.

Il y a sans doute quelques exceptions, quelques titres un peu différents, comme avec James Steuart, et son gros ouvrage : Recherches sur les principes de l'Economie Politique (1767); mais il écrit, en 1767, alors que les théories physiocratiques se sont déjà fait jour et tout mercantiliste qu'il soit, Steuart peut sentir qu'un système de la richesse nationale peut être conçu comme ayant une base autre que le commerce extérieur. On comprend donc son titre.

Voici maintenant le titre d'un ouvrage italien, de l'italien Génovesi, qui est particulièrement caractéristique à cet égard : Leçons sur le Commerce ou l'Economie Civile. (1775). Ainsi Adam Smith trouvait le mot tout fait, il s'agissait simplement de se l'approprier; il l'a fait sien, il l'est resté.

Voyons maintenant, l'apparition de l'idée d'une économie de la Nation. C'est une idée nouvelle, qui va se former. D'abord quelles transformations politiques expliquent ce fait d'une économie nationale ? Et, en second lieu, quelles sont les circonstances économiques qui orientent les grands Etats vers le commerce extérieur ?

La conception d'une économie nationale, d'une économie de la Nation considérée comme commerçante, est une idée nouvelle, ou du moins une idée qui ne devient consciente qu'avec le commencement des temps modernes, elle est la première forme de l'idée d'une économie nationale.

Aussi bien, c'est avec le commencement des temps modernes, que l'on voit se constituer en Europe des Etats importants, de grandes Puissances : des Etats comme l'Espagne, depuis la réunion de la Castille à l'Aragon (1479), comme la France, depuis le règne de Louis XI (1461-1483); comme l'Angleterre, depuis l'évènement de la Maison des Tudor en 1485. Plus tard apparaissent : La République de Hollande en 1581; les royaumes Scandinaves et la Russie peu après.

Assurément, le Moyen-Age avait bien eu son système d'Etats, mais il n'avait point de politique nationale dans le sens que nous attachons aujourd'hui à cette expression. Le sentiment de l'unité collective manquait aux populations. Les nombreuses guerres des princes tendaient à fonder la puissance des dynasties plutôt que celle des Nations; le droit de l'individu et le droit de la classe prévalaient sur le droit de la communauté; l'unité que présentait le gouvernement était une unité purement mécanique, en quelque sorte, ce n'était pas celle d'un organisme vivant. Le prince, la noblesse, le clergé, la bourgeoisie se considéraient comme autant de puissances coexistantes. La soumission

Apparition de  
l'idée d'une é-  
conomie de la  
Nation.

Transformations  
politiques qui  
expliquent la  
naissance de l'  
idée d'économie  
nationale.

au chef de l'Etat, n'était le plus souvent que nominale; elle se bornait à peu près au service militaire et à quelques rares impôts.

Tout le domaine des intérêts matériels, du commerce et de l'industrie demeurait au libre arbitre des individus ou des associations, et, sous ce régime de fractionnement, qui caractérise le Moyen-Age, le système commercial avait naturellement été complètement cosmopolite. Réserve faite, cela va de soi, des violences toujours à craindre des exactions fiscales, le commerce suivait librement ses voies; le gouvernement ne songeait pas à lui prescrire des règles, il ne l'enfermait pas dans le cercle d'un système officiel, -On trouvera naturellement quelques exceptions, comme Venise, mais dans cette petite République de Venise, l'Etat lui-même est proprement commerçant -.

D'une manière générale dans les monarchies d'alors l'idée de faire du commerce une affaire du gouvernement reste ignorée où du moins elle ne se produit que par de faibles et rares essais. L'idée d'une économie nationale, ne pouvait se former on le conçoit, que du jour où, après de longues luttes, le pouvoir des monarques l'aurait emporté sur celui des grands vassaux, et où l'unité ou la centralisation du gouvernement aurait purgé le régime, des ordres et autres groupements.

Le XVI<sup>e</sup> siècle fut l'époque du commencement d'une transformation de ce genre. Et, dans le même temps, du fait de la Réforme - puissant événement religieux -, la diversité des confessions contribua à séparer politiquement les Etats, contribua aussi à accentuer le fait national.

Dès lors, un intérêt collectif national se forme, et, naturellement, cet intérêt cherche à se produire au dehors. De ce fait, le commerce devient comme une affaire d'Etat; son importance économique n'est plus envisagée seulement du point de vue de l'individu, du groupe, elle l'est principalement du point de vue du pays. La société, la nation doit établir sa balance commerciale comme jusque là le faisaient seuls les négociants. Mais, du même coup, la liberté du négociant disparaît en partie, il n'est plus laissé à lui-même: le gouvernement intervient; il intervient par des lois par des institutions pour diriger ce commerce. Il en devait arriver ce qui arriva, il en devait arriver qu'entre les grands Etats naquirent des rivalités très vives, les jalousies commerciales, s'aiguisèrent entre les Nations, qui cherchent à se paralyser mutuellement.

Puisque le commerce est le principe de l'enrichissement national, tel qu'on le comprend alors, gêner le commerce des autres nations, c'est les empêcher d'acquérir du métal, c'est enrayer le progrès de leur

puissance. Il y a là comme une nouvelle forme de la guerre, sans préjudice des guerres proprement dites, lesquelles trouvent un aliment de surcroît dans cet état d'esprit, surtout dans les procédés employés pour les satisfaire.

Les douanes deviennent un instrument de la politique commerciale.

C'est alors que commence l'histoire des douanes; non que les douanes fussent restées jusque là inconnues mais, exception faite peut être pour Venise, le caractère des douanes jusqu'alors avait été beaucoup plus fiscal. Désormais, les douanes vont servir, sans qu'on néglige pour cela l'intérêt fiscal, à réaliser la politique nationale, telle qu'on la comprend alors; c'est-à-dire qu'elles serviront à diriger la balance du commerce dans le sens que l'on désire. Il arrivera que par leur système douanier, les nations se mettront les unes vis-à-vis des autres comme dans un véritable état de blocus permanent, et, chose singulière, qui est dans la logique du système, elle feront cela au nom du principe que le commerce international est la source de l'enrichissement du pays. De tous côtés, on se met comme en état de blocus. Toutes les mesures que prennent les gouvernements portent, en effet, un cachet : le cachet de la nationalité; chaque nation s'applique en particulier à se créer, autant que possible un négoce propre, direct, par ses propres moyens de transport, par ses propres produits. Et, ces mesures de tous ordres, les gouvernements les prennent volontiers; ils les prennent d'autant plus volontiers, qu'ils comptent y trouver leur avantage. A part le développement des facultés contributives des sujets, ils comptent bien tirer parti de cette politique.

gain commercial apparaît comme l'ob-  
jet le plus im-  
portant que  
isse pour-  
ivre la Na-  
on comme com-  
merçante.

Au point de vue doctrinal il résulte de tout cela que la manière d'étudier le commerce n'a plus rien de commun avec celle du passé, avec celle, par exemple, des Scolastiques, au Moyen-Age. Le gain commercial, loin d'être un objet de défiance comme avec les scolastiques, apparaît désormais comme l'objet le plus important que puisse poursuivre la nation comme commerçante. Les anathèmes contre l'argent (ils étaient fréquents au Moyen-Age) font place à des apologies. C'est que ce n'est plus du point de vue des particuliers que le commerce est envisagé; il est envisagé, désormais, du point de vue de la nation comme puissante.

D'autre part, cela explique la profonde différence qui frappe, quand elle les compare, entre les préoccupations économiques du XVII<sup>e</sup> et du XVIII<sup>e</sup> siècles, et celles qui ont si fortement marqué le siècle qui a suivi, le XIX<sup>e</sup>. Ce qui caractérise surtout l'économie politique postérieure, c'est sa préoccupation de la répartition des richesses : le XIX<sup>e</sup> siècle, sera

plein de questions de répartition. Au contraire, aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, les questions de répartition n'existent pour ainsi dire pas. Chez les théoriciens du mercantilisme, il n'y en a presque pas trace, si ce n'est de façon incidente, subordonnée. Certes, il ne faut pas exagérer, il y a bien encore des publicistes surtout des cartesianes et des théologiens, qui, comme au XIV<sup>e</sup>, au XV<sup>e</sup>, au XVI<sup>e</sup> siècles, discutent les questions de juste prix et d'usure, et du même point de vue et dans le même esprit, que les Scolastiques. Mais l'objet de la préoccupation des théoriciens du mercantilisme, ainsi que les hommes d'Etat, c'est la richesse de la Nation, non pas celle des individus ou des classes; le point de vue national l'emporte sur le point de vue social, ou plutôt le point de vue social est pas encore apparu.

Circonstances économiques qui orientent la conception nouvelle vers le commerce.

Dans le même temps où ces phénomènes de formation d'une idée nationale se produisaient dans le domaine politique, le commerce est en voie de prendre des proportions inconnues jusque-là. Des débouchés immenses s'ouvrent aux produits des Nations européennes; débouchés ignorés auparavant ou déjà connus, mais d'un accès difficile. C'est l'effet notamment de la découverte du nouveau Monde (1492) et de la découverte d'une route maritime vers les Indes Orientales par le Cap de Bonne Espérance (1498). En 1520, avec Magellan, navigateur au service du roi d'Espagne, qui tournait l'Amérique par le Sud, entrait dans l'Océan Pacifique, découvrait les îles de l'Océanie, revenait en Espagne au bout de trois ans, le tour du monde était fait pour la première fois. L'humanité avait ainsi pris conscience de son domaine d'exploitation, et chaque Nation européenne entendait bien en avoir sa part, la plus grande possible.

Ces nouveaux débouchés eurent une portée incalculable sur le développement de l'activité économique. A partir du XVI<sup>e</sup> siècle, leur utilisation par chaque nation du Vieux Monde, devint une affaire vitale, comme l'observera Adam Smith, au Livre IV, chapitre Ier, page 201, Tome II, de l'édition française Germain Garnier 1859. "Ces découvertes géographiques en ouvrant, dit-il, à toutes les marchandises de l'Europe un nouveau marché presque inépuisable donnèrent naissance à de nouvelles divisions du travail, à de nouveaux perfectionnements de l'industrie, qui n'auraient jamais pu avoir lieu, dans le cercle étroit où le commerce était anciennement resserré, cercle qui ne leur offrait pas de marchés suffisants pour la plus grande partie de leurs produits. Le travail se perfectionna, sa puissance productive augmenta, son produit s'accrut dans tous les divers pays de l'Europe. Les Indes Orienta-

les surtout, (les Indes orientales alors, c'étaient les Indes d'aujourd'hui, et les Indes Occidentales c'était l'Amérique), les Indes Orientales surtout constituaient un débouché important, en raison du grand état de l'avancement de l'industrie de leurs habitants; c'était un vieux pays. La Chine, l'Indoustan, le Japon, étaient des pays beaucoup plus riches, mieux cultivés, plus avancés dans tous les genres d'art et de manufactures que le Mexique, le Pérou, les Indes Occidentales.

En Amérique, les nouveaux conquérants avaient eu tort de détruire précisément les peuplades les plus avancées; oubliant que des Nations riches et civilisées peuvent toujours faire entre elles des échanges pour de bien plus grandes valeurs, qu'elles ne peuvent en faire avec des peuples sauvages ou des barbares.

Ces circonstances nouvelles contribuent à expliquer comment, en connexion avec la formation des grands Etats, et avec la conception d'une politique nationale, le commerce devient l'un des éléments les plus importants, peut être le plus important de cette politique nationale, et voilà comment la politique nationale prend l'aspect du mercantilisme.

#### Section I - La préoccupation métalliste et ses causes; son influence sur la manière d'envisager le fait du commerce.

Pourquoi dans l'économie nationale mercantile les métaux précieux sont le grand objectif.

Les raisons de la hantise métalliste qui marque le XVI<sup>e</sup> et le XVII<sup>e</sup> siècle.

Les circonstances historiques que l'on vient de rappeler dans le domaine politique et dans le domaine commercial, expliquent la naissance d'une politique nationale. Elles expliquent aussi, et concurremment, la formation de l'idée d'une économie nationale, et l'importance prise par le commerce extérieur. Mais, ces circonstances n'expliquent pas le fondement économique du système mercantile à savoir : l'importance capitale attachée à l'or et à l'argent.

Adam Smith, dans le temps même où le système mercantile était encore en pleine vigueur, a recherché là où les raisons de cette hantise métalliste. Il en trouve trois qui, à ses yeux, ne sont pas des justifications, tant s'en faut, ce sont des explications.

La première qu'il croit découvrir, car les métallistes ne la formulèrent guère explicitement, c'est que l'on pensait que l'argent fait la richesse.

Les deux autres explications, Adam Smith les trouve chez les métallistes mêmes, ou du moins chez certains d'entre eux; l'une fait état du caractère durable des richesses métalliques, caractère qui leur conféreraient une supériorité éminente; l'autre serait

les nécessités de la guerre, dont l'or et l'argent sont le nerf.

Il est instructif de voir comment Adam Smith présente ces trois explications, et il n'est non moins instructif, de voir Adam Smith critiquer ces opinions.

Après les avoir fait connaître M. Deschamps présentera une explication plus récente que celle-là et qui résumera son sentiment.

A l'origine de la préoccupation métalliste on trouve l'idée que l'argent fait la richesse.

L'idée vulgaire que l'argent fait la richesse, est la première explication qu'Adam Smith trouve de la préoccupation métalliste. (*Richesse des Nations*, Livre IV, chapitre Ier, page 178, du Tome II, édition Garnier 1859).

L'idée vulgaire que l'argent fait la richesse, est l'origine de la préoccupation métalliste. Il est, pense Smith, très certain que de tout temps une idée très répandue a été que l'argent fait la richesse. Cette idée naît avec l'apparition de la monnaie métallique; ou plutôt du jour où les échanges se développant beaucoup, l'emploi de la monnaie métallique se généralise; elle se forme tout naturellement dans les esprits en ce qui concerne la richesse des individus, puis avec beaucoup de facilité, elle s'étend à la richesse de la Nation elle-même.

"L'argent, dit Adam Smith, servant d'instrument d'échange, quand nous avons de l'argent, nous pouvons bien plus tôt nous procurer toutes les choses dont nous avons besoin, que nous ne pourrions le faire par le moyen de toute autre marchandise, qu'il faut d'abord vendre. Or, la vendre n'est pas sûr. Nous trouvons donc à tout moment que la grande affaire c'est d'avoir de l'argent, car une fois qu'on en a, les autres achats ne souffrent pas la moindre difficulté. D'un autre côté, l'argent servant de mesure des valeurs, nous évaluerions toutes les autres marchandises par la quantité d'argent contre laquelle elles peuvent s'échanger.

Nous disons d'un homme riche qu'il a beaucoup d'argent; d'un homme pauvre qu'il n'a pas d'argent. S'enrichir c'est acquérir de l'argent. En un mot, dans le langage ordinaire, richesse et argent sont regardés comme absolument synonymes.

Voilà comment on raisonne du point de vue des particuliers; or, de là à raisonner de la même manière à l'égard d'un pays, d'une Nation, il n'y a qu'un pas, qu'on franchit sans même s'en apercevoir. "Un pays riche est celui qui abonde en argent, et, le moyen le plus simple d'enrichir le sien, c'est d'y entasser l'or et l'argent".

Cette explication paraît fondée. Ce n'est pas à dire qu'elle est juste en tous points; mais contre cette explication proposée par Adam Smith on a dit qu'elle impute gratuitement, au métallisme des XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup>, XVIII<sup>e</sup> siècles, une erreur par trop grossière, car quiconque a un peu de bon sens, ne peut vraiment pas ramener la richesse à l'argent seul, cela n'est pas possible. Et, cependant, encore aujourd'hui, n'est-ce point là chose courante ? En somme, qu'y a-t-il là, si ce n'est ce sentiment que l'argent est la forme la plus pratique de la richesse, parce qu'il est la clef des échanges.

Par conséquent, ce n'est point tant une erreur en soi de professer cela; que ce n'est la source d'erreurs, par la trop grande portée qu'on y attache. Voilà le défaut; comme beaucoup d'autres erreurs, le métallisme ici, dériverait d'une vérité.

La seconde explication des préoccupations métallistes ce serait le caractère durable des richesses métalliques.

Voici, au rapport d'Adam Smith, ce que faisaient valoir certains métallistes, à l'appui de l'importance qu'ils attachaient à l'accumulation des métaux précieux dans les pays.

Parmi ces métallistes, était Locke, (fin du XVII<sup>e</sup> siècle), c'est chez Locke que Smith prend l'expression de cette opinion, qu'il va reproduire. La manière de voir en question, ne relève plus proprement de la psychologie, elle est de caractère proprement économique. Ce qui fait, suivant Locke, la supériorité de l'argent sur les autres biens, c'est que l'argent ne périt pas, alors que les autres biens meubles sont de nature périssable. Ceux-ci, (les autres biens meubles), ne sont pas une richesse permanente. "Une Nation, disait Locke, qui possède une année une grande abondance de richesses mobilières, de denrées de toute espèce peut s'en trouver privée l'année suivante par sa propre dissipation et son imprudence, même sans en avoir exporté. L'argent au contraire, c'est un ami solide, qui, tout en voyageant beaucoup de côté et d'autre, et de main en main, dans le pays, ne court pas le risque d'être dissipé, ni consommé, pourvu qu'on l'empêche de sortir du pays". En d'autres termes, l'argent ne se consomme pas matériellement, ou si peu par le fraî, qu'il ne vaut pas la peine d'en parler. L'argent ne court pour ainsi dire aucun risque d'anéantissement; par conséquent, c'est une richesse indestructible, assurée, que les citoyens ne peuvent pas gaspiller, le voulussent-ils. Assurément, un individu peut bien, à son point de vue par-

La seconde explication de la préoccupation métalliste c'est le caractère durable des richesses métalliques.

ticulier, gaspiller sa fortune, se ruiner par des dépenses inconsidérées, mais, ce qui est sorti de ses mains est dans les mains de ses concitoyens, intact, sans diminution. Il en est autrement du blé, du vin, des vêtements, etc.... Si des particuliers les gaspillent, ils sont perdus, non seulement pour eux, mais pour le pays; leur consommation même raisonnable, est destruction. Ainsi donc, l'or et l'argent étant la partie la plus stable des richesses mobilières, le grand objet de l'économie politique pour un pays, ce doit être d'y multiplier ces métaux.

Ce que pense A. Smith de ce caractère durable des richesses métalliques.

Adam Smith répond à cela vigoureusement (Livre IV page 191, du Tome II).

Si la supériorité de l'or et de l'argent tient à leur nature quasi impérissable, pourquoi ne généralise-t-on pas un peu plus, pourquoi n'attache-t-on pas la même importance à la fluctuation de tel ou tel autre bien meuble aussi impérissable, par exemple, les articles de quincaillerie. Voilà des articles qui ne périssent pas non plus. Un pays exporte sans hésitation de la quincaillerie, richesse de nature durable, contre du vin, richesse périssable, et il ne s'imagine pas, de regarder cet échange comme désavantageux. Pourquoi ne vient-il pas à l'idée d'empêcher l'exportation des poêlons et casseroles ? Mais, c'est tout simplement qu'il saute aux yeux que le nombre de ces ustensiles est, par tous pays, limité à l'usage qu'on en fait et au besoin qu'on en a, et qu'il serait absurde d'avoir plus de poêlons et de casseroles qu'il n'en faut pour faire cuire tout ce qui se consomme dans le pays.

Le tort que l'on a, c'est de ne pas supposer qu'il en est de même pour l'or et l'argent; et de ne pas supposer que la quantité d'or ou d'argent est, par tous pays, limitée à l'usage qu'on fait de ces métaux et au besoin qu'on en a. L'usage de ces métaux précieux est double vaisselle et monnaie. (A l'époque il y avait beaucoup de vaisselle d'or et d'argent). Or, la quantité de la vaisselle d'argent est déterminée par le nombre et la richesse des familles, qui sont dans le cas de se donner ce faste.

Vient-il à l'idée que l'on accroîtrait la richesse de ces familles en les obligeant à avoir et à garder plus de vaisselle d'argent, qu'elles n'en ont besoin ? C'est l'effet contraire qu'on produirait : on obligeraît par là ces familles à retrancher de leur nourriture, on les mettrait dans la gêne, parce qu'elles achèteraient de l'argent avec celui qu'elle n'auraient plus pour consommer.

L'or et l'argent, comme monnaie, sont dans le même cas que celui dans lequel sont les ustensiles,

dont l'usage consiste à faire circuler des marchandises; la quantité de monnaie, est donc déterminée par la valeur de la masse de marchandises qu'elle a à faire circuler, et, si l'or oblige un pays à avoir plus de monnaie que n'en comporte cet usage, c'est comme si on voulait l'obliger à avoir plus d'ustensiles de cuisine qu'il ne lui est nécessaire; on l'oblige à prendre sur la masse de richesse qui nourrit, vêtit et loge le peuple, qui l'entretient et qui l'occupe.

Au reste ce souci d'empêcher l'or et l'argent de circuler est tout à fait vain, car dès que la proportion n'existe plus entre la quantité de la monnaie et la masse des valeurs qu'elle a à faire circuler, il n'y a pas de loi qui tienne; l'argent est d'un transport si facile qu'il ne manque pas de quitter le pays, où sa valeur est diminuée, pour aller dans les pays où sa puissance d'acquisition est plus grande : c'est ce que l'on a vu tous ces temps-ci. Voilà ce qu'Adam Smith répond à Locke.

Ces deux premières explications du métallisme, l'argent fait la richesse, le caractère durable de l'argent, des richesses métalliques, qui d'ailleurs pourraient presque se confondre, sont à retenir, quand on cherche ce qui peut inciter les esprits à avoir une pareille préoccupation. Seulement, ces deux explications se rapportent, par leur nature, au métallisme en lui-même, au métallisme de tous les temps; elles ne suffisent pas, semble-t-il à expliquer l'intensité du métallisme à l'époque où nous l'envisageons, elles n'ont rien qui soit particulier à l'époque, elles sont de tous les temps.

Aussi bien voici qui va répondre à ce besoin de notre esprit : il y a une troisième explication qu'Adam Smith a parfaitement donnée : " c'est la nécessité pour un pays, d'avoir beaucoup d'argent en vue des besoins de la guerre".

Chez beaucoup de métallistes, en particulier chez les hommes d'Etat, le souci d'un stock métallique, le plus grand possible, procède avant tout de cette considération : la considération de la guerre. Leur point de vue est politique, plus spécialement même militaire.

"Ceux-là, dit Adam Smith, (Page 179, Tome II), conviennent que si une Nation pouvait être supposée exister séparément du reste du monde, il ne serait d'aucune conséquence pour elle qu'il circulât chez elle beaucoup ou peu d'argent. Ils admettent volontiers que dans cette hypothèse la richesse ou la pauvreté du pays dépendrait entièrement de l'abondance ou de la rareté des biens consommables; et, que le seul effet

Ces deux premières explications n'expliquent pas l'intensité de la préoccupation métalliste.

Il est nécessaire pour un pays d'avoir beaucoup d'argent en vue des besoins de la guerre.

de l'abondance ou de la rareté de l'argent, serait que ces choses consommables s'échangerait contre un plus grand ou un plus petit nombre de biens non consommables". En d'autres termes, il se produirait une hausse ou une baisse des prix.

Mais dans la réalité, disent ces mercantiliste, un pays n'est pas isolé; et, c'est cela qui change les choses. Le pays peut avoir à soutenir des guerres à l'extérieur; par conséquent, il peut avoir à entretenir des flottes, des armées, dans des contrées éloignées; cela ne peut se faire qu'en envoyant au dehors, de l'argent pour payer ces dépenses. Et, une nation ne peut pas envoyer beaucoup d'argent hors de chez elle, à moins qu'elle en ait beaucoup au dedans. Sa politique économique doit donc être de tâcher, en temps de paix, d'accumuler de l'or et de l'argent pour en avoir, quand le besoin l'exige, de quoi soutenir la guerre avec les étrangers".

Voici deux citations de contemporains du métallisme : de Montchrétien, en 1615, et de Child, un peu plus tard, (fin du XVIII<sup>e</sup> siècle), qui montrent bien que c'est là le grand objet.

Montchrétien dans son traité d'Economie Politique (Edition Funck-Brentano, pages 141-142) dit ceci : "L'or et l'argent sont deux grands et fidèles amis celui qui, le premier, a dit que l'argent est le nerf de la guerre n'a point parlé mal à propos, car, bien que ce ne soit pas le seul - les bons soldats étant absolument requis avec lui - l'expérience de plusieurs siècles nous a appris que c'est toujours le principal, l'or, c'est connu, est maintes fois plus puissant que le fer, (que les armes). C'est pourquoi en tout grand Etat qui peut assaillir ou être assailli, on a toujours approuvé et prouvé que tant que l'on peut trouver les moyens d'en amasser, on en a usé".

Et, Child, dans son livre sur les Colonies, page 393, de la traduction Gournay, sans avoir d'ailleurs pour but direct d'expliquer l'appréciation de l'or et de l'argent, fait cependant cette observation importante.

"Depuis que l'usage de la poudre à canon, des armes à feu est répandu dans le monde, toute sorte de guerre est plutôt devenue une dépense d'argent qu'une dépense d'hommes; et, le succès suit plutôt le parti, qui peut fournir de l'argent le plus longtemps et le plus abondamment, que celui qui a le plus grand nombre d'hommes".

Voilà la preuve de l'état d'esprit que l'on signale. La possession d'un fort stock métallique apparaît comme étant pour un pays la condition de sa puissance

militaire, et, par là de son pouvoir de conquête et de domination.

Au reste l'exemple de l'Espagne n'est-il pas là pour aviver cette conviction ? Charles-Quint et Philippe II, étaient presque en voie de conquérir l'Europe et une partie du nouveau-Monde. Pour pouvoir se dire le maître de l'Europe, il ne manquait au premier, - à Charles-Quint - que l'Angleterre et la France; son fils et successeur Philippe II pense à conquérir l'Angleterre. Il y envoie une flotte de 135 vaisseaux, l'invincible Armada, qui a été détruite par la tempête dans la Manche (1588). Il envoyait cette flotte pour prendre l'Angleterre, et, il expédiait en France dans le même temps de l'argent et des soldats pour soutenir les ligueurs contre le Roi, dans l'espoir de voir un espagnol, descendant de Charles-Quint, régner sur le trône de France. Voilà ce que l'on voit ! Cette puissance de l'Espagne n'est-elle pas dûe à la possession par ce pays, "des terres neuves pleines d'or et d'argent", comme disait Jean Bodin; ne vient-elle pas de ce que l'Espagne, ainsi que le dit l'anglais Thomas Mun, - dans le Trésor de l'Angleterre, page 164 de la traduction française, est la fontaine et la source de l'argent, à cause des mines qu'elle a dans les Indes Occidentales. L'argent du roi d'Espagne, déclare Mun, c'est en quoi consiste principalement toutes ses forces. C'est grâce à son argent que ce prince se trouve toujours en état de retenir dans l'obéissance plusieurs grands Etats et grandes provinces, qu'il a en Italie et même en France; il ne cherche que des occasions favorables pour se rendre le maître, s'il se peut, de toute l'Europe par le moyen de son argent. C'est par ce moyen de son argent qu'il peut en un moment joindre toutes ses provinces ensemble. Les Espagnols sont confiants extrêmement dans leurs trésors, et ne font point difficulté d'entreprendre des guerres en Allemagne, et dans d'autres pays fort éloignés. Ils seraient capables de ruiner le plus riche de tous les royaumes de la Chrétienté, et de mettre le désordre dans toutes les armées, si-tôt que l'argent viendrait à manquer".

Voilà ce que dit Thomas Mun, jusqu'à l'Utopie de Thomas Morus (1516) où se reflète le souci de l'abondance d'or et d'argent, en vue des besoins de la guerre. Et, cela est tout particulièrement caractéristique en ce qui concerne l'Utopie.

Les utopiens communistes n'ont pas besoin chez eux d'or et d'argent, puisqu'ils ne font point d'échanges entre eux; on les apprend même à mépriser ces métaux en tant qu'ornements et parures, et dans ce but on en fait des vases de nuit ou des chaînes pour les con-

L'obsession dé  
de l'abondance  
d'or et d'argent  
se reflète jus-  
que dans le ro-  
man communiste  
de Thomas Mo-  
rus.

damnés aux travaux forcés. Néanmoins, malgré cela, le gouvernement d'Utopie a soin d'avoir un grand trésor d'or et d'argent, parce qu'il sait, qu'en général l'argent est le nerf de la guerre.

Thomas Morus dit lui-même : "d'autant que comme soldats, le gouvernement Utopien emploie avant des mercenaires étrangers, et s'efforce toujours de corrompre par l'argent les chefs des ennemis. Son trésor aussi bien , est immense, et, il se le procure par l'exportation du surplus de la production du pays. Et puis, les particuliers lui remettent volontiers, en cas de besoin, ce qu'ils possèdent d'or et d'argent, ayant été formés à n'en faire que de vils usages".

On voit quelle était la force de cet état d'esprit métalliste, il fallait accumuler l'or et l'argent dans le pays pour que le roi pût plus aisément se constituer un trésor ou pour qu'il pût, à l'occasion, emprunter facilement à la circulation les sommes dont il avait besoin pour la guerre. Lorsqu'il faudra envoyer de l'argent au loin pour y entretenir des flottes et des armées, il faut bien que cet argent soit préalablement à l'intérieur, autrement où le prendrait-on ?

Adam Smith critique l'idée qu'il faut accu muler l'or et l'argent à l'intérieur pour pourvoir aux besoins de la guerre.

Adam Smith à ce sujet fait les observations que voici ; il est très curieux d'y prendre garde. Il critique cette idée et cette politique (Livre IV, chapitre I, Tome II, p. 192 à 199). Non pas d'une manière absolue, mais en distinguant deux états de civilisation et de développement économique. Il distingue, en effet, les pays qui en sont encore à la phase agricole, et les pays industriels et commerçants.

"La préoccupation métalliste en vue des besoins de la guerre, se comprend à la rigueur pour des pays principalement agricoles". Ces pays en effet ne disposant pour l'exportation que des produits bruts du sol de quelque peu d'ouvrages de fabrique de l'espèce la plus grossière. Ces pays ne sont pas dans le cas de se prêter aux opérations auxquelles se prêtent des pays commerçants et industriels, pour se procurer en cas de guerre, les ressources nécessaires".

On verra tout à l'heure, que pour un pays "industriel et commerçant" ces ressources s'obtiennent surtout par les traites, que les commerçants du pays font au profit du souverain, sur les pays étrangers. Cela suppose une grande faculté d'exportation de marchandises. Or, dans un pays agricole, la faculté d'exportation n'est pas grande. D'abord, il y a peu de pays qui donnent beaucoup plus de produits bruts qu'il n'en faut pour la subsistance de leurs habitants; et en exporter une grande quantité, ce serait envoyer au de-

hors une partie de la subsistance nécessaire du peuple. Et puis, le transport de ces produits du sol est trop dispendieux en raison du poids et du volume; ce serait de ce chef une trop grande dépense pour en envoyer à l'étranger une quantité qui pût suffire à acheter la paye et les vivres de l'armée.

Dans ces pays agricoles, en général le souverain tâche d'amasser un trésor comme la seule ressource qu'il ait pour les besoins de la guerre, et ce sont des guerres qui ne peuvent pas durer longtemps.

Mais, il en est tout différemment des pays industriels et commerçants, les pays de ce type économique ont une grande difficulté d'exportation, par conséquent ils ont le moyen d'entretenir au loin des armées sans avoir besoin d'y envoyer de l'argent. C'est dans leurs ventes à l'étranger qu'ils puissent les ressources destinées à la solde et à l'entretien des troupes; leurs gouvernements n'ont qu'à emprunter les créances des commerçants sur l'étranger; ils n'ont qu'à les leur emprunter ou à les leur acheter à crédit, cela revient au même, et c'est une ressource pour ainsi dire illimitée.

Quelles raisons dès lors peut-on bien avoir pour chercher, en temps de paix, à accroître l'or et l'argent dans le pays ? Durant une guerre, quelque argent est bien toujours pris sur la circulation métallique du pays; quelque argent est toujours envoyé au loin, mais il faut noter que cela est rendu possible par ce fait que le grand nombre de gens que l'on entretient au dehors et au loin, est en moins à entretenir au dedans. Dès lors du fait qu'il y a moins de denrées à faire circuler au dedans, il faut donc moins d'argent pour opérer cette circulation, cela fait une disponibilité métallique pour l'exportation. D'ailleurs on met en général, dans ce cas, en émission une quantité plus forte qu'à l'ordinaire de papier-monnaie; et ce papier prenant la place de l'or et de l'argent dans la circulation, fournit les moyens d'envoyer au dehors, une somme un peu plus considérable de ces métaux.

Mais, tout ceci, n'offre qu'une bien pauvre ressource pour soutenir une guerre étrangère longue et dispendieuse. La preuve de la médiocrité de ces ressources, est fourni par l'exemple de la guerre contre la France, probablement celle qui se termina par les traités d'Utrecht (1713) et de Rastadt (1714). C'est à elle sans doute, qu'il fait allusion, lorsqu'il dit "la dernière guerre de France", grands coalition contre le Roi Louis XIV, de l'Angleterre, de l'Autriche et de la Hollande, a coûté à la Grande-Bretagne

90 Millions (de livres Sterling, probablement) ce qui ferait environ, 2.250 millions or, (antérieurement à 1928) bien entendu. Plus des deux tiers de ces 90 millions, soit plus de 60 millions de ces dépenses ont eu lieu dans des pays éloignés. Ce sont ces sommes qui sont sorties du pays. Les rois d'Angleterre n'avaient pas amassé le trésor, et l'on n'a pas où dire non plus qu'on ait vendu des quantités exceptionnelles de vaisselle d'argent.

Il semble dès lors à ceux qui ne seraient pas au courant de ces choses que les dépenses considérables de l'Angleterre dans cette guerre n'ont pu être soldées que par de l'argent pris sur la circulation. Or, d'après les comptes les plus exagérés, le montant de la circulation anglaise à l'époque, était d'environ 30 millions de livres Sterling d'or et d'argent. Pour obtenir plus de 60 millions, il aurait fallu, non seulement prendre sur la circulation, mais l'absorber tout entière sans que cela suffise. Non seulement c'est absurde en soi, mais il en a si peu été ainsi que personne n'a même eu le moindre soupçon de la diminution de la circulation. Cela démontre à l'évidence que les dépenses très grandes de cette guerre ont été principalement défrayées autrement que par l'exportation d'or et d'argent puisqu'il n'y en avait pas assez; elles l'on été tout simplement par l'exportation de marchandises anglaises.

Comment un pays industriel et commerçant est en mesure de soutenir une guerre à l'étranger : sans que sa circulation métallique soit sérieusement entamée.

Voici en effet, ce qui se passe, et comment cela s'arrange : Le gouvernement ou ses agents traitent avec des négociants pour une remise à faire dans un pays étranger; c'est-à-dire qu'il demande à des négociants de lui faire avoir dans tel pays étranger, telle somme : c'est le contrat de change, que le gouvernement fait avec des particuliers. Bien entendu, le gouvernement fournit à ces négociants une contre-

Voilà donc ces négociants engagés à faire tenir cette somme à la disposition de leur gouvernement dans tel pays. Il leur faut pour tenir cet engagement ou envoyer en espèce une valeur égale chez leur correspondant à l'étranger, une valeur que l'étranger tiendra à la disposition du gouvernement; ou bien, il leur faut envoyer à ces correspondants étrangers des marchandises du chef desquelles nos négociants se tiennent créanciers du prix, en un mot, il leur faut faire provision d'espèces ou de marchandises entre les mains des correspondants étrangers sur qui se tireront les lettres de change, qu'ils céderont à leur gouvernement

S'ils font provision pour un envoi d'espèces, c'est de l'argent qui est retiré de la circulation et qui sort du pays, et de chez les particuliers. Les

expéditions d'or et d'argent diminuent l'argent dans le pays; c'est le danger que redoutent les métallistes. Mais, justement, cela n'est guère à craindre, parce que ces négociants ont tout intérêt à faire provision en marchandises, et qu'ainsi ils s'ingénieront à faire sortir des marchandises plutôt que de l'argent.

Les négociants ont intérêt à se procurer les sommes nécessaires au paiement de leurs traites au moyen d'envois de marchandises.

En quoi donc ces négociants ont-ils intérêt à faire provision par un envoi de marchandises plutôt que par un envoi d'espèces ? C'est bien simple : c'est que leur gain est plus considérable. Il est plus considérable en ce qu'au bénéfice simple du change s'ajoute le bénéfice commercial de la vente des marchandises.

Voici un exemple : un négociant français s'est engagé à faire avoir à son gouvernement sur telle place étrangère, Londres par exemple, une somme en livres Sterling égale à 1.000 Frs. Mille francs cela ferait 39 Livres, 6 Shillings, 5 pence, en prenant toujours pour base la livre à 25 Frs, comme avant la dernière guerre et le Franc à un franc. Le cours du change à Paris sur la place de Londres est tel que notre négociant gagnera 25 centimes % à vendre sa lettre de change au Gouvernement français; 2 Frs 50, pour 1.000 Frs, ce sera le bénéfice de change. Le négociant les gagne c'est-à-dire qu'ils sont un bénéfice pour lui, déduction faite des frais d'envoi d'espèces à Londres. C'est le cours du change qui lui vaut ce bénéfice. Mais s'il peut envoyer à Londres des marchandises qui lui coûtent, rendues à Londres, 800 Frs, et qui en valent 1.000 à Londres, il lui suffit d'envoyer à Londres cette valeur de 800 Frs en marchandises pour faire avoir à son gouvernement sur cette place, une somme de livres représentant 1.000 Frs, c'est-à-dire pour exécuter son contrat de change, qui est de faire payer à son gouvernement 1.000 Frs. Le Gouvernement français ne doit pas moins payer à ce négociant 1.002 Frs 50 (1.000 Frs montant de la lettre de change et 2 Frs 50 de bénéfice de change). Le bénéfice du négociant sera donc de 202 Frs, 50; et ces 1.002 Frs, 50 ne sont pas sortis du pays en or et en argent; ils ne sont pas sortis, on ne les voit pas, mais ils sont là-bas.

On comprend maintenant pourquoi les négociants ont intérêt à faire leur provision en marchandise plutôt qu'en espèces; et ils mettent toute leur intelligence, comme dit Smith, à en trouver le moyen. Il se peut qu'ils y rencontrent une difficulté : par exemple si les marchandises nationales n'étaient pas en demande dans

le pays étranger où il s'agit de faire traite. Mais ils tâchent alors d'envoyer leurs marchandises dans quelque autre pays étranger, où avec leur prix, ils achèteront une lettre de change sur le premier pays.

Et puis, enfin, on peut observer que le seul bénéfice du change (2 Frs,50 pour 1.000) dans cette hypothèse incite les industriels à exporter des marchandises sans parler du bénéfice proprement commercial, qui peut être minime ou même nul; car, enfin, il y a bénéfice dans l'ensemble de l'opération. Cela permet d'entretenir l'activité de la production dans certaines branches, qui peut-être sans le bénéfice du change viendraient à péricliter, cela permet à des entrepreneurs de soutenir leurs entreprises. Adam Smith observe que c'est ainsi, et il a cent fois raison.

C'est ainsi qu'au milieu de la guerre étrangère la plus désastreuse, il peut arriver fréquemment que la plupart des manufactures arrivent à l'état le plus florissant et qu'au contraire au retour de la paix, elles viennent à déchoir; elles peuvent espérer au milieu de la ruine de leur pays, et commencer à déperir au retour de sa prospérité. "Ainsi qu'on a pu le voir dit Smith, pendant le cours et à la suite de la dernière guerre contre la France, pour plusieurs branches des diverses manufactures d'Angleterre. C'est un fait qui est toujours vrai".

Voilà comment on expédie de l'argent fictivement; mais réellement cet argent est bien là-bas et il est bien à notre disposition. Cependant il n'est pas sorti du pays; ce sont des marchandises qui en sont sorties.

Il reste un point à élucider, on a dit que le gouvernement s'entend avec les négociants du pays pour qu'ils lui fassent avoir sur les places étrangères l'argent dont il a besoin. S'il se procurent ainsi les lettres de change que les négociants ont sur les places étrangères, il est clair que ce n'est pas gratuitement que cela se fait; ce n'est pas un cadeau que les négociants entendent faire au Gouvernement. Le Gouvernement doit, comme on dit en termes de change, leur faire des remises; il doit leur acheter ces lettres, leur fournir l'équivalent de ces sommes plus le prix du change. Il lui faut donc trouver ces sommes. L'argent ne sortira pas ou ne sortira que peu du pays. C'est sans entamer cet argent qu'il faut qu'il passe des caisses du souverain dans celles des particuliers négociants, une somme égale à celle que tous ces négociants pourront obtenir pour leur gouvernement sur la place étrangère par l'envoi de leur marchandises comme provision.

Il faut qu'il en soit ainsi. Mais alors où le souverain trouvera-t-il cet argent? De ce point de

Comment le Gouvernement remboursera les négociants.

vue, n'est-il pas important qu'il y ait dans le pays le plus d'or et d'argent possible ?

Si l'or et l'argent sont en effet abondants dans le pays, il sera plus facile au prince d'augmenter l'impôt, car les facultés contributives des sujets s'en trouvent plus grandes. Il semble que l'on soit rameré au métallisme, non, c'est là une illusion, dit Smith: le coût de la vie, le prix de toutes choses s'élève en proportion de ce que le stock métallique excède les besoins de la circulation. Ce qui détermine les facultés contributives d'une Nation, c'est le revenu réel de cette nation, non point son revenu nominal son revenu non point formulé en argent, mais formulé en marchandises.

On peut ajouter que dans cette hypothèse, lorsqu'il y a gonflement de la circulation métallique, le coût de production des marchandises, que ces négociants cherchent à vendre à l'étranger, se surélève comme les autres prix dans le pays, et alors, les négociants en trouvent plus difficilement le placement puisqu'ils doivent hausser leurs prix; en sorte qu'ils seront moins à même de rendre au gouvernement les services qu'il leur demande. Il n'y a donc pas de raison pour que le souverain se préoccupe en temps de paix, d'accroître la quantité d'or et d'argent dans le pays; cela n'est pas de nature à lui faciliter le service aux négociants en cas de guerre à soutenir.

Dans le fait voici ce qui arrive, et comment le gouvernement peut faire ce service, ses remises à ses négociants; le Gouvernement recourt à l'emprunt. La grande affaire pour le gouvernement dans tout cela c'est d'inspirer confiance dans sa sagesse, dans son esprit de justice; c'est d'administrer de telle sorte que les citoyens le regardent comme le débiteur modèle faisant toujours honneur à ses engagements. Dans ces conditions, il trouvera facilement les ressources qui lui sont nécessaires.

Le Gouvernement avec les espèces ainsi empruntées va faire ses remises aux négociants qui, eux, n'envoient à l'étranger que des marchandises; et, ces espèces sont, par les négociants qui les ont reçues, remises dans la circulation, dont le niveau n'a pas de raison ainsi de diminuer. C'est de la sorte que des dépenses très grandes peuvent être faites au loin, à l'étranger, pour l'entretien des armées sans qu'il soit besoin d'exporter la moindre quantité d'or et d'argent; le déplacement métallique n'a lieu qu'à l'intérieur du pays.

Mais, il faudra que le Gouvernement, qui emprunte aujourd'hui, se libère un jour. Ce sera l'œuvre de la période de paix. Le Gouvernement répartira la charge

Le gouvernement peut d'abord recourir à l'emprunt volontaire. La confiance qu'il inspire lui facilitera la tâche.

Quand l'emprunt est im-

possible, le Gouvernement peut recourir à l'emprunt forcé sous forme d'émission de papier monnaie.

de la dette sur plusieurs générations pour qui, en somme, la dépense a été faite, ainsi que pour la génération présente.

Mais, si l'emprunt volontaire ne marche pas, si le gouvernement ne trouve pas d'argent dans le pays, il recourt à l'emprunt forcé, c'est-à-dire à l'émission de papier-monnaie.

C'est là la mesure extrême; il y a toujours du papier de banque; mais il n'est pas papier-monnaie non-remboursable. Une très grande prudence est, dans ce cas, nécessaire car ce peut être le signal du départ de l'or et de l'argent pour l'étranger par l'effet de la fameuse loi de Gresham, et cela en dépit de l'interdiction que l'on pourra porter, de faire scriter les métaux précieux. Mais, si le Gouvernement est prudent dans son émission de papier monnaie, en sorte que le papier se maintient à peu près au pair avec le métal, comme on l'a vue en France après 1870-1871, quand il s'est agi de payer les 5 milliards à l'Allemagne; et le Gouvernement fera ses remises aux négociants avec ce papier monnaie, sans que ceux-ci le refusent et sans enfler la dette du fait du change.

Si par l'imprudence du gouvernement ou pour toute autre cause, le papier vient à perdre beaucoup de sa valeur, le gouvernement pourra toujours faire servir ses remises en papier aux négociants, les négociants ne lui refuseront pas pour cela leurs lettres de change puisque par la disparition du métal, le papier sera devenu la monnaie ordinaire du pays.

Mais le gouvernement grossira sa dette beaucoup au delà de ce qu'il faut à l'armée pour sa dépense, évaluée en or et en argent. Cette dette grossira beaucoup, car pour une traite de 100 Frs, par exemple, sur Bruxelles (en prenant toujours pour base les monnaies d'avant-guerre), il faudra faire aux négociants français une remise de 110, 120, 150 Frs en papier, étant donné la dépréciation de celui-ci. Mais ces 110, 120, ou 150 Frs en papier, son honneur et son crédit font un devoir au gouvernement de les rembourser, quand il le pourra en francs métalliques, comme il doit payer en francs métalliques il grossit sa dette.

Voilà, d'après Smith, comment un pays industriel et commerçant est en mesure de soutenir une guerre étrangère, en mesure de solder au loin des dépenses qui excèdent de beaucoup le total de sa circulation métallique et, sans même que cette circulation soit sérieusement entamée. "On entretient, dit Adam Smith, page 192; Tome II, des flottes et des armées dans des pays éloignés, avec des denrées consommables et non avec de l'or et de l'argent. Toute Nation, qui aura dans le produit annuel résultant de ses terres, de son travail,

Les flottes et les armées s'entretiennent avec les denrées consommables, non avec de l'or ou de l'argent.

de son capital, de quoi acheter dans des pays éloignés ces denrées consommables, pourra bien soutenir des guerres étrangères".

Adam Smith ne s'est pas arrêté aux difficultés que peut rencontrer l'exportation des marchandises en temps de guerre.

Mais, dira-t-on Adam Smith, ne s'est pas inquiété des difficultés que peut rencontrer l'exportation en temps de guerre, c'est-à-dire dans le temps même où c'est sur cette exportation qu'il faut faire fonds pour obtenir la matière des opérations de change, qu'il décrit. Adam Smith, en effet, ne s'en est pas inquiété. On n'appréhendait pas alors des guerres d'une immensité comme celle par laquelle on vient de passer.

Smith fait même cette observation que l'état de guerre contre la France n'a pas empêché l'exportation d'une grande quantité de marchandises anglaises en France.

Mais c'étaient là des guerres du XVIII<sup>e</sup> siècle. Les choses ont bien changé depuis. Il reste vrai toutefois, de façon plus évidente que jamais, que ce n'est pas avec leur stock d'or que les nations peuvent faire face aux effroyables dépenses de la guerre moderne.

Voilà les observations, un peu longues, sur cette troisième explication du souci métalliste.

Essai d'explication historique du souci métalliste : substitution d'une économie monétaire à une économie naturelle.

Enfin, 4<sup>e</sup>, c'est la dernière explication du souci métalliste au XVII<sup>e</sup> et au XVIII<sup>e</sup> siècles, explication proposée par certains de nos contemporains, mais à laquelle Adam Smith n'a pas pensé, ni d'ailleurs, les contemporains du métallisme. Aucun n'y fait allusion. Cette explication consiste à dire que la hantise métalliste coïncide avec la substitution d'une économie monétaire à l'économie naturelle, qui était jusque là dominante.

L'époque de l'obsession métalliste est, en effet, l'époque où l'ancienne économie féodale, fondée principalement sur les transactions en nature, cède le pas à la nouvelle économie de l'argent, dont l'essor s'étend tous les jours. Il faut, dit-on, beaucoup de monnaie pour faire face au développement de cette nouvelle économie monétaire; il en faut d'autant plus que les échanges et le commerce, prennent une grande extension. À ce moment là, au XVII<sup>e</sup> siècle, c'est aussi et corrélativement à l'époque où en matière de revenus et de dépenses publiques, les prestations en nature font place de plus en plus aux prestations en argent; et, cela alors que les dépenses deviennent beaucoup plus considérables pour l'entretien des armées permanentes, pour le luxe nouveau des cours, pour le développement du fonctionnarisme. Tout cela, dit-on, fait sentir vivement le besoin de monnaie. La monnaie par son rôle énormément accru apparaît comme le rouage essentiel de cette nouvelle économie.

C'est là l'explication proposée de notre temps, une explication qui procède du point de vue interne c'est-à-dire qu'à la différence de l'explication précédente le pays fût-il isolé, cette explication n'en aurait pas moins sa valeur.

Réflexions que suggère cette explication.

Cependant on peut douter de son exactitude. D'abord cette considération des besoins de la circulation, on ne la trouve guère que chez les publicistes du XVIII<sup>e</sup> siècle; qui sont des mercantilistes plus ou moins atténus; on la trouve à une époque où le métallisme régnait depuis longtemps dans les faits et dans la doctrine, et où, au surplus, depuis longtemps déjà, l'économie monétaire n'était plus chose nouvelle. Il y avait deux cents ans que cela se passait ainsi. Puis, chose à noter, chez ces publicistes, qui font valoir les besoins de la circulation au XVIII<sup>e</sup> siècle, c'est bien moins le souci de l'abondance du numéraire, fût-ce en papier, puisqu'il tend à remplacer le métal dans la circulation intérieure.

Puis, enfin, il y a une observation à laquelle on ne peut pas résister, c'est celle-ci : au XVI<sup>e</sup> siècle, période justement d'un grand développement des échanges, est-ce que la monnaie est dans le monde en quantité suffisante pour faire face à l'accroissement de son rôle ? Mais, c'est l'époque, où les mines du Nouveau-Monde déversent en Europe un afflux de métal tel que l'on n'en avait pas encore vu; aussi bien tous les pays haussent énormément. Bodin s'en préoccupait après Malestroït. La hausse énorme de tous les pays, n'est-elle pas le signe, que l'augmentation du stock métallique est plus rapide et plus grande que l'augmentation du volume des échanges ? Il semble bien que si. Comment expliquer autrement cette hausse des prix, puisque l'explication de Malestroït tirée du fait des mutations monétaires, n'est pas une explication suffisante, tant s'en faut.

Le principe du système mercantile c'est que la grandeur d'une Nation se mesure à la quantité d'or et d'argent qu'elle possède.

Quelles que soient les explications qui sont proposées du fait métalliste, c'est-à-dire de la préoccupation métalliste, que ce soit la première raison; le fait qu'une Nation trouve que sa fortune dépend de son argent, que ce soit ce qui paraît un peu hypothétique, le fait de la monnaie, considérée comme richesse particulièrement stable., que ce soit bien plutôt, et bien certainement dans une très large mesure, le fait des besoins de la guerre; qu'enfin ce soit le fait plus récemment allégué, d'une substitution d'une économie monétaire à l'économie naturelle du système féodal; quoi qu'il en soit des explications le fait est là. Le principe du système mercantile, est que la grandeur d'une Nation se mesure à la quantité d'or et d'argent que cette Nation possède.

A ce propos, on peut rappeler le mot de Colbert : "Je crois que l'on sera facilement d'accord sur ce principe, qu'il n'y a que l'abondance d'or et d'argent dans un Etat, qui fasse la différence de sa grandeur et de sa puissance".

On peut également se rappeler ces mots de l'autrichien von Hörmigk : "L'or et l'argent sont le plus pur de notre sang, la moelle même de nos forces".

Dans tous les écrivains de l'époque on trouve des déclarations formelles de cet état d'esprit métalliste.

Dans tous les écrits, soit politiques, soit philosophiques, soit économiques, soit même littéraires des XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup>, XVIII<sup>e</sup> siècles, on trouve presque sûrement des déclarations formelles ou tout au moins des indices de cet état d'esprit, réserve faite, bien entendu, pour ce qui est des précurseurs les plus directs des physiocrates, au commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Frédéric II, le grand roi de Prusse écrivait ceci : "Deux choses contribuent à la prospérité d'un pays : 1) attirer l'argent des pays étrangers, ce qui se fait par le commerce; 2) empêcher que l'argent ne sorte inutilement du pays, ce qui se fait dans la manufacture".

Le ministre espagnol Ustarriz, écrit en 1724 un gros volume de commerce, il dit : "Il est nécessaire d'employer avec vigueur tous les moyens qui peuvent nous conduire à vendre aux étrangers plus de nos produits qu'ils ne nous vendront des leurs, tout ce qui fait la seule utilité du commerce".

Enfin, un député de la ville de Rouen, M. Ménager, dans un Mémoire de 1701 écrit : "Si nous fournissons aux étrangers, en vins, produits, sel, toiles et étoffes pour plus de valeur que ce que nous tirons d'eux, alors notre commerce est utile à l'Etat, parce que le bénéfice que nous faisons de nos marchandises excédant la valeur de celles qu'ils nous envoient, cet excédant nous est toujours payé en argent, qui est la richesse et la force de l'Etat".

En sorte que, Boisguilbert, précurseur des physiocrates, réagissant contre cette idée métalliste commune, pourra écrire tout à fait au commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle : "On a fait une idole de tous ces métaux; et, laissant là l'objet et l'intention pour lesquels ils avaient été appelés dans le commerce à savoir pour y servir de gages dans l'échange et la tradition réciproques, pour faciliter l'échange, on les a presque quittés de ce service pour en faire des divinités auxquelles on a sacrifié, et auxquelles on sacrifie toujours plus de biens et de besoins précieux, et même d'hommes que jamais l'antiquité n'en immola à ces fausses divinités. L'esclave du commerce, l'argent est devenu son maître".

Et, le Dr Quesnay au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, Adam Smith, vers la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle considèrent cette préoccupation de l'abondance d'or et d'argent comme la caractéristique du mercantilisme, comme le principe économique de la doctrine mercantile. Le fait est donc certain.

Or, il devait résulter de cela une manière bien déterminée d'envisager les effets du commerce.

Le souci métalliste ne pouvait en effet, manquer d'exercer une influence, et une influence profonde, sur la manière d'envisager les effets de l'échange. Lorsque les échanges mettent de la monnaie en mouvement, la notion juste de l'échange et de ses avantages, prise en soi, ne disparaît pas, on en a même le sentiment très vif; lorsque les échanges entraînent un déplacement de métaux précieux, ces avantages communs à l'échange passent tout à fait à l'arrière plan. C'est ainsi que l'on voit les publicistes, les hommes d'Etat célébrer avec enthousiasme les avantages de l'échange international, ses avantages pour tous les pays qui y prennent part, et puis réclamer des mesures douanières les plus strictes, disant que le commerce risquerait de faire sortir de l'argent du pays.

Voici un Edit de Henri II, du 14 Février 1557, qui est l'expression officielle très nette, de cette complexité ou plutôt de ce dualisme de sentiment au regard de l'échange international : cet édit déclare : "que la liberté du commerce ou du trafic est de commune expérience, le principal moyen de faire des peuples riches, chaque pays ayant ses denrées et ses marchandises particulières et l'échange étant profitable à tous". C'est là une déclaration plutôt libre-échangiste. Seulement, ajoute l'Edit, il faut que l'échange s'opère marchandises contre marchandises. Quand c'est nous qui importons il faut que l'échange se fasse entre marchandises : il ne faut pas que l'argent sorte du royaume. C'est toujours la même opposition entre le principe de l'échange international et son effet quand de la monnaie intervient.

Sur ses deux formes la politique métalliste perd de vue la juste notion des avantages de l'échange. La première forme que revêtira le métallisme sera l'expression absolue de ce souci étroit de ne pas laisser sortir l'argent. Par la suite, quand des commerçants auront fait comprendre aux hommes d'Etat, que laisser sortir de l'argent, sauf à prendre certaines mesures, c'est se ménager des rentrées d'argent plus fortes, alors seulement ce sera le mercantillisme proprement dit.

Mais, même sous cette seconde forme; la préoccupation de l'or et de l'argent restera aussi forte que dans le passé, que sous la première forme. Cette préoccupation métalliste viendra tout autant que par le

La souci métalliste a exercé une influence profonde sur la manière d'envisager les effets du commerce.

D'après un Edit de Henri II, le commerce extérieur ne peut être admis qu'autant qu'il se fait marchandises contre marchandises.

Sur ses deux formes la politique métalliste perd de vue la juste notion des avantages de l'échange.

passé faire échec à la juste notion des avantages communs de l'échange. Le sentiment métalliste demeurera tellement vif, tellement dominant, même sous cette forme, qu'en pratique il étouffera cette notion de l'échange international; il la réduira à de vaines paroles, à de vaines déclarations.

En pratique, le commerce extérieur en viendra à ne plus présenter d'intérêt à l'homme d'Etat que par les placements métalliques qui en résultent. L'échange est bien toujours regardé comme permettant aux peuples de satisfaire plus aisément à leurs besoins, mais, qu'est-ce que cela en regard de l'enrichissement de la Nation, enrichissement qui ne peut dans les idées du temps procéder que de l'or et de l'argent. Le commerce n'est intéressant du point de vue de l'économie de l'Etat, qu'en tant qu'il déplace ces métaux entre les peuples.

De ce point de vue métalliste le commerce intérieur est indifférent en soi : ce que l'un gagne, l'autre le perd. La Nation ne perd ni ne gagne au commerce intérieur, puisque la monnaie sort d'une main pour entrer dans l'autre. Comme dira Montchrétien : "Dans le trafic qui se fait de citoyen à citoyen, il n'y va de nulle perte pour le public. C'est au regard du public comme si l'on tenait deux vases en ses deux mains et que l'on versât la liqueur de l'un dans l'autre, une main se vidant emplit l'autre". Ce que l'un perd l'autre le gagne. C'est la formule du commerce extérieur c'est la formule réversible, que l'on trouve sans cesse sous la plume des mercantilistes, soit expressément soit implicitement, quand ils parlent du commerce intérieur, sur les conséquences duquel elle rassure, mais qui aussi peut faire naître l'insouciance.

Quand à la formule renversée: "Ce que l'un gagne l'autre le perd", c'est la formule constamment invoquée par les mercantilistes, dans les questions de commerce extérieur, où elle sert à exiter la vigilance des gouvernements, car elle leur rappelle que l'enrichissement simultané de deux nations qui commercent ensemble est chose qui ne se peut soutenir.

Cette idée de l'impossibilité de s'enrichir, pour deux nations qui commercent ensemble, cette idée qui ne se comprendrait guère, si on envisageait le commerce extérieur que sous son aspect d'échange de produits, va comme de soi, dès que l'on estime que les métaux précieux sont la forme préférable de la richesse nationale.

Il y a dans le monde une quantité déterminée, limitée, de ces métaux précieux, à chaque moment donné, Dès lors, ce qu'en acquiert une nation, est enlevé aux autres; l'une ne peut en avoir plus, sans que les au-

Le commerce intérieur est indifférent au point de vue métalliste.

Philosophes et savants soutiennent la thèse métalliste en ce qui concerne le commerce extérieur.

tres en aient moins; cela est bien certain. C'est là l'avis unanime que répandirent philosophes et savants ils voient les choses ainsi et certains même y découvrent une application d'une conception générale du développement de la vie dans l'univers, et, même en quelque manière, de la concurrence vitale.

Par exemple, Montaigne, au XVI<sup>e</sup> siècle, intitulera un chapitre de ses *Essais* : Le Profit de l'un est le Dommage de l'autre". Et, développant son idée, Montaigne écrira : "Il ne se fait aucun profit au dommage d'autrui; et à ce titre il faudrait condamner toute sorte de gain. Il voit là une application de la "de la générale police de la nature". Et il avait raison d'invoquer les physiciens; "car les physiciens tiennent que la naissance, le nourrissement, l'augmentation de chaque corps, est l'altération, la corruption d'un autre".

François Bacon, Chancelier d'Angleterre consacre de son autorité, la même manière de voir, dans son application au commerce international. "Voici, dit-il, une observation qu'on ne doit pas perdre de vue : une Nation ne peut s'accroître par rapport aux richesses, qu'aux dépens des autres, attendu que, ce qu'elle gagne, il faut bien que quelqu'un le perde". Il n'y a que le métal précieux qui compte au point de vue de l'économie d'Etat.

Par l'effet de cette idée-ci, généralement admise les théoriciens du mercantilisme avaient été logiquement amenés à classer les professions en 3 catégories suivant leur ordre d'importance pour le bien du pays. Voici les trois catégories auxquelles ils aboutissent : 1) les professions qui font entrer l'argent de l'étranger : c'est-à-dire les professions dont les produits ou l'activité fournissent un aliment à l'exportation des marchandises, à la rentrée d'argent; 2) les professions qui n'ont aucune action sur l'entrée ou la sortie de l'argent, qui n'en font ni entrer, ni sortir; par exemple : les boulangers, les maçons, les boutiquiers, les tailleurs, les employés, gens d'affaires, gentilshommes, etc....; et, enfin 3°) les professions qui font sortir de l'argent : les négociants importateurs; voilà ce qu'il faut toujours surveiller.

Il est clair, que suivant la conception que l'on a de la richesse nationale, la classification des professions du point de vue de leur rapport avec l'intérêt de la Nation, diffèrera. On verra bientôt la classification des physiocrates, elle est autre que celle des mercantilistes. Pour les physiocrates, la richesse nationale consiste essentiellement, non dans l'or et dans l'argent, mais dans les produits

Classification  
des professions  
suivant leur  
ordre d'impor-  
tance pour le  
bien du pays.

du sol, dont les métaux précieux ne sont qu'une infime partie; et la profession qui viendra pour eux, au premier plan, ce sera celle du cultivateur.

### Section II - La politique métalliste et principalement le système mercantile.

L'autorité publique doit intervenir pour assurer les conditions de la richesse nationale.

La conception de la richesse nationale se trouvant dominée par l'idée métalliste avec les conséquences qui en découlent, quant à la manière de juger les effets avantageux ou désavantageux du commerce, l'autorité publique va intervenir largement pour assurer les conditions de la richesse nationale ainsi comprise. L'autorité publique ne peut s'en fier aux particuliers, guidés par leur intérêt propre; ils achètent à l'étranger ou lui vendent, suivant qu'ils y trouvent profit, sans se soucier si, de l'ensemble de leurs opérations particulières doit résulter, pour le pays une diminution ou une augmentation du stock métallique; ils ne s'occupent pas de cela ils s'occupent de leurs affaires, mais le souverain ne peut, ni ne doit se désintéresser du résultat public, de ces opérations. Du jour où il est censé le connaître, sa mission essentielle n'est-elle pas de veiller à l'intérêt national ? De tout temps le souverain a considéré comme de son devoir de veiller à la paix de ses sujets, à ce que le royaume soit, autant que possible, pourvu des choses nécessaires. Et c'est aux différentes mesures inspirées de ce souci, que l'on a parfois donné le nom global de Système pourvoyeur, système dont la pièce principale était la police des grains.

La prohibition plus ou moins absolue de l'exportation des céréales, la création de greniers publics, l'interdiction d'étendre la culture de la vigne au détriment des terres à blé, toutes ces mesures étaient appelées le Système Pourvoyeur. Ce dernier comprenait d'autres pièces que la police des grains; c'étaient des prohibitions des gênes à l'exportation des matières premières, qui alimentaient le travail national, qui fournissaient le travail à la population ouvrière.

Dans le système pourvoyeur, les métaux précieux eurent eux-mêmes leur part; mais ce ne fut pas, d'abord, de façon principale, mais quand la préoccupation métalliste devint intense, passant en quelque sorte au premier plan, par l'effet du grand développement du commerce, il faut s'attendre à voir l'autorité publique intervenir de façon d'autant plus active, que l'idée de la puissance politique de la Nation, y est, dans l'opinion du temps, directement engagée. Et, ce va être alors dans tous les pays à peu près comme à

Le système pourvoyeur.

Mesures multiples par lesquelles se manifeste l'intervention de l'autorité.

Venise et en Hollande, un effort multiforme pour obtenir de chacun le même résultat inconciliable , à savoir empêcher la diminution du stock métallique national et faire tout le possible pour augmenter ce stock. Cet objectif fut-il d'abord poursuivi par un empirisme complet, par des mesures dont la diversité est due sans doute, en partie à la différence des conditions dans lesquelles se trouvent les divers Etats mais, diversité que cette différence de constitution des Etats ne suffit pas toujours à tout expliquer.

Law, le banquier écossais, qui inaugura en France le fameux système, sera l'adversaire de tous ces procédés, il donne une idée de l'empirisme de la politique métalliste, quand il écrit : "Les moyens adoptés pour conserver ou augmenter le numéraire - il aurait fallu dire les métaux précieux - ont été dans certains pays opposés à ceux adoptés dans d'autres; et, des mesures contraires ont été prises dans les mêmes pays sans être occasionnées par aucune adversité de circonstances. La plupart des pays ont essayé des moyens contraires à ceux qu'ils avaient d'abord immédiatement employés, dans la persuasion que si la méthode reçue ne produisait pas l'effet projeté, on l'obtiendrait d'une méthode opposée: "Voilà l'empirisme et Law ajoute " que d'ailleurs il n'a pas été encore reconnu qu'un de ces moyens ait conservé ou augmenté les espèces, dans le pays, mais qu'il en est résulté le contraire". Voir Law, dans ses Considérations sur Numéraire et le Commerce, (1720) Chapitre III; ouvrage, dont la traduction française est faite par Law lui-même, et qu'il avait publié en Angleterre en 1700 qu'il est très intéressant de consulter.. Il est aussi important de consulter Law dans un autre de ses écrits dans son Mémoire sur l'Usage des Monnaies. Dans les deuxièmes et troisième partie du Mémoire, Law examine et critique les efforts faits pour empêcher l'or et l'argent de sortir du pays, et pour en augmenter la quantité.

### § I - Les procédés primitifs de la Politique métalliste.

I- Prohibition d'exporter les métaux précieux.

Le premier procédé le plus ancien et le plus durable en même temps, a été la prohibition d'exporter les métaux précieux ou les monnaies d'or et d'argent métaux monnayés ou non-monnayés, sous des peines extrêmement sévères allant jusqu'à la peine de mort.

Ce fut là la forme rudimentaire première, du souci national de l'or et de l'argent. Sans doute ce n'est pas un moyen d'accroître la quantité d'argent dans le pays;; mais c'est le moyen de l'empêcher de diminuer

on le pense du moins . S'il vient de l'argent de l'étranger, c'est tant mieux, et une fois entré, on l'empêchera de sortir. C'est en somme un système de souveraineté. On songe principalement à empêcher l'argent de sortir, parce que l'on ne compte pas beaucoup sur son entrée, toutes les nations suivant à peu près la même politique, regardent chaque pays, guettent l'argent du pays voisin. On se tient par conséquent avant tout sur la défensive.

L'Espagne et le Portugal en particulier, donnèrent à cette pratique de la prohibition de sortie toute son intensité. L'or et l'argent leur venaient directement de leurs mines du Nouveau-Monde; la convoitise des autres Nations se tournait vers eux, et jalousement l'Espagne et le Portugal frappaient de mort quiconque était pris à sortir des métaux précieux. La plupart des pays d'Europe, la France, l'Angleterre, en vinrent à pratiquer la même prohibition, sous des peines très graves ou tout au moins sous l'assujettement, quand on sortait des fonds du pays, à des droits énormes de sortie.

Colbert parle de la loi universelle et fondamentale de tous les Etats, qui défendent, sous peine de la vie, le transport de l'or et de l'argent. (Voir les lettres de Colbert, dans les Instructions et Mémoires publiés par Pierre Clément, Tome II, 1ère Partie, p. 696 à 698).

Tempéraments  
à la prohibi-  
tion. La prohibition de sortie recevait parfois des tempéraments, mais seulement en considération des nécessités alimentaires, ou des nécessités de la guerre. En cas de disette, le Gouvernement autorisait les particuliers à importer du blé et à payer en argent, s'ils ne pouvaient faire autrement. De même pour les munitions si l'on était en guerre.

Il y avait donc des tempéraments, mais c'est la règle qui importe. La prohibition concerna l'or et l'argent, en lingots aussi bien que l'or et l'argent monnayé, la monnaie du pays, dura presque partout plus longtemps que la prohibition d'exporter les matières d'or et d'argent ou les monnaies étrangères. La raison de cette sévérité plus grande pour l'exportation des monnaies nationales, c'est que la mutations qu'on leur faisait subir provoquaient l'exportation des espèces restées fortes ou droites; et, c'est pourquoi on veillait tout particulièrement à empêcher la sortie des monnaies, qui étaient restées bonnes.

Voilà le premier procédé, le plus ancien, le plus durable aussi; il disparaît et réapparaît; toujours à l'occasion on y revient.

II Le système de la balance des contrats.

Le second procédé c'est le système de la balance des contrats. Par "Balance des Contrats", on désigne un ensemble de mesures tendant à surveiller les contrats entre commerçants nationaux et commerçants étrangers. On désignerait peut être mieux ce système dans son ensemble en l'appelant système de la surveillance des contrats.

Ici, se manifeste très bien le dualisme de sentiments signalé il y a un instant. D'un côté l'appréciation des bienfaits de l'achange international, de l'autre appréhension que les déplacements du stock métallique se font souvent au détriment du pays. Il s'agit par le système de maintenir la prohibition de la sortie de l'argent, sans empêcher pour cela l'échange international. Et, en même temps, il s'agit d'amener dans le pays, l'argent étranger, si faire ce peut. Pour cela, on impose aux marchands étrangers, qui viennent vendre leurs marchandises dans le pays, de remployer le prix, en achats de produirs du pays.

Il faut que toute vente faite par un étranger dans le pays, soit balancée (balance des contrats) par un achat à peu près équivalent.

Concurremment, et si difficilement conciliable que cela soit dans l'ensemble, on impose aux négociants du pays, qui vont vendre à l'étranger de rapporter dans leur patrie en espèces métalliques, le prix, ou partie au moins du prix, de leurs marchandises. Il n'est pas facile de donner satisfaction aux doux.

C'est un système, qui paraît avoir été surtout organisé et pratiqué en Angleterre de très bonne heure, dès le XV<sup>e</sup> siècle certainement, probablement même antérieurement : c'est un système contre lequel Thomas Mun s'élève encore au XVII<sup>e</sup> siècle.

Il y a deux documents, l'un de 1456, l'autre de la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, qui montrent ce système fonctionnant en Angleterre (On trouvera les deux documents dans le traité de l'Economic Politique de Montchrétien, Edition de Frunck Brentano. Le premier dans l'Introduction, pages 75 & 76; le second dans l'annexe, p. 383 et suivantes).

Le premier c'est le "Débat des Hérauts d'Armes de France et d'Angleterre. Le Héraut de France et celui de l'Angleterre célèbrent chacun leur pays sur le point qui nous intéresse.

Voici ce que l'Auteur du Débat, met dans la bouche du héraut d'Angleterre. "Il y a une ordonnance ancienne en Angleterre, que jamais les marchands ne remportent en étrange pays, ni or, ni argent, hors du dit royaume, ou bien peu, mais largement peuvent emporter des marchandises, lesquelles ils vendent à or et à argent, et l'apportent en leur maison et en leur

### III Histoire des Doctrines Economiques (Doctorat) III

royaume; et, ainsi subtilement tinrent et emportent en leur maison et royaume l'argent des pays leurs voisins - c'est très habile -, quant aux marchands étrangers portant vin ou autres marchandises en Angleterre - les anglais leur laissent vendre leurs marchandises, mais jamais ne souffrent qu'ils emportent l'argent - il faut par nécessité qu'ils achètent marchandises ou qu'ils troquent à celles d'Angleterre. Aussi ce n'est pas de merveille, s'il y a grande richesse en Angleterre, d'or et d'argent, car l'on en rapporte toujours et l'on n'en laisse point emporter". Ce document est très net.

Le second document est un mémoire rédigé par un marchand français établi à Londres sous le règne d'Elizabeth d'Angleterre (1558- 1603); dans ce document, on voit que les Anglais continuaient alors les pratiques que l'on vient de constater, et que les autres Etats s'étaient d'ailleurs pris à imiter. Dans sa deuxième partie intitulée "Torts et griefs et autres incommodités des sujets du Roi de France". Les sujets du Roi de France souffrent en Angleterre en leur trafic, on lit notamment ceci : "Les Français sont tenus de donner caution en Angleterre, d'employer en achat de marchandises au dit lieu d'Angleterre, les deniers provenant de la vente de leurs marchandises, dedans 3 mois à prendre du jour qu'ils ont déchargé, sous peine de forfaiture. Suit l'indication des procédés onéreux et vexatoires, dont le but est d'assurer, non sans l'aggraver, l'exécution du règlement, telles choses qu'on ne fait point en France".

A ce sujet il faut, penser à la Loi du 3 Avril 1918, qui obligeait nos exportateurs à rapatrier une partie du prix de ce qu'ils ont vendu, et qui obligeait les importateurs étrangers à racheter aussi des marchandises dans le pays.

Un autre procédé consistait à attirer l'argent de l'étranger par l'appât d'un fort loyer, c'est-à-dire d'un intérêt élevé. Si l'intérêt est plus élevé dans un pays, en France par exemple, que dans les pays voisins, et que d'ailleurs ce taux plus élevé n'ait pas pour cause des risques plus grands, il y a toutes chances que l'argent de ces pays vienne en France pour y profiter de ce taux avantageux. Les capitaux tendent naturellement à se porter là où ils sont le mieux payés. Alors, pourquoi ne prendrait-on pas des mesures propres à tirer partie de ces tendances des capitaux; pourquoi ne pas utiliser cette sorte de pompe aspirante de l'argent étranger .

Aussi bien, voit-on les princes organiser sur ce terrain la lutte pour l'or et l'argent; ils le font par l'institution de banques publiques, qui serviront aux capitaux un intérêt plus élevé que celui des ban-

III - Attirer  
l'argent étran-  
ger par l'ap-  
petit d'un inté-  
rêt élevé;

ques des pays voisins. On assiste alors à une singulière concurrence, qui serait tout à fait avantageuse aux capitalistes, si la ruine de l'Etat, leur emprunteur, ne devait en définitive les ruiner eux-mêmes. Mais, les princes s'efforcent de "tenir bon" le plus longtemps possible, trouvant commode ces portes de banques toujours ouvertes pour eux; portes que les banques ne peuvent fermer, puisqu'elles tiennent d'elles leur existence.

On a vu en étudiant les causes de la cherté des prix, chez Jean Bodin, que François Ier avait créé la Banque de Lyon, dans le but de dériver l'argent qui se porte vers les banques lombardes, et autres banques italiennes qui étaient des banques proprement commerciales, sagelement administrées. Peu après, fut créée la banque de Venise, pays très commerçant; peu après on crée une banque analogue à Toulouse; en 1548, Henri II en crée une à Paris, qui ne réussit pas; il échoue devant la résistance du Conseil de Ville, et de la bourgeoisie parisienne.

Jean Bodin nous fait connaître comment fonctionnaient ces banques, à quels expédients elles étaient obligées de recourir pour continuer la lutte, pour retarder leur chute; il nous le fait connaître à propos de la Banque de Lyon. On peut se reporter au livre de Bodin "Réponse au Paradoxe" pages 50 & 51, et à sa République, Livre VI, chapitre 2, intitulé "Des finances", pages 893 & 894, dans l'édition de Lyon 1593. Ce sont des pages très intéressantes et qui nous renseignent sur des aspects, trop rarement relevés, de la lutte entre Etats pour l'or et l'argent.

IV- Abaisser le taux de l'intérêt dans le pays pour obliger les capitaux nationaux à aller chercher des placements à l'étranger.

A l'opposé du système précédent d'empêcher les capitaux étrangers de venir nous extraire les intérêts. Alors disent-ils, il faut plutôt inciter les capitaux nationaux à aller tirer des intérêts de l'étranger en abaissant le taux de l'intérêt dans le pays, c'est donc une politique inverse de la précédente, qui paraît être pour ces publicistes une simple duperie.

En Angleterre, Samuel Fortrey, est de ceux-là, peu nombreux semble-t-il, qui préconisent cette politique. Il faut, dit-il, en toutes choses considérer la fin. Or on pourrait trouver bon de procéder d'un taux comparativement plus élevé de l'intérêt, si par ce moyen on a attiré de grosses sommes de l'étranger; on pourrait les confirquer sur le champ au profit du roi. Ce serait très bien, mais, si cela ne peut être, il est clair que plus on paiera d'intérêt au prêteur étranger, plus le pays verra diminuer la quantité de sa monnaie. Et quand l'étranger rappellera chez lui son capital grossi par les intérêts qui s'y ajoutent le plus souvent alors, la présence temporaire de ces

capitaux chez nous n'aura servi qu'à nous dépouiller. Il y a pis que cela, comme le fait observer un autre publiciste anglais Culpeper; Voir son Mémoire, dans la traduction de Child, pages 474 & 475. Il dit : "Nous ne devons pas d'ailleurs nous imaginer que l'argent que l'étranger envoie ici, (en Angleterre) pour le faire valoir à intérêt, soit apporté dans le royaume en matières d'or et d'argent. Pas du tout, l'usage est que les marchands étrangers vendent des marchandises chez nous (en Angleterre), envoient des lettres de change à leurs correspondants anglais, pour lesquelles ils reçoivent notre argent ici; nous qui leur devons de l'argent, nous ne le leur donnons ici, et c'est celui-là qu'ils font valoir à intérêt chez nous, en sorte qu'ils nous dévorent avec notre propre argent".

Il y avait donc péril au système précédent, le bien et l'avantage de l'Etat, demandent au contraire, que nous fixions chez nous l'intérêt à aussi bas prix, parce qu'alors, non seulement ils ne pourront plus faire de profit sur nous, mais nous serons en état d'en faire sur eux; et, ce n'est que le profit que nous ferons nous-mêmes, qui nous enrichira et non les grosses sommes que nous devrons aux autres dans le système précédent".

Voilà encore un procédé bien supérieur aux précédents, semble-t-il, mais moins facile.

Un cinquième procédé de la politique métalliste ce sont les mutations monétaires , en vue, soit d'attirer l'argent de l'étranger, soit d'empêcher les monnaies nationales de sortir.

L'origine des mutations monétaires n'est sans doute pas, comme le dit Bodin, le désir d'attirer l'argent étranger, mais, il ne semble pas douteux que ces pratiques des mutations monétaires eurent un regain de vitalité du jour où le souci métalliste domina l'esprit des hommes.

Suivant Bodin, suivant sa Réponse au Paradoxe de Malestroit, "La première ouverture consiste en ce royaume, d'affaiblir l'argent monnayé et d'y mêler la vingt-quatrième partie de cuivre". C'était pour en donner un peu à l'étranger et l'inciter à apporter sa monnaie chez nous; mais on ne voit pas qu'Oresme, en son Traité si complet, et qui est antérieur de beaucoup à Bodin, fasse mention de ce but parmi ceux que vise le Prince, quand il change les monnaies.

Bodin reporte probablement là, dans le passé, une idée qui était courante en son temps; mais ceci reste que : à partir au moins d'une certaine époque, attirer l'argent étranger et empêcher l'argent de sor-

V -Les mutations monétaires en vue d'attirer l'argent étranger et d'empêcher la monnaie nationale de sortir.

tir du pays, fut un des buts de la politique des mutations monétaires; Bodin en témoigne en ce qui concerne la France; et en Angleterre de même, Thomas Mun dans son Livre "Trésor de l'Angleterre dans le commerce étranger, 1664". Voici ce qu'il dit en ce qui concerne l'Angleterre : "sitôt que l'argent deviendra rare, ou qu'il y en a en abondance dans le royaume, des gens emploient tout leur esprit à inventer tous les moyens d'en faire venir plus encore ou de conserver celui qu'on a", ( c'est toujours la même chose, en faire venir, l'empêcher de sortir).

"Ces gens sont aussitôt d'avis de changer le prix des monnaies, car disent-ils, si nous en augmentons le prix nous décidons que telle espèce comptera pour plus de livres qu'elle ne compte présentement; si nous en augmentons le prix, cela fera que l'on en apportera de tous les côtés, parce qu'il y aura quelque chose à gagner, et si , au contraire, nous en diminuons la richesse (entendez le titre) ou le poids, personne n'osera en emporter dans les pays étrangers, de peur d'y perdre".

Le premier effet de ces mesures est d'ailleurs bien celui qu'on espère : "L'expérience, déclare Mun, nous l'a assez fait voir, car, sitôt qu'on augmente ici le prix de l'or de 10%; on en apportera en peu de temps en ce royaume bien plus qu'on ne l'y avait accoutumé : voilà comment les choses sont".

Mun ne loue pas ces procédés, car leur effet second les rend illusoires, "est-ce que, notamment les marchands étrangers touchant nos monnaies augmentées, ne voudront pas vendre leurs marchandises plus cher; et le prix des changes étrangers n'augmentera-t-il pas à proportion de nos monnaies ? Ce n'est pas le nom que nous donnons à nos monnaies que l'on regarde, on n'en considère que la valeur, dit Mun, et quoi qu'on ne s'aperçoive guère, pas même au commencement, du tort que cela nous fait, cependant la suite ne nous le fait que trop voir à nos dépens".

L'anglais Chiid, dans son Discours sur le Commerce, écrit en 1669, dira : " C'est une finesse souvent employée en Espagne dans le but de retenir et d'attirer la monnaie étrangère en Espagne, et dont elle n'a tiré d'autre fruit que de garder sa monnaie de cuivre et de se voir privée de l'or et de l'argent que lui fournissent les mines du Mexique et du Pérou; et, cela nonobstant la sévérité des lois, qui punissent de mort l'exportation de l'or et de l'argent. Ici, c'est la même politique qu'en Espagne".

Un autre procédé d'attraction des monnaies étrangères c'est de les recevoir pour plus qu'elles ne va-

étrangères pour plus qu' elles ne valent

lent en comparaison de celles du pays.

C'est un procédé du même ordre que le précédent, mais le moyen consiste ici, dans la fixation arbitraire et légale d'un cours du change manuel (de la main à la main). L'étranger ainsi viendra acheter des marchandises, comme dans l'hypothèse précédente, sa monnaie recevant indirectement un pouvoir d'acquisition plus élevé chez nous que chez lui. Mais rien n'oblige à la vérité les nationaux à recevoir les monnaies étrangères, et à les recevoir surtout pour plus qu' elles ne valent; mais, il est institué dans ce but, en Angleterre par exemple, un fonctionnaire, le Royal Exchange, chez qui les étrangers viennent échanger leur monnaie au taux officiel du change, contre de la monnaie anglaise, avec laquelle ils feront leurs paiements aux vendeurs anglais. Ce procédé paraît avoir été imaginé en perfectionnement du système de la surveillance des contrats.

On substitue ainsi l'intérêt personnel du négociant (puisque l'on a avantage à apporter la monnaie étrangère) à l'obligation légale qui a beaucoup plus de chance de succès. En effet, avec ce procédé, les marchands anglais (on suppose que l'on est en Angleterre) ont intérêt à rapporter en Angleterre, le prix en monnaie étrangère, des marchandises qu'ils vendent à l'étranger; et d'autre part, les étrangers ont intérêt à venir avec leur monnaie faire des achats en Angleterre. C'est toujours le même principe; tout vise le même but.

VII- Réglementation arbitraire du prix des lettres de change.

Il est encore un autre procédé visant toujours le même but, ou à peu près : c'est la réglementation arbitraire du prix des lettres de change.

Pour empêcher que par la hausse du change, les nationaux débiteurs ne soient incités à exporter de la monnaie, on réglemente le change. On sait que, les hauts cours du change, en effet amènent des exportations de métal. Dès qu'il est moins coûteux d'envoyer des espèces que d'acheter du papier pour payer ses dettes à l'étranger, on se livre à des exportations de métal. On demande donc que le change soit assuré au pair, par l'office d'un fonctionnaire, le changeur royal qui tiendra du change au pair à la disposition de ceux qui en ont besoin.

Cela sera le sujet d'une discussion, qui n'en finira pas entre le hollandais Gérard Malynes, et l'anglais Thomas Mun. Mun se montrera très dur pour cette politique.

Au cours de la guerre de 1914-1918, nous avons connu une pratique semblable, il y eut une commission du change, dont la mission était de donner au Gouvernement, un avis utile pour empêcher le change

de hausser par trop.

Cela a continué bien longtemps, et a produit les effets que l'on cherchait, sur le change, mais qui coûtèrent cher.

VIII- Gratuité du monnayage des lingots. C'est un procédé propre à l'Angleterre.

Enfin, Adam Smith, nous signale qu'en Angleterre "Le monnayage est gratuit". Les frais du monnayage étant à la charge de l'Etat, le monnayage étant gratuit l'Etat ne retient rien aux particuliers qui veulent transformer leurs lingots en or. Chez nous l'Etat retient aux particuliers, un tant pour cent pour les frais de frappe; en Angleterre il ne retient rien.

Adam Smith, dans le Livre IV, chapitre VI, Tome II, pages 328 et suivantes, prétend que cet encouragement au monnayage a pris sa source dans la préoccupation métalliste "Rien, dit-il, ne pouvait être plus conforme à l'esprit du système mercantile, qu'une espèce de prime donnée à la frappe de l'argent", (c'était bien comme une prime du moment que l'Etat prenait à sa charge les frais de la frappe). C'est là, dit-il, "un des mille expédients merveilleux que le métallisme met en oeuvre pour enrichir le pays".

Voilà les principaux procédés employés pour faire venir l'argent étranger, et pour l'empêcher de partir. Ces procédés métallistes empiriques ont été employés par presque tous les Etats d'Europe.

On peut remarquer que, pris isolément, ou pris même dans leur ensemble, n'étaient point de nature à provoquer la naissance du nom "Mercantilisme", Système Mercantile, Système du Commerce.

Seul, en tout cas, le procédé de la balance, et plus largement de la surveillance des contrats, peut être considéré comme une amorce de ce que l'on appellera bientôt le Système de la Balance du Commerce; le Système Mercantile, auquel on arrive maintenant.

## § II - Le système Mercantile, ou le Système de la Balance du Commerce.

Les vieux procédés s'étant révélés impossibles une révision de la politique métalliste

Tous les moyens, tous les stratagèmes que l'on vient d'examiner, c'était de la politique fort rudimentaire, encore que la dernière guerre nous ait valu sa résurrection, au moins partielle; mais, c'était de la politique bien rudimentaire, suivant la remarque d'un auteur de ce temps-là : "l'on n'y avait égard qu'au commencement de nos actions", c'est-à-dire qu'on n'en voyait volontiers que les effets les plus immédiats, les plus prochains. "On ne savait pas, comme dira Bastiat (il y a 80 ans à peine) qu'en économie politique derrière ce qu'on voyait il y a ce qu'on ne voit pas". Et c'est pour cela que, les moyens dont on usait, finissaient souvent par tourner contre leur bu

Quoi qu'il en soit, cette politique a été dominée par une préoccupation, celle de ne pas laisser sortir l'argent. Sans doute on souhaitait vivement qu'il en entrât; mais, avant tout en entendait qu'il n'en sortît point.

Les procédés employés pour attirer le métal étaient des procédés d'attraction directe, des procédés qui n'impliquaient pas de sortie préalable : "Un tien, jugeait-on, vaut mieux que deux tu l'auras," C'était une politique surtout défensive, une politique d'avarice nationale; mais il devient difficile de s'y tenir étroitement, quand les grandes découvertes géographiques de la fin du XV<sup>e</sup> siècle et du commencement du XVI<sup>e</sup>, développant leurs effets économiques, firent apparaître, avec les conséquences métallistes qu'elles voulaient entraîner, l'extraordinaire élargissement des possibilités du commerce. Aussi, des négociants, en Angleterre surtout, demandèrent-ils bientôt, que l'on résistât à cette politique étroite; et, leurs écrits (car ils se font publicistes pour la circonstance), trouvent des traducteurs en France.

Les négociants, surtout anglais commencent à préconiser une autre politique, afin de ne pas gêner le négoce et d'alimenter la source d'abondants retours métalliques.

Tout en évitant de heurter de front le souci métalliste, qu'ils jugent trop puissants pour les esprits ou que, peut être, ils partagent, on les voit dénoncer avec vigueur, la prohibition de sortie du métal; ils s'élèvent contre cette interdiction, ils lui reprochent de les confiner inconsidérablement dans le troc, et, par là, de leur interdire, en fait, des opérations aussi fructueuses, assurent-ils, pour leur pays que pour eux-mêmes; car enfin les sorties d'argent sont souvent la promesse d'entrées d'argent plus fortes. Quel profit notamment n'y a-t-il pas à faire dans le commerce du transport (on appelait ainsi l'achat à l'étranger pour revendre à l'étranger), quel profit n'y a-t-il pas à acheter la plupart des denrées et certaines fabrication des Indes Orientales, pour les revendre à d'autres pays européens. Mais les habitants de ces pays, les habitants des Indes Orientales, de ces régions industrieuses, n'ont pas besoin et ne veulent pas des marchandises d'Europe; c'est de l'argent qu'ils demandent, et qu'il faudrait leur porter pour le recouvrer ailleurs au centuple. Voilà ce qu'il faudrait faire.

Venise et Gênes représentantes du haut commerce, avaient toujours, quoique soucieuses, elles aussi, des richesses métalliques, laissé leurs marchands librement exporter du métal, pour ne les point gêner dans les affaires, qui sont la source d'abondance d'or. Venise et Gênes savaient bien qu'un marchand a

tout intérêt à ne pas payer en espèces, et qu'il ne le fait que s'il lui est absolument impossible de payer en marchandises.

Depuis qu'est connue la route de l'Orient par le Cap de Bonne Espérance, les hollandais grâce à cette même liberté d'exporter l'argent, savent bien ramener à eux la plus grosse part des métaux précieux qui, du nouveau-monde viennent en Espagne et de là s'apparillent; car, l'Espagne ne les peut guère retenir à cause, tant de ses dépenses de guerre, qui sont lourdes, qu'à cause d'une contrebande trop lucrative, pour se laisser intimider par les peines dont on la menace.

Les grands Etats vont-ils donc par leur politique étroite de l'argent s'interdire longtemps encore, de profiter autant qu'ils le pourraient des amples déplacements métalliques, qu'un commerce naturellement élargi, opère de plus en plus activement par le monde.

L'infériorité de ces grands Etats deviendra bientôt certaine, car, d'autres s'enrichiront rapidement en métaux précieux, tandis qu'eux se condamnent à rester stationnaires.

La vieille politique défensive, d'avarice nationale devenue dangereuse doit, sans tarder, disent les négociants, céder la place à une politique plus hardie, plus avisée, à une politique de conquête des stocks métalliques étrangers.

C'est dans le commerce étranger qu'est le trésor du pays. Le livre de Thomas Mun.

Cela ne peut se faire que par le commerce, et, par conséquent, il faut bien laisser sortir de l'argent. Commencer, c'est semer pour récolter : semer de l'argent pour récolter plus d'argent. C'est dans le commerce étranger qu'est le trésor du pays. Et c'est là, le titre même du plus connu des écrits préconisant l'orientation nouvelle, le titre de l'écrit le plus important du négociant anglais Thomas Mun.

""Le Trésor de l'Angleterre par le Commerce Etranger", ou "La Balance de notre commerce étranger est le moyen de notre Trésor". Voilà l'idée de ce livre traduite en français sous les initiales, L.V. sous le titre peu fidèle de : "Trésor du Commerce, dans lequel on trouvera les moyens dont on se peut légitimement servir pour s'enrichir" Cela rend bien la substance de cet ouvrage (Paris 1700).

Puisque c'est dans le commerce étranger qu'est notre trésor, que le pays soit donc vendeur pour de plus fortes sommes qu'il n'est acheteur, que la balance de son commerce lui soit favorable, rien d'autre ne doit préoccuper.

L'excédent en valeur des exportations se réglera

nécessairement par une importation de métal; ce n'est pas seulement un bon moyen, c'est le seul qui ne soit pas trompeur, le seul moyen de maintenir et d'accroître le stock métallique national.

Chez nous, Colbert le reconnaîtra : "Il n'y a dira-t-il, que le commerce seul et tout ce qui en dépend, qui puisse produire ce grand effet d'amener de l'argent". Il fait allusion au danger que présente ce commerce international lorsqu'il dit (Lettres, Instructions et Mémoires, publiées par Pierre Clément, Tome VII page 240) : "A la vérité, ce moyen serait un danger, il se retournerait contre le pays, si la balance venait à lui être favorable".

Mais, pensent les marchands anglais pour le commerce de transport, qui est surtout leur affaire, on n'a à cet égard, rien à craindre du fait du commerce de transport, la balance ne peut être qu'avantageuse puisque par lui, la nation n'achète de l'étranger que pour revendre, et non pas pour consommer.

Voilà quelle fut l'emorce d'une politique métalliste nouvelle; et les Anglais ne furent pas les seuls à en être les promoteurs.

En France, dès 1602, le Contrôleur Général du Commerce, Laffemas, exprimait cette idée très clairement, rien que par le titre d'un de ses Mémoires très nombreux, qu'il adressait à Henri IV : Ce titre est le suivant : "Comme l'on doit permettre la liberté du transport de l'or et de l'argent, et par tel moyen, conserver le nôtre, et attirer celui des étrangers". On ne peut pas exprimer plus succinctement le but poursuivi, et, l'idée fera son chemin, elle sera professée un jour, même en Espagne.

Dans sa "Théorie et pratique du Commerce et de la Marine", écrite en 1792, Ustarriz, le ministre espagnol rapportera, et ce, pour la faire pleinement sienne, une opinion d'après laquelle quoique les Espagnols sont les maîtres de ces provinces, d'où l'on tire l'or et l'argent en si grande abondance, ils ont beaucoup moins de ces métaux que les autres nations. C'est ce qui démontre, ajoute-t-il, que les mines d'or n'enrichissent pas un Etat aussi sûrement que le commerce.

Chose curieuse, tout en restant la servante du métallisme, la politique nouvelle conduisait, il faut le remarquer à plus de liberté dans le commerce étranger. Aussi bien plusieurs des écrits anglais, qui la défendent sont-ils, par leur titre même, comme des plaidoyers pour le libre-échange. Ces titres sont :

Le Cycle du Commerce ou la balance du Commerce, en défense de la liberté commerciale de Misselden, paru en 1623. Un autre plus court " La Liberté du Com-

La politique métalliste  
nouvelle est également préconisée en France et même en Espagne.

Les écrits qui préconisent la politique métalliste nouvelle se présentent comme des plaidoyers en faveur du libre-échange.

merce", ouvrage de John Parker, paru en 1648.

Il n'est du reste presqu'aucun des écrits relevant du mercantilisme, qui ne célèbre les bienfaits de la liberté des échanges. C'est la même chose pour les Ordonnances. Le contraire, pour nous, est très curieux entre les préambules libéraux, et les dispositions restrictives de ces ordonnances. Voilà, par exemple, ce que dit Colbert dans le Préambule de l'Edit de Mars 1669, créant le port franc de Marseille, création qui fut bientôt suivie de la création des ports de Dunkerque et de Bayonne. Ayant travaillé à créer une flotte commerciale et des ports, il fallait bien leur trouver un aliment. Colbert dit ceci : "Comme le Commerce est le moyen le plus propre à concilier les différentes Nations, et entretenir les esprits les plus opposés dans une bonne et mutuelle correspondance qu'il apporte et répand l'abondance par les voies les plus innocentes, rend les sujets heureux et l'Etat plus florissant." etc...

Voilà le langage que l'on tient. Quand on songe, que le mot de mercantilisme, une fois introduit dans l'histoire des doctrines économiques, y demeura et non sans raison, comme l'emblème de toutes les restrictions, il est bien piquant de contester que celui de libre-échange, fut le nom de cette politique dans ses commencements; mais, ceci va mieux se comprendre maintenant.

Le Mercantilisme, en effet, ne resta pas longtemps la chose exclusive des négociants naturellement portés à souhaiter la liberté des affaires. Les commerçants, les négociants ont commencé, mais bientôt d'autres vont suivre. D'autres intérêts, très ardents à se faire valoir, deviennent bientôt les maîtres. Ce sont les intérêts des fabricants et des manufacturiers. Pour jouer de l'idée métalliste, fabricants et manufacturiers sont en excellente posture. Aussi les voit-on, de bonne heure, s'ingénier à tourner à leur avantage, la politique dont de grands marchands s'étaient faits les promoteurs; et, c'est sous leur action surtout à eux, manufacturiers et fabricants, que le mercantilisme devient ce que ce mot a coutume d'évoquer, à savoir : une ingérence multi-forme de l'autorité dans l'économie.

Pour cette raison la qualification de système manufacturier serait plus exacte que celle de système mercantile, et serait, suivant M. Deschamps, celle à garder, car, ce fut au nom du commerce étranger, au nom de la balance du commerce, pronée par des négociants, que les manufacturiers émirent leurs prétentions, et que les gouvernements accueillirent leur plan.

Sous l'action des manufacturiers et des fabricants le mercantilisme se manifeste par une ingénierie multiforme de l'autorité dans l'économie

La thèse des manufacturiers était la suivante : "Les grands Etats doivent, disent-ils, d'après les négociants, lier au commerce leur ambition métalliste". Les manufacturiers se mettront d'accord avec eux d'autant plus volontiers, et avec d'autant plus d'empressement que, devant eux, aussi, s'ouvrent des perspectives nouvelles, quand ils regardent du côté du nouveau Monde, vers ces Indes Occidentales, riches en métaux précieux, pauvres en industrie, avides des fabrications de la vieille Europe. Pour alimenter le commerce et pour en retirer ce que l'Etat souhaite, rien ne vaut les manufactures , affirment les manufacturiers, elles ont sur le commerce de transport, celui au nom duquel on a parlé surtout, cette supériorité que si la matière première est tirée du pays, le gain métallique de la Nation est tout le prix de leur vente à l'étranger, et non simplement un bénéfice sur la vente comme dans le commerce de transport. Et si la matière première est tirée du dehors, parce qu'il n'y en a pas dans le pays, alors la valeur naturelle de cette matière première, achetée à l'étranger, est accrue de toute la valeur artificielle, bien plus grande, du travail de fabrication qui s'y incorpore. (dans valeur artificielle, artificielle est pris au sens littéral du mot : artifex : ouvrier).

Les marchandises d'un prix élevé sous un petit volume et un faible poids, les objets manufacturés, les manufactures comme on disait alors, sont, par excellence, l'article d'exportation. Et la quantité qu'un pays en peut produire, ne dépend point de l'étendue de son territoire, rien ne la limite que le nombre des ouvriers et la matière première.

Mais justement l'industrie manufacturière par l'échange d'une partie de son produit, contre les denrées et matières des pays agricoles, permet la multiplication des hommes et des ouvriers bien au-delà des facultés de l'agriculture nationale. Bref , le développement du pouvoir d'exportation des manufactures est presqu'illimité. Dès lors, il est de toute évidence que, si la Nation veut s'emparer d'une balance favorable, il lui faut faire à la manufacture, dans l'intérêt du pays, tous sacrifices opportuns.

Voici, par exemple, le commerce de transport, certes ce commerce doit obtenir les facilités qu'il réclame, tant qu'il en use pour opérer sur denrées exotiques; on doit, en revanche, lui interdire d'opérer sur articles de manufactures étrangères. Le commerce portant sur des manufactures étrangères nuirait aux industries du pays sur les marchés étrangers, sans pouvoir contribuer au même degré qu'elles à une balan-

L'industrie manufacturière permet de nourrir sur le territoire une population plus nombreuse .

ce avantageuse. Le pays peut fournir de ces manufactures qu'on vend à l'étranger. Ce n'est là qu'un exemple de ce qu'il faut faire. D'une manière générale, toutes ces mesures politiques, intérieures, extérieures et coloniales sont à prendre, qui pourront procurer une abondante exportation de produits manufacturés.

La thèse des fabricants ne pouvait manquer de séduire les princes, pleine de promesse au point de vue métalliste, elle leur faisait espérer par surcroît une population nombreuse. En France où les perspectives de transport semblaient plus limitées qu'en Angleterre, la thèse des fabricants, fut accueillie, en particulier par Colbert avec une faveur marquée.

Certains historiens font remonter au XV<sup>e</sup> siècle les origines de ce système mercantile, ce faisant ils confondent à tort, les vieux procédés métallistes avec la politique métalliste qui les remplace sans d'ailleurs les faire disparaître absolument, et, dans une circonstance comme on va le voir, c'est une confusion qui selon M. Deschamps, ne doit pas être commise.

D'abord, comment faire relever du système mercantile, c'est-à-dire du système de commerce, toutes ces mesures empiriques et sans cohérence que sont les procédés primitifs de la politique métalliste; procédé qui loin de rappeler les pratiques du commerce quelconque, en étaient la négation, quelques uns s'avisant même de rendre tout commerce impossible. Ne voit-on pas qu'au XVII<sup>e</sup> siècle les promoteurs de la nouvelle politique métallique, se posaient délibérément en novateurs, et condamnaient les vieux procédés, alors encore, seuls en vigueur, tels Laffemas en France et Thomas Mun en Angleterre, qui sont les ennemis de ces vieux procédés métallistes.

D'autres historiens, ou les mêmes pour établir que le système mercantile était pratiqué pour le moins au XVI<sup>e</sup> siècle, invoquent les Ordonnances de cette époque; qui interdisaient l'entrée de certaines matières, comme on le verra faire au temps du mercantilisme, en vue de procurer au pays une balance favorable, ils citent notamment pour la France, un Edit célèbre de Janvier 1572, dont l'auteur est un Ministre de Charles IX.

Mais, des mesures de ce genre, interdisant l'entrée de certaines matières premières, de certains produits manufacturés, et la sortie de certaines matières premières, des mesures de ce genre n'impliquent nullement de façon nécessaire le système de la balance du commerce, le système pourvoyeur, largement entendu, mais les expliquent suffisamment.

La thèse des manufacturiers était séduisante pour les princes, elle laissait espérer une augmentation de la population.

Thèse qui fait remonter au XV<sup>e</sup> siècle les origines du mercantilisme.

On est trop porté à parler du mercantilisme, dès qu'on se trouve en présence, soit d'une mesure quelconque s'inspirant de la préoccupation métalliste, soit d'une mesure quelconque venant restreindre la liberté du commerce extérieur.

Et cette confusion entre le mercantilisme et le protectionnisme, il convient de la dissiper pour que l'idée mercantiliste en sorte mieux dégagée dans sa pureté.

Des règlements comme ceux dont on fait état, et dont on donne, pour exemple, l'Edit de Janvier 1572, ne supposent pas nécessairement le système mercantile il n'y est fait aucune allusion, pas plus que dans l'œuvre de Jean Bodin (XVI<sup>e</sup> siècle) où l'on voit préconiser ce même but.

Le souci qui se manifeste dans les livres, c'est celui de développer dans le royaume des industries, qui pourraient y fleurir, puisque l'étranger vient en chercher chez nous la matière première, et qu'il nous revend ensuite travaillée. Le roi estime qu'il vaudrait mieux y employer nos artisans et ouvriers pour que, comme dit Bodin, "Le profit de la main d'œuvre reste au royaume et aussi pour que le prix des produits soit moins élevé dans le royaume".

C'est la politique de la défense du travail national, c'est la politique protectionniste, d'ailleurs fortement empreinte du souci d'éviter la sortir du métal, mais ce n'est pas le système mercantile.

En France, où la politique sera toujours plus particulièrement marquée de ce caractère, que Montchrétien contribuera beaucoup à accentuer, on s'explique facilement la confusion commise à ce sujet. Le mercantilisme et le protectionnisme, bien que leur esprit ne soit pas précisément le même, sont amenés à user de procédés semblables, en sorte que, on les confond aisément lorsqu'on ne s'arrête qu'à la surface.

Redouter la diminution du stock métallique, conduit à prohiber, à gêner l'importation des marchandises étrangères; et, vouloir vendre plus qu'acheter pour se ménager des entrées de métal, cela conduit à la même tactique. Mais cette tactique d'inspiration métalliste, se trouve favoriser les industries nationales, et, le protectionnisme, dont les moyens sont en grande partie les mêmes, il faut en convenir, vise directement à développer les industries nationales, c'est son but essentiel, le mercantilisme y arrive incidemment. De là la facilité de la confusion. Sans compter que le mercantilisme et le protectionnisme vont de pair, chez les théoriciens du système de la balance; car, développer les industries nationales, n'est-ce

pas une condition pour, à la fois, vendre plus à l'étranger et avoir moins à lui acheter ? Mais malgré tout, ils présentent le caractère propre du système de la balance. Le caractère du système mercantile, c'est de chercher un excédent en valeur sur les achats.

Il reste que c'est de ce point de vue bien déterminé que, dans l'orientation de leur politique économique, les pouvoirs publics sont invités à procéder

Et, Colbert va nous montrer combien il est juste de dire, même en ce qui le concerne, que le mercantilisme et le protectionnisme ne sont pas à confondre, et que, en cas de conflit des deux idées, c'est le mercantilisme qui l'emporte.

On sait avec quel zèle Colbert s'appliqua à développer les manufactures dans le royaume. Certains disent qu'en cela, le grand ministre obéit bien moins à la préoccupation métalliste qu'au désir de doter la France des industries, dont elle avait besoin pour devenir une Nation économiquement complète. Mais Colbert ne prête pas à interprétation, il nous renseigne lui-même sur l'objet qu'il poursuit : les manufactures " Il faut, dit-il au Roi, produire des retours en argent, ce qui est le seul but du commerce et le seul moyen d'augmenter la grandeur et la puissance de l'Etat".

C'est toujours la même idée, et le métallisme est bien la boussole qui dirige les gouvernements, animés comme Colbert du plus grand zèle pour les manufactures; et, on les voit aller, sous certains rapports, contre l'intérêt des manufactures, s'ils le croient utile au bien de la balance.

Quand, par exemple, ces princes, ces souverains, ces hommes d'Etats s'efforcent de restreindre dans le pays, la consommation des produits des industries de luxe, ils ne servent pas les manufactures, ils les gênent en limitant leur débouché intérieur; mais ils le font néanmoins. Et, s'il advient que, malgré les précautions prises, la balance soit compromise, ils n'hésitent pas, Colbert tout le premier, à remettre en usage le vieil errement de la politique d'avarice, qui consiste à prohiber la sortie du métal. Cela n'est pas favorables aux manufactures.

Le système de la balance du commerce se relie au passé, il est un élargissement élargissement du système de la surveillance et de la du système de la balance des contrats. Ce dernier visait, on s'en souvient, à ce qu'il n'y eut pas moins de ventes que d' surveillance des achats dans le pays; quand dans le pays un national contrats.

achetait d'un étranger, il fallait que cet étranger achetât d'un national pour une valeur à peu près égale à celle de ce qu'il vendait. Il y avait ce que l'on appelait l'obligation pour l'étranger vendeur dans le pays de réemployer le prix dans l'achat de marchandises dans le pays. Cela s'est fait tant et plus, pendant la dernière guerre.

Deuxièmement, il fallait qu'il y eut plus de ventes que d'achats. Il y avait obligation pour le national vendeur à l'étranger, de rapporter en espèces le prix, ou au moins partie du prix de la vente. Delà s'ajoutait à la prohibition d'exporter de l'argent et la corroborant, la surveillance étroite des contrats individuels entre nationaux et étrangers.

Le système de la balance du commerce, a le même objectif que cette balance des contrats : vendre autant qu'acheter, et vendre plus qu'acheter. Seulement dans l'organisation de ses moyens, ce système s'élève au-dessus de la surveillance des contrats individuels pour ne plus surveiller que le total, l'ensemble des transactions du pays avec les autres nations. On ne surveille plus les contrats, on surveille le commerce. Ce n'est d'ailleurs que graduellement et par étapes que l'on s'est élevé à la conception d'une balance globale du commerce avec les autres nations. On a, d'abord, surveillé le commerce de la nation avec chacune des autres nations. L'Angleterre, par exemple, considérait distinctement son commerce avec la France, son commerce avec la République des Provinces Unies (la Hollande), son commerce avec l'Espagne, etc..... Puis, des mercantilistes plus éclairés, comme Mun, comme Child, s'attachèrent à montrer qu'il convenait de faire masse de toutes les nations avec lesquelles l'Angleterre commerçait; qu'il n'y avait pas à s'inquiéter si la balance anglaise avec tel pays était défavorable à l'Angleterre, pourvu que lui fût favorable sa balance générale avec l'ensemble des nations commerçantes. La balance défavorable avec quelques unes pouvait être la condition d'une balance d'ensemble avantageuse.

Et ainsi, de la surveillance des contrats individuels, on passa à la surveillance du commerce de la nation avec chacune des autres nations, puis, à la surveillance du commerce de la nation avec l'ensemble des autres nations. En systématisant un peu, on pourrait dire qu'il y eut successivement la balance des contrats, qui relève du vieux système, puis la balance du commerce avec chacun des pays pris séparément, enfin la balance générale du commerce.

Ce système de la balance générale du commerce, va en gros se ramener à ceci :

Le système de la balance du commerce aboutit à surveiller les transactions d'un pays avec tous les autres.

Ce qu'on entend par commerce actif et commerce passif.

I<sup>o</sup>- Laisser libre la sortie de l'or et de l'argent sinon en monnaie nationale, du moins en lingots ou espèces étrangères, cette liberté de sortie est le fond de l'innovation, c'est dans la nouvelle politique métalliste, la partie destructive des errements traditionnels, qui pivotaient presque tous autour de la prohibition de sortie de l'or et de l'argent.

2<sup>o</sup>- Prendre toutes les mesures propres à assurer au pays une balance du commerce créditrice. C'est là la partie positive de la nouvelle politique, par quoi il sera désormais donné satisfaction, plus largement, plus sûrement que par le passé, au souci métalliste; car, le souci métalliste n'est nullement atténué.

Voici les expressions qui ont cours : commerce actif et commerce passif. Ces expressions vont entrer en usage, parfois même on dira commerce utile pour actif, et commerce ruineux pour passif.

Ces expressions, il ne faut pas les prendre du tout, comme étant une autre manière de désigner l'exportation et l'importation. Toutes les nations exportent et importent, mais les unes ont un commerce actif, et les autres un commerce passif, avec telle nation considérée. Si l'on dit, par exemple, que l'Angleterre jouit d'un commerce actif avec l'Espagne, on veut dire par là que l'Angleterre, dans son commerce avec l'Espagne exportations et importations comprises et balancées reste créditrice en définitive, qu'elle vend à l'Espagne plus qu'elle ne lui achète, et qu'elle a un solde actif pour elle, de sorte que de l'argent devra venir d'Espagne en Angleterre. Voilà ce qu'est un commerce actif.

Si l'on dit, au contraire, que l'Angleterre a un commerce passif avec la France, cela signifie que son commerce avec la France, exportations et importations comprises et balancées, se soldé à son passif, et que de l'argent doit sortir de l'Angleterre pour aller en France.

Toute nation voit d'un œil défiant, inquiet, la nation avec laquelle elle a un commerce passif. Sans doute, et les négociants promoteurs du système de la balance s'appliquent à démontrer qu'un commerce passif avec telle nation peut être la condition d'un commerce actif avec plusieurs autres nations, soit qu'on achète à cette nation des matières premières d'industrie d'exportation, soit que par l'importation on alimente un commerce lucratif de transport. Mais, malgré cela, chez beaucoup, même dans ce cas, l'inquiétude l'emporte, surtout si la nation vendeuse est une nation d'Europe, dont la puissante porte ombrage.

Ainsi, ce va être forcément une politique très

complexe, que la politique mercantile, car il reste qu'en dépit des inquiétudes jalouses, l'essentiel est d'avoir une balance générale favorable et pour cela il faut bien commerçer. Alors c'est à mille choses qu'il va falloir penser pour les combiner, pour concilier autant que possible, toujours en vue d'obtenir et de maintenir la balance révée et pour empêcher les nations concurrentes d'arriver aux mêmes résultats.

Adam Smith (Tme II, p. 186) parlant de tous ces procédés dira : "en cessant de surveiller les sorties d'or et d'argent pour surveiller et régler la balance du commerce, les gouvernements se délivrèrent d'un soin fort inutile, pour se charger d'un autre beaucoup plus compliqué, beaucoup plus embarrassant, et tout aussi inutile".

Les principaux traits de la politique mercantile.

La politique mercantile procéda, il faut le noter, moins par invention de moyens à elles propres, jusque là inconnus, qu'en tournant habilement à son but des institutions ou des pratiques déjà anciennes

Il faut importer le moins possible et exporter le plus possible.

La grande affaire, à ses yeux, c'est d'importer le moins possible, réserve faite toutefois des importations, qui sont la condition même d'exportations plus fortes ; et, exporter le plus possible, pourvu que ce soit en produits façonnés, en produits de manufactures.

Pour les importations, il est facile, sauf la contrebande, de les régler et de les limiter; on est maître chez soi, et l'on interdit l'entrée.

Mais, il n'est pas aussi simple d'obtenir que les exportations soient exactement ce que l'on voudrait. Les manufactures ouvrent bien une perspective de productions quasi sans limites; mais encore faut-il que leurs produits trouvent acheteurs à l'étranger, où l'on achète à celui dont les offres sont le plus avantageuses.

Il faut assurer la qualité et le bon marché des produits nationaux.

Il s'agit donc de créer aux industries nationales des conditions de production telles que, ces industries puissent, sur tous les marchés, triompher de la concurrence étrangère : voilà ce qu'il faut faire. Il faut s'occuper de la préférence des acheteurs, qui va à la qualité ou au bon marché, et de façon certaine, à ce qui réunit les deux avantages. On va donc pourvoir à la qualité et au bon marché des produits nationaux.

La qualité tout d'abord est assurée par des règlements de fabrication. C'est une vieille histoire; déjà les corporations de métiers en possédaient. Mais l'esprit des règlements de ces corporations est surtout, soit de régler la concurrence entre les maîtres, soit

La qualité des produits sera assurée par des règlements de fabrication.

dans la mesure où l'autorité publique s'en mêle, de protéger contre les maîtres le consommateur local. Voilà le but des règlements des corporations à leur origine.

Les règlements nouveaux, les règlements royaux, que le mercantilisme suggère, vont tendre principalement au bon renom des produits sur les places étrangères. Aussi concernent-ils les manufactures, bien plutôt que les métiers, puisque ce sont elles qui surtout exportent. On voit donc les règlements royaux fixer avec une minutie extrême, les substances, les procédés, les façons. La marque royale doit attester la loyauté de la fabrication.

De très hautes peines au surplus menacent les trevenants : "Toute violation des règlements relatifs aux produits des manufactures françaises, qui s'exporteront à l'étranger, et qui ont pour objet de garantir la bonne qualité, l'extension de la nature de la fabrication est punie d'une amende et de la confiscation des marchandises". Ce texte, n'est pas du temps des mercantilistes, mais sa substance en vient presqu'en droite ligne, cet article vient du Code Pénal.

Il est d'ailleurs des mercantilistes pour trouver peu avisée cette politique de la qualité ; Child par exemple dit : "Il conviendrait mieux pour se rendre les maîtres du commerce du monde, de faire, à l'exemple des Hollandais, les plus mauvaises aussi bien que les meilleures sortes de marchandises, afin de fournir toutes les clientèles et de satisfaire toutes les fantaisies".

Quelques uns parlent ainsi, mais dans la plupart des pays, cette opinion n'est pas en faveur du tout, on est plutôt pour la qualité. Le problème est dès lors, de concilier, avec la qualité, garantie par la marque royale, le bon marché indispensable. Ce n'est pas facile, car enfin, le bon marché tout au moins relatif, reste la condition de ventes assurées; on doit être en état d'approvisionner les autres nations à aussi bon-marché qu'aucune autre nation le fasse ou le puisse faire.

Alors les fabricants de suggérer aux gouvernements tout disposés à les croire une tactique, dont les fabricants n'auront pas à souffrir. Une politique du profit de revient s'organise, son objet est d'agir dans le sens de la baisse sur la valeur de chacun des éléments de la production : la matière première, la main-d'œuvre et le capital. Il faut agir sur chacun de ces trois éléments.

On obtient que les matières premières soient à bas prix, en interdisant, ou en grevant de

Les fabricants suggèrent aux gouvernements une politique du prix de revient.

Les douanes deviennent en même temps qu'un instrument fiscal un instrument économique.

droits la sortie, et en favorisant l'entrée par la franchise douanière, et au besoin, par des primes; car les importations de matières premières sont de celles qui rendent possibles une exportation plus grande. Il faut que les matières premières soient toujours vendues au plus bas prix. Et de ce fait principalement, les douanes aux frontières; jusque là, surtout fiscales deviennent en même temps un instrument économique, c'est à dire, non plus seulement un moyen de procurer des ressources au Trésor, mais aussi un moyen de diriger la production et le commerce, dans un sens favorable à la balance. Les douanes vont remplir ce rôle nouveau de façon beaucoup plus large encore, notamment en prohibant, ou en chargeant de lourdes taxes l'importation des manufactures étrangères, et en faisant des avantages à l'exportation de certaines manufactures nationales. Pour les matières ou denrées que l'on tire de pays lointains, de pays au regard desquels, croit-on, on peut agir sans façon (tels sont les pays d'outre-mer), des compagnies sont investies d'un monopole d'achats excluant une compétition, qui ferait monter les prix. On espère, au reste, que ces compagnies munies de pouvoirs politiques parfois très grands, réussiront à tenir, en fait, à l'écart les acheteurs de nationalité différente, car enfin, une métropole n'a le droit d'agir ainsi que chez elle et ne peut agir ainsi partout où l'on achète.

Mais, grâce à ces compagnies de commerce, on espère beaucoup; elles sont en lutte, suivant les pays, les unes avec les autres, mais, enfin, cela restreint la concurrence.

Pour la rénumération de la main d'œuvre qui entre pour une si large part dans le prix des objets fabriqués, surtout à une époque où le machinisme est encore dans l'enfance, pour cette rénumération on peut agir de façon directe, en la tarifant, de façon indirecte, en faisant baisser le coût de la vie ouvrière.

Aujourd'hui, nul n'oseraient, fut-ce pour favoriser l'exportation, aventurer l'idée d'un maximum des salaires; on en parle officieusement, mais on n'ose pas en parler publiquement.

Au XVII<sup>e</sup> et au XVIII<sup>e</sup> siècles, il ne manque pas de gens, et pas seulement parmi les manufacturiers, pour réclamer des bornes à la hausse du prix du travail. C'est, du bien de la balance, suprême intérêt de l'Etat, qu'ils s'inspirent uniquement. Et puis, l'on est accoutumé à l'ingérence du pouvoir dans ce domaine comme dans tant d'autres. Il y a toutefois, une différence profonde entre ce qui se faisait depuis longtemps

On réclame un maximum de salaire en vue d'abaisser le prix de la main d'œuvre.

en matière de main d'œuvre et ce que les mercantilistes demandent. Jusque là quand l'autorité se mêlait des salaires, c'était sur le fondement de l'idée morale de juste prix, et cette idée conduisait à faire élever le prix du travail, aussi bien qu'à le baisser; c'était suivant le scandale. A présent avec le mercantilisme, l'intervention du pouvoir est demandée au nom d'une idée économique, et d'une idée économique qui n'engagera jamais le souverain qu'à comprimer les salaires. Et c'est un fait que de temps à autre, des réductions de salaires sont décidées, que ne motive rien d'autre que le souci de l'exportation. Il faut d'ailleurs ajouter qu'en pareil cas, l'on taxe aussi plus souvent les denrées et les petits loyers. Le but est d'apaiser l'ouvrier mécontent. Mais puisqu'on peut agir sur les salaires, on demande qu'on agisse sur le coût de la vie.

Dans le but de diminuer le prix de la main d'œuvre on prohibe l'exportation du blé.

Mais beaucoup plus courante et quasi normale fut la prohibition d'exporter les blés. On attend de cette prohibition de l'exportation du blé le bas prix du pain, condition et gage de bas salaire. En ceci encore, le mercantilisme utilise à ses fins, une pratique déjà bien ancienne, relevant de cet ensemble de mesure qui, sous le nom de police des grains, avaient pour origine, et eurent longtemps pour unique support, la crainte des disettes et l'idée que c'était au Roi de parer à ce danger. Certes ces vieux sentiments, crainte des disettes et idée que c'est au Roi de parer au danger suffirent à expliquer au XVII<sup>e</sup> et au XVIII<sup>e</sup> siècles la législation restrictive de la sortie des blés car on sait à quel point ces sentiments sont encore vivaces en 1789 : "Nous ne manquerons plus de pain" craient, dit-on, le 6 Octobre 1789, les femmes qui escortaient sur la route de Versailles, le Roi, la reine et la famille royale "nous ramenons le boulanger, la boulangère et le petit mitron". C'est peut-être une légende, mais elle explique admirablement l'état d'esprit de l'époque, et il n'est pas douteux qu'au cours de ces deux siècles, XVII<sup>e</sup> & XVIII<sup>e</sup>, la police des grains trouva dans l'idée mercantile, un actif stimulant, un solide appui.

Un demi-siècle à peine après, le Docteur Quesnay proteste contre cette politique "On fait baisser le prix du blé, afin que la main d'œuvre et la fabrication soient moins chères que chez l'étranger". Voilà le procédé indirect. Quesnay parle de la France.

En Angleterre, la politique fut au contraire une politique de renchérissement des grains; non point du point de vue des conditions, d'une bonne balance, mais du point de vue de l'action des grands propriétai-

res fonciers, dont le souverain, surtout après la Seconde Révolution a besoin de se concilier la faveur. Mais c'est en France surtout qu'on remarque cette politique de restriction de l'exportation des blés dans le but d'obtenir de bas salaires et par là un prix de revient moins élevé des fabrications destinées à être vendues à l'étranger.

Il y a bien en France des ministres, tel Sully, et quelques publicistes avec lui, pour professer, "qu'avec la richesse de son sol et son heureux climat la France devrait voir, dans son agriculture, le fondement le plus sain de son économie et la source la plus sûre d'une balance favorable". Mais, enfin, il demeure que le bas prix des grains, est la politique ordinaire du royaume.

Adam Smith dira à ce propos, que : "dans le but de maintenir l'industrie des villes, et d'encourager les manufactures et le commerce étranger. On veut, dégrader et tenir en souffrance, l'industrie des campagnes". Cela c'est exagérer les intentions d'une politique, qui prête bien assez sans cela à la critique.

On dira plus justement "que l'agriculture reléguée au second plan, est la victime désignée dans les conflits entre elle et les intérêts de l'exportation".

Voilà la victime, victime désignée, victime d'ailleurs accoutumée aux sacrifices de la vieille police des grains, victime que, sans doute ne réconforte guère l'assertion des fabricants, lorsqu'ils se présentent à elle comme des sauveurs.

Les fabricants, on les voit, en effet, pleins d'un zèle suspect, expliquer aux campagnes, que la politique mercantile, loin d'aggraver leur sort, y apporte remède, car les manufactures en multipliant les emplois multiplient le nombre des sujets que l'agriculture doit nourrir; en sorte que, cette dernière doit largement compenser, par l'accroissement de la consommation nationale, la perte que lui inflige la police des grains, en la privant du débouché extérieur. Mais cette compensation ne la console que médiocrement pendant un temps; et, il ne semble pas à lire les documents du temps que ces arguments des manufacturiers aient beaucoup fasséréné l'esprit des agriculteurs.

Un 3ème élément du prix de revient, c'est l'intérêt du capital, ou comme l'on disait alors, le prix de l'argent nécessaire à l'entreprise.

Un mercantiliste anglais, Thomas Culpeper, dit : "Suivant que le prix de l'argent est plus ou moins élevé, toutes entreprises sont plus ou moins coûteuses L'intérêt, dit-il encore, étant chez nous presqu'au double de ce qu'il est chez les Hollandais et dans

Cette politique aboutit à reléguer au second plan l'agriculture.

Politique en vue d'abaisser le prix de l'argent nécessaire à l'industrie.

d'autres pays, la même dépense doit nous être deux fois plus à charge qu'à eux".

Voilà des formules qui sont d'un raccourci tout à fait saisissant; elles exprime d'un mot que l'intérêt se répercute, pour les alléger ou pour les alourdir, suivant son taux, sur chacune et sur l'ensemble des charges de l'entreprise; car, l'argent est la substance commune de tous les frais à faire, et la conséquence en est que la politique des bas salaires et du bas prix des matières premières, peut être vaine, et laisser le pays dans l'impossibilité de vendre à meilleur marché que les nations qui, cependant, payent plus cher leurs ouvriers et les matières premières. Il suffit songez-y, que chez ces nations, le taux de l'intérêt soit assez au-dessous de ce qu'il est chez nous, pour que le prix de revient s'en trouve, chez elles, allégé plus que ne l'allègent chez nous, le bas prix de la matière et le bas prix du travail.

Prenons à titre de schéma cet exemple : 980 Frs dépensés en matières premières et main d'œuvre entrent dans le prix de revient pour I. 038 Frs 80 l'an, si le taux de l'intérêt est de 6 %, alors que I.000 Frs et non plus 980, n'y entrent que pour I.030 Frs, avec le taux d'intérêts à 3 %. Voilà quelle est l'influence du bas prix de l'intérêt.

Ainsi s'explique, toujours d'après le même auteur, qu'en Hollande les salaires soient plus élevés qu'en Angleterre ; les Hollandais cependant, réussissent à vendre aux anglais, des marchandises que l'Angleterre produit elle-même; mais le taux de l'intérêt est beaucoup plus faible en Hollande qu'en Angleterre.

Si l'on considère, disaient ces mercantilistes, que dans le prix de revient entre l'intérêt de toutes les sommes exposées, non seulement en matières premières et en main-d'œuvre, mais aussi en emplacements, installations, en outillages, en transports, on est frappé de l'importance qu'a le taux de l'intérêt, pour un pays qui veut exporter beaucoup plus.

Réduire ce taux de l'intérêt, comme il est facile de le faire, par une simple loi, c'est agir par l'un des éléments du prix de revient sur tous les autres à la fois. Fixer le taux de l'intérêt suffisamment plus bas qu'il n'est chez les nations concurrentes, c'est pour un pays mettre ces fabricants en situation d'enlever à celles-ci matières premières et ouvriers habiles, en les payant plus cher s'il le faut, et de vendre malgré cela, s'il le faut, leurs fabrications moins cher. Pouvoir acheter plus cher, et vendre moins cher que quiconque, ce paradoxe cesse d'être un, grâce au taux faible de l'intérêt et le secret

est trouvé d'être sur tous les marchés les maîtres, à l'achat comme à la vente. Il ne faut pas craindre au surplus de baisser le prix de l'argent, plus même qu'il ne suffirait pour atteindre ce but, un bas prix de l'argent non plus seulement comparatif, mais absolu, c'est tout ce qu'il y a de meilleur pour la balance du commerce. Un bas prix de l'argent, dira Turgot, accroît les facultés d'exportations du pays, en excitant l'esprit d'entreprise, pour les facilités qu'il lui confère. Il les accroît encore en obligeant à travailler nombre d'oisifs que leurs rentes réduites ne suffisent plus à faire vivre. Il contribue encore à accroître les facultés d'exportation de pays en conduisant producteurs et commerçants à calculer de façon moins large leurs profits, à établir par suite, plus modestement leurs prix, ce qui rend plus faciles et plus abondantes les ventes extérieures. Et alors, tandis que le plateau des exportations s'alourdit ainsi, quand les ventes à l'étranger abondent, celui des importations s'allège. On n'a plus besoin, même quand la récolte est mauvaise, de demander à l'étranger autant de denrées alimentaires que par le passé, car grâce au taux bas de l'intérêt, des terres sont maintenant en culture qui, auparavant restaient en friche, à cause des frais qu'elles exigeaient, et que le prix élevé de l'argent rendait trop lourdes. On n'importe plus non plus, autant de produits ouvrés, autant parce que le pays, où le bas prix de l'argent a multiplié les entreprises, fabrique lui-même en abondance, que parce que les facultés d'achats à l'intérieur sont réduites; elles sont réduites chez les rentiers, dont la manie (néfaste à la balance), est de faire venir de l'étranger les coûteuses marchandises destinées à les distinguer du commun.

On voit quel est l'effet d'un taux bas de l'argent et les avantages quand le taux de l'intérêt est inférieur à celui des nations concurrentes; elles n'osent pas croire qu'un taux de l'intérêt, faible en soi, ait ces avantages; ils sont tels, c'est certain, mais l'erreur, c'est d'attendre d'une réduction légale de l'intérêt tous les avantages que peut produire un faible taux de l'intérêt, alors que c'est l'abondance des capitaux qui l'explique. Ils sont tels que des mercantilistes estiment qu'en se les ménageant un pays pourrait, sans crainte pour sa balance, renoncer à la plupart des mesures en usages, parce que les conditions faites à son économie, par le bas prix de l'argent, lui assurent d'elles-mêmes, une balance favorable.

Aussi Gournay, un contemporain de Quesnay, présente-t-il les principaux défenseurs anglais de cette

politique comme étant en quelque sorte des libre-échangistes. Il est vrai que c'est à la loi qu'ils demandaient la réduction du prix de l'argent. Mais outre que se contenter de cela à la loi, c'était, en regard des pratiques en usage à cette époque, prêcher vraiment la liberté, si l'on peut dire. On ne doit pas oublier que l'intérêt était à l'époque prohibé depuis des siècles. L'intervention de la loi pour le proscrire et pour le régler dans les cas et sous les formes où il était permis, c'était un principe à peu près hors de discussion on considérait cette intervention comme relevant non des affaires, mais de la religion. C'était à ce point que les fondateurs du libéralisme économique, Quesnay, Adam Smith, ne mettent pas plus en question le point de savoir si l'intervention de la loi en matière d'intérêt est ou non recommandable que s'il ne relevait pas de leur science.

Quesnay et Adam Smith en effet, ne discutaient que du maximum économiquement le plus convenable. Mais alors, on pouvait les présenter comme des libre-échangistes relatifs.

La limitation du taux de l'intérêt intervient, dès lors, non seulement sous l'influence d'idées morales, mais sous l'influence de préoccupations économiques.

Quoi qu'il en soit, sur ce point, on remarquera pour la seconde fois, l'intrusion de la considération économique dans une question que, jusqu'alors, les considérations d'un autre ordre réglaient presque seules: la question de l'intérêt et de son taux maximum. Loin d'ailleurs, qu'il en résulte un conflit, c'est le contraire qui arrive, le mercantilisme renforce l'action de l'Eglise en faveur d'un taux faible de l'intérêt, dans les cas et sous les formes où l'intérêt est permis.

En Angleterre, en Hollande, en France, d'assez fréquentes mesures de réglementation du prix de l'argent s'inspirent, au moins pour partie, et explicitement, du souci de la balance. Et c'est entre les Etats sur ce terrain une sorte de concurrence législative.

Seulement, ces réductions du prix de l'argent, viennent, sauf peut-être en Hollande, s'ajouter aux autres pratiques mercantilistes, au lieu de les remplacer comme quelques uns le souhaitaient.

La politique du luxe en vue du développement des exportations.

La politique conjuguée du taux bas de l'intérêt, et de la qualité et du bon-marché, cette politique poursuivie par tous les moyens que l'on vient de voir, n'épuise pas, même sur le terrain de la politique intérieure, l'ingéniosité mercantile en quête d'une balance favorable. Le mercantilisme a sa politique de luxe.

Honorer les industries de luxe dans ceux qui s'y livrent; les encourager par des subventions, par des prêts gratuits, les protéger par des taxes douanières ou par des prohibitions d'entrée; tout cela c'est soi-

gner la source d'exportations particulièrement souhaitables des manufactures : Sous un petit volume et un faible poids, ce sont de hautes valeurs qui sont vendues, et, les princes pour la plupart s'aquittent de ce devoir avec zèle.

L'encouragement aux industries de luxe se confond d'ailleurs, dans une assez large mesure, avec l'encouragement qui est donné aux manufactures en général. En effet à cette époque, la plus grande partie des manufactures, soieries, draps fins, velours, dentelles, or filé, tapisseries, porcelaines, glaces, cuir doré, etc..., sont surtout dans les conditions de qualité et de fini où l'on fabrique, des industries de luxe.

Il faut bien remarquer que, l'industrie de luxe a alors un sens beaucoup plus large qu'aujourd'hui.

D'autre part, nombre d'articles devenus pour nous objets de stricte nécessité ou presque, relevaient alors du luxe; tel le mouchoir de poche. Encore au temps de Louis XIII, les seigneurs les plus élégants, ne font pas toujours usage, même en société, du mouchoir, comme nous le montre Tallemant des Réaux, dans une anecdote, très spirituellement contée, mais un peu répugnante.

Les édits somptuaires limitent la consommation des objets de luxe, afin de les réserver au commerce d'exportation.

On encourage donc les industries de luxe, toutes celles qu'on considérait alors comme des industries de luxe. Seulement le but serait manqué si l'on ne mettait des bornes à la consommation intérieure, qui se trouve surexcitée par l'abondance, par la variété des articles. C'est très bien de produire des articles de luxe, mais le but serait manqué s'ils sont consommés dans le pays. Il faut donc mettre des bornes à la consommation nationale et dans ce but on fait appel à une vieille institution. Les Edits somptuaires. Ces Edits ne sont pas chose nouvelle, il y a longtemps que les princes s'essaient, d'ailleurs assez vainement à réfréner le luxe, en particulier celui des habits, sur l'instigation des seigneurs, qui sont fâches que le bourgeois se vête à leur image : sur l'imagination des bourgeois eux-mêmes, qui sont vexés qu'un ouvrier copie leurs manières. Une police de luxe prétend régler chacun dans sa mise, suivant son état. Le motif invoqué est qu'il faut empêcher les dépenses excessives dues au regretté oubli des différences de rang. Voilà l'objet des anciens Edits Somptuaires.

Avec le mercantilisme, et là va être la nouveauté les Edits veulent surtout obvier à ce que les sujets ne diminuent pas trop, par leurs achats; la vente à l'étranger. Si les citoyens achètent en trop grande quantité, on ne pourra plus vendre à l'étranger le même prix. Aussi, ceux qui réclamaient naguère ces Edits somptuaires, les seigneurs; les bourgeois les plus

aisés, en sont maintenant les plus générés, car, les défenses désormais s'appliquent plus ou moins à tous, "de quelque condition ou qualité qu'ils soient", disent les édits somptuaires. C'est donc que les Edits Somptuaires étaient devenus égalitaires. En réalité l'esprit n'était nullement égalitaire, il était mercantile, mais l'effet était le même.

La restriction du luxe coupe cours aux importations même par contrebande et empêche des sorties de métal.

La restriction du luxe intérieur disait-on, n'est pas seulement utile pour les disponibilités d'exportation qu'elle ménage, la restriction du luxe rend plus aisées les ventes à l'étranger, en empêchant le prix des articles de s'élever autant qu'il arriverait si les nationaux les pouvaient acheter sans réserves. Elle coupe cours à des sorties de métal tout à fait condamnables, en rendant vaine la contrebande de coûteux articles, que les richesoisifs prisen d'autant plus qu'ils viennent de l'étranger, et qu'ils ne recherchent plus désormais faute de pouvoir en faire étalage, puisqu'ils ne pourront plus les porter.

Cette restriction du luxe protège enfin la nation dans sa force productive et sa puissance d'exportation puisque le luxe avilit l'homme et le détourne du travail.

On voit que les Edits Somptuaires ne manquent pas de raisons pour contrarier la consommation nationale des produits de ces mêmes industries de luxe que, dans d'autres Edits on s'efforce de multiplier et de faire fleurir.

Les mercantilistes préconisent des moyens propres à développer la consommation des objets de luxe chez les nations étrangères.

Cependant si pour nous imiter l'étranger s'absentent des articles que nous fabriquons à son usage, il y a là un danger. Ce danger, les théoriciens de la balance, dépensent à le conjurer, une ingéniosité peu honnête, quoique bien puerile.

Par exemple, l'un d'eux, James Stuart, dans ses "Recherches des principes de l'Economie", Tome I, p. 341, 342, suggère, entre autres recettes, "de faire aux souverains et aux grands en les pays étrangers, des présents magnifiques en toutes espèces d'objets de luxe et de superfluité". "Ce sont, prétend-il avec cynisme, des victimes que l'on pare jusqu'au moment du sacrifice. Lorsque leur goût pour les choses superflues sera totalement formé, leur ancienne simplicité sera tellement altérée, empoisonnée, effacée, qu'ils seront alors indubitablement entre les mains de nos marchands et, plus ils s'y engageront, plus il leur sera difficile de rompre avec les habitudes prises; et, le but étant rempli, les présents cesseront; on les leur vendra alors".

On conseille encore de se servir des ambassadeurs en quelque sorte comme de placiers inconscients, s'il s'agit de ceux des puissances étrangères accrédités

chez nous comme de placiers conscients, et il s'agit de nos ambassadeurs en pays étrangers. " Aux premiers, aux ambassadeurs étrangers chez nous on construira de fastueux hôtels, pourvus avec goût des articles les plus riches de l'industrie nationale; lorsqu'ils rentreront dans leur pays, ou lorsqu'ils seront accrédités auprès d'une autre Puissance, on les prierai de bien vouloir accepter, pour les emporter avec eux, les belles choses au milieu desquelles ils sont accoutumés de vivre, et dont ils ne sauraient sans souffrir, être désormais privés. Et puisque, comme disait Bodin, le surplus du peuple se gouverne à l'exemple des grands et matière de pompe et d'excès, le virus inoculé à l'ambassadeur étranger, infectera toute la nation ou celles chez lesquelles il résidera successivement.

Quant à nos propres ambassadeurs qui vont à l'étranger, ils orneront leur personne, leurs salons, et leurs domestiques des produits de ces industries de luxe nationales, dont le gouvernement les pourvoiera sans compter, et, dans ce décor, ils convieront à leurs fêtes les personnages, qui sont autour d'eux. En quittant leur poste, ils vendront, fut-ce à vil prix pour faire échantillons permanents, tous les objets qui garnissent l'hôtel de l'ambassade; et que durant leur résidence, ils auront su faire apprécier avec le faste et la dignité, qui sont le propre des diplomates".

On voit que, jusque dans ces fantaisies, l'esprit mercantile apparaît comme l'actif agent de la transformation interne d'institutions, nées de causes sans rapport avec les fins qui leur fait servir. Ce sont, on le voit des procédés un peu singuliers, mais tout de même pratiques, auxquels on recourt pour aider cette politique de luxe.

Mais c'est à la politique coloniale que le mercantilisme imprime plus fortement sa marque; il moule la politique coloniale sur ses vues, de façon si exacte, que pour en rappeler aujourd'hui les traits, l'esprit logique remplacerait l'histoire sans risque d'erreur grave, tellement cette politique se trouve guidée par l'idée mercantile. En effet, les Etats aperçoivent bientôt l'intérêt qu'a pour eux, du point de vue de la balance, la possession de colonies. Ils cherchent dans le commerce avec les colonies, la source de rentées métalliques; ils ne cherchent que cela; hormis les colonies qui ont des mines, les colonies sont peu munies d'or et d'argent, et, pour les fins que l'on poursuit, il est préférable de n'en point accepter, il vaut mieux accepter des marchandises.

Ce que la métropole attend de son domaine colonial, ce sont des conditions meilleures et surtout

« Les Cours de Droit »

La politique  
coloniale ins-  
pirée de l'es-  
prit mercanti-  
le.

La métropole  
attend surtout  
de ses colo-

nies la stabilisation de sa balance commerciale.

Elles donneront sans qu'on en acquitte le prix en argent, les matières premières et les denrées exotiques.

Règles adoptées dans presque tous les pays d'Europe vis-à-vis de leurs colonies

Le régime du pacte colonial ou régime de l'exclusif.

plus stables de la balance de son commerce avec les nations d'Europe; car, les succès que vaut à la nation sa politique intérieure, par tous les moyens employés par cette politique intérieure, étaient des succès réels, mais précaires. Rien n'empêche les concurrents de la nation de renchérir chez eux dans l'emploi des procédés, dont elle-même use et d'en faire autant.

Les colonies donneront à la nation en partie, et bien largement, la sécurité qu'elle voudrait tant avoir. Voici pourquoi : une métropole règle à son gré l'économie intérieure et le commerce de ses possessions. Obtenir de ces possessions à l'abri de toute compétition, les matières premières utiles aux industries métropolitaines, les denrées exotiques de consommation nationale, qui forment l'aliment d'un fructueux commerce de transport, et puis n'avoir point à sortir d'argent pour régler ses achats, tels sont les vieux principes sur lesquels le régime colonial repose.

Les règles adoptées, et auxquelles ne sont apporées des tempéraments qu'en raison de circonstances momentanées et de considérations politiques générales, sont les suivantes :

Tout ce qui sort de la colonie est pour la métropole ou pour ses marchands rien n'en doit aller directement à des mains étrangères. Tout ce qui entre dans la colonie doit être de provenance métropolitaine. Et, pour s'assurer qu'il n'en sera point autrement, on écarte des ports de la colonie, tous navires autres que ceux de la métropole.

Par son monopole d'achats, la métropole acquiert à bas prix les productions de ses colonies. Par son monopole de vente, elle fournit à haut prix ses colonies de tous les objets manufacturés qu'elles consomment.

Ces deux monopoles combinés, mettent la métropole en situation, non seulement de n'avoir jamais à payer ses achats en argent, mais encore de vendre en Europe très bon marché, s'il le faut, tout ce qu'elle tire de ses colonies, puisqu'elle, elle paye à ses colonies en marchandises de valeur surfaita, ce qu'elle en achète à bas prix. On voit l'effet des deux monopoles d'achat et de vente combinés. C'est là le régime qu'on appelle le régime de l'exclusif. Ce nom lui convient à merveille, puisqu'il consiste suivant l'expression d'un de ses théoriciens, Child, "à confiner et à borner à leur métropole, par de bonnes lois et une sévère exécution de ces lois, le commerce des colonies". Et, le même auteur ajoute que : "l'excellence du système est prouvée par cela que tous les Gouvernements de l'Europe le pratiquent".

Les colonies sont faites, comme on dit, par et pour la métropole. C'est là une formule qui ne se discute pas; et, comme l'intérêt de la métropole est conçu en fonction de l'idée mercantile, cette formule signifie plus précisément que les colonies ont surtout pour raison d'être de faciliter à la métropole l'établissement et le maintien d'une balance avantageuse.

Un grand écart de latitude est désirable entre la métropole et les colonies.

Cette destination des colonies fait qu'il n'est pas indifférent pour un Etat d'avoir des possessions en de certains points du globe plutôt qu'en d'autres. Un grand écart de latitude entre la métropole et ses colonies est chose désirable. En effet, des possessions de même zone que la métropole ont les mêmes productions qu'elle et sont capables du même développement. Industriellement elles deviendront un jour ses concurrentes, au lieu de rester le réservoir de ses approvisionnements et le débouché de ses manufactures; elles deviendront ainsi, peu à peu des concurrentes. Sans doute, les métropoles peuvent leur interdire de transformer elles-mêmes leurs matières premières, ou même leur interdire de cultiver, quand leur climat s'y prête, les plantes d'utilisation industrielle, comme le lin, le chanvre; elles peuvent leur interdire de cultiver ces plantes d'utilisation industrielle, que le sol métropolitain produit en quantité suffisante, et que les colonies seraient trop tentées de manufacturer, si la culture leur en était permise.

L'Angleterre en particulier, ne se fait pas faute de recourir à des mesures de ce genre, qui, du reste, offrent un danger. Quand on a des colonies, il faut bien veiller à ceci que, les molester offre un danger : elles ne songent qu'à conquérir leur indépendance. L'Angleterre l'a bien vu pour ce qu'on appelle aujourd'hui les Etats-Unis d'Amérique.

Combien sont préférables des colonies situées dans la zone torride; les productions du sol y sont très différentes; les indigènes repugnent au travail manufacturier qui requiert discipline et régularité, ils ne travaillent pas; ils achètent. Quant aux Européens, ils ne se soucient pas d'aller là installer des fabriques, à cause du climat qui menacerait leur santé; à cause de l'absence aussi d'une main d'œuvre capable. Tout cela fait qu'à l'ordinaire, on n'a pas à vexer ces colonies, et s'il faut s'y décider accidentellement, la mollesse et l'habitude rend le risque moins grand. On voit quelles raisons l'on avait de préférer des colonies dans la zone torride.

Les colonies ont le monopole de

Le système colonial comporte encore une règle, dont l'apparence est celle d'une compensation aux avantages que s'attribue la métropole. Les colonies ont

la fourniture  
du bor marché  
metropolitain  
en denrées co-  
loniales.

le monopole de la fourniture du marché métropolitain en denrées coloniales. Voilà un avantage, croit-on, mais pas du tout, la compensation n'est que de surface, elle n'empêche pas les trafiquants de la métropole d'ailleurs, organisés souvent en compagnies, de ne vouloir payer qu'à bas prix, des denrées que les colonies n'ont, ni le droit de vendre à l'étranger, ni le droit d'utiliser elles-mêmes, industriellement, elles ne le peuvent pas, on le leur défend.

On peut comprendre maintenant que ces lignes humoristiques que les physiocrates, Mirabeau, écrira dans "L'Ami des Hommes" (1758) in-quarto, p. 539;

pour caractériser ce système de l'exclusif : "L'esprit de commerce dont le ressort est de vouloir tout pour soi et rien pour les autres, regardent les colonies comme les fermes du commerce; il veut les nourrir, les vêtir, les meubler, les parer à son prix et à sa fantaisie. Il traiterait les colonies comme on dit que les chats-huants traitent les souris, dont ils font la provision pour l'hiver, leur apportant du grain, mais leur cassant les jambes, pour les empêcher d'aller chercher où bon leur semble leur nourriture". Voilà la conclusion assez expressive, de Mirabeau, le père, dans "l'Ami des Hommes", sur la politique coloniale.

Avant d'en terminer avec le système mercantile et ses divers aspects, il reste à dire quelques mots de conclusion sur le mercantilisme et la guerre.

Par son mobile, par ses procédés aussi, la politique mercantile ne pouvait qu'accroître les risques de guerre risques en vue desquels pourtant les Etats avaient cru devoir l'adopter. Le métallisme en effet a comme conséquence logique, immédiate, certaine, qu'en non seulement les nations ne sauraient s'enrichir toutes à la fois, de la seule manière qui importe, c'est à dire par le métal, mais que l'enrichissement des unes, à moins qu'elles ne possèdent des mines, ne peut être fait que de l'appauvrissement des autres; car, enfin l'argent ne vient pas ici, sans quitter là; "on ne peut pas, comme disait Colbert, augmenter la quantité d'argent en France, sans que l'on en ôte la même quantité aux Etats voisins". Et, il y voyait d'ailleurs deux raisons, d'attirer le plus d'argent possible dans le royaume, "puisque, expliquait-il au roi, cela fait double élévation, l'une en augmentant la grandeur et la puissance de Votre Majesté : c'est le métal qui entre; et, l'autre; en abaissant celle de ses ennemis et envieux, c'était en leur retirant du métal".

C'était une déduction très correcte, mais qui montre au mieux que le métallisme dresse les nations les

unes contre les autres, dans le sentiment réciproque d'un antagonisme, par le métallisme, a revêtu, sur le terrain du commerce, une forme concrète et précise aussi bien, faite pour le rendre sensible à tous, que pour l'inspirer, avant tout dans le commerce, les déplacements métalliques que le commerce entraîne, du point de vue de l'économie d'Etat. Les avantages mutuels de l'échange international passent à l'arrière plan; on ne les incorpore pas, ni l'on n'en fait fi, mais il n'est point d'édit se préparant à leur porter un coup, qui ne commence par les célébrer avec abondance, mais, c'est toujours pour les sacrifier à la considération métalliste, pour autant qu'on la juge le moins du monde engagée; les échanges ne sont rien, dans la mesure où ils se composent pour l'Etat; seul importe le solde qui se règle en argent; le solde c'est la raison du commerce, Colbert nous a dit avec sa netteté coutumière : "suivant que le solde est à recevoir ou à payer, le pays se juge en gain ou en perte dans son commerce avec l'étranger".

Mais ainsi conçu, l'avantage du commerce ne peut qu'être unilatéral, les deux pays qui commercent ensemble, ne peuvent dans l'ensemble et en même temps, réaliser tous deux, l'un sur l'autre ce gain métallique : le gain de l'un exclut celui de l'autre; et, puis que cela, le gain de l'un est fait de la perte de l'autre. Et puis ainsi le commerce devient une guerre, dont le métal est l'enjeu. Comme dans toute guerre, il y a un vainqueur que parce qu'il y a un vaincu. Nous faisons autant de pertes que l'étranger de gains; Montchretien dira cela tant et plus "un pays ne peut gagner sans qu'un autre perde".

Voilà, dans sa simplicité, la formule qui s'établit, que répétaient, que repétent à l'envi tous ceux qui traitent le commerce. Et Voltaire lui-même, la trouvait parfaitement raisonnable cette formule, il la trouvait parfaitement claire.

Il est plus clair encore en posant cet axiome comme règle fondamentale du commerce étranger, que le métallisme fait de ce commerce, auquel par ailleurs il excite les nations, le plus inflammable des brandons de discorde. Et, pour y mettre le feu rien ne vaut la politique que le métallisme inspire. En fait cette politique fait naître à chaque pas les occasions de conflit par ses procédés de concurrence législative, par son exclusivisme colonial, par ses prohibitions douanières, par les représailles et les rétorsions, auxquelles ces prohibitions donnent lieu.

En fait, il n'est pas douteux que le métallisme et la politique mercantile furent pour beaucoup dans la plupart des guerres qui, au XVII<sup>e</sup> et au XVIII<sup>e</sup> siè-

cles mirent aux prises sur le continent, sur mer, et dans les colonies, la France, l'Angleterre et la Hollande ; celles-là étaient des guerres commerciales, après les guerres de religion, qui étaient finies, et qui furent finies dans un temps où commençaient des guerres d'affaires sous des noms et des prétextes plus brillants. Ainsi le constatera l'un des physiocrates, Le Trosne, "Ainsi, jetant un coup d'oeil sur cette politique et sur ses conséquences l'on voyait l'Europe en feu, la guerre portée aux extrémités du monde les nations acharnées à s'épuiser et à se déchirer pour les intérêts du commerce quand, de soi, le commerce ne demande que le repos, la liberté et la sûreté".

De même, Adam Smith, parlant des maximes de la politique mercantile écrira ; (Livre IV, chapitre III de la "Richesse des nations" pages 259 & 260, Tome II, de l'édition Germain Garnier 1859), "c'est avec de pareilles maximes qu'on a accoutumé les peuples à croire que leur intérêt consistait à ruiner tous les voisins. Chaque nation en est venue à jeter un oeil d'envie sur la prospérité de toutes les nations avec lesquelles elle commerce, et à regarder tout ce qu'elles gagnent comme une perte pour elle. Le commerce qui, naturellement devrait être, pour les nations comme pour les individus, un lien de concorde et d'amitié, est devenu la source la plus féconde des haines et des querelles. Pendant ce siècle et le précédent (XVII<sup>e</sup> & XVIII<sup>e</sup>), l'ambition capricieuse des rois et des ministres n'a pas été plus fatale au repos de l'Europe, que ne l'a été la sotte jalousie des marchands et des manufacturiers. L'humeur injuste et violente de ceux qui gouvernent les hommes est un mal d'ancienne date, pour lequel j'ai bien peur que la nature des choses humaines ne comporte pas de remède."

"Mais, quant à cet esprit de monopole, à cette rapacité basse et envieuse des marchands et des manufacturiers, qui ne sont, ni les uns, ni les autres, de gouverner les hommes, et qui ne sont nullement faits pour en être chargés, s'il n'y a peut-être pas de moyen de corriger ce vice, au moins est-il bien facile d'empêcher qu'il ne puisse troubler la tranquillité de personne, si ce n'est de ceux qui en sont possédés". Et, Adam Smith ajoute que ; "ceux qui ont imité et prêche la doctrine mercantile ne furent pas aussi sots que ceux qui y crurent".

Voilà ce qu'il importait de dire du régime mercantile, plus largement, de cette première conception de la richesse d'une nation. La nation est apparue,

son orientation est allée vers le commerce, tout d'abord par ces procédés empiriques métalliste, qui étaient tout à l'opposition du commerce, par la crainte de voir l'argent diminuer dans le pays, ensuite par la politique mercantile qui, elle, était beaucoup plus intelligente, mais tout aussi condamnable à certains points de vue.

## Chapitre II

### LES DOCTRINES DE LIBERTE EN FRANCE ET EN ANGLETERRE, DANS LA SECONDE MOITIE DU XVIII<sup>e</sup> SIECLE

A la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, des critiques s'élèvent de toute part contre la politique mercantile.

Dès la fin du XVII<sup>e</sup> siècle et le commencement du XVIII<sup>e</sup>, le mercantilisme, bien que régnant pleinement dans la politique avait commencé à être en butte à des critiques à la fois en France et en Angleterre. En Angleterre, les idées de Child (1668-1690) celles d'un pur mercantiliste, réserve faite du point de vue colonial; Child était colonialiste au dernier degré; mais, pour la politique intérieure, il n'était déjà plus un mercantiliste pur. En 1691, un autre auteur, anglais également, Dudley North, qualifiait nettement le mercantilisme, "d'aberration politique".

En France, Boisguilbert attaqua vigoureusement la politique économique de Colbert (Voir le Detail de la France, 1697; le Factum de la France, 1707; le discours sur la nature des richesses, de l'argent et tributs, etc...)

Law avait préparé par ses écrits, compromis par son système, à l'affranchissement de la hantise métalliste. Quand on arrive au commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle, le mercantilisme produisait déjà tous ses effets logiques. Dès lors ses inconvenients devenaient fort sensibles; on se sentait étouffé et à l'étroit dans les règlements innombrables qu'il avait suscités.

Quelques heureux résultats partiels qui lui sont dûs, comme la naissance et le développement de certaines industries de luxes, qui auraient, sans lui, attendu plus longtemps pour naître et s'acclimater, en France, par exemple. Toujours est-il qu'au XVII<sup>e</sup> siècle pas mal d'esprits éclairés et désintéressés, ne lui trouvent que des inconvénients multiples et graves.

Vers la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, aux plus beaux jours du Colbertisme, l'Intendant de Marillac, en 1685,

écrivait au Contrôleur Général : "Le plus grand secret est de laisser toute liberté dans le commerce; les hommes s'y portent assez par leur intérêt, et, il n'y a qu'à soutenir et faciliter les manufactures établies jamais elles n'ont deperi si fort dans le royaume que depuis que l'on s'est mis en tête de les augmenter par voie d'autorité".

Il y a encore ceci que l'on peut lire, mais que l'on néglige bien de lire : "Surtout n'entreprenez jamais de gêner le commerce," dit le même auteur en 1699.

"Le commerce, pour le tourner selon vos vues, il faut que le prince ne s'en mêle point de peur de le gêner, et qu'il en laisse tout le profit à ses sujets, qui en ont la peine, autrement, il les découragera; il s'en tirera à son avantage, par les richesses qui entreront dans ses Etats; le commerce étant comme certaines sources qui, si vous voulez les détourner de leurs cours, vous les faites tarir; il n'y a que le profit et la commodité, qui attirent les étrangers chez nous; si vous leur rendez le commerce moins commode, moins utile, ils se retireront insensiblement et ne reviendront pas, parce que, d'autres peuples profitant de votre imprudence les attirent chez eux, et les accoutumant à se passer de vous".

"Pygmalion, (ceci nous rapporte à Fénelon, dans le Télémaque), craint tout, continue son interlocuteur il craint tout et des étrangers et de ses sujets; au lieu d'ouvrir, suivant notre ancienne coutume, ses ports à toutes les nations les plus éloignées, dans une entière liberté, il veut savoir le nombre des vaisseaux qui arrivent, leur pays, le nom des hommes qui y sont, leur genre de commerce, la nature et le prix de leurs marchandises, le temps qu'ils doivent demeurer ici (c'est toute la politique mercantile), il fait encore pis, car il use de supercherie pour surprendre les marchands qu'il croit les plus opulents; il établit, sous divers prétextes, de nouveaux impôts; il veut entrer lui-même dans le commerce; et, tout le monde craint d'avoir quelque affaire avec lui. Et ainsi le commerce empêche les étrangers, qui oublient peu à peu le chemin de Tyr". Ces paroles écrites par Fénelon dans le Télémaque, sont scrupuleusement actuelles. Fénelon avait été appelé par Louis XIV "le plus chimérique du royaume"; il n'était pas chimérique quand il écrivait cela.

Un mouvement se dessine vers la liberté économique puis se développe, s'élargit peu à peu; il aboutit à une véritable doctrinalisation de ce que l'on appellera le libéralisme économique, et, cela presque simultanément en France et en Angleterre; en France avec le

Quesnay et son Ecole Physiocratique; en Angleterre avec Adam Smith.

Quesnay , Adam Smith, eurent naturellement des précurseurs plus proches, plus directs que ceux auxquels on a allusion tout à l'heure, mais il est inutile de s'arrêter à ces précurseurs de la physiocratie et du smithianisme; on les trouve dans tous les traités d'histoire des doctrines.

Si Quesnay et Adam Smith, arrivent l'un et l'autre au libéralisme, ce n'est pas par le même chemin. A l'époque de sa formation, il y a lieu de distinguer dans le libéralisme économique, la physiocratie d'un côté et le smithianisme de l'autre. Ils sont un peu différents dans leur point de départ, mais ils ne sont pas en opposition.

### Section I - La Physiocratie

-Nous allons donc parler de la physiocratie. La physiocratie, mot qui va apparaître souvent vient des deux mots grecs ΦΥΣΙΣ et ΧΑΡΤΕΙΝ ; gouvernement de la nature. C'est le mot qu'emploiera Dupont de Nemours le premier, pour caractériser les écrits qu'il publiera de Quesnay.

#### § I Introduction

Les physiocrates ont les premiers pour constituer la science de l'économie.

Avec les physiocrates on peut dire qu'apparaît pour la première fois la conception d'une science de l'économie, d'une science et d'un art de l'économie. Les premiers ils se sont dit, que la vie sociale est faite de tout un ordre de phénomènes; qui doivent offrir à l'esprit humain la matière d'un grand travail scientifique. Leur emprise, d'ailleurs, voulut déborder et déborda singulièrement le domaine propre de l'économie. La physiocratie s'étend de l'ensemble de la vie des sociétés.

Les Physiocrates vivaient dans un temps (commencement de la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, jusqu'avant la Révolution), où tout était en travail en Europe, et particulièrement en France. Préoccupés des idées qui agitaient alors les esprits, il leur était impossible de se renfermer dans le cercle des notions économiques. La physiocratie de Quesnay, publiée par Dupont de Nemours, traite de la constitution du gouvernement. Et Lemercier de la Rivière qui est un des principaux physiocrates, se conformant aux idées de Quesnay, son maître, intitulera son grand ouvrage " Ordre Naturel et Essentiel des Sociétés Politiques".

« Les Cours de Droit »

Pour les physiocrates l'économie politique est le chapitre premier de l'organisation sociale.

ie.

L'économie politique était, pour les physiocrates, le chapitre base, c'est là ce qu'il faut bien retenir, c'était le chapitre premier de la théorie de l'organisation sociale. Ce dont se glorifiait leur maître le Dr Quesnay, c'était d'avoir, sur la base des conditions de la vie matérielle, posé et mis en évidence, l'idée d'un ordre naturel des Sociétés.

On le voit par l'écrit de Dupont de Nemours "de l'Origine et des Progrès d'une Science Nouvelle".

On trouvera les écrits des physiocrates, dans deux volumes de la collection Daire, qui, malheureusement n'est pas rééditée, on en trouve aussi quelques uns seulement, mais plus complets que chez Daire, dans la collection des "Réformateurs et Economistes sociaux de la France", publiée un peu avant la guerre, et qui n'a pas continué malheureusement, mais il n'y en a pas mal de parus.

Dans "De l'Origine et des Progrès d'une Science Nouvelle" par Dupont de Nemours (1768) voici comment l'auteur présente l'idée : "la physiocratie, dit-il, est une science nouvelle dont les principes sont dûs à Quesnay, et qui remonte à environ 13 ans (il écrit en 1768, cela fait 1755). Le fait est que Quesnay écrivait en 1756, son article "fermier" dans la Grande Encyclopédie). C'est la science de la Société".

Cette conception d'une science de la Société, Montesquieu qu'on est porté à invoquer, ne paraît pas même en avoir eu l'idée.

Pour les physiocrates, la conception des lois, chez Montesquieu, est étiquetée, si belle que soit par ailleurs son œuvre. Tout comme un autre, il a dit que les principes du gouvernement doivent changer selon les formes de sa constitution, sans nous apprendre qu'elle est la base primitive, quel est l'objet commun de toute constitution de gouvernement. Cependant, il est bien certain que les sociétés civiles, que l'Etat et la constitution des sociétés ne sont pas l'effet du hasard. En se réunissant en société les hommes ont un but essentiellement marqué par la nature; or, leur constitution physique, celle des autres êtres, dont ils sont environnés, ne permettent pas que les moyens pour parvenir à ce but soient arbitraires, il ne peut rien y avoir d'arbitraire dans les actes physiques. On ne peut arriver à aucun point que par la route qui y conduit. Et continue Dupont de Nemours : "il y a une route nécessaire pour approcher le plus qu'il est possible de l'objet de l'association entre les hommes; il y a donc un ordre naturel essentiel et général, qui renferme les lois constitutives et fondamentales de toutes les sociétés, un ordre duquel les sociétés ne peuvent s'écartez sans être moins sociétés, sans que l'état

politique ait moins de consistance, sans que ses membres se trouvent plus ou moins désunis et dans une situation violente; un ordre enfin qu'on ne pourrait abandonner entièrement sans opérer la dissolution de la société et bientôt la destruction absolue de l'espèce humaine. Voilà dit Dupont de Nemours, ce que ne savait pas Montesquieu, et voilà ce que Quesnay révélâ au monde".

Les physiocrates prétendent dégager les conditions essentielles et universelles de la vie des sociétés.

Les connaissances de Quesnay en physiologie lui firent faire cette découverte sociale : "Habile dans un art, dit Dupont de Nemours, (la médecine, car Quesnay était médecin), où la plus grande habileté consiste à observer et à respecter la nature, Quesnay devina que la nature ne borne pas ses lois physiques à celles que l'on avait jusque là étudiées; il applique toute la pénétration de son esprit à la recherche des lois physiques relatives à la société, et, il parvint ainsi et enfin à s'assurer de la base inébranlable de ces lois, à en saisir l'ensemble, à en développer l'enchaînement, à en extraire et à en démontrer les résultats: Le tout formait une doctrine très nouvelle" (Dupont de Nemours, page 338 du Tome Ier, de l'édition Daire, "Des Physiocrates").

C'est en ces termes que, celui que l'on pourrait appeler le secrétaire général de l'Ecole Physiocratique, écrit à ce propos et présentait la nouveauté du système : "Une science nouvelle". Mais quelle n'est point l'ambition des physiocrates : "L'ordre essentiel des sociétés". Or, peut-on penser qu'il y en ait vraiment ?

En 1795, un peu après la physiocratie, dans ses "Considérations sur la France" Joseph de Maistre, écrira le passage bien souvent cité, où il est dit : "La Constitution de 1795, tout comme ses aînées est faite pour l'homme dans le monde; or, il n'y a point d'homme dans le monde, j'ai vu dans ma vie des Français, des Italiens, des Russes, etc... je sais même, grâce à Montesquieu, que l'on peut être persan. Quant à l'Homme, je déclare ne l'avoir rencontré de ma vie, s'il existe c'est bien à mon insu. Une constitution qui est faite pour toutes les nations n'est faite pour aucune, et c'est une pure abstraction, une œuvre scolaistique faite pour exercer l'esprit d'après une hypothèse idéale et qu'il faut adresser à l'homme dans les espèces imaginaires où il habite. Qu'est-ce qu'une Constitution? N'est-ce pas la solution du problème suivant: étant donné, la population, les moeurs, la religion, la situation géographique, les relations politiques, les richesses, et les bonnes et les mauvaises qualités d'une nation, trouver les lois qui lui conviennent". (chapitre VI de "L'influence Divine dans les Constitu-

tutions politiques ", in fine).

Si Joseph de Maistre a raison, et M. Deschamp se garde bien de dire qu'il ait tort, s'il a raison, l'entreprise de Quesnay était chimérique dans son objet même, semble-t-il: Et, ce passage, que l'on vient de rappeler est souvent, en effet, invoqué, au nom d'un esprit historique ou réaliste mal compris, contre les prétentions des physiocrates, et même de quiconque parle de "conditions essentielles et universelles de la vie des hommes".

Mais il est bien aisé de répondre au parti que l'on veut, un peu légèrement, tirer de Maistre, par de Maistre lui-même. Il faut toujours lire un auteur dans son ensemble. Sans tomber en cela dans la moindre contradiction avec lui-même, de Maistre a écrit aussi quelques pages, avant le précité : "Ne confondons point les essences des choses avec leurs modifications, les premières, les essences sont inaltérables et reviennent toujours; les secondes, les modifications, changent et varient un peu le spectacle, du moins par la multitude; car, tout œil exercé pénètre aisément la vie variable, dont l'éternelle nature s'enveloppe, suivant les temps et les lieux".

Quesnay et ses disciples ne faisaient donc pas œuvre chimerique, en son objet du moins, quand ils s'efforçaient de découvrir dans la vie des sociétés ce que François Bacon appelait "interiora Rerum", ce que de Maistre appelle l'essence des choses.

Et, le grand observateur que fut Frédéric le Play écrira en 1881, vers la fin de sa carrière un livre qu'il intitulera "La Constitution essentielle de l'Humanité".

Les physiocrates étaient si profondément pénétrés de la vérité de leur science, ils croyaient en voir les données essentielles dans une si complète lumière qu'ils étaient persuadés qu'il leur suffirait d'exposer cette science pour que désormais les hommes sentissent avec une force irrésistible que leur intérêt évident, était d'y conformer leur conduite".

Le mot évident revient à chaque instant sous leur plume. Ils pensaient que la raison ne pouvait qu'être subjuguée par la vérité claire, que rien d'autre n'avait empêché les hommes de la suivre que de ne l'avoir point jusque là découverte et reconnue sans hésitation. Les erreurs du passé ne s'expliquaient pas autrement.

Mais alors, si jusqu'à Quesnay l'humanité avait erré, désormais elle ne le pourrait plus faire, l'évidence de son intérêt en était la garantie absolue.

Cette fois les physiocrates dans la puissance de la vérité rationnelle, l'un des traits dominants de la

La confiance  
des physiocra-  
tes dans la  
puissance de l'  
évidence.

philosophie de l'époque, du XVIII<sup>e</sup> siècle qui, en ceci du moins, procédaient de Descartes et de Malebranche.

Voilà quelle était la conception que les physiocrates se faisaient de leur mission, voilà quel est le but qu'ils se proposaient.

### § II - L'idée physiocratique que l'économie politique est une science physique.

Pour les physiocrates l'économie politique est une science physique.

Les physiocrates tiennent à présenter l'économie politique comme une science de l'ordre social, comme une science physique. Le Mercier de la Rivière marque cela, immodérément même, dans un passage, dont on n'a coutume de reproduire que le début, par crainte de voir rejoaillir sur soi les railleries, dont les disciples de Quesnay se montrèrent toujours insoucieux.

Le Mercier de la Rivière dit : "Tout est physique dans la nature, ainsi l'ordre naturel, dont l'ordre social fait partie, n'est et ne peut être autre chose, que l'ordre physique. L'institution de la société est le résultat d'une nécessité physique. L'institution de la société, est le résultat d'une nécessité physique, elle se forme par un concours de causes physiques; elle est composée d'êtres physiques; elle agit et se maintient par des moyens physiques; les objets de son établissement sont physiques; les effets qui lui sont propres sont physiques; son ordre primitif, essentiel, est physique; car ce n'est que par les lois de l'ordre physique, que les causes où les moyens physiques peuvent être liés à leurs effets physiques".

Les physiocrates ne sont pas des matérialistes, il reconnaissent pleinement le libre arbitre.

Une conception à ce point physique de vie de la vis des sociétés donnerait à croire, vous le pensez bien, que la pensée physiocrate relève d'abord du matérialisme historique, admet le déterminisme social le plus absolu, envisage enfin l'économie politique comme une science et un art, où la morale ne saurait avoir aucune part. Ce n'est point cela du tout.

Profondément spiritualistes pour la plupart, les physiocrates proclament au contraire, l'étude de cette branche de l'ordre physique, qu'est l'ordre social, ramène continuellement l'âme à Dieu, dont elle fait admirer la sagesse et la bonté dans l'économie des lois qu'Il a données aux hommes. Voilà pour le matérialisme.... cela n'est pas physique.

D'autre part les physiocrates nient si peu le libre arbitre dans la conduite des affaires humaines; que bien loin de penser que les sociétés ont forcément dans chaque moment le seul état qu'elles puissent avoir, ils se turent à dénoncer les transgressions (c'est leur propre expression), des lois naturelles comme

les causes les plus étendues et les plus ordinaires des maux qui affligen les hommes. De déterminisme, il n'en est pas question.

Enfin, il s'en faut de tant, qu'à leurs yeux la science économique n'ait rien à voir avec l'idée morale, qu'au contraire, et cela surtout le jour où leur doctrine fut pleinement constituée, si on leur avait demandé de choisir à l'exclusion l'une de l'autre, entre les deux définitions de l'économie politique : l'une disant qu'elle est la science de l'intérêt social et l'autre qu'elle est la science de la justice, dans les relations de la vie matérielle, c'est à cette dernière, science de la justice, qu'ils eussent, sans aucun doute, donné la préférence.

Quand Le Trosne, un des plus considérables parmi les Physiocrates, énonce le double fondement de la doctrine; lui qui dit volontiers que tout est physique dans cette matière, dit que c'est le fondement de la justice qu'il place néanmoins au premier plan: "La science de l'ordre, dit-il, décide toutes les questions de deux manières : par l'inspection de la justice, qui règle souverainement les droits et les devoirs de chacun, et par la considération calculée de l'intérêt véritable et légitime". Il ne faut pas confondre les deux.

"Nous avons, écrit Baudeau (l'Abbé Baudeau, un autre physiocrate bien célèbre) une espèce de tic, nous autres économistes, c'est de rechercher ce qui peut être juste, avant d'examiner ce qui peut être expédient".

Et, pour ne prendre que quelques exemples, sur le tard de sa vie, Dupont de Nemours, traitera avec quelque dédain le fondement de l'intérêt, si du moins l'on prétend s'en tenir à lui: "car cela, c'est rabaisser l'économie politique, science du droit naturel, à n'être qu'une science des richesses, c'est-à-dire un recueil de calculs et de développements sur l'intérêt social, alors que la fonction subordonnée de cet ordre de spéculation ne doit être que de montrer l'utilité de suivre les prescription du droit naturel". Voilà comment parle Dupont de Nemours et les physiocrates.

Un physicisme social, comportant de semblables traits, vraiment surprend, et, surprend d'autant plus que ses protagonistes, par un travers fréquent chez les novateurs, ont mis une insistance jusqu'au pédantisme, dans l'affirmation du physicisme de leur science. Comment cela se concilie ? Qu'on essaie de les comprendre !!!

Or, voilà comment il semble à Mr Deschamps, on peut sur ce point présenter la pensée physiocratique, un peu brièvement, sans la développer comme il faudrait

Comment on peut expliquer le physicisme social des physiocrates.

L'économie politique, ou science de l'ordre social est une science physique, d'abord par son objet, qui est le bonheur physique des hommes, c'est-à-dire le bonheur dans la mesure où il dépend de la satisfaction de nos besoins physiques; le mobile et le guide des hommes, dans la poursuite de cet objet, sont physiques, en ce qu'ils prennent l'un et l'autre leur source dans cette sensibilité physique qui, en nous faisant rechercher le plaisir et fuir la douleur tendent vers l'obtention du maximum de satisfactions avec le minimum de peine.

L'objet poursuivi dans ces recherches, ne peut être rempli que par des choses matérielles, des biens physiques, qui ne sauraient être tirés que du milieu physique, et dont la multiplication n'est possible que par des moyens de même ordre, subordonnés eux-mêmes dans leur efficacité, aux conditions posées par celles des lois du monde physique, qui sont en rapport avec le but économique : à savoir, les lois qui intéressent la production. Et, ces lois conditions de l'œuvre de production s'imposent du dehors à l'économie politique. La fonction de l'économie politique est bien moins de rechercher et formuler ces lois, que de s'en informer pour en tenir compte dans les spéculations qui sont de son ressort.

Jusqu'ici, il n'y a rien à redire, toutes les données d'une science économique sont donc physiques; en vérité, elles sont physiques. Mais voici le point où la difficulté commence. Elle commence au point même où commence, à vrai dire, la science économique. Quelles spéculations en effet sont du ressort propre de cette science ?

Ce sont les spéculations dont l'objet est de connaître les moyens d'ordre social, qui sont capables d'assurer le voeu ou le bonheur physique des hommes. Or, on ne voit pas bien ce qu'ont de physique les moyens d'ordre social des institutions sociales.

Qu'on parle physique jusqu'au seuil de l'économie politique, cela se conçoit mais, ce seuil passé, comment le peut-on faire encore ? Comment peut-on continuer de parler "physique". Et, si on ne le peut pas, comment présenter comme physique une science qui cesse précisément de l'être, au moment où elle devient une discipline particulière, juste à ce moment là ?

Pour le pouvoir faire, et l'on pense combien les physiocrates y tiennent, les physiocrates jettent le pont que voici entre le physique et le social. Les moyens sociaux d'atteinte au bonheur physique, ou d'en approcher le plus possible, ces moyens, disent-ils, ne sauraient être arbitraires, il en est parmi ces moyens, qui sont nécessairement mieux adaptés à l'objet

Comment les physiocrates expliquent le caractère physique de l'économie politique.

au mobile au guide de notre activité économique, et aussi aux lois physiques en rapport avec le but économique les lois de la production en telle manière, que tous les autres moyens ne sauraient donner un résultat égal. Tout moyen ne peut orienter à ce résultat mais, il y en a qui sont préférables en tout. Admettons avant cette démonstration, celle-ci étant réservée, que les moyens sociaux les plus exacts consistent dans la propriété et la liberté. Propriété et liberté ne devront-elles pas alors être regardées comme les lois sociales naturelles du bonheur physique des hommes. Mais en quoi ces lois sociales naturelles, prolongement de lois physiques, diffèrent-elles de lois physiques ? Est-ce que leur observation ou leur violation ne comportent pas, comme l'observation ou la violation de toute autre loi physique, des suites et des sanctions physiques, qui prennent ici la forme du plus ou du moins dans l'obtention du bonheur physique. Étudier, découvrir, mesurer ces sanctions, c'est l'œuvre de Science physique, tout aussi bien qu'étudier, découvrir mesurer les conséquences de l'inobservation de telle loi physique, que l'on appelle ainsi : pesanteur, dilatation des corps. La propriété de la liberté, ces deux institutions et qui en définitive dans la pensée des physiocrates, n'en feront qu'une, sont donc les lois physiques de l'ordre physique social.

Les plus physicistes des physiocrates, comme Le Mercier de la Rivière, n'hésitent point à poser cette idée que ces lois sociales de l'ordre naturel sont des lois physiques. D'autres moins excessifs, comme Le Trosne dans l'expression de leur pensée, se borneront à dire que ce sont des lois sociales, déduites de lois physiques. Au fond, chez les uns et chez les autres, la conclusion pratique est que, l'économie politique est Science Physique.

Après tout quand on y réfléchit, et surtout à cette époque science physique et science de la nature, loi physique et loi naturelle, ce sont des expressions à peu près équivalentes. Voilà ce qu'il faut bien voir.

Les physiocrates emploient aussi bien l'expression de loi naturelle de la société que celle de loi physique, de l'ordre social. Or, aujourd'hui encore, il ne manque certes pas d'économistes pour professer l'existence de lois naturelles en économie politique, et, à le bien entendre, le physicisme des physiocrates n'a donc rien de paradoxal. Il faut bien prendre garde au sens précis du mot physique à l'époque : physique c'était la nature; et, il n'est pas sans intérêt de bien comprendre ce que les physiocrates ont voulu dire par la loi physique, nous disons loi naturelle,

c'est au fond la même chose.

Enfin, il y a un troisième ordre d'idée, plus précis, parce qu'il touche de plus près à l'économie, sur lequel il faut s'expliquer : l'introduction des métaux précieux et la monnaie remis à leur vraie place.

### § 3- Les métaux précieux et la monnaie remis à leur vraie place.

Les physiocrates ont essayé d'affranchir les esprits du préjugé métalliste.

Vivant au plus beau temps du mercantilisme, les physiocrates étaient en présence d'une doctrine, d'une politique plus que séculaire, pour qui l'or et l'argent étaient la chose d'où dépendaient la richesse et la puissance nationale. Désireux de faire connaître l'ordre essentiel des sociétés, il fallait quant aux physiocrates, affranchir les esprits de ce préjugé métalliste. Ils le considéraient comme tel, et Quesnay dut en cela commencer par lui-même.

Dans son article "Grains" qu'il écrivit pour la grande Encyclopédie, en 1756, tout à fait au début de sa carrière, (il a commencé à écrire sur l'Economie Politique à 60 ans), il disait comme presque tous ses contemporains : "Plus un royaume peut se procurer de richesses en argent, plus il est puissant et plus les facultés des particuliers sont étendues, parce que l'argent est la seule richesse qui puisse se prêter à tous les usages et décider de la force des nations relativement les unes aux autres".

Voilà comment Quesnay écrivait d'abord; et, encore que ce soit par l'agriculture que Quesnay entendit faire entrer de l'argent en France, Quesnay parlant ainsi, parlait en métalliste; il n'y a pas de doute, à moins qu'il ne voulût par là concilier à ses vues, faire en quelque sorte bonne mine, à la préoccupation dominante de son temps. Enfin quoi qu'il en soit, il ne tarde pas à attaquer à fond l'idée métalliste.

Il avait eu en ceci, des devanciers, en France. Dès la fin du XVII<sup>e</sup> siècle et les premières années du XVIII<sup>e</sup>, Boisguilbert, s'était adonné à cette tâche avec une énergie extrême, risquant même de dépasser la mesure, tant il tenait à ravalier le rôle de la monnaie métallique, pour la ramener à sa fonction de servante des échanges. Quesnay reprend ce thème de Boisguilbert. Dès 1758, il écrit : La monnaie est un intermédiaire des échanges. Il retourne ce thème sous toutes ses faces pour le bien faire pénétrer dans les esprits.

C'est en 1756 que Quesnay écrivait dans l'Encyclopédie l'article "Grains". En 1758, il écrit : "L'argent monnayé est une richesse, qui est payée par d'aut-

Pour Quesnay,  
l'argent n'est  
qu'instrument  
pour la circu-  
lation des ri-  
chesses vraies.

« Les Cours de Droit »

S. PLACE DE LA SORBONNE »

tres richesses, une richesse qui est pour les nations un gage intermédiaire entre les ventes et les achats, qui ne contribue plus à perpétuer la richesse d'un Etat, lorsqu'il est retenu hors de la circulation. Alors, plus il s'accumulerait, plus il coûterait de richesses vraies et plus il appauvrirait la nation, parce que la monnaie n'est pas elle-même qu'une richesse stérile, qui n'a d'autre utilité dans une nation, que son emploi pour les ventes et les achats, pour le paiement des revenus de l'impôt; qui les remet en circulation, en sorte que le même argent satisfait continuellement à ces paiements et à son emploi dans le commerce". Combien cet article est différent de l'article des "Grains".

Quesnays dit encore : "l'argent n'est pas la véritable richesse d'une nation. Ce n'est pas la richesse qui se consomme et qui ne renaît perpétuellement, car l'argent n'engendre pas de l'argent" .. Voilà la vieille idée Aristotélicienne dans un rôle nouveau; ce qui peut se traduire : un écu bien employé peut, à la vérité, faire naître une richesse de deux écus; c'est ce qui justifie l'intérêt; mais c'est la production et non pas l'argent, qui s'est multipliée.

Comment est déterminée la quantité de monnaie nécessaire dans un pays.

De cette vérité, il résulte que la quantité nécessaire et suffisante de monnaie est déterminée par les besoins du service des échanges, et qu'au delà de cette quantité, la monnaie n'est point une richesse utile pour le pays.

Sans doute, beaucoup s'imaginent, en se plaçant au point de vue de l'économie d'Etat, que l'impôt est d'autant plus facilement payé que la monnaie est plus abondante; mais ce qu'ils ne voient pas c'est que, quoique l'impôt soit payé en argent, ce n'est pas de l'argent qui le fournit, ce sont les richesses qui renaissent annuellement. C'est dans cette richesse rennaissante, et non comme le pense le vulgaire, dans le pécule de la nation, que consistent la prospérité et la force d'un Etat.

L'argent est une richesse secondaire et représentative de la richesse première. Le Mercier de la Rivière dira plus brièvement : "que la richesse en argent n'est qu'une richesse seconde et représentative de la richesse première, à laquelle elle est substituée". L'important pour une nation, soucieuse de sa puissance c'est donc, non pas d'avoir beaucoup d'argent, mais d'avoir des richesses avec lesquelles elle puisse payer cet argent.

Conséquences qui découlent de l'œuvre des physiocrates. On a dit que l'œuvre des physiocrates sur ce point est à rapprocher de celle de Copernic et de Galilée, en astronomie : la richesse a-t-on dit cessé de tourner autour de la monnaie, c'est désormais la monnaie qui tourne autour de la richesse. Et ces deux révolutions

sur le rôle de la monnaie.

scientifiques de même nature, l'astronomique et l'économique, seraient d'égale portée dans les deux domaines différents. C'est un rapprochement un peu important. On peut dire plus simplement qu'il résulte de l'analyse et surtout de l'insistance des physiocrates que, les métaux précieux et la monnaie se trouvant remis à leur vraie place, la place subordonnée qui est la leur, les gouvernants doivent quitter le séculaire souci d'accumuler l'or et l'argent dans le pays, et ils ne peuvent plus régler sur ce but toute leur politique. Cela paraît peu de chose, en réalité c'est toute la politique métalliste qui est en jeu.

Les Physiocrates essaient de raisonner de l'économie des sociétés en faisant abstraction de la monnaie.

Mais une autre conséquence devait aussi se produire; et, scientifiquement, elle n'est pas la moins intéressante. Les Physiocrates croient pouvoir se permettre, et vont essayer de raisonner de l'économie des sociétés, en faisant abstraction de la monnaie; de raisonner comme si l'argent, ou plus exactement la monnaie, n'avait pas d'existence.

Ainsi, Le Mercier de la Rivière, à propos de telle vérité, qu'il veut bien faire saisir observe que "cette vérité n'eut jamais été contestée si l'usage de l'argent monnaie, ainsi que les termes consécutifs de vente et d'achat, n'avait jeté dans les idées une telle confusion, qu'il n'a plus été possible aux hommes de s'entendre". Il dit alors "Proscrivons donc, pour un moment, l'usage de l'argent monnaie, ainsi que les termes de vente et d'achat, substituons-lui celui d'échanges et, supposons ces échanges réellement faits en nature. Écarter ainsi l'argent pour ne plus voir que les choses qu'il représente, c'est simplifier les opérations qui le compliquent". Le Mercier de la Rivière a raison. Pour comprendre les phénomènes économiques, dans leur subsistance, pour saisir ce qu'ils ont d'essentiel dans leurs relations, souvent il faut tirer ce voile qui les couvre : la monnaie; sans cela on risque fort de se tromper sur leur réalité profonde.

On ne sait pas combien d'obscurités, et, par suite d'erreurs, de préjugés, de sophismes, sont dus, aujourd'hui encore, à ce que l'économie des sociétés ne nous apparaît qu'à travers le fait monétaire; c'est comme un brouillard répandu sur les phénomènes qu'on envisage, brouillard dont les économistes, eux-mêmes ne parviennent pas aisément à se dégager.

La valeur, c'est le phénomène le plus général des économies fondées sur l'échange, par conséquent, le phénomène le plus général de la vie économique des sociétés tant soit peu avancées, et, comme pratiquement la valeur se ramène au prix, on rencontre dans tous la

L'élimination  
du fait monétaire ne peut d'  
ailleurs être  
que temporaire.

monnaie : "ce filet où l'analyse s'empêtre".

Il ne s'agit certes pas d'oublier le fait monétaire, ce serait une analyse singulièrement infirme que celle qui ferait abstraction définitive d'une réalité telle que la monnaie dont la place est si considérable, qu'on peine à s'en libérer l'esprit autant qu'on le voudrait, pour mener à bien certaines tâches scientifiques; mais il s'agit comme dit Le Mercier de la Rivière, lorsqu'il formule ainsi la méthode des approximations successives : "d'éliminer la monnaie pour un moment".

On peut bien se le permettre car la monnaie n'est pas, dans l'économie politique, une chose sans laquelle l'économie ne se conçoit pas; le but de cette élimination temporaire de la monnaie; c'est de nous trouver face à face avec les éléments premiers, irréductibles des phénomènes, en sorte que ceux-ci s'effacent tout crûment à notre analyse. Après, mais seulement après, on pourra et on devra réintroduire la monnaie dans le champ de nos spéculations.

Décidés à procéder ainsi, les physiocrates avaient des chances de remplir leur ambition, ils avaient des chances d'atteindre jusqu'à l'ordre essentiel des Sociétés. Ils ont, en effet, réussi à aller loin dans cette voie; toutefois, il semble qu'en dépit de leur effort, ils ne sont pas toujours parvenus eux-mêmes à se dégager complètement des embarras, des mirages que crée le fait monétaire. Il y a des points où malgré leur ordinaire clarté, leur raisonnement présente quelque obscurité; c'est à la monnaie qu'ils le doivent.

#### A- La notion physiocratique de Production

Les biens, en quelque forme qu'ils se présentent viennent de la terre.

Les physiocrates partent de ce que les biens, quels qu'ils soient, en quelque forme qu'ils se présentent, à quelque besoin, élémentaire ou de luxe, qu'ils répondent viennent de la terre. Ils viennent de la terre puisqu'ils sont matière. "Votre montre, dira l'abbé Baudeau, vos pendules ne sont qu'un peu d'or, de cuivre, d'acier et de sable, et, cette vieille tapisserie des Gobelins, n'est tout bonnement que la toison volée à quelque pauvre brebis des champs. C'est vrai de tout bien".

Si les physiocrates insistent là-dessus, ce n'est point du tout qu'ils fassent de cela une découverte. Le Trosne s'en explique dans son livre : L'intérêt social : 'Cette vérité physique que la terre est la source de tous les biens, est si évidente par elle-même, que personne ne peut la révoquer en doute; mais

ses conséquences, qui ne souffrent aucune exception, et qui embrassent l'ordre social tout entier, ont cependant été tellement obscurcies, qu'il est nécessaire de les développer et de les démontrer, afin qu'elles deviennent aussi évidentes que le principe lui-même".

Les services ne sont pas des biens.

Objectera-t-on, qu'en parlant ainsi les physiocrates paraissent perdre de vue qu'il y a les richesses immatérielles, à savoir : les purs services, qui sont d'ordres très divers, depuis les plus humbles, tels ceux des domestiques, jusqu'aux plus élevés, tels ceux des médecins, des avocats, etc... A cela les physiocrates répondaient, ou eussent répondu, sans embarras, si on leur avait fait l'objection que les services ne sont pas des biens; ce sont des moyens d'avoir part aux biens produits par d'autres, et qui, seuls parce que seuls matériels, permettent d'entretenir la vie physique. De quoi vivraient donc les hommes, les domestiques, médecins, avocats, savants, etc... s'il n'y avait pas de purs services. Ils ne sont possibles que dans la mesure où il y a des biens pour entretenir ceux qui fournissent des services.

Voilà très simplement comment les physiocrates se fussent dégagés de cette objection, qui n'en est pas une, ou qui n'en est une qu'à la condition de ne pas comprendre.

Le Trosne détermine très exactement la position scientifique et initiale de la physiocratie, en disant: "que tous les biens viennent de la terre". Ils n'apportent pas au monde une vérité étonnante; ils forment cette vérité, et, ils n'insistent sur elle que parce qu'on ne voit pas les vérités dérivées qu'elle commande. En sorte que leur reprocher, comme on le fait souvent, d'exprimer là, une banalité sans portée, c'est faire croire, qu'on ne soupçonne pas la portée de cette banalité, et qu'on est de ceux à qui il est bon de faire la-dessus la leçon.

L'agriculture est la seule industrie productive, elle est seule à tirer de la terre des biens nouveaux.

Pour bien suivre la pensée des physiocrates posons d'abord leur thèse scientifique fondamentale. Ils formulent ainsi : "L'agriculture est la seule industrie prodigue, et ce n'est, de plus ou de moins; que la seule industrie productive. La vérité économique découle de cette banale vérité physique : que tous les biens viennent de la terre. L'agriculture est la seule industrie productive, puisqu'elle est seule à tirer de la terre la matière de biens nouveaux : produire c'est tirer de, faire voir, faire apparaître, mettre au jour".

Mais, quand les physiocrates disent : "elle seule" on les arrête, et, on leur demande : "pourquoi au lieu de l'agriculture ils ne disent pas au moins les indus-

tries extractives : l'industrie des mines, l'industrie des carrières notamment, ne tirent-elles pas aussi de la terre la matière de biens nouveaux" ?

Les physiocrates entendent le terme "agriculture" dans un sens large.

A cela les physiocrates répondraient simplement que s'ils s'en tiennent à dire l'agriculture, ce n'est que pour la brièveté du discours, et que, ce faisant, ils suivent l'usage, presqu'universel, de prendre la partie pour le tout, en choisissant la partie la plus importante. Autrement, il est clair comme le dit Beau-déau : " que l'art productif s'exerce sur les trois règnes de la nature : éducation et capture des animaux apprivoisés ou sauvages, culture et récolte des végétaux, extraction des minéraux." En d'autres termes si l'on veut être explicite, on dira que l'industrie productive se compose de l'agriculture dans toutes les branches : culture proprement dite, élevage, viticulture, etc..., puis de la chasse et de la pêche; de l'exploitation des mines et des carrières. Voilà ce qu'il faudrait dire.

Evidemment faire entrer tout cela dans le mot ~~agriculture~~, c'est choquer un peu les habitudes du langage, mais, pour parler bref, on demande la permission de le faire. Il était bon que les physiocrates en prévinssent, ils l'ont fait, et, cela devrait couper court à la critique, que certains continuent à leur adresser.

A la vérité, souvent, le plus souvent même, les physiocrates parlent comme s'ils avaient oublié le sens conventionnel et large qu'ils ont donné au mot agriculture. Le plus souvent, les termes dont ils usent et le fond même de leur raisonnement, ne peuvent se rapporter qu'à l'agriculture proprement dite. Il en est ainsi notamment quand ils parlent d'une idée qui, comme on le verra, est comme leur place forte à l'abri de laquelle sans cesse ils se mettront : l'idée de produit net.

Cette idée à la façon dont ils l'entendent, dont ils en font état on en est amené à croire que la notion de production était, dans leur esprit, liée au fait de produit net; et, comme de ce produit net, ils ne parlent qu'à propos de la culture, et qu'ils disent qu'elle seule le fournit, on en conclut qu'à leurs yeux l'agriculture proprement dite est seule productive. C'est une excuse pour ceux qui s'y trompent; mais celle n'empêche pas qu'ils s'y trompent, parce que, dit Beau-deau, (et c'est ce que dira tout à l'heure Quesnay, sans compter les autres) "il est assuré qu'aux yeux des physiocrates la notion de production n'est pas liée à celle de produit net, et qu'elle est liée plus largement à celle de mise en circulation de matière nouvelle".

Pourquoi les physiocrates quand ils parlent d'industrie productive parlent spécifiquement d'agriculture.

L'agriculture est la base de tous les autres arts.

Les Physiocrates voulaient attirer l'attention sur l'agriculture.

Et, en effet, ceci peut paraître mystérieux, si cependant, les physiocrates, en leur raisonnement, ont surtout en vue l'agriculture et parlent tant de ce qu'ils appellent la notion de produit net, il y a de cela deux raisons : l'une d'ordre technique, l'autre d'ordre politique.

Le raison technique est la suivante : l'agriculture proprement dite forme, non pas seulement la partie principale des arts productifs, mais plus encore, elle forme la base de tous les autres arts, soit improductifs comme les manufactures, le transport, le commerce; soit même productifs, comme l'exploitation des mines et des carrières. Elle fournit, en effet, les matières premières des premiers besoins, comme disent, les physiocrates, elle fournit "les substances sans lesquelles il ne pourrait exister de fabricants, de voituriers, de commerçants, ni même de mineurs ou de carriers. Grâce à la fécondité de la terre, sollicitée par le cultivateur, l'agriculture produit plus de subsistance et autres matières qu'il n'en faut pour la nourriture et pour l'entretien de ceux qui l'exercent, et pour la perpétuation de la culture; et, cet excédent disponible mesure l'extension que peuvent prendre les autres arts quelconques, même les autres arts productifs. C'est une raison pour que ces divers arts productifs, l'agriculture soit presque toujours placée sur le devant de la scène".

En somme on peut dire, et ce n'est point contredire Baudeau du tout, comme le dira Turgot : "que le laboureur est l'unique source des richesses".

Ils ont aussi une raison politique de concentrer sur l'agriculture l'attention du public, en négligeant les mines. A l'époque où les physiocrates écrivaient, le Gouvernement, sous la pression de l'idée mercantile décourageait en fait les agriculteurs; il ne les décourageait pas pour le principe, il les décourageait en fait. Il s'agissait pour les Physiocrates, d'amener la fin de ces errements.

C'est ce but pratique que les physiocrates avaient en vue avant tout. Dès lors, il était naturel que l'agriculture proprement dite, pris dans leurs écrits, toute la place; il était naturel que leur raisonnement procédât surtout à la considération de la culture; que ce fut des grains, dont le commerce est si géné, qu'il fut toujours question chez eux. Voilà la raison politique à côté de la raison technique qui précède.

A ce propos, on n'a fait parler que Baudeau, parce qu'il est particulièrement explicite; mais sa manière de voir est celle de tous les physiocrates, y compris leur chef, le Dr Quesnay.

Quesnay disait : " les capitaux et les travaux employés à faire naître des productions, qui n'existaient pas, ou à en recueillir qui n'étaient pas à l'usage de l'homme, tels que celles de l'agriculture, de la pêche, de l'exploitation des mines et carrières sont la source de richesses, ils en sont producteurs". On voit que Quesnay n'hésitait pas à parler tout à fait comme un disciple de Baudeau.

L'énumération par les physiocrates des industries productives n'est pas limitée.

A ce propos, des industries extractives, on a dit tout à l'heure que les industries extractives, au sens large du mot, ce sont celles qui sont productives. On connaît aujourd'hui des industries extractives, qui n'étaient pas connues du temps des physiocrates, au XVIII<sup>e</sup> siècle; naturellement les physiocrates ne les ont pas mentionnées. Ce qui est singulier, c'est qu'on semble leur en faire reproche, en disant que la physiocratie a eu de la productivité une vue étroite, même sur son terrain propre.

Quesnay, cependant, ne pouvait dire mieux qu'il n'a fait, son énumération citée plus haut et qui commence par "tels que.....", n'est point l'initiative si l'on considère en quels termes larges le principe est posé, on voit qu'en somme pour les physiocrates est "productif tout art qui fait naître ou qui recueille de la matière, qui n'était pas à l'usage de l'homme".

Ce critérium de l'œuvre de production ouvre la porte à tout art nouveau, qui réussira à mettre de nouvelles matières à l'usage de l'homme. Il y a là comme une invitation aux sciences naturelles, de travailler à allonger la liste des arts productifs, la liste de ces arts dont le résultat est d'extraire de la nature, et de mettre dans la circulation sociale, à l'usage de l'homme, de la matière jusqu'à diffuser, non appropriée.

Loin de mériter le reproche qu'on leur adresse c'est avec joie que les physiocrates verrraient, de nos jours, s'allonger la liste des arts productifs, en particulier, ils verrraient avec joie ces arts, qui contribuent à accroître le rendement des cultures, comme le fait cette industrie nouvelle de l'azote, puisant non plus dans la terre, mais dans l'air qui entoure le globe; l'industrie des mines de cuivre, qui puise dans les entrailles de la terre; ou encore ces arts nouveaux qui, semblables en quelques manières à l'agriculture, produisent par multiplication, c'est à-dire reproduisent, telle l'industrie des levures. Mais, dans cet ordre de découvertes, il n'est rien des conquêtes de la science moderne, que la physiocratie par son principe, que ce fut empressée de s'incorporer. Il ne faut pas se montrer plus physiocrate que les physiocrates eux-mêmes.

C'est en se plaçant au point de vue économique que les physiocrates affirment que produire, c'est mettre en circulation de la matière nouvelle.

Un mot encore d'une autre critique, d'un autre ordre qui est adressée aux physiocrates. Elle consiste à dire que les physiocrates, en prenant comme critérium de la production, la mise en circulation, la création, de matière nouvelle, et en attribuant ce caractère à l'agriculture, pour la déclarer seule productive, commettent là une bêtise scientifique, car en somme, nul art ne crée un atome de matière nouvelle, l'agriculture pas plus que la manufacture ou l'industrie voiturière. Dans l'agriculture, comme dans les métiers, les transports, il n'y a jamais que déplacement; c'est à-dire séparation, réunion, combinaison d'éléments existant déjà dans l'univers; cela est évident.

Cela, est une mauvaise chicane, que l'on fait aux physiocrates. Et comment la peut-on faire à Quesnay, secrétaire perpétuel de l'Académie de Chirurgie, membre des Académies royales des Sciences de Paris et de Lyon, ainsi que de la Société Royale de Londres, c'est à-dire l'un des savants de son époque? D'ailleurs, faut-il être si savant pour savoir que rien ne se crée et peut-être en était-on jadis plus convaincu qu'aujourd'hui, puiqu'on parle maintenant d'évolution créatrice?

En tous cas, les physiocrates savaient aussi bien que nous, malgré l'apparence, que, même dans l'agriculture, tout n'est que transformation, c'est-à-dire mouvement, et ils étaient tous les premiers à dire: "Dieu seul est producteur", au sens absolu du mot. L'expression est littéralement dans Dupont de Nemours. Quand les physiocrates présentaient l'agriculture et d'ailleurs aussi les mines, comme créatrices de matière nouvelle, c'est, non pas en philosophes, non pas en physiciens qu'ils parlaient, mais c'était en économistes, et comme tels, ils parlaient juste. Pour la circulation sociale, c'est de la matière nouvelle, celle qui lui apportent l'agriculture et les mines.

A ce point de vue économique, en effet, qu'importe que les divers éléments des grains de blé, issus d'un grain unique, existassent déjà épars sur le sol et dans l'atmosphère, qu'importe que le minerai et la houille mis au jour, existassent déjà, perdus dans les profondeurs de l'écorce terrestre. Mais, jusque là ils étaient matière indéterminée, non appropriée, pratiquement inexistante, matière qui, suivant le critérium de Quesnay "n'était pas à l'usage de l'homme". Voilà tout ce qu'ils voulaient dire en disant que seule l'agriculture crée de la matière nouvelle. Il faut donc laisser ces objections faites au nom des sciences physiques contre la base physique de la doctrine de Quesnay.

Les physiocrates admettent et démontrent que l'agriculture est seule productive, non seulement de biens, mais de valeurs.

Pourquoi les Physiocrates auraient pu évoquer la question de la productivité de valeur.

L'agriculture a-t-on dit, est pour les physiocrates la seule industrie productive, puisque tous les biens, choses matérielles, viennent de la terre. Mais voici un aspect nouveau de la question : Tous les biens sont dûs sans doute à l'agriculture entendue largement en soi, mais, est-il permis d'en conclure que seule l'agriculture est productive ? Que font les physiocrates du point de vue des valeurs ?

Les valeurs n'est-ce pas le point de vue des valeurs proprement économiques ? Les physiocrates prétendent-ils donc que l'agriculture seule est productive, non seulement de biens, mais de valeurs ? Parfaitement ils prétendent cela, ils le prétendent, et ils disent n'être point en peine de fournir la démonstration.

Tout d'abord on peut remarquer que les physiocrates auraient pu faire observer, qu'ils n'avaient pas à répondre à une pareille question.

En effet, la valeur est un fait d'échange, un fait de circulation, non pas un fait de production ; il ne peut être question de production que de biens, il ne saurait être question de production de valeurs. Si produire, devait et pouvait s'entendre des valeurs, il faudrait admettre que détruire c'est produire, lorsque, comme il arrive parfois, la valeur de ce qui reste après destruction partielle, se trouve accrue au-delà de la valeur que représentait le tout, avant la destruction d'une partie. Cela arrive quelquefois. Ainsi les Hollandais produisaient quand, ainsi qu'on les accusait au XVIII<sup>e</sup> siècle, ils détruisaient, en cours de voyage, pour faire monter les prix sur les marchés d'Europe, une partie des denrées coloniales, qu'ils avaient chargées aux Indes. C'est d'ailleurs là ce qui se passe de temps à autre de nos jours ; au cours de la grande crise mondiale, des destructions systématiques eurent lieu ; des chalutiers de Boulogne ont jeté à la mer 20 tonnes de merlans et l'équivalent de harangs ; les pêcheurs espagnols jetaient aussi des tonnes d'anchois à la mer ; du blé a été brûlé au Canada ; du café au Brésil. Dans le dernier cas, l'Institut du Café, avait même emprunté pour acheter le café en excédent et le brûler à la cadence d'un million de sacs par mois. Tout cela augmente la valeur des choses qui restent. Il faudrait de même admettre qu'une mau-

vaise récolte peut être, pour la richesse nationale, une circonstance heureuse, si à cause de pénurie, la valeur globale de cette récolte se trouvait plus grande que l'eût été la valeur globale d'une récolte plus abondante. Bref, si la production devait s'entendre non des biens, mais de leur valeur, il faudrait dire que la rareté est productive, puisque les biens ont

plus de valeur, à proportion qu'ils sont plus rares. Seulement, pour raisonner de la sorte, il faut oublier que c'est, non de la valeur, mais de biens que les hommes vivent.

Même sur le terrain de la valeur les physiocrates maintiennent leur thèse de la productivité exclusive de l'agriculture.

Ainsi, les physiocrates auraient pu s'en tenir à ces observations péremptoires et dédaigner de répondre autrement à la question qu'on posait. Ils auraient pu dire que cela ne les regardé pas, ce n'est pas de la production, c'est de l'échange. Mais dans leur désir de convaincre, ils acceptent toutes conditions de discussion que leur fait leur adversaire. Les physiocrates vont donc démontrer que, même sur ce terrain, leur thèse de la productivité exclusive de l'agriculture, est à maintenir; ils vont soutenir que seule l'agriculture met en circulation des valeurs nouvelles, et que seule, par conséquent, elle peut maintenir, et, à plus forte raison accroître, la somme des valeurs de la société.

Ils ne disent pas la somme des valeurs, ils disent "la somme des richesses"; "la masse des richesses" d'une nation; mais, comme ils définissent les richesses : "les biens considérés dans leur valeur" cela revient au même, M. Deschamps dira, la somme des valeurs, parce que, loin que ce soit donner beau jeu à la défense de leur thèse, c'est au contraire donner à leur thèse son expression apparemment la plus périlleuse.

Dans la société les taux d'échange peuvent varier, mais leur total reste le même tant que la quantité des matières échangeables reste la même.

Voici l'argumentation des physiocrates; La valeur est, comme dit très correctement Le Trosne : "le rapport d'échange, qui se trouve entre telle chose et telle autre chose, entre telle mesure d'une chose et telle mesure d'une autre".

Or, le rapport d'échange, le taux d'échange, s'établit entre des parties de la quantité de matières échangeables dont dispose, dans chaque moment, la société, les taux d'échange, peuvent sous des actions diverses, varier à l'infini, mais, leur totalisation donnera toujours le même total, tant que ne sera pas augmentée la quantité de matière échangeable en circulation. Par exemple, on a cent jetons, on les répartit dans 3 bourses, on opère des échanges au taux que l'on voudra entre ces trois Bourses, le total des jetons restera de cent.

De même, le total des taux d'échange, ou le total des valeurs restera le même, tant que la quantité de matières échangeables restera la même, puisque ce ne peuvent être que les parties de cette quantité, qui s'échangent entre elles. La somme des valeurs est pré-déterminée, elle est limitée par la quantité existante, au moment, des matières échangeables.

Une partie ou des parties de cette quantité n'augmentent de valeur, que parce que les autres parties diminuent de valeur, de façon exactement égale; il n'est peut être autrement dans la société, le total n'est pas changé. Ce sont là peut-on dire, des variations internes. Cela se passe au sein, au dedans d'un volume prédéterminé : volume total de la matière échangeable.

Il s'ensuit en toute évidence que la somme des valeurs ne peut augmenter que si est augmentée la quantité des matières échangeables; même en se plaçant, comme on le fait à tort, sur le terrain des valeurs, la question de savoir quelles industries sont productives, se ramène à savoir quelles industries sont susceptibles d'augmenter la quantité de matières échangeables. Toujours on y revient; on n'a rien gagné à s'écarter en s'en rendant au moins compte, du point de vue des biens, pour se placer au point de vue des valeurs; il y faut revenir, on y est ramené.

Seule l'agriculture est susceptible de renouveler et d'accroître la matière échangeable.

Que l'on parle biens, ou que l'on parle valeur, force est donc de convenir que seule l'agriculture est productive puisque, elle est seule susceptible de renouveler, d'accoître la matière échangeable: "Aucune autre industrie, aucun autre mode d'activité, ne peut par lui-même augmenter la somme des valeurs", comme dit Le Trosne. C'est là une vérité physique, ce n'est pas douteux.

Ce qui trompe en tout ceci, c'est qu'on voit les industries manufacturières, voiturières, commerciales augmenter, du moins normalement, la valeur des parties des matières échangeables, auxquelles elles s'appliquent, soit pour les transformer, soit pour les déplier, soit pour les conserver et les diviser, de manière qu'elles répondent mieux aux besoins ou au désirs des hommes. Bien entendu, elles font cela, et, l'on dit que l'augmentation de valeur des parties de matières échangeables se traduit naturellement en une augmentation de la somme des valeurs. Mais cela n'est point vrai, ne serait-ce que parce que cela ne peut pas l'être, on vient de s'en rendre compte. Si l'on veut, comme il est convenable au regard de contradicteurs sincères, ne pas s'en tenir à cette réponse un peu brutale, voici ce que l'on dira alors :

La valeur additionnelle dont elle leur fait subir c'

Pour illustrer la pensée audacieuse, très nette des physiocrates on prendra un exemple dépouillé de toute complication, un exemple très simple, un exemple auquel peuvent être ramenés tous autres cas, même les plus complexes : Le kilo de laine brute, vaut en fait 5 litres de vin d'une certaine qualité

est le coût de la production.

c'est-à-dire qu'il s'échange - par l'intermédiaire ou non de la monnaie, mais il vaut mieux mieux éliminer la monnaie - qu'il s'échange contre 5 litres de ce vin. Lavée, peignée, filée, tissée, devenue drap, cette laine s'échangera par exemple contre 15 litres de ce même vin. Les travaux des artisans et des manufacturiers ont porté sa valeur de 5 à 15, ils l'ont augmenté de 10; mais, la somme des valeurs en circulation dans la société n'en est, aucunement accrue. Et, les physiocrates démontrent cela de deux manières que d'ailleurs ils ne dissocient pas toujours, autant qu'il le conviendrait, parce qu'elles sont bien distinctes et d'efficacité inégale.

La première manière consiste à faire remarquer que la valeur additionnelle de la laine, du drap, n'est que la représentation de même valeur détruite, de même valeur consommée par les séries d'artisans, qui ont travaillé cette laine, par l'usure de l'outillage, par l'emploi d'autres matières accessoires ou complémentaires : "c'est une valeur changée de forme" comme dit Le Trosne, "non point une valeur nouvelle, mais une simple transfusion de valeurs déjà existantes".

"Les ouvrages de l'industrie n'ont, comme dit Le Trosne, qu'une valeur empruntée, une valeur en frais, ajoutée à celle de la matière première, une valeur qui résulte de consommations faites pour la production. Par conséquent, regarder comme productifs les travaux de l'industrie, c'est prendre des frais pour des produits, des dépenses pour un accroissement de richesses".

Voilà une manière de faire comprendre que tout est limité par ce qui existe actuellement; mais, cette explication de la valeur additionnelle par le coût de fabrication, a un défaut : elle est inopérante, pour une partie au moins, de la valeur additionnelle : pour la partie de la valeur additionnelle, qui fait le profit de l'artisan.

Les physiocrates raisonnent là, comme si la valeur de l'objet manufacturé, n'était pas normalement supérieure à celle que représentent les frais de fabrication et la matière première, c'est-à-dire qu'ils raisonnent comme si la concurrence était à ce point parfaite, que le taux de profit fût de zéro.

Voilà comment ils raisonnent et ils s'en sontaperçus, mais, ils regardent le profit courant, en régime de concurrence, comme rentrant dans les frais indispensables de fabrication. Ne faut-il pas pour travailler que l'artisan puisse vivre selon sa condition ? Le profit, c'est cela, mais, le profit dépasse souvent ce qui suffirait à cela; le profit est parfois très grand.

Cela suffit pour que ce premier mode de démonstration, dont usent les physiocrates, ne soit pas décisif; on peut trop chicaner; il n'emporte pas la conviction.

Même dans le cas où la valeur additionnelle est supérieure à la valeur consommée le travail de l'artisan n'a pas créé de valeur nouvelle.

Voici l'autre manière de montrer que cet accroissement de richesses des parties n'est pas un accroissement de la valeur; et, ce second mode de démonstration, le profit, même énorme, ne saurait l'infirmer; il vaut dans tous les cas, même dans le cas où la valeur additionnelle est supérieure, dans quelque mesure que ce soit, à la valeur consommée pour la fabrication. Pour le montrer on reprendra l'exemple de tout à l'heure : la valeur plus grande de la laine devenue drap.

La valeur plus grande de la laine devenue drap, consiste en ceci qu'elle s'échange, en cet état, contre 15 litres de vin, au lieu de 5 litres seulement à l'état naturel. Mais ces 10 litres en sus, ces 10 litres de valeur acquise par le kilo de laine devenue drap, le manufacturier ne les obtient que parce qu'ils existent déjà, que parce qu'ils font déjà partie de la somme des valeurs en circulation; ce n'est pas le travail du manufacturier qui a produit ces 10 litres de vin; c'est une richesse qui passe d'une main dans une autre. Voilà ce que disent les physiocrates : il y a déplacement de valeurs, mais non création de valeurs nouvelles; "le total des valeurs en circulation n'est donc pas augmenté", comme dira Le Trosne en des formules expressives, frappantes : "Cette plus-value, l'artisan ne la produit pas, il la gagne, et, si elle est pour lui un bénéfice, elle est une dépense de plus pour l'acheteur; elle n'existe qu'autant qu'un autre a la faculté de la payer; ce n'est pas l'industrie qui fait naître la faculté de payer ses services, elle la trouve existante, et pour en retrouver l'origine première, il faut remonter à la culture, source unique des dépenses, car les dépenses sont matière, et que la culture seule fournit de la matière. C'est, dit toujours Le Trosne, un point fixe auquel il faut toujours revenir; il n'y a point à sortir de ce cercle circonscrit par la nature".

La valeur n'est qu'un rapport d'échange qui n'a pas d'existence réelle.

C'est bien, en effet, dans un cercle que les physiocrates nous enferment, et, pour le rompre, il faudrait établir que la valeur est un être réel, que l'industrie fabrique. Alors, dans ce cas, l'industrie ajouterait à la somme des valeurs. Mais, la valeur n'est pas un être réel, existant par lui-même, ni cela ne se fabrique, ni cela erre, en quelque manière, en l'espace où on le recueillerait pour le fixer sur ce que l'on travaille; on ne s'y trompe que parce que l'on

perd de vue, à force d'en user que le mot de valeur n'exprime rien d'autre qu'un rapport d'achange; et, comme le produit de l'industrie manufacturière n'augmente en rien la somme totale des valeurs, il est clair que la démonstration que les physiocrates fournissent en ce qui concerne l'industrie manufacturière vaut à fortiori, ni plus, ni moins, au regard de l'industrie commerciale, au regard de l'industrie voiturière, etc....

Voilà donc ce qu'est la production au sens physiocratique du terme; il n'y a de production que ce qui vient de l'agriculture, de l'agriculture lato sensu.

#### B - La notion physiocratique de produit net

En insistant sur ce fait que par l'agriculture seule industrie productive, les physiocrates entendaient, non pas seulement l'agriculture proprement dite, mais tout art introduisant dans la circulation sociale de la matière nouvelle, le but de M. Deschamps n'a pas été du tout d'infirmer l'opinion commune suivant laquelle l'agriculture proprement dite tient dans la technique physiocratique une place à part, absolument capitale, il a seulement voulu rétablir l'ampleur ordinairement méconnue, de la technique physiocratique, il a voulu montrer que par l'agriculture lato sensu, ils entendaient les industries extractives. M. Deschamps ne se proposait rien d'autre non plus, en insistant corrélativement sur l'idée que la notion physiocratique de production n'est pas liée à celle de produit net, puisqu'il a pu se passer du produit net pour marquer la notion de production.

Mais l'agriculture proprement dite si elle n'est pas seule productive, puisqu'il y a d'autres arts productifs, l'agriculture seule donne un produit net; et, cela la met au-dessus ou peut être plutôt à la base de tous les autres arts, même productifs.

C'est là, où l'on a vu que ce qui explique leurs spéculations, les physiocrates, en fait, n'ont presque jamais en vue l'agriculture proprement dite : et que, quand ils disaient : "l'agriculture", ou la "culture", c'était au sens usuel qu'ils parlaient, à moins qu'il ne résulte du contexte, qu'ils prennent le mot agriculture dans son sens large, conventionnel. En ceci on fera désormais comme eux : à moins d'indication contraire, quand on dira l'agriculture ou la culture, il le faudra entendre ainsi, sans que l'on ait besoin de le spécifier.

Il faut voir d'abord ce que, dans ce fait de cir-

L'agriculture proprement dite est seule à donner un produit net.

culation, non plus spéciale, mais entre l'homme et la nature, entre l'agriculture et la terre, qu'on pourrait appeler la circulation physico-sociale, ce que l'homme donne à la terre et ce que la terre rend à l'homme; et le produit net une fois dégagé, on verra comment ce produit net entre dans la circulation sociale; combien il importe qu'il soit considérable quelles conséquences résultent de ce qu'il est comme disent les physiocrates le noeud vital de l'économie des Sociétés.

Ce que l'homme donne à la terre dans l'agriculture proprement dite :

I°-les avantages fonciers;

Dans cet échange continu entre l'homme et la terre voici les trois catégories d'avances qu'il lui fournit D'abord, les avances foncières. Ce sont les avances qui ont pour objet de mettre la terre en état d'être mieux cultivée : travaux de défonçage, de nivellement, de défrichement, d'irrigation, de construction, etc....

Ces avances ne sont point périodiques, ni renouvelables dans des périodes approximativement déterminées; on ne le sait pas car ce sont des dépenses dites foncières, c'est-à-dire inséparables du fonds sur lequel on les a faites. Elles modifient la conformation même du sol. Elles ont été faites par les cultivateurs originels, quand ils se sont fixés sur le sol et qui ne les auraient pas faites s'ils n'avaient point dû en rester propriétaires, c'est-à-dire s'ils n'avaient pas dû être assurés de recueillir les produits d'avances aussi considérables. Elles ont besoin d'être entretenues plus ou moins; parfois renouvelées; et si le fonds le demande, il faut parfois augmenter ces avances foncières. C'est le propriétaire du sol, qui en est le naturel représentant, l'agent actif désigné; le propriétaire du sol comme tel, qu'il cultive ou non, fait ces dépenses, ces avances foncières.

2°-Les avances primitives;

En second lieu, les avances primitives; le mot peut tromper. Par leur nom d'avances primitives, on risquerait de les confondre avec les avances foncières mais elles en sont parfaitement distinctes. C'est une mise de fonds primitive et à maintenir régulièrement; c'est un fonds d'avances perpétuellement existantes qui, conjointement avec la terre, forment pour ainsi dire, la matière première des travaux de culture : ce sont les instruments aratoires, les voitures, les animaux de travail, les bestiaux nécessaires pour fumer les terres, toutes ces choses qui demandent un fonds primitif, et toujours à entretenir; les amendements, les engrangis, les machines; bref tout le matériel. Ces avances primitives sont périssables; sujettes à divers accidents, il faut les entretenir, les réparer, les renouveler sans cesse; elles ne sont pas annuelles,

mais elles sont à peu près périodiques, à la différence des avances foncières qui ne sont ni annuelles, ni périodiques.

Ces avances, c'est le cultivateur, en tant que cultivateur, soit qu'il soit propriétaire, soit qu'il ne le soit pas, c'est le cultivateur en tant que tel, qui fait ces avances, parce qu'il peut en tirer l'avantage, en tant que cultivateur, même s'il n'est pas propriétaire. Là où la culture n'est pas exercée par le propriétaire, qui donne sa terre à ferme, c'est le fermier qui fait ces avances primitives en tant que cultivateur.

En troisième lieu, il y a des avances annuelles.

Les physiocrates ne disent pas avances, parce que ce n'est pas à long terme, ils disent dépenses annuelles. Ce sont les dépenses qu'exigent le salaire et l'entretien de tous les hommes et de tous les animaux, dont les travaux concourent à l'exploitation des terres; les fonds en sont pris sur la récolte de l'année précédente. Cette dépense annuelle est encore faite par le cultivateur, naturellement en tant que cultivateur, et pour la même raison que tout à l'heure, même s'il n'est pas propriétaire.

Voilà ce que l'homme donne à la terre dans l'agriculture; voici ce que lui rend la terre. Chaque année la terre rend à l'homme, en retour de ses avances, un total de matières, un produit brut, qui, normalement est supérieur aux avances annuelles et à une partie des avances primitives, la partie que requiert l'amortissement de ces avances.

Ce produit brut, que devient-il exactement ? Il y a deux catégories d'avances que le produit brut doit couvrir exactement, reconstituer, si l'on ne veut pas que la culture décline, que la richesse sociale diminue : ce sont les avances primitives et les avances annuelles de culture. Sans cela pour l'année suivante, ces avances seront plus faibles, le produit brut sera plus faible aussi. Il est donc indispensablement nécessaire, disent les physiocrates, que l'on prélève tous les ans, sur la valeur des récoltes, une somme suffisante pour l'entretien et le renouvellement de ces deux catégories d'avances, faites par le cultivateur, par le fermier.

Ces sommes, qui doivent être consacrées tous les ans à perpétuer les récoltes, sont ce que l'on appelle les reprises des cultivateurs. Bien entendu, il ne dépend pas du cultivateur d'en déterminer le montant, c'est l'objet de conventions libres, entre les entrepreneurs de culture, les fermiers et les propriétaires fon-

3°-Les avances annuelles.

Ce que la terre rend à l'homme: le produit brut

Le produit brut doit couvrir les avances primitives et les dépenses annuelles.

Les reprises des cultivateurs

ciers. Le débat entre fermiers et propriétaires fonciers est du cycle de la circulation sociale, et la concurrence y produit son effet normal, du moins au regard du fermier, qui n'obtient que le prix nécessaire; car, à l'époque surtout, il y a concurrence entre les fermiers pour la location des terres. La concurrence n'agit pas au même degré sur les propriétaires, parce que les terres sont en quantité limitée; il est bien clair qu'il est de l'intérêt des propriétaires de ne pas laisser aux fermiers, moins qu'il ne leur faut pour la reconstitution de leurs avances primitives et de leurs dépenses annuelles sans quoi la culture diminuerait.

Le produit net.

Quand on a prélevé sur le produit brut, les reprises des cultivateurs ce qui reste, c'est le produit net. Qu'il reste normalement un produit net, c'est ce qui est suffisamment prouvé par ce fait que, quand le propriétaire foncier n'exploite pas lui-même, il lui est naturellement versé par l'exploitation, un fermage le fermage doit être le produit net.

La caractére du produit net.

Le produit net paraît chose toute simple, naturelle, il ne l'est pas. Il faut en bien saisir le caractère ou la source, sous peine de ne point comprendre l'idée physiocratique que le produit net est propre à l'agriculture.

En effet, on serait tout naturellement porté à dire qu'il n'y a rien là qui soit propre à l'agriculture si le produit net n'est que l'excédent du produit brut sur les frais de culture, on serait porté à dire que,

le produit net n'est qu'un cas de fait commun à toute autre forme d'activité économique; un cas de profit, un cas de bénéfice; on ne fait jamais de dépenses de production de transport ou de trafic, qu'en vue du profit; et, non seulement, le profit n'est pas propre à la culture, mais, il se peut qu'il soit plus grand dans l'industrie, le commerce ou les transports. Est-ce que, quand les artisans, les voituriers, les gociants, empruntent des capitaux pour leurs affaires, ils ne trouvent pas le moyen, du moins ils y comptent le moyen de verser annuellement à leur prêteur des intérêts, c'est-à-dire partie d'un excédent sur leurs frais, tout comme, sous le nom de fermage, le fait à son prêteur de terre, au propriétaire foncier, le cultivateur.

Le cas, apparemment le plus analogue à celui du fermier payant un fermage, c'est le cas d'un locataire d'immeuble urbain, payant annuellement un loyer. Celui qui fait construire des bâtiments pour les louer ne perçoit pas un produit net annuel tout comme le propriétaire rural, qui loue sa terre. Voilà la question posée en des termes qui requièrent une réponse précise.

En dehors de l'agriculture le profit n'est qu'un profit individuel. Le produit net est un profit individuel et un profit social.

A la question ainsi posée, les physiocrates répondent avec tranquillité qu'il y a une différence certaine, fondamentale entre tous ces profits quelques, et le produit net de la culture. La différence c'est qu'en dehors de l'agriculture, le profit n'est que profit individuel, il n'est pas profit pour la société, dont il n'augmente en rien le total des biens ni des valeurs. Au contraire, le profit de la culture est profit, non pas seulement individuel, mais aussi social; il augmente la somme des biens et des valeurs en circulation.

Voici ce que dit Le Trosne, un des derniers physiocrates qui ont été en butte à ces objections et qui s'est préoccupé d'y répondre :

"Si un loyer de mille livres (il entend par là un loyer urbain) est égale en somme à un fermage de mille livres, il est entre ces deux revenus une différence essentielle par rapport à la somme des richesses d'une nation. Le fermier d'un héritage tire du fonds même qu'il a pris à bail, la somme qu'il s'est engagé à payer au propriétaire; ce n'est pas "de suo" qu'il paye; ce n'est pas de sa poche, il ne prend rien, il ne fait que donner une partie convenue des fruits. Mais le locataire d'une maison, ne tire pas de la maison le prix du loyer, du tout; cette dépense ne peut être payée que par la terre, et le locataire ne paie cette dépense, qu'autant que, à un titre ou à un autre, il a reçu d'abord une fraction de la production, c'est-à-dire une fraction de produit ou de la valeur des produits du sol; eux seuls fournissent des prix. Le revenu fourni par la propriété urbaine, n'est qu'un emploi annuel d'une partie du revenu tiré de la terre. Ainsi, la somme des loyers urbains, n'accroît nullement la masse des richesses d'une nation, il n'y a que la somme des fermages, ou le revenu des terres, dans le cas du propriétaire exploitant lui-même, qui puisse augmenter la somme des revenus; et voilà pourquoi le nom de produit net doit être donné seul au profit de la culture. Le produit est profit pour la société tout entière, parce qu'il est tiré de la terre".

Pourquoi l'agriculture seule de tous les arts productifs donne un produit net.

Cela est clair, mais à quoi donc alors, l'agriculture proprement dite, doit-elle de pouvoir donner un produit net? Pourquoi est-elle à elle-même de le donner seule, à l'exclusion même des autres arts, qui sont productifs aussi, à l'exclusion des arts extractifs.

L'agriculture proprement dite le doit à ce qu'elle procède par reproduction, par multiplication, grâce à la fécondité du sol et des animaux. C'est là une observation sur laquelle les physiocrates ne se sont pas, semble, étendus beaucoup, tant, sans doute, pour eux, le fait est évident. Mais l'abbé Baudeau fut amené à

y insister, au cours d'une polémique entre les physiocrates et Adam Smith., après la publication de son célèbre ouvrage sur "La richesses des Nations".

Parlant des travaux de la culture, Baudeau dit à Smith : " l'importance capitale du caractère réproducteur et multiplicateur des dépenses des cultivateurs qui se reproduiront tous les ans. C'est le caractère essentiel. Nous ne disons pas seulement produire, productif, nous disons reproduire, reproductive, d'une récolte de la même espèce. Le grain semé, le fruit planté se reproduisent, dans une longue et nombreuse postérité de leur espèce , par la fécondité de la nature, par la bienveillance infinie du Créateur envers l'espèce humaine. Le froment semé reproduit chaque année, outre la portion nécessaire aux semences, le pain quotidien de tous les hommes; la brebis reproduit chaque année sa toison outre son nouvel agneau".

On commence à comprendre ce que les physiocrates veulent dire par produit net . Evidemment on ne peut pas dire cela des mines, et des carrières; on ne sait pas, et Turgot l'observe très bien.

"Si, dit-il, (dans son mémoire sur les mines et les carrières), un champ produit chaque année des fruits, il n'en est pas de même d'une mine métallique elle ne produit point de fruits, elle est elle-même le fruit à recueillir; aussi ne donne-t-elle à vrai dire, pas de produit net" Cela n'empêche pas Turgot de reconnaître que l'industrie minière est productive. Il le reconnaît très bien, "car, ajoute-t-il, les production des mines sont certainement une richesse nouvelle pour la Nation". Mais production et produit net ne sont pas synonymes ; l'expression "production" est plus compréhensive que celle de "produit net".

En somme, on pourrait présenter exactement ainsi la pensée des physiocrates, sur la production et le produit net. Il y a une hiérarchie des industries, qui est la suivante :

1°- industries réproductives et multiplicatrices donnant de façon normale un produit net; c'est l'agriculture proprement dite.

2°- Les industries simplement productives, celles qui, sans donner un produit net, mettent toutefois, dans la circulation sociale, de la matière nouvelle, telles les mines et les carrières.

3°- Les industries stériles, celles qui ne font que de déplacer ou se transformer la matière déjà mise dans la circulation sociale, ou qui ne s'applique pas à la matière, qui consistent à fournir des services.

Voilà en somme, à quoi se ramène la théorie physiocratique. Il semble que, comme telle, elle est

La hiérarchie  
des industries  
suivant les  
physiocrates.

très bien conçue.

La nature spécifique du produit net étant ainsi dégagée, il faut voir maintenant quelle est sa fonction sociale. Voici comment les physiocrates présentent la fonction sociale du produit net : le produit net va au propriétaire du sol, comme tel. Il est, disent les physiocrates, la part de la propriété foncière; il prend la forme du fermage quand le fond est donné à bail. C'est l'hypothèse que les physiocrates envisagent ordinairement, et qui a l'avantage de rendre le produit net plus visible.

La fonction sociale du produit net.

Différence essentielle entre le produit net et les reprises du cultivateur

Le produit net va au propriétaire comme les reprises de la culture restent au fermier, mais il ne faut pas dire que le produit net va au propriétaire pour la reconstitution des avances foncières, comme les reprises de la culture, vont au fermier pour la reconstitution nécessaire des avances primitives et annuelles. Ce n'est pas la même chose. Les avances foncières du propriétaire lui sont seulement un titre à percevoir le produit net, tel qu'il peut être, grand ou médiocre; tandis que les avances primitives et annuelles mesurent le minimum indispensable des reprises du cultivateur. En d'autres termes, le produit net n'a pas de taux nécessaire; la faiblesse ou même la carence, du moins temporaire, du produit net, ne diminuera pas la culture, ni, à plus forte raison, ne l'arrêtera, comme ne manquerait pas de la diminuer ou de l'arrêter l'insuffisance des reprises du cultivateur, car c'est le minimum indispensable qu'il faut à l'entretien de la culture. La raison en est que les avances foncières sont durables, elles ne peuvent être retirées du sol avec lequel elles font corps, elles tiennent au fonds quoi qu'il arrive.

Pour la société il est important que le produit net soit plus grand possible.

Ce n'est pas à dire que le taux des produits net soit indifférent. La grandeur du produit net n'est pas indifférente pour le bien de la Société; le produit net ne saurait jamais être assez grand. Et, sur le terrain de l'art, tout l'effort des physiocrates est pour que le produit net croisse sans cesse. C'est là le point central de la théorie d'art des physiocrates, comme la notion de produit net en est le point central sur le terrain de la science. La richesse sociale sous toutes ses formes n'importe, ainsi que tous les services que peuvent se rendre les hommes, et sous la dépendance du produit net, seule richesse disponible; seule portion de la production, dont on puisse faire ce que l'on veut sans risquer de diminuer la culture; en sorte que l'accroissement du produit net est la condition "sine qua non" de l'accroissement de la richesse générale. Et par là même l'intérêt de la société se confond

avec l'intérêt des propriétaires fonciers.

A ce sujet, Dupont de Nemours, soude à son habitude, comme ici, la chaîne des déductions physiocratiques : " Plus le produit net est considérable, et plus il est avantageux d'être propriétaire foncier; et plus il se trouve de gens qui consacrent des dépenses à des travaux à créer et à acquérir, à étendre, à améliorer les propriétés foncières; plus il y a des gens qui emploient des dépenses et des travaux à créer ou à améliorer des propriétés foncières, et plus la culture s'étend et se perfectionne; plus la culture s'étend et se perfectionne, et plus il renait annuellement de productions consommables; plus les productions consommables se multiplient, et plus les hommes peuvent se procurer de jouissances, , et par conséquent plus ils sont heureux. C'est ainsi, conclut-il, que la prospérité de l'humanité entière est attachée au plus grand produit net possible, au meilleur état possible des propriétaires fonciers.

La chaîne des déductions physiocratiques dans Dupont de Nemours.

De la conception de la production chez les physiocrates, il résulte que, la nation est réduite à trois classes de citoyens : la classe productive, la classe des propriétaires fonciers, qui ne sont pas productifs, à moins qu'ils ne soient en même temps cultivateurs, et la classe stérile.

La classe productive se compose des cultivateurs dont le type, à l'état pur, est le fermier; et, c'est plus largement l'entrepreneur de culture, qui peut être propriétaire lui-même.

La classe des propriétaires, s'entend des propriétaires du sol, en y comprenant, le souverain et les décimateurs, qui prennent directement leur part du produit net, par l'impôt, et par la dîme.

La classe stérile enfin, est formée de tous les citoyens occupés à des services, à des travaux autres que ceux de l'agriculture. Classe dont les dépenses sont payées par la classe productive et par la classe des propriétaires; qui eux-mêmes tirent leur revenu de la classe productive.

Cette classification fait ressortir le lien de solidarité qui unit les trois classes.

Cette classification est tout à fait fondamentale pour les physiocrates. " Elle est, dit Le Trosne, une des clefs de l'économie politique; elle simplifie l'intérêt social et le réduit à un seul point, elle décide de toutes les questions d'administration, en particulier celle de l'impôt; sans elle on n'aperçoit, dans la circulation, qu'un mouvement rapide et confus; et, l'on ne sait pas d'où il part, on voit des travaux sans nombre, qui tous font vivre leurs agents, et quelquefois les enrichissent, alors on les met tous sur la même ligne. Quand, au contraire, on a bien compris

cette classification, telle qu'elle est dans la nature des choses, on voit clairement le lien de dépendance qui réunit les 3 classes, et le caractère de cette solidarité qui les unit, l'unité fondamentale de leur intérêt commun".

**Le véritable rôle de la classe stérile.** La classe stérile est entretenue et employée entièrement aux dépens des deux autres classes celle des cultivateurs et celle des propriétaires. Ces deux classes cultivateurs et propriétaires, fournissent à la classe stérile à la fois les matériels de son travail et le fonds de sa subsistance. Les ouvriers des manufactures et ceux qui les emploient, sont à proprement parler, les serviteurs des propriétaires et des cultivateurs, ce sont des serviteurs, qui sont employés au dehors de la maison, comme les domestiques le sont au dedans; leur intérêt est donc que ceux qui les emploient soient dans la situation la plus prospère possible, parce qu'eux mêmes ne peuvent qu'en profiter.

Mais, la classe stérile est en retour, non seulement utile, mais extrêmement utile aux autres classes, à celle des cultivateurs et à celle des propriétaires. C'est à la faveur des industries des artisans, des manufacturiers et des marchands, que les cultivateurs et les propriétaires, peuvent se procurer les produits manufacturés, dont ils ont besoin, et cela avec une quantité de travail beaucoup moindre que celle qu'ils seraient obligés d'y employer, s'il leur fallait fabriquer eux-mêmes ces objets ouvrés. La classe stérile débarrasse les cultivateurs d'une foule de travaux qui, sans cela, les distrairaient de la culture. La supériorité du produit net que les cultivateurs se trouvent en état d'obtenir, au moyen de ce que leurs soins ne sont pas détournés vers d'autres objets, suffit largement au cultivateur à payer toute la dépense que coûte la classe stérile. En sorte que l'industrie des marchands, des artisans, des manufacturiers, tout en étant non productive par sa nature, contribue cependant, indirectement, à accroître le produit de la terre, en augmentant les facultés productrices du travailleur productif, c'est-à-dire en le mettant à même de se consacrer tout entier à son véritable emploi : la culture de la terre.

C'est ainsi comme on la dit souvent, que l'homme dont le métier est le plus étranger à la charrue, sert par son travail à faire aller la charrue plus facilement et plus vite. Bref on peut dire que c'est la philosophie de la division du travail, qui est ici indiquée.

L'intérêt d'une classe ne peut

Ainsi à côté de la subordination primordiale de

jamais être de gêner l'autre classe.

la classe stérile aux deux autres classes, voilà une subordination de second plan, de ces deux classes, classe des propriétaires, classe des cultivateurs, à la classe stérile. Dès lors l'intérêt d'une classe ne peut jamais gêner l'autre. Si les cultivateurs et les propriétaires veulent gêner en décourageant en quoi que ce soit l'industrie des artisans et des marchands, le résultat sera que les cultivateurs et les propriétaires paieront plus cher les services de la classe stérile, puisque la restriction de la liberté de ces deux classes diminuerait la concurrence en son sein, et que ce n'est que la concurrence, qui met les services au plus bas prix possible.

De même l'intérêt de la classe stérile ne peut jamais être d'opprimer celles des cultivateurs et des propriétaires, ce dont elle vit, c'est de ce qui reste du produit net de la terre, déduction une fois faite, de la subsistance des cultivateurs et des propriétaires. Plus ce reste sera grand et plus sera abondant le fonds qui emploie et qui entretient la classe stérile. Il est en conséquence à souhaiter, comme disait Le Mercier de la Rivière, qu'on ne perde jamais de vue les rapports essentiels qui se trouvent entre les diverses branches de l'activité économique."

L'industrie et l'agriculture sont deux soeurs. Les entraves au développement de l'une empêche le développement de l'autre.

Il est essentiel que jamais on ne veuille renverser l'ordre de la génération de ces phénomènes. Il est à souhaiter qu'on sente que, pour multiplier les enfants, il faut nécessairement commencer par féconder la mère dans le sein de laquelle ils prennent naissance, et du sein de laquelle ils se nourrissent, après qu'ils sont nés. Qu'on ne se propose point par conséquent d'augmenter la masse des travaux de l'industrie par des moyens propres à diminuer nécessairement l'abondance des matières, qui donnent occasion à ces mêmes travaux et qui servent encore à les payer".

On ne cesse de dire que s'il faut encourager la culture, il faut soutenir l'industrie, et les regarder toutes deux comme deux sœurs. Sans doute ce sont deux sœurs, mais il est une sœur aînée, qui nourrit la seconde. " Il faut soutenir l'industrie, mais, ce ne doit pas être en nuisant, directement ou indirectement, à la culture, qui l'entretient", dira Le Trosne.

"Ce n'est pas par les feuilles, c'est par les racines que l'on cultive un arbre; les feuilles l'embellissent, contribuent même à son accroissement, mais c'est la racine qui fournit la sève de qui elles dépendent". Ces lignes de Le Trosne ne sont que le développement de cette proposition de Quesnay, qui dit même : "il faut cultiver le pied de l'arbre, et ne pas borner nos soins à gouverner les branches". Il disait cela dans son article "Grains", publiée dans l'Encyclopédie.

C - L'art social ou droit naturel des physiocrates.

I- le droit naturel; la propriété.

On sait que l'unique source des richesses est l'agriculture et que, en conséquent, l'accroissement de la richesse sociale est essentiellement subordonné à l'accroissement des produits du sol, seule production à vrai dire. D'autre part, c'est un fait, que l'homme par sa nature physique, par sa sensibilité, c'est-à-dire par sa faculté d'éprouver du plaisir et de la peine, recherche invinciblement le plaisir et fuit la peine.

Institutions qui permettent de réaliser la perfection de la conduite économique.

Maintenant sachant cela se pose la question d'art social, question que les physiocrates envisagent comme une question de droit naturel, et que, volontiers, ils formulent de la façon suivante : Quelles institutions permettront le plus sûrement à la société de parvenir au maximum de richesse avec le minimum de peine, ce qui doit évidemment procurer la perfection de la conduite économique.

La réponse à cette question demande que l'on tienne compte des deux considérations que voici : il importe, en premier lieu, que l'homme soit mis dans des conditions d'activité telles, qu'il soit intéressé à travailler beaucoup et à diminuer le plus possible le prix de revient; en second lieu, il importe que la Société tout entière se trouve appelée à profiter des efforts intéressés de chacun de ses membres. Or les conditions pour que ces deux objets soient remplis, se ramènent, fondamentalement, pour les physiocrates, à une seule : l'institution de la propriété, plus exactement le respect, la garantie absolue de la propriété.

Tout d'abord, l'homme doit être propriétaire de lui-même, de son corps de sa personne, de son activité. Cette idée se présente certes comme une idée de justice absolue, mais c'est aussi une condition de la conduite économique.

Si l'homme n'est pas propriétaire de lui-même, s'il est esclave ou serf, sentant qu'il a la peine sans être maître de la jouissance, il réduira son activité au minimum, se souciant peu du résultat, qui n'est en rien pour lui. C'est ce que les physiocrates appellent la propriété personnelle, la propriété de la personne sur elle-même.

Cette propriété personnelle implique absolument la liberté d'échanger son activité contre l'activité des autres hommes; mais, l'homme par les nécessités de sa vie organique doit, avant tout, exercer son activité

Il faut que l'homme soit propriétaire de lui-même.

La propriété personnelle implique la liberté des échanges la propriété

mobilière.

sur la matière, son travail alors s'incorpore à la matière. Il faut à son activité des résultats matériels; s'il n'était pas propriétaire de ces résultats, il ne serait pas propriétaire de son activité, et, comme ces résultats sont inséparables de la matière, il faut bien que l'homme soit propriétaire des fruits de son travail, autrement les choses se passeraient comme si l'homme n'était pas propriétaire lui-même; il ne voudrait rien faire autre que le strict nécessaire pour vivre. Voilà donc la propriété personnelle, qui nous conduit nécessairement à la propriété mobilière, prolongement nécessaire de la propriété personnelle.

Et, si l'on ne peut dénier à l'homme la liberté d'échanger ses services, sans lui dénier la propriété de sa personne, on ne peut pas davantage, sans lui dénier la propriété de sa personne, méconnaître son droit d'échanger librement ses propriétés mobilières. Bien que ces déductions paraissent, il ne faut pas l'oublier, procéder uniquement du point de vue du juste et les physiocrates ne s'en cachent pas, en réalité, ce qui est derrière elles, ce qui est à leur base, c'est la loi physique de l'intérêt personnel, avec ses conséquences inévitables sur la conduite économique.

La propriété  
foncière découle  
de la propriété  
personnelle et  
de la propriété  
mobilière.

Enfin, c'est de la terre que l'homme doit primordialement tirer la matière; or, la terre ne produit que d'une façon tout à fait insuffisante. Si on la laisse livrée à elle-même, sa végétation naturelle est plutôt nuisible qu'utile. L'homme est donc forcé d'y appliquer son activité, d'y incorporer son travail, de dépenser sur elle et dans son sein ses propriétés mobilières; ces avances faites à la terre en deviennent inséparables. Dès lors, priver l'homme de ce terrain sur lequel il incorpore ses propriétés mobilières ou son travail, ce serait lui enlever le travail et les richesses consommées à son exploitation, ce serait violer sa propriété personnelle et sa propriété mobilière reconnues l'une et l'autre nécessaires à la perfection de la conduite économique, ce serait faire que l'homme, n'ayant point l'assurance de profiter de sa peine et de ses privations, se garderait d'appliquer son effort à l'exploitation de la terre; ce serait, par conséquent, tarir la source de la richesse sociale tout entière.

En définitive le principe économique de la propriété, sous ses différentes formes, se ramène à une seule : la propriété personnelle qui, elle, est en contact immédiat avec le principe de l'intérêt personnel, ressort de toute l'activité économique,

ressort qu'il ne faut point compter changer, puisqu'il est à sa base dans une loi physique : la loi de sensibilité. Voilà donc la propriété individuelle, qui appartient à l'individu et dont il va tirer parti de telle sorte que les résultats de cette activité profitent à la Société tout entière.

La propriété, principe, qui fait profiter la société des efforts de chacun.

Le principe de la libre concurrence.

La propriété, indispensable à la perfection de la conduite économique de l'individu, contient en elle-même le principe social, qui fait profiter la société tout entière des efforts de chacun de ses membres, et, cela, sans affaiblir dans l'individu la vertu active de la propriété, car le droit de propriété n'est en rien diminué.

Ce principe social qui est contenu dans la propriété qui est en puissance dans la propriété c'est la concurrence. Le droit de propriété, en effet, est la forme concrète de la liberté économique, puisqu'il consiste essentiellement dans le pouvoir de disposer de notre travail et de ce à quoi notre travail s'incorpore. Disposer à son gré de son activité, de ses biens, c'est être libre économiquement, sous réserve du droit égal d'autrui, mais, réserve qui n'est pas une restriction ni de la liberté, ni de la propriété. Ce n'est pas du tout une restriction de la propriété, ni de la liberté, c'est une réserve qui est au contraire leur consécration.

L'homme ayant la libre disposition de sa propriété personnelle, de sa propriété mobilière et de sa propriété foncière, en usera au mieux de son intérêt, c'est-à-dire pour en tirer le maximum de jouissance avec le minimum de peine et de dépense. Mais, tous les hommes étant animés du même mobile, dans l'emploi de leur activité économique, mobile qui n'est autre que l'intérêt personnel il se produit entre les individus une concurrence vers les emplois les plus avantageux; les individus porteront leur travail et leurs capitaux vers les emplois les plus lucratifs dans le moment, et la direction, ainsi prise spontanément par les activités et les capitaux individuels est, objectivement, la plus utile au point de vue social, c'est-à-dire celle qui répond le plus exactement au besoin social. En effet, c'est là où le besoin est le plus grand, le plus violemment senti, que l'emploi du travail et des capitaux est le plus lucratif par le fait du mouvement des valeurs tout simplement.

Mais, par cela seul que du travail et des capitaux se portent vers cet emploi plus lucratif, les avantages qu'il présente vont tendre à diminuer; la valeur des produits de cette branche va baisser jus-

qu'à ce qu'elle soit proche du prix de revient, comme dans les autres branches où la production et la consommation sont en équilibre. Aussi le Dr Quesnay écrit-il dans sa 25ème Maxime du "Gouvernement économique d'un Royaume Agricole". "Qu'on maintienne l'entièvre liberté du commerce (le mot commerce est pris ici dans un sens un peu large), car la police du commerce intérieur et extérieur la plus sûre, la plus exacte, la plus profitable à la Nation, à l'Etat, consiste dans la pleine liberté de la concurrence". Cela revient à dire, et Quesnay lui-même l'écrit encore en gros caractères : "la sûreté de la propriété est le fondement essentiel de l'ordre économique de la société" (4ème Maxime du "Gouvernement économique d'un Royaume Agricole").

La propriété, pour les physiocrates, c'est l'institution sociale par excellence.

Le Mercier de La Rivière développant l'idée de Quesnay écrira : "C'est du droit de propriété, maintenu dans toute son étendue naturelle et primitive que résultent nécessairement toutes les institutions qui constituent la forme essentielle de la société. Vous pouvez regarder ce droit de propriété comme un arbre, dont toutes les institutions sociales sont les branches, qu'il pousse de lui-même, qu'il nourrit, et qui péiraient, dès qu'elles en seraient détachées". Ainsi la propriété, institution dont tant de gens à courte vue n'aperçoivent que le caractère de droit privé est pour les physiocrates l'institution sociale par excellence.

"L'intérêt personnel, dit Mercier de la Rivière, dans un régime de propriété assurée proesse vivement et perpétuellement chaque homme en particulier de perfectionner, de multiplier les choses dont il est vendeur, de grossir ainsi la masse des jouissances qu'il peut procurer aux autres hommes, afin de grossir par ce moyen la masse des jouissances que les autres hommes peuvent lui procurer en échange. Le monde alors va de lui-même, le désir de jouir et la liberté de conduire ne vont cesser de provoquer la multiplication, l'accroissement de l'industrie; ils impriment à toute la Société un mouvement qui devient une tendance perpétuelle vers son meilleur état possible.

Voilà l'effet de l'unique droit de propriété, de la propriété personnelle, qui change simplement de nom selon la nature des objets auxquels on en fait l'application. Que ce soit propriété mobilière, propriété foncière, c'est toujours la propriété personnelle, qui est en question.

Jamais à notre sens, le caractère social de la propriété n'a été, ni avant, ni depuis les physiocrates, compris et présenté avec plus de profondeur. C'était comme la préparation de la célèbre formule

de la Déclaration des Droits de l'Homme, qui s'inspirait bien évidemment de la physiocratie : article XVII : "La propriété est un droit inviolable et sacré, nul ne peut en être privé, si ce n'est lorsque la nécessité publique, légalement constatée, l'exige évidemment, et sous la condition d'une juste et préitable indemnité".

On remarque que si la physiocratie est la première forme, la première expression systématisée de ce qu'on appellera le libéralisme économique, la technique des physiocrates aurait plutôt conduit à appeler leur doctrine le propriétarisme; cela aurait prêté à infiniment moins d'équivoques.

Certes, les physiocrates sont pour la liberté économique, au moins autant que le sera Adam Smith, mais, c'est la propriété qui est la pierre d'assise de la physiocratie; la formule d'art de la physiocratie, c'est la propriété plus que la liberté, en ce sens que la liberté économique n'est pour eux que la conséquence naturelle, le corollaire évident, ou, mieux encore, un aspect de la propriété, elle contient la liberté économique : voilà pourquoi ils sont propriétaristes; et, plus exactement, en termes prêtant moins à l'équivoque : l'institution de la propriété, c'est le régime de la liberté économique. Ils n'ont donc pas besoin de tant parler d'économie, de liberté, de propriété, il leur suffit de dire la liberté, mais c'est toujours de la propriété que cela procède.

La propriété étant ainsi le point central de leur doctrine, la forme concrète de leur doctrine, les physiocrates s'y sont naturellement arrêtés. On ne trouve rien de semblable dans le livre d'Adam Smith sur "La Richesse des Nations". On chercherait en vain dans ce livre une théorie de la propriété. Ce n'est pas qu'Adam Smith ne soit pas, autant que les physiocrates, partisan de la propriété, mais, sa technique met en jeu directement, immédiatement la liberté de travailler, d'échanger, d'épargner, et, cette liberté implique essentiellement la propriété, en sorte que si Smith a démontré l'avantage social de la liberté économique, par là même il a démontré la nécessité de la propriété.

A la différence des physiocrates, qui entendent que leur doctrine repose avant tout sur la justice. Adam Smith dit, lui dans sa "Richesses des Nations", qu'il entend ne faire œuvre que d'économiste au sens moderne, plus étroit du mot; il ne songe pas à faire remarquer que la liberté économique, telle qu'il l'entend, implique la propriété. S'il n'y songe même pas, c'est qu'elle ne se conçoit pas sans elle.

Bref, pour les physiocrates dire propriété c'est dire liberté économique, pour Adam Smith, dire liberté économique, c'est dire propriété; entre eux et lui, il n'y a de différence qu'en ceci, il n'y a de différence que dans la manière, il n'y a point de différence dans le fond. Mais rien ne prouve que la manière des physiocrates ne semble aller plus profondément dans l'analyse, et la manière de Smith dans la synthèse.

Le droit naturel des physiocrates s'étend bien au-delà du domaine économique, sans que cependant leur théorie économique cesse d'en être le point de départ; cesse d'en être la base. Leur droit naturel, c'est non seulement une théorie d'art économique, mais encore une théorie d'art fiscal, une théorie d'art politique, le tout commandé par leur théorie économique.

On va maintenant donner une idée des déductions auxquelles les physiocrates sont conduits en ce qui concerne les fonctions de l'Etat.

## II- Les fonctions de l'Etat.

D'après les physiocrates, les lois positives sont seulement des actes déclaratoires des lois essentielles de l'ordre social.

La fonction essentielle de l'Etat, reconnaître les lois de l'ordre naturel implique, l'organisation d'une police, d'une justice et d'une armée.

L'organisa-

tion de l'ins-  
La fonction de l'Etat n'est pas proprement de faire des lois; il n'y a pas de lois à imaginer en régime physiocratique, il n'y a qu'à reconnaître et à proclamer les lois de l'ordre naturel. Des lois fondamentales, il n'y a pas à en imaginer. Les lois positives ne sont pas créatrices, mais simplement déclaratoires des droits, du moins, elles ne doivent être que cela. "Des lois positives, dit Dupont de Nemours, ne doivent être que des actes déclaratoires des lois essentielles de l'ordre social, lois qui sont toutes faites par la main de Celui qui créa les droits et les devoirs. Les souverains, dit-il encore, sont obligés de promulguer par des ordonnances positives des lois naturelles et essentielles de l'ordre social. Or ces lois sociales, établies par l'Etre Suprême, prescrivent uniquement la conservation du droit de propriété et de la liberté qui en est inseparable".

Voilà comment la liberté est toujours liée à la propriété. Mais tout de même, ce n'est pas à dire que les fonctions de l'Etat se ramènent à rien. Etablir et maintenir la sécurité de la propriété et assurer la liberté, n'est pas une si petite affaire.

D'abord, cela implique l'organisation d'une police, d'une justice et d'une armée, pour protéger le droit contre les ennemis du dedans, et les ennemis du dehors. Ce n'est pas la peine de s'étendre davantage sur l'étendue de cette obligation.

Cela implique encore, en second lieu, l'organisation de l'instruction des citoyens. La police et la justice, en effet, sont une garantie coercitive du respect de l'ordre naturel, tant que les hommes ne

truction des citoyens.

seront pas pénétrés des vérités de l'ordre, tant qu'ils ne verront pas que leur intérêt particulier, certain, est de conformer leur conduite aux lois de l'ordre naturel. Mais le premier devoir de l'Etat c'est de travailler à rendre de moins en moins utile cette garantie coercitive de la police et de la justice; c'est de travailler à faire que les hommes soient obligés de se soumettre aux lois par religion de force intérieur, quand même elles ne seraient pas promulguées par le souverain, et quand même il ne s'emploierait pas à leur faire observer tout le pouvoir de son autorité bienfaisante. C'est par le développement de l'instruction, et avant tout par l'enseignement de la physiocratie que l'Etat peut arriver à cet heureux résultat.

Les vérités de l'ordre naturel sont d'une telle évidence, et leur observation est si évidemment conforme à l'intérêt particulier de chacun et de tous que, seul le défaut d'instruction, peut conduire les hommes à leur déclarer la guerre.

Enfin l'Etat a une troisième mission. L'Etat a pour fonction d'exécuter lui-même certains ouvrages d'utilité publique, ouvrages qui sont la condition du développement de la prospérité générale, en ce qu'ils mettent les individus dans les conditions les plus favorables au déploiement de leur activité.

Ces travaux sont principalement les travaux qui ont pour but de faciliter la circulation des personnes et les débouchés des produits, c'est-à-dire la création de chemins vicinaux, nationaux, la navigabilité des rivières, des canaux, des ports de mer, etc...

A vrai dire cette fonction là, de l'Etat ne relève pas de la formule, par laquelle Dupont de Nemours a défini tout à l'heure le rôle de l'Etat. Les lois naturelles prescrivent uniquement la conservation du droit de propriété et de liberté, qui en est inséparable et, l'autorité publique n'a qu'à faire respecter les lois naturelles; les deux premières fonctions de l'Etat, police, armée et instruction rentrent bien dans cette donnée, puisqu'elles consistent toutes les deux à assurer le respect, libre ou forcé, de la propriété et de la liberté. Mais la troisième fonction reconnue à l'Etat n'a pas évidemment trait à cet objet malgré cela, les physiocrates n'en chargent pas moins l'Etat et d'une façon ferme.

Quesnay en donne pour raison que: "ces travaux d'utilité publique, destinés à faciliter la circulation des produits diminuent les frais du commerce, et par là augmentent le produit net". Cela indique que les physiocrates considéraient tout de même l'Etat comme ayant le

La construc-  
tion par l'Etat  
de certains ou  
vrages d'utili-  
té publique.

Comment les phy-  
siocrates jus-  
tifient cette  
troisième for-  
fonction de l'  
Etat.

&lt;/

devoir, non seulement d'assurer la propriété et la liberté, mais aussi de travailler au développement de la prospérité par l'exécution d'ouvrages que lui seul peut entreprendre.

"Il faut (et là ils n'hésitent pas, Quesnay se montre même hardi à cet égard) que le Gouvernement soit moins occupé du soin d'épargner, que des opérations nécessaires pour la prospérité du royaume; car les très grandes dépenses peuvent cesser d'être excessives par l'augmentation des richesses qu'elles procurent". Il ajoute avec prudence, et il l'ajouterait bien certainement aujourd'hui : "Mais, il ne faut pas confondre les abus avec les sages dépenses, car les abus pourraient engloutir toute la richesse de la Nation".

Suivant les physiocrates, la fonction économique de l'Etat est triple.

III- La théorie physiocrate de l'impôt.

Les physiocrates préconisent un impôt unique; impôt direct sur le revenu des propriétaires fonciers.

La fonction économique de l'Etat est donc triple s'il faut accepter ce troisième rôle de l'Etat. Voici comment ils l'expriment, dans une formule très simple leur manière de voir : l'Etat par l'organisation d'une police, d'une justice et d'une armée, agit sur le "vouloir" des individus; l'Etat par l'organisation de l'instruction, agit sur le "savoir" des individus, il suffira qu'ils sachent pour qu'ils soient physiocrate enfin, l'Etat, par les grands travaux d'utilité publique, que lui seul peut accomplir, agit sur le "pouvoir" des individus. L'Etat place ainsi les individus dans les conditions les plus favorables pour qu'eux-mêmes réalisent la perfection de la conduite économique.

Pour remplir ce triple rôle, de grosses dépenses sont nécessaires : l'Etat a besoin de ressources, de revenus; les physiocrates ne sont, ni pour les emprunts, ni pour les revenus domaniaux; ils en ont leurs raisons à eux. Ils disent que l'emprunt et les revenus domaniaux mettraient le souverain à l'écart des particuliers; il faut que ces ressources viennent comme celles du particulier; pas d'emprunts, pas de revenus domaniaux, il ne reste donc que l'impôt pour fournir les ressources indispensables.

Les physiocrates sont pour un impôt unique : impôt direct sur le revenu des propriétaires fonciers, sur le produit net, sur le revenu net. Il peut à première vue sembler paradoxal et même contradictoire de désirer que le produit net soit le plus grand possible, et de proposer en même temps que tout l'impôt soit prélevé sur les propriétaires du sol, titulaires du produit net. La contradiction n'existe pas du tout; tout au contraire, les physiocrates cèdent en ceci à la logique la plus rigoureuse : du moment que toutes les branches de la société sont salariées par les propriétaires fonciers sur leur produit net, la charge d'impôts quels qu'ils soient, directs ou indirects,

retombe toujours en définitive sur les propriétaires, puisque ce sont eux seuls qui ôtent au sol la richesse.

Or, la charge de l'impôt est d'autant plus forte que la perception s'écarte davantage de la ligne droite, parce qu'alors il y a, en sus de l'impôt, les frais, les indemnités de tous les intermédiaires, qui ont à en faire l'avance, l'impôt, quand il est indirect se trouve augmenté de la dépense du plus grand nombre d'agents employés à la perception.

C'est la théorie de la productivité exclusive de l'agriculture, qui conduit les physiocrates à cette conception.

Quesnay disait : pour 500 millions, il y a 250 millions pris d'avance pour la perception. C'est donc la théorie même de la productivité exclusive de l'agriculture, qui conduit les physiocrates à conclure que l'impôt directement perçu sur le revenu net du propriétaire foncier est l'impôt le plus conforme à la raison et à la justice, et le moins onéreux aux contribuables, au propriétaire foncier lui-même, et le plus profitable au Trésor. Ils étaient donc d'une rigoureuse logique, mais, en cette matière, la pure logique ne conduit pas toujours aux solutions les plus pratiques. Les physiocrates ont fait abstraction d'une foule de circonstances, notamment de circonstances morales, qui ont une grande influence sur les facilités de la perception et même sur les conséquences de l'impôt.

Peu de temps après la physiocratie, Canard avait été invité par l'Institut à faire un travail sur ce sujet; et Canard a fait un ouvrage tout à fait remarquable, mais qui s'occupait de bien d'autres choses que de l'impôt; il aboutissait à ceci sur la question de l'impôt : "La grande vérité, en matière d'impôt, est que tout vieil impôt est bon, est que tout nouvel impôt est mauvais; tout impôt ne devient bon que par sa vétusté". Et Canard ajoutait, : "qu'il ne faut pas perdre de vue que le mouvement produit son effet le plus sensible à l'extremité des branches de la circulation et, qu'ainsi tout le désordre temporaire qui en résulte tombe principalement sur les malheureux".

Les physiocrates étaient partisans d'un régime d'autorité." Que l'autorité souveraine, disait Quesnay dans sa première maxime, soit unique et supérieure à tous les individus de la société ". Encore faut-il qu'il semble bien singulier, à première vue, comme tout à l'heure pour l'impôt, que partisans ardents de la liberté économique, les physiocrates sur le terrain politique, préconisent non moins chaudement l'autorité d'un seul, la monarchie absolue et héréditaire. Mais pour comprendre cela, pour voir que, loin qu'il y ait là inconséquence de leur part,

IV-La théorie  
politique des  
physiocrates  
dans sa corréla-  
tion avec leur  
théorie écono-  
mique.

il y a, au contraire, harmonie logique, il suffit de lire notamment les § 7 et suivants de "L'Origine et les Progrès d'une Science nouvelle" de Dupont de Nemours; et puis, aussi, le Chapitre III de "L'Ordre Naturel et Essentiel des Sociétés Politiques" de Le Mercier de la Rivière, dans l'édition Daire.

L'autorité représentative de l'intérêt de la nation doit être une, comme est un son intérêt.

Il apparaît en toute clarté que si les physiocrates veulent une autorité unique dans l'Etat, c'est pour la plus sûre réalisation de la liberté économique. On a vu que pour eux, l'intérêt de la Nation est un; qu'il se ramène à l'intérêt des propriétaires fonciers puisque c'est là l'ordre des choses, il est donc logique que l'autorité représentative de l'intérêt de la nation soit une, et que son intérêt se confonde avec celui des propriétaires fonciers.

L'intérêt d'un monarque héréditaire se confond avec l'intérêt des propriétaires fonciers.

Les physiocrates estiment qu'un monarque héréditaire et absolu remplit seul ces deux conditions. Héréditaire d'abord : l'intérêt d'un monarque héréditaire se confond avec celui des propriétaires fonciers ses ressources, en effet, procèdent de l'impôt, lequel ne doit porter que sur le produit net des terres. Le souverain est copropriétaire du produit net du pays, dont il prend sa part sous forme d'impôt. Il est donc au même titre que les propriétaires fonciers, intéressé à l'accroissement du produit net, à son accroissement continu, indéfiniment s'entend.

Avec une monarchie qui ne serait pas héréditaire, le monarque du moment, temporaire ou viager ne pourrait songer qu'à son intérêt immédiat; il pourrait commettre, sans souci de l'avenir, le produit net futur; dans une monarchie héréditaire, le souci de la dynastie prémunit la Nation contre un pareil danger, en créant au monarque exactement le même intérêt qu'aux propriétaires fonciers. "Il n'y a, écrit Dupont de Nemours, que les monarques héréditaires dont tous les intérêts personnels et particuliers, présents et futurs puissent être intimement sensiblement, et manifestement liés avec celui de leur nation par la copropriété de tout le produit net du territoire soumis à leur empire". Il faut donc un monarque héréditaire.

Le monarque héritaire doit être un souverain absolu.

D'autre part, le monarque héréditaire doit être un souverain absolu. "L'idée de plusieurs autorités dans un même Etat, dit Dupont de Nemours, ne présente qu'une absurdité complète. Si ces autorités sont égales, il n'y a point d'autorité, il ne peut y avoir que plus ou moins d'anarchie. Si l'une d'entre elles est supérieure aux autres, celle-là est l'autorité, les autres ne sont rien. Or, dans ce dernier cas, de deux choses l'une : ou bien l'autorité qui l'emporte est celle qui représente l'intérêt des propriétaires

fonciers , et alors c'est bien; mais les autres autorités sont inutiles, et elles ne peuvent que constituer des entraves, elles ne peuvent qu'entraîner des conflits inutiles et nuisibles; ou bien, l'autorité qui l'emporte est autre que celle qui se confond avec l'intérêt des propriétaires fonciers, alors l'ordre naturel est renversé, la nation ne peut qu'en souffrir dommage".

Les physiocrates donnent encore cette autre raison, en faveur de l'unité d'autorité : "Si nous consultons chaque homme, (c'est Le Mercier de la Rivière qui s'exprime ainsi), en particulier, nous trouverons, en général qu'ils voudraient tous avoir des droits et point de devoirs; recevoir beaucoup et ne donner rien; tous séparément voudraient que l'inégalité , qui est une nécessité physique, et qu'aucune loi ne saurait faire disparaître fût en leur faveur".

Cette conception absolutiste des physiocrates n'est pas un expédient pour s'attirer les faiseurs du pouvoir royal.

On a prétendu voir dans cette conception absolutiste de l'autorité souveraine, un habile expédient des physiocrates, on a dit qu'ils raisonnaient ainsi pour s'attirer la faveur du pouvoir royal pour le mettre de leur côté, et l'on a cité à l'appui de cette manière de voir, une tentative faite par eux, en 1779, pour mettre les Ephémérides, qui était leur journal à ce moment-là, sous le patronnage du Dauphin, le futur Louis XVI. On oublie que, précisément sur le terrain des faits le Marquis de Mirabeau, qui était un physiocrate passionné, se refuse à cette consécration officielle de la physiocratie, et il déclarait fièrement que les princes devaient mériter l'appui des économistes par des faits, ou du moins par des sentiments hautement professés, et qu'il désavouerait "les Ephémérides" sitôt qu'elles prendraient une enseigne de Cour. Il ne faut donc pas s'arrêter à ces considérations.

La monarchie absolue et héritaire ne doit pas être un pouvoir arbitraire.

La théorie politique des Physiocrates est trop visiblement en rapport de la logique formelle avec leur théorie économique, pour qu'il y ait lieu d'y chercher des mobiles à côté. D'ailleurs rien de moins arbitraire que le pouvoir si grand, dont le souverain est investi. Le souverain, disent-ils, n'a pas à créer, mais simplement à déclarer les lois. Un pouvoir législatif n'est pas nécessaire pour cela.

Aussi les physiocrates ne mettent pas à côté du pouvoir exécutif un pouvoir législatif. Si le législateur était fait pour faire des lois, on comprendrait que l'on pût songer à confier ce pouvoir à d'autres personnes qu'à l'exécutif. Mais le pouvoir législatif, c'est l'Etre Suprême, qui a créé les lois sociales, naturelles, elles n'ont plus qu'à être promulguées et

Pour les physiocrates, le pouvoir législatif est inutile.

sanctionnées; et c'est là le rôle de l'exécutif. Il n'y a pas de pouvoir législatif, parce qu'il n'y a pas à légiférer, parce qu'il n'y a qu'à promulguer. Mais, cela suppose chez le monarque une grande connaissance des lois de l'ordre naturel. Or, précisément personne n'est mieux placé que le monarque héréditaire et absolu pour les comprendre, si on les lui révèle. Les propriétaires fonciers semblent faciles à persuader, puisque la physiocratie identifie l'intérêt de la nation avec leur intérêt particulier. Mais, le monarque a exactement le même intérêt que les propriétaires fonciers, puisque par l'impôt il est copropriétaire de tout le produit net du pays; son intérêt particulier est donc le plus grand produit net possible. Et cela est pour rendre le monarque très accessible aux vérités de l'ordre; pour l'inciter vivement à promulguer dans sa nation les lois sociales naturelles; et, en cela même, au surplus se trouve la garantie contre l'arbitraire du monarque.

Un monarque, disent-ils, ne se livre à l'arbitraire que pour satisfaire ses intérêts plus ou moins bien entendus; or, ses intérêts, dès qu'il les aura clairement compris, lui paraîtront en toute évidence, comme se confondant avec la sûreté de la propriété et la liberté de ses sujets.

Si souvent dans le passé, les monarques ignorants de leur véritable intérêt, ont mesuré de leur pouvoir despote, que les peuples ont fait de ces mots : "despote, despotisme", qui par eux-mêmes, ne comportent aucun sens défavorable, et ne signifient que puissance les synonymes d'arbitraire, la monarchie physiocratique n'aura nullement ce caractère; ce sera un despotisme, mais ce sera un despotisme légal, ou plutôt le despotisme légal, ou comme ils disent encore le despotisme de l'évidence d'un ordre essentiel; c'est donc l'opposé du despotisme arbitraire.

Le monarque y sera soumis autant et comme ses sujets, par la force de son intérêt; ce sera le despotisme des lois de la nature, des lois sociales naturelles. Et, les physiocrates observent qu'il est plus facile de persuader un seul homme, le souverain, que plusieurs millions d'hommes, que quelques centaines de délégués de la Nation, enlisés dans les vieux préjugés, surtout quand cet homme unique se trouve être celui dont il est plus facile de montrer l'intérêt particulier comme lié à l'établissement de la physiocratie. Ce serait une raison de plus qui viendrait à l'appui de leur théorie politique.

On se rappelle que les physiocrates chargent l'Etat, le monarque d'organiser l'enseignement de la

La monarchie physiocratique sera un despotisme légal, le despotisme de l'évidence d'un ordre essentiel

L'opinion instruite des lois de la physiocratie

tie rappellera le souverain au respect de ces lois.

Pour les physiocrates la fonction de juger est une délégation nécessaire du souverain.

Fonction de contrôle attribuée à la magistrature.

La Physiocratie et les guerres de conquête.

physiocratie; il ne manquera certainement pas à ce devoir, il sait bien que l'opinion est maîtresse des gouvernements. Et, le monarque physiocratique ne sera assuré de régner longtemps et de transmettre son pouvoir à la postérité, que, quand la grande majorité des sujets instruits des lois de l'homme ne pourra qu'approuver sa politique. Ainsi par un heureux retour, le développement de l'instruction donnera un contrôle sérieux des sujets sur l'administration du monarque, à qui il pourrait arriver de transgresser les lois de l'ordre.

Enfin, si les physiocrates estiment qu'il ne doit pas y avoir d'autre organe du pouvoir législatif que le monarque, ils considèrent en revanche que la fonction de juger les citoyens est incompatible avec la souveraineté; et, ils en donnent différentes raisons dont la plus pratique est que la fonction de juger, doit être l'application de la loi à des cas particuliers, ce qui entraîne la recherche d'une infinité de faits particuliers, recherche à laquelle le souverain ne peut se livrer.

Ce qui est intéressant à relever, c'est la fonction de contrôle que les physiocrates donnent aux magistrats, comme conséquence logique de leur fonction de juger. Les magistrats, bien qu'ayant à juger d'après les lois positives, les lois promulguées doivent être très instruits des lois naturelles de l'ordre social, car, avant d'appliquer les lois positives, ils sont religieusement obligés de commencer par juger ces lois en les comparant avec les lois naturelles et essentielles de l'ordre social.

Un rapprochement, s'impose à l'esprit entre cette mission, que les physiocrates confient au corps judiciaire, et la mission, dont est investie la Cour Suprême des Etats-Unis; seulement tandis que la Cour Suprême des Etats-Unis, juge les lois positives en les comparant à une constitution positive, la constitution fédérale; les cours judiciaires de la monarchie physiocratique jugent les lois positives en les comparant à une constitution non écrite, celle qu'a établie pour les sociétés l'Etre Suprême, et qu'a découverte la Science nouvelle : la Physiocratie.

On pourrait penser que la physiocratie, par l'importance primordiale qu'elle attachait à l'agriculture, seule source de production, seule source d'une richesse nationale indépendante, risquait de pousser les Etats, dont le territoire est exigu, ou le sol ingrat, à la conquête de territoires plus vastes, plus fertiles. La physiocratie n'est-elle pas, comme l'était le mercantilisme, qu'elle voulait détruire, un germe de guerres ? Pas du tout, les physiocrates

placent le droit infiniment au-dessus de l'intérêt, même national; ils sont les défenseurs les plus éloquent et les plus nobles de la justice internationale.

Les physiocrates placent le droit infiniment au-dessus de l'intérêt, même national.

Une nation qui par elle-même, étant donné son sol et son climat, ne peut avoir une abondante production agricole, ne saurait trouver dans ce fait un motif légitime de dépouiller ses voisins. Son rôle, c'est de développer son activité industrielle pour prendre sa part par l'échange des services, du produit né des nations, qui se trouvent pourvues d'un sol étendu et fécond.

Voici ce que proclamait Le Trosne, 140 ans avant le Président Wilson, dans son livre "De l'ordre social". "Il existe des devoirs de nation à nation, comme il existe d'homme à homme, et, ces devoirs dérivent des mêmes lois, parce qu'il n'existe qu'une justice, dont la violation est d'autant plus fâcheuse qu'il s'agit de rapports plus importants et plus étendus. Une nation doit à une autre nation, ce qu'un homme doit à autre homme : la justice, la bonne foi, la fidélité dans l'exécution des conventions, l'accomplissement de tous les devoirs réciproques; elle doit respecter sa liberté, son indépendance, son territoire, son commerce; et, il n'est pas plus permis aux nations de se nuire, de chercher à s'affaiblir, à se priver de leur avantages naturels, que ces actions ne sont permises aux citoyens entre eux".

Indépendamment des lois positives, il n'y avait donc pas de risques à cet égard, que la doctrine physiocratique apportât jamais la guerre.

## Section II

### LE SMITHIANISME

Le smithianisme qui aboutit à la même théorie d'art que la physiocratie, a un point de départ scientifique différent

Dans le même temps où l'effort de révision des idées et de la politique économique se manifestait en France, s'élaborait en Grande-Bretagne un mouvement doctrinal analogue, qui devait trouver son expression la plus forte, la plus complète, en 1776, dans le célèbre ouvrage du philosophe écossais Adam Smith, philosophe qui était aussi économiste, intitulé : "Recherches sur la Nature et les Causes de la Richesses des Nations".

La nouvelle doctrine anglaise aboutissait comme la nouvelle doctrine française, à préconiser la liberté économique, que son fondateur appelait simplement le système de la liberté naturelle; les physiocrates auraient dit de préférence le propriétarisme, mais ils entendaient par là la même chose. Seulement la doctrine

ne anglaise arrivait à ce résultat, à cette conclusion par un autre chemin que la physiocratie, ou, plus exactement, son point de départ scientifique n'était pas le même.

Tout en rendant pleinement hommage à la doctrine des économistes français, prise dans son ensemble et surtout dans ses conclusions, Adam Smith a méconnu les physiocrates, il ne croit pas pouvoir en accepter la base technique. Cette base, à savoir : la thèse de la productivité exclusive de l'agriculture, il ne l'accepte pas, cela lui semble un paradoxe insoutenable. Beaucoup moins spéculatif que les physiocrates dans son ouvrage : "Recherches sur les causes et la nature de la richesse des Nations", il néglige la nature des richesses et se borne, à dire que ce qui forme la nature de la richesse, ce sont des choses nécessaires et commodes à la vie. Ceci dit, il entreprend donc de rechercher les causes de la richesse sans s'arrêter davantage à la question de la nature des richesses, à laquelle les physiocrates se sont attachés avec tant d'acharnement.

### § I - La structure essentielle du système de la Liberté Naturelle

La richesse d'une nation dépend de la quantité de biens nécessaires et commodes à la vie qu'elle possède.

Ce qui fait que les différentes nations sont plus ou moins abondamment pourvues de ces choses nécessaires ou commodes à la vie, ce qui fait qu'elles sont, en d'autres termes, plus ou moins riches, c'est sans doute qu'il y a entre elles des différences de ressources naturelles. Les ressources naturelles que leur offre le territoire, y peuvent être pour beaucoup. Mais il s'en faut que ce soit tout ou peut être même le principal. Est-ce que l'on ne voit pas beaucoup de peuples, sur de vastes terres, qui ne demanderaient qu'à montrer leur fécondité, et sous les climats les plus bienveillants, par exemple les Etats-Unis qui remplacent les Etats Indiens. Inversement ne voit-on pas parfois, une population nombreuse vivre dans l'abondance, sur un territoire exigü, parfois même péniblement conquis sur la mer comme le Danemark, et une partie de la Hollande, soit nullement favorisé des dons de la nature.

Si c'est là ce qu'on voit, c'est donc qu'il y a une cause, sans laquelle les ressources naturelles, si précieuses soient-elles, ne sont rien, et qui, là où elle est en action peut suppléer à l'absence ou à l'insuffisance des ressources naturelles; une cause générale et commune de la richesse, cause que l'on a mise en œuvre très inégalement, très différemment chez les divers peuples, explique l'inégale richesse

chez chacun d'eux. C'est cette cause qu'il faut trouver; cette cause, c'est le travail.

Le livre de Smith débute ainsi : Le travail annuel d'une Nation est le fonds primitif, le fonds premier qui fournit à sa consommation annuelle toutes les choses nécessaires et commodes à la vie. Et, ces choses sont toujours ou bien le produit immédiat de ce travail, ou bien achetées des autres nations avec ce produit.

Par le mot travail, Smith entend l'industrie : l'industrie dans le sens large du mot.

Ainsi ce que Smith met au premier plan dans les causes de la richesse d'une nation c'est le travail, l'activité industrieuse de cette nation. Puis, il ajoute : "Selon que le produit de ce travail, ou de ce qui est acheté des autres nations avec ce produit, se trouve être dans une proportion plus ou moins grande avec le nombre des consommateurs, la nation est plus ou moins bien pourvue de toutes les choses nécessaires ou commodes, dont elle éprouve le besoin".

Cette proportion entre le produit du travail et les besoins de la consommation est déterminée par deux circonstances différentes, qui toutes deux ont trait au travail; c'est premièrement l'efficacité, le rendement du travail dépensé, et deuxièmement, la quantité de ce travail, c'est-à-dire la proportion qui se trouve dans la nation entre le nombre de ceux qui sont occupés à fournir les choses nécessaires ou commodes à la vie, et le nombre de ceux qui ne sont pas occupés à cela. Quantité du travail en action, rendement du travail mis en œuvre, c'est là surtout que se trouve la cause de la différence de richesse des peuples.

Et voici qui va montrer que le rendement du travail importe plus encore que sa quantité relative. Chez les peuples primitifs, tout individu en état de travailler, travaille, c'est-à-dire chasse ou pêche, ou accomplit quelque tâche analogue, s'efforçant de pourvoir du mieux qu'il peut à ses besoins et à ceux des individus de sa famille, ou de sa tribu, qui sont trop jeunes, trop vieux ou trop infirmes pour assurer eux-mêmes leur subsistance. Tous ceux qui sont en état de travailler, travaillent, et, cependant, ces peuplades primitives sont dans un état de pauvreté, suffisante pour les détruire souvent, ou du moins, pour qu'elles se voient réduites à la nécessité, tantôt de détruire elles-mêmes leurs enfants, leurs vieillards, leurs infirmes, leurs malades, tantôt de les abandonner à l'horreur de la faim, ou à la dent des bêtes féroces. Voilà ce qu'il en est chez un peuple où tous travaillent.

Sens particulier que Smith donne au mot travail.

La proportion entre les produits du travail et les besoins est déterminée par l'efficacité du travail et par sa quantité.

Le rendement du travail est plus important que sa quantité

Au contraire chez les Nations civilisées et en progrès, quoi qu'il y ait un grand nombre de gens tout à fait oisifs, ou du moins s'occupant à tout autre chose qu'à la production d'objets consommables quoique beaucoup d'entre ceux qui consomment, consomment 10 ou 100 fois plus que la plupart de ceux qui sont employés à un travail productif, cependant la somme du produit du travail de la Société est si grande, que tout le monde y est souvent pourvu avec abondance, et que l'ouvrier, même de la classe la plus pauvre, s'il est sobre, laborieux, peut jouir en choses propres aux besoins et aux aisances de la vie, d'une part plus grande que celle que pourrait jamais se procurer aucun individu, même le plus favorisé de cette peuplade où pourtant tout homme valide, s'emploie productivement. Pour qu'il en soit ainsi, car cela est, il faut de toute évidence que l'efficacité du travail, le rendement du travail soit infiniment plus grande chez les peuples civilisés que chez les peuples primitifs; il faut qu'ainsi l'efficacité, le rendement du travail soient une circonstance plus importante que sa quantité relative, puisqu'ici, moins d'individus travaillent, et cependant, tout le monde est dans l'aisance relativement. Chez les Nations tout vient de l'efficacité du travail.

D'où vient l'efficacité du travail chez les nations avancées.

La division du travail et de spécialisation des tâches et des professions

La remarque suivante s'impose, dit Smith : si chez les peuples primitifs, où tous les individus valides travaillent, tous se livrent à peu près au même genre d'occupations, tous chassent pêchent; au contraire, dans les Nations avancées, si ce n'est qu'une partie des individus valides qui s'emploie à un travail commun, chacun de ceux qui travaillent se consacre à une besogne différente : l'un ne fait que du pain, l'autre que des chaussures, celui-ci que des meubles, cet autre que des habits, etc.. Bref, il règne entre eux une grande, une extrême division du travail, une spécialisation des professions, et même des tâches, qui seraient pour nous un étonnement, une stupéfaction, si nous n'avions la grande habitude de les voir, et de vivre parmi elles toujours.

Ne serait-ce pas là l'explication de cette différence si marquée entre peuples primitifs et Nations civilisées, ne serait-ce pas là l'explication de l'évidente et si haute efficacité du travail chez les nations civilisées. Cela ne semble pas douteux.

Quand on prend la peine de regarder sur des exemples pris dans les faits, quand on regarde la différence de rendement du travail divisé et non divisé, c'est à n'en pas croire ses yeux.

Adam Smith, donnait comme exemple de cette grandeur du rendement du travail divisé, la fabrication des épingle. Cet exemple, est de son temps. On peut noter d'abord que fabriquer à soi seul des épingle entières, et ne faire que cela, ce serait déjà une très sérieuse division du travail, une étroite spécialisation des professions. Déjà au temps de Smith, au XVIII<sup>e</sup> siècle, cette fabrication des épingle se décomposait en une série de tâches, chacune accomplie par une catégorie spéciale d'ouvriers. Et Adam Smith arrivait à cette conclusion, nullement exagérée, et qui serait présentement bien dépassée : "que 10 ouvriers entre lesquels le travail de fabrication d'une épingle était divisé dans la petite fabrique qu'il considérait, réussissaient sans peine à faire ensemble plus de 48.000 épingle dans une journée; ce qui permet de dire que chaque ouvrier en faisait comme 4.800 par jour pour son compte; alors que, bien évidemment, si chacun d'eux avait dû fabriquer à part et intégralement chaque épingle, il n'en eût peut être pas fait 20 dans sa journée".

Généralisons par la pensée ce simple exemple, étendons l'enseignement qui en ressort à toutes les manifestations de la division du travail, aussi bien la spécialisation des professions, que spécialisation des tâches dans une même profession, élargissons cette division au point qu'elle déborde, comme cela est la Nation, ajoutant ainsi aux avantages de la division personnelle ceux de la division territoriale du travail, laquelle permet de produire chaque chose à l'endroit le plus favorable et alors on pourra se faire au moins approximativement une idée de la mesure dans laquelle il est vrai que la division du travail accroît l'efficacité du travail et multiplie son rendement.

C'est là ce qui fait que dans nos sociétés l'individu, même de la classe la plus pauvre, s'il est sobre et laborieux peut jouir d'une aisance, qui sans doute lui paraît et nous paraît médiocre, à l'égard de la plus grande aisance et de la plus grande richesse qui l'entoure, mais aisance cependant à laquelle ne peut rêver d'atteindre, même le chef dans une société primitive, où est pour ainsi dire ignorée la division du travail, avec cette merveilleuse efficacité de la coopération, dans laquelle cette division se traduit.

Combien faut-il que cette division et cette coopération soient efficaces pour qu'il y ait avantage, et avantage incalculable à faire, par le travail divisé, coopérer des milliers d'individus à la fabrication du moindre ustensile de ménage, et cela en dépit des

Le rendement du travail divisé est tellement grand qu'il couvre et au-delà

les frais qu' implique la division du travail. frais d'échange et de circulation que nécessite une pa- reille division.

Adam Smith, réussit à nous en faire prendre conscience à l'aide encore d'un exemple qu'il convient de reproduire. Il est un peu long, mais il est charmant il montre la puissance de cette efficacité du travail divisé.

C'est dans le Tome Ier de la traduction française Germain Garnier, édition de 1859, Livre I, Chapitre I, à la page 102 & 103 : " Observez, dit-il, dans un pays civilisé et florissant, ce qu'est le mobilier d'un simple journalier ou du dernier des manœuvres, et vous verrez que le nombre des gens, dont l'industrie a concouru pour une part quelconque à lui fournir ce mobilier, est au-delà de tout calcul possible. La veste de laine par exemple, qui couvre ce journalier, toute grossière qu'elle paraisse, est le produit du travail réuni d'une innombrable multitude d'ouvriers. Le berger qui a élevé les moutons; celui qui a trié la laine, celui qui l'a peignée ou cardée; le teinturier , le fileur, le tisserand, le foulonnier; puis, celui qui adoucit, chardonne et unit le drap, tous ont mis une portion de leur industrie à l'achèvement de cette œuvre. Combien d'ailleurs n'y a-t-il pas eu de marchands et de voituriers employés à transporter la matière à ces divers ouvriers, qui souvent demeurent dans des endroits fort distants les uns des autres; que de mers il a fallu traverser et de navigations il a fallu faire; que de constructeurs de vaisseaux, de matelots, d'ouvriers en voiles ou en cordages, mis en œuvre pour opérer le transport des différentes drogues du teinturier, rapportées souvent des extrémités du monde; quelle variété de travail aussi pour produire les outils du moindre de ces ouvriers, sans parler des machines les plus compliquées, comme le vaisseau du commerçant, le moulin du foulonnier et même le métier du tisserand. Considérons seulement quelle multitude de travaux exigent les machines les plus simples : les ciseaux avec lesquels le berger a coupé la laine; il faut que le mineur, le constructeur du fourneau où le minerai a été fondu, le bûcheron qui a coupé le bois, le charbonnier qui a cuît le charbon consommé; le briquetier, le maçon, les ouvriers qui ont construit le fourneau; ceux qui ont travaillé à la construction du four, de la forge; le forgeron; il faut que tous aient contribué par la réunion de leur travail à la construction de ces ciseaux".

"Si nous voulions examiner de même chacune des autres parties de son vêtement, ou chacun des meubles de son ménage : la chemise de toile qu'il porte sur

la peau, les souliers qui chaussent ses pieds; le lit sur lequel il repose et toutes les différentes parties dont ce meuble est composé; le gril sur lequel il fait cuire ses aliments, et le charbon dont il se sert, arraché des entrailles de la terre, apporté peut être par de longs trajets, sur terre et sur mer; tous ces autres ustensiles de cuisine, ces meubles, cette table ces couteaux, ces fourchettes, les assiettes de terre ou d'étain sur lesquelles il sert et coupe ses aliments les différentes choses qui ont été employées à préparer son pain et sa bière; le châssis de verre, qui lui procure à la fois de la chaleur et de la lumière, en l'abritant du vent et de la pluie; l'art et les connaissances qu'exige la préparation de cette heureuse et magnifique invention, sans laquelle nos climats du Nord arriveraient à peine à avoir des habitations portables; si nous songions aux nombreux outils qui ont été nécessaires aux ouvriers employés à produire ces diverses commodités; si nous examinions en détail toutes ces choses; si nous considérions la variété, la quantité de travaux que suppose chacune d'elles nous sentirions sans peine, qu'elle est le résultat du concours de plusieurs milliers de personnes. Le plus petit particulier, dans un pays civilisé, ne pourrait être vêtu et meublé, selon ce que nous regardons assez mal à propos comme la manière la plus simple, et la plus commune. Il est bien vrai que son mobilier paraîtra extrêmement simple et commun auprès du luxe extravagant d'un grand seigneur; cependant, entre le mobilier d'un prince d'Europe, et celui d'un paysan laborieux et rangé, il n'y a peut-être pas autant de différence qu'entre les meubles de ce dernier et ceux d'un roi d'Afrique, qui règne sur 10.000 sauvages, qui dispose en maître absolu de leur liberté et de leur vie".

Cette page tout à fait admirable d'Adam Smith, Bastiat la reprendra et la développera brillamment. Les raisons de cette efficacité du travail divisé, c'est l'habileté que permet d'acquérir la spécialisation c'est l'économie de temps permise par la continuité de la même besogne, c'est la facilité donnée au remplacement du travail par des machines, c'est la gradation du travail selon les aptitudes des travailleurs, c'est l'emploi simultané des différentes parties de l'outilage et la production au bon endroit, grâce à la division territoriale du travail. Cela est très connu et il est inutile de s'y arrêter davantage dans l'exposé de la technique de Smith; mais il importait d'insister sur l'efficacité même de la division du travail, cela était indispensable, car c'est à quoi s'amorce la tec-

nique propre de la doctrine de l'économiste écossais Adam Smith.

Les conditions naturelles aux-  
quelles est su-  
bordonnée la division du tra-  
vail.

En effet, si tel est le rendement du travail di-  
visé, on conçoit qu'il est de la plus haute importance  
pour le progrès de la richesse nationale de connaître  
et de respecter les conditions qui favorisent l'exten-  
sion de la division du travail; car, si d'autres cau-  
ses, d'ordre très différent d'elle, par exemple, un  
bon gouvernement pourvoyant à la sécurité des person-  
nes, des biens ainsi qu'au respect des contrats, un  
système fiscal juste, modéré, non vexatoire, d'où l'  
arbitraire soit exclu, ont leur part dans le progrès  
ou la stagnation de la richesse des divers peuples, il  
semble bien que le point où est poussée la division du  
travail doive être regardé comme la cause sinon unique  
du moins prépondérante de la richesse. En sorte que  
l'on pourrait tout naturellement dire que si les pro-  
grès de la richesse tiennent surtout à la division  
du travail, il n'est rien de plus simple que de faire  
un peuple riche, il n'est que de pousser plus loin  
jusqu'à l'extrême chez ce peuple la division du tra-  
vail.

Les conditions auxquelles est subordonnée l'extension de la division du tra-  
vail.

C'est bientôt dit, et trop vite dit, car la divi-  
sion du travail et son extension sont subordonnées à  
des conditions naturelles, à des conditions sans les-  
quelles il n'y a rien à faire. Ces conditions se ra-  
mènent à deux substantiellement, à savoir : l'étendue  
du marché, et l'abondance des capitaux.

Il faut d'abord un marché suf-  
fisant.

La première condition à l'extension de la division  
du travail est l'étendue du marché, l'étendue des dé-  
bouchés, comme l'on dit encore. En effet ce n'est pas  
tout de produire abondamment, et c'est même à ne pas  
faire si tout le produit ne peut être écoulé. La mesure  
en laquelle une production a chance de trouver des con-  
sommateurs, c'est ce que l'on appelle l'étendue de son  
marché, l'étendue de ses débouchés. Pour s'en rendre  
compte, il suffit de comparer le degré de division du  
travail à la ville et au village. A la ville on trouve  
une division du travail poussée extrêmement loin, dans  
un village, au contraire, un même individu est sabo-  
tier, marchand de vin, coiffeur, et fait encore diffé-  
rentes autres choses; il groupe toutes ces tâches pour  
réussir à faire quelque chose, parce que le débouché  
le marché n'est pas assez étendu; il faut des clients:  
des consommateurs.

Ceci compris, la politique la plus favorable à l'  
extension du marché est évidemment la liberté des é-  
changes, la liberté du commerce. On est parti de là,  
pour accuser Adam Smith de cosmopolitisme, d'indiffé-  
rence à l'égard de la nation considérée comme puissan-  
ce; mais, cela est tout à fait faux: "Le grand objet,

déclare-t-il, de l'économie politique de chaque pays est d'accroître la richesse et la puissance de ce pays dans la mesure où la puissance dépend de la richesse". Voir : "La Richesse des Nations". Livre II, chapitre V, page 125, du Tome II.

Voudra-t-on faire remarquer encore, en ce qui concerne le commerce extérieur, que le protectionnisme, en écartant ou en gênant la concurrence étrangère, en l'écartant, à cet avantage de réserver le marché intérieur aux industries nationales et que cela équivaut pour elle à un élargissement de son marché. A cela, il faut répondre d'abord que c'est au détriment de l'extension de la division territoriale du travail, des bienfaits de laquelle on prive ainsi la nation. Et puis, et surtout, il n'est pas sûr du tout que cela soit compensé dans une certaine mesure, par le fait qu'ainsi les industries nationales, pourront pousser plus loin la division intérieure du travail; car, à l'abri de la concurrence étrangère, les industries nationales risqueront de s'endormir. C'est donc la liberté du commerce, la liberté des échanges, qui répond le mieux à cette première condition.

La seconde condition, indispensable aussi, plus indispensable encore peut être à l'extension de la division du travail, c'est l'abondance, l'accumulation croissante des capitaux.

S'il faut des capitaux abondants dans un pays pour que la division du travail y soit poussée très loin, c'est, d'abord, la nécessité d'un fonds pour l'entretien des producteurs, des ouvriers, en attendant que l'ouvrage soit achevé et vendu parce que patrons et ouvriers, ne le produisent pas pour leur propre consommation. Et c'est en second lieu les dépenses à faire pour l'outillage, l'installation industrielle, les machines enfin, rendues possibles par la décomposition de la besogne. Songez aux capitaux qu'il faut pour tout cela. Et puis, enfin ce sont ces approvisionnements en matières premières, puisque chaque entreprise en consomme beaucoup, du fait que quiconque s'adonne à un seul ordre de production, à une seule espèce de fabrication. Surtout avec la division des tâches, la quantité de matières premières qu'un même nombre de personnes consomme, augmente dans une très forte proportion, comme augmente le rendement.

Il est évident que quiconque travaille pour l'échange, pour la vente, ce qui implique la division du travail, doit pour entretenir, pour créer et pour lancer son entreprise, être en mesure de verser des avances, disposer de capitaux ou s'en procurer. Pour cela il faut que ces capitaux existent, que ces capitaux soient déjà accumulés.

La condition la plus favorable à l'accroissement des capitaux c'est la liberté économique.

Ceci compris, quelle est la condition la plus favorable à l'accroissement des capitaux, quelle politique économique convient-il de suivre ?

C'est la politique de la liberté économique, la liberté dans l'emploi du travail et des capitaux, pense Adam Smith. Et sa raison en est la suivante : "l'augmentation du capital implique l'épargne, l'économie dans le sens vulgaire du mot. Or, d'une part en aucun temps, ni en aucun pays, l'on n'a vu que ce soit sur les gouvernements qu'il faille faire fonds pour des économies; si les capitaux se sont formés, se sont accumulés au cours des temps, ça été du fait des particuliers, grâce à ce qu'Adam Smith appelle "cet effort universel constant et non interrompu de chaque individu pour améliorer son sort". Il faut donc laisser cet effort libre de s'exercer dans tous les sens, comme il le juge à propos. D'autre part, l'épargne est plus ou moins facile à chacun, suivant le profit qu'il réussit à réaliser. L'épargne du pays sera donc, tout au moins, pourra être, plus considérable si, à tout moment, le travail et le capital des particuliers sont employés de la manière qui fournit le plus de valeur par rapport au prix de revient d'ensemble.

Pour imprimer à tout moment au travail et au capital la direction qui donnera ce résultat, c'est sur les particuliers, sur leur intérêt propre, sur leur désir constant d'améliorer leur sort qu'il faut compter, chacun n'emploie naturellement son capital et son travail que dans la vue du profit; il tâche toujours de l'employer dans le genre d'industrie, dont il espère le plus d'avantages.

Sans doute les profits tendent sous l'action de la concurrence, à se niveler au taux le plus faible, il pourrait sembler que le monopole, en assurant de hauts profits à ceux qui en jouissent est plus favorable à l'accroissement des capitaux. Il ne faut pas, s'arrêter à une vue aussi superficielle que celle-là: "Si le monopole fait hauser le taux du profit du monopoleur, il empêche que la somme totale des profits d'un pays ne monte aussi haut qu'elle aurait fait sans lui, car il tend à diminuer plutôt qu'à augmenter la masse totale du revenu réel, et, comme un petit profit sur un gros capital donne un plus grand revenu que le ne le ferait un gros profit sur un petit capital, le monopole nuit à l'accroissement des capitaux". (Voir au livre IV, chapitre 7 "Des Colonies", pages 402).

C'est donc dans la liberté dans l'emploi du travail et des capitaux que réside le moyen d'accroître les capitaux. Assurément l'individu peut se tromper, peut faire de faux calculs, il n'en reste pas moins

Le monopole accroît les profits du monopoleur, non les profits du pays

C'est sur l'intérêt personnel qu'il faut compter pour donner aux capitaux la direction

la plus favorable.

que chaque individu dans sa position particulière est beaucoup mieux à même de voir juste qu'aucun homme d'Etat ou législateur ne pourrait le faire pour lui.

"L'homme d'Etat, dit Adam Smith, qui chercherait à diriger les particuliers dans la route qu'ils ont à tenir pour l'emploi de leur capitaux, non seulement s'embarrasserait du soin le plus inutile, mais encore il s'arrogerait une autorité, qui ne pourrait jamais être plus dangereusement placée que dans les mains de l'homme assez insensé et assez présomptueux pour se croire capable de l'exercer". (Livre IV, Chapitre 2, pages 206).

Voilà donc Adam Smith, par un autre chemin, ou avec un autre point de départ, le travail, l'industrie arrivant à la même conclusion pratique que les physiocrates; l'un et l'autre préconisent un régime de liberté économique, un régime de liberté, non seulement de la production, mais de l'échange.

La technique des physiocrates, dans ce qu'elle a spécifique, aurait pu se montrer nettement défavorable à la paix entre les peuples; si, en effet, une nation n'a pas un territoire agricole assez étendu, assez fertile, ce territoire étant la source unique de la richesse première, cette nation pourrait être tentée de se procurer par la conquête ce qui lui a fait défaut. Mais on se rappelle que les physiocrates se sont élevés avec la dernière énergie contre une pareille politique; l'idée de justice prime trop chez eux l'idée utilitaire pour accepter que l'on pût tirer de leur technique une politique semblable.

La technique d'Adam Smith se présente à cet égard sous un aspect autre. Voici les paroles qu'il prononçait 21 ans avant la publication de la "Richesse des Nations" en 1755, dans une société littéraire : "Pour éllever un Etat, du dernier degré de barbarie, au plus haut degré d'opulence, il ne faut que trois choses : la paix, des taxes modérées, et une administration tolérable de la justice; tout le reste est amené par le cours naturel des choses".

Par sa structure même, le smithianisme est essentiellement une conception pacifique de la richesse nationale et des conditions de son progrès, tel au moins que l'a compris Adam Smith. Le smithianisme ne postule à aucun degré la guerre tant s'en faut, parce que sa conception de la richesse nationale n'implique nullement une nation dominatrice, et il s'accorde tout aussi bien des petits Etats que des grands et vastes empires. D'autre part, si cette politique est pratiquée, son effet ne peut être que de créer entre les nations une coopération et, par là, une solidarité de nature à leur faire apprêhender plus fortement les conflits

Le smithianisme est essentiellement une conception pacifique des conditions du progrès de la richesse nationale.

armés, par l'étendue des souffrances qui en résultent pour tous, à cause de la coopération et de la division du travail, qui existent entre eux, y compris les mesures et le vainqueur lui-même.

### § III- Tempéraments qu'apporte Adam Smith à son système de liberté naturelle.

Adam Smith, comme les physiocrates, ramène à trois les devoirs de l'Etat : la défense du territoire, la justice et les grands travaux publics que les particuliers ne sauraient entreprendre; voilà les domaines qui appartiennent au souverain. Indépendamment des obligations que ces trois devoirs lui imposent nécessairement, on constate, dans l'ensemble de l'œuvre de Smith, si on la lit attentivement, une série de cas où l'Etat intervient ou peut intervenir. La plupart de ces cas se rattachent à l'un ou à l'autre de ces devoirs, mais on pourrait n'y pas songer.

L'intérêt de la défense peut justifier certaines entraves à la concurrence étrangère, car la défense importe plus que l'opulence. "Quand une espèce particulière d'industrie, dit Smith, est nécessaire à la défense du pays, il peut être utile d'établir quelques charges sur l'industrie étrangère pour encourager cette industrie nationale".

I- Il approuve l'acte de navigation de Cromwell

Tout d'abord l'intérêt de la défense du pays peut justifier certaines entraves à la concurrence étrangère, car la défense importe plus que l'opulence. "Quand une espèce particulière d'industrie, dit Smith, est nécessaire à la défense du pays, il peut être utile d'établir quelques charges sur l'industrie étrangère pour encourager cette industrie nationale".

Et, de ce point de vue, Smith approuve l'acte de navigation, cet acte cherche à donner aux vaisseaux et aux matelots de la Grande-Bretagne le monopole de la navigation de leur pays, soit par des prohibitions absolues en certains cas, soit par de fortes charges en d'autres cas, sur la navigation étrangère. Adam Smith approuve cela, parce que la défense de la Grande Bretagne dépend beaucoup du nombre de ses vaisseaux et de ses matelots. On voit par là combien était fausse l'accusation de cosmopolitisme que l'on portait contre Adam Smith.

Voilà une intervention de l'Etat dans le domaine économique, dont le motif n'est point d'ordre économique, mais d'ordre politique. En somme cette intervention relève du premier devoir que Smith assigne à l'Etat : le devoir de défendre la société de tout acte de violence ou d'invasion de la part de sociétés indépendantes, c'est-à-dire des autres nations. Cela ne peut être à aucun degré considéré comme un manquement illogique à la doctrine économique de Smith, puisque l'objectif de mesures de ce genre n'est point la richesse, mais la défense, l'indépendance politique de la Nation.

Le point de vue proprement économique n'est pas le seul que doivent considérer les hommes d'Etat, il est possible que telle autre considération doive l'emporter sur celle de la richesse, et que par suite, l'accroissement de la richesse soit ralenti par la mesure que l'on va prendre. Adam Smith reconnaît que tel est nécessairement l'effet de l'act de navigation; néanmoins, dit-il, comme la sûreté du pays est d'une plus grande importance que sa richesse, l'act de navigation est peut être le plus sage de tous les règlements de commerce de l'Angleterre. Cela est discuté, tous n'étaient pas de son avis, et tous ne le sont pas encore aujourd'hui, mais il reste que c'est un terrain sur lequel on peut se placer, sur lequel s'est placée l'Angleterre; jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle pour la défense de son sol.

II- Smith admet dans un cas particulier l'établissement d'un droit de douane à l'importation.

En second lieu, et ici pour raisons d'ordre économique, Adam Smith admet dans un cas le droit de douane à l'importation : "c'est lorsque les produits d'une industrie nationale sont chargés eux-mêmes de quelque impôt dans l'intérieur; en ce cas, il paraît raisonnable d'établir un pareil impôt sur les produits du même genre, mais d'une fabrique étrangère". (Livre IV, chapitre II, page 222, Tome II).

Il ne pense point porter ainsi atteinte au système de liberté naturelle mais, c'est plutôt au nom même de la technique du système qu'il admet des droits de douane, en pareil cas. Ces droits, en effet, n'auront pas pour résultat de donner à l'industrie nationale le monopole du marché intérieur, ni de porter vers un emploi particulier, mais plus de capital et de travail du pays, qu'il ne s'en serait porté naturellement, tout l'effet qui résultera de ce droit de douane, ce sera d'empêcher qu'une partie de ce qui s'y serait porté naturellement n'en soit détourné par l'impôt, par cet impôt intérieur, pour prendre une direction moins naturelle. L'effet sera de laisser la concurrence entre l'industrie étrangère et l'industrie nationale, aussi près que possible des conditions où elle se trouvait auparavant.

Smith limite strictement au cas envisagé l'établissement du droit de douane.

Adam Smith limite strictement au cas envisagé l'application du droit de douane; il refuse, par exemple, de l'étendre au cas où ce droit aurait pour but de compenser le coût de la vie haussé dans le pays par les impôts sur les subsistances ou sur autres choses nécessaires à la vie. Il ne veut pas, ce n'est pas le cas qu'il envisage. Sans doute des impôts de ce genre, en faisant hausser le prix de la vie élèvent nécessairement le prix du travail, par conséquent élèvent le coût de la production de toute espèce de marchandises.

et cela met la production nationale dans un état d'inériorité à l'égard de la concurrence étrangère; c'est comme si ces impôts étaient établis sur chaque marchandise produite dans l'intérieur. Aussi on est parti de là pour soutenir que pour mettre l'industrie nationale sur le même pied que l'industrie étrangère, il est indispensable d'établir sur toute marchandise étrangère quelques droits égaux au renchérissement qu'éprouvent les marchandises de l'intérieur avec celles de l'étranger, avec lesquelles elles pourraient se trouver en concurrence.

Raisons que donne Smith pour repousser les droits de douane compensateurs.

Mais bien que théoriquement cela puisse peut-être être considéré comme n'étant pas en contradiction avec les doctrines de Smith, Smith donne deux raisons pour repousser cette idée de droits compensateurs, comme on dirait aujourd'hui.

C'est d'abord l'impossibilité de déterminer avec quelque précision, de combien le renchérissement général du travail peut influer sur le prix de chacune des différentes marchandises produites par le travail.

Il est impossible de distinguer entre tous les produits du pays, dans quelle mesure cet impôt général porte sur celui-là, ou sur cet autre, ; d'où, impossibilité de proportionner avec exactitude l'impôt sur chaque marchandise étrangère, au renchérissement de la marchandise nationale.

Il y a une autre raison bien supérieure; l'étrangeté du résultat que cela donnerait en ce qui touche le sort du peuple. Etablir sur le peuple, dit-il, un droit de douane à l'entrée, c'est établir un nouvel impôt, parce que le peuple paye les droits à l'entrée dans les prix qu'il paye les marchandises; et par la raison qu'il paye déjà trop cher les choses nécessaires à la vie, vouloir lui faire payer également plus cher la plupart de tous les autres objets de sa consommation, c'est à coup sûr, le moyen le plus étrange que l'on puisse imaginer pour adoucir la situation du peuple; c'est tout le contraire.

A plus forte raison, Adam Smith n'accepterait-il pas l'idée d'un droit de douane destiné à compenser les inégalités du coût de production, dues à des causes naturelles ou techniques. Accepter cela, ce serait accepter le principe le plus général du protectionnisme ce serait répudier le système de la liberté naturelle dans son application au commerce extérieur, cela est bien certain. C'est donc dans un cas particulier que le droit de douane est admis par Smith.

Il y a eu un exemple chez nous de ce droit de douane compensateur, ce fut la loi sur les sucre en 1906 : le sucre qui entrat en France devait payer un droit de douane, compensateur des impôts intérieurs

Smith repousserait également un droit de douane compensateur des inégalités du coût de production.

III - Selon Smith, il y a lieu parfois de délibérer sur l'opportunité des représailles douanières

Adam Smith, en troisième lieu, envisageant la question des représailles douanières convient qu'il peut y avoir quelquefois lieu à délibérer sur leur opportunité (Livre IV, Chapitre II, page 225, Tome II). En principe, les droits de douane à l'importation, ou les prohibitions, établis dans un esprit de représailles pour compenser le dommage, à nous fait par les tarifs, les prohibitions d'un autre pays, constituent une mauvaise méthode, puisque cela consiste à ajouter un dommage à celui que nous souffrons déjà, du fait des droits établis à l'étranger, et cela, pour la seule satisfaction de faire souffrir un peu aussi une autre nation; il ne faut donc pas recourir aux représailles. S'il ne faut pas recourir au droit de représailles, ce n'est pas par humanité, c'est par intérêt. Mais bien comprises des représailles peuvent être une bonne politique, quand il y a probabilité qu'elles amèneront la révocation des droits ou des prohibitions dont on se plaint. L'avantage de recouvrer un grand marché étranger, fera en général plus que compenser l'inconvénient passager de payer plus cher pendant un court espace de temps quelques espèces de marchandises que l'on choisit.

Quant à juger de l'opportunité de cette politique, quant à juger de cette probabilité qu'il y a là que les représailles donneront un résultat, force est de s'en remettre, dit Adam Smith, à l'habileté de ce: être insidieux et rusé que l'on appelle vulgairement l'homme d'Etat ou politique, dont les avis se dirigent sur la marche des procédures et le maniement des affaires; il n'y a pas d'autre moyen que cela. La probabilité c'est l'affaire de l'homme d'Etat, et c'est le seul cas dans lequel des représailles peuvent être admises : c'est pour arriver à la liberté du commerce.

IV - On peut délibérer de quel le manière il y a lieu de rétablir dans le pays où existe des droits de douane, la liberté du commerce avec l'étranger.

Adam Smith en quatrième lieu considérant le cas d'un pays habitué au protectionnisme reconnaît que l'on peut délibérer de quelle manière il y a lieu de revenir à la liberté d'importer des marchandises étrangères (Livre IV, chapitre II).

C'est ici une question de prudence à l'égard de la politique à suivre pour ramener la liberté. Lorsque dit-il, au moyen de gros droits ou de prohibitions mises sur toutes les marchandises étrangères, qui pouvaient venir en concurrence avec elles, certaines manufactures particulières se sont étendues au point d'employer un grand nombre de bras, faut-il, parce que la liberté commerciale est préférable par principe, supprimer brusquement ces droits ou prohibitions à l'abri desquels se sont développées ces manufactures. Adam Smith, tout en montrant que les désordres qui

pourraient en résulter seraient peut être bien moins qu'on ne se le figure communément, reconnaît néanmoins qu'il en pourrait résulter de graves inconvénients, pour les ouvriers que ces manufactures emploient. Il dit : "Le grand nombre de bras, (les ouvriers) qu'employaient ces manufactures, ces ouvriers peuvent, en effet, être plongés dans le chômage, par la brusquerie du retournement de la politique, être ainsi brusquement dépourvus de tout moyen de subsistance. L'humanité peut donc exiger que la liberté du commerce ne soit rétablie que par des gradations un peu lentes, avec beaucoup de circonspection et de réserve". En ceci encore on ne saurait reprocher à Smith une infidélité à sa doctrine. Il s'agit simplement l'user de précaution dans le retour de la liberté du commerce. Et on remarquera qu'ici qu'Adam Smith, ne se place qu'au point de vue de l'intérêt des ouvriers, il ne paraît pas se soucier du sort des capitaux engagés dans l'entreprise. Il sait bien que les droits, les prohibitions étaient du moins le plus souvent, établis à l'instigation des possesseurs de ces capitaux. Tant pis pour eux, quand l'intérêt général vient à l'emporter sur leur intérêt particulier, ils profiteront aussi des mesures prises à l'égard des ouvriers.

Smith ne croit pas au retour de la Grande Bretagne au libre échange.

Il faut relever ici, en passant, la réflexion bien connue, que fait Adam Smith sur le peu de chance qu'il y a de voir en Angleterre, l'intérêt général l'emporter sur l'intérêt particulier, et rétablir la liberté du commerce. Il envisage le cas, et il dit à la page 232 du Tome II : "A la vérité faut-il s'attendre que la liberté du commerce puisse jamais être entièrement rendue à la Grande Bretagne; ce serait une aussi grande folie que de s'attendre à y voir jamais réalisée la République d'Utopie, ou celle de l'Océana (La République d'Utopie, est celle de Thomas Morus, la République de l'Océana est celle d'Harrington). Smith ne voit pas du tout que cela puisse arriver : "Non seulement, dit-il, les préjugés du public, mais, ce qui est encore plus difficile à vaincre, l'intérêt privé d'un grand nombre d'individus, des possesseurs de capitaux, y opposent une résistance insurmontable". Il n'empêche que ce qu'Adam Smith considérait comme vraisemblablement impossible, s'est réalisé. Au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, l'Angleterre était devenue la grande Nation libre-échangiste. Cela est bien changé depuis 1932, c'est entendu; mais avant et jusque là, elle a toujours été libre-échangiste, depuis 1849-1850. Enfin Adam Smith n'est pas coupable de n'avoir pas vu cela, cela ne rend que plus sensible l'effort qu'il a fallu pour arriver à la liberté.

V- Il propose une forte taxe sur l'exportation des laines.

Enfin, en cinquième lieu, Adam Smith, à propos de l'exportation des laines anglaises, parle de telle façon qu'on lui a reproché cet écart de langage, au point de vue des principes, en ajoutant, il est vrai, que c'était sans doute de la part de Smith une concession à l'opinion populaire, dans le but d'arriver à un résultat pratique.

Il propose, en effet, l'imposition d'une forte taxe sur l'exportation de la laine (Livre IV, chapitre XX, p. 456, Tome II). Smith fait remarquer que la taxe qu'il propose, à la place de la prohibition d'exportation qui existe, donnerait aux manufacturiers et fabricants en laine un avantage suffisant pour les fabricants étrangers qui voudraient acheter des laines anglaises". Quand on lit les deux pages qui précèdent ce passage, on se rend compte des raisons expérimentales, qui induisent Adam Smith à penser qu'on ne saurait trouver meilleure matière à un impôt fiscal. On sait que l'impôt de douane n'est pas toujours protectionniste, il est bien souvent fiscal.

Cette matière, la laine à l'exportation, fournirait une excellente matière à l'impôt fiscal. Il n'est guère possible d'imaginer impôt plus capable de produire une revenu considérable au souverain, et, en même temps qui entraîne aussi peu d'inconvénients pour personne : surtout étant donné que c'est la prohibition d'exporter, qui règne au moment où il écrit. C'est donc une atténuation qu'il propose là; s'il juge opportun après cela de montrer aux fabricants de laine que, en fait ils se trouveront suffisamment protégés par l'effet de la taxe fiscale; ce n'est pas une raison pour faire de cette découverte, de cette idée accessoire, une idée principale. La particularité qu'il faut bien noter c'est que les laines étaient prohibées dans leur exportation, en Angleterre à ce moment-là.

VI-Adam Smith admet qu'on accorde un monopole de commerce à certaines compagnies coloniales .

En sixième lieu, Adam Smith, admet dans un cas particulier l'octroi par l'Etat d'un monopole temporaire; c'est quand il s'agit de ces compagnies par actions qui entreprennent à leurs propres dépens et à leurs risques, d'établir quelques nouvelles branches de commerce avec des peuples lontains et des peuples non civilisés, Adam Smith estime qu'il peut être assez raisonnable d'incorporer, (il entend par là donner la personnalité civile) une pareille société de marchands comme compagnie par actions et de lui accorder en cas de réussite le monopole de ce commerce, pour un certain nombre d'années. Il considère donc "qu'un monopole temporaire de ce genre peut être justifié par les mêmes principes, dit-il, qui font qu'on accorde un semblable monopole à l'inventeur d'une machine nouvelle, ou à l'auteur d'un livre nouveau". Il n'y

aucune atteinte au principe de la liberté commerciale il s'agit là de choses exceptionnelles. Comme l'invention que l'on a risquée, l'entreprise de commerce très lointain est très risquée.

VII Le système des marques contre la fraude.

En septième lieu, Adam Smith, incidemment, paraît partisan du système des marques sur certains produits fabriqués, des marques comme garantie contre la fraude (Livre I, Chap. 10, p. 236, Tome I) Cette idée des marques comme précaution contre la fraude est une idée plus ou moins heureuse, Turgot, comme Gournay, ne voulait plus entendre parler des marques, surtout à cause des abus auxquels elles donnaient lieu et de la gène qui en résultait pour le commerce. Mais au point de vue de la technique du libéralisme, on ne saurait voir dans la marque comme moyen préventif contre la fraude de fabrication une inconséquence. Cela relève en principe du devoir de Justice de l'Etat, du devoir de réprimer la fraude et d'assumer la bonne foi dans les contrats. On peut discuter sur le point de savoir s'il faut la réprimer ou laisser faire mais rien dans la technique du libéralisme ne fait obstacle à l'admission de mesures préventives contre la fraude. Il suffit de lire tout le passage au cours duquel Adam Smith est appelé à dire un mot de la marque, pour s'apercevoir que c'est d'un point de vue tout relatif qu'il la défend. Il s'agit de l'apprentissage et de ses abus; Smith proteste contre ces règlements, qui imposent un stage d'une longueur abusive aux apprentis. Les défenseurs de ces règlements font valoir qu'il y a là une garantie que l'on n'exposera pas en vente des ouvrages défectueux. A quoi Smith répond que les ouvrages défectueux, quand on en produit sont en général l'effet de la fraude et non du manque d'habileté; et, que les plus longs apprentissages ne sont pas préservatifs contre la fraude. Pour la prévenir, pour l'empêcher, il faut avoir recours à des règlements de toute autre nature que les longs apprentissages. La marque "sterling" sur la vaisselle d'or et d'argent, ou l'empreinte sur les draps et sur les toiles donne aux acheteurs une garantie beaucoup plus sûre que tous les statuts d'apprentissages possibles. Aussi fait-on en général attention à la marque quand on achète, tandis qu'on ne songe guère à s'informer si l'ouvrier a rempli ou non ses sept années d'apprentissage. Il est certain que la marque est une gêne minime, comparée avec l'obligation des apprentissages, et c'est une gêne qui n'est pas contraire au rôle de l'Etat, qui rentre dans son rôle, pourvu qu'on juge bon de réprimer cette fraude et de ne pas se contenter de ce que les particuliers y peuvent opposer.

VIII- Il peut être à propos de régler le prix des choses de première nécessité, qui font l'objet d'un monopole.

On voit encore, en huitième lieu, Adam Smith dire qu'il peut être à propos de régler le prix des choses de première nécessité, partout où il existe une corporation exclusive. Cela est tout naturel: une atteinte à la liberté en nécessite une autre. Quand on crée un monopole on ne peut permettre au monopole de renoncer le public à sa guise. Adam Smith réserve le cas où il s'agit de compagnies coloniales. Il est tout à fait hostile à la constitution de monopoles; c'est donc pour le cas où contrairement à ce qu'il souhaite les monopoles s'établissent qu'il dit avec raison qu'il peut être à propos de régler le prix de la marchandise puisqu'il n'y a pas de concurrence pour la régler. Autrement la concurrence règle bien mieux le prix même des choses de première nécessité que ne peuvent le faire toutes les taxes possibles (livre I, Chap. IO in fine, p. 159, Tome I).

En somme jusqu'ici les tempéraments admis ou proposés par Adam Smith à sa doctrine de liberté ne constituent pas des manquements à son système; dans tout cela, il n'y a pas de manquements.

Voici, au contraire, un cas dans lequel Adam Smith paraît bien accepter l'intervention de l'Etat, sinon même la provoquer, et cela par considération purement économique, sans qu'il puisse être question de nier l'infidélité réelle, qu'il commet contre le système de liberté naturelle; c'est au sujet de l'intérêt de l'argent, du prêt de l'argent. (Livre II, chap. IV, p. 109 du Tome II).

A propos du prêt de l'argent, de l'intérêt de l'argent, expression usuelle à l'époque, Adam Smith dit qu'il est vain et même funeste de prohiber l'intérêt de l'argent; "car l'expérience prouve que cela n'aboutit qu'à en éléver le taux en raison des risques de pénalité que court le prêteur".

Puis, envisageant les pays où l'intérêt est permis, les pays protestants de son temps, et les pays catholiques, sauf le cas d'exceptions nombreuses, il observe que la loi en général lui fixe un taux maximum, qu'on ne peut dépasser, sans encourir une peine, la peine d'usure.

S'arrêtant alors à ce fait d'un maximum de l'intérêt; il le détermine très judicieusement; il détermine très exactement ce qu'il convient de prendre en considération pour fixer ce taux légal maximum. Il ne porte d'ailleurs pas de jugement sur ce fait même d'un maximum; il n'en blâme, ni n'en défend le principe, du moins expressément. Il le considère, comme établi, et il disserte de sa mise en œuvre la plus convenable. Toutefois, ce faisant, il en vient à s'ex-

IX) Smith admet que la loi intervienne pour fixer le taux maximum de l'intérêt de l'argent.

primer de telle sorte qu'il paraît bien approuver, et cela du point de vue purement économique, la pratique d'un maximum légal.

Que ferait, en effet, un partisan de la liberté de l'intérêt, discutant sur la détermination du maximum, que le législateur entend établir. Après avoir montré comme le fait Adam Smith, que le taux légal doit être un peu au-dessus du taux courant de la place, notre partisan de la liberté s'en tiendrait là; et, il ne songerait pas à ajouter que le maximum ne doit pas être trop au-dessus du taux. Il penserait, que plus le maximum serait haut, et mieux cela vaudrait; parce que cela se rapprocherait davantage de la liberté de l'intérêt, cela donnerait plus de latitude.

Telle n'est pas l'attitude de Smith, tout au contraire. "Il est à observer, dit-il, que si le taux légal doit être un peu au-dessus du taux courant de la place, il ne faut pas qu'il soit non plus trop au-dessus du taux".

Voilà ce qui paraît gâter les choses, mais cela peut s'expliquer, et les raisons qu'il en donne emportent avec elles cette conséquence que la liberté du taux de l'intérêt ne serait point une bonne chose pour la société, pour le progrès de la richesse générale; car, si le taux légal était trop au-dessus du taux courant, l'argent à prêter irait, dit-il, pour la plus grande partie à des prodiges ou à des faiseurs de projets, les seules classes de gens qui voulussent consentir à payer l'argent aussi cher. Les gens sages, dit-il, n'iraient pas risquer de se mettre en concurrence avec ceux-là. Ainsi une grande partie du capital du pays, se trouverait par ce moyen enlevé aux mains les plus propres pour en faire un usage profitable et avantageux, et jetée dans celles qui sont disposées à la dissiper et à l'anéantir".

Mais comment Adam Smith peut-il concilier cela avec sa thèse doctrinale. Dans le système de la liberté naturelle, professe-t-il, en effet, : "Tout homme, tant qu'il n'enfreint pas les lois de la justice, demeure en pleine liberté de suivre la route que lui montre son intérêt et de porter au plus haut degré son industrie et son capital". En établissant un maximum légal de l'intérêt conventionnel, est-ce que l'Etat ne vise pas à diriger les particuliers vers certains emplois plutôt que vers d'autres.

C'est exactement dans cet esprit qu'Adam Smith traite la question du maximum de l'intérêt; c'est exactement son point de vue; et, s'il semble en accepter le principe, ce n'est pas, en effet, en vue de

défendre l'emprunteur contre les usuriers, ni dans celle de défendre les prêteurs contre les duperies alléchantes des faiseurs de projets; il ne s'agit pas du tout d'intervenir ici dans le contrat de prêt pour protéger l'une ou l'autre des parties contre sa faiblesse ou son imprudence. La vieille idée de justice commutative, n'est pas non plus invoquée, pour Smith il s'agit de l'intérêt qu'a la société, de voir les capitaux se diriger vers les emplois productifs plutôt que vers des emplois improductifs.

En cela, Adam Smith, reste bien d'une certaine manière dans la technique de son libéralisme, puisque son libéralisme vise l'accroissement le plus grand possible des capitaux, qui est la condition de l'extension de la division du travail. Il n'en porte pas moins un coup à son libéralisme, c'est certain mais il faut bien reconnaître que ce coup est aussi faible que possible, puisque Smith, loin de demander ce que demandaient certains mercantilistes de son temps, à savoir que la loi intervienne pour faire baisser le taux de l'intérêt, conseille d'établir le maximum un peu au-dessus du taux courant des prêts les plus sûrs. Il désire simplement empêcher les prêts aux prodiges, et à ceux qu'il appelle les faiseurs de projets, mais tout de même ces faiseurs de projets sont des hommes qui, parfois pour être hardis n'en sont pas moins sérieux. Le risque de leur entreprise peut être très grand, mais en cas de réussite le profit social peut être énorme.

Or le maximum légal les met dans l'impossibilité de trouver des capitaux nécessaires; il leur faudrait payer plus cher que le taux courant, et sensiblement au-dessus du taux courant, et en tous cas c'est l'autorité qui se fait juge, à la place des intérêts particuliers, des conditions dans lesquelles une entreprise mérite d'être lancée. Si elle ne peut trouver de crédits au taux légal, elle est condamnée dans l'oeuf, comme ne pouvant qu'anéantir des capitaux.

Le principe d'une intervention de ce caractère peut porter très loin le législateur; il est incontestable que Smith en l'admettant aurait du se trouver gêné. En tous cas, il nous surprend beaucoup, car il ne donne aucune autre explication, que ce que l'on vient de dire; Smith ne paraît même pas avoir prévu notre raisonnement puisqu'il ne s'applique en aucune manière à expliquer son attitude; il parle du maximum légal de l'intérêt comme si c'était une chose qu'il n'y a pas à discuter dans son principe; le maximum existe, il l'accepte.

Il faut voir là, semble-t-il, l'effet de ce que, presque partout l'intérêt était prohibé depuis des siècles, et que l'intervention de la loi pour le proscrire, à plus forte raison pour le régler là où il était permis, était une chose hors de discussion dans l'opinion commune, comme relevant essentiellement, non de l'économie politique, mais de la morale, et, pour mieux dire de la religion; en sorte que ce qui nous semble surprenant ne l'est plus autant, si l'on se place à l'époque où Adam Smith écrivait, c'est ainsi que l'on peut comprendre ce passage et le silence que garde Adam Smith sur notre raisonnement.

X- Smith admet des restrictions au principe de la liberté en vue de réglementer la circulation du papier monnaie.

Voici, enfin, un passage dans lequel Adam Smith pose avec une grande force un principe général d'intervention de la loi, un tempérament du système de la loi naturelle. L'exercice de la liberté naturelle de quelques individus, qui pourraient compromettre la sûreté générale de la Société, est et doit être restreint par les lois dans tout gouvernement possible, dans le plus libre comme dans le plus despotique". (Livre II chap.II, page 64 du Tome II).

On s'attendrait à trouver une pareille déclaration de principe dans la partie de son œuvre où il énumère les devoirs de l'Etat, c'est-à-dire à la fin du chapitre 9, du Livre IV, mais, comme il arrive bien souvent, chez Smith, c'est incidemment qu'il formule cette déclaration dans un chapitre, où on ne l'irait point chercher, dans un chapitre sur l'argent et les banques; il donne ses raisons à ce propos, et, elles sont un peu longues.

Le cas, à l'occasion duquel, Adam Smith tient ce langage est le suivant : il s'agit de l'usage qu'un pays peut faire du papier monnaie, en entendant d'ailleurs par là et le papier monnaie proprement dit et le billet de banque, il ne distingue pas. Il estime "qu'un danger peut résulter d'un usage trop étendu de cet instrument monétaire; le danger de voir toute la monnaie métallique, ou une trop forte partie de la monnaie métallique disparaître de la circulation. D'où en cas de guerre malheureuse et d'invasion du pays, de très grands embarras pour le prince, surtout si l'ennemi vient à s'emparer de la capitale et à mettre ainsi la main sur le Trésor de l'Etat."

Le législateur fera donc bien de s'opposer à une trop grande multiplication de cette monnaie de papier. Par exemple, il ne permettra aux banques d'émettre des billets que de sommes assez fortes pour restreindre, en fait, ce papier presqu'exclusivement à la circulation de commerçants, ou même en empêchant les particuliers non commerçants de recevoir en paie-

ment des billets de banque".

Cette intervention de la loi en matière de circulation du papier monnaie peut être rattachée au devoir de défense assigné à l'Etats.

On objectera, observe Smith, que c'est là une atteinte manifeste à cette liberté naturelle, que la loi a pour objet principal de protéger, et non pas d'enfreindre. Sans doute, et Smith se garde d'en disconvenir, c'est bien une atteinte à la liberté. Mais c'est ici que vient la fameuse déclaration de principe : "L'exercice de la liberté naturelle de quelques individus, qui pourrait compromettre la sûreté générale de la société, est, et doit être restreint par les lois dans tout gouvernement, dans le plus libre comme dans le plus despote". Voilà comment intervient la déclaration. En somme, et si l'on ne considère l'idée ainsi posée que dans son application au cas qui la motive on est sur le terrain du premier devoir assigné à l'Etat par Adam Smith : le devoir de défendre le pays contre l'ennemi, le devoir de veiller à sa sûreté extérieure. Par cet exemple, on voit jusqu'à quelles applications, auxquelles on ne songerait pas d'abord, peut dans la pensée de Smith, conduire la considération de la sûreté extérieure.

Bien des lois interventionnistes, auxquelles Adam Smith ne songeait pas de son temps, bien des lois interventionnistes ne purent passer, avec plus ou moins de fondement par cette ouverture, dont le principe est indiscutables. Les partisans de la législation ouvrière contemporaine, ont invoqué eux aussi, bien qu'au fond ce ne fut pas là leur mobile primordial, la considération de la défense du pays, la nécessité d'avoir des soldats vigoureux. Certains protectionnistes ne manquent pas de jouer, non plus, de cette corde très sensible, au profit d'industries qui n'ont qu'un rapport lointain, imperceptible avec la Défense Nationale; ou plus simplement et plus largement pour demander un perfectionnement intégral, faisant valoir que l'indépendance politique du pays et son autonomie économique exigent qu'il soit en état de toujours se défendre.

Voilà les perspectives ouvertes, mais ce qu'il faut surtout remarquer c'est que : dans les termes où Adam Smith l'a posé, le principe de la limitation de la liberté dépasse, et de beaucoup ici, le point de vue de la sûreté extérieure. C'est en effet de sûreté générale de la Société qu'Adam Smith a parlé tout à l'heure dans le principe de la liberté; et on le voit comparer la restriction que pour raison de sûreté extérieure, il propose d'apporter à la liberté en matière de billets de banque, à la restriction qui consiste dans l'obligation imposée de bâtir des murs mitoyens pour empêcher la communication du feu dans les villes. Cela aussi, est, dit-il, une violation de la liberté naturelle, et à ses yeux, elle va de soi, elle s'impose

à ce point qu'il la cite non pour la justifier, mais pour la justifier par analogie à celle qu'il propose en matière de banque. Or, pour ce qui est du danger d'incendie, c'est de sûreté intérieure qu'il s'agit, et le devoir de l'Etat ne relève à ce propos que du devoir de police, qu'Adam Smith considère sans doute comme relevant du devoir de justice. Il s'agit de précautions de sécurité, que les particuliers pourraient bien ne pas prendre d'eux-mêmes, parce que, pour trop de gens, il n'y a que leur propre sécurité qui les touche et non pas celle de leurs voisins; mais l'Etat doit intervenir pour la sûreté. C'est de sûreté intérieure qu'il s'agit, et cette fonction, ce devoir de l'Etat qui va de soi comme le principe n'est et ne peut être contesté par les libéraux les plus fermes. Mais quel champ peu déterminé, quel champ ouvert à l'intervention de la loi, sans qu'on puisse en rejeter le principe même; si par contre-coup la liberté économique s'en trouve diminuée, peu importe, il est clair qu'avec la solidarité naturelle croissante, qui caractérise nos sociétés modernes, solidarité qui résulte du fait notamment de la densité de la population, de l'intensité de la circulation, il faut s'attendre à des applications de plus en plus nombreuses de ce principe de restriction de la liberté. Le danger n'est pas dans le principe, c'est pourquoi il faut le poser; le principe est nécessaire mais le danger est dans l'exploitation du principe par des intérêts particuliers, ou dans l'abus par excès de zèle chez le législateur, parfois poussé par des professionnels trop exclusifs. C'est ainsi qu'en 1902, on a vu toute une campagne, quasi officielle, menée par des professeurs, des hygiénistes forcenés, qui demandaient au législateur de prohiber l'usage occidental du baiser, propagateur de toutes sortes de maladies. Cela a fait beaucoup de bruit pendant longtemps.

De ces divers tempéraments il n'est pas un qui soit motivé par la considération de la protection due à certains individus.

Des diverses restrictions, ou des divers tempéraments qu'Adam Smith admet ou propose au régime de liberté naturelle, il n'en est pas un, au moins de quel qu'importance, qui soit motivé par la considération de la faiblesse et de la protection des individus, c'est-à-dire par cette considération, qui inspire surtout la législation ouvrière contemporaine. Tout ce qu'on peut relever c'est l'acceptation encore est-elle toute relative, de la marque comme garantie de la fraude contre les consommateurs, c'est un conseil d'humanité aussi, tendant à éviter aux ouvriers les conséquences rigoureuses d'un retour brusque à la liberté commerciale. En dehors de ces deux points assurément de peu d'importance doctrinale, Adam Smith ne fait jamais inter-

venir à l'appui de ces tempéraments que la considération de la société tout entière : sécurité extérieure sécurité intérieure, progrès de la richesse nationale. Et cela est particulièrement frappant dans la question du maximum légal de l'intérêt. Là Adam Smith ne met en jeu que le point de vue de l'accroissement des capitaux; à aucun degré l'idée de la faiblesse des emprunteurs, idée bien vieille et traditionnelle pourtant, ne lui vient à l'esprit.

Les termes dans lesquels Smith énonce le second devoir de l'Etat ne permettent pas d'y trouver une justification de la législation ouvrière.

Il est vrai qu'à la manière dont Smith énonce un des trois devoirs de l'Etat, le devoir de justice, on pourrait croire qu'il a bien songé à la protection, qui serait due par la loi aux faibles. "Le second devoir du souverain, a-t-il dit, c'est le devoir de protéger autant qu'il est possible chaque membre de la société contre l'injustice ou oppression de tout autre membre, c'est-à-dire le devoir d'établir la justice".

On peut se demander si cette formule ne couvre pas une bonne partie de la législation ouvrière contemporaine, qui veut protéger le travail contre ce que l'on appelle l'oppression du capital. Ce serait là, semble-t-il, une très exacte interprétation de la pensée d'Adam Smith. Pour se rendre compte qu'il ne pense nullement à cela, ni à rien d'analogique, il suffit de se reporter aux pages consacrées au développement du second devoir on y verra qu'Adam Smith a en vue, non la protection du salarié contre le capitaliste, mais la protection des riches contre les pauvres. En effet ce que le souverain doit protéger c'est la propriété, il doit protéger la propriété contre les passions qui portent à l'envahir. De ces passions il en est certes chez l'homme riche : ce sont l'avarice, l'ambition. La propriété a besoin d'être protégée contre elles, mais elle a surtout besoin d'être protégée contre les passions des pauvres principalement, là où il y a une grande inégalité des fortunes "Pour un homme très riche", dit Adam Smith "il faut qu'il y ait au moins 500 pauvres, et, l'abondance où nagent quelques uns suppose l'indigence d'un grand nombre". Sous la forme d'une pyramide, dont la pointe à mesure qu'elle s'élève est plus : les riches sont au sommet et : "L'abondance dont jouit le riche provoque l'indignation du pauvre, et, celui-ci entraîné par le besoin, excité par l'envie, cède souvent au désir de s'emparer des biens de l'autre; ce n'est que sous l'égide du magistrat civil que le possesseur d'une propriété précieuse, acquise par le travail de beaucoup d'années, ou peut-être de plusieurs générations successives, peut dormir une seule nuit avec tranquillité; à tout moment, il est environné d'une foule d'ennemis inconnus, qu'il ne lui est pas possible d'apaiser, quoi qu'il ne les ait jamais provoqués, et contre l'injustice

desquels il ne saurait être protégé que par le bras puissant de l'autorité civile, levé sans cesse pour les punir". Ainsi, termine-t-il, l'acquisition d'une propriété d'un certain prix ou d'une certaine étendue exige nécessairement l'établissement d'un gouvernement civil. Là où il n'y a pas de propriété, ou du moins de propriété qui excède la valeur de 2 ou 3 journées de travail, un gouvernement civil n'est pas aussi nécessaire". (Livre V, chapitre I, section 2).

Voilà ce que l'on trouverait dans l'esprit d'Adam Smith. Le second devoir de l'Etat c'est de protéger autant qu'il est possible chacun des membres de la société contre l'injustice ou l'oppression de tout autre membre, c'est d'établir une exacte administration de la justice. Cela veut donc dire surtout protéger la propriété.

Par cette observation on ne veut pas donner à penser que Smith repousse ce que l'on entend aujourd'hui par la législation ouvrière; il ne repousse, ni ne l'approuve, ni ne la discute; il n'envisage pas cela. Ce n'est pas dans le cercle de ses pensées tout simplement. Et, à vrai dire, personne n'y songe à l'époque Adam Smith n'envisage aucune restriction à la liberté qui procèderait d'une protection légale due à l'une quelconque des parties dans un contrat. On dit parfois que cela s'explique chez Adam Smith par ce fait que dans ce temps là le salariat n'était pas aussi répandu qu'il l'est de nos jours, que le cas ordinaire était celui du petit artisan, de l'artisan autonome. On dit cela, mais on se trompe, Adam Smith dit au contraire formellement, au Livre Ier, chap. 8, p. 168 du Tome I, "des salaires", que ce cas de l'ouvrier autonome n'est pas commun et que dans tous les pays d'Europe, pour un ouvrier indépendant, il y en a 20 qui servent sous un maître". Ce n'est donc pas la considération en visagée qui est celle de Smith.

Cependant il ne faut pas dire qu'Adam Smith, comme ses contemporains, s'est désintéressé du sort de l'ouvrier; dire cela ce serait le méconnaître tout à fait comme on peut le voir à certaines pages, qu'il a conduits de l'ouvrerie sacrées à l'étude du salaire.

Il est de mode, ou plutôt d'usage, car cela date de bien longtemps d'adresser à l'école classique, dont Smith est le maître, une critique, un reproche, une accusation dont il faut la laver. Cette accusation a d'abord été formulée par de Sismondi, dans ses principes de l'Economie Politique, parus en 1819; elle ne concernait alors que Smith et Malthus, De Villeneuve-Bargemont dans son Economie Politique chrétienne (1854) l'a reprise; les économistes sociaux qui vont venir leur suite, l'ont propagée avec un succès étonnant,

Smith n'a pas envisagé la question de l'opportunité d'établir une législation protectrice des travailleurs.

Il n'est pas exact de dire qu'Adam Smith se désintéresse de l'ouvrière.

vrier.

à tel point qu'elle est devenue le style, quand on parle de l'économie politique anglaise ou de l'école classique, et même on l'étend volontiers à tous ceux que l'on appelle les économistes, sans plus.

On accuse cette économie politique anglaise de n'avoir eu en vue que le développement de la richesse et de n'avoir, en quelque sorte, point vu l'homme, si ce n'est seulement comme agent, comme instrument de la production; d'avoir en conséquence, par une singulière et scandaleuse sécheresse de cœur, sacrifié l'homme à la richesse; pourvu que la richesse s'accroisse dans le monde, peu importait à cette école anglaise la distribution de cette richesse.

La forme la plus concrète qu'on donne à cette accusation, est que l'école anglaise sacrifie l'ouvrier à la production, qu'elle va sans vergogne jusqu'à pousser à l'avilissement des salaires pour réduire le coût de production et par là, élargir les débouchés de la marchandise, preuve que l'on sacrifie bien l'ouvrier à la production. Il est scandaleux, d'attribuer un aussi inhumain conseil à Adam Smith et à ses successeurs.

C'est le mercantilisme qui a suggéré une politique des bas salaires, contre laquelle Smith et son école se sont élevés.

Smith n'est pas un partisan des bas salaires.

Sans doute, il y eut, et pendant longtemps on le sait, une politique des bas salaires, mais cette politique fut le fait d'une école mercantile, contre laquelle précisément Adam Smith et ses successeurs se dressèrent. Imputer à l'économie politique anglaise la suggestion d'une politique de bas salaires, c'est lui imputer l'une des idées de l'école qu'elle voulut à tout prix faire tomber. Dirait-on que de l'ensemble des idées mercantiles l'école anglaise avait du moins réservé celle-là ? Elle n'en a pas plus gardé celle-là que les autres, et, même, c'est une de celles contre lesquelles elle s'élève le plus passionnément. Il n'y a peut-être pas d'école qu'ait tourmenté à un plus haut degré, la crainte qu'en dépit du progrès constant de la richesse des sociétés, les salaires ne parviennent point à s'élever de façon sérieuse et durable.

Parmi les passages de la "Richesse des Nations" qui ont le plus frappé M. Deschamps, quand il les a lus pour la première fois, ce sont justement les pages où Smith s'élève contre les bas salaires, réclamés par les manufacturiers mercantilistes de son temps, toujours habiles à donner à leur intérêt l'avantageuse couleur de l'intérêt général.

Il y a dans ces pages une indignation contenue et d'autant plus frappante que Smith était un esprit plus tempéré. L'auteur de la "Richesse des Nations" déclare d'abord, ne point concevoir comment la société pourrait se mal trouver de ce que ceux de ses membres, qui en composent la plus grande partie, verraienr leur sort s'améliorer; il déclare ne pas comprendre cela.

Mais il y a plus : "l'équité seule n'exige-t-elle pas que ceux qui nourrissent, habillent et logent tous les corps de la nation aient, dans le produit de leur travail, une part suffisante pour être eux-mêmes passablement nourris, vêtus et logés"?

Il est vrai que les mercantilistes ont le cœur d'alléguer qu'une subsistance abondante énerve l'activité des ouvriers, tandis qu'une chétive subsistance les anime au travail, que l'ouvrier est plus paresseux en proportion de ce qu'il vit plus facilement, et plus travailleur en proportion de ce qu'il est obligé de peiner plus pour gagner sa vie.

Voici la réponse de Smith : elle est d'une humilité si profonde qu'il faudrait la reproduire en entier. On en citera seulement un passage assez long :

"Quant à ce plus d'aisance qu'à l'ordinaire puisse rendre certains ouvriers paresseux, c'est ce qu'on ne saurait dire; mais, que cette aisance, produise le même effet sur la plupart d'entre eux, ou bien que les hommes en général soient mieux disposés à travailler quand ils sont mal nourris que quand ils sont bien nourris, quand ils ont le cœur bien abattu, que quand ils sont contents et animés, c'est ce qui ne paraît pas fort probable".

Mais, et c'est surtout ceci qu'il faut entendre : "Pour l'ouvrier, le présent n'est pas ce qui l'inquiète le plus, non; ce qui lui met de la peine au cœur, c'est l'avenir, la perspective de la vieillesse. Dès lors, quelle ardeur n'a-t-on pas chance de lui voir, s'il est assez libéralement rémunéré pour qu'il puisse économiser un peu et assurer suffisamment ses vieux jours. La douce espérance d'améliorer sa condition et de finir peut être ses jours dans le repos et dans l'aisance fait que l'ouvrier tire de ses forces tout le parti possible. Aussi verrons-nous toujours les ouvriers plus actifs, plus diligents, plus expéditifs, là où les salaires sont élevés que là où ils sont bas. Sans doute, il y a bien quelques ouvriers qui, lorsqu'ils peuvent gagner en 4 jours de quoi subsister toute la semaine, passeront les 3 autres jours dans la faînéantise; mais à coup sûr, ce n'est pas le fait du plus grand nombre. Au contraire on voit très souvent les ouvriers, qui sont largement payés à la pièce, s'écraser de travail et ruiner leur santé et leur tempérament en peu d'années. Quant à cette faînéantise de 3 jours de la semaine, dont on se plaint tant et si haut, elle n'a souvent pour véritable cause qu'une application forcée pendant les 4 autres jours. Un grand travail de corps et d'esprit, continué pendant plusieurs

jours de suite, est naturellement suivi, dans la plupart des cas, d'un extrême besoin de relâche, qui est presqu'irrésistible. C'est le cri de la nature, qui veut impérieusement être soulagée, souvent par le repos, et quelquefois par de la dissipation et de l'amusement. Si les maîtres écouteaient toujours ce que leur dicte à la fois la raison et l'humanité, il y aurait lieu bien souvent de modérer plutôt que d'exciter l'application au travail d'une grande partie de leurs ouvriers". Qui a jamais parlé de la condition morale de l'ouvrier avec un ton si émouvant.

Mais l'élevation des salaires, que Smith souhaite, n'entraîne-t-elle pas la hausse des prix, et par là ne rend-elle pas toute la consommation plus difficile ? C'est la ligne de retraite, la dernière défense de soutien de la politique mercantile et Adam Smith y poursuit sans merci les mercantilistes. Après leur avoir démontré que; lorsque la hausse des salaires se produit de façon naturelle, il n'est pas certain du tout qu'une hausse des prix doive dans tous les cas s'ensuivre, il leur porte ce coup droit, que de toute façon, si quelque chose tend à faire monter les prix, c'est bien plus le tarif élevé des profits que le taux des salaires, car, affirme Smith, la hausse des salaires opère sur le prix d'une marchandise comme l'intérêt simple tandis que la hausse des profits opère comme l'intérêt composé. Et il ajoute avec une certaine amertume : n'empêche que nos maîtres manufacturiers, s'ils se plaignent beaucoup des mauvais effets des hauts salaires sur les prix, ne parlent jamais des mauvais effets des hauts profits, ils gardent le silence sur les conséquences fâcheuses de leur propre gain, ils ne se plaignent que de celles du gain des autres". Aussi, à l'égard de tous les projets qui viennent d'eux, Smith conseille-t-il l'attention la plus scrupuleuse.

Voilà quel était l'état d'esprit et le langage des fondateurs de l'Economie Politique anglaise, d'Adam Smith.

Mais il y a eu Malthus et Ricardo.

A vrai dire sur Ricardo, bien qu'il soit de 1816, on pourrait ne pas répondre; non qu'il ait mérité le reproche d'inhumanité : il n'est ni humain, ni inhumain, il est géomètre en quelque sorte de l'économie politique. C'est bien son droit, s'il ne trompe pas sur ce qu'il entend faire. Quand on a déclaré vouloir démontrer que les trois angles d'un triangle sont égaux à deux droits, on ne s'est pas occupé de savoir si cette vérité est heureuse ou malheureuse. Et encore, précisément à propos des salaires, arrive-t-il une fois au moins à Ricardo de ne pouvoir rester le pur géomètre qu'il veut être. " Tous les amis de l'humanité, dit-il,

Le même rapportement d'  
inhumanité adres-  
sé à Ricardo et  
à Malthus n'est  
pas plus fondé.

dans un court passage, doivent souhaiter que les classes laborieuses cherchent partout le bien-être, les jouissances légitimes, et soient poussées par tous les moyens légaux à les acquérir". Et pour quelle raison Ricardo désire-t-il voir les ouvriers tendre ainsi vers le luxe ? . "Parce que le désir de l'aisance, en faisant frein à une population exubérante, permettrait seul aux salaires de remonter et de se maintenir à un niveau convenable".

Que l'on ne cris pas ici au scandale, ce serait hors de propos, quand Ricardo parle de mettre un frein à une population exubérante, seule source réelle d'accroissement possible et durable des salaires, il s'agit en effet simplement de savoir s'il poussait à l'avilissement des salaires.

Mais, où l'imputation dirigée contre l'économie politique anglaise offre le caractère de la plus formidable injustice, c'est quand il s'agit de Malthus, et de son "Essai sur la population", qui est de 1797, dans sa première édition; mais l'édition postérieure est de 1803. Malthus est un homme chez qui la sollicitude d'Adam Smith, et la quiétude de Ricardo touchant la condition des ouvriers prennent tous les caractères de l'obsession, du cauchemar, si bien que, avec une sincérité d'ailleurs inégale, on l'accusera, lui pasteur irreprochable, d'extravaguer au point d'en venir à être inconsciemment immoral dans les remèdes qu'il propose. C'est de cet homme que l'on dit qu'il était pour les bas salaires !

Tout son livre "Principe des populations" ne contient à peu près qu'un thème, à savoir : comment faire s'élever la rémunération du travail, comment améliorer de façon sérieuse et durable la condition des ouvriers. Malthus écrit : "Si la pauvreté pouvait être bannie, même au prix du sacrifice des 3/4 de la fortune des riches, je serais le dernier à dire un seul mot pour m'opposer à ce projet". Voir accuser de dureté de coeur, celui qui a écrit cela, ce n'est pas possible, au risque de s'entendre taxer d'illogique. Suggérer, comme le fait Malthus dans un autre passage : "qu'on pourrait fournir une allocation provenant des fonds publics, aux parents dont la progéniture s'est multipliée, non à titre de récompense, mais pour les soulager d'une charge qu'il n'est pas juste d'exiger qu'ils prévoient en se mariant" et se voir reprocher l'insensibilité d'un doctrinaire !! Le péché de Malthus n'est pas d'avoir souhaité des salaires bas, il lui est venu au contraire de son désir éperdu de voir les salaires s'élever et se maintenir au taux, qui permettrait à l'ouvrier de vivre dans des conditions

où l'être humain ne risquerait pas de se dégrader.  
Voilà ce qu'entend Malthus.

John Stuart Mill rêve d'un état stationnaire et ne dissimule pas sa sympathie pour le socialisme sentimental de son temps.

Un mot enfin sur John Stuart Mill et ses "Principes d'Economie Politique" (1848); qui sont, on le sait le livre classique de ce que l'on appelle l'économie politique anglaise, celui où se sont clarifiées, conduites, corrigées, les unes par les autres, les idées de Smith, Malthus, Ricardo.

L'état d'esprit de ces trois derniers sur le sujet qui nous occupe, s'y trouve peut-être modifié. S'il est modifié, c'est en ce que Mill se montre peut-être, s'il est possible encore plus inquiet que ses devancier sur l'avenir des ouvriers dans une société que l'industrialisme intensif a de plus en plus marqué. C'est au point que, non seulement, il rêve d'un état stationnaire, d'où aurait disparu la vie fiévreuse des affaires, mais encore il ne peut se défendre d'une sympathie, que l'on sent profonde, pour le socialisme sentimental de son temps, le socialisme des saint-Simoniens.

On voit ce qu'il faut penser de la légende, qui présente les économistes de l'école anglaise, et même à leur suite, tous ceux que l'on désigne sous le nom: "des Economistes", qui les représente comme des êtres sans entrailles, sacrifiant l'ouvrier à la production, le travail au capital et l'homme à la richesse. On est sans doute de bonne foi, quand on parle ainsi, la plupart du temps, mais tout de même, l'injustice ne s'excuse par l'ignorance, que lorsque l'ignorance est invincible; or, ce n'est pas le cas de l'ignorance invincible; les œuvres des classiques sont là, on pourrait prendre la peine de les lire.

### Chapitre III

#### LE SYSTEME NATIONAL DE L'ECONOMIE POLITIQUE

La Révolution a instauré en France un régime de libéralisme économique..

A la conception de la richesse nationale, connue sous le nom de mercantilisme, et à la politique d'antagonisme nationale, qui en résultait, les physiocrates en France, et Adam Smith en Angleterre s'étaient efforcés, dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, de substituer une autre conception, et comme conséquence pratique les uns et l'autre, par des voies en partie différentes, avaient conclu à l'excellence d'un régime de liberté dans l'emploi du travail, de liberté dans l'emploi des capitaux, de liberté dans l'échange intérieur et extérieur.

Ce libéralisme économique, la Révolution Française par toute une série de lois, l'imposa très largement en France. Toutefois, la Révolution n'alla pas jusqu'au bout, elle n'appliqua pas le libéralisme au commerce extérieur, encore que, même sur ce terrain, ses tendances fussent plutôt libérales, comme en témoigne le tarif douanier vraiment modéré en 1791. Ce sont les guerres, que la Révolution eût bientôt à soutenir, qui l'amènerent à pratiquer une politique commerciale plus restrictive que celle qu'elle eût souhaité, une politique commerciale, naturellement conçue comme moyen de pression sur l'ennemi.

Après 1825 la doctrine presque unanimement se rallie à la liberté des échanges.

Au reste même après la Révolution et le Premier Empire, cette partie importante de la thèse libérale le libre-échange international, n'eût, pendant longtemps presqu'aucun succès près des Gouvernements et des Parlements; seuls le tarif prussien de 1818 et la réforme du Ministre Huskisson, en Angleterre 1824-1827, semblent s'en être inspirés. En revanche, s'il en était ainsi sur le terrain pratique, le libre-échange triomphait à peu près partout en Europe dans la doctrine. Les économistes anglais, français, russes, allemands les plus autorisés ou les plus accrédités s'étaient tous ralliés à la thèse de la liberté des échanges internationaux sur les bases techniques que lui avait données Adam Smith. Tous enseignaient partout la liberté du commerce. Même les socialistes, quand ils abordaient ce sujet, étaient sur ce point du moins, en accord avec les économistes.

L'ouvrage de Frédéric List intitulé: Système National d'Economie Politique.

Mais voici qu'en 1841 parut en Allemagne un livre intitulé : "Système National d'Economie Politique". L'auteur était un ex-professeur de l'Université de Tübingen, Frédéric List. Il est mort quelques années après la publication de son livre : il s'est suicidé. L'ouvrage est en partie formé, quant à sa substance, d'une série d'articles datant de 1827 et publiés à cette date à Philadelphie, aux Etats-Unis d'Amérique, où l'auteur avait fait un assez long séjour. L'ouvrage eût un grand retentissement en Allemagne, et il fut traduit en français en 1851 par Henri Richelot. La 2ème édition de la traduction française est de 1857. Il fut également traduit en anglais et dans d'autres langues.

C'était un plaidoyer habile, passionné, parfois éloquent, non pas contre le libéralisme économique, pris dans son ensemble, mais contre le libéralisme dans son application au commerce extérieur. Encore convient-il de limiter davantage le point de dissidence entre List et l'école d'Adam Smith : List ne repoussa pas de façon absolue, sans user de distinctions, la liberté de l'échange international; il repoussa le libre-échan-

ge en tant que règle indistinctement opportune.

**Les points de dissidence entre Smith et List.** Adam Smith demandait, et avec quelle précaution, lesquelles le libre-échange est, en effet, le régime le plus favorable au développement de leur richesse et de leur puissance, mais il en est d'autres, qui méconnaîtraient leur intérêt fondamental, en ne recourant point, au moins temporairement à une politique de protection pour leurs manufacturiers.

Tout dépend, dans cette question de savoir si le régime de protection convient à un pays, de la phase économique et sociale (il unit toujours les deux choses), où en est la nation considérée. La politique commerciale ne saurait être la même pour toutes les nations dans un même temps, parce que, dans un même temps, toutes les nations ne sont pas au même stade de leur développement économique et social; chacune d'elles doit tendre, autant que faire se peut, à son complet développement; et que pour cela, la protection manufacturière leur est souvent indispensable.

Ainsi List estime qu'à l'époque où il écrit (1840) "l'Angleterre, qui tient la tête des Puissances manufacturières, aurait tout avantage à adopter le système commercial le plus libéral, et à laisser entrer chez elle en franchise les denrées agricoles et les matières premières. C'est ce qu'elle ne tardera point à faire. Tandis que l'Allemagne, où se discute alors le renouvellement de son union douanière (Zollverein), ne doit pas hésiter à hausser les tarifs au regard de l'étranger, si elle le veut, comme elle le doit, devenir le plus rapidement possible la nation une; riche, puissante, que ses ressources naturelles et les qualités morales de ses habitants lui permettent d'être". Nul doute, comme il le reconnaît lui-même, sans y insister beaucoup, que List ait surtout en vue les intérêts de la grande patrie allemande, par la constitution d'un Système National allemand. Voilà où son œuvre fait époque. Il entend que son œuvre soit néanmoins considérée comme une œuvre scientifique, comme une théorie générale du commerce international et de la politique commerciale, c'est par l'application de sa théorie scientifique qu'il veut voir son pays adopter le protectionnisme manufacturier.

On peut remarquer que le protectionnisme en lui-même ne saurait valoir à List l'honneur d'être regardé comme le promoteur d'une conception nouvelle. Des tarifs douaniers protecteurs, voire même prohibitifs, n'étaient au temps de List une nouveauté, ni doctrinale, ni surtout pratique. On sait que si la politique mercantile les avait largement appliqués, c'était dans le but métalliste qui était le sien, et, dans le temps

Les caractéristiques du protectionnisme de List.

même où List écrivait, (1824-1840) le protectionnisme était la règle dans presque tous les pays de l'Europe, soit que cette politique continuât de s'inspirer de la vieille idée de la balance du commerce, avec le mercantilisme, soit qu'elle se réclamât plutôt ou concurremment de l'idée de défense du travail national; c'est l'idée dont elle s'est toujours plus particulièrement réclamée en France depuis la Restauration.

Mais pour que le protectionnisme de List mérite d'être considéré à part, il faut qu'il ait un fondement à lui propre; et c'est ce fondement du protectionnisme, chez List, bien plutôt que le protectionnisme lui-même qu'il s'agit de mettre en lumière.

Il faut, et c'est List lui-même qui nous y invite ramener aux deux idées suivantes la conception de List : d'abord l'idée de "la Nation complète", de la "nation normale"; ensuite l'idée des forces productives, et du développement de l'ensemble des forces productives de la nation. En joignant à cela une vue historique sur le développement de la constitution économique des peuples, on aura ce que l'on peut appeler les maîtres piliers de la théorie de List; la vue historique sur le développement économique des nations, étant même à ses yeux moins importante, moins essentielle que les deux autres.

Comment List définit la nation normale, la nation complète

"Toute nation, dit List, tend naturellement, et d'ailleurs doit tendre, si elle veut vivre et durer, doit tendre toutes ses forces à devenir une nation complète; à devenir une nation se rapprochant le plus possible du type idéal de la nation, elle doit toujours avoir présent à l'esprit ce type à réaliser", que List appelle la "Nation normale".

List définit ainsi la nation normale : "La nation normale possède une langue et une littérature, un territoire pourvu de nombreuses ressources, étendu, bien arrondi, une population considérable, l'agriculture, l'industrie manufacturière et le commerce, la navigation y sont harmonieusement développés; les arts et les sciences, les moyens d'instruction et la culture générale y sont à la hauteur de la production matérielle; la constitution politique, les lois et les institutions y garantissent aux citoyens un haut degré de sûreté et de liberté, y entretiennent le sentiment religieux, la moralité et l'aisance, ont pour but en un mot le bien de tous; elle possède des forces de terre et de mer suffisantes pour défendre son indépendance, et pour protéger son commerce extérieur; elle exerce de l'influence sur le développement des nations moins avancées qu'elle; et, avec le trop plein de sa population et de ses capitaux intellectuels et matériels elle fonde des colonies et enfante des nations nouvelles".

les". (Livre II, chap.V du "Système national d'Economie politique").

Les éléments constitutifs de la nation normale.

Les éléments constitutifs de la nation normale sont donc d'ordres divers; à l'énumération qu'en donne List on ne croirait d'ailleurs pas que les éléments d'ordre économique y tiennent une place dominante. Cependant, ces éléments tiennent dans la pensée de List, telle qu'il la développe abondamment dans tout son livre, une place prédominante.

Le point de vue économique est pour ainsi dire prédominant; et parmi les éléments d'ordre économique, il en est un, dont l'importance est suprême pour lui, parce qu'il commande tous les autres, y compris les éléments d'ordre non économique, tels que la constitution politique, les institutions libérales, les arts et les sciences, la puissance militaire sur terre et sur mer. Cet élément qui commande tout, cet élément d'importance suprême, c'est l'existence d'une industrie manufacturière active multiple, florissante.

Le plus important des éléments d'ordre économique c'est l'existence d'une industrie manufacturière

Il semble que l'on revienne au mercantilisme; lui aussi met avant tout le développement des manufactures, mais chez List le but n'est plus d'ordre métalliste. Chez List l'industrie manufacturière est de si grande importance, parce qu'elle permet la mise en œuvre de toutes les forces productives de la nation; elle permet l'utilisation de ses ressources naturelles, l'emploi d'une population nombreuse, le progrès des facultés intellectuelles des habitants et par là le progrès des sciences et des arts, et par contre-coup celui des institutions politiques. Seule une industrie manufacturière puissante, permet à la nation de devenir économiquement et financièrement assez puissante pour entretenir une armée et une flotte nombreuses pour alimenter un commerce d'exportation très actif. Et, en même temps, elle seule, l'industrie manufacturière, constitue pour l'agriculture nationale le débouché assuré qu'il faut, c'est-à-dire un débouché qui ne soit pas à la merci des tarifs, des prohibitions de l'étranger, à la merci d'une guerre suspendant les communications commerciales. Elle seule enfin, l'industrie manufacturière réalise cette division du travail, que l'école d'Adam Smith avait si grande raison de célébrer, mais qui n'offre de sécurité que si c'est au sein de la nation qu'elle se réalise principalement. Voilà pour quelles raisons la nation doit vouloir essentiellement posséder des manufactures.

D'un autre côté, la doctrine de l'économie politique formulée par Adam Smith ne tient compte que des valeurs échangeables, elle ne tient compte nullement des forces productives; elle tient compte de la richesse créée et qu'on peut échanger, et non des forces

et des facultés humaines et qui contribuent à produire les choses échangeables.

"Un père, dit List, un père qui sacrifie sa fortune pour donner une excellente éducation à ses enfants, sacrifie des valeurs, mais il augmente les forces productives de la nation; un père, au contraire, qui épargne une fortune au détriment de l'éducation de ses enfants augmente ses valeurs d'échange au profit de ses enfants, mais c'est au détriment des forces productives du pays".

Les phases du développement économique des peuples, suivant List.

A la vérité, la nation qui a souci d'arriver à être une "nation normale", ne peut pas, à n'importe quel moment, par cela seul qu'elle le voudrait, recourir à la protection manufacturière; les nations pas plus que les individus ne sauraient se développer d'un coup.

A vouloir hâter inconsidérément leur progrès, on risque de les étioler, de les faire périr. Dans le développement économique des peuples, il y a des phases, dont les principales sont : l'état sauvage, l'état pastoral, l'état agricole et manufacturier, et enfin, l'état agricole, manufacturier et commercial.

C'est seulement, lorsque dans le pays, l'agriculture en est arrivée à un point où, si des manufactures ne se créent pas, elle va infailliblement se rabougrir par l'extrême division des exploitations entre les habitants, dont le nombre est naturellement accru; c'est alors, alors seulement, que cette nation doit vouloir faire naître chez elle une industrie manufacturière. Le vouloir plutôt, eût été prématuré. Jusque là la nation avait tout à gagner économiquement et surtout intellectuellement, à exporter l'excédent de sa production agricole, contre l'importation des objets manufacturés des nations plus avancées.

A ces relations commerciales avec des peuples en avance sur elle, la nation gagne notamment de s'instruire, de se préparer intellectuellement et moralement à la nouvelle forme d'activité, qui bientôt s'imposera à elle, si elle entend faire figure parmi les nations civilisées. Mais quand l'agriculture de la nation se rabougrit, il lui faut ses propres manufactures, le protectionnisme manufacturier, non le protectionnisme agricole s'impose, c'est le moment d'y recourir.

Pour List, il n'y a jamais lieu de protéger l'agriculture par des droits de douane. D'abord, cela ne pourrait que rendre plus difficile l'établissement de manufactures par le renchérissement du coût de la vie et par la hausse des salaires, qui seraient trop élevés. Et puis, est-ce que ce n'est pas dans le développement de manufactures, employant de nombreux ouvriers, que l'agriculture trouvera la meilleure et la plus na-

Le développement des manufactures ne doit être poursuivi que quand l'agriculture est à la veille de se rabougrir.

Le protectionnisme manufacturier et temporaire s'impose pour mettre les manufactures en situation de se développer.

turelle des protections, à savoir : un débouché élargi un débouché tout proche d'elle pour ses denrées, ses matières premières.

Mais, le protectionnisme manufacturier, est indispensable, du moins, le plus souvent. Le protectionnisme manufacturier est indispensable pour faire apparaître et se développer les manufactures dans le pays. C'est la faiblesse des industries naissantes, au regard de celle des nations plus avancées qui justifie ce protectionnisme manufacturier. Voilà un pays qui veut développer chez lui les manufactures; mais comme elles ne vont pas tout de suite acquérir les capacités des manufactures des nations plus avancées, il faut les protéger, il faut les mettre à l'abri, il faut qu'elles se sentent appuyées.

Le conflit entre l'école de Smith et le système national de List

C'est ici que naît le conflit entre l'école d'Adam Smith et le Système National de List. Pour List ce protectionnisme manufacturier est un sacrifice de la nation au progrès de sa richesse sur le terrain des valeurs échangeables, mais c'est un sacrifice nécessaire du présent à l'avenir, un sacrifice nécessaire de la considération des valeurs échangeables, telles que l'on peut les échanger, telles qu'on les produit les unes ou les autres, à celle des forces productives de la nation. L'essentiel pour la nation, qui veut arriver à être une nation normale, c'est d'arriver à développer toutes ses forces productives. D'ailleurs le sacrifice sera mesuré, limité par le principe de l'éducation industrielle du pays.

Il faut des droits de douanes, qui ne soient pas prohibitifs, mais mesurés de telle sorte que les nationaux, qui vont entreprendre ces manufactures, puissent gagner suffisamment, mais sans être sûrs de gagner trop; il faut les tenir en haleine. Et puis, sacrifice temporaire, parce que la concurrence intérieure fera, un jour, bientôt, baisser les prix dans le pays. Et, quand le pays sera devenu, au point de vue manufacturier, assez fort pour ne plus rien redouter de l'étranger, quand il sera, comme dit List, "parvenu au plus haut degré de la richesse et de la puissance, alors, dans son propre intérêt, il reviendra à la politique de liberté commerciale, il reviendra au libre-échange".

Voilà, quelle est sommairement, la doctrine de List; elle est simple, après tout, mais elle est bien inquiétante pour la paix du monde.

Une conception de richesse nationale, telle que celle de List, est inquiétante pour la paix du monde, non pas par son protectionnisme, lequel n'offre, pris en lui-même, rien de très particulier, quoi qu'on ait pu dire, mais par son fondement et son but. Certes pris en lui-même, le protectionnisme n'est pas favo-

La doctrine de List et la guerre .

rable aux bons rapports entre les peuples, car, il conduit aisément aux représailles, à la guerre du tarif, d'où peut sortir accidentellement la guerre proprement dite.

Mais ceci ne serait point propre au protectionnisme de List, lequel au surplus est théoriquement moins étendu, moins intense que celui qu'on voit pratiquer par la plupart des nations depuis longtemps, et, plus que jamais à l'heure actuelle.

Quand on dit que la conception de la richesse nationale chez List est particulièrement inquiétante pour la paix du monde, ce à quoi on pense, ce n'est pas proprement à son protectionnisme, c'est au fondement et au but du protectionnisme qu'il réclame; c'est en d'autres termes, à sa conception de la richesse nationale à l'idée qu'il se fait de la constitution de la richesse d'une nation, bref à son idée de la "nation normale", de la "nation complète", de ce type de nation qu'il s'agit de réaliser.

"La nation normale, dit List, est celle qui réunirait l'ensemble le plus varié possible de forces productives en action, de forces productives se soutenant mutuellement les unes les autres, pour que cette nation forme, autant que faire se peut, une unité non seulement politique, mais économique, une unité se suffisant, en principe, à elle-même, sans être sérieusement troublée dans son fonctionnement par la guerre".

Or, si l'on veut consentir que c'est là un type de nation fort enviable, il paraît évident que cette conception est bien moins de nature à lier les nations entre elles, à les rendre solidaires les unes des autres dans leurs intérêts, et par là, à leur faire redouter à toutes la guerre, que ne l'est le régime de liberté des échanges, le régime préconisé par les physiocrates et par Adam Smith. L'indépendance économique que vise List, n'est rien moins que préventive des conflits internationaux. Aussi bien entre nations qu'entre individus, que de conflits sont empêchés d'aller jusqu'à l'état aigu par la considération du mal que l'on se fera à soi-même en voulant en faire à autrui. L'indépendance économique complète aussi bien de l'individu que de la nation pousse au contraire à l'intransigeance.

Quoi qu'il en soit List est hanté par la perspective de la guerre. Il fait la remarque que si Adam Smith parle parfois de la guerre, ce n'est jamais qu'en passant.

Ce n'est pas le cas de List. L'idée et le mot de guerre reviennent à tout instant sous sa plume; non pas que List rêve de la guerre pour la guerre. C'est en vue d'un lointain avenir de paix universelle qu'il

travaille, assura-t-il, Mais l'Allemagne semble avoir une manière à elle, et plutôt inquiétante, de comprendre la paix universelle; une manière qui pourrait s'appeler la paix germanique; comme on disait jadis : la paix romaine, c'est ainsi en effet que List lui-même, la comprend en somme. À le lire, on a bien l'impression que son système national est, sinon une économie de guerre, du moins une économie en prévision de la guerre.

La hantise d'une économie en prévision de la guerre n'a fait que s'accroître en Allemagne depuis List.

C'est une hantise qui n'a fait que s'accentuer après lui, en Allemagne. Les ouvrages qui procèdent de ce point de vue de la guerre ou des prévisions de la guerre ont abondé en Allemagne dans les années proches du grand conflit. C'est le livre de Volker, intitulé : "L'Economie Nationale en cas de guerre"; c'est le livre de Muller : "L'alimentation de la population de l'Allemagne au point de vue de la préparation économique de la guerre". C'est le livre de Rieser : "La préparation financière de la guerre". Et combien d'autres ouvrages de ce genre. On chercherait en vain l'équivalent de cette littérature chez nous ou chez nos alliés.

List, en dépit de ses protestations pacifiques, aurait pu prendre en somme, pour épigraphe de son livre ces lignes d'un ouvrage bien postérieur, du prince de Bulow, intitulé : "La Politique allemande", dont la traduction paru chez nous, en 1914, (Page 256) : Tout Etat doit être dirigé dans toutes ses parties, comme si demain il devait avoir une guerre à soutenir, et ce principe s'applique à la conduite de la politique économique".

Il est vrai que List pourrait, ainsi que le pourraient les plus récents économistes allemands prétendre que c'est à la guerre défensive qu'ils pensent. Mais c'est ici qu'il faut surtout remarquer le danger de cette conception de l'économie nationale. La nation normale, la nation complète, n'implique-t-elle pas, des conditions géographiques dont l'absence ou l'insuffisance peut, ou même doit, pousser la nation, qui veut réaliser cet idéal, à entreprendre la guerre de conquête, la guerre de domination.

On ne saurait douter qu'il en soit ainsi, si la nation normale, implique avant tout des conditions territoriales et géographiques que l'économiste allemand ne manque pas de préciser. C'est : "un territoire vaste, pouvu de ressources variées, arrondi par des mers et des chaînes de montagnes, un littoral étendu, la maîtrise des embouchures de ses fleuves". De fait un pays ainsi constitué territorialement et géographiquement, se trouverait dans les meilleures conditions du monde, à n'en pas douter. Aussi List, ambitionne

t-il ces conditions pour l'Allemagne.

Il nous dit, en substance, "que l'Allemagne ne devra se considerer comme parfaite que quand elle pourra user de tout le littoral des embouchures du Rhin aux frontières de la Pologne, y compris la Hollande et le Danemark" (page 281); "La Belgique aussi ferait bien son affaire" (p. 286 de la traduction française); "et aussi la Suisse", (p. 532).

"Si l'Allemagne, déclare List, avec son littoral, avec la Hollande, la Belgique, le Danemark (qu'il oublie ici, mais qu'il nous indiquait tout à l'heure), et la Suisse, constituait une robuste unité commerciale et politique, l'Allemagne pourrait garantir une longue paix à l'Europe".

Cela pourrait se faire, observe-t-il, d'une manière conforme au droit, au moyen de traités librement consentis, traités qui étendraient l'union douanière allemande à tous ces petits Etats (Zollverein). Mais cela ne donnerait pas l'union politique que List nous montre comme très supérieure à l'union commerciale. Et puis, enfin, des traités, cela suppose un consentement; on est deux au moins à faire un traité. Si ces petits Etats, la Hollande, le Danemark, la Suisse, etc... ne veulent pas comprendre qu'il est intéressant pour l'Allemagne de corriger, (ce sont les expressions de List), de corriger ces imperfections territoriales, "que voulez-vous, proclame List, il n'est pas permis de méconnaître qu'un territoire bien arrondi est un des premiers besoins d'une nation, que le désir de satisfaire ce besoin est légitime et que, parfois même, il peut justifier la guerre". "Nécessité ne connaît pas de lois", cette déclaration du chancelier Bethmann Hollweg à la veille de la guerre n'est en somme, que l'écho prolongé des paroles de List.

List n'avait pas oublié les Etats-Unis d'Amérique il y pensait, il avait indiqué à la page 2II : "la méthode à suivre pour une Puissance, qui aurait conçu le plan d'arrêter le peuple américain dans son essor, est de lui imposer à jamais son joug industriel commercial et politique". Il s'agit peut être ici de remercier la nation qui lui a donné l'hospitalité ! List avait vécu longtemps aux Etats-Unis; et, comme la chose la plus naturelle du monde, il signalait, chemin faisant, "que l'on pourrait espérer même occuper de vive force, avec le temps les principaux points de défense sur la côte de l'Atlantique et aux embouchures des fleuves".

"Avec le temps", le temps nécessaire sans doute pour que la population américaine des Etats de l'Atlantique soit fortement mêlée d'immigrés de la nation ogre, qu'il imaginait, il ne le dit pas expressément,

List et l'Amérique du Nord

mais, on peut entendre ainsi ce qu'il dit.

Bien que les choses n'aient pas en Amérique suivi en tous points la marche que List suggérait, il semble bien que vers la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, elles aient été cependant par d'autres voies suffisamment avancées aux yeux de l'Allemagne, pour que celle-ci jugea proche le moment où le coup de force pourrait être tenté sur les Etats-Unis d'Amérique.

"Dans environ 15 ans, disait en 1898. (donc vers 1914, et nous ne l'avons su qu'en 1915) disait à l'amiral américain Dewey, le contre-amiral allemand, von Goetzen, confident de Guillaume : "dans environ 15 "ans, mon pays commencera sa grande guerre. En deux "mois nous serons à Paris, mais ce ne sera qu'un premier pas , vers notre but réel : bouleversement de l' "l'Angleterre; chaque chose se produira à l'heure dite, "car nous serons prêts et nos ennemis ne le seront pas; "nous prendrons quelques ports, après que nous aurons "fini notre tâche en Europe, nous prendrons New-York et "probablement Washington, et les garderons un certain "temps; nous n'avons point l'intention de vous prendre "des territoires, mais simplement de mettre votre pays "à sa place de vassal; nous tirerons de New-York et "autres villes un ou deux milliards de dollars, nous "nous chargerons de l'application de la doctrine de "Monroe, et aussi des relations avec l'Amérique du "Sud".

On est effrayé par de telles paroles; mais se peut-il qu'un haut fonctionnaire de l'Empire soit à ce point imprudent, à ce point bavard de parler comme cela à l'amiral américain; si son maître ne l'en a point puni, c'est qu'il n'a point tenu ces propos, qu'ils n'étaient dans sa bouche qu'une lourde charge teutonne.

Dire que c'est par trop cynique, c'est oublier que le cynisme était devenu une des pièces de la politique allemande avant la guerre, et c'est de s'y être trompé que le monde a failli mourir. "L'épée aiguisée la poudre sèche", étaient sujets de plaisanterie pour l'Europe, qui disait "que l'Allemagne ne sera jamais si folle que de risquer dans une guerre sa situation magnifique, sa puissance militaire, elle ne la développe que pour en faire étalage".

De fait, elle tirait bien profit de cela. Mais les Puissances n'ont pas senti qu'à ce jeu auquel elles se prêtaient assez piteusement, un jour viendrait où s'incliner encore leur deviendrait impossible. L'Allemagne depuis longtemps ne se gênait plus de publier ses appétits, et c'est cela même qui était cause qu'on n'y prenait pas garde. La franchise fut son arme la plus dangereuse; et, c'est ainsi que le Président

Wilson fut amené à dire dans son discours de la journée des Drapeaux (Juin 1917) : " Ils ont avoué de longue date leurs intentions. Les hommes d'Etat des autres pays ont accordé peu d'attention à ce que les professeurs allemands exprimaient dans leurs chaires, et à ce que les écrivains allemands annonçaient au monde comme étant le but politique de l'Allemagne; ils préféraient traiter leurs divagations comme des rêves d'esprits détachés des choses positives, et comme des conceptions personnelles sur les destinées de l'Allemagne. Mais les dirigeants de l'Allemagne, travaillaient sans relâche à ourdir leurs intrigues pour la réalisation des plans les plus concrets".

En 1917, Wilson disait cela; et, en revanche, en Novembre 1917 également, mourait à 82 ans Adolphe Wagner un des chefs du mouvement chrétien social. M. Deschamps se souvient avoir lu ces lignes d'un correspondant du Journal de Genève, qui n'était pas suspect, dans le Numéro du 15 Novembre 1917 : "Adolphe Wagner est assurément l'un des universitaires qui aura le plus contribué à la déformation intellectuelle de l'Allemagne contemporaine. Auditeur de son Cours d'économie politique et sociale à l'Université de Berlin, nous nous rappelons distinctement l'avoir entendu dire en Novembre 1899, avec un geste significatif : "Messieurs, lorsqu'un peuple puissant et prolifique comme le peuple allemand est à l'étroit dans ses frontières, quel droit, et quelle loi, je vous prie, pourraient l'empêcher de prendre la place des peuples, qui n'ont plus d'enfants ?" L'allusion et le geste désignait clairement les voisins de l'Ouest; et six cents jeunes gens qui l'écoutaient d'applaudir en trépignant. De ce jour, a daté pour nous la conviction que l'effroyable agression, à laquelle nous assistons aujourd'hui, était chose décidée dans les cercles influents de l'Empire germanique".

C'est assez pour montrer quelle influence a pu avoir la conception de List sur les buts de la guerre. Ce n'est pas son protectionnisme qui inquiète, ce sont les conditions géographiques et autres destinées à former la nation normale.

## LES DOCTRINES SOCIALISTES

## INTRODUCTION

Le socialisme, s'il devient un jour un fait aura commencé par être une doctrine.

A la différence du libéralisme ou de l'individualisme économique, que l'on trouve comme fait à la base de la vie matérielle des sociétés bien des siècles avant que, au XVIII<sup>e</sup> siècle, on eût songé à en faire la théorie, à le constituer en doctrine, le socialisme s'il devient jamais un fait, de toute façon aura commencé par être une doctrine. Le libéralisme a été le contraire d'une doctrine; il a commencé tout naturellement et vivait depuis longtemps, quand on en a commencé la doctrine. Le socialisme a commencé par être une doctrine, puisqu'il n'existe pas, car aucune des sociétés, du moins européenne, aucune des cités, au moins européenne, dont nous connaissons l'histoire, ne l'a encore vraiment pratiqué, du moins de façon évidente et au moins durable.

M. Deschamps n'ignore pas, en parlant ainsi, que les promoteurs de la Révolution russe de 1917 ont voulu établir le communisme, c'est-à-dire le socialisme dans sa forme la plus extrême. Dans la nuit du 26 Octobre 1917, les dictateurs moscovites, en effet, déclaraient abolie pour toujours la propriété privée. Mais comme le régime communiste, encore qu'ils en eussent fait un vrai régime militaire, conduisait rapidement la Russie à sa perte, Lénine et ses lieutenants comprirent, dès le mois de Mai 1922, l'urgence qu'il y avait à revenir en arrière; et, par une loi de la même année, instaurant en Russie la petite propriété paysanne, et par d'autres mesures encore, ils aboutirent à la coexistence de deux régimes contradictoires, l'un qui est un système étatiste bien plutôt que communiste et qui s'applique à la grande industrie, aux transports, aux établissements de crédit et au commerce extérieur; l'autre qui est un retour à l'individualisme ou libéralisme, à l'initiative privée pour l'agriculture, la petite industrie et au commerce extérieur.

Comment cela s'agence, comment cela fonctionne ? Il est bien difficile de s'en rendre compte clairement. Mais ce qui paraît certain c'est que ce n'est plus là un régime communiste. Il n'est pas même bien sûr qu'un communisme complet ait jamais existé en Russie, même dans la période d'Octobre 1917 à Mai 1922; sur tout cela on verra sans doute clair un jour. A supposer que l'U.R.S.S. ait connu pendant 4 ans et demi le vrai

régime communiste, elle ne l'aura connu qu'un temps bien court : 4 ans, c'est peu ! qu'est-ce que 4 ans dans la vie d'un peuple !

Le socialisme à la différence du libéralisme, n'a donc jamais été un mode de vie pour aucune des nations, dont l'histoire nous est connue avec quelque certitude.

La doctrine socialiste est une doctrine très vieille en même temps que très vivante.

Le socialisme toutefois est une doctrine très vieille, beaucoup plus vieille que la doctrine libérale et c'est en même temps une doctrine très vivante, beaucoup plus vivante et agissante aujourd'hui qu'elle ne l'a été autrefois; c'est comme si les ans, au lieu de l'affaiblir, lui avaient donné des forces. Son effort de propagande depuis 1880 environ, a été très grand et les résultats de cet effort ont été impressionnantes. En tous pays, il y a un parti socialiste, et presque partout, ce parti, en dépit des dissidences tactiques qui le divisent plus ou moins profondément est devenu un parti puissant. Aussi adeptes et adversaires discutent-ils du socialisme avec une égale passion; les premiers voyant en lui la régénération du monde, et, les seconds le danger de l'anéantissement de toutes les conquêtes de la civilisation : les uns et les autres également convaincus que jamais l'on ne s'est trouvé en face d'un aussi vaste espoir ou d'un si grand péril.

Le succès de la propagande socialiste sont dus à l'avènement du suffrage universel

Les débuts des progrès de l'idée socialiste dans le monde correspondent à peu près avec ce qui a été regardé assez longtemps comme une rénovation radicale de la conception du socialisme, c'est-à-dire avec l'apparition ou du moins l'expansion du socialisme marxiste. On pourrait croire par conséquent que c'est à une profonde nouveauté doctrinale que la propagande socialiste doit ses succès depuis 1880 et qu'ainsi ce n'est guère la peine, à moins qu'on n'y prenne un intérêt de curiosité de s'arrêter à ces manifestations de socialisme doctrinal, qui précédèrent le socialisme marxiste. Ce fut là la manière de voir de beaucoup de presque tous, tant parmi les socialistes que parmi leurs adversaires, dans les vingt premières années qui suivirent l'expansion de la connaissance du marxisme.

D'ailleurs les marxistes avaient tout fait, et avec conviction, pour créer cet état d'esprit, ils s'attachaient à faire entendre que le socialisme d'avant Marx n'était que le produit d'un sentiment et de rêverie sentimentale, tandis que le socialisme de leur maître Karl Marx était le fruit de l'application à l'économie des méthodes et des conceptions de la science moderne, à l'exclusion de toute sentimentalité et

de toute idéologie. Le socialisme marxiste était scientifique, le socialisme antérieur était utopique. Il était donc devenu inutile de parler de ce dernier, si ce n'est que pour marquer d'un mot sa respectable puérilité et faire par là mieux ressortir le caractère scientifique du premier.

Pour nous nous n'avons jamais cru qu'il y eût cet abîme entre le socialisme pré-marxiste, et le socialisme marxiste, parce que l'on retrouve dans le socialisme pré-marxiste la plupart des vues du socialisme marxiste. Et sans doute ce n'est point une illusion, puisqu'en 1900 environ, l'état d'esprit que l'on indique en ce moment, s'est considérablement modifié chez les docteurs du socialisme, surtout français. Beaucoup parmi les socialistes français, se sont repris à considérer avec déférence et à étudier le socialisme français de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle; ils tendent de plus en plus; cela se voit bien à leurs publications.

Voici ce que disait Jaurès, le 19 Juin 1906, à la tribune de la Chambre, au cours d'un grand débat social, qui se produisit au lendemain des élections de Mai 1906, dans une réplique à Georges Clemenceau, qui était alors Ministre de l'Intérieur : "Quoi, les idéalistes de 1848, que vous avez confondus dans une même ironie, et les Pierre Leroux, et les Louis Leblanc et les Proudhon, et les Fourier avant eux, n'ont laissé dites-vous aucune trace dans l'histoire et dans les réalités? Mais tout le mouvement de nos idées de nos passions, de nos controverses est sorti de leurs affirmations; ce sont eux qui déterminent, encore aujourd'hui, nos controverses".

Il reste pourtant, dira-t-on, que ce n'est que depuis le socialisme marxiste que l'idée socialiste a fait tant de progrès dans les masses. S'il n'y avait eu en lui quelque chose de fondamentalement nouveau, il serait sans doute, comme le socialisme antérieur resté assez impuissant dans sa propagande. A notre sens si le socialisme a, depuis Marx, pénétré l'esprit des masses, ce n'est pas tant en raison des différences du socialisme marxiste avec les doctrines sociales antérieures, que par ce que le socialisme marxiste a de fondamentalement commun avec le socialisme pré-marxiste, à savoir l'esprit égalitaire. Voilà ce qu'il y a de fondamentalement commun.

Mais alors, pourquoi le succès seulement maintenant depuis Marx. L'idée égalitaire est bien plus ancienne que le marxisme, qui ne date guère que de 1880.

A cela, il y a des raisons diverses, prises dans l'histoire des faits économiques, politiques et sociaux. Il suffit d'indiquer pour le moment que l'ex-

pansion contemporaine du socialisme est moins dûe à des nouveautés doctrinales qu'à un fait politique d'une immense portée : l'avènement généralisé du suffrage universel. Du jour où le suffrage universel a été établi le socialisme s'est senti en mesure de prendre légalement le pouvoir. C'est là surtout qu'est la grande nouveauté, celle qui a centuplé l'activité propagandiste du socialisme et par là même son efficacité. Il est vrai que par la suite des dissidences assez vives se produisent au sein du parti; mais ces dissidences se produisent non quant au but, qui reste le même; mais quant aux moyens. Le suffrage universel paraît donc être la véritable date des progrès du socialisme.

Le socialisme, à quelque époque qu'on l'envisage se présente, en somme, toujours comme une protestation contre l'ordre économique et social du moment.

N'y faut-il rien voir d'autre que l'expression des mécontentements que soulève inévitablement, du moins pour un grand nombre, tout régime quel qu'il soit, par cela seul qu'il fonctionne. Le socialisme dans sa longue histoire, doit-il être expliqué par ce fait de caractère plutôt psychologique, qu'il se trouvera toujours des gens pour ne juger acceptable aucune des organisations économiques, qui ont pu et pourront se succéder au cours des temps; est-ce cela le socialisme ? Ou bien plutôt ne serait-ce pas que jusqu'ici l'histoire n'a pas connu, si ce n'est peut-être avec le bolchevisme russe de la fin de 1917 à 1922 de régimes économiques fondamentalement différents les uns des autres, malgré certaines différences très grandes, mais pas fondamentales; en telle manière que le socialisme aurait toujours eu une même attitude de mécontentement, simplement parce que ce qui a causé et cause encore ce mécontentement était au fond toujours et est encore la même chose. C'est la dernière supposition, qui répond à la réalité.

En réalité, le socialisme est, à travers les siècles, la protestation au fond toujours la même contre un état économique au fond toujours le même; non pas, que l'organisation économique des sociétés n'est point changé, ne soit point modifiée au cours des temps, mais elle s'est modifiée sur une base qui, est restée à peu immuable.

A quoi en ont les socialistes de tous les temps ? A quelles institutions attribuent-ils tous les maux qu'ils déplorent ? A la propriété, forme concrète du libéralisme économique. Sans doute, le régime de la propriété n'a pas été sans subir des changements de puis le temps par exemple, de la Rome antique, mais la propriété n'a jamais cessé d'être la base de l'organisation économique.

Le socialisme  
est à travers  
les siècles la  
protestation,  
au fond tou-  
jours la même  
contre un état  
économique au  
fond toujours  
le même.

La propriété n'a jamais cessé d'être la base de l'organisation.

Cette idée sur laquelle M. Deschamps a volontiers insisté en tant qu'économiste, elle a été un jour formulée solennellement par un juriste éminent, qui enseigna longtemps l'histoire du Droit, M. le Doyen Larnaudie, dans un discours de rentrée à l'Université de Paris qu'il prononça en Sorbonne le 20 Décembre 1919. "Par l'ent des instruments juridiques, qui ont permis aux sociétés de vivre et de se développer, institutions dont la forme peut changer, mais dont le fond, que seul l'oeil exercé du juriste peut discerner est à peu près immuable, il déclarait que " le premier de ces instruments, la première de ces institutions, c'est la distinction du tien et du mien, c'est-à-dire la propriété individuelle ; qui, dès qu'elle s'est dégagée de la promiscuité collective n'a pas cessé de se développer dans le sens de son principe, si changeante d'ailleurs qu'elle soit dans les formes qu'elle revêt". Il ajoutait il est vrai qu'à côté d'elle, et au moins aussi importante qu'elle, s'élève une autre colonne de l'édifice social, c'est le contrat librement consenti, respecté dans ses clauses et dans sa durée, sanctionné rigoureusement dans son exécution".

Mais, au fond, comme le remarquaient les physiocrates, ces deux colonnes n'en font qu'une, c'est toujours la propriété.

Il n'y a donc pas paradoxe à dire que si, à quelque époque qu'on l'envisage, le socialisme se présente invariablement comme une protestation contre l'ordre économique de l'époque, c'est tout simplement parce qu'à toutes les époques, où l'on relève des manifestations du socialisme, il y a la propriété, l'institution de la propriété comme base de l'organisation économique.

Le socialisme de tous les temps est la protestation toujours renouvelée contre ce qu'il y a de fondamentalement commun dans les régimes sociaux, qui se sont succédé.

Sans doute le socialisme marxiste se présente comme admettant que la propriété se justifiait jadis en de certaines périodes de l'évolution sociale, et que s'il l'attaquait maintenant cette propriété, c'était à cause des transformations profondes qui se sont lentement produites, et qui vouent la propriété à disparaître fatallement. Cette attitude est habile sans doute, voire même scientifique en un certains sens, mais il n'en reste pas moins que Marx s'attaquait à la propriété de son temps comme Morus s'attaquait à la propriété du XII<sup>e</sup> siècle, comme les socialistes d'après la Révolution, s'attaquaient à la propriété telle que venait de la consacrer le Code Civil. Le socialisme

Les socialistes de chaque époque s'attaquent à la propriété telle qu'elle existe de leur temps.

de chaque époque s'attaque à la propriété telle qu'elle est dans le moment. A quoi eût servi aux socialistes marxistes de s'attaquer à la propriété féodale ; leurs griefs ne s'y furent pas appliqués. Cela prouve seulement que le socialisme marxiste croyait avoir trouvé des raisons propres à la période contemporaine. Il reste que, comme le socialisme de tous les temps, c'est contre la propriété de son temps que le socialisme marxiste lance l'anathème.

Le socialisme a congénitale-  
ment pour en-  
nemi le régi-  
me économique  
individualiste.

Voilà ce qui apparaît d'abord de commun dans le socialisme à travers l'histoire, et ce qui fait à première vue, son unité. Cela revient à dire que le socialisme a congénitalement - si on peut parler ainsi - pour ennemi le régime économie libéral. Si l'institution de la propriété résume les conditions fondamentales de ce régime. On a coutume de ne dater que de la Révolution française, de plus tard encore, pour les pays autres que la France, l'avènement du libéralisme ou individualisme économique. Or, il y eût des doctrines socialistes bien avant la Révolution, et s'il y eût des doctrines socialistes avant l'avènement du régime individualiste et libéral comment peut-on dire que le socialisme, considéré historiquement se pose essentiellement en antagoniste avec ce régime ? La réponse tient dans une observation très simple : Si l'on a coutume de ne dater que de la Révolution ou plus tard encore, l'avènement du libéralisme économique c'est que, de ce moment seulement, ce régime s'est à peu près complètement développé; et puis, c'est ainsi que de ce moment seulement, ou bien peu auparavant l'on en vit la théorie et l'on en prit conscience.

Avec les physiocrates, Adam Smith avant la Révolution, la base de l'organisation économique était individualiste, puisqu'on avait la propriété privée. Seulement le fonctionnement du système était considérablement entravé. La Révolution supprima ces entraves ou du moins les plus importantes, et alors, faute d'une observation suffisamment réfléchie et aussi dans l'enthousiasme de la relative nouveauté, on crût et l'on continua de croire après la Révolution à une nouveauté radicale, essentielle. Et, la réalité, c'est qu'avant la Révolution on vivait sous un régime individualiste plus ou moins étiqueté, et qu'après, l'on eût un régime individualiste développé.

Il n'y a donc pas là une objection. Le socialisme d'avant la Révolution s'en prenait au libéralisme dans la mesure où il existait, de sorte qu'on peut dire avec assurance que la protestation du socialisme a toujours été inspirée par ce qu'il y avait d'individualisme, de libéralisme économique dans les divers états sociaux contre lesquels il s'est successive-

L'individualisme économique ne connaît pas d'autre adversaire radical que le socialisme.

ment élevé.

Ce qu'il faut noter maintenant, c'est que le libéralisme économique ne se connaît pas d'autre adversaire radical que le socialisme. Il y a bien cependant l'anarchisme, mais l'anarchisme est difficile à identifier, sur le terrain proprement économique. Sans doute bien des écoles autres que le socialisme récriminent plus ou moins严厉ement contre l'individualisme le libéralisme économique; mais aucune d'elles n'entend rayer la propriété du nombre des institutions sociales, et par là elles restent individualistes. Ces doctrines qui ne sont pas le socialisme et qui récriminent contre l'individualisme sont des doctrines orthopédiques, opérant par la base de l'individualisme et non des doctrines de grande chirurgie sociale, comme l'est le socialisme. Et, en dépit des avances qu'ils en reçoivent parfois, bien souvent maintenant les socialistes ne s'y trompent pas, ils ont contre ces écoles la même hostilité au fond que contre la doctrine individualiste ou libérale, et, si parfois, sur le terrain politique les socialistes appuient certaines de ces écoles, ce n'est, ils ne se privent pas de le dire, que par des raisons de tactique électorale ou parlementaire. Ils ne s'en cachent pas, ils le disent même volontiers.

Ainsi donc l'individualisme, ou libéralisme économique, et le socialisme sont les deux doctrines pôles de la pensée économique : ici le libéralisme et là le socialisme.

### § I - Les caractères fondamentaux du socialisme

Définition du socialisme. Les traits caractéristiques.

Ce qui frappe dès l'abord, dans le socialisme au cours de son histoire, c'est son hostilité contre l'institution de la propriété; c'est sa volonté d'abolir cette institution, pour le moins dans ses applications principales. Mais, le socialisme ne saurait être défini par ce seul trait. Ce seul trait à savoir : l'abolition de la propriété n'en exprime et encore de façon incomplète que le moyen, il n'en fait pas connaître l'âme et le but.

Voici comment à notre sens, on peut définir le socialisme : le socialisme c'est la doctrine ou ce sont les doctrines qui, en vue principalement d'établir et de maintenir les individus une certaine égalité de fait, veulent supprimer, de façon plus ou moins complète, la propriété, et socialiser l'économie. L'idée égalitariste, d'une part, et, d'autre part, la suppression de la propriété pour la socialisation de l'éco-

idée égalitaire caractère interne à l'âme du socialisme.

nomie, telles paraissent être à M. Deschamps l'âme et la forme du socialisme. Son esprit et son moyen les deux traits, l'un interne et l'autre externe, qui réunis caractérisent surtout le socialisme.

L'égalité que veut le socialisme n'est point seulement celle qui consiste dans l'égalité des droits; l'égalité des droits, mais elle est inscrite dans toutes nos constitutions depuis 1789; et, avant il y avait bien des cas où l'égalité des droits existait; c'est depuis 1789 que l'égalité des droits est admise de façon générale, et précisément c'est surtout depuis lors que le socialisme est devenu chose vivante, comme si l'égalité des droits n'avait été pour lui qu'une déception, n'avait fait qu'exaspérer ses aspirations, tout au plus la regardait-il comme une simple étape et comme un moyen d'arriver à ce qu'il veut : ce qu'il veut c'est une égalité de fait.

Mais, que faut-il entendre au juste par égalité de fait ? Comment le socialisme se représente-t-il de façon concrète l'égalité de fait, ou, comme on dit encore, l'égalité des conditions ? Si on s'imaginait que cette égalité est une notion claire et simple en soi, on se tromperait lourdement. Ce n'est pas là-dessus qu'il convient de s'arrêter pour le moment. Pour le moment, ce dont il faut parler c'est de l'idée égalitariste, prise en elle-même, pour en marquer les caractères, le rôle, tels qu'ils apparaissent dans la mentalité socialiste. Et, voici qui va faire comprendre combien cela est nécessaire. Aujourd'hui il n'est aucun parti politique, qui ne proclame et très sincèrement son désir de voir diminuer les inégalités sociales et sa ferme intention de travailler à l'ascension des petits; et, cependant la plupart de ces partis sont des adversaires décidés du socialisme.

De même, les économistes libéraux, surtout ceux de France, font volontiers valoir que leur doctrine pleinement appliquée aurait pour effet la diminution progressive, mais certaine, de l'inégalité des conditions, et, cependant, économistes libéraux et socialistes se combattent ardemment.

Cela signifie que le sentiment de l'égalité ne présente pas chez les uns et les autres le même caractère. Chez les uns, en effet, c'est un sentiment à proprement parler, ou, pour mieux dire, c'est du sentiment. Ceux-là désirent voir les inégalités sociales diminuer, non point pour une raison précise et pressante de justice, non pas, par exemple, parce qu'à leurs yeux la richesse des uns serait faite de la pauvreté des autres, mais simplement parce que leur humilité, leur bonté naturelle, leur sensibilité, comme on aurait au XVIII<sup>e</sup> siècle, trouverait meilleur un

mode dans lequel les conditions de la vie seraient plus faciles pour tous.

Les bases de l'ordre social présentes ne sont point injustes à leurs yeux; les inégalités sociales ne sauraient donc être critiquées par ce côté, mais enfin, leur vue fait mal, et il faut s'ingénier à les atténuer. C'est un sentiment que n'a guère connue l'antiquité païenne, mais qui est devenu quasi général depuis le christianisme.

Chez les autres, il n'y a pas que des pauvres parmi eux, le sentiment égalitaire offre un aspect très différent ou plutôt chez eux sur le sentiment égalitaire tel que l'on vient de le rencontrer, une idée s'est greflée.: l'idée que l'inégalité est injuste, et injuste non point seulement d'un point de vue philosophique ou sentimental, mais aussi dans ses causes, ou du moins dans ses causes principales; c'est parce que les bases de l'ordre économique sont germes d'injustice qu'il existe tant et de si grandes inégalités sociales.

Le sentiment égalitaire dans son contenu se trouve ainsi modifié; il change naturellement de caractère il devient farouche, violent agressif, chez ceux surtout qui se jugent victimes des institutions. Comment cela serait-il autrement . On a ainsi quelque chose qui manquait tout à l'heure quand, notant la générosité du sentiment égalitaire on constatait, qu'il s'en faut que tous ceux qui l'éprouvent soient pour cela des socialistes. Tous ne sont pas des socialistes, parce que tous n'éprouvent pas ce sentiment de la même manière, le sentiment égalitaire n'a pas chez tous la même substance.

Ce dont est fait le sentiment égalitaire, est si loin d'être indifférent que les conséquences qui en découlent nous conduisent à la détermination du caractère extrême du socialisme. Ceux, en effet, qui éprouvent le sentiment égalitaire de la première manière tiennent à conserver les institutions fondamentales de l'ordre économique existant, puisque ces institutions ne sont, à leurs yeux, ni injustes, ni principes nécessaires d'injustice; ils tiennent essentiellement au maintien de la propriété, il s'agit seulement d'atténuer, d'adoucir pour la satisfaction d'un sentiment philanthropique très louable, l'inévitable inégalité des conditions et cela sur la base des institutions sociales existantes. Faciliter l'accès de la propriété; aider à l'épargne, les moyens sont nombreux, ils sont variés; ils tendent, comme l'on dit, à favoriser l'ascension des humbles vers la propriété.

Ceux qui, au contraire sont possédés du sentiment égalitaire seconde manière, ceux-là semble-t-il, ne

Le rôle de l'idée égalitaire dans la mentalité sociale liste.

doivent avoir qu'une idée avant toute autre: puisque la cause de la plupart des inégalités est dans les institutions, il faut renverser les institutions. Cela s'impose, comme s'impose la suppression de toute injustice, comme s'imposait la suppression de l'esclavage autrefois.

Dans l'état social actuel, les riches sont légalement des spoliateurs et les pauvres des spoliés. S'il y a des sans-travail, c'est que les travailleurs ne recueillent pas la totalité des fruits de leur travail; et, ce qui rend possible cet état de choses, c'est l'institution de la propriété. Il faut donc avant tout supprimer cette institution; abolir la propriété.

Voilà comment du caractère interne du socialisme on est naturellement et logiquement conduit à son caractère externe, celui-là produisant celui-ci.

La suppression de la propriété privée ne suffit pas pour caractériser le socialisme.

Cependant si durant longtemps, durant bien longtemps même, il fut indiscuté que le socialisme implique la suppression de la propriété. C'était telle indiscuté que bien souvent on se bornait, du côté des adeptes comme du côté des adversaires, à le définir par ce caractère. Mais dans les dernières années du XIX<sup>e</sup> siècle, cela a été contesté et contesté par des socialistes, ou du moins par des théoriciens, qui se disaient, qui se croyaient socialistes. Pour eux, une seule chose caractérisait essentiellement le socialisme : ce serait l'idée égalitaire. Le socialisme n'aurait de caractère essentiel que son caractère interne il serait indépendant des moyens par lesquels on propose de réaliser l'égalité : par conséquent, il serait indépendant du moins théoriquement de la suppression de la propriété.

Quand on parle ainsi on ne se rend pas compte qu'alors le mot socialisme est de trop. Pourquoi a-t-on forgé un autre mot que celui d'égalitarisme ? Pourquoi les socialistes ne s'appelleraient-ils pas simplement les égaux, comme s'appelaient Babeuf et ses partisans sous la Révolution ?

Assurément l'idée égalitaire fait partie du socialisme, elle en est l'âme; mais, de deux choses l'une; ou bien le mot socialisme exprime l'idée égalitaire et rien de plus, alors ce mot est inutile et n'avait point de raison d'être, ou bien il exprime quelque chose de plus, et alors seulement il a sa raison d'être c'est pour cela qu'il s'est formé; et s'il y a quelque chose de plus ce ne peut être qu'un moyen de l'idée égalitaire.

Le socialisme, peut-on dire, est l'idée égalitaire incorporée dans un genre de moyen déterminé, et ce genre de moyen c'est la socialisation de l'économie, c'est

la propriété sociale substituée à la propriété privée, ce qui implique évidemment la suppression de la propriété privée.

Les égalitaristes ne sont pas tous des partagistes.

Les moyens de l'égalitarisme peuvent varier, en effet, suivant la phase de l'état social où l'on se trouve, suivant aussi ce qu'ont dans l'esprit les réformateurs.

Quant aux causes de l'inégalité, le changement proposé à l'état de choses existant, sera plus ou moins profond, plus ou moins brutal; les uns pensent que dans nos sociétés modernes l'unique moyen, le seul efficace c'est la socialisation de l'économie, laquelle implique la suppression de la propriété : c'est cela le socialisme. D'autres, animés du même sentiment, proposent autre chose. Peut être dans leurs moyens sont-ils aussi révolutionnaires que les socialistes, mais ils ne sont pas socialistes; ce sont, par exemple, les partageux, comme disait en 1848, les partagistes comme l'on dit plus élégamment aujourd'hui, ce qui est exactement le contraire du socialisme, puisque cela affirme avec autorité : "que chacun soit propriétaire".

Les discussions qui à la fin de la Révolution française, eurent lieu au sein du parti des Egaux, nous donnent en quelque sorte un tableau des moyens divers, auxquels ont peut songer pour la réalisation de l'idée égalitaire; d'accord sur le principe de l'égalité des fortunes à détruire, de l'égalité de fait à établir, les Egaux se demandent comment y parvenir.

"Les uns, écrit Buonarotti, qui était un des conjurés, ayant vu la Convention pourvoir aux besoins urgents de la Patrie par la taxe sur les objets véniaux, par la contribution révolutionnaire, et par la réquisition sur les riches, vantaient cette manière d'enlever le superflu, qui encombre les canaux trop remplis pour le rendre à ceux qui manquent de nécessaire. D'autres proposaient tour à tour le partage des terres; les lois somptuaires, l'impôt progressif; d'autres enfin montraient tous les inconvénients et surtout l'insuffisance de ces moyens. Ils n'en restaient pas moins des Egaux et, à leur avis, les seuls Egaux clairvoyants et pratiques. A tous ces divers moyens illusoires et dangereux, que l'on vient de voir, ils voulaient substituer, ce qu'ils considéraient comme le seul moyen logique, le seul qui put avoir des effets durables, en un mot une organisation économique sur de nouvelles bases. Tant que l'on ne supprimerait pas, disaient-ils, le droit de propriété, rien de définitif ne serait fait pour l'égalité, c'est la communauté des biens et des travaux qu'il fallait établir".

Voilà les disputes qui avaient lieu; tous ces hommes étaient des égalitaires, des Egaux, comme ils

L'idée égalitaire est l'essence et du socialisme et d'autres systèmes,

disaient, mais les derniers seulement étaient des socialistes, bien que le mot ne fut pas encore inventé (il ne le fut que vers 1833, on ne sait pas comment), puisqu'ils défendaient la socialisation des propriétés.

Le socialisme ce n'est pas seulement l'idée égalitaire, ni l'un quelconque de ces moyens, c'est l'idée égalitaire incorporée dans tel moyen déterminé. Il est certain que l'idée égalitaire est l'essence du socialisme, mais il est certain aussi que cette même idée est de l'essence d'autres systèmes, du partagisme, de l'anarchisme, et d'autres procédés variés, moins radicaux, mais les disputes entre les Égaux viennent de nous donner un spécimen.

L'idée égalitaire, en d'autres termes, a de nombreux enfants, le socialisme est l'un de ses fils, mais

socialisme n'est pas le nom de famille, c'est le prénom de l'un des enfants. Le nom de famille de tous c'est l'égalitarisme; chacun d'eux ensuite tire son prénom du moyen qu'il préconise.

Si le socialisme implique la suppression de la propriété, il implique en outre la socialisation de l'économie.

Il serait donc préférable de dire que le socialisme, consistant dans la socialisation de l'économie, c'est pour rendre possible cette socialisation que la propriété privée disparaît.

L'idée de socialisation est l'opposé de l'idée d'anarchie

Le socialisme n'est pas un mot vague, c'est l'organisation administrative de la production et conséquemment de l'échange et de la répartition. C'est la prise en charge par la société, de toute la vie matérielle de la société. C'est la gestion unitaire de l'économie tout entière, et conséquemment l'initiative et la responsabilité sociales substituées à l'initiative et à la responsabilité individuelles. Ainsi si la socialisation s'oppose au régime de propriété, et cela s'y oppose, cela ne signifie pas absence de régime bien au contraire.

Le socialisme contemporain aurait encore, d'après certains un contenu politique.

L'économie entière est administration; et, qu'on le veuille ou non, tous les individus sont fonctionnaires. Voilà pourquoi l'anarchisme est si souvent en conflit avec le socialisme; ils ne peuvent jamais s'entendre et cela se conçoit.

Il convient ici d'ajouter une observation, qui ne porte pas beaucoup en ce moment, qui a porté beaucoup en d'autres, et qui pourra réapparaître. L'idée de socialisation aurait, aussi, d'après la plupart des théoriciens du socialisme, un contenu d'ordre politique.

L'administration de l'économie se conçoit théoriquement, soit sur le monde monarchique, soit sur le mode démocratique, soit encore sur le mode oligarchique

Il est entendu que, de toute façon, il s'agit de socialisation dans le but de réaliser l'égalité des conditions; mais but et moyens se conçoivent et ont été conçus comme pouvant être réalisés en l'une ou l'autre de ces formes politiques.

Le socialisme

Or, le socialisme contemporain paraît attacher, ne pourrait être en général, à l'idée de socialisation une signification, non pas seulement économique, mais politique; la socialisation impliquerait le mode démocratique. C'est par là que, en dépit du fonctionnarisme intégral qui caractérisera le fonds du régime seraient conciliés le socialisme et la liberté, dit-on, puisque le régime socialiste démocratique administré et administrateur ne feraient qu'un; on n'a pas à s'inquiéter d'être beaucoup administré, quand on est à soi-même son propre administrateur.

C'est de cet aspect politique de la socialisation qu'il a été présenté avec beaucoup de force, une étude publiée par la Revue socialiste de 1900-1901, intitulée : "le principe démocratique et le socialisme", due à la plume de M. Joseph Sarraute. On va en citer certains passages. Le socialisme démocratique ce sera suivant M. Sarraute la démocratie économique après la démocratie politique déjà réalisée. "Le principe démocratique, écrit-il encore, se confond avec la socialisation; l'un et l'autre ne sont que deux aspects de la même tendance. La démocratie politique a socialisé le droit de suffrage et la direction de l'Etat. Le socialisme c'est la démocratie étendue au domaine politique, au domaine économique, c'est, après la socialisation de la direction de l'Etat, qui est aujourd'hui un fait accompli, la socialisation des moyens de production et d'échange, et de la direction du travail. Le socialisme c'est la république de l'atelier, comme l'a baptisé le bon sens populaire, et cette formule de la socialisation, ce qui la rend si vivante, si puissante, c'est la somme de démocratie qu'elle réalise". Ainsi ce que l'on veut dans le socialisme contemporain, c'est une socialisation gérée, non seulement pour, mais aussi, par ceux qui la réclament, ainsi d'ailleurs que par ceux qui la subiront, cela va de soi.

Il n'est pas certain que ce contenu politique soit l'essentiel de l'idée de socialisation.

Bien que l'idée de socialisation ait de nos jours chez le plus grand nombre de ses partisans ce contenu, il n'est pas certain que ce contenu soit essentiel à cette idée. On peut tenir plus fortement à l'égalité des conditions qu'à l'égalité civique et politique et être disposé à trouver préférable la socialisation en mode monarchique ou oligarchique, si on a des raisons de croire que la socialisation serait ainsi, soit

plus certainement conquise, mieux gérée, et par là plus sûrement conservée.

Les saint-Simoniens espérèrent successivement en Napoléon Ier, puis en Louis XVIII avec St-Simon; en La Fayette avec Barard et Eufautin; en Napoléon III avec Eufautin. Le fonctionnement de la société saint-simonienne était essentiellement oligarchique avec proscription absolue de l'élection. Le communiste Cabet (1848), estimait que (Préface de la deuxième édition du voyage en Icarie): "La communauté n'est pas plus impossible avec un monarque constitutionnel qu'avec un président républicain".

En 1898, sous le pseudonyme d'Atlanticus; qui cachait un haut bureaucrate du gouvernement impérial allemand, parut un opuscule "Coup d'oeil sur l'Etat de l'avenir", dans lequel l'auteur se déclarait partisan de la monarchie, la considérant comme parfaitement compatible, selon lui, avec la socialisation qu'il décrit et qu'il souhaite. Et le chef du socialisme théorique allemand, Kautsky, sans approuver toutes les idées d'Atlanticus, ne laissait pas de représenter l'ouvrage au public en y joignant une préface.

De nos jours, en tous cas avant la guerre, l'attitude des chefs du syndicalisme révolutionnaire montre que la conception autocratique, l'autocratie d'une élite, loin de leur répugner, leur apparaissait comme le moyen nécessaire de l'avènement du socialisme, et pourquoi pas de son maintien, pourquoi pas de son fonctionnement ? Aristocrates à leur façon, ils disaient : la masse des ouvriers non-syndiqués ne compte pas, ce sont des travailleurs non-conscients, ce ne sont qu'autant de zéros à la droite du chiffre exprimant le nombre des affiliés, leur bonheur doit être fait malgré eux; contre eux, au besoin en les violentant s'il le faut.

## § II - Les différentes conceptions de l'égalité de fait.

Les trois types principaux de l'égalité de fait.

Il y a trois types principaux d'égalité de fait; d'abord : l'égalité arithmétique, ensuite, l'égalité communiste, et enfin l'égalité dans les moyens de production.

L'égalité des conditions, l'égalité de fait est une idée qui paraît très simple, mais pour peu qu'on veuille y regarder, on s'aperçoit qu'il n'en est rien. Ce qui est simple c'est l'égalité des droits parce qu'elle n'est pas à organiser du tout, tandis que l'égalité de fait, est à organiser.

Rien de plus aisément à concevoir que l'égalité des droits, c'est un principe abstrait, que son énoncé seul réalise. Au contraire, rien de plus embarrassant

que de se représenter l'égalité de fait, précisément parce qu'elle est et ne peut être que chose concrète. Aussi les variétés, les diversités de conception, de l'égalité sont-elles considérables; et, en disant cela on fait allusion moins aux procédés de réalisation, qui nous occuperont cependant, qu'aux conceptions égalitaires elles-mêmes, c'est-à-dire qu'aux réponses à cette question de savoir en quoi consiste cette égalité de fait.

### I°-l'égalité arithmétique.

Le premier type de l'égalité de fait, c'est l'égalité arithmétique consistant en ce que chacun aurait mêmes moyens de jouissances et fournirait même quantité de travail.

Le sentiment d'où procède l'égalitarisme, c'est avant tout celui de droit à la jouissance égale; on tient à n'avoir pas moins que les autres en satisfactions. Donc si le stock des moyens de jouissance est de 1000, que les membres de la société soient 100, chacun en aurait 10 pour sa part; 10 de moyens de jouissance pour sa part, égale à celles de tous les autres; ces 10 seraient formés de telle et telle marchandise; ou bien de tel et tel bien, qui seraient cotés un jour, deux jours, trois jours de travail.

Ces moyens de jouissance n'adviennent pas d'eux-mêmes à la société, ils ne peuvent lui venir que du travail de ses membres, ce travail doit être fourni. Ici la compétition n'est pas ardente; assurément si l'égalitariste élève la voix, ici, c'est pour dire pas plus que ma part. Donc, si le travail nécessaire de la société est de 800 heures, les membres de la société étant au nombre de 100, chacun d'eux devra travailler 8 heures. Voilà le type de l'égalité arithmétique.

On a ainsi l'égalité arithmétique parfaite, semble-t-il, dans les moyens de jouissance et dans le travail. C'était le type d'égalité que des socialistes allemands, surtout avant la guerre, avaient dans l'esprit lorsqu'ils en parlaient.

Mais cette égalité est fallacieuse; on s'en aperçoit dès qu'au lieu d'unités impersonnelles, on envisage la réalité, c'est-à-dire les hommes. Part égale dans les moyens de jouissance, moyens en nature, sans doute pour permettre le calcul de la production nécessaire. Or, malgré l'apparence, cette égalité dans les moyens de jouissance irait au rebours, le plus souvent, de l'égalité de jouissance. Si par exemple un invidu reçoit 3 de pain, 3 de viande, 3 de vin, un de vêtement, cela fait dix; et il se trouve que ce qu'il reçoit répond bien à ses besoins, mais un autre qui n'aime pas le vin, à qui cela ferait plaisir d'être plus chaudement vêtu, qui travaille le même temps que le premier, ne retire de cette répartition que la satisfaction de voir le

L'égalité arithmétique est une égalité fallacieuse.

voisin satisfait. Ce n'est pas de l'égalité vraie, de l'égalité humaine.

Maintenant voyons du côté du travail, un individu a une santé robuste, des muscles d'acier, travailler lui fait du bien quoi qu'il ne veuille pas en convenir; mais un autre auquel la même somme de travail est imposée le met à rien. A supposer que les deux individus aient même santé, même force, mais l'un soit chargé de remuer la terre, et l'autre de voir si lui et ses compagnons remuent bien la terre; ce n'est pas le même travail.

Voilà l'égalité arithmétique; elle est bien fallacieuse. C'est une égalité entre numéros. Aussi de très nombreux égalitaristes, à savoir, les communistes repoussent avec dégoût cette conception de l'égalité arithmétique.

## 2°-Le communisme ou l'égalité proportionnellement.

Tous les individus soumis au même régime, les tâches, les peines, la nourriture absolument égales, l'homme à la ration, c'est une pénitencerie, une caricature de l'égalité. L'égalité vraie, c'est l'égalité, non point arithmétique, mais distributive. C'est l'égalité non point entre des hommes abstraits, mais entre des hommes tels qu'ils sont, c'est-à-dire dont les capacités et les besoins sont de nature différente, sont inégaux. Il n'y a d'égalité, au sens humain, que si dans la distribution de l'exécution des tâches, il est tenu compte des forces et des capacités; que si dans la distribution des produits il est tenu compte des besoins de chacun. Pour les communistes, la vraie formule devoir proportionnel aux forces et aux capacités, droit proportionnel aux besoins; autrement dit, "de chacun suivant ses forces, à chacun selon ses besoins". Voilà la vraie formule de l'égalité qu'il faut instaurer.

A l'apparence cette formule est le contraire de l'égalité, puisque les uns devront travailler plus et les autres moins, et ce pourra être ceux qui travaillent moins, qui toucheront plus, et les autres tout en travaillant peut-être plus prendront moins.

Les forces et les besoins ne sont pas proportionnels. Mais disent les communistes, cette égalité est une égalité supérieure, en ce que la règle est égale pour tous, en ce que chacun faisant tout ce qu'il peut à droit à tout ce dont il a besoin, pour autant, bien entendu, que le permettent les ressources communes.

Cette égalité proportionnelle, c'est en fait, dit-on, celle qui règne dans la famille et qui en fait la beauté. Le père demande à ses enfants en âge de travailler de subvenir au budget familial, chacun suivant ses forces et ses capacités, et il les entretient suivant leurs besoins respectifs, sans regarder si le plus vaillant à table est aussi le plus vaillant aux

champs et à l'atelier; loin d'y trouver à redire, c'est en cela que les frères se sentent égaux dans le cœur de leurs parents. C'est cette égalité fraternelle familiale, qui doit régner dans la société, c'est cette égalité familiale qui doit se distendre en égalité sociale, la société n'étant en somme qu'une famille plus grande. On voit ainsi quel est le type d'égalité communiste.

Certes la mise en pratique volontaire de cet idéal de perfection morale, qui semble se dégager de l'Evangile, dont les communistes de 1840 affectaient de s'inspirer, cet idéal serait le spectacle le plus beau que l'humanité puisse jamais offrir. Cette égalité règne, jusqu'à un certain point, dans le petit groupe familial, du moins dans les familles unies, mais là il y a l'affection née des liens du sang. Or, de la famille à la société et plus largement, à l'humanité, il y a un pas à franchir et le mot de grande famille n'y suffit point. Sans doute, dira-t-on il y a des jours où tout cela semble réalisé pour la nation. Au moins au jour du danger aux heures critiques chacun se sent prêt à se donner pour tous; mais ce n'est point là la vie normale ce n'est point là la vie journalière. Comme disait Proudhon : "l'homme peut aimer son semblable jusqu'à mourir pour lui, il ne l'aime pas jusqu'à travailler pour lui".

Certains communistes se sont imaginés que si ce sentiment d'égalité était limité au groupe familial il n'y aurait qu'à supprimer la famille, si c'est la famille qui retient le groupe familial uni; ainsi seraient rompues les digues, qui empêchent notre affection de se répandre également sur tous. Il y a bien des siècles que cela a été proposé; qu'Aristote contre Platon a relevé cette erreur, disant: "qu'il en est de l'affection comme du vin doux, qui perd sa saveur, si on l'étend trop d'eau". C'est une image que Jean Bodin, au XVI<sup>e</sup> siècle, transformera en une autre plus suggestive encore, la nature d'amour est telle que plus elle est commune à un grand nombre et moins elle a de vigueur et de tout ainsi; les gros fleuves qui portent les grands fardeaux, étant divisés ne portent rien du tout. Et Proudhon, malgré la sublime métaphore de la fraternité dira: "il est clair que si tout le monde est mon frère, je n'ai plus de frère".

Mais, l'erreur de ces communistes est de ne pas voir que l'affection familiale repose sur un fait de nature purement arbitraire; ils veulent détruire la famille pour favoriser la diffusion de l'affection; mais, ce faisant, ils suppriment l'affection même; pour vouloir lui ouvrir un plus large domaine, ils ne lui en laissent aucun; ils mettent trop d'eau sur le

vin, d'où l'indifférence générale qui remplacera les affection particulières, localisées dans le groupe familial. Les intérêts de tous risquent trop de n'être ceux de personne.

Et puis, il semble que l'erreur de ces communistes est plus profonde encore, s'ils lisaienst les rapports anquels de l'Académie Française, sur les prix de vertu une fois l'an, ils ne manqueraient pas d'être frappés que de ce fait les humbles femmes, (car les lauréats sont surtout des femmes) qui se font la providence de leurs voisins, de leur village ou de leur quartier, ont presque toujours commencé par être l'ange du foyer subvenant à l'entretien d'une lourde maisonnée, petits frères, petites soeurs; c'est dans la famille qu'est éclos et s'est exercé d'abord un dévouement devenu comme insatiable.

Comment les communistes prétendent prouver la possibilité de réalisation de leurs idées.

Aussi bien les communistes ne vont-ils pas tous jusque là; ils ne sont pas tous d'avis de supprimer la famille. Et ceux-ci se plaisent alors à relever dans nos moeurs, dans nos institutions présentes, des symptômes qui suivant eux, prouveraient que l'égalité communiste n'est pas si éloignée qu'on le pourrait croire de notre mentalité, qu'on la pourrait donc instaurer légalement d'une manière générale, sans qu'elle nous heurte autant qu'on se l'imagine.

Voyez les musées, les bibliothèques publiques, les écoles gratuites, les parcs, les jardins ouverts à tous, de l'eau envoyée à domicile avec tendance générale à ne pas tenir compte de la quantité consommée; voyez le tarif égal du métropolitain, sans considération de la distance parcourue, la taxe légale des lettres, qu'elles aillent du Panthéon à l'Opéra, ou de Lille à Marseille, est toujours la même. Enfin, bien des institutions, sont fondées sur le principe de l'égalité communiste, sur le principe : "prenez ce qu'il vous faut", et pourtant elles sont acceptées.

La même où l'on est libre de discuter, comme au cabinet de lecture ou à la table d'hôte, on n'y songe pas. L'abonné qui ne paye pas le même tarif que son voisin et dévore dix journaux, alors que le voisin s'endort avant la fin du premier, prend pour le même prix beaucoup plus que lui, il ne vient pas à l'esprit du voisin de trouver cela injuste. A la table d'hôte, celui qui est délicat de l'estomac, envie l'appétit de son voisin, qui mange comme un ogre, il ne lui vient cependant pas à l'idée en sortant de faire observer à la caissière qu'elle devrait lui faire une petite réduction, ou demander à l'autre un supplément.

Les conditions naturelles de l'usage commun sont,

en fait, même dans notre état social actuel, beaucoup plus généralement acceptées qu'on ne le croirait, et cela montre que cette conception de l'égalité ne fait pas violence à notre nature, mais plutôt en fait partie.

Il faut convenir que c'est fonder de bien vastes espoirs sur bien peu de chose; tout cela sans compter que les exemples invoqués sont exclusivement pris du domaine de la consommation et non pas de la production c'est-à-dire du travail.

Quelle place tiennent donc ces faits dans l'ensemble de la vie sociale ? On sait bien que la vie en société comporte inévitablement une certaine dose de communisme, et même que cette dose peut s'accroître bénévolement avec le développement du sentiment de certains devoirs sociaux. Mais tout cela se fait avec le régime individualiste libéral à la base. Ce n'en est en quelque manière la parure ou l'incident; mais que l'on supprime cette base de l'individualisme économique, que l'on instaure la communauté universelle pour y faire régner le principe d'égalité proportionnelle : "de chacun suivant ses forces, à chacun selon ses besoins", immédiatement on verra surgir tout un horizon d'inquiétudes, que ne sauraient calmer les constatations de tout à l'heure.

"De chacun suivant ses forces et sa capacité." Mais qui donc sera juge des forces et des capacités ? Sera-ce un grand chef, comme dans le saint-Simonisme sera-ce l'élection, comme dans le Fourierisme; c'est-à-dire l'arbitraire le plus complet dans le premier ou la concurrence politique dans le second, substituée à la concurrence économique ?

"A chacun selon ses besoins". Mais, c'est de là pure folie. Il ne s'agit pas, dit-on, des caprices et des fantaisies, mais des besoins raisonnables. Mais, quoi de plus personnel que le besoin ? Comment un autre que moi connaîtait-il mon besoin ? Ce serait donc encore forcément le rationnement, non pas arithmétique, mais arbitraire : le rationnement arithmétique lui serait plutôt préférable.

Si toute espèce de produits étaient en surabondance et surtout si il était sûr qu'avec le communisme, ils dussent toujours être en surabondance cela pourrait aller, mais jusque là il faut attendre et c'est ce qui fait que l'on trouve une troisième conception de l'égalité de fait.

Puisqu'il ne peut être sérieusement question de laisser les individus se servir suivant leurs besoins tout en ne leur demandant en somme que de travailler comme ils l'entendent, comme bon leur semble, et comme tout contrôle aboutirait à un insupportable autori-

### Appréciation critique de l'égalité proportionnelle des communistes.

### 3° - L'égalité dans les moyens de production.

tarisme, c'est à un autre genre d'égalité qu'il faut penser. Il faut se contenter du genre d'égalité que voici : "A chacun des moyens de production égaux".

Le raisonnement que l'on tient est le suivant : l'inégalité choquante, c'est celle qui consiste en ce que tous les individus n'ont pas les mêmes moyens de produire, beaucoup n'en ayant même pas du tout, et se trouvant ainsi à la discréption de ceux qui en possèdent il en résulte qu'ils ne peuvent travailler et produire qu'avec l'agrément de ceux-ci, et ceux-ci en profitent pour leur retenir une partie, la plus grande possible, du produit de leur travail. Et c'est de cette première inégalité, à la base, que résulte surtout une inégalité toujours croissante des conditions sociales. Qu'on s'en tienne à supprimer cette inégalité et l'on verra, au vrai, toute l'égalité désirable, et la seule pratique qui pourra être, puisque ainsi, chacun dans la distribution recevra suivant son travail et chacun aura des moyens de travail égaux.

Avec cette règle, personne ne prend rien à personne; et l'activité productrice est assurée, puisque si l'on ne travaille pas, on ne reçoit rien; et les inégalités qui adviennent dans les moyens de consommation sont imputables à ceux qui en souffrent. Et tout cela ira sans autoritarisme; l'individu restant libre de travailler ou de rien faire. Voilà qui n'est point chimérique et qui après tout est suffisant.

Voilà un type d'égalité, qui demande un peu à être considéré. L'égalité dans les moyens de production, sans doute, mais comment établir cette égalité ? Ceci nous entraîne sur le terrain des procédés et de leur difficulté ou impossibilité pratiques. Sans entrer, pour le moment, dans le détail, on peut en donner une vue générale.

Il y a deux procédés absolument opposés, exactement opposés, et par là, typiques; et, entre les deux, il y a un procédé mixte; ce dernier procédé mixte étant comme un pont entre les deux autres, qui sont extrêmes, on en parlera aussitôt après que l'on aura parlé du premier.

A-Le partagisme.  
Le premier procédé pour réaliser l'égalité dans les moyens de production est tout à fait simple d'apparence, et vient de premier jet à l'esprit, bien qu'il soit l'opposé du socialisme, c'est le seul qu'envisagent beaucoup de gens qui se croient socialistes. Dans les campagnes surtout, on ne se représente guère, et l'on ne se représentera jamais sous une autre forme l'égalité dans les moyens de production; on l'a appelé le partagisme ou le partage des moyens de production; il s'agit d'ailleurs d'un partage méthodique et sérieux non pas de celui dont peuvent rêver des gens peu:

Moyens proposés  
en vue de réaliser l'égalité  
dans les moyens  
de production.

A-Le partagisme.

recommandables et qui ne conçoivent l'opération que comme une grande ripaille, comme un moyen de faire bombarde.

Ce n'est pas de cela qu'il s'agit; le partage que l'on a dans l'esprit, tel que peuvent se le représenter des hommes posés, travailleurs, économies, c'est le partage des sources des moyens de production, de manière que chacun puisse travailler à égalité. Chacun, chaque famille du moins serait producteur autonome et tirerait de son travail toute sa valeur, sans aucun prélèvement d'autrui, réserve faite, bien entendu, de l'impôt. Les produits s'échangeeraient comme aujourd'hui sur le pied de leur équivalence en utilité, sous le régime de l'offre et de la demande. Ce ne serait pas du tout un régime socialiste que celui-là, puisque ce serait au contraire : chacun propriétaire individuellement d'une égale quantité de moyens de production avec échange libre des produits, mais non pas échange libre des moyens de production. En effet, le partagisme n'établirait pas un nouveau régime, si les individus ou familles pouvaient aliéner leurs lots ou partie de leur lot. Mais l'inégalité dans les moyens de production ne tarderait pas à réapparaître et ce serait bientôt à recommencer; il faudrait procéder à un nouveau partage, à une mise au point, ce serait un système de la périodicité de l'expropriation des uns, en principe, des travailleurs économies, au profit des autres. Le partagisme ne serait qu'un acte, et lorsqu'on verrait que cet acte se renouvelle, plus ou moins souvent, ce ne serait plus un régime.

Pour que le partagisme constitue un régime, un système économique, il faut qu'il y ait l'interdiction aux familles et aux individus d'aliéner leur lot, de façon à avoir l'égalité dans les moyens de production. Ce serait un régime différent de notre régime libéral et individualiste, il fonctionnerait comme lui dans la production et dans l'échange des produits, il en aurait aussi la propriété privée des moyens de production, mais ce serait une propriété inaliénable. L'intérêt personnel resterait le moteur de l'activité économique; mais en réalité par cette interdiction d'aliéner les moyens de production, on leur aurait coupé les ailes, ou tout au moins les plumes maîtresses des ailes, on ne pourrait en aucune façon s'échapper de ce modeste cercle; c'est ce que l'on a appelé le système parcellaire, le régime de la parcelle, le morcellisme.

Par cela que le partagisme conserve le système actuel de l'échange des produits, de sérieuses inégalités ne manqueront pas de regner entre les individus. L'individu garde, en effet, la responsabilité de l'utilité de sa production. Donc, il ne lui suffira pas

La critique du partagisme.

de travailler, de mettre en œuvre son lot de moyens de production, si sur le marché ses produits ne sont pas demandés, il ne tirera de son travail aucun moyen de jouissance ou fort peu, pendant que d'autres en tireront beaucoup. Ce sera sa faute, dira-t-on, c'est à lui de penser au besoin social et de le découvrir comme les autres. C'est ainsi que l'on raisonne dans le système libéral et individualiste; mais on peut le faire, parce qu'il laisse à l'individu la liberté entière de transformer ses moyens de production, de les aliéner, par conséquent de leur donner la forme qui répond le mieux à l'état présent du besoin social ou à ses propres capacités.

Mais dans le partagisme, l'individu n'ayant pas cette liberté, on n'est point fondé à lui dire ; si vous ne produisez pas utilement, c'est votre affaire; on ne peut pas lui dire cela; mais on lui dira que tous ont également les mêmes moyens de production, si les uns s'en tirent bien, on ne voit pas pourquoi les autres, ne s'en tireraient pas. La nature est-elle donc à nos ordres, pour répartir en proportion égale ses dons sur tous et sur chacun des nôtres. Sans doute en parlant ainsi, on a dans l'esprit des lots de terre et c'est bien, en fait, ce à quoi l'on pense surtout, quand on parle de partagisme, parce qu'il ne peut être question du partagisme que dans un état économique peu avancé, où l'agriculture est presque le seul mode d'activité productive. Mais, d'ailleurs, n'envisager que la terre ce n'est pas compliquer le problème, c'est l'envisager sous son aspect le plus simple.

Même ainsi réduit, le problème n'est pas simple. Voici ce qui va permettre de s'en rendre compte, d'une façon expérimentale, si l'on peut dire .

Quand le Tzar, Alexandre II, en 1861, réalisa en Russie la grande réforme de l'affranchissement des serfs, (près de 150 millions d'individus) la plus grande partie des terres fut attribuée aux serfs émancipés, ces terres restèrent en fait sous la forme collective par suite de la responsabilité solidaire des membres de la commune rurale ou mir, pour la paiement des annuités de leur achat au seigneur. Jusqu'à ce qu'elles fussent payées, le terrain communal restait collectif, c'était le mir qui en faisait usage; Le mir procédait à la répartition des terres en possession desquelles il était mis, répartition pour la jouissance entre ses membres tant qu'ils ne seraient pas libérés de leur contribution , et qu'ainsi ils n'auraient pas droit à la propriété individuelle.

La loi n'avait imposé au mir aucun principe de répartition, c'est le mir qui décidait à la majorité des 2/3 de ses membres. Certains mirs prirent pour

base le nombre de leurs feux, d'autres la population masculine, d'autres enfin, l'âge des participants, etc.....

Or, voici ce qui est intéressant pour la question de l'égalité des lots. L'agriculture russe ne faisant aucun progrès sous ce régime d'exploitation, en dépit de l'affranchissement des serfs, le Gouvernement se préoccupa d'en rechercher les causes. Ces causes sont résumées dans une étude officielle sur les travaux des commissions agraires russes de 1907 à 1909.

La valeur de la terre ne dépend pas seulement de son étendue; il faut tenir compte de sa qualité, de sa plus ou moins grande fertilité, de son éloignement du village, de sa proximité des cours d'eau et des voies de communication, enfin d'une foule de conditions qu'il est impossible de prévoir; alors afin de se conformer au strict principe d'équité, le mir partage son domaine en plusieurs zones; zonés de terres riches, zones de terres moyennes, médiocres et pauvres, chaque feu reçut une part égale dans chacune des ces zones. On arrive ainsi à un morcellement infini du sol, poussé jusqu'aux dernières limites de l'absurde.

Les parcelles de terre dévolues au même feu se trouvaient naturellement éloignées les unes des autres. Par suite de cet état de choses, on voyait une même famille arriver à ne cultiver que les parcelles situées à proximité de son foyer; on arriva à avoir des bandes parcellaires, disséminées depuis le point le plus rapproché du village jusqu'à un éloignement de plusieurs kilomètres; une distance de 5 à 10 Kilomètres entre chaque parcelle était considérée comme normale. Avec ce système de répartition suivant l'équité, il en résultait que malgré le manque de terres, on rencontrait fréquemment sur les limites des domaines du mir des parcelles non cultivées.

Enfin si, par un travail acharné, par des efforts intelligents, les détenteurs d'un lot arrivent à lui donner une plus grande richesse, à améliorer son rendement par un labourage soigné, par des engrains mieux appropriés, les deux tiers des chefs de famille de la commune pouvaient décider que la présence de cette bande plus fertile dans le lot d'un seul feu détruisait l'équité du partage; et, dès lors, un nouveau partage s'imposait. La petite bande de terre, cause du litige, était à son tour divisée entre tous les feux.

Le sol finit par se morceler en bandes tellement minces, qu'il n'était pas rare de voir des languettes de terre de 2 ou 3 mètres de large sur plus d'un kilomètre de long.

Voilà ce qu'a donné en Russie ce procédé. Cette expérience montre à merveille et la quasi impossibilité

pratique d'un partage vraiment égal des terres, et les conséquences absurdes auxquelles conduit la recherche d'une égalité approximative en cette matière.

Et alors que pourrait bien être un partage dans nos sociétés avancées, que pourrait bien être le partagisme appliqué à tous les moyens de production, à l'outillage industriel comme à la terre ? Donnera-t-on aux uns un lot en terre, aux autres un lot en outillage industriel; mais alors où sera la garantie de l'égalité dans l'achange des produits. Fera-t-on des lots composés à la fois de terre et d'outillage industriel, des lots dans lesquels entrera une fraction des mille espèces d'outillage industriel correspondant aux mille espèces d'industrie ? On va purement et simplement à l'absurde.

#### b) l'appropriationnisme.

C'est alors qu'intervient le procédé mixte désigné par cette formule : la terre aux paysans, les mines aux mineurs, l'usine aux ouvriers, les transports aux cheminots, etc.... On a proposé de l'appeler l'appropriationnisme : chacun s'approprie ce qu'il produit. Aujourd'hui on l'appellerait mieux la syndicalisation ou le syndicalisme, en tant au moins qu'appliquée aux mines, aux transports, non à l'agriculture.

Cet 'appropriationnisme, c'est, en somme, un partagisme mieux adapté, un partagisme qui tient compte des conditions de la production industrielle moderne qui, le plus souvent, ne permet pas de diviser en lots l'outillage.

Puisqu'on ne peut pas diviser l'outillage l'idée d'égalité devra se combiner avec l'idée que le moyen de production sera la propriété de celui qui le met en œuvre. Propriété individuelle, si dans l'état de la technique de la production, l'exploitation peut être individuelle, la terre aux paysans, partagée entre les paysans. Propriété indivise, collective si dans l'état de la technique de la production, l'exploitation ne peut être que collective; indivisément la mine aux mineurs, l'usine aux ouvriers; à chacun le genre de production auquel il est appelé ou habitué.

Mais si les mineurs sont devenus collectivement propriétaires de la mine où ils étaient salariés, ces mineurs auront ceux-ci une mine riche et d'exploitation aisée, ceux-là une mine pauvre et d'exploitation difficile. Il en sera de même entre les différents groupes d'ouvriers devenant par groupes propriétaires

des usines et des fabriques. Il en sera de même enfin, des paysans devenus individuellement propriétaires du sol qu'ils cultivaient pour le compte d'autrui. Ces inégalités dans les moyens de production produiront leur effet naturel, le taux du profit ne sera pas égal dans les différentes entreprises, même

de même nature; l'état du marché ne sera pas également favorable aux produits d'entreprise de natures différentes, l'esprit égalitaire n'y trouvera pas son compte, ce n'est pas possible.

### c) le collectivisme.

Le collectivisme repousse la propriété individuelle et n'admet que la propriété sociale.

En quoi le collectivisme diffère du partagisme et de l'appropriationnisme.

La limitation de la socialisation aux entreprises qui ne peuvent être exploitées qu'à l'aide de travailleurs salariés.

Alors on est amené à un procédé plus radical. Un procédé qui est l'exact opposé du partagisme et qui a nom le collectivisme. Le collectivisme, c'est un mot un peu oublié; en ce moment on ne parle que de communisme mais par communisme on entend beaucoup de théories qui se rapprochent du collectivisme.

Le collectivisme se ramène à faire chacun co-propriétaire de toutes les sources et moyens de production il supprime la propriété individuelle et repousse la propriété groupale, pour n'admettre que la propriété indivise de tous les membres de la société, la propriété dire sociale.

Le procédé est essentiellement socialiste, puisqu'il supprime ce qu'on entend par les propriétés et qu'il socialise les biens qui en font l'objet. L'égalité dans les moyens de produire est ainsi absolue, semble-t-il, dans l'abstrait tout au moins. Chacun étant co-propriétaire de chaque source et moyen de production.

Les avantages et les désavantages que présentent inévitablement les divers moyens de travail se divisent se répartissent entre tous; tous en profitent, tous en souffrent dans la même proportion. C'est ce à quoi, dit-on, le partagisme ne pouvait arriver, parce qu'il gardait comme institution la propriété individuelle et qu'il opérait sur cette base. De même l'appropriationnisme avec sa propriété soit individuelle soit groupale, ne pouvait arriver à cette égalité parfaite.

Le collectivisme, comme l'appropriationnisme, se conforme là à l'état de la technique moderne, en ce qu'il rend possible la mise en œuvre collective de moyens de production, qui ne peuvent être exploités que collectivement et dont le partage ne serait rien moins que la destruction complète. Mais il diffère de l'appropriationnisme en ce qu'il soumet au régime de l'indivision sociale non pas seulement les moyens de production, qui ne peuvent être exploités que collectivement, mais même les moyens de production, qui ne sont pas encore, et peut-être, ne seront jamais capables d'être exploités collectivement.

Les moyens de production agricole, y compris le sol, sont soumis au régime de l'indivision sociale au même titre que l'outillage industriel. Sans doute certains collectivistes, des français particulièrement; protestent que leur intention n'est point de toucher au régime actuel de la petite production autonome, de celle qui ne fait point appel au travail salarié. Le

paysan petit propriétaire, qui exploite son bien avec le seul concours de sa famille, le petit artisan, le boutiquier, conserveraient, disent-ils, la propriété individuelle de leur terre, atelier, ou boutique, on ne socialiseraient que les moyens de production, qui ne sont et ne peuvent être mis en œuvre qu'avec le concours de travailleurs salariés; les autres moyens de production ne seraient socialisés qu'à mesure et dans la mesure où ils viendraient à se transformer en entreprise de ce genre.

La raison de cette réserve serait que, là où règne encore la petite production autonome, le producteur n'obtient que le produit de son travail, sans prélevement sur le travail d'autrui. Mais c'est là une manière de voir, qui ne fut point originairement celle du collectivisme et qui fut toujours repoussée par la plupart des théoriciens les plus en vue, y compris Karl Marx. Elle est seulement devenue, notamment en France, pays de petite propriété rurale, la manière de voir de collectivistes désireux de ne point effrayer voire même de se concilier les milliers de petits paysans propriétaires, et les très nombreux petits artisans ou petits boutiquiers, qui existent encore et ne font, quoi qu'on en ait dit, nullement mine de diminuer en nombre. C'est pour les élections que l'on veut sauvegarder leurs voix. Il y a là des considérations de tactique électorale, Frédéric Engels, l'ami de Marx, le reconnaît lui-même dans un article intitulé "La question agraire et le socialisme" paru dans le Mouvement Socialiste, des 1er et 15 Octobre 1900.

Mais cette limitation de la socialisation n'est pas dans la logique du système.

Mais, pratiquement, le maintien des petites entreprises autonomes, soit agricoles, soit industrielles ou commerciales, ne se conçoit pas dans une société collectiviste. En effet, c'est à l'administration qu'incombe nécessairement la lourde responsabilité d'adaptation de la production au besoin social; c'est l'administration qui doit y faire face. En conséquence, le paysan, l'artisan, le commerçant au détail ne sauraient jamais être dans le collectivisme quelque chose de mieux que des "tenanciers de la gérance", obligés d'agir conformément aux ordres qu'ils reçoivent. (Se reporter pour les petits boutiquiers, artisans, au livre de M. Maurice Bourguin : "Les systèmes socialistes et l'évolution économique", Livre I, Chap. V, intitulé : le paysan propriétaire, l'artisan et le boutiquier dans la société collectiviste). Avec le régime des moyens de production socialisés, il va de soi que, à la différence de ce qui se passerait dans le partagisme, dans l'appropriationnisme, l'individu n'est pas propriétaire

de ses produits; il n'a pas à les porter à l'échange sur un marché libre; comment serait-il propriétaire, puisque les moyens de production et les moyens qu'il met en oeuvre ne sont point sa propriété exclusive, mais la propriété commune de tous les membres de la Société.

Quelle sera en régime collectivisme la part de l'individu dans le produit

Dans ces conditions, l'individu ne saurait être responsable de l'inutilité de sa production. L'individu recevra selon son travail, tandis que dans le régime créé par le partagisme ou l'appropriationnisme, il attend la rémunération de la valeur des produits de son travail. La situation est compliquée, elle serait la suivante : La masse globale des produits sociaux représentant une somme donnée de travail, chacun retirera de cette masse une quantité de produit, cotée en unité de travail, égale à la quantité de travail qu'il aura personnellement fournie. La valeur de travail est substituée à la valeur utilité.

La substitution de la valeur travail à la valeur utilité, qui implique le régime socialiste implique une organisation de la production et de la répartition.

Mais cette substitution de la valeur travail à la valeur utilité implique une organisation de la production et de la répartition. D'abord, une organisation de la production, car il faut bien que quelque autorité, que quelque administration se préoccupe de l'adaptation de la production aux besoins. Il faut bien que l'autorité s'en préoccupe, la valeur travail n'étant pas par elle-même, à la différence de la valeur utilité, un principe d'orientation du travail dans le sens du besoin. Pourquoi l'individu se préoccuperaît-il du besoin social, puisque sa rémunération ne dépend que de la quantité de son travail ?

Cela suppose aussi une organisation de la répartition, car de la répartition suivant l'équivalence du travail ne sauraient à la différence de la répartition par équivalence en utilité réaliser des échanges libres.

La tâche assurément n'est point aisée. Mais disent les collectivisme, il vaut la peine d'en entreprendre l'esquisse, puisque la règle : "à chacun suivant son travail" est la seule qui puisse, tant que les biens ne seront pas en surabondance, concilier avec la liberté individuelle, la nécessité d'une production active.

Dans la réalité il s'en faut donc de beaucoup que ce genre d'égalité, à chacun suivant son travail, soit obtenu; des nécessités impérieuses ou certaines impossibilités pratiques éloignent progressivement de l'idéal les architectes de la société collectiviste, surtout s'ils ont souci de ne pas anéantir la liberté individuelle; car alors, si on l'anéantit, tout va mal, mais, enfin, tout peut aller.

En adaptant l'état économique à l'état de la technique de la production, il n'est pas nécessaire de chercher une règle de répartition.

Aussi bien le collectivisme rebute les esprits surchauffés, et présentement ils paraissent très surchauffés comme ils l'ont été à diverses époques. Pour aboutir et encore si imparfaitement à une égalité aussi égoïste est-ce la peine d'entrer dans les infinies complications de son organisation. Après tout, disent-ils on ne se donne tant de mal pour organiser méticuleusement cette égalité que parce que l'on suppose la production insuffisamment abondante pour répondre à tout besoin, à tout désir. Mais pourquoi supposer une production insuffisante. Sans doute, dans l'organisation économique présente, un assez grand nombre d'individus sont privés du confortable ou même du nécessaire; mais, est-on fondé à croire que la production serait insuffisante encore, dans une organisation économique, qui serait tout autre. Les anciens réformateurs, auraient pu avoir cette crainte, et sages eussent été ceux qui se seraient préoccupés de trouver une règle de distribution autre que celle du besoin; mais aujourd'hui c'est un souci que l'on peut quitter, parce que la puissance de production de la société a augmenté dans d'énormes proportions, grâce aux progrès de la science appliquée et surtout du machinisme. Si malgré le machinisme, la production semble encore insuffisante, la raison n'est en plus dans l'insuffisance de la puissance de production, elle est dans l'organisation économique existante qui est en contradiction avec les conditions de plein fonctionnement de la puissance productive moderne. Donc, si l'on adapte l'état juridique, à l'état de la technique de production, en d'autres termes, à une production qui ne s'exerce plus individuellement, mais correspond à un état économique exclusif de la propriété individuelle, on n'aura pas à se préoccuper du reste, à chercher une règle de distribution; elle sera tout à fait inutile. Il y aura abondance de biens de toute espèce, chacun pourra comme l'on dit vulgairement, prendre au tas, sans aucun inconvénient, et sans que personne ait même l'idée de s'en plaindre, parce que personne n'en souffrira.

La difficulté d'appliquer la règle : à chacun selon ses besoins ramène le collectivisme au communisme.

Voilà les transformations opérées par l'idée du machinisme, on quitte le collectivisme, on revient ainsi au communisme. Seulement c'est un communisme dont l'optimisme, dont le caractère utopique, consiste à croire, non plus tant à une transformation radicale de la nature humaine, comme chez les anciens réformateurs, qu'à une puissance de production infinie, et infinitiment aisée.

Tout sera si simple et si facile qu'il n'y aura besoin d'aucune organisation, d'aucune autorité, ce sera comme à l'Abbaye de Thélème : fais ce que tu veux;

on sera au-delà du socialisme, on aura l'anarchisme, le communisme libertaire.

Telle paraît être en effet, telle était au moins avant la guerre la manière de voir chez les militants du syndicalisme révolutionnaire, lorsqu'ils se demandaient quelle serait la structure de la société au lendemain de la révolution triomphante; c'était ce rêve qu'ils entrevoyaient en un milieu, préparé par l'organisation syndicale.

Si l'on consulte l'enquête ouverte en 1902 par la Conférence Générale du Travail (C.G.T.), ou l'ouvrage de M.M. Pataud et Pouget "Comment nous ferons la Révolution" (1909), on y voit aussi bien dans le résultat de l'enquête que dans cet ouvrage, on y voit à chaque instant affirmer le double principe de la liberté absolue du travail sans salaire, ni contrainte d'aucune sorte, et la liberté absolue de la consommation, suivant les goûts de chacun. La suppression du "parasitisme", de tous ceux qui dans notre société ne travaillent pas à l'œuvre de production, et le développement de la science permettront un tel accroissement de la productivité, qu'avec un travail de quelques heures on aboutira à une surabondance énorme de produits de toutes espèces. Ainsi ce serait le machinisme développé qui rendrait possible, pratique cette formule : "fais ce que voudras". Comme si le machinisme n'était pas, au contraire, principe d'organisation stricte de l'atelier et de l'usine, comme si ce n'était pas un principe préemptoire d'autorité et de subordination auquel il n'est pas possible de se soustraire, sous peine de renoncer au machinisme même et à ses merveilleux avantages au point de vue du rendement.

Nul n'a mieux fait ressortir cette idée que l'ami de Marx, Frédéric Engels, dans une lettre de 1873, - pourtant le machinisme n'était pas encore ce qu'il est devenu -, publiée dans le "Mouvement Socialiste", Numéros de Septembre-Octobre 1913. "Supposons, dit Engels, qu'une révolution sociale ait détrôné les capitalistes, dont l'autorité dirige maintenant toute la production; supposons pour nous placer entièrement au point de vue des adversaires de l'autorité, que la terre et les instruments de travail soient devenus la propriété collective des ouvriers, qui s'en servent, est-ce que dans ce cas l'autorité disparaîtra ? Prenons comme exemple une filature de coton. Pour que le coton se transforme en fils, il doit subir au moins six opérations différentes et successives, qui la plupart du temps ont lieu dans des locaux distincts. En outre on a besoin d'un ingénieur pour le moins, pour mettre en mouvement et surveiller les machines; on a besoin de plusieurs mécaniciens, chargés des répara-

tions journalières, on a besoin d'un grand nombre d'ouvriers quelconques pour transporter des produits d'un endroit à un autre, etc..... Tous ces ouvriers, hommes, femmes, enfants doivent commencer et finir leur travail, à une heure qui est déterminée par l'autorité, la vapeur, sans souci de l'autonomie individuelle. Il est donc indispensable que tous les ouvriers s'entendent sur les heures de travail, et dès qu'elles sont fixées, il faut qu'ils s'y conforment régulièrement et sans exception".

"De plus, à chaque mouvement, et à chaque endroit se posent des questions de détails sur la méthode de rendement, la répartition des matières premières, etc.... et, si l'on ne veut pas risquer un arrêt brusque dans la production, elles doivent être tout de suite résolues; elles sont tranchées par un délégué, qui est à la tête d'un service particulier, ou par une décision de la majorité, qu'importe, la volonté de l'individu doit se soumettre".

En d'autres termes, ces questions sont tranchées d'une façon toujours autoritaire. "Le mécanisme automatique, conclut Engels, d'une grande fabrique est beaucoup plus tyannique que ne le sont les petits capitalistes, qui exploitent les ouvriers. On peut écrire à l'entrée de ces fabriques : " Vous qui entrez renoncez à toute autonomie".

" Si l'homme, à l'aide de la science et de son génie d'invention soumet à son empire les forces de la nature, celles-ci se vengent en le soumettant à son tour, lui qui les exploite, à un véritable despotisme indépendant de tout état social. Supprimer l'autorité, dans la grande industrie, c'est supprimer l'industrie elle-même, c'est détruire la filature qui marche à la vapeur, pour en revenir à la quenouille".

Donc, d'une part, une certaine autorité, d'autre part, une certaine subordination, ce sont les choses qui s'imposent à nous, indépendamment de toute organisation sociale, et, c'est de ceci qu'il faut bien tenir compte.

L'idée égalitaire, a-t-on dit en commençant, n'est pas du tout une idée simple, pour peu que l'on veuille l'approfondir un peu. On doit en être à présent bien convaincu. On vient de voir plusieurs types d'égalité, mais la force de l'idée d'égalité, comme celle de tout sentiment, est dans cette incertitude même. On peut en discuter les moyens proposés, l'idée égalitaire, n'est pas détruite en cela; l'idée égalitaire, c'est une aspiration, et comme toute aspiration, elle est indépendante de toute théorie scientifique, elle n'est, ni à accepter, ni à approuver, ni à refuser comme toutes les aspirations humaines elle ne se

Résumé sur l'  
idée égalitaire.

discute pas.

Il en est autrement des moyens que l'on propose pour y atteindre, sous les noms de communisme, ou moins anciennement de collectivisme; on y pense depuis longtemps et l'on en discute âprement; mais cela c'est discuter du socialisme, et certes le socialisme se discute, c'est ce que l'on verra.

### L' IDEE COMMUNISTE CHEZ PLATON

Platon a été souvent présenté, tant par les communistes lettrés que par des lettres non communistes, comme un des hauts partisans, sinon le plus haut, du communisme. C'est qu'en effet, lorsqu'il écrit de politique, Platon se complaît à voir dans la communauté le type parfait de la vie civique; et, dans la communauté qu'il exalte de la sorte, c'est la communauté la plus complète, qui se puisse concevoir : la communauté non seulement des choses, mais aussi, et même premièrement des personnes.

Platon a dit communauté des femmes et des enfants, mais, autant dire des personnes, puisque la communauté des femmes pour les hommes, c'est la communauté des hommes pour les femmes, et il ne néglige pas de le dire dans un certain passage du Livre V, dans une page des Lois, son œuvre dernière.

Voici comme Platon y parle de cette communauté intégrale : "La Cité qu'il faut mettre au premier rang de la vie civique,, les lois et les usages, qu'il faut regarder comme les meilleurs, sont ceux qui dans la Cité tout entière réalisent le plus complètement l'antique proverbe qui dit : qu'entre amis tout est véritablement commun. Quelque part donc qu'il arrive ou qu'il doive arriver, un jour que les femmes soient communes, les enfants communs, toutes choses utiles communes, et que l'on s'y ingénie à faire disparaître de la vie tout ce que l'on appelle particulier à chacun, comme les yeux, les oreilles, les mains, devienne commun autant qu'il se peut, et que tous soient comme s'ils voyaient, entendaient et agissaient en commun louant et blâmant de concert les mêmes choses, éprouvant dans le même temps, les mêmes joies et les mêmes peines. Oui, là où, par l'effet de lois ou d'usages quelconques, la Cité est parfaitement une, là est la cime la plus haute où la vertu civique puisse atteindre et il n'en est pas qui la dépasse. Si quelque part, des Dieux ou des enfants des Dieux à supposer leur pluralité , habitent une telle Cité, sûrement ceux-ci, en vivant ainsi, habitent ensemble dans

La conception  
de Platon sur  
la communauté  
intégrale.

la joie. C'est pourquoi, il ne faut point chercher d'autre modèle de la vie civique, mais tendre de toutes ses forces à se rapprocher de celui-ci."

Certes la mystique de la communauté n'a jamais, à notre sens, produit rien de comparable; on dirait que, pressentant célébrer ce mode de société pour la dernière fois, car il était fort âgé, Platon a voulu y employer toute la magie de son verbe. Mais tâchons de bien voir les traits de l'idée communiste platonicienne, et pour cela demandons-nous, d'abord, sur quelles considérations Platon s'enflamme ainsi pour la communauté ? Puis, demandons-nous s'il pense que son rêve puisse être réalisé; et, enfin, au cas contraire, pourquoi cependant il voudrait pouvoir porter vers ce rêve les esprits et les coeurs.

Platon supprime

Quand on relit lentement la page des Lois, cette la famille et la impression très nette s'en dégage. Ce qui rend si chère à Platon l'idée de la communauté, c'est le sentiment faire de la Cité que la communauté serait pour la Cité, à la fois la une unité parfaite marque et le gage d'une unité parfaite. Mais ceci aussi semble-t-il, s'y perçoit, qu'aux yeux de Platon lui-même cette communauté, sans doute seuls des Dieux seraient capables de la pratiquer tout à fait. Ce sont des indications intéressantes, mais des indications seulement, et la seconde encore pas très sûre; toutes deux sont pour nous faire désirer voir sur l'un et l'autre point Platon s'expliquer davantage.

Mais le Livre des Lois si étendu que soit ce traité ne contient sur la communauté rien de plus que la page que l'on vient d'en lire. La raison en est que: "Les Lois" n'ont pas pour objet le type de cité, dont cette page évoque l'ardente image : la Cité parfaite ou tout serait commun. L'objet des Lois est un type de cité qui, dans l'ordre de la pluralité est à placer immédiatement au-dessous de celui-là de la cité parfaite, type de second rang louable encore cependant, et dont la famille à peu près comme elle est, n'est point exclue, non plus la propriété du moins absolument. Ce type sera sans doute plus que celui de la Cité parfaite, accessible aux êtres imparfaits que sont les hommes.

La page sur la communauté complète n'est dans les lois, presque en leur milieu que, comme un haut pic isolé au centre d'un plateau d'altitude moyenne, elle n'est dans "les Lois" que pour faire connaître à qui les lira, que, dans la pensée de celui qui les compose il est un modèle de Cité plus excellent que celui dont le plan est tracé là; voilà pourquoi il n'y a que ce passage.

Si donc, les lois étaient le seul écrit politique de Platon, il nous faudrait quitter l'espoir de décou-

vrir les éclaircissements souhaités. Mais, Platon avait avant *Les Lois*, écrit *la République*, et, bien que ce traité, en dépit de son nom, ne soit pas principalement politique, que même, à en croire Platon, il ne soit produit que par l'effet d'une digression, on sait que c'est là, pour la première fois, du moins de façon vivante, que Platon a parlé de la communauté intégrale.

Sans doute, si étincelant que soit le dialogue; où, comme en un somptueux feu d'artifice, s'entrecroisent les sophismes, les paradoxes, et les vérités morales les plus hautes, il ne s'y rencontre pas touchant la communauté, de page égale en éloquence à l'étonnante page des *Lois*. Mais on y trouve, et c'est là ce qu'il faut maintenant remarquer, Platon discourant avec abondance, de ce qui, dans cette page des *Lois*, sollicite notre curiosité.

A la vérité, il faut y prendre garde, une différence considérable semble exister, entre la Cité parfaite, qu'évoque la page des *Lois*, et la Cité parfaite que décrivait 12 ans plus tôt, la *République*. C'est comme si au cours de ces douze années, les dernières de sa longue vie, la conception de la communauté s'était chez Platon dilatée, élargie. Alors, en effet, que dans la *République* la communauté des personnes et des choses n'était établie qu'entre les gardiens de la Cité, classe d'élite composée des guerriers de l'un et de l'autre sexe, et de magistrats choisis parmi les guerriers mâles devenus des sages, c'est-à-dire des philosophes, dans la page des *lois*, c'est pour la cité tout entière que Platon rêve ce mode de vie civique.

Mais si différent, que cela soit par maints côtés il n'en reste pas moins vrai que Platon s'exprime le plus souvent dans la *République*, en des termes d'une telle généralité, qu'on croirait qu'il oublie de n'avoir en vue qu'une partie des citoyens on peut donc s'y reporter.

Sur le premier point touchant le sentiment auquel obéit Platon en exaltant la communauté, ce que l'on trouve dans la *République* est d'une netteté parfaite. C'est peut être au souvenir du spectacle de ces dissensions intestines effroyables, que connurent si souvent les cités grecques, que Platon pose comme une vérité, d'où il faut partir : que le plus grand mal de la Cité, c'est ce qui la divise et en fait comme plusieurs, et que son plus grand bien serait ce qui en lierait tous les membres et la rendrait une. Or, pense-t-il, il est facile de savoir ce qui cause ce mal et ce qui produirait ce bien. Ce qui cause ce mal, autrement dit ce qui dissout l'union, c'est lorsque la joie et la douleur sont propres et personnelles, et ce qui arrive tant à la chose publique qu'aux particu-

Comment Platon est amené à exalter la communauté.

liers fait du plaisir à l'un ou de la peine à l'autre.

Mais cette opposition de sentiments à l'égard d'un même fait, d'où vient-elle, sinon de ce que tous les citoyens ne sont pas dans le cas de dire en même temps des mêmes choses : ceci est bien ou ceci n'est pas bien. Quand, en effet, chacun ne dit pas des mêmes choses qu'elles sont siennes, quand celui-ci le dit de l'une, celui-là d'une autre, quand les citoyens ont chacun à part leur femme et leurs enfants, sources pour eux de joies et de peines, que personnes d'autres ne ressent, comment tous n'étant pas effectés de même par les mêmes événements, la Cité pourrait-elle connaître l'unité des sentiments et des pouvoirs ?

Ce qu'il faudrait donc c'est de toute évidence, que dans la Cité entière les sollicitudes des uns et des autres eussent même aliment, et non point des aliments distincts et séparés; à cette condition seulement chaque événement affecterait tous les citoyens de la même manière "Imaginez une cité (la Cité grecque équivaut à une Nation chez nous) où seraient établies et la communauté des femmes et la communauté des enfants". La communauté des femmes, c'est-à-dire non seulement le mariage supprimé, mais les femmes toutes à tous, en fait comme en droit, pour que sous quelque forme que ce soit, le bien exclusif n'ait aucune placé dans le rapport des sexes. La communauté des enfants, en entendant par là que les nouveaux-nés, déjà de paternité indécise, du fait de la communauté des femmes, seraient presqu'aussitôt venus au monde, enlevés à leur mère et confondus indiscernablement dans un bercail commun. Ainsi leur filiation elle-même serait ignorée de tous, et d'abord de ceux ou de celles qui leur ont donné le jour. Il en résulterait que chaque membre de la Cité verrait dans n'importe quel autre être - la Cité grecque n'est pas grande - son frère ou sa soeur, son père ou sa mère, son fils ou sa fille, ou quelque descendant ou quelque descendant d'autre degré. De la sorte et sans que ce soit exprimé par image, la Cité tout entière ne serait qu'une seule famille; et, une seule famille, c'est ainsi et du même coup un seul patrimoine.

Donc communauté des affections, communauté des intérêts, communauté de toutes les sollicitudes. N'apparaît-il pas qu'une pareille cité serait parfaitement une; toutes les joies et toutes les peines n'y pouvant être que communes. Admirable effet de ce que, tant en ce qui regarde les êtres qu'en ce qui regarde les choses il n'y aurait point de mien particulier, c'est-à-dire de mien pour l'un qui fut un non mien pour les autres, mais comme dans la famille, un mien commun, si l'on peut dire.

Et, à ce spectacle qu'elle se crée et dont elle s'enchante, l'imagination de Platon de plus en plus s'échauffe : "En vérité, s'écrie notre philosophe, mais une seule famille, ce n'est point assez dire, tous les membres de la Cité ne feraient pour ainsi parler qu'un seul homme".

Puis aussitôt s'attachant à cette image, qui répond si bien à ce qu'il rêve, il l'exploite avec délice : "Lorsqu'un homme, dit-il, reçoit quelque blessure au doigt, au même instant, l'âme en vertu de l'union établie entre elle et le corps, en est avertie, et tout l'homme est affligé du mal d'une de ses parties; aussi, dit-on de lui, qu'il a mal au doigt. On dit de même à l'égard des autres sensations de douleur ou de plaisir, qui adviennent à l'une des parties quelconques de son corps. Voilà au juste l'image de notre Cité. S'il arrive à l'un de ses membres du bien ou du mal, toute la Cité y prend part, comme si elle le ressentait elle-même; elle s'en réjouit, elle s'en afflige avec lui".

Ainsi, comme on l'avait compris à la lecture de la page des Lois, c'est l'unité de la Cité qui rend chère à Platon la communauté.

A la différence des conceptions communistes, qui viendront après elle, l'idée communiste platonicienne ne procède point du sentiment égalitariste; plus largement, ce qui la suscite ce ne sont point des considérations quelconques d'ordre économique, elle se forme dans de bien plus hautes régions de l'esprit, au-dessus du plan des intérêts matériels; et cela est vrai non seulement pour ce qui est de la communauté des personnes, mais aussi pour ce qui est de la communauté des choses.

Quelques propos incidents ne doivent pas, en effet, empêcher de voir que le grief du fond, que Platon a contre la propriété, n'est pas distinct de celui d'ordre tout psychologique, qu'il a contre la famille particulière, la famille vraie, par opposition à la famille commune, artificielle que Platon souhaite voir.

Famille particulière et propriété sont, l'une au regard des êtres, l'autre au regard des choses, les deux sources du sentiment du mien et du non mien, qui fait que les joies et les peines, au lieu d'être senties de tous sont propres à chacun; c'est pour ce même et commun motif qu'il faut souhaiter que toutes deux disparaissent.

Au surplus, si l'on y porte attention, on ne manque pas d'apercevoir que, des deux institutions, c'est à la première, à la famille particulière, que Platon en a principalement, ou du moins avant tout.

La conception communiste chez Platon n'est point d'ordre économique.

Cela d'ailleurs s'explique aisément. La famille particulière n'est-elle pas la source la plus commune du mien et du non mien; c'est par elle que connaissent ce sentiment même ceux qui ne possèdent rien, puisque par elle il n'est point d'homme qui ne dise de certains êtres, à l'exclusion des autres : "ce sont les miens". Puis, surtout la disparition des familles particulières, remplacées par l'unique famille commune entraînerait tout naturellement la disparition des propriétés distinctes, fondues comme d'elles-mêmes en un unique patrimoine commun; c'est de la communauté des personnes que résulterait la communauté des choses.

Et, pour l'observer en passant, ceci montre qu'il ne faut pas dire, comme on le fait d'ordinaire, que Platon ne se borne pas à souhaiter la communauté des biens, mais qu'il va jusqu'à souhaiter la communauté des femmes et des enfants; il ne va pas jusque là, il commence par là : la communauté des personnes est l'élément premier, la pièce maîtresse du communisme platonicien. Platon, du reste, le marque nettement, expressément, en mettant sur les lèvres d'un de ses interlocuteurs, ces paroles : "D'un sentiment commun nous sommes persuadés qu'en effet ce qui décide de tout, c'est la communauté des femmes et des enfants".

Voici enfin, encore une observation qui, a trait exclusivement à la communauté des femmes, non pas des enfants; observation qui contribuera à donner sa vraie couleur à l'idée communiste platonicienne. En dépit d'une inévitable apparence, la communauté des femmes n'a pas, chez Platon, la volupté pour mobile, elle est, l'un des éléments d'une véritable ascèse civique s'entend, et païenne naturellement, mais ascèse cependant. Qu'est-ce d'autre en effet que cette doctrine d'où elle procède, et suivant laquelle l'unité étant pour la Cité le bien suprême, et l'unité ne pouvant être que si n'est plus le sentiment du mien et du nom mien; le citoyen ne devrait avoir en propre absolument rien, ni choses, ni êtres, ni même, autant qu'il se peut soi-même. Car il ne faut pas oublier l'étrange page des Lois, où Platon dit, "qu'il faudrait que devint commun cela même qui, de nature, est particulier à chacun comme ses yeux, ses oreilles, ses mains".

Donc, doctrines de désappropriation totale; et en retour des dépouillements demandés, dont celui qui consiste dans la désappropriation des femmes n'est point le moins pénible, une joie indiscible est promise aux citoyens, une joie faite d'une paix civique inaltérable, dans l'étroite union où dans l'unité des coeurs une joie semblable à celle où vivent les enfants des dieux.

Platon aime à se représenter les dieux habitant une cité comme celle qu'il voudrait voir sur terre; mais, ceci, loin d'enlever à la conception platonicienne son caractère d'ascèse, le lui confirme au contraire; car, c'est le propre de toute ascèse d'offrir, pour prix des sacrifices qu'elle impose, un transcendant bonheur.

On voit que lorsque l'on parle d'ascèse, à propos de la communauté des femmes, c'est-à-dire à propos de ce qui semble d'abord en être tout le contraire; ce n'est point vain gageure de notre part, et toute équivoque sur le mobile de Platon disparaîtrait, si, après ce que l'on vient de dire, on voulait bien prendre garde en plus aux deux considérations que voici : la première est que Platon - qui n'est pas St-Paul - ne conçoit pas la désappropriation, quel qu'en soit l'objet autrement qu'en forme de communauté, pour lui on n'est désapproprié vraiment que de ce qu'on accepte être commun : désappropriation et communauté ne font qu'un.

La seconde observation est que, précisément en ce qui concerne les femmes, une désappropriation qui n'eût pas été une communauté, une désappropriation purement spirituelle, n'eût point servi le but d'ensemble que Platon se proposait : à savoir la constitution d'une grande et unique famille, comme la grande et unique famille commune. La grande et unique famille telle que Platon la comprend, exige la communauté des femmes, ne fût-ce que comme condition, sinon unique, du moins première, de la communauté des enfants, basée elle-même d'un parenté hypothétique et diffuse entre tous les membres de la cité.

Quoi de plus étranger, aux imaginations voluptueuses, c'est ce que Plutarque a vu sans doute, puisque lui, grand bourgeois très rangé, et de surcroît,

moraliste en quelque sorte de profession, n'hésite pas à dire des plans politiques de Platon, sans distinguer entre eux, sans faire de réserves : "que si aucune Cité n'en a tenté l'expérience, c'est que ces plans étaient trop austères". (Voir les œuvres Morales de Plutarque : le premier Discours sur la Fortune ou la Vertu d'Alexandre; c'est là que se trouve ce passage).

Assurément toutes ces observations ne font pas que la communauté platonicienne des femmes ne reste à nos yeux une monstruosité; et, cela de toutes manières comme d'ailleurs aussi celle des enfants. Mais, peut-être, est-il un peu moins déplaisant que, chez Platon, cette monstruosité soit, plutôt que le fait d'un esprit licencieux, celui d'un esprit spéculatif, poussant jusqu'à l'extrême abus, la logique de l'idée première.

Platon lui-même semble douter du succès de sa théorie, à savoir que le communisme réalisera la Cité de ses voeux.

On vient de voir sur quelles considérations et dans quel esprit Platon s'enflamme pour la communauté; il faut essayer de voir maintenant ce qu'il pense des chances de réalisation de ce rêve. Ses interlocuteurs dans "La République" ne manquent pas de s'inquiéter des chances de réalisation de ce rêve, ils l'interrogent la-dessus à maintes reprises; mais, tandis que sur l'excellence de la communauté, Platon est, on ne peut plus clair et direct, ici il se dépense peut-on dire, à n'être ni direct, ni clair.

C'est toute une petite comédie en présence de laquelle il nous met, et, la scène, volontairement très longue se ramène à ceci : Toutes les fois que la question lui est posée nettement la-dessus, Platon invariably se dérobe; et, il se dérobe aussi long-temps qu'il le peut, au moyen de digressions ingénieusement introduites : Evidemment, il veut ainsi faire entendre à ses amis que cette question de la possibilité de la communauté complète, il vaudrait mieux la laisser dans l'ombre.

Glocon, frère du philosophe, et son interlocuteur, fait comme s'il ne comprenait pas cette indirecte invocation au silence; il tient absolument à savoir ce que Platon pense : il l'interroge vêtement, - cela est permis de frère à frère -, et lui demande s'il considère son système réalisable et comment ?

Alors, ainsi mis au pied du mur, Platon affecte un grand effroi, et se compare à un homme exposé à une vague énorme et terrible, car s'il parle : "Mille moqueries, dit-il, vont l'assaillir". Néanmoins, rassemblant tout son courage il se décide : "Dussè-je, profère-t-il, d'un ton grave et triste, un peu solennel, dussè-je être submergé sous le flot des râilleries, je parlerai, écoute-moi, mon cher Glocon".

Tant que les philosophes ne seront pas rois, ou que les rois ou autres gouvernans, ne seront pas devenus des philosophes, tant en un mot, que le pouvoir et la philosophie ne se trouveront pas réunies dans un même sujet, il ne faudra point espérer la fin des maux, qui nous désolent, nous, comme aussi sans doute tous les autres humains; car, jamais sans cela ne se verra sous le soleil une cité comme celle que je viens d'établir en paroles".

"Voilà, ajoute Platon, ce que je remettais toujours à dire, assuré que l'on m'accuserait de ridicule paradoxe. Le commun, en effet, ne saurait se représenter aisément qu'à une pareille question soient attachés et le bonheur public et leur bonheur privé"

Ainsi, pour que la communauté complète devint possible, il faudrait absolument, mais il suffirait, semble-t-il qu'à la tête des Cités fussent mis des philo-

soplés. Seulement, et c'est ce qui explique que cette déclaration, somme toute nullement décourageante, soit faite d'un ton si mélancolique, voici : "il ne faut point compter que jamais des philosophes soient à la tête des Cités".

En effet, il faut savoir ce qu'est un philosophe, un vrai. A Glocon, qui le lui demande, Platon s'en explique : "Un philosophe, dit-il mais c'est l'homme qui, n'ayant de goût que pour la vérité, s'attache uniquement à découvrir et à contempler ce que sous ses formes multiples et changeantes, le monde renferme d'un et d'immuable; celui-là seul est, en réalité, un philosophe".

Or, Platon l'observe avec regrets, un tel homme n'est-il pas le moins fait pour la carrière politique ? Non, qu'il soit impropre à gouverner; lui seul au contraire, par l'éducation qu'il saurait donner à l'enfance et à la jeunesse, serait capable, avec le temps de changer assez les dispositions des hommes, pour que devint une réalité la Cité parfaite".

"Mais, de briguer le pouvoir repugne souverainement au philosophe; et si, d'ailleurs, par sacrifice au bien public, il se décidait à le faire, ce serait vainement, car, à coup sûr, la faveur populaire n'irait point à lui, le peuple ne pouvant pour bien des raisons entendre la philosophie, et ne ressentant en conséquence pour les philosophes que du mépris".

De tout cela il résulte en somme, que Platon ne dit pas, et ne tient pas à dire, que la communauté complète ne peut être réalisée, seulement il met à sa réalisation une condition qu'il juge irréalisable. Glocon l'indiscret le comprendra sans doute, quelques autres aussi peut être, le plus grand nombre passera sans le voir, et c'est ce que Platon souhaite.

La question de savoir ce que veut faire Platon en excitant ses concitoyens à aimer cette communauté à laquelle il ne croit guère s'est posée depuis longtemps, et Pascal lui a fait une réponse piquante. Suivant Pascal, quand Platon écrit de politique, c'est pour se distraire, pour se reposer de ses travaux philosophiques; il plaisante et rit avec ses amis. Ainsi seulement on peut expliquer ses plans de Cité, qu'il fait comme pour régler, dit-il, un hôpital de fous, dont Athènes au reste, offrait parfois l'image.

Mais il ne faut voir là qu'une boutade. Ce qui peut donner une apparence de fondement à l'opinion de Pascal, c'est que, indépendamment de la communauté des personnes, qui est le corps de l'idée communiste platonicienne, d'assez nombreuses extravagances se peuvent lire dans la République. Mais, dans les dialogues,

Ce que Platon veut c'est l'union des citoyens, l'unité de la Cité.

tous propos étranges et paradoxaux peuvent s'expliquer autrement que ne le pense Pascal surtout dans l'Antiquité, et ici, ils ne constituent pas la substance de l'ouvrage. La page "des Lois" à laquelle il faut penser n'est pas d'un homme qui s'amuse : et la gravité de son ton, et le sentiment ému qui l'anime, et le grand âge auquel l'écrivit Platon, tout oblige de voir en elle un véritable testament politique; elle est l'expression dernière, mûrie et caressée longuement, tout le long des douze années, qui séparent "les Lois", de "La République".

Au surplus, peut-on penser que si Aristote avait vu dans l'éloge que Platon fait de la communauté, un badinage il se fût donné le ridicule de quereller longuement là-dessus son ancien maître ?

Alors, qu'a donc pu se proposer de sérieux Platon en s'efforçant de faire aimer un type de Cité que, dans l'intime de lui-même, il pense irréalisable. Il l'a discrètement; mais suffisamment indiqué, dans un propos qu'à un moment Platon tient à ses amis.

"Supposez, leur dit-il en substance, un peintre occupé à créer l'image de la parfaite beauté corporelle; ce peintre, n'est-il pas vrai, n'en sera pas moins habile, si, après avoir composé le plus beau corps d'homme, qui se puisse voir, il reconnaît que la nature n'en peut faire un semblable. Or, moi, dit-il dans cet entretien, j'ai composé l'image de la parfaite beauté civique; et, ce que j'ai dit ne serait pas moins bien dit, si je convenais que ce modèle ne saurait être reproduit. Mais mon œuvre, toutefois, ne serait-elle point inutile ? Ne le croyez pas, oh mes amis ! en quelque ordre de choses que ce soit, ce n'est point une occupation vaine que de travailler à rendre présente à tous la perfection même, car, si les hommes ne la voyaient, ils ne mesureriaient pas combien ils sont loin d'elle, tandis que, la pouvant contempler ils l'admirerent et sont portés à vouloir lui ressembler grâce à quoi seulement il est permis d'espérer de voir les hommes, peu à peu, devenir moins imparfaits". C'est donc un mythe social, dans le sens où ce mot est pris de nos jours, que Platon s'est proposé par son éloge de la communauté intégrale.

Un mythe, on le sait ce n'est pas proprement une utopie. L'utopie, son auteur la croit réalisable; le mythe, c'est un peu un mensonge; c'est un de ces mensonges, que Platon appelle des mensonges utiles, et dont il dit - c'est un païen qui parle - : "que l'idée de la fraternité des hommes est un exemple".

En effet, pour ses zélateurs avertis, le mythe n'est pas un but, ils le savent chimérique, mais un instrument; ils s'en servent comme d'une image motrice,

destinée à provoquer et à entretenir dans les esprits un état de mouvement dans une direction donnée; état de mouvement qui, étant lié et tendu, fait apparaître ou se développer dans l'individu, en proportion que l'image le possède, des qualités surtout morales : volonté, ardeur, persévérance, esprit de sacrifice et de discipline - les lois n'étant presque de rien sans les moeurs - sans lesquelles il n'est pas pour la société de marche ferme et soutenue vers le mieux, tel que l'apôtre, le mythe l'entend.

Bien entendu, pour cela, il ne faut pas on le comprend bien, donner au peuple le mythe pour tel;; le mythe perdrait sa vertu, le peuple ne s'enflammant que pour ce qu'il croit réalisable. Aussi voit-on toujours Platon s'ingénier à ne point répondre à l'inopportunité de son frère, sur ce qu'en son propre et privé il pensait de la communauté intégrale.

Obligé de répondre enfin, il le fait, non par oui ou par non, mais par un discours oblique, dont le sens n'est point frappant pour la raison qu'il redira de temps en temps et jusqu'à la fin : "que si la Cité qu'il rêve est assurément difficile, elle n'est point toutefois impossible absolument". Il veut consolider le mythe, que peut être Glocon a compromis. Un mythe social a donc été le but de la communauté intégrale.

#### Conclusions sur le communisme chez Platon.

Dans cette étude M. Deschamps a exposé telle qu'il se la représente, l'idée communiste platonicienne. On pourra trouver qu'il l'a fait comme avec sympathie; il s'y est essayé, en effet pour avoir chance ainsi d'interpréter plus fidèlement la pensée du Maître de l'Académie. Toutefois, il ne faudrait pas que l'équivoque, qui peut en résulter, fût tant soit peu durable.

Dépouillé de tout l'art, dont Platon l'enveloppe l'idée communiste platonicienne apparaît comme voici: d'une part un but hautement louable; ce but, sous le vocable d'unité de la Cité, n'était autre que la bonne union des citoyens. D'autre part, un moyen qui, de quelqu'esprit fût-ce ascétique, qu'il procède, ne peut pas ne pas être un insupportable scandale : le moyen étant le mythe de la grande famille commune, obtenue par la communauté des femmes et des enfants.

Il faut avouer que dans cet assemblage de meilleur et de pire - meilleur, le but; pire, le moyen -, dans cet assemblage où surtout c'est au nom du meilleur qu'on exalte le pire, on aimeraït pouvoir considérer avec Pascal, qu'en ceci c'est à un jeu d'esprit que Platon s'est livré. On pourrait se dire alors, et ce serait un soulagement, que Platon sans doute a voulu, en les parodiant, ridiculiser certains sophistes de son temps, dont la tâche était de tirer artificieusement de principes vrais ou des conseils des sages

les doctrines les plus déraisonnables.

Mais, puisque, comme Aristote, on est persuadé que, dans son éloge de la communauté, c'est avec sérieux que Platon en a parlé, on en est réduit à penser que du grain de folie, que tout homme, dit-on, porte en soi, les dieux n'avaient point exempté le prince des philosophes

Peut être ce grain n'eût-il pas germé ou du moins n'eut-il pas donné les dangereuses fleurs que l'on vient de respirer si, au lieu que d'être un célibataire déterminé, Platon avait, comme à peu près tous les autres fondé, une famille particulière, et s'il avait connu ainsi personnellement ce que c'est qu'une épouse et ce que c'est qu'un enfant.

A cet égard, Aristote, qui lui fut marié et marié deux fois fera délicieusement et fortement sentir toute l'étendue des erreurs psychologiques de son ancien maître; car, au fond de tout cela il y a on peut le croire une méprise involontaire.

Deux des Chapitres de la Politique d'Aristote sont consacrés à la critique du communisme platonicien ce sont les chapitre I et II , du Livre II. La substance de ces chapitres est digne de l'auteur; malheureusement il n'en est pas de même de leur ordonnance : on dirait deux tablettes brisées dont les fragments auraient été imparfaitement raccordés.

Ces Chapitres donneraient à croire que diverses parties du célèbre traité ne sont pas de la main du maître, que ce sont des notes prises dans ses leçons, de ses entretiens par quelque disciple. Des observations entremêlées qu'ils contiennent les unes en petit nombre se rapportent à divers détails du plan cité de la République, les autres à la conception communiste platonicienne proprement dite; ces dernières seules, celles qui ont trait à la conception communiste platonicienne sont à retenir parce que, seules elles restent encore, et elles resteront toujours un utile enseignement.

La conception communiste platonicienne peut être ramenée, on le sait, à un but et à un moyen. Le but, c'est : l'unité de la Cité, la parfaite union des citoyens; le moyen, c'est : la communauté complète, la communauté des personnes et des choses.

Du but, Aristote reconnaît l'excellence; l'union des citoyens ne peut être qu'approvée, à une condition toutefois, c'est que de l'unité de la Cité l'on ne se fasse pas une idée fausse et ce serait s'en faire une par la faute peut être de Platon lui-même, que d'entendre la Cité une, comme une cité dont les membres

La critique de l'idée communiste platonicienne par Aristote.

Aristote reconnaît que le but poursuivi par Platon est louable.

ne différeraient en rien les uns des autres; car, enfin une Cité ce n'est pas seulement un certain nombre, c'est un ensemble, et qui dit ensemble dit harmonie. Or, l'on ne fait pas de l'harmonie avec une seule sorte d'instruments; un accord avec un seul son, un rythme avec une seule mesure.

De ce point de vue, si la famille, comme chacun en convient, est une unité supérieure à l'individu, en ce qu'elle est un ensemble se suffisant mieux à soi-même, il faut bien voir que ce n'est point tant parce que dans la famille on est plusieurs, que parce qu' étant plusieurs on est différent. Et, de même, si d'un commun assentiment, et pour une raison toute semblable du reste la Cité est une unité supérieure à la famille, ce n'est point tant parce que dans la Cité on est en plus grand nombre, que parce qu' étant donné le nombre des différences plus nombreuses et plus grandes s'y rencontrent.

Ainsi, la supériorité d'une unité se reconnaît à la mesure dans laquelle elle parvient à se suffire, et, dès lors, il est bien évident que ce serait vouloir réduire la Cité à rien que de s'efforcer de lui donner une unité, faite de la similitude des citoyens; il ne peut raisonnablement être question que d'unité dans la diversité, que d'unité entre éléments plus ou moins différentiels. Or, une unité de ce genre, n'est pas autre chose que ce qui serait mieux et plus clairement appelé la bonne entente, la bonne union des citoyens. Au reste, Aristote se dit heureux de constater que Platon, en dépit des expressions et des images excessives dont il use, Platon comprend sûrement ainsi l'unité de la Cité. Sur le but donc, tel qu'il vient d'être précisé, Aristote ne reproche rien à Platon, si ce n'est peut-être d'avoir prêté quelque peu à l'équivoque.

C'est au moyen  
proposé par  
Platon qu'Aristote s'attaque.

Mais, sur le moyen que Platon propose, ce moyen étant la communauté complète il en va être de façon toute différente. Aristote, convient de bonne grâce, que Platon, dans son système charme au premier aspect, par la merveilleuse réciprocité d'amitié qu'il semble promettre aux citoyens, Mais, c'est là le salut de l'épée dans le duel qu'il va soutenir contre celui qui fut son maître. Aussitôt, en effet, ce devoir de courtoisie rempli le stagirite attaqué, et ses coups se multiplient, Les premiers coups qu'il porte. surprennent d'abord par leur prosaïsme; mais ne faut-il pas premièrement ramener sur terre un poète aussi exalté de la communauté que l'est le Maître de l'Académie.

La communauté  
n'est pas  
source de concorde

Or, donc, demande Aristote, sur ce terrain, où Platon a-t-il pu voir que le fait de communauté fut

source de concorde ? Les procès ne sont-ils pas plus fréquents entre co-propriétaires, qu'entre propriétaires de biens distincts et séparés. Encore, les procès sont-ils loin de faire connaître le nombre des querelles que la communauté provoque. Au vrai pour peu qu'une affaire soit commune entre plusieurs, chacun d'eux étant porté à ne s'en occuper que dans la mesure où personnellement il en espère quelque chose, les reproches mutuels, tant d'égoïsme que d'insouciance, sont de tous les jours, et c'est jusque dans les communautés les plus éphémères que se manifeste à tout propos ce que l'on peut appeler la discorde communautaire.

Voyez, par exemple, les petites communautés qui se forment pour des voyages d'utilité ou de plaisir; un rien ne suffit-il pas pour que des différends naissent entre les voyageurs ? Par exemple encore, et si ce rapprochement est permis, ne sait-on pas que de tous nos serviteurs ceux à qui vont le plus fréquemment nos réprimandes, notre mauvaise humeur, sont ceux-là dont l'intimité du service rend en quelque manière la vie commune avec la nôtre ?

Alors comment penser, s'il en est ainsi, en présence des procès que cause la communauté (et ici Aristote s'élève contre Platon), " qu'une Cité où tout serait commun serait une Cité parfaite ? Sans doute on ne verrait plus ces litiges, ou des questions de dettes, de créances, de propriété, d'héritage, sont en jeu; mais, à la place quelles autres causes de discorde sévirraient, en partie nouvelles, et d'une virulence, et d'une ampleur inconnue jusqu'ici. On s'en rendra compte en considérant qu'il est des biens parmi les plus usuels, tels les aliments, les boissons, les vêtements, nombre de meubles, etc... dont l'usage ne peut être qu'individuel, exclusif, parce qu'à la différence des jardins d'agrément, des terrains de jeu, des salles de spectacle, on n'en peut jouir qu'en les consommant, soit sur le champ : la nourriture; soit plus ou moins lentement. S'ils ne sont, comme on n'y peut guère compter, en telle surabondance que chacun puisse prendre au tas sans priver les autres, alors une répartition s'impose".

Suivant quelle règle seront-ils distribués, ces biens individuels et exclusifs ? La Cité antique pratique l'esclavage, deux hypothèses sont à envisager, suivant que les esclaves, tous devenus esclaves publics, ne suffisent pas ou suffisent aux travaux de la production.

Si la main d'œuvre servile est insuffisante les citoyens doivent eux-mêmes travailler, alors un juste rapport, dit Aristote, sera à établir entre le travail que chaque citoyen aura fourni et les biens d'usage

La communauté des biens individuels et exclusifs est impossible. Pour eux une répartition s'impose

La répartition de ces biens dans une cité où les citoyens eux-mêmes doivent travailler.

La répartition de ces biens quand la production en est confiée à des esclaves.

individuel qui lui seront attribués. Mais, ce principe indispensable comment le mettre en oeuvre à la satisfaction de tous. Mesurera-t-on le travail à sa durée ? à son rendement ? à sa pénibilité ? à son utilité ? Est-ce que ces divers éléments ne devront pas plutôt être conjugués ? Mais lesquels combiner ? et dans quelles proportions ?

Sur ces questions que de parties, que de coteries se formeront ? Ce n'est pas tout ; quelle que soit la règle adoptée, à quelles réclamations, à quelles disputes ne prêtera pas son application aux cas particuliers les uns se considérant volontiers comme recevant moins tout en fournissant plus que les autres, et se donnant comme victimes sinon de la règle du moins de la partialité de ceux qui l'appliqueront. Aristote fait observer avec bon sens qu'entre hommes généralement les relations de communauté sont fort épineuses, mais combien le sont-elles tout particulièrement pour l'objet dont on parle en ce moment.

Mais si, et c'est la seconde hypothèse, les esclaves sont assez nombreux pour que les citoyens n'aient point à travailler, alors dit Aristote, la question de répartition des biens d'usage individuel, est autre et de solution plus facile. C'est tout ce que dit Aristote à ce sujet, ou du moins "la Politique" ne dit rien de plus pour ce cas-ci ; il peut se faire que ce soit un résumé des leçons d'Aristote.

Que la question soit autres, c'est certain. En effet, il ne saurait s'agir ici d'un rapport à établir entre travail fourni, - il n'en est point fourni -, et biens à recevoir. Pas de difficultés à ce égard. Mais que la solution de cette question de répartition soit plus facile, ce n'est pas sûr. Si par plus facile on veut dire plus rassurante, réserve faite encore une fois, d'une surabondance chimérique, c'est entendu ; mais il faudra tout de même une règle de distribution.

Cette règle sera nécessairement l'une des trois règles suivantes, ou quelque combinaison des trois. A chacun sa part égale ; à chacun suivant ses besoins ; à chacun suivant ses mérites civiques ou militaires.

Déjà le choix de la règle n'ira pas sans discussion ; mais, en outre, quelle que soit la règle choisie il ne faut pas croire que son application se fera sans contestations.

Mais, l'égalisation des parts : à chacun part égale ; la détermination des besoins : à chacun selon ses besoins ; l'appréciation impartiale, éclairée des services rendus à la communauté : mérites civiques ou militaires, quoi de plus favorable aux récriminations des individus ou aux réclamations des groupes, bref

à toutes sortes d'irritants conflits.

Ainsi, que les citoyens travaillent à la production ou qu'ils n'y travaillent pas, dans un cas comme dans l'autre, c'est la communauté que l'on veut établir entre eux qui, loin d'assurer la bonne union des citoyens, plongerait la Cité dans un abîme de discorde..

Mais, ces craintes, dira-t-on, ne sont point fondées. Les manifestent c'est boublier que Platon a paré au danger qui les fait naître : la grande et unique famille commune. La grande et unique famille platonicienne substituée à la famille particulière est à la base de la communauté de biens, qui n'en est qu'une suite naturelle. La communauté de biens n'est pas une communauté entre concitoyens que n'unite aucun autre rapport, elle est une communauté entre concitoyens qui se regardent tous comme étant des parents, des proches. Comment Aristote parle-t-il comme si il ne tenait aucun compte de ce fait capital.

Toutes les critiques d'Aristote impliquent une communauté de biens entre simples concitoyens; mais s'il avait vu que cette communauté est d'abord une communauté de personnes, une communauté de parents proches n'eut-il point pensé comme Platon, qu'entre personnes unies par l'affection familiale, aucun dissensément sérieux n'est à redouter. Point même n'est besoin de règles entre elles pour la répartition des biens d'usage individuel; dans la famille, on ne fait point attention à cela.

Ce que pense Aristote de la famille platonicienne.

Aristote, a fort bien vu cela, il ne l'ignore pas, mais il n'en fait nul état. La grande famille platonicienne est, pour lui, comme si elle n'existe pas, parce qu'à aucun degré ne s'y rencontre l'affection familiale? On y cherche en vain ce sentiment qui, dans la famille particulière, fait que chacun de ses membres aime les autres plus que soi-même. "De même, dit Aristote, en une charmante image, que se perd dans une trop grande quantité d'eau la douce saveur d'un peu de vin doux, de même l'intime douceur de ces noms de père, de fils, de frère, s'évanouit dans la famille que Platon rêve".

Et notre Jean Bodin, au XVI<sup>e</sup> siècle rendra ceci en termes inoubliables vraiment. "La nature d'amour est telle, dit-il, que plus elle est commune, et moins a de vigueur; et tout, ainsi que les gros fleuves, qui portent des grands fardeaux et étant divisés ne portent rien du tout; aussi l'amour épars à toute personne et à toute chose, perd sa force et sa vertu."

Aristote dira, de cette soi-disant famille platonicienne, "sans doute les enfants, au lieu d'y être choyés de tous, seront de tous négligés", et il dira

que pour son compte, " il aimerait mieux un simple cousin de la famille particulière, qu'un frère dans la famille commune que Platon propose". Voilà ce que pense de la famille platonicienne le disciple du Maître de l'Académie, Aristote.

Aristote considère qu'aucune Cité n'a pratiqué ni ne pratique la communauté des biens.

Les considérations qui précèdent relèvent toutes, du point de vue de l'unité de la cité, le point de vue que Platon poursuivait, mais, Aristote en ajoute quelques autres, des raisons propres ." Décrire d'une part, dit-il, les merveilles d'une Cité que l'imagination construit, d'autre part, les défauts de la cité dans laquelle on vit, c'est une tâche facile et par où on séduit les coeurs, Quoi de plus aisé que d'imputer à la Cité présente reposant sur la famille particulière et la propriété les défauts qu'on se plaît à relever ? ". Mais n'est-il pas évident, que ces défauts se retrouveraient sous une forme ou sous une autre dans quelque cité que ce fut. Ces défauts, ils tiennent moins aux institutions qu'à l'imperfection des hommes.

Raisons qu'invoque Aristote pour rejeter l'idéal civique de Platon.

La communauté empêcherait, dit-on, les maux que l'on signale, mais il faudrait pour être juste montrer en regard, les biens, dont par la communauté, l'homme serait privé. Ainsi, n'est-ce pas un grand plaisir vraiment que d'obliger et de secourir des amis, des compagnons, des hôtes. Or, cette générosité, qui est une vertu, quelle place pourrait-elle tenir dans une Cité où tout serait commun ? On ne peut être généreux qu'avec ce qu'on possède. Ce qui fait qu'on s'attache à la vie, c'est que l'on a des êtres à chérir et des choses auxquelles on s'intéresse, parce qu'elles vous sont personnelles.

Il n'y aurait d'aliment, ni pour l'un , ni pour l'autre de ces sentiments, dans une Cité qui ne connaît, ni la famille particulière, ni la propriété. Dans une Cité, où nul homme ne pourrait dire : " Mon fils ", nul jeune homme : " mon père ", nul citoyen : " ma chose "; la vie serait proprement intolérable, et avec combien plus d'évidence encore cela apparaîtrait si ce régime venait à être instauré.

Les hommes d'ailleurs, semblent bien ne s'y être jamais trompés. Il n'est guère possible que dans les longs siècles de leur existence, leur attention ne se soit jamais portée sur le problème du meilleur mode de société; or, si le mode que Platon exalte l'emportait, il eut certes été essayé, car il est invraisemblable qu'il n'ait pas été imaginé, tout à peu près l'ayant été depuis longtemps dans ce domaine; mais, on ne voit pas que l'essai du régime de communauté ait quelque part été tenté. Ainsi, Aristote considère

qu'aucune Cité n'a pratiqué ni ne pratique de son temps la communauté de tous les biens.

Ce qu'il dit de Sparte dans la Politique , confirme que ce n'était point là leur régime; quant à la supposition que l'idée communiste a pu venir à la pensée des hommes, Aristote sait bien certainement que, avant Platon, les théories communistes se disputaient dans les Ecoles des philosophes et même parmi le peuple.

L'Assemblée des femmes, comédie dans laquelle Aristophane fait la satire du communisme, fut représentée dès 392 avant J.C., c'est-à-dire plusieurs années avant que ne fût connue la République de Platon, puisque, en 392, Platon était en voyage depuis 7 ans, et que ce n'est qu'au retour qu'il se prit à écrire.

On trouve aussi dans la Lysistrata d'Aristophane une allusion à la communauté des femmes; cette pièce est de l'année 419, Platon n'avait alors que 16 ans. On ne voit pas vraiment que l'essai de régime de communauté ait été quelque part tenté. C'est que l'amour de la propriété est si naturel, qu'il se confond avec l'amour de soi, tant est vive la jouissance de penser qu'une chose nous appartient en propre.

Oh ! dira-t-on, c'est là porter amitié à soi-même; il faut en convenir sans doute, mais porter amitié à soi-même n'est pas blâmable, ce qui est blâmable, c'est l'égoïsme, qui consiste à s'aimer plus qu'on ne doit. Il en est de ceci comme d'aimer les richesses, disposition autant dire commune à tous, n'est pas répréhensible, elle ne l'est que si elle devient avarice.

On voit, qu'Aristote ne manque pas de raisons pour rejeter l'idéal civique que Platon propose. D'autres raisons pourraient être ajoutées, dit-il , mais c'en est assez pour que l'on soit convaincu que la communauté n'est nullement souhaitable.

Au système de la communauté Aristote préfère de beaucoup le système de la propriété. Seulement, il désire que ce dernier, qui tel qu'il fonctionne n'est certes point parfait, s'améliore peu à peu, tant par le progrès des moeurs que par de sages arrangements, des lois.

Par exemple, il faudrait que l'on en vint à combiner ce qu'il y a de bon dans les deux systèmes, qui s'opposent; d'une part, la propriété serait maintenue et les exploitations resteraient distinctes et séparées pour qu'elles ne soient pas la source de perpétuelles disputes et pour qu'elles puissent prospérer comme il arrive d'ordinaire, quand c'est de ses propres affaires que l'individu s'occupe. Mais, d'autre part, chacun dans l'usage de ce qu'il possède, se conforme-

Au système de la communauté Aristote préfère celui de la propriété.

La conception de l'organisation de la propriété.

rait par vertu à l'antique adage qui dit : " qu'entre amis, ce que l'on a, est commun à tous". Bref, que les biens restent objet de propriété, et que la manière d'en jouir les rende comme communs. Voilà à quoi le législateur doit travailler; mais c'est aussi cela seul qu'il convient de lui demander.

Voilà la critique très profonde, très sérieuse qu'Aristote fait du communisme platonicien, en rejetant l'idée de la grande famille commune, qui est une chimère.

Il n'est peut être pas sans intérêt de rapprocher de ces vues d'Aristote sur la propriété et son usage la doctrine de l'Eglise en la matière, telle qu'elle est formulée notamment dans l'Encyclique "Rerum Novarum" de Léon XIII; Encyclique du 15 Mai 1891.

Après avoir énergiquement défendu la propriété privée, l'Encyclique pose la question de savoir comment il faut user des biens que l'on possède. "sans hésitation, déclare-t-elle, l'Eglise enseigne ceci : sur le rapport de l'usage des biens, l'homme ne doit pas tenir les choses extérieures pour privées, mais pour communes, de telle sorte qu'il en fasse part facilement aux autres dans leur nécessité".

Cette doctrine qu'enseigne l'Encyclique, la philosophie aurait pu l'ébaucher, Aristote y a pensé, mais, c'est à l'Eglise qu'il appartenait de la donner dans sa perfection et de la faire descendre de la connaissance à la pratique. De fait, la communauté ainsi comprise dépasse singulièrement le petit cercle des amis "entre amis tout en commun"; ce qui est dit dans l'Encyclique est beaucoup plus large que cela.

#### L'UTOPIE DE THOMAS MORE

Thomas More et son utopie.

En 1516, paraissait un livre dans lequel semblait exalté le communisme des biens, non pas le communisme des personnes. Ce livre eût un grand succès près des lettrés de l'Europe; il était écrit dans la langue littéraire et scientifique de l'époque, en latin, l'auteur en était l'anglais Thomas More, grand ami d'Erasme, illustre humaniste hollandais, excellent humaniste lui-même. L'ouvrage avait pour titre : "De optimo Reipublicae statu, deque nova insula Utopia" (Du meilleur statut de République et de la nouvelle île Utopie), publié à Louvain en 1516. C'est la fameuse Utopie de Morus.

Sa personnalité.

Quand More écrivit ce livre, à l'âge de 35 ans, il était déjà investi de la confiance du Roi d'Angleterre, Henri VIII, pour lequel il venait d'accomplir

une mission diplomatique en France. Il devint par la suite Chancelier d'Angleterre en 1531; et, en 1535, il fut condamné à mort et décapité. Cette fin tragique est sans rapport avec son Utopie ; ce qui la lui valut c'est sa foi catholique, soutenue avec la plus sereine et tranquille fermeté; aussi l'Eglise l'a-t-elle mis au nombre de ses bienheureux (voir le livre de Henri Brémont, l'abbé Brémont, "le bienheureux Thomas More" collection des Saints, chez Victor Le Goff).

Le communisme exposé dans l'Utopie de More a un caractère économique, qui ne se rencontre pas chez Platon

L'Utopie est le premier exposé d'un communisme suivant l'esprit proprement socialiste, d'un communisme de caractère surtout économique et s'inspirant de l'idée égalitariste. Par cela qu'il s'agit de communisme d'esprit socialiste, les raisons invoquées à son appui, et les critiques dirigées contre la propriété, représentent les caractères en parties autres que chez Platon, c'est-à-dire qu'à côté des raisons d'ordre politique et moral que Platon faisait valoir, on va trouver des raisons d'ordre économique. Sans doute ce ne sera point encore une argumentation présentant la technicité que revêteront plus ou moins les raisonnements socialistes après la formation d'une ancienne science économique, mais ce seront déjà des raisons de caractère économique, et beaucoup d'entre ces raisons seront rééditées, et pas toujours avec autant de force, par des socialistes postérieurs.

Par cela encore qu'il s'agit d'une communauté d'esprit socialiste, la partie constructive de l'Utopie la rapproche du communisme moderne. L'Utopie en effet devait organiser économiquement la communauté, puisque c'est d'une communauté essentiellement économique qu'il s'agit, la production, la distribution devaient être réglées, et elles le sont, en effet, du moins dans les grandes lignes. Il sera beaucoup emprunté à l'Utopie par les écrivains communistes postérieurs.

L'étymologie du mot "Utopie"; sa signification.

Le livre de More marque aussi une date dans l'histoire du langage. Le nom, que More a donné à son île communiste, Utopie est devenu un nom commun, pour désigner tout plan de gouvernement ou système social imaginaire, où tout est parfaitement réglé pour le bonheur des hommes, sans que l'on tienne compte, grand compte au moins, des difficultés, des impossibilités qui s'offrent, sans souci notamment de ce que l'histoire et l'observation la plus simple nous font connaître de la nature humaine. Ce mot : Utopie vient de deux mots grecs: ou et tonos; traduit littéralement ou, non; tonos lieu, non-lieu, nulle part. L'île communiste d'Utopie n'est pas située, elle n'existe pas si ce n'est en imagination.

Comment est con-  
que l'œuvre de  
More.

Le Portugais, Raphaël Hythloday, personnage imaginaire et compagnon supposé d'Améric Vespuce a, dans le cours de ses voyages, séjourné dans cette île, et, il s'est pris d'admiration pour l'organisation communiste du peuple utopien, surtout lorsqu'il compare cette organisation à l'organisation des Etats de l'Europe, notamment l'Angleterre et la France.

Thomas More, durant sa mission en Flandre a rencontré, - tout cela est imaginatif - a rencontré ce Portugais philosophe; il l'a rencontré à Anvers, et un dialogue s'engage entre eux deux et un ami commun; toutefois ce dialogue ressemble beaucoup à un monologue de Raphaël, d'ailleurs très alerte, très piquant.

Grâce à cette fiction d'une île, où existe le communisme, More a écarté un problème politique redoutable, celui des voies et moyens, par où le communisme pourrait être réalisé dans des pays qui vivent depuis des siècles sous le régime de la propriété privée.

Ce Raphaël se contente de décrire, d'une part, les défauts et les vices de l'organisation sociale des Etats de l'Europe, et, de l'autre, les merveilleux avantages de l'organisation communiste de l'île Utopie.

Ceci fournit d'ailleurs tout naturellement la division de l'ouvrage en deux livres : une partie critique, qui s'adresse à l'Angleterre, à la France; et une partie constructive.

On serait bien embarrassé d'affirmer que More eut la foi communiste. Il fait exposer par Raphaël le communisme utopien et, les rares fois que lui More, prend la parole, c'est pour faire au communisme des objections capitales, très solides et qui restent sans répliques sérieuses, en sorte qu'on ne peut guère dire que More remplisse là simplement le rôle de disputeur, d'auditeur fictif qui ne soulève les difficultés que pour en triompher plus facilement. Mais d'autre part on peut se demander pourquoi More expose par la bouche de Raphaël une organisation communiste, et cela avec une complaisance infinie. Si More ne croit pas au communisme, n'était-il pas plus simple de n'en pas faire un tableau aussi séduisant ?

Les historiens, se sont disputés à ce sujet, c'est-à-dire sur les intentions de l'auteur.

Les uns estiment que More n'a eu d'autre but que de permettre un de ces jeux d'esprit qu'affectionnaient les lettrés du XVI<sup>e</sup> siècle; d'autres, dans un sens d'ailleurs tout voisin, pensant que l'hypothèse communiste ne joue, dans l'ouvrage de More, qu'un rôle accessoire, et qu'elle n'a été dans l'esprit de l'auteur qu'un instrument de critique, un élément de contraste, destiné à faire plus vivement ressortir les vices et les erreurs des gouvernements et les défauts de la

Division de l'  
œuvre en deux  
parties, l'une  
critique l'autre  
constructive.

La question de  
savoir si More  
eut la foi com-  
munisme.

Société du XVI<sup>e</sup> siècle : L' Utopie, serait une œuvre du même genre que "l' Eloge de la Folie" d'Erasme; éloge écrit par Erasme sous le toit même de Thomas More, en une sorte de gaie collaboration des deux amis. "Considérez un peu, disent ces historiens, que si Raphael fait l'apologie du déïsme, More est monté sur l'échafaud pour confesser sa foi catholique; dès lors, voudrait-on que More fut communiste de conviction, parce qu'il a tracé du communisme un tableau d'une fantaisie complaisante". De même qu'en vantant le déïsme, More n'avait d'autre but que de faire penetrer dans les esprits la tolérance religieuse, qui faisait tant défaut à l'époque; de même, par le tableau de l'harmonie communiste, il visait à faire prendre en horreur les injustices scandaleuses, les abus criants de la Société de son temps, se rendant d'ailleurs parfaitement compte que le communiste est impossible, et pensant que, cela devait être évident pour tous". Et c'est précisément pourquoi l'Utopie aurait eu tant de succès quand elle parut, elle tenait par là au monde réel, à la société existante, par sa partie critique.

Au fond, sa partie principale, c'est la partie critique.

Enfin, tenant pour la foi sincèrement communiste de More, d'autres disent que c'est par prudence que More s'y serait pris ainsi, de façon à laisser planer des doutes à cet égard, de façon à ne pas laisser croire que c'étaient ses propres idées qu'il exposait.

Les éditions et traductions restent qu'à envisager l'Utopie en elle-même et telle qu'elle se présente. Après tout, la portée des critiques dirigées contre la propriété, la valeur des raisons invoquées en faveur du communisme, tout cela est indépendant de l'intention secrète de l'auteur, si ces raisons si ces critiques frappent et convainquent ceux qui les lisent. C'est, en effet, ce qui s'est produit

pour plusieurs, de sorte que l'Utopie a sa place dans l'histoire de l'expansion des idées communistes. En fait, l'Utopie a singulièrement contribué à cette expansion, du moins dans la littérature, comme les réveries communautaires de Platon.

I) La partie critique. Réquisitoire contre les institutions, la politique et les moeurs de l'Angleterre. Prenons la partie critique. Le Portugais Raphael qui a séjourné quelques mois en Angleterre, dresse une sorte de réquisitoire contre les institutions, la politique, les moeurs de ce pays. Quand il a à en dire des choses trop dures, dans lesquelles le pouvoir royal est en jeu, il substitue volontiers le roi de France au roi d'Angleterre, à l'aide de simples digressions. Dans cette partie critique sont émises des idées fort intéressantes, notamment sur la législation pénale et le système pénitentiaire. More s'efforce d'humaniser

la justice répressive, si durement aveugle encore à cette époque. Ainsi, il critique la peine de mort, il préconise la plupart des idées, dont se sont inspirées depuis quelques temps nos réformes pénales et pénitentiaires; ainsi le système destiné à favoriser l'amendement du condamné; la loi de sursis.

Les causes de la misère publique suivant More.

Il faut s'arrêter surtout aux critiques touchant l'économie; elles marquent l'esprit nouveau, l'esprit économique et socialiste, que va revêtir l'idée communiste chez More. La principale cause de la misère publique c'est le grand nombre des riches oisifs - C'est là une nouveauté : on chercherait en vain dans Platon des idées semblables; ce n'est pas qu'il les ignore, mais il plane au-dessus - " le nombre excessif de nobles frelons, qui se nourrissent de la sueur et du travail d'autrui, et qui font cultiver leurs terres en rasant les fermiers jusqu'au vif, pour augmenter leurs revenus. Joignez à cela , dit-il, qu'ils traînent à leur suite des troupeaux de valets fainéants, sans état, incapables de gagner leur vie dès qu'on les met à la porte, ce qui ne manque d'arriver, pour peu qu'ils tombent malades. Les nobles croient ces procédés et ce train de maison nécessaires à leur noblesse, comme si l'on ne savait pas que la noblesse d'aujourd'hui c'est la fortune".

Il s'élève contre la transformation des terres labourables en pâtures.

"Un autre moyen d'accroître leurs revenus, et particulier à l'Angleterre celui-ci, contribue dans une proportion énorme, à l'augmentation du nombre des malheureux, en privant de travail et en jetant sur les chemins une grande quantité de laboureurs, à qui il ne reste plus que de voler, s'ils n'aiment mieux mourir de faim : c'est l'élevage du mouton, la transformation des terres labourables, en paturages à moutons".

Raphaël dénonce avec éloquence cette plaie de l'Angleterre, cette expropriation du paysan par le mouton. L'élevage du mouton était alors la source de grands profits parce que la laine était très recherchée à l'époque, il n'y a pas grands frais à faire pour entretenir les troupeaux.

Au XIX<sup>e</sup> siècle, on a entendu les récriminations des ouvriers expropriés de leur travail par la machine; de même, l'Angleterre du XVI<sup>e</sup> siècle a connu les plaintes des paysans expropriés par le mouton. "Un seul pâtre, ou vacher, dit Raphaël suffit maintenant à faire brouter cette terre , dont la culture exigeait autrefois des centaines de bras. Et alors, pour se disputer le terrain, les nobles, les riches, même de très saints abbés, enlèvent de vastes terrains à la culture, les convertissent en paturages, ils abattent les maisons, les villages, et n'y laissent que l'Eglise pour servir d'étable à leurs moutons".

la soldatesque Raphaël signale encore, comme cause de la misère pillarde le luxe publice, la soldatesque pillarde, qui est entretenue sont également en temps de paix : " plaie surtout vive en France ", des causes de la dit-il, mais c'est vrai aussi de l'Angleterre. Il démisère publique nonce le luxe également dans toutes les classes de la Société : " Le luxe inouï, dit-il, du vêtement et de la nourriture même chez les valets, ouvriers et pay-sans ". C'est le thème commun de tous les écrivains, moralistes ou économistes du XVI<sup>e</sup> siècle, en France aussi bien qu'en Angleterre. Aux lamentations sur la misère du peuple fait généralement pendant la récrimination contre le luxe, la facilité de dépense de ce peuple même, qui dès qu'il a quelques sous veut singer les bourgeois qui ont singé le roi.

Raphaël signale aussi les appétits fiscaux des princes, les mutations monétaires que les princes opèrent dans leur intérêt exclusif : les prohibitions de toutes sortes qu'ils édictent pour s'en faire deux canaux de revenus, d'abord par la perception des amendes toutes les fois que l'on contrevient à la prohibition; et, ensuite par le prix des concessions, des priviléges et des dispenses. Si l'on veut être dispensé de cette prohibition on paye une dispense. Cela ne s'appliquait pas mieux qu'au père du Roi Henri VIII, Henri VII : mais ces pratiques sont mises de préférence sur le compte du roi de France .

Dans ces critiques, dans ces griefs très violents tout n'est pas également de caractère socialiste; le premier grief seulement en porte la marque : les riches oisifs; puis, l'expropriation du paysan par le mouton, et Raphaël y revient d'ailleurs par la suite, et alors, à le lire, on croirait vraiment entendre quelque violent orateur socialiste de notre temps. Voici, à titre de spécimen, un passage pris dans la traduction, pages 284 & 286 : " Est-il juste qu'un homme, un orfèvre (un banquier), un usurier, un homme qui ne produit rien ou que des objets de luxe, inutiles à l'Etat, mène une vie délicate et splendide au sein de l'oisiveté ou d'occupations frivoles, tandis que le manœuvre, le charretier, l'artisan, le laboureur vivent dans une noire misère, se procurant à peine la plus chétive nourriture. Ces derniers cependant sont attachés à un travail si long et si pénible que les bêtes de somme le supporteraient à peine, si nécessaire que pas une société ne pourrait subsister un an sans lui. En vérité, la condition d'une bête de somme paraît mille fois préférable celle-ci travaille moins longtemps, sa nourriture n'est guère plus mauvaise, elle est plus conforme à ses goûts. Et puis, l'animal ne craint pas l'avenir, mais l'ouvrir, lui, quelle est sa destinée : un travail infruc-

"tueux l'écrase présentement, et l'attente d'une vieillesse misérable le tue, car son salaire journalier ne suffit pas à tous ses besoins du jour, comment donc pourraient-il augmenter sa fortune, et mettre chaque jour de côté un peu de superflu pour les besoins de sa vieillesse".

"N'est-elle pas inique et ingrate la société qui prodigue tant de biens à ceux que l'on appelle nobles, à des oisifs, ou à ces artisans de luxe, qui ne savent que flatter, servir des voluptés frivoles, quant d'autre part, elle n'a, ni coeur, ni souci pour le laboureur, le charbonnier, le manœuvre, le charretier, l'ouvrier, sans lesquels il n'existerait pas de société. Dans son cruel égoïsme, elle abuse de la vigueur de leur jeunesse pour tirer d'eux le plus de travail et de profit, et, dès qu'ils faiblissent, sous le poids de l'âge ou de la maladie, alors qu'ils manquent de tout, elle oublie leurs nombreuses veilles, elle les récompense en les laissant mourir de faim." C'est la méconnaissance complète, semble-t-il bien, du droit à l'existence.

"Comment dès lors, ose-t-on punir ? ne vaudrait-il pas mieux, se demande-t-il, au lieu de faire souffrir aux voleurs des tourments affreux, assurer l'existence de tous les membres de la société, afin que personne ne se trouve dans la nécessité de voler d'abord et de perir après".

On voit quelle est la nature et quel est le ton des griefs que More met dans la bouche de Raphaël, griefs contre l'état social des sociétés européennes. Cela est d'un tout autre esprit que la critique platonicienne, encore que Raphaël se réclame volontiers de Platon, pour préconiser la suppression de la propriété. Il ne semble pas l'avoir bien compris.

Voilà les principaux maux, qui frappent les sociétés de ce temps. A tous ces maux, à cette misère publique, à cette inégalité criante des conditions, quels remèdes ? " On parle bien, dit Raphaël, de remèdes qui peuvent soulager le mal, sans changer de fond en comble l'organisation sociale. Par exemple dans le domaine proprement économique, on peut penser à décretter un maximum de possession individuelle, en terres et en argent, on ne pourrait pas avoir plus de tant; mais, ces remèdes sont impuissants pour guérir le mal; ce sont des palliatifs qui peuvent endormir la douleur, non guérir les plaies du corps social. Vous cauterisez un ulcère et vous enflammerez tous les autres; vous guériez un malade et vous tuerez un homme bien portant car, ce que vous ajoutez à l'avoir d'un individu par ces moyens, vous l'ôtez à celui de son voisin". Du reste Raphaël n'a aucune confiance dans l'Etat; et, il émet

Remèdes à la misère publique que propose More.

ici une idée, dont le socialisme du XIX<sup>e</sup> siècle fera honneur à Karl Marx; il émet cette idée après l'un des interlocuteurs de la République de Platon, Trasimaque le sophiste, qui disait lui aussi, que l'Etat n'était que la force, aux mains de la Société, du pouvoir dominant de société.

Voici l'idée : " l'Etat, la loi ne peut être autre chose que l'organisation de sa propre défense et de ses propres priviléges par la classe qui détient le pouvoir".

"Les riches , dit-il, diminuent chaque jour de quelque chose le salaire du pauvre, non seulement par des moyens frauduleux, mais encore en publant des lois à cet effet. Les riches, dit-il, ont fait une justice de ces monstruosités en les sanctionnant par des lois. Lorsque j'envisage, dit Raphaël, et que j'observe les Républiques, aujourd'hui les plus florissantes, je n'y vois, Dieu me pardonne, qu'une certaine conspiration des riches, faisant au mieux leurs affaires, sous le nom et le titre fastueux de République. Les conjurés cherchent par tous les moyens, par toutes les ruses à atteindre ce double but : premièrement, s'assurer la possession certaine et indéfinie d'une fortune plus ou moins mal acquise; et, deuxièmement, abuser de la misère des pauvres, abuser de leur personne; acheter au plus bas prix possible leur industrie et leur labeur et ces machinations, décrétées par les riches au nom de l'Etat, par conséquent au nom même des pauvres, sont devenues des lois".

Du moins ne pourrait-il être question pour les sages (ce sont sans doute ceux qui pensent comme Raphaël) d'entrer dans les Conseils des Princes, de manière à travailler à orienter leur politique vers plus de justice".

Maints socialistes français, depuis 1899, se sont disputés maintes fois et fort vivement sur cette question qui les a divisés profondément, et depuis lors, en Italie, en Allemagne, ils ont pris le pas.

Raphaël estime fermement, malgré les conseils de More, qu'il faut s'abstenir d'entrer dans les Conseils du Gouvernement : " Il n'y a dit-il aucun moyen d'être utile dans ces hautes régions, l'air qu'on y respire corrompt la vertu même; et, si vous conservez votre âme pure et incorruptible, vous servez de manteau à l'immoralité des hommes qui vous entourent".

Ainsi donc, la route oblique et les moyens indirects ne sont pas bons pour remédier à la misère publique; et c'est alors que Raphaël va ouvrir le fond de son âme et dire ses pensées les plus intimes. Voici comment : " Tant, dit-il, que le droit de propriété, sera le fondement de l'édifice social, la classe la

Les communistes doivent s'abs- tenir d'entrer dans les Con- seils du gou- vernement.

L'unique moyen d'établir l'galité c'est 'abolition de la propriété.

plus nombreuse et la plus estimable n'aura en partage que disette, tourment et désespoir. La richesse nationale, quelque grande qu'elle soit, finira toujours par tomber en la possession d'un petit nombre d'individus, qui ne laisseront aux autres qu'indigence et misère. Voilà ce qui me persuade invinciblement que l'unique moyen de distribuer les biens avec égalité, avec justice, et de constituer le bonheur du genre humain, c'est l'abolition de la propriété".

Ainsi, l'égalité de fait conçue comme étant la justice; la suppression de la propriété considérée comme condition sine qua non de la réalisation de cette égalité; et puis, la communauté des biens, c'est-à-dire leur socialisation, comme organisation économique de la Société. Ceci n'est pas encore apparu, mais cela va venir et à quel point. On va voir comment ces idées fondamentales du socialisme sont déjà celles du héros de l'Utopie, de Raphaël.

More comme interlocuteur dans le dialogue ne conteste pas le bien-fondé des récriminations de Raphaël contre l'organisation des Etats de l'Europe, il ne les relève pas, mais il paraît bien, dès le présent, qu'il considère que tout le mal ne vient pas des institutions : "Tout ne sera bon et parfait, déclare-t-il, que lorsque les hommes seront eux-mêmes bons et parfaits et, avant cela, des siècles passeront".

Quant à la confiance de Raphaël dans les heureux effets de la suppression de la propriété et de l'établissement du communisme, More déclare nettement ne pas la partager; il admet les critiques, mais il ne partage pas celle-là, il en donne les raisons en des termes très condensés que voici : "Je pense, dit More, que le pays où l'on établirait la communauté des biens serait le plus misérable de tous les pays. Comment y fournir aux besoins de la consommation ? Tout le monde y fuit le travail et se reposera du soin de son existence sur l'industrie d'autrui" (c'est Aristote qui réapparaît). Ce sera la misère et ses excitations et, comme la loi n'y assurera pas énergiquement à chacun ce dont il se trouve pourvu, l'émeute grondera sans cesse, affamée et menaçante, et le massacre ensanglantera votre République. Quelle barrière opposerez-vous à l'anarchie ? Alors, je ne conçois pas même de gouvernement possible chez ce peuple de niveleurs repoussant toute espèce de supériorité". A cette attaque puissante, une attaque ramassée, le voyageur Raphaël répond : "Ah ! si vous aviez été en Utopie !!".

Il est fixé, il a passé 5 ans labès, et, il n'a pu se décider à en revenir que pour révéler à l'ancien monde les belles choses qu'il a vues. Et, c'est alors que, après dîner, c'est-à-dire au dessert, le voyageur

Thomas More ne partage pas les idées de Raphaël quand aux heureux effets de la suppression de la propriété.

Raphaël dévoile à More et à un ami commun, les merveilles du régime communiste d'Utopie.

La constitution et la vie économique dans la République d'Utopie.

Ce tableau se trouve au Livre II qui est la partie constructive du livre de More; c'est l'organisation sociale et économique de la République d'Utopie. Raphaël fait la description géographique, politique, sociale et économique de l'admirable pays, qu'il a visité. On pourrait y désirer plus de méthode dans l'exposition, et, en place de l'abondance des détails si piquants, même si suggestifs qu'ils soient parfois, plus de lumière, sur l'organisation économique et son fonctionnement.

Sous les Utopiens le vrai bonheur consiste dans le développement complet de l'individu.

Le but des institutions sociales en Utopie c'est d'abord de fournir aux besoins de la consommation publique et individuelle; puis, de laisser à chacun le plus de temps possible pour s'affranchir de la servitude du corps, pour cultiver librement son esprit, développer ses facultés intellectuelles par l'étude des sciences et des lettres. C'est dans ce développement complet que les utopiens font consister le vrai bonheur. Les socialistes, nos contemporains, diront volontiers que le socialisme a pour but le développement integral de l'individu.

L'uniformité en Utopie.

Ce qui frappe en Utopie c'est l'uniformité. Et, ce n'est pas sans raison. L'uniformité on la trouve toujours dans les utopies, qui suivront. En régime communiste, il faut simplifier pour que la direction puisse être plus sûre et plus facile, et surtout pour qu'aussi les statistiques de prévisions ne soient pas détraquées. A ce propos, on peut lire dans le Journal des Economistes de Janvier 1933, pages 7 à 17, la peinture récente d'une Société, mécanisée de Marc Aucuy. L'auteur qui n'est pas socialiste, recherche en toute conscience les conditions de vie dans une société mécanisée et socialiste. On est véritablement stupéfait d'une semblable uniformité d'existence.

La géographie de l'Utopie.

La première fois qu'une construction communiste est envisagée, ce qui frappe c'est l'uniformité. Il y a 54 villes en Utopie, bâties sur le même plan possédant les mêmes établissements, qui sont toutefois modifiées suivant les exigences des localités. Il y a entre elles un maximum et un minimum d'éloignement, de façon que chaque ville ait approximativement le même territoire agricole. Au milieu des champs sont des maisons, pourvues d'instruments de culture, et où logent les armées de travailleurs, que la ville envoie travailler périodiquement aux champs. Et, pour anéantir la propriété individuelle et absolue, les utopiens changent de maison tous les dix ans, et, ils

tirent au sort celle qui doit leur tomber en partage. Les vêtements ont une forme invariable pour tous les habitants de l'île, réserve faite seulement de ce qui distingue les sexes et l'état de célibat ou du mariage.

### La famille en Utopie.

En Utopie la communauté, et cela est une grande nouveauté par rapport à Platon ne s'étend pas aux personnes, la communauté ne s'étend pas aux femmes et aux enfants : la famille est conservée. Grande différence avec le communisme platonicien; aussi on a reproché à Morus de n'être pas allé jusqu'au bout des conséquences logiques du communisme. D'ailleurs, il ne nous dit pas pour quelles raisons la famille est maintenue; cela semble aller de soi pour lui. Bien mieux, c'est comme si le mariage était obligatoire. Dès qu'une fille est nubile on lui donne un mari et elle doit demeurer avec lui; et, la loi utopienne est très sévère en ce qui concerne les rapports des sexes. Ceci est à noter, car ce n'est pas le cas de beaucoup d'autres systèmes communistes depuis lors.

Avant le mariage, toute faiblesse est punie, et les deux coupables, ne peuvent pas, en principe, se marier ensemble. Dans le mariage l'adultère est puni du plus dur esclavage, et, en cas de récidive, il est puni de mort. C'est un des cas exceptionnels où la peine de mort est admise; le divorce existe, mais il est rarement permis.

Les males, fils et petits-fils restent dans leur famille; le plus ancien mâle d'une famille en est le chef, et s'il est affaibli par les années, il est remplacé par le plus âgé après lui. La famille semble donc, groupée, fortement constituée. Mais, voici qui n'est pas sans lui porter une grave atteinte. Tout dans ces constructions communistes d'inspirations économique doit être mathématiquement rationalisé. Il faut bien notamment penser à l'équilibre de la population. Quand une famille s'accroît outre mesure, le trop plein est versé dans les familles moins nombreuses, les individus sont traités comme de simples unités arithmétiques; et, il y a des familles où sont des gens, qui ne sont point de la famille.

### La composition des villes.

Chaque Cité doit se composer de six mille familles; si un trop plein se produit dans une ville, on le déverse dans une autre ville, où il y a insuffisance. Si toutes les villes venaient à se trouver surchargées d'habitants, on décrèterait une émigration pour aller fonder une colonie le moins loin possible. La question des déplacements, des voyages est réglée très minutieusement. Rien que pour aller voir un ami, de la ville voisine, c'est toute une affaire; il faut

une permission des magistrats avec certificat de congé fixant le jour du retour. On doit se sentir un peu collégien ou troupier en pays d'Utopie ! ! Et, le pénal est grave si l'on sort de sa circonscription sans permission : on est puni comme déserteur, et, en cas de récidive,, on perd la liberté.

Le développement complet de l'individu ressemble un peu ici à une plaisanterie; cependant ça n'en est pas une. Dans un régime communiste, en effet ce doit être toute une affaire que les déplacements et les voyages. La liberté d'aller et venir, ne peut plus exister, elle serait de nature à détruire les prévisions statistiques communales, tant de la consommation que de la production. Voir à ce sujet un ouvrage de Henri Pagat de 1897, intitulé "Les funérailles de l'argent ; régime communiste". La façon dont le gouvernement met des conditions aux déplacements, est quelque chose de curieux et dont on sent la nécessité, voilà le terrible.

#### Le gouvernement en Utopie

Le Gouvernement en Utopie , est un gouvernement à la façon dont l'entendent nos socialistes, quand ils disent qu'en régime socialiste au gouvernement des personnes sera substitué le gouvernement des choses, l'administration des choses, le gouvernement ne devant être qu'une règle économique.

Chaque ville a son gouvernement, on pourrait dire son conseil municipal. Et au-dessus de toutes les villes, siégeant dans la capitale il y a un seul Sénat, où sont traitées toutes les affaires communes à toutes les villes de la République. Tous les ans chaque ville d'Utopie envoie au Sénat trois députés, choisis parmi les vieillards expérimentés et capables.

Chaque ville, en ce qui la concerne, c'est-à-dire chaque circonscription du peuple, est gouvernée et administrée comme voici : chaque groupe de 30 familles dans la ville élit un philarque par an. Les philarques sont au nombre de 1200 pour une Cité, et élisent au scrutin secret l'adème (le prince), sur une liste de 4 citoyens proposés par le peuple. L'adème doit être pris parmi les lettrés, sa fonction est à vie; toutefois, s'il est soupçonné d'aspirer à la tyrannie, on le remplace, on ne voit pas bien d'ailleurs quel est son rôle. Enfin, il y a des proto-philarques : un par 300 familles. Ces 300 familles et leurs 10 philarques obéissent au proto-philarque, lequel est nommé pour un an, mais on ne le change pas sans des motifs graves.

On voit que cette organisation n'a rien de l'anarchie. Cependant Raphaël dit qu'on fait très peu de lois en Utopie, et que l'interprétation la plus grossière des lois, la plus matérielle, étant admise comme la

L'organisation  
de la produc-  
tion.

plus raisonnable et la plus juste, cela permet à tout utopien d'être docteur en Droit sans examen, tant c'est facile. Il est très curieux qu'un juriste de la valeur de Thomas More ait cédé à ce penchant.

Production et répartition : production et surtout distribution, sont les deux pivots d'une organisation économique. Comment cela est-il agencé dans la République communautaire d'Utopie ? Tout d'abord, la production : il faut établir et décider quelles choses devront être produites et quelle quantité. La quantité de vivres nécessaires à la consommation de chaque ville et de son territoire est déterminée de la manière la plus précise; comme les repas ont lieu en commun et que, les goûts individuels sont différents, cette détermination précise est chose assez facile.

Qui procède à cette détermination des vivres nécessaires ? On ne nous dit rien de façon directe, on voit seulement quelque part que le Sénat, réuni dans la capitale, traite les affaires du pays. Comme l'on va voir ce Sénat jouer un rôle économique important dans la distribution entre villes, c'est peut-être lui qui règle l'affaire en question, probablement sur les propositions des municipalités; à moins que ce ne soient les municipalités, qui règlent cela chacune pour leur ville. On ne sait pas. Pour ce qui est de la détermination des autres quantités, des autres espèces d'objets utiles, on ne voit pas non plus qu'il en soit parlé, on peut supposer qu'il en est comme des vivres.

L'organisation du travail en Utopie, est obligatoire. La fonction principale et presqu'unique des philarques est de veiller à ce que personne ne se livre à l'oisiveté ou à la paresse, à ce que tout le monde exerce vaillamment son état.

Il y a 1200 philarques dans chaque ville, ce sont autant de surveillants, de contre-maîtres, et, comme ils sont renouvelés à l'élection tous les ans, il y a pour chacun quelque chance d'être philarque à un moment donné.

Tout le monde en Utopie est occupé à des arts et à des métiers réellement utiles. Il existe quelques dispenses à l'obligation du travail manuel au profit des vieillards, des malades, des infirmes, et puis au profit des philarques; encore librement travaillent-ils comme les autres citoyens pour les stimuler par leur exemple, ils ne sont pas tenus de travailler, mais ils le font, enfin il y a dispense de travail manuel, au profit des lettrés.

Sur la recommandation des prêtres (on ne voit pas très bien comment ils sont désignés), et d'après le suffrage secret des philarques, des jeunes gens sont destinés aux sciences et aux lettres; et, c'est parmi

ces lettrés que l'on choisit les ambassadeurs, les prêtres dont on parlait tout à l'heure, les proto-philharques et le prince ou adème.

L'obligation du travail de production n'incombe pas seulement aux hommes, elle incombe aussi aux femmes : tous les hommes et femmes, sont tenus d'apprendre un des principaux métiers. Bien entendu on a égard au sexe, les femmes comme plus faibles travaillent surtout à la laine et au lin.

En principe, tous les membres d'une même famille exercent le même métier; il faut bien noter cela, parce que on ne voit pas ailleurs rien qui nous indique les professions; chacun est élevé dans la profession de ses parents de manière à bénéficier de l'hérédité des aptitudes.

Si quelqu'un ayant déjà un métier veut en apprendre un autre, il doit, avec la permission de son père et du magistrat, entrer dans une autre famille par adoption. Muni probablement ainsi, s'il l'a fait à temps de deux métiers, il ne peut en exercer qu'un, celui qu'il préfère à moins que la ville ne lui en enseigne un autre pour cause d'utilité publique.

Il y a dans cette sorte de régime de castes quelque chose d'assez particulier, ce n'est pas pure fantaisie. La question de la distribution des individus entre les divers emplois, est une très grosse question dans le communisme, et, il est difficile de la résoudre autrement qu'en supprimant la liberté dans le choix des professions.

Si la société communiste fait litière de la liberté des consommations, l'immobilisation des métiers dans les familles vient comme un complément assez naturel, qui permet de pourvoir aux besoins de la consommation. Les deux mesures paraissent fonction l'une de l'autre.

Tout le monde hommes et femmes, doit indépendamment de son métier connaître l'agriculture. L'agriculture, on l'apprend dès l'enfance, en théorie dans les écoles, en pratique dans la campagne voisine de la ville. L'agriculture est un service que chacun doit pour une période de 2 ans, avec roulement, de manière que les nouveaux arrivants soient mis au point par ceux qui ont encore à rester un an aux champs.

Quant à la durée du travail dans les arts et métiers, voici ce que dit Raphaël :

"Tandis que dans les autres pays l'ouvrier s'attèle au travail comme une bête de somme, depuis le grand matin, jusque bien avant dans la nuit, ce qui est abrutissant pour l'esprit, et, pour le corps, pire que la torture de l'esclavage; l'utopien lui ne travaille industriellement que six heures par jour.

La durée du travail en Utopie.

D'ailleurs, dès que la production est en excédent, dès qu'il y a encombrement de produits, les travaux journaliers sont suspendus. La population est portée en masse sur les chemins dégradés, sur les chemins rompus

Et faute d'ouvrages ordinaires, ou extraordinaires; un décret autorise une diminution de la durée du travail, car le gouvernement ne cherche pas à fatiguer les citoyens par d'inutiles labeurs".

Si, six heures de travail peuvent suffire, et au-delà, aux besoins de la consommation, alors que, ailleurs les ouvriers travaillent depuis le grand matin jusqu'en bien avant dans la nuit."C'est qu'en Utopie tout le monde travaille pour que chacun ait peu à travailler". "Ainsi, ce n'est pas d'une restriction des besoins qu'est faite la diminution du temps de travail nécessaire; les six heures produisent abondamment toutes les nécessités et commodités de la vie, et même le superflu".

" Dans les autres pays, ce qui oblige l'ouvrier à fournir un travail accablant, c'est le grand nombre des gens oisifs; presque toutes les femmes, c'est-à-dire la moitié de la population, ensuite la foule immense de prêtres et de religieux improductifs; ensuite tous les nobles et seigneurs et leurs mille valets; ensuite ce déluge de mendians robustes et valides, qui cachent leur paresse sous des vaines infirmités. Enfin ce n'est pas trop de compter aussi combien peu de ceux qui travaillent, sont employés à des choses vraiment nécessaires; si l'on fait ce compte on trouvera qu'en somme le nombre de ceux qui par leur travail fournissent aux besoins du genre humain, est bien moins qu'on ne l'imagine. Alors, quoi de moins surprenant qu'en Utopie, où tout le monde travaille, six heures soient plus que suffisantes à assurer l'abondance.

On peut ajouter que la bonne administration et aussi l'économie des utopiens, notamment en ce qui concerne le vêtement (au travail ils sont habillés de cuir), contribuent beaucoup à ce résultat. Enfin les esclaves travaillent davantage.

Par esclaves d'ailleurs, il ne faut pas entendre les esclaves de l'antiquité : ici, il faut entendre les condamnés de droit commun. Ces gens là sont chargés des travaux pour lesquels il y a moins d'amateurs : par exemple, les bouchers sont tous pris parmi eux ; la loi interdisant ce métier aux citoyens, de peur que l'habitude du massacre ne détruise peu à peu tout sentiment d'humanité.

Voilà comment est distribué le travail. Ce que l'on ne voit guère dans le récit de Raphaël, c'est l'organisation interne du travail. On ne sait où les individus travaillent, si c'est dans des ateliers

communs, ou chaque famille chez elle ? On sait seulement que tous les membres d'une même famille exercent en principe, le même métier. Cela se fait sans doute dans des ateliers familiaux; au commencement du XVI<sup>e</sup> siècle, on n'en est pas encore à la grande industrie.

La distribution des produits en Utopie.

Comment les produits sont-ils distribués ? On voit d'abord une répartition se faire entre les différentes villes; il semble bien qu'en principe chaque ville pourvoit elle-même à ses besoins; mais, il peut se produire là des excédents, ici des manquants. Or, la république utopienne tout entière est comme une seule et même famille (toujours la même idée qui revient : elle vient de Platon). Les premières séances du Sénat qui est unique, sont consacrées à dresser, à épurer la statistique économique des diverses parties de l'île.

Dès qu'on a vérifié les points où il y a trop et les points où il n'y a pas assez, l'équilibre est rétabli, en comblant les vides des cités heureuses par la surabondance des cités, qui se trouvent plus favorisées pour le moment; et cette compensation est gratuite : la ville qui donne ne reçoit rien en retour de la part de celle qu'elle oblige; et, réciproquement elle reçoit gratuitement d'une autre ville à laquelle elle n'a rien donné. (Cela est assez conforme au principe communiste).

La distribution des produits au sein d'une ville donnée.

Les repas en commun.

La répartition des objets autres que ceux de l'alimentation.

Il faut voir maintenant la distribution au sein d'une même ville : la répartition entre individus, ou plutôt entre familles. D'abord la question n'existe pas, en fait pour les objets d'alimentation, en raison de l'usage des repas en commun. Le repas en commun n'est pas obligatoire, chacun est libre de manger chez soi; mais, personne ne trouve plaisir à le faire, car c'est folie de se donner la peine d'appréter un mauvais dîner, quand on peut en avoir un bien meilleur à quelques pas de chez soi; on ne trouve d'ailleurs aux magasins publics que ce qui reste après que les pourvoyeurs des repas communs en ont enlevé ce qui est nécessaire pour subvenir à ces repas, lesquels ont lieu à l'hôtel du philarque. L'ordonnance, le service de ces repas sont réglés avec un infini détail; leur menu n'a rien de commun avec celui des spartiates.

Donc la question ne se pose, en fait, que pour les objets autres que ceux de l'alimentation. On peut deviner quels principes président à cette répartition.

Puisque la production de toutes choses est surabondante en Utopie l'égalité qui va y régner, va être l'égalité fraternelle, familiale; chaque famille prenant selon ses besoins.

Au centre de chaque quartier se trouve le hall des choses nécessaires à la vie; là on apporte les différents produits du travail de toute la famille; ces produits sont classés dans des magasins, suivant leur espèce; et, alors, chaque père de famille va chercher aux magasins ce dont il a besoin pour lui et pour les siens; il emporte ce qu'il demande sans que l'on exige de lui, ni argent, ni échange. On ne refuse jamais rien aux pères de famille : il y a toujours surabondance, et l'abondance étant extrême en toutes choses on ne craint pas que quelqu'un en demande au-delà de son besoin, puisqu'on est toujours sûr d'avoir le nécessaire. Pourquoi celui qui a la certitude de ne jamais manquer de rien chercherait-il à posséder plus qu'il ne lui faut ? Par orgueil ? pour éblouir par l'étalage d'un riche superflu ? Mais, les institutions utopiennes rendent ce vice impossible. On n'a pas d'argent, on n'a pas d'or en Utopie, si ce n'est pour des usages très particuliers et très vulgaires.

Ainsi en Utopie, le principe de distribution du travail est l'égalité arithmétique : chacun fournira un temps de travail égal : temps d'ailleurs court : six heures. Et, le principe de distribution des produits ,sans rapport arithmétique avec la prestation du travail, est : à chacun suivant ses besoins.

L'abondance des produits permet cette égalité fraternelle. En réalité ce n'est pas l'égalité fraternelle intégrale dont la formule serait : de chacun selon ses forces, à chacun selon ses besoins, puisqu'en Utopie chacun doit fournir le même temps de travail; mais en fait, cela revient à peu près au même, puisque, d'une part, si l'on est incapable de travailler pour cause de maladie, on est dispensé de travail et même admirablement soigné dans les hôpitaux, et, parce que d'autre part, six heures de travail convenablement coupées, c'est si peu que quiconque n'est pas malade peut vraiment les donner sans fatigue. L'hypothèse de la surabondance simplifie bien des choses.

**L'antimilitarisme de la république utopienne.**

Il faut maintenant signaler un trait de la République utopienne, qui l'apparente encore au socialisme contemporain : à savoir l'antimilitarisme.

Les utopiens ont la guerre en abomination : pas d'armée permanente, mais système de la Nation armée pour la défense du territoire. ils n'ont, en d'autres termes, qu'une garde nationale, dont hommes et femmes font partie.

Si la guerre se fait hors du pays, aucun utopien n'est obligé d'y prendre part, on n'a recours qu'à des engagements volontaires. Au reste, en principe, on utilise d'abord et avant tout des mercenaires étrangers, mercenaires que les utopiens se gardent d'ailleurs

d'entretenir en temps de paix, ce qui est la plaie de la France et de l'Angleterre. Les utopiens louent simplement ces mercenaires étrangers chez les peuples les plus guerriers du voisinage, quand il arrive à la République d'être attaquée, ou bien quand elle se voit absolument contrainte de déclarer elle-même la guerre, ce qu'elle ne fait jamais qu'en cas d'absolue nécessité et pour le bien de l'humanité, comme pour délivrer de la servitude d'un tyran un peuple opprimé par le despotisme.

More conclut en repoussant la communauté des biens comme moyen de remédier aux maux dont souffre la société.

Voilà l'ensemble de l'organisation utopique, organisation essentiellement communiste. La voyageur et philosophe Raphaël, a terminé là son récit, c'est-à-dire la description de la République communiste d'Utopie. On se rappelle dès qu'il eut émis l'idée que la suppression de la propriété est la condition première de la disparition de la misère publique. More s'était récrié, et il avait dès ce moment soulevé des objections graves, sérieuses, c'est là-dessus que Raphaël l'avait invité à visiter, en esprit, Utopie.

Ce petit voyage a-t-il changé l'opinion de Morus ?

More trouve des choses excellentes dans ce qu'a dit Raphaël, mais pour ce qui est du remède consistant dans le communisme, voici en quels termes More en parle, et c'est par là que l'ouvrage se termine : "Dès que Raphaël eut achevé ce récit, il me revint à la pensée grand nombre de choses, qui me paraissaient absurdes dans les lois et les moeurs des utopiens, tel que leur système de guerre, leur religion ou plusieurs autres institutions. Ce qui surtout renversait toutes mes idées, c'était le fondement sur lequel s'est édifiée cette République étrange : je veux dire la communauté de biens. Cette communauté, elle détruit radicalement toute noblesse et magnificence, et splendeur et majesté, choses qui, aux yeux de l'opinion publique, font l'honneur et le véritable ornement d'un Etat".

Comme objection, c'est moins précis, c'est moins fort que ne l'a dit précédemment More. Il ajoute : "Si d'un côté je ne puis consentir à tout ce qu'a dit Raphaël, je confesse d'un autre côté l'excellence d'une foule de choses chez les utopiens, que je souhaite voir établir dans nos Cités". Là-dessus se termine l'ouvrage.

Intérêt que présente l'étude de l'ouvrage de Thomas More.

Cet ouvrage de More est la première expression littéraire du communisme d'esprit économique et socialiste, c'est-à-dire la première expression littéraire du communisme à la moderne, de celui que nous connaissons. Il forme un tout ce ne sont pas seulement des idées, des vues fragmentaires, comme on en rencontre

éparpillées chez de nombreux publicistes du temps, toutes les faces de l'organisation sociale y sont, de plus ou moins près, envisagées dans leurs rapports.

La partie positive du communisme est présentée pour la première fois. Sans doute elle subira des modifications, mais pas bien profondes, et il reste que c'est le premier essai constructif, un essai très développé.

More a été amené, par cela précisément que dans son livre le communisme est d'esprit essentiellement économique et non philosophique comme chez Platon, à donner une grande place à la suppression de la propriété, et, l'organisation de celui qui la remplace y occupe une position principale, la position tout à fait centrale. Enfin nous sommes en présence d'une œuvre qui a donné son nom à tout un genre d'utopies.

Le socialisme marxiste, qui se qualifiera de scientifique, tiendra beaucoup à se distinguer de ce genre, à se distinguer du socialisme utopique; ce dernier est, aux yeux du marxisme, un type de socialisme différent de ce qu'il est lui-même. Et alors, comment discerner mieux les caractères de ce type utopique qu'en étudiant l'œuvre qui lui a donné son nom.

Au premier rang de ces caractères utopiques les marxistes placent celui-ci : le socialisme utopique passe d'emblée de la critique de détail de l'état social existant à la description d'un état social considéré comme idéal. Les germes de l'état nouveaux ne sont pas cherchés dans les conditions de l'état présent; l'état présent est mauvais en voici un autre à la place; on ne se préoccupe pas de la continuité historique; et, même les moyens pour passer de l'état présent à l'état désiré sont complètement négligés ou purement imaginatifs.

C'est bien là, en effet, un des caractères de l'œuvre de More. Et, puisque nous avons là le type du socialisme utopique, il serait sans profit sérieux pour le moment de nous attarder aux utopies postérieures à celle de More, et plus ou moins inspirées d'elle; à celle du XVII<sup>e</sup> ou du XVIII<sup>e</sup> siècles, d'Harrington, de Morelly. On ne s'arrêtera pas non plus au socialisme caractérisé qui fut celui de Gracchus Babeuf, sous le Directoire; il a ce caractère d'être une entreprise de rénovation par la force, mais il n'a pas vécu longtemps; et puis, il a fini par l'exécution de Babeuf.

Un mot encore sur Utopie. L'Utopie eût une vraie vogue parmi les lettrés du XVI<sup>e</sup> siècle. L'économie féodale tombait en ruine, et il n'en subsistait alors guère que des abus, sous forme de survivances, et les

Les caractères spécifiques du socialisme utopique.

Comment fut accueilli le livre de More, à son époque.

penseurs se demandaient quel mode allait remplacer le mode féodal; une inquiétude, un malaise régnait dans les esprits réfléchis, comme en toutes les époques de transition.

Est-ce que le communisme de l'Utopie fut pour quelque chose dans l'admiration, qui accueillit l'ouvrage de Morus, ou bien ce communisme y fut-il considéré comme l'accessoire, comme le prétexte des critiques adressées à l'état social ? Il est difficile de le dire. Ce que l'on peut constater, c'est simplement que Jean Bodin, en 1576, dans les "Six livres de la République" s'applique en de certains passages à réfuter le communisme de l'Utopie; il le fait d'ailleurs sensiblement par les mêmes arguments qu'Aristote invoquait contre le communisme de Platon. Ce qui peut laisser supposer que le communisme de l'Utopie fût peut-être, à l'époque, considéré comme un accessoire, comme une fantaisie, servant de prétexte à des observations positives sur l'état social, c'est que l'ouvrage ne paraît avoir causé aucun ombrage aux pouvoirs publics d'alors, puisque le crédit et la fortune de son auteur ne firent qu'aller croissants. D'ailleurs on se rappelle que Morus comme interlocuteur se présente en critique du communisme, pour lequel Raphaël montre tant d'enthousiasme. Et puis, il faut remarquer qu'à cette époque - commencement du XVI<sup>e</sup> siècle - les questions théologiques commençaient à passionner les esprits au point de les absorber même ; Luther s'apprêtait à agiter terriblement l'Europe : les pages nombreuses de l'utopie consacrées à la question des religions, et préconisent la tolérance - toujours le but de Morus - ont été pour beaucoup dans la manière dont fût accueilli le livre de Morus.

Quoi qu'il en soit, ce qui est certain, c'est que le communisme de l'Utopie aura, pour ce qui en sera surtout pris par les constructeurs futurs de systèmes sociaux destinés à régénérer le monde, une influence on ne peut plus directe; et ce point de vue se suit aisément dans toutes les Utopies communistes, qui viendront après celle de Morus surtout au XVIII<sup>e</sup> siècle, et dans le courant du XIX<sup>e</sup> siècle.

#### LE SAINT-SIMONISME ET LE FOURIERISME.

Les réformateurs La première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, a vu se produire de très nombreuses théories de rénovation sociale. Ils cherchent à organiser rationnellement la

la société.

un comme il y a dix ans, l'esprit des penseurs se tournait naturellement vers l'organisation de l'état de paix, l'ère des guerres était volontiers considérée comme clause.

La développement de l'industrie qui suit habituellement de longues guerres, inclina certains esprits à penser que les sociétés entraient définitivement dans une ère de civilisation industrielle. Il fallait donc travailler à organiser rationnellement les sociétés en vue de l'exploitation pacifique du globe; c'est le but que, au commencement du siècle, se proposent Saint-Simon et Fourier en France..

Ce ne sont pas les seuls qui aient la préoccupation industrielle, mais chez Saint-Simon, chez Fourier cette préoccupation est poussée à l'extrême.

Avec ces réformateurs on est en présence, il faut bien le remarquer, non pas de révolutionnaires faisant appel à la force, comme Babeuf sous le Directoire, mais, d'apôtres tellement convaincus de l'excellence de leur système, qu'ils n'attendent que de la volonté éclairée de leurs concitoyens la mise en œuvre des organisations qu'ils rêvent. " La contrainte d'Etat, disait Fourier, produit la stérilité et prouve le manque de génie".

Parlant du système phalanstérien, qui était le sien, Fourier le jugeait si merveilleux qu'il écrivait avec complaisance : " Si, après quelques expériences, il était donné aux hommes de se rendre compte de ce qu'il est, on ne saurait douter, disait-il, que beaucoup de personnes tomberaient malades de saisissement et de regret, en voyant tout le honneur dont elles auraient pu jouir et dont elles étaient privées".

La doctrine de Saint-Simon, lit-on dans l'exposition de la doctrine ne reconnaît pour diriger les hommes que la force de la persuasion, de la conviction; elle ne veut pas opérer un bouleversement, une révolution, c'est une transformation, une évolution qu'elle vient prédire et accomplir, c'est une nouvelle éducation, une régénération définitive qu'elle apporte au Monde.

Il semble toutefois, que pour sa réforme primordiale, la suppression de l'héritage, le Saint-Simonisme faisait appel à la loi, après que le moraliste eût préparé le terrain.

### Le Saint-Simonisme

Dans le Saint-Simonisme; il y a deux choses : il y a Saint-Simon d'abord, et l'école saint-simonienne ensuite.

Saint-Simon.  
Son portrait  
par Dunoyer.

Saint-Simon qui vécut de 1760 à 1825 a été, plutôt qu'un théoricien constructeur, un amorceur d'idées ; d'idées que lui-même ne parvint jamais, au cours de sa vie aventureuse, à systématiser, à ordonner suffisamment.

Charles Dunoyer, un économiste illustre de ce temps, nous en a donné ce portrait psychologique. "Monsieur de Saint-Simon est un homme singulier, que les personnes sévères ont quelquefois traité de fou, et qui, peut-être à certains égards, eût le malheur de mériter ce nom. Un homme qui prétendait descendre de Charlemagne, qui se maria dans le dessein de faire des hommes de génie.... et qui n'eût pas même d'enfant; un homme qui entreprit une autre année de construire une vaste établissement et n'éleva qu'une vaste porte-cochère; un homme désireux de faire un ouvrage et qui ne fit jamais que des prospectus; c'est un raté conditionnel, sous toutes ses formes. Quand, en 1823, à 63 ans, il se tira un coup de pistolet : il veut se tuer, il ne fait que s'éborgner ! il ne mourra que 2 ans plus tard !"

"Avec tout cela, qui ne manquait ni de sagacité, ni d'étendue dans les vues, qui était sous, et à quelques égards, d'un sens très profond et dont l'esprit était particulièrement propre aux spéculations philosophiques et politiques".

"S'étant marié dans le désir de faire des hommes de génie, il n'eût même pas d'enfant ! Sa femme en eût un parait-il. Bien que ce ne fut pas tout à fait conforme aux vues de ses amis, Saint-Simon en était arrivé à cette certitude que l'union de sa femme avec un brave homme de mathématicien, nommé Poisson, présenterait les conditions les plus favorables à l'élosion d'un grand géomètre; il s'en est ouvert à Poisson qui avait été plutôt gêné; enfin, il devint tout de même le familier de la maison; un pauvre enfant naquit, d'esprit si faible qu'il fallut l'enfermer dès l'âge de 7 ans. Saint-Simon divorça au bout d'un an..... Il a pensé aussi à Madame de Staél, qui s'est offerte à lui; il lui disait : "Vous êtes une femme extraordinaire, je suis un homme extraordinaire, nous aurions donc un enfant parfaitement extraordinaire; mais, elle n'a pas voulu céder à cet honneur". "Un homme bizarre et qui a des vues profondes".

Les idées de Saint-Simon lui valurent des adeptes enthousiastes et nombreux. Ses écrits sociaux les plus notables se placent sous la Restauration, c'est-à-dire à une époque où l'on craignait encore dans certains milieux, que l'Ancien Régime, ne fit, par un retour disparaître la société bourgeoise, industrielle et commerciale, qui s'était formée pen-

Les écrits sociaux de Saint Simon.

dant la Révolution et l'Empire. Et c'est pourquoi les écrits de ces réformateurs reflètent une constante préoccupation de montrer la supériorité des industriels sur les anciennes classes dominantes, sur la noblesse, sur le clergé : "tout par l'industrie, tout pour elle"; Saint-Simon met cela en épigraphe à son ouvrage principal : "Industrie" (1817).

La parabole de Saint-Simon.

Sa fameuse parabole publiée dans le journal "L'Organisateur" en 1819, met bien en relief le centre de la direction de ses pensées. Saint Simon suppose que la France a subitement perdu ses savants, ses artistes, ses agriculteurs, ses fabricants, ses commerçants, ses banquiers les plus éminents; la conséquence de cette perte serait d'après lui que la France deviendrait à l'instant même un corps sans âme, elle tomberait immédiatement, vis-à-vis des Nations rivales dans un état d'infériorité, jusqu'à ce que les nouvelles générations fournissent le nombre nécessaire d'hommes éminents, dont la Science, l'Art et l'Industrie ont besoin. Mais, il suppose d'autre part, que la mort a subitement frappé la famille royale, les grands officiers de la couronne, les hauts fonctionnaires, les hauts dignitaires ecclésiastiques et les 10.000 propriétaires les plus riches. Cette perte, pense-t-il, ne serait accompagnée d'aucune suite fâcheuse pour la France, car on trouverait de suite assez de gens pour occuper les places devenues vacantes, aussi bien que les précédents occupants.

L'idée dont Saint-Simon s'inspire dans cette parabole, n'a par elle-même rien de socialiste. Il semble qu'elle mette avec une sorte d'affection, au premier plan parmi les hommes utiles, les sociétés des entrepreneurs, dans l'industrie, le commerce ou la finance. En réalité ce qui simplement se dégage de cette parabole, comme des autres écrits sociaux de Saint Simon, c'est que la capacité industrielle est au-dessus de toute autre au point de vue social, et que l'industrie doit être la reine du Monde. Saint-Simon ne voyait plus dans le Monde que des usines : il vivait au temps des premières grandes cheminées.

Si nombreuses et si variées et parfois si contradictoires que soient les idées de Saint-Simon, il fut possédé pendant la plus grande partie de sa vie, surtout du souci de trouver un système propre à réaliser cette formule de réorganisation industrielle : de chacun selon sa capacité, à chacun selon ses œuvres. Voilà la formule qu'il s'agit d'instituer.

La Révolution, suivant lui, n'avait accompli qu'une œuvre négative : elle avait détruit, il fallait réédifier. Car, la liberté n'est pas un but; on ne s'associe pas, on ne vit pas en société pour être

Les idées de Saint-Simon.

Le but de la société c'est la production, sa conception du régime parlementaire.

Le caractère religieux de la doctrine de Saint-Simon.

Les disciples de Saint-Simon

Les doctrines de l'Ecole Saint-Simonienne.

A l'antagonisme universel doit succéder l'association universelle.

libre, sinon autant vaudrait rester isolé.

Cherchant le but de la Société, Saint-Simon le définit ainsi : "Le but de la société, c'est la production des choses utiles à la vie". Tout homme doit se considérer comme engagé dans une compagnie de travailleurs, et c'est à la Société que revient le soin de diriger les efforts de chacun. En conséquence, Saint-Simon propose un régime parlementaire, où fonctionneraient trois chambres : une chambre d'invention, composée d'ingénieurs et d'artistes, chargée de découvrir et de proposer des travaux qu'il convient d'entreprendre : une chambre d'examen, composée de savants, qui statueraient sur les propositions de la première, car il pourrait y en avoir une quantité, il faut que ce soit examiné; enfin une chambre d'exécution, dont les membres, choisis parmi les industriels les plus riches, dirigeraient les travaux votés. Cela fait penser à bien des organisations récentes dans le système communiste de Russie et même dans les systèmes non communistes.

Sur la fin de sa vie, Saint Simon donne à sa doctrine un caractère religieux. Dans une série de Lettres au Roi, Saint-Simon représente son système comme une conséquence des vrais principes du Christianisme. Les vrais principes jusque-là ont été faussés par l'Eglise dit-il, il somme le Roi de se mettre à la tête du mouvement et d'arracher le pouvoir aux guerriers et aux théologiens, pour le confier aux industriels et aux savants.

Saint-Simon mort, en 1825, une Ecole ou une Eglise se fonda, qui reprit ses idées, faisant du nouveau christianisme, à peine indiqué par Saint-Simon, son principe fondamental, et aboutissant à un industrialisme religieux, ayant son Pontife et ses prêtres.

C'est alors que l'on est véritablement en présence d'un système social : c'est dans l'Ecole Saint-Simonienne, dont les chefs furent surtout Enfantin, Bazard et Rodrigues; qu'il faut chercher ce que l'on désigne du nom de Saint-Simonisme ou doctrine Saint-Simonienne.

L'exposé de cette doctrine déborde de beaucoup le terrain économique.

Elle prétend être une doctrine de rénovation sociale. Le monde, d'après les saint-simoniens, doit faire peau neuve.

L'ordre ancien était constitué par et pour la guerre; l'ordre nouveau doit être constitué par et pour l'industrie, pour le travail. Sans doute, il n'a pas été loisible à l'humanité de ne point passer par l'ordre social guerrier; elle n'a fait en cela qu'obéir à la loi de son développement.

Mais, enfin, maintenant, la phase de l'ordre social pacifique est venue; et, la tâche qui s'impose, c'est de travailler à organiser la société au point de vue intellectuel, moral, religieux, matériel.

Or, ce qui caractérisait l'ordre social guerrier et le dominait c'était le principe d'antagonisme. Chaque nation ne songeait qu'à dominer les autres nations considérées comme rivales, et ne songeait qu'à les exploiter; au sein de chaque nation, c'était la domination et l'exploitation de l'homme par l'homme; le partage de la société en deux classes; les exploitants les exploités. Dans la famille, comme dans l'Etat et même la religion, c'était avant le christianisme, l'asservissement de la femme à l'homme; depuis le christianisme c'est la subalternisation de la femme à l'homme; la femme frappée d'interdiction religieuse, politique et civile.

A cet antagonisme universel, caractéristique de l'ordre social guerrier, qui se retrouve chez tous les peuples, doit succéder le principe de l'association, association universelle elle aussi, c'est-à-dire l'association de tous les hommes sur la face entière du globe et dans tous les ordres de leurs relations.

L'association, c'est la loi de l'ordre social pacifique, comme l'antagonisme universel était la loi de l'ordre social guerrier.

Il est enfin, et peut être au-dessus de tous les autres, un antagonisme qui doit disparaître et se fondre dans l'unité, dans l'association du nouvel ordre social, c'est l'antagonisme entre la matière et l'esprit, entre le matériel et le spirituel : antagonisme représenté dans l'ordre politique par la lutte de l'Etat et de l'Eglise, dans chaque individu, par la lutte de l'esprit et de la chair.

Il y a nécessité d'une religion nouvelle. D'autres Saint-Simon et son Ecole, n'étant pas seuls de leur temps à vouloir refaire une religion; chacun, comme le dit un historien, en était à fabriquer son culte. A ce moment, à voir au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle et de la Révolution que l'on avait rompu avec Dieu et avec les croyances indéracinables, cela émouvait des masses d'hommes, de là l'apparition soudaine, la floraison sans nombre de thaumaturges, d'ermites, d'illuminés, de mystiques. Cela avait d'ailleurs commencé dès le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, notamment en Suède, où Sueðenborg, grand ingénieur, chef d'usine, grand homme d'affaires, s'était pris à prêcher ce qu'il appelait la vraie religion chrétienne, la vraie religion d'une théologie nouvelle et universelle.

Pour Saint-Simon, le Dieu nouveau, la religion nouvelle c'est l'humanité et Saint-Simon est son prophète. Les saint-simoniens disent que "toutes les religions qui ont précédé le christianisme ont été matérielles; la religion chrétienne a été essentiellement spirituelle. En vertu de ce principe que tout état organique des Sociétés humaines est la conséquence, la représentation d'une conception religieuse, les sociétés antiques, dont les religions étaient matérielles, ont poussé au plus haut point possible dans l'état de leurs connaissances scientifiques, le perfectionnement de la vie matérielle; et puis, ensuite, le christianisme est venu, qui a ouvert aux hommes une nouvelle carrière de perfectionnement moral; mais, l'une et l'autre religions étaient trop exclusives, car, le matériel existe comme le spirituel; il ne fallait pas que l'un chassât l'autre. La chair pour être condamnée, n'en existe pas moins comme l'esprit. L'âge est venu de réhabiliter la chair, sans déprécier l'esprit. A leur antagonisme, il faut substituer l'union, parce qu'il n'y a plus de progrès possible, matériel comme spirituel, que par le perfectionnement de l'ensemble, conformément à l'unité de la nature humaine. L'Etat et l'Eglise ne doivent plus lutter, mais ne doivent faire qu'un. Fonctions sociales, fonctions religieuses seront une même nature de fonctions, et, dans l'individu, l'esprit et la chair n'auront pas à prendre ombrage l'un de l'autre : l'un ne sera pas le bien et l'autre le mal, comme si tous deux n'étaient pas l'œuvre de Dieu ! Il s'agit en ceci non pas de renier le christianisme, dit-on, mais de faire un pas au-delà du catholicisme". C'est le pas le plus important que l'humanité ait encore fait. Son nom sera le Nouveau Christianisme, titre donné par Saint-Simon à l'un de ses derniers écrits. "Avec le nouveau christianisme nous marcherons vers l'âge d'or, que l'on a, de tradition placé dans le passé, jusqu'ici, et qui est devant nous".

On voit à quel point la doctrine saint-simonienne déborde le terrain économique, sans cependant perdre le contact avec lui, puisque tout ordre social est, avant tout, un ordre religieux.

Un exposé très coordonné de l'ensemble de ces idées se trouve dans un ouvrage Saint-Simonien, formé de conférences faites par Bazard et Enfantin au cours des années 1828-29 et 1829-30, pour la propagation de leur doctrine. Il a pour titre : "Doctrine Saint-Simonienne Exposition" (le plus souvent, quand on l'indique, on renvoie à l'"Exposition de la Doctri-

ne saint-simonienne") les deux années ont été publiées à part : dans une édition de 1854, elles ont été réunies en seul volume. Une nouvelle édition sous le titre : *Exposé de la Doctrine de Saint-Simon*" a paru en 1924, par les soins de M. Auglay et Elie Halévy, dans la collection des Economistes et Réformateurs sociaux de la France.

Les publications de l'Ecole Saint-Simonienne sont naturellement extrêmement nombreuses : 46 volumes rien que pour Bazard et Enfantin; il y eut là une production remarquable; mais c'est à la partie spécialement économique qu'il faut s'arrêter.

Deux documents occasionnels de l'année 1830 offrent l'avantage d'exprimer non avec toute la clarté désirable, mais sous une forme condensée, les idées économistes de l'Ecole.

Le premier de ces documents est un article publié dans "Le Globe", Journal de l'Ecole du 9 Février 1830, journal quotidien des saint-simoniens; cet article répondait à des critiques quelque peu ironiques du journal "Le Constitutionnel" et du "Journal des Débats".

Dans cette réponse, ils formulent comme voici la position économique du saint-simonisme : " Nous voulons l'abolition de tous les priviléges héréditaires, sans exception; nous voulons l'émancipation des travailleurs et la déchéance de l'oisiveté qui les ronge et les flétrit; nous voulons qu'il n'y ait honneurs considération, et abondance que pour les hommes qui nourrissent les nations, qui les éclairent, qui les animent de leur inspiration, c'est-à-dire pour les industriels, les savants, les artistes. Nous voulons que celui qui sème récolte ; que les fruits du travail des classes laborieuses ne soient pas dévorés par les classes oisives, qui ne font rien, qui ne savent rien, qui n'aiment qu'elles-mêmes; nous voulons un ordre social complètement basé sur ce principe : à chacun selon sa capacité, à chaque capacité selon ses œuvres. Cette formule n'est, ni celle du communisme, ni celle du partagisme, ni celle du collectivisme; elle se rapproche de celle du collectivisme, mais ce n'est pas tout à fait cela.

"Nous voulons la suppression graduelle de tous les tributs que le travail paye à l'oisiveté sous les noms divers de fermage des terres, loyers des usines et des capitaux".

Voilà quelque chose, qui donne bien une idée de la prétention des saint-simoniens.

Le second document, qui complète et précise le premier sur certains points importants, est une lettre de Bazard et Enfantin, qui signent, cette fois,

"Deux chefs de la religion Saint-Simonienne", au Président de la Chambre des Députés; elle est datée de la même année, que le premier document, mais d'un peu plus tard : Ier Octobre 1830.

Dans la séance de la Chambre des 29 & 30 Septembre 1830, on avait signalé à la Tribune, notamment Dupin l'existence d'une secte dans laquelle on reconnaît tout de suite la Société Saint-Simonienne. Et c'est alors que Bazard et Enfantin écrivirent cette lettre au Président de la Chambre pour préciser la position doctrinale et pratique de l'Ecole.

Inutile de s'arrêter aux idées de la communauté des femmes, c'est la partie louche du saint-simonisme et l'apport personnel d'Enfantin, c'est ce qui a mis la dissidence entre Bazard et lui-même, et c'est ce qui fût pour l'école le germe de mort, on laissera cela de côté et l'on prendra uniquement le côté économique.

Les Saint-Simoniens se défendent de vouloir la communauté des biens, et même l'égalité sociale; et voici en quels termes ils le font :

"Le système de la communauté des biens s'entend universellement du partage égal entre tous les membres de la société (mais non ce n'est pas cela ! le système de la communauté et le partage égal c'est tout l'opposé)"

Ils repoussent le partage égal de la propriété, qui constituerait à leurs yeux une violence plus grande, une injustice plus révoltante que le partage inégal, qui s'est effectué primitivement par la force des armes, par la conquête, car ils croient à "l'inégalité des hommes" et regardent cette inégalité comme la base même de l'association, comme la condition indispensable de l'ordre social; ils repoussent le système de la communauté de biens, car : "cette communauté serait une violation manifeste de la première de toutes les lois morales, qu'ils ont reçu mission d'enseigner et qui veut qu'à l'avenir chacun soit placé selon sa capacité et rétribué selon ses œuvres"; (équivoque encore, la communauté n'est pas le partage).

Mais en vertu de cette loi, ils demandent "l'abolition de tous les priviléges de la naissance, sans exception et par conséquent la destruction de l'héritage".

"Le plus grand de tous ces priviléges, celui qui les comprend tous aujourd'hui et dont l'effet est de laisser au hasard de la naissance la répartition des forces de production".

Ils se défendent de vouloir la communauté des biens.

La suppression de l'héritage permettrait la constitution d'un fonds social.

Supprimer les héritages et supprimer la propriété cela revient au même. Ils demandent donc, " que tous les instruments de travail, les terres et les capitaux, qui forment aujourd'hui le fonds morcelé des propriétés particulières, soient réunis en un fonds social, et que ce fonds soit exploité par association et hiérarchiquement de manière à ce que la tâche de chacun soit l'expression de sa capacité, et sa richesse l'expression de ses œuvres, ainsi seulement le classement social des individus ne sera plus abandonné au hasard de la naissance".

Et, dans un petit avertissement placé en tête de la lettre publiée, Bazard et Enfantin rappellent ces paroles de leur maître, paroles d'ailleurs empruntées paraît-il à Condorcet : " Toutes les institutions doivent avoir pour but l'amélioration morale, intellectuelle, et physique de la classe la plus nombreuse et la plus pauvre".

"A chacun suivant sa capacité , à chaque capacité suivant ses œuvres", voilà brièvement résumée la conception de la rénovation économique des saint-simoniens. Sur le terrain économique, cette formule est le drapeau, ils le lèvent au nom à la fois de la justice, et de l'intérêt social : la justice veut que chacun soit rémunéré suivant ses œuvres; l'intérêt social demande que chacun s'emploie dans le genre d'activité auquel il est plus apte, dans la fonction pour laquelle le désigne sa capacité.

Il importe, à la fois, en effet, à la société, que la force économique, c'est-à-dire les moyens de production, soit mise en œuvre par ceux qui sont le plus en état d'en tirer un meilleur parti pour la collectivité. Si l'on veut bien remarquer, que le principe de justice : " à chaque capacité suivant ses œuvres" assure non seulement la justice, mais en même temps le zèle et la conscience dans le travail, on reconnaîtra que la réalisation de la formule saint-simonienne, prise dans son ensemble, est la condition de l'exploitation économique de l'homme, la meilleure qui se puisse voir; cette formule d'ailleurs rendra seule possible l'amélioration de la classe la plus nombreuse.

Qu'est-ce qui fait obstacle à ce que le principe économique des saint simoniens règne dans nos Société? L'institution successorale, l'héritage. Il n'y a plus que ce privilège qui subsiste de la Révolution; les disciples disent cela plus que le maître lui-même dont les idées contenaient bien cette conséquence, mais, en fait, il ne s'en était pas expliqué expressément.

C'est l'héritage qui empêche à la fois, que la force économique se trouve aux mains des plus capables si ce n'est pas hasard, et fait que les individus sont en situation de percevoir des revenus, qui ne justifient pas leurs œuvres : intérêts, loyers, fermages.

Mais, pour supprimer l'héritage, il faut supprimer, le dernier privilège qui subsiste, le seul qu'aït maintenu la Révolution et contre lequel protestent à la fois la justice et l'intérêt social.

Plan de mise en œuvre du fonds social imaginé par les saint-simoniens.

Voici maintenant un point, qui sollicite notre curiosité. Le grand et unique héritier, l'Etat Saint Simonien, est détenteur de tous les moyens de production, par l'héritage (c'est l'affaire d'une génération). Mais comment les mettra-t-on en œuvre ? "Ce sera, lisons-nous dans l'Exposition de la Doctrine Saint-Simonienne, par un vaste organisme bancaire. Le système comprendrait d'abord une banque centrale représentant le gouvernement dans l'ordre matériel. Cette banque serait dépositaire de toutes les richesses du fonds entier de production, de tous les instruments de travail; en un mot de ce qui compose aujourd'hui la masse entière des propriétés individuelles. De cette banque centrale dépendraient des banques de second ordre, qui n'en seraient que le prolongement, et au moyen desquelles l'Etat se tiendrait en rapport avec les principales localités, pour en connaître les besoins et la puissance productive. Ces banques de second ordre commanderait encore, dans la circonscription territoriale qu'elles embrasseraient, à des banques de plus en plus spéciales, embrassant un champ moins étendu, rameaux plus faibles de l'arbre de l'industrie. Aux banques supérieures convergeraient et aboutiraient toutes les demandes ; d'elles divergeaient tous les efforts."

"La Banque générale n'accorderait aux localités des crédits, c'est-à-dire, ne leur livreraient des instruments de travail qu'après avoir balancé et combiné les opérations diverses; et, ces crédits seraient ensuite répartis entre les travailleurs par les banques spéciales représentant les différentes branches de l'industrie".

Voilà sommairement, le plan de l'organisation du fonds social; il est clair que sous le nom de banques c'est de bureaux d'Etat qu'il s'agit, et c'est la même chose, ce sont des instruments de travail qu'elles distribuent.

Toute l'économie relève de l'Etat Saint-Simonien, puisque seul il dispose des moyens de production; c'est ce qu'on appellera plus tard le collectivisme.

Le fonctionnement de ce collectivisme paraît d'ailleurs

rester fort obscur et on ne sait pas si les saint-simoniens en ont conscience, on ne voit vraiment pas qu'ils aient un système de valeurs, chose pourtant indispensable dans tout plan de société socialiste qui ne va pas jusqu'au communisme ou à l'égalité arithmétique.

Les Saint-Simoniens ne nous disent pas ce qu'ils entendent par "œuvre" et par "capacité". Le collectivisme aura, ou du moins pourra avoir, la valeur du travail. Ne sachant pas qu'elle est la valeur saint-simonienne, on ne peut voir sur quelle base s'échangeront ou se communiqueront les produits. Par la même raison, on dira que l'on ne voit pas non plus comment se distribueront les individus entre les différentes fonctions économiques, ni suivant quelles

règles ils seront rémunérés. Sur ces deux points les saint-simoniens se sont expliqués ou du moins nous ont donné leur formule : chacun sera placé selon sa capacité et rétribué selon ses œuvres. Cela dispense évidemment d'un système de valeurs, seulement c'est un peu effrayant comme perspective; quel autoritarisme cela ne suppose-t-il pas. Ici sans doute la formule exprime bien l'idéal de l'exploitation la meilleure et la plus économique du globe, comme on disait dans l'Ecole. Le règne de la capacité et de la compétence, ce serait le rêve, de même que la rétribution selon l'œuvre, la société tout entière ne pourrait s'en trouver que mieux. Mais, qu'entendre par l'œuvre ? Et qui la jugera ? La capacité cela s'entend mieux que l'œuvre mais demande aussi à être juge.

A qui sera dévolue la fonction de juger des capacités et des œuvres

Qui sera juge des capacités et des œuvres, non seulement de quelques fonctionnaires comme dans nos sociétés, mais de tous les citoyens ? On peut supposer que ce seront les banquiers. Mais ces banquiers, ces chefs, qui les choisirra ? On pourrait penser à l'élection, cela pallierait l'autoritarisme nécessaire. Les saint-simoniens n'en veulent pas entendre parler ; ils repoussent ce mode de désignation : l'élection, parce qu'en même temps qu'il est source de division et de lutte, il ne garantit nullement le choix des capacités vraies.

L'idée de l'école est la suivante : les chefs se désigneront en quelque sorte d'eux-mêmes, par leur supériorité reconnue et acceptée de tous, ils puissent leur autorité dans le commun consentement spontané et tacite, chacun sentant qu'il ne saurait mieux faire, dans l'intérêt général, que de leur obéir, tous s'inclineront joyeusement et avec amour devant les décisions de ces prêtres de l'industrie, comme de vrais fidèles devant les directeurs de leur Eglise.

On sent ici la jonction entre l'élément religieux et l'élément économiste du Saint-Simonisme. Pour qu'en effet, la société saint-simonienne puisse fonc-

tionner et vivre, il faudra de la foi, beaucoup de foi, et une foi sans hérésies; il faudra cela chez les frères ainsi que s'appelaient entre eux les disciples. Enfantin se faisant appeler le Père commun, et l'on comprend l'effort d'Enfantin et de Bazard pour accentuer de plus en plus le côté religieux de la doctrine, qui apparaissait en dernier lieu chez Saint-Simon le Père; on comprend leur affectation à signer, comme nous l'avons vu dans la lettre au Président de la Chambre des Députés : "Chefs de la religion Saint-Simonienne".

Faire de l'industrie une religion, ces hommes remarquables semblent ne pas avoir eu le sentiment du ridicule, de la bouffonnerie de l'entreprise. Cependant en ceci même, on peut voir une marque de leur intelligence, puisqu'ils ont compris que pour être possible, une société socialiste devrait avoir l'âme ardente d'une communauté religieuse. Voilà le système saint-simonien.

La famille  
Saint-Simonien-  
ne.

L'harmonie entre les fondateurs de l'école saint-simonienne ne fût pas de très longue durée. Un schisme se produisit en 1831 sur la question de la femme.

Dans la religion nouvelle, les tendances, si l'on peut dire, érotico-mystiques du Père Enfantin inquiétèrent Bazard et certains de ses nombreux disciples, qui se séparèrent du Père. L'essai de la famille saint-simonienne à Ménilmontant parut au public plus ridicule qu'il n'avait été scandaleux; quoi qu'on en ait dit; le ridicule, c'est bien une force, surtout pour des novateurs, mais il faut tout de même la mesure.

Le costume des frères saint-simoniens est dessiné par Raymond Bonheur, le père de Rosa Bonheur, le peintre célèbre; ce costume était symbolique et étrange; il se composait pour les 40 apôtres d'un bérêt, d'une dalmatique bleu-violet et d'un pantalon blanc; pantalon blanc, couleur de l'amour, disait-on, gilet rouge, couleur du travail, justaucorps bleu-violet, couleur de la foi. Le gilet avait une particularité, on ne pouvait le boutonner que par derrière : c'était le gilet de la solidarité.

Enfantin le Père portait une robe écarlate et il était ceint d'une écharpe violette et un collier complétait cet ajustement; il était fait d'anneaux de métal, et les deux bouts en étaient réunis par une demi-sphère, cela pour dire que la femme, qu'il eût fallu, était encore absente de la famille, ce qui était une lacune regrettable. Enfantin et ses disciples avaient mis une grande espérance en George Sand, mais elle se déroba à cet honneur; ils avaient si l'on peut dire le cabotinage du parti, on a pu les définir assez justement les romantiques de la science sociale.

Toutes les occasions de processionner leur étaient bonnes, encore que chaque fois ils se heurtassent à une foule hostile, qui les bourrait de quolibets, voire de pierres et d'ordures; mais ces brutalités exaspéraient leur zèle.

### Le procès des Saint-Simoniens

Le 27 Août 1832, au chant des hymnes de Félicien David, Saint-Simonien lui aussi, ils descendirent de Ménilmontant au Palais de Justice pour un procès qui leur était fait; ils avaient leur uniforme de grande tenue. Devant la Cour des Assises, où ils avaient à répondre du délit d'association illicite et d'outrages à la morale publique, ils furent vraiment incrédules, passionnés, éloquents, tumultueux, plutôt risibles; le discours de Michel Chevalier fut plein d'idées justes et intéressantes; et, Enfantin le Père, montra à lui seul, par sa personne, par son attitude prétentieuse, en essayant sur les juges de la puissance de son regard magnétique, dans quelle extravagances la famille saint-simonienne s'était peu à peu égarée, avec sa morale et sa religion soi-disant perfectionnées.

Enfantin, Chevalier et Duverrier, de braves gens, Enfantin qui n'était pas si "loufoque" et était aussi un homme de valeur, furent condamnés à un an de prison.

Ce fut alors la fin du saint-simonisme, du moins de l'Eglise et du culte.

Duverrier, devint vaudevilliste; Chevalier professeur au Collège de France, Conseiller d'Etat et Séneateur; Enfantin ayant refusé une sous-préfecture, (il trouvait cela trop modeste), s'occupa de finances, d'industrie, et finit membre du Conseil d'Administration du Paris-Lyon-Méditerranée; Bazard était mort; Madame Bazard mourut en 1883, c'est une très honnête femme qui refusa de se prêter aux fantaisies d'Enfantin.

### L'influence du saint-simonisme

Le Saint-Simonisme avait exercé une véritable fascination, non pas sur tout le monde, il n'avait pas eu le temps, mais sur nombre d'esprits et parmi les plus distingués de l'époque. L'Ecole Polytechnique fut une pépinière pour lui, cela n'est pas surprenant, une doctrine qui faisait de l'industrie une religion, et dont tout l'effort pratique s'orientait vers un idéal de civilisation industrielle, où les ingénieurs en quelque sorte seraient les Dieux, était pour séduire et attirer des jeunes gens les mieux préparés à ce rôle.

Il faut savoir qu'Enfantin et plusieurs de ses disciples ont été parmi les promoteurs les plus ardents de la création et du développement des chemins de fer: "des routes à ornières en fer", comme on les appelait alors en 1828; le percement des isthmes de Suez et de Panama avait été au nombre de leurs visées : de Lessesp

eut des rapports avec le saint-simonisme, et fût accusé de plagiat, d'ingratitude à cet égard. "Système de la Méditerranée", écrira Michel Chevalier; et cela relève de cette préoccupation de mettre en communication le monde entier, qui fût celle des Saint-Simoniens.

Les saint-simoniens se rendant parfaitement compte des conditions financières de projets aussi grandioses, s'étaient ingénier à se rallier les grands banquiers de l'époque; ils avaient pour eux les Pereire, Lafitte, Dufour, Rothschild, "le bon Rothschild", comme ils disaient pour le flatter, de grands banquiers surtout.

Sur toute cette grande activité pratique on peut lire avec intérêt, deux thèses émanées d'étudiants assis sur ces bancs autrefois : une thèse de M. Maurice Wallon, petits-fils du père de la Constitution de 1875 : "Les Saint-Simoniens et les chemins de fer", thèse de la Faculté de Paris, 1908; et, après la guerre, une thèse de M. Vergeot : "Le crédit comme stimulant et régulateur de l'industrie; la conception saint simoniennes, ses réalisations". Thèse de la Faculté de Paris 1918.

#### Le Fouriériste.

Déjà, depuis la grande guerre un mouvement de retour au saint-simonisme s'est manifesté, mais il est déjà tombé. Les Saint-Simoniens étaient déjà dispersés lorsque commença la propagande fouriériste.

On a émis l'hypothèse que Bazard et Enfantin avaient peut être pas mal emprunté aux écrits de Fourier pour la mise au point de certaines de leurs théorie, ce qui expliquerait comment le premier groupe fouriériste actif a pu recueillir, après 1830, les débris du Saint-Simonisme expirant; c'est possible.

Beaucoup de Saint-Simoniens passèrent au fouriérisme. Cependant Fourier n'avait pas été tendre pour l'Ecole du Saint-Simonisme.

Fourier, comme les saint-simoniens, veut l'association universelle, seulement il a en horreur l'association saint-simonienne; pour lui, c'est le modèle achevé de la tyrannie sournoise. Fourier entend que l'association soit libre, et soit libre même dans son fonctionnement. C'est essentiellement sur la liberté de chacun que repose le mécanisme de l'association fouriériste. Ce dont souffre avant tout l'homme dans notre état social, c'est de l'absence de liberté économique, bien que par une étrange dérision, ce soit au nom de la liberté que cet état social est défendu.

Suivant Fourier  
l'association  
universelle  
doit reposer  
sur la liberté

Combien donc d'hommes se livrent au genre de travail qui leur agréerait ? Puisque Dieu a mis au coeur de l'homme la passion de la liberté, il a dû, sous peine de contradiction et de malice faire qu'une forme de Société soit possible, qui non seulement donne satisfaction à cette passion de la liberté, mais qui repose essentiellement sur elle.

Au reste, toutes les passions de l'homme constitutives de la nature humaine, sont des forces créées par Dieu qui, en conséquence, doivent avoir un but dans le plan divin. Elles sont bonnes par elles-mêmes (On sent ici Jean-Jacques Rousseau), puisqu'il est dans leur nature de concourir à la réalisation du plan divin. Si trop souvent elles dégénèrent en vices, c'est que l'institution sociale; telle qu'elle est, les contrarie dans leur jeu libre, dans leur expansion et dans leur direction; mais, elles réaliseraient d'elles-mêmes l'harmonie, qui est naturellement dans le plan de la Providence, l'organisation du milieu social le plus favorable au jeu intégral de la liberté humaine. En d'autres termes trouver la formule sociale correspondante à la nature humaine, tel est dans ses données irréductibles, le problème social.

Quand on y regarde de près voilà ce que l'on voit. L'univers physique est souverainement régi par la loi d'attraction physique, qui est un dérivé de la loi de gravitation découverte par Newton. Le monde moral est soumis aussi à une loi d'attraction, à la force d'attraction morale, qui est constituée par les passions. Seulement, comme les planètes sont hors des emprises de l'homme; elles nous donnent le spectacle splendide du mouvement le plus exact, de la plus impeccable harmonie. Malheureusement il n'en est pas de même du monde moral, parce que là les hommes, par ignorance ou par aveuglement, peuvent apporter des entraves au fonctionnement normal de la force d'attraction morale. Et les résultats, nous les voyons, c'est le désordre, ce sont les conflits de toute nature, c'est l'anarchie, au sens, en quelque sorte, physique du mot, l'anarchie avec tous les abus, les exploitations qu'elle permet c'est surtout le gaspillage des forces de l'humanité. Voilà les inévitables résultats d'un milieu social hostile au libre jeu des passions, au libre jeu de ces forces mises en nous par la Providence pour nous diriger vers nos fins, et avec nous y diriger l'humanité entière.

Le Fouriéisme, on le voit, n'est, comme d'ailleurs le saint-simonisme, mais plus encore, rien qu'une conception générale du Monde. Le Fouriéisme est une cosmogonie, et une morale qui n'est pas précisément la morale chrétienne; on a dit qu'il voulait

fonder la civilisation sur les sept péchés capitaux; on a dit cela pour rire, mais enfin c'est le fait.

Dans le domaine économique, la conception de Fourier se traduit en la forme sociétaire, "qui permettra à la fois de réaliser la production unitaire en place de la production morcellée, anarchique, qui est la nôtre, et qui permettra de donner le jeu le plus entièrement libre aux passions de la nature humaine; l'harmonie générale et l'intensité de la production devant être procurées par ce fait même du libre jeu des passions. La forme sociétaire implique, non pas la suppression de la propriété individuelle, Fourier s'en garde, mais il implique sa transformation juridique : Il s'agit de substituer à la propriété individuelle morcelée la propriété individuelle sociétaire, ou associée, et cela par le libre consentement des individus, à mesure qu'ils comprendront les merveilleux avantages que personnellement ils retireront de cette forme sociale : L'hérédité des biens, l'hérédité des droits est conservée dans la société fouriériste.

Les propriétaires, les capitalistes et les ouvriers mettront en société leurs terres, leurs capitaux, leurs forces de travail : ce sera l'association intégrale des trois facteurs de la production; ils auront dans la société chacun une part d'intérêt, une action, proportionnelle à la valeur de leur apport en terres, en capital, en travail.

La division du travail sera poussée extrêmement loin, en sorte que chacun puisse trouver un genre de travail qui le séduise. La division du travail actuel ne n'est rien, elle sera dans le système de Fourier poussée beaucoup plus loin. Chacun pourra d'ailleurs passer ainsi, à son gré, quand il le veut, d'une tâche à une autre très différente, en sorte que par la variété le travail devienne plus séduisant et que cette passion, qui a nom la papillonne, y trouve son compte.

Ainsi sera écarté le danger de la paresse, vice qui n'est point naturel à l'homme, mais vice produit par la répugnance pour un genre de travail que l'on ne choisit pas; le travail sera devenu attrayant; et, ainsi le grave problème de la production est résolu; on est sûr que les gens travailleront, ils travailleront peut-être mieux.

L'adaptation de la production aux besoins est assurée par la direction, la direction dont, les membres sont éligibles, comme le sont les chefs, les contre-maîtres, des ateliers et chantiers, c'est une grande différence avec le Saint-Simonisme.

La répartition des produits se fait sur la base des parts d'intérêts dans la société, aux trois titres

Pour réaliser la production unitaire il faut donner libre jeu aux passions de la nature humaine.

L'héritage est conservé, la production assurée par l'association des facteurs de la production.

En poussant extrêmement loin la division du travail, on rendra celui-ci attrayant.

L'adaptation de la production aux besoins sera assuré par la direction.

Comment se fait la répartition des produits.

de capital, y compris la terre, de travail et de talent; ce sont les trois titres auxquels on perçoit dans la Société. Fourier propose d'attribuer 4/I2 au capital, 5/I2 au travail et 3/I2 au talent. Ce n'est pas qu'il tenait essentiellement à cette proportion, mais elle lui semblait la plus raisonnable.

La phalange de Fourier.

Chaque Société ou la Phalange, devrait comprendre environ deux-mille personnes, et, elle pourrait disposer à peu près du territoire d'une commune.

La consommation serait individuelle ou collective au choix des associés, suivant qu'ils y trouveraient notamment pour la cuisine, avantages ou agrément. Toutefois, aux maisons séparées on substituerait un édifice unique le Phalanstère qui serait divisé en appartements à loyers d'inégale valeur : ce serait quelque chose, à en juger par les croquis qui nous sont donnés, comme le Palais Royal.

Les phalanges seraient entre elles dans des rapports économiques assez peu déterminées, sous la direction d'un Conseil Supérieur.

Fourier souhaitait qu'un généreux et intelligent capitaliste lui apportât la somme suffisante pour organiser une phalange et un phalanstère et l'exemple aurait tôt fait tache d'huile; il aurait bientôt entraîné des communes, des provinces, la France, l'Europe et le Monde entier.

Conformément à une invitation, qu'il avait fait insérer dans les journaux, tous les jours à une heure, Fourier était chez lui, attendant la venue de l'intelligent et généreux capitaliste, auquel il faisait appel et d'où dépendait le bonheur du monde; il l'attendait encore en 1837 qui est l'année de sa mort.

Saint-Simonisme et Fourierisme, voilà deux grands systèmes qui firent du bruit à l'époque.

## LES IDEES SOCIALISTES AUX ENVIRON

DE 1840

Les réformateurs des années 40 cherchent à réaliser le droit au travail.

Il y a encore des saint-simoniens et des fouriéristes aux environs de 1840, sous le gouvernement de Juillet, jusqu'à la Révolution de 1848, mais surtout des fouriéristes, puisque le saint-simonisme avait été dissous en 1832. Il y en avait encore vers 1840, mais ils commençaient à être débordés, éclipsés par nombre d'autres réformateurs, qui ne constituaient pas des Ecoles, aujourd'hui aussi connues que celles de Saint-Simon et de Fourier, mais dont les idées pénétraient davantage dans les milieux populaires.

Tandis que Saint-Simon et Fourier eurent de la vogue surtout parmi les intellectuels. Sans doute leurs doctrines n'étaient point sans conséquences au point de vue des ouvriers, cependant elles visaient plus haut et plus large que l'intérêt d'une classe, elles visaient l'organisation de l'industrie. Il y avait encore quelque chose de bourgeois dans la conception des saint-simoniens, et quoique à un moindre degré dans la conception des Fouriéristes.

Les nouveaux réformateurs eux vont en général, procéder bien plus du point de vue exclusif du prolétariat comme on dira de plus en plus maintenant. C'est d'organisation du travail qu'ils parleront plutôt que d'organisation de l'industrie. Tous partent, plus ou moins expressément, d'une même idée : il s'agit de sacrer et de réaliser le droit au travail. L'idée du droit au travail n'était pas absente du saint-simonisme ni du fouriéisme, mais dans l'esprit des réformateurs de 1840 elle est venue au tout premier plan, surtout depuis que, en 1831 lors de l'insurrection ouvrière de Lyon les canuts; les ouvriers de la soie, avaient sur leur drapeau noir inscrit ces mots : "Vivre en travaillant ou mourir en combattant".

Ces réformateurs considèrent droit au travail comme inconciliables.

Réserve faite du fouriéiste Considérant, s'éloignent un peu en ceci de son maître; réserve faite aussi de Proudhon, chez qui les contradictions étaient un propriété et le point d'honneur, il est remarquable que si ces réformateurs partaient du droit au travail, ils avaient le mérite de se rendre compte que ce droit est incompatible avec la propriété, à cause de l'organisation qu'il implique. "Le droit au travail accepté, dira l'un d'eux, Pecqueur, nous irons loin, car ce droit et celui de la propriété, tel qu'il est entendu aujourd'hui, sont inconciliables : il faut que l'un abdique au profit de l'autre". Et, de Proudhon lui-même, on reconnaît le mot qu'il dit à l'Assemblée Nationale : "Donnez-moi le droit au travail et je vous abandonne la propriété, sa suppression viendra d'elle-même".

Aussi bien que tous ceux de ces réformateurs qui ont le souci de la logique aboutissent-ils à des systèmes socialistes; ils se déclarent, il est vrai, non révolutionnaires, pacifiques, fraternitaires, surtout ils célèbrent abondamment dans leurs livres l'union des classes, mais dans leurs journaux, dans leurs brochures de propagande, répandues à profusion, la plupart ne laissent que de tenir un langage destiné à bien aviver les haines.

L'efflorescence des idées sociales dans les années qui ont

Quoi qu'il en soit, ces années 40, on appelle ainsi brièvement cette époque de 1840, marquent une extraordinaire efflorescence des idées sociales. Le fourié-

riste, Victor Considérant qui fut le plus illustre des disciples de Fourier ancien élève de Polytechnique, dans un discours à l'Assemblée Nationale, le 14 Avril 1848, s'exprime en ces termes pleins de bonne humeur: "Messieurs, dit-il, nous vivons dans un temps affligé de bien des plaies; il en est une à vos yeux, la pire de toutes, la seule peut être, je ne la dissimule pas c'est la plaie des réformateurs et des sauveurs. Ah! les réformateurs publics, cela est certain, on les compte par nuées plus nombreuses déjà que ces tourbillons de sauterelles, dont Dieu se plut jadis à châtier l'Egypte. On voit un sauveur, un révélateur social, quelquefois même un Dieu sur chaque papier, et ce débordement, auquel j'ai quelque peu contribué pour ma part, ne fait et ne fera que croître et embellir".

" Messieurs, ne riez pas trop, ajoutait-il, mais, si vous voyez une épidémie de médecins, de gérisseurs de charlatans s'abattre quelque part, tenez pour certain que le fléau des médecins y est attiré par un fléau de maladies antérieur; dans un pays où tout le monde se porterait bien, la production et l'importation des médecins s'arrêteraient court".

" Comprenez donc que si la société moderne s'entoure de réformateurs sans diplômes, cela pourrait signifier qu'elle est bien malade, et que ces médecins officiels l'ont mise à l'agonie. N'en voulez-vous pas convenir, soit. N'y a-t-il d'autre maladie sociale que le socialisme ? Je le veux bien, alors avisez au moins à préserver la Société de ce choléra et acceptez le moyen d'en finir avec lui".

"C'est ici que l'homéopathie est infaillible : je vous propose de guérir le poison par le poison lui-même, administré à doses infinitésimales".

Et alors, Considérant demande à l'Assemblée de lui donner les moyens d'instituer une expérience phalanstérienne, (le fameux capitaliste n'arrivait pas !) si cette expérience ne réussit pas, le socialisme sera démontré chimérique, et l'on n'en parlera plus.

Voilà un tableau bien brossé des rénovateurs de 1840. Sans passer en revue ces rénovateurs, ces réformateurs, auxquels Considérant fait allusion, ce serait un peu monotone, on parlera seulement de quatre d'entre eux : Louis Blanc, Cabet, Pecqueur et Proudhon ils sont représentatifs de 4 directions de pensées.

#### Louis Blanc et le système des ateliers sociaux.

"L'organisation du travail" de Louis Blanc. (1839)

L'organisation du travail entendue surtout comme organisation du droit du travail était le mot d'ordre de tous les réformateurs sociaux sous le règne de

Louis Philippe. Cette expression même d'organisation du travail. Louis Blanc la prend, en 1839, pour en faire le titre d'un écrit qui, malgré ses dimensions très modestes, peut être à cause de cela, et aussi de la notoriété de l'auteur, eût une vogue extraordinaire dans le monde des ateliers.

L'écrit n'offrait pas une grande originalité; c'est peu de chose à côté des amples conceptions du saint-simonisme ou du fourierisme; cependant, il y a certaines pages sur les effets de la concurrence, qui fourniront bientôt à Karl Marx des éléments importants de sa théorie du Mouvement Social.

La concurrence, c'est à elle que Louis Blanc s'en prend essentiellement; la concurrence est la cause de tous les maux. Louis Blanc expose les méfaits de la concurrence, avec une éloquence entraînante, un peu mélodramatique. C'est l'époque de ce que l'on appelaît la période chaotique de la grande industrie; et les circonstances se prêtaient à un tableau poussé au noir.

Ce tableau est la partie critique du petit livre de l'Organisation du Travail, et de beaucoup la plus étendue, et aussi la plus claire. Louis Blanc est beaucoup moins explicite et beaucoup moins clair dans sa seconde partie, dans sa partie constructive, celle dans laquelle il pose le remède.

Ce remède c'est de tuer la concurrence en se servant de la concurrence elle-même et d'y substituer l'association sous la forme d'ateliers sociaux, qui achemineront la société vers une organisation, qui semble bien devoir être une organisation communiste.

L'atelier social est la cellule industrielle, qui par son bourgeonnement et sa multiplication fera, d'abord disparaître la concurrence, puis sera l'armature de l'ordre économique nouveau. Chaque atelier social, différant en cela de la phalanstère, sera composé d'ouvriers de la même partie, ce mot étant entendu d'ailleurs très largement. On commencera par créer un atelier dans chacune des grandes branches de la production; un emprunt d'Etat fournira les capitaux nécessaires.

Tous les ouvriers offrant des garanties de moralité seront admis, dans la mesure permise par le capital disponible, à faire partie de l'atelier social, dont relève leur profession. Les capitalistes seront admis, et même invités à apporter leurs capitaux à l'association pour accroître le capital fourni par l'Etat; mais ceux-là viendront à titre de prêteurs, ils n'auront droit qu'à un intérêt, non pas à un dividende. Dans l'atelier social, c'est le capital qui sera salarié. L'intérêt sera d'ailleurs garanti par l'Etat,

La concurrence  
est la cause  
de tous les  
maux de la so-  
ciété.

Louis Blanc pro-  
pose de substi-  
tuer à la con-  
currence l'orga-  
nisation des a-  
teliers sociaux  
Comment il les  
conçoit.

de façon que les capitaux s'offrent volontiers et à plus bas prix.

L'organisation du travail et la répartition des produits.

Les statuts des ateliers sociaux seront établis par la loi. La première année, c'est le gouvernement qui nommera les Directeurs, chefs, sous-chefs, etc... mais, par la suite ce seront les travailleurs eux-mêmes, qui se désigneront des chefs à l'élection. Il importe pour faire un choix convenable qu'ils aient eu le temps de se connaître; c'est pourquoi le gouvernement commence. Les salaires seront égaux dans l'atelier social. Les salaires, les intérêts et tous les autres frais payés, il restera un bénéfice net annuel. Ce bénéfice net annuel sera divisé en trois parts.: 1°- Une part à répartition par portions égales entre les travailleurs de l'atelier; cela s'ajoute aux salaires égaux; les salaires, c'est une somme fixe, cette part dépend du dividende; 2°- l'autre part pourvoira à l'assistance des malades, des vieillards, des infirmes; 3°- Enfin, la 3ème part, et c'est là pour Louis Blanc, le germe fécond de la transformation sociale, la troisième part sera consacrée à fournir des instruments de travail à ceux qui voudront faire partie de l'association de telle sorte que l'association puisse s'étendre indéfiniment.

Arrivée à ce point la conception de Louis Blanc semble s'élargir. En effet, il précise que l'expression d'atelier social ne doit pas être prise dans son sens étroit. Même des professions, que leur nature force à s'éparpiller, à se localiser, pourraient se lier par un atelier, de telle sorte, ajoute-t-il, "que chaque atelier social pourrait se composer de professions diverses, mais groupées autour d'une grande industrie centrale, elles seraient ainsi parties différentes d'un même tout, obéissant aux mêmes lois, participant aux mêmes avantages . La vie en commun ne serait pas imposée, en dehors des nécessités du travail. Chaque membre de l'atelier social pourrait disposer de son salaire à sa convenance. Mais Louis Blanc pense que l'évidente économie et l'incontestable excellence de la vie en commun ne tarderait pas à faire naître de l'association des travaux la volontaire association des besoins et des plaisirs.

Voilà l'organisation de l'atelier social, elle fait penser à ce que l'on connaît de l'association coopérative de production, qui arrivera un peu avant 1848, elle fait penser, avant la guerre, à la conception syndicaliste de l'organisation économique de la société.

L'atelier social est donc constitué, et, une fois constitué d'après les principes que l'on vient de voir dans chaque branche capitale d'industrie, il va entreprendre

La concurrence de l'atelier social contre

les rentreprises particulières entraînera la prompte disparition de celles-ci. la concurrence contre les entreprises particulières; la lutte devra être menée en douceur, pour ne pas bouleverser inopinément les situations, ce qui provoquerait une réaction.

Dans cette lutte l'avantage de l'atelier social sera tel qu'il est assuré de triompher. D'où lui viendra cette supériorité? les raisons qu'en donne Louis Blanc sont plutôt fragiles : elle résulterait des économies de la vie en commun et aussi de ce que tous les travailleurs de l'atelier seraient intéressés à travailler vite et bien. On peut se demander comment avec des salaires égaux on travaillera vite et bien. Peut-être serait-il plus sensé de faire fonds sur ce que le capital de l'atelier social, lui serait fourni à bon compte par l'Etat ou par les capitalistes alléchés par la garantie de l'Etat.

Quoi qu'il en soit, la lutte ne sera pas longue; les entreprises capitalistes se verront absorbées successivement et pacifiquement par les ateliers sociaux; on peut même compter que la plupart des entreprises particulières demanderont bientôt à entrer dans l'association, leur mort étant certaine - il le croit - soit du fait de la concurrence entre elles, soit du fait de la concurrence des ateliers sociaux; mais, une mort plus douce n'est-elle pas préférable sous les auspices d'un gouvernement régulateur. Ainsi, dit Louis Blanc : "l'Etat se rendrait maître de l'industrie, et, au lieu du monopole, résultat auquel tend la concurrence, on aurait l'association.

Louis Blanc ne s'explique pas sur les rapports des ateliers sociaux pour l'échange de leurs produits

Bien des questions capitales se posent, sur lesquelles Louis Blanc ne donne que des clartés insuffisantes dans sa partie constructive. Quels seront les rapports des ateliers sociaux des diverses branches pour l'échange de leurs produits ? Il ne peut pas être question de prix librement débattus entre eux, puisque chaque branche est organisée unitairement et qu'il n'y a plus de concurrence. De même il ne nous dit pas comment le prix des objets de consommation individuelle sera fixé et débattu ? Silence sur ces points pourtant fondamentaux; Louis Blanc, ou les néglige, ou n'émet que des déclarations très vagues.

Il en est de même pour le gros problème de l'adaptation de la production aux besoins. "Le Gouvernement, dit-il, quelque part, serait considéré comme le régulateur suprême de la production et investi, pour accomplir sa tache, d'une grande force". Mais cela ne nous suffit pas; il faut donner le principe.

La doctrine de Louis Blanc C'est au communisme que paraissent aller les sympathies de Louis Blanc, comme but idéal; le système

tend vers le communisme.

des ateliers sociaux avec rémunération égale, n'est pour lui, il le dit à la fin qu'une organisation sociale transitoire, un acheminement vers l'idée communiste, où chacun travaillera suivant ses forces et recevra selon ses besoins; il dit ceci brièvement à la fin de "l'Organisation du travail".

### Le voyage en Icarie de Cabet

Le voyage en Icarie, réédition du voyage en Utopie.

Avec son "Voyage en Icarie", Cabet, ancien secrétaire général au Ministère de la Justice sous le Gouvernement de Juillet; ancien procureur général en Corse, révoqué et ensuite élu député, renoue délibérément la chaîne des traditions communistes interrompue depuis l'exécution de Babeuf en 1797.

Il prétend réaliser la démocratie sociale après la démocratie politique, et il ne trouve rien de mieux pour cela que le plan qu'il découvre au hasard de ses lectures, dans un livre du XVI<sup>e</sup> siècle, l'Utopie de Thomas More.

Son voyage en Icarie, 1840, n'est pas autre chose qu'une réédition développée du voyage en Utopie, et mise au courant des progrès de la science appliquée et spécialement du machinisme, qui est bien plus développé qu'au temps de l'Utopie; il y a des chemins de fer en Icarie.

Cabet y utilise assez largement certaines idées de Fourier sur le travail attrayant, son influence fut très grande dans divers milieux ouvriers parisiens.

Cabet représente la tradition ancienne du socialisme, la tradition communiste, il renoue la chaîne et il entraîne beaucoup d'ouvriers à sa suite.

### Pecqueur et le collectivisme (1842)

Pecqueur préconise la socialisation des sources et moyens de production.

En 1842, Constantin Pecqueur, propose un tout autre système : que le communisme de Cabet, avec son égalité fraternelle, la communauté y est bornée aux sources et moyens de production; le produit, en valeur, du travail individuel reste la propriété de l'individu, sauf interdiction d'en faire trafic pour qu'elle ne puisse reconstituer le régime de production que l'on vient d'abolir.

C'est dans son livre "Théorie Nouvelle d'Economie Sociale et Politique", un gros volume de 898 pages, que Pecqueur propose cette organisation économique des sociétés.

Les sources et moyens de production étant socialisés, ce sont les propres expressions de Pecqueur, "le droit au travail sera réalisé et chacun recevra l'intégralité du produit de son travail, puisqu'il n'y aura plus matière à des revenus sans travail, à des revenus formés du travail d'autrui. A chacun selon son travail, tel sera le principe de distribution du produit social". C'est du moins à quoi se ramène, qu'il le veuille ou non, l'idée de Pecqueur.

C'est une égalité moins belle que l'égalité communiste, mais jusqu'à ce que la nature humaine ait profondément changé, c'est toute l'égalité compatible avec les nécessités de la production. L'intérêt personnel ne saurait être mis à l'écart, sans que l'on risque de supprimer le moteur essentiel des activités individuelles. Par son système Pecqueur sauvegarde l'énergie productive, du moins dans une certaine mesure, dans le travail d'exécution.

#### L'adaptation de la production au besoin social.

Mais la distribution des individus entre les divers emplois l'adaptation de la production au besoin social, comment se fera-t-elle sous ce régime ? C'est une des pierres d'achoppement du système. Il est clair qu'une répartition sur la base "à chacun selon son travail" n'est à aucun degré principe d'adaptation des productions au besoin social. "Pourquoi me préoccuperai-je de travailler en conformité du besoin social, si ma rémunération n'est mesurée que par la quantité de travail que je fournis et nullement par l'utilité du produit de mon travail" ?

Très loyalement - Pecqueur est la conscience même - reconnaît que la difficulté est très sérieuse: "l'adaptation par autorité, dit-il, c'est la ruine de toute liberté individuelle, (et il y tient essentiellement); il faut éléver la rémunération dans les emplois insuffisamment pourvus de personnel; il faut abaisser la rémunération dans les emplois qui sont encombrés par le personnel".

C'est à quoi il aboutit, mais cela est la réintroduction de l'utilité économique dans les déterminations du salaire, c'est la loi de l'offre et de la demande faisant sa rentrée de vive force.

Les collectivistes postérieurs reprendront ce thème de Pecqueur, sans pouvoir y dépenser plus d'ingéniosité, plus de sincérité dans l'effort que ne l'a fait Pecqueur; ils aboutiront au même échec littéralement on le verra avec Karl Marx.

Proudhon et le Mutualisme

Proudhon entreprend de démolir toutes les conceptions des réformateurs qui l'ont précédé.

Les écrits de Proudhon.

Le système des contradictions économiques.

Saint-Simonisme, Fourierisme, ateliers sociaux de Louis Blanc, communisme de Cabet, collectivisme de Pecqueur, cela fait bien des systèmes socialistes dans cette période d'activité doctrinale intense, qui va de 1820 à 1848, sans compter tous ceux dont on n'a point parlé ; Un homme entreprend de démolir toutes ces conceptions, sans en excepter une ; il n'en est aucune qu'il ne traite avec le dernier mépris : cet homme, c'est Proudhon.

Les écrits de Proudhon sont extrêmement nombreux de 1839 à 1865 : au point de vue social qui nous intéresse il faut signaler surtout : "Qu'est-ce que la propriété" ? (1840) ; "Le système des contradictions économiques, ou philosophie de la misère" (1846, deux volumes) ; et puis, ses brochures assez nombreuses sur la "Banque d'Echange" ou "Banque du Peuple". On finira par l'appeler ainsi : Ce sont là ses ouvrages qui ont trait à la situation économique.

Proudhon n'était pas un autre Bastiat, un économiste bien qu'il attaque les plans de réformes sociales sous toutes leurs formes connues. Il avait en horreur aussi bien les économistes que les socialistes réformateurs. A ceux-ci, à ces socialistes, à ces réformateurs sociaux, qui veulent supprimer ouvertement ou tacitement la propriété, il déclare que la propriété est : "Une institution de justice", et, à ceux-là, aux économistes, qui veulent maintenir la propriété, il déclare que la propriété : "c'est le vol".

La propriété est une institution de justice, puisqu'il est juste que l'individu soit maître des choses en lesquelles il incorpore son travail. La propriété, c'est le vol, puisque toute appropriation est exclusion, toute portion de matière appropriée par un individu est enlevée au fonds commun, et diminue ainsi la possibilité d'appropriation pour les autres; d'où résulte que ceux qui ne trouvent plus rien à s'approprier sont obligés d'emprunter, de demander du crédit aux propriétaires, lesquels se font payer ce crédit sous forme d'intérêts, laté sensu, d'intérêts proprement dits, de fermages, de loyers. La propriété aboutit ainsi à la contradiction de propre principe de justice, puisque par elle des individus sont dépouillés d'une partie du produit de leur travail et que, corrélativement il y a des revenus sans travail, par conséquent des propriétés fondées sur le travail d'autrui.

Il ne faut pas être surpris de ces contradictions prouthoniennes : c'est le titre même de son livre : "Les contradictions économiques".

La propriété doit être maintenue, puisqu'elle est un principe de justice : il s'agit seulement de l'empêcher de produire l'injustice. Pour cela il faut que le crédit soit gratuit. La gratuité du crédit: telle est la solution de la question sociale.

La gratuité du crédit, solution de la question sociale.

Avec la gratuité du crédit, il n'y a plus de matière aux revenus sans travail. Plus personne ne voudra payer l'intérêt, le fermage ou le loyer, quand aux propriétaires qui mettront cette condition au crédit qu'on leur demande, on pourra répondre : on peut par ailleurs avoir gratuitement ce que l'on cherche, et par là même, chacun conservera, sans prélèvement de qui que ce soit, le produit intégral de son travail. La société économique, continuera à reposer sur la base de la propriété privée et de la production individuelle et libre, mais, l'injustice en aura été extirpée.

Mais, comment réaliser cette gratuité revêue ? Tout simplement par la mutualité du crédit, d'où le nom de mutuellisme, non donné par Proudhon lui-même à sa solution du problème social.

Tous ceux qui sont convaincus que la gratuité du crédit est la clef du problème social, n'ont qu'à former une association et à fonder une banque sur la base du crédit mutuel; cette banque émettra des bons de circulation avec lesquels elle escomptera, moyennant une simple retenue destinée à couvrir les frais de l'administration, (ce ne sera pas un intérêt), les lettres de change que les adhérents tireront les uns sur les autres, en règlement de leurs opérations commerciales réciproques.

Ces bons, qui ont pour garantie de leur valeur les opérations commerciales, dont les lettres de change escomptées sont la preuve et l'expression, feront office de monnaie entre les adhérents ainsi que, entre chaque adhérent et la banque;; les adhérents se paieront entre eux avec ces bons. Quand la banque présentera à un adhérent des traites échues, l'adhérent paiera les traites en bons : de la sorte tous les adhérents se font mutuellement crédit; et, ils se le font gratuitement, parce que mutuellement.

A bien parler - et Proudhon ne manque pas de le relever lui-même - on n'est plus là dans l'ordre du crédit, c'est d'un nouveau mode d'échange qu'il s'agit plutôt que de crédit gratuit; et, Proudhon dit qu'il a pris le nom de crédit gratuit pour être mieux compris de ses concitoyens. Ainsi la banque prendra le nom de banque d'échange, et le système, la catégorie économique ainsi créée prendra le nom de mutuellisme, faute d'une appellation meilleure, dit-il.

Objections au système de Proudhon.

Pour un système qui s'annonçait volontiers comme devant révolutionner le monde, pacifiquement d'ailleurs, la conception semble assez faible. Qu'arrivera-t-il si un adhérent, au moment où la banque lui présente une lettre de change échue, n'a plus de bons de circulation pour la payer, ni d'argent qu'au reste on accepterait à défaut de bons. Cela est à prévoir qu'un adhérent ne puisse pas payer, cela est malheureusement dans les choses courantes qu'un commerçant ne puisse faire honneur à ses affaires, à sa signature.

A quelqu'un de ses amis le lui faisant observer, Proudhon déclara que le débiteur serait poursuivi et exproprié, le capital mobilier et immobilier des adhérents répondant évidemment des engagements de ceux-ci. Exproprier, soit, mais l'exécution forcée ne fournit pas nécessairement de quoi payer la dette. La vérité, c'est que la banque, avant d'admettre des adhérents, devra faire une enquête sévère sur leur solvabilité ; c'est ce que Proudhon lui-même déclare nécessaire à propos du moins de ceux qui viendront, (car cela aussi est à prévoir) demander un capital pour fonder une entreprise, ou pour développer celle qu'ils ont. Cela ne revient-il pas à dire, que cette banque du peuple - car Proudhon avait fini par l'appeler ainsi, il trouvait que le nom de banque d'échange tromperait le public - sera fermée aux prolétaires : les gens aisés emprunteront gratis, et les pauvres sans références, ne pourront emprunter à aucun prix.

Bastiat, l'économiste contemporain, le faisait remarquer à Proudhon au cours d'une polémique, dont fut entre eux l'occasion, l'idée du crédit gratuit. On peut voir cette discussion par correspondance, soit dans Proudhon œuvres complètes, volume 19; soit dans Bastiat, œuvres complètes, volume 5. Karl Marx, de son côté, dira un peu durement de son ancien ami Proudhon, car il s'était brouillé avec lui, qu'il s'était livré là à une fantaisie, tout ce qu'il y a de plus "épicier".

Voilà les quatre représentants principaux du socialisme et des réformes sociales, qui marquent cette période.

Le socialisme dans la Révolution de 1848

La Révolution de 1848 fut essentiellement politique.

Au début de l'année de 1848, éclate la révolution qui substitue la République à la royauté Constitutionnelle : c'était la Révolution des 23 & 24 Février 1848. A voir la place que tint et le bruit que fit le socialisme dans les journées qui suivirent, on pourrait

croire que ce fut dans son principe une révolution sociale ou même socialiste. Est-ce qu'elle n'était point préparée par l'extraordinaire bouillonnement littéraire des idées socialistes dans les années qui avaient précédé; tant de médecins pour guérir la société, n'était-ce point plus qu'il n'en fallait pour lui donner la fièvre; il n'en est rien cependant.

Dans son principe, la Révolution de 1848 fut une Révolution essentiellement politique, causée de façon au moins immédiate, par la résistance qu'opposait la monarchie de Juillet au mouvement en faveur de la réforme électorale et de la réforme parlementaire.

Mais, comme presque toujours, sans le peuple la révolution ne se fut point faite. Aussi bien les promoteurs du mouvement, la bourgeoisie libérale, furent-ils étonnés et bientôt un peu décontenancés par la tournure que prirent si brusquement les événements, tournure qu'ils ne souhaitaient nullement de leur voir prendre. Quoi qu'il en soit, la Révolution une fois faite, une fois accomplie, il fallut bien faire une place dans le gouvernement provisoire aux hommes qui prétendaient parler au nom de ces ouvriers des faubourgs, dont la collaboration active venait de se produire de façon si décisive, trop décisive au gré de ceux qui auraient voulu diriger, canaliser le mouvement.

Le droit au travail. Louis Blanc.

Quelques jours à peine après le 24 Février, la formule du "droit au travail", cette formule inspiratrice des théories sociales de Cabet, de Pecqueur, de Louis Blanc, de Proudhon lui-même, se répandait somme une traînée de poudre dans les milieux ouvriers parisiens surtout, qui étaient affligés par la langueur des affaires, par le chômage qu'entraînent avec elles les commotions politiques; et, pour ces ouvriers, la République, c'était le "droit au travail".

Le très populaire petit livre de Louis Blanc : "Organisation du Travail" (1839) avait spécialement surexcité les imaginations et les esprits. La personnalité de Louis Blanc se trouvait en quelque sorte imposée. Comme membre du gouvernement provisoire Flotcon, et aussi Albert, qui, était un véritable

ouvrier, qui montraient les mêmes tendances furent adjoints à Louis Blanc, pour donner satisfaction aux faubourgs; et c'est ainsi que, bien que 1848 n'ait nullement été dans son premier principe une révolution socialiste, 48 marque cependant le premier accès du socialisme au pouvoir.

Sans doute le socialisme n'était pas le maître du pouvoir; la majorité des membres du gouvernement provisoire était bien éloignée du socialisme dans le

fond de ses tendances; elle était formée de représentants du libéralisme modéré et du radicalisme. Il y avait là des libéraux, des radicaux, des socialistes; c'était comme on dira plus tard, un gouvernement de concentration. L'élément socialiste y était d'ailleurs trouvé plutôt gênant, par la majorité du gouvernement provisoire. Cependant, dès le 27 février, cette majorité avait dû subir et faire sienne la fameuse déclaration de principe, rédigée par Louis Blanc, dans laquelle : "Le Gouvernement provisoire s'engageait à garantir l'existence de l'ouvrier par le travail, à fournir du travail à tous les citoyens". Voilà le "droit au travail", engagement qui devait peser d'un poids si lourd sur la seconde république et contribuer à sa chute.

Pour faire prendre patience quant à l'exécution de ses promesses, on institua la fameuse Commission du Luxembourg; on l'appelait ainsi par abréviation, parce qu'elle siégeait au Luxembourg, mais son véritable nom était : Commission de Gouvernement pour les Travailleurs, investie de la mission expresse et spéciale de s'occuper des ouvriers". Elle avait pour Président Louis Blanc; Albert- Puvier- (il signait ainsi) comme vice-président; le fouriériste Victor Considerant en faisait partie; Pecqueur en fut le secrétaire général; Vidal, un autre socialiste, dont on n'a pas parlé, parce que l'on ne peut parler de tous, fut un de ses secrétaires.

Au sein de cette commission composée de patrons et d'ouvriers, s'élevèrent des discussions, qui ressemblent assez singulièrement à celles d'une académie ou d'une société d'économie politique. Ces hommes, sur lesquels le peuple comptait pour la réalisation rapide d'une organisation du travail, se livraient avec une sérenité patiente à ces controverses courtoises, mais que le peuple trouvait longues. En un sens cela serait à leur honneur, s'ils n'avaient préalablement, du moins ceux d'entre eux qui représentaient les idées socialistes, trop vivement excité les passions et les espérances.

D'autre part, le jour même, 28 Février 1848, où la Commission du Luxembourg avait été instituée par décret, le Gouvernement Provisoire créait les ateliers nationaux. C'était une institution, qui n'avait rien de commun avec la conception des ateliers sociaux de Louis Blanc; il s'agissait simplement de fournir du travail, ou plutôt des salaires aux chômeurs; Louis Blanc, il faut le dire, du reste ne fut pour rien dans cette création, et, il dut protester contre une équivoque défavorable à ses idées et qu'entretenaient avec

#### La commission du Luxembourg.

#### Les ateliers nationaux.

complaisance ses adversaires au sein même du Gouvernement Provisoire.

Les ateliers nationaux étaient une réédition des ateliers de charité de l'Ancien Régime, ou des ateliers publics ouverts en 1789, en 1830; ce ne furent à aucun degré la mise en oeuvre d'une conception de réforme sociale, ce furent simplement une institution d'assistance provisoire, d'assistance publique par le travail; en vue d'éviter l'émeute des chômeurs, que l'on employa comme l'on put à des besognes; notamment de terrassement, pour lesquelles la plupart, des coiffeurs, des horlogers, des peintres en bâtiment, étaient certes les moins faits. On sait ce qu'il en advint, et comment le licenciement des ateliers nationaux, que la considération financière ne tarda pas à imposer, provoqua les tristes journées des 24, 25 et 26 Juin 1848 avec les barricades dans tout Paris et la sanglante bataille de la rue.

L'idée du droit au travail, l'idée mère de tous les plans de transformation sociale de cette époque, fera encore figure dans les discussions de l'Assemblée Nationale sur le projet de Constitution; certains députés voulaient y faire inscrire ce droit parmi les droits du citoyen; ils ne sentaient pas le danger, ce fut un débat très ample, très élevé, à l'Assemblée Nationale; mais dans la Constitution votée, du 4 Novembre 1848, le droit au travail ne figura pas.

Voilà ce qu'il en est, du socialisme des années 40; il tombe aussitôt pour donner place au marxisme, d'abord au marxisme latent, mais qui deviendra évident en 1877.

### LE SOCIALISME MARXISTE

L'introduction  
du socialisme  
marxiste en  
France.

Les sanglantes journées de Juin épisèrent, semble-t-il, pour longtemps en France les aspirations socialistes. Le Second Empire, d'ailleurs, ne leur permettait guère de se faire jour. Au point de vue doctrinal, ce fut là pour le socialisme une période de calme plat; au point de vue des faits, il en fut autrement.

Le Second Empire vit se former en 1864, l'Association Internationale des Travailleurs; mais, précisément cela était la manifestation d'un socialisme, qui ne venait pas de France, mais d'Allemagne, ou, du moins, qui venait d'un Allemand, d'un israélite allemand : Karl Marx.

Cette association Internationale des Travailleurs était un essai de mise en pratique de ce conseil, par lequel se terminait le document, qui est la pierre d'assez du socialisme marxiste : "Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !!", qui est la dernière phrase du manifeste du parti communiste, rédigé à Londres où Marx était en exil, par Karl Marx et Frédéric Engels; dans les dernières semaines de l'année 1847. Ce document avait paru en France peu de temps avant l'insurrection de Juin 1848, mais il n'eût sur elle aucune influence, il n'avait pas eu le temps d'être connu.

#### La socialisme scientifique.

Dans le temps donc où le socialisme doctrinal français, après son extraordinaire efflorescence des années 40, rentrait dans l'ombre, un socialisme doctrinal nouveau surgissait hors de France. En réalité, bien des pièces en étaient prises au socialisme que l'on a étudié, mais, non sans raison, à certains égards, il tenait à sa nouveauté et pour la marquer, il devait se donner un jour qui ne tardera guère, le nom du socialisme scientifique, par opposition au socialisme antérieur, qu'il qualifiait de socialisme utopique.

Ce manifeste du parti communiste, ne fut pas à l'époque où il parut, un très grand événement. En dehors d'une avant-garde peu nombreuse, qui le salua avec enthousiasme, il passa assez inaperçu; il venait en effet en une occurrence peu favorable, au moment de la défaite de l'insurrection de juin. Ce n'est que plus tard, après la chute du Second Empire, que le Manifeste prit dans le monde socialiste en France la place qu'on lui a connue.

#### Karl Marx et "le capital".

En 1867, Karl Marx avait publié le livre premier de son gros ouvrage "Le Capital", un de ces livres redoutables, comme tous les livres qu'on ne lit pas, ou qu'on ne lit guère. L'analyse de ce que Karl Marx y dénomme le "Système Capitaliste", avait suscité des discussions passionnées. Ces discussions appelèrent l'attention sur le Manifeste du parti communiste, qui était bien antérieur. L'idée socialiste se pensant rajeunie se réveillait, et dès après la guerre de 1870-71, quelques socialistes français commencent en France la propagande du socialisme marxiste; ils le présentent sous le nom de collectivisme.

#### Le collectivisme.

Cette appellation, tirée vraisemblablement d'une des thèses essentielles du marxisme, à savoir celle du caractère collectif de la production moderne, était destinée sans doute à frapper les esprits par sa nouveauté; elle donnait à entendre qu'il s'agissait d'une doctrine inédite, différente du vieux socialisme.

#### Jules Guesde.

En 1877, Jules Guesde fonde le journal "l'Egalité" pour faire connaître et répandre l'idée collectiviste. En 1880, au Congrès socialiste du Havre, est adopté

un programme présenté par Jules Guesde et élaboré par Karl Marx lui-même et son gendre, un Français Paul Lafarge. Le parti socialiste révolutionnaire est fondé.

En 1883, l'un des premiers protagonistes de la doctrine, Gabriel Deville, publie un exposé des théories marxiste sous ce titre : "Le Capital de Karl Marx résumé et accompagné d'un aperçu sur le socialisme scientifique". Voilà le mot. Ce n'était pas la première fois que l'expression socialisme scientifique était usitée, déjà en 1880, la Revue Socialiste avait publié une traduction française d'un écrit de Frédéric Engels l'ami et le confident de Marx, sous ce titre : "Socialisme utopique et socialisme scientifique". Deville n'a donc eu qu'à employer l'expression. De ce moment un énorme effort de propagande se dépensait en tous pays, si bien que, en 1890, Engels pouvait écrire ceci : "Le Manifeste du parti communiste actuellement est incontestablement le produit le plus répandu, le plus international de toute la littérature socialiste, le programme commun de millions d'ouvriers de tous pays, de la Sibérie à la Californie".

Il existe, plusieurs éditions françaises de ce Manifeste; le Capital aussi a été traduit en français par plusieurs auteurs.

### Chapitre Ier

#### Les idées essentielles du socialisme marxiste Principalement sa théorie du mouvement social.

La conception matérialiste de l'histoire.

Avec le marxisme le socialisme se donne comme étant la conclusion d'une pure interprétation scientifique du mouvement social : la clef de cette interprétation c'est que ce sont les intérêts matériels, les intérêts économiques, qui commandent les sentiments humains et les formes sociales. Les moeurs, la morale, la religion, la philosophie, l'esthétique, les lettres, les arts, les institutions politiques, le droit avant tout, tout cela n'est que l'expression de l'agencement des intérêts matériels dans les différentes phases de l'évolution des sociétés, et tout cela se transforme naturellement à la suite des transformations, qui se produise dans l'agencement des intérêts matériels. C'est cette conception de l'histoire, que l'on a désignée du nom de conception matérialiste.

Exagération de cette conception.

A prendre cette thèse de façon absolue, comme l'on fait des disciples de Marx, plus peut-être que Marx lui-même, on tombe dans une exagération certaine. Les intérêts matériels ne sont pas tout dans la genèse des

grands événements, et, il n'est pas permis d'en faire comme le support unique de toute l'histoire. On ne peut pas méconnaître tout ce que le sentiment religieux ou politique ou national a fait faire aux hommes, d'étranger ou même de contraire à leurs intérêts économiques. Et puis, aussi comment ne pas voir que les intérêts économiques, souvent cause, en effet, de grands changements dans la politique sont souvent modifiés eux-mêmes par des événements purement politiques. Il ne faut pas perdre cela de vue, il faut bien y penser. Mais, ces réserves faites, il faut reconnaître que les intérêts matériels sont bien, en effet, un des facteurs les plus puissants de l'histoire, et que, de nos jours surtout, ils tiennent dans les préoccupations de l'humanité une place prépondérante, une place qui refoule à l'arrière-plan les passions qui ont le plus agité les hommes en d'autres temps.

#### Corrélation entre la technique de la production et de la structure sociale.

Les transformations qui se produisent dans l'agencement des intérêts matériels sont elles-mêmes le résultat et la conséquence des transformations qui s'opèrent dans le mode de production. Or, Marx écrira dans sa "Critique de l'Economie Politique" : "Le mode de production de la vie matérielle détermine, en général, le processus social, politique et intellectuel de la vie. Dans la production sociale des moyens d'existence, les hommes contractent des rapports déterminés, nécessaires et indépendants de leur volonté, des rapports de production, qui sont corrélatifs à un stade détermine du développement de leurs forces productives. Tout l'ensemble de ces rapports de production forme la structure économique de la société, c'est-à-dire qu'ils sont la base réelle, sur laquelle s'élève une super-structure juridique et politique et à laquelle correspondent des formes déterminées de la conscience". Voilà comment Marx expose son idée.

Ainsi en définitive, c'est l'économie de la production qui, en général, commande par ses changements l'évolution sociale dans tous ses aspects, et de façon particulièrement directe l'évolution du droit. Quant aux changements qui se produisent dans l'économie de la production, ils sont eux-même commandés en grande partie par des changements qui surviennent dans la technique des arts productifs : "C'est le moulin à bras, dira Marx, qui a engendré la société féodale, c'est le moulin à vapeur qui a engendré la société bourgeoise et capitaliste".

Il est curieux de voir ce que cette conception devient chez des esprits exaltés et logiques.

Si le producteur, et entend d'ailleurs par là seulement l'ouvrier, Marx y ayant au surplus beaucoup contribué, si le producteur est le grand et à peu

près le seul façonnier, d'ailleurs involontaire des esprits, des consciences et des forces de la société, n'est-ce point d'un nom quasi-sacré qu'il convient de saluer sa personne !

Aussi, dans la Russie bolcheviste, cela était et on peut penser que c'est encore, quand on s'adresse les uns aux autres dans les réunions publiques, on ne dit plus parait-il : "citoyen un tel", cela sent l'idéalisme démocratique bourgeois; on ne dit plus guère non plus "camarade un tel", cela fleure le vieux socialisme utopique et sentimental; "compagnon" cela donne un peu la même note; on dit "le producteur un tel". C'est proclamer ainsi que l'on sent la vérité marxiste et que tout a une importante économique pure, y compris le dogme de la Trinité. Voilà ce que fait cette conception matérialiste de l'histoire.

Croyance de Marx à la disparition obligatoire de la propriété privée.

Le droit est commandé, c'est la conception matérialiste de l'histoire par le mode de production. Le droit tend invinciblement à s'adapter aux changements qui surviennent dans la structure économique de la société, par suite des changements de mode de production c'est pour cela que la propriété individuelle est vouée à une disparition prochaine, et sera remplacée par la propriété sociale, ou, comme dit Marx, par le communisme.

Voici comment Marx et son ami Engels expliquent cette transformation dans le Manifeste du Parti communiste, auquel on joindra deci-delà, quelques mots, quelques aperçus, d'Engels qui complètent Marx, dans "Socialisme Utopique et Socialisme Scientifique".

La propriété individuelle correspondait au mode de production individuelle d'autrefois.

La propriété individuelle disent-ils, correspondait au mode de production d'autrefois, c'est-à-dire correspondait à la petite production morcelée où, chaque producteur, propriétaire des moyens de production qu'il mettait lui-même en œuvre, était par là même, propriétaire aussi des produits, dont il tirait et conservait toute la valeur d'échange sans avoir à en donner une part à personne.

C'était bien aussi : système de propriété ou d'appropriation, et système de production étaient en harmonie. Le mode de production devait donner naissance au régime de propriété qu'il impliquait, qui convenait. L'individualisme de la production devait donner l'individualisme de l'appropriation, tant des moyens de production que des produits. Mais cette harmonie n'est plus, et c'est une inconvenance que l'on peut aujourd'hui remarquer, entre le mode de production lequel a changé et le système d'appropriation qui, lui, est resté le même. Par un mouvement, qui a commencé sous l'action de causes diverses, dès la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, une transformation profonde s'est progressi-

vement effectuée dans le mode de production : d'individuelle qu'elle était, la production est devenue, peu à peu, mais de plus en plus, collective, par collective il faut entendre que, dans notre système de production en grand, de grande industrie, les moyens de production qu'il faut mettre en oeuvre sont si considérables dans chaque entreprise que le propriétaire ou les propriétaires associés, de ces moyens de production doivent faire appel à des collaborateurs. Ils achètent à ceux-ci leur force de travail, ceux-ci la leur vendent pour la raison que travailler pour autrui est devenu leur seul moyen de vivre, travailler pour leur propre compte étant de moins en moins possible à beaucoup, à cause de l'importance des ressources nécessaires.

Tout produit de la grande industrie est ainsi, le résultat d'un travail collectif, d'une coopération complexe, due à un nombre d'individus plus ou moins grand, parfois énorme. Voilà le changement qui s'est fait dans le système de production.

Au collectivisme de la production doit correspondre le collectivisme de l'appropriation.

Or, le système d'appropriation ne s'est pas modifié, il est encore ce qu'il était au temps de la production individuelle et autonome. Les moyens de production sont toujours objet de propriété individuelle et aussi les produits : ils appartiennent aux propriétaires des moyens de production. L'ouvrier n'a sur les produits aucun droit, payé qu'il est par son salaire de ce qu'il a fourni à l'entreprise : à savoir, son travail. Il est payé, qu'est-ce à dire cela ? si ce n'est qu'au collectivisme de la production ne correspond pas un collectivisme de l'appropriation. Donc, à défaut d'harmonie, disconvenance entre le mode de production et le système d'appropriation.

Il en résulte que les moyens de production sont devenus quelque chose d'inconnu autrefois, une catégorie économique nouvelle, que l'on désigne du nom de capitaux : les capitaux. Sans doute les économistes, font remonter l'existence des capitaux au premier siècle taillé, aux outils rudimentaires de l'homme préhistoriques, parce que, les économistes définissent le capital comme étant : tout bien employé à la production d'autres biens.

Mais, disent Marx et Engels, c'est là identifier deux notions distinctes : celle de moyen de production, et celle de capital ; or, tout moyen de production n'est pas du capital. Les moyens de production ne sont des capitaux que du jour et dans la mesure où ils sont mis en œuvre par du travail acheté, par des travailleurs salariés, et où ils deviennent ainsi, pour ceux qui les possèdent, la source de revenus formés du travail d'autrui.

La notion de travail pour les marxistes.

Les capitaux impliquent la dissociation de l'instrument de travail et du travailleur. Une économie dans laquelle ce fait prédomine, c'est une économie très différente de celle d'autrefois, mais elle n'en est pas intégralement l'opposée, elle renferme du présent et du passé. Nouvelle par son mode de production, elle est archaïque par son système d'appropriation. Ce n'est plus, par conséquent, une économie individuelle au sens d'autrefois, c'est un système entre les deux. Si l'on veut, comme il est plus commode, lui donner un nom, il en un tout indiqué, on l'appellera le système capitaliste, ou plus brièvement, le capitalisme, impliquant la dissociation de l'instrument de travail et du travailleur.

Dans son ouvrage intitulé "le capital", dont le premier volume parut en 1876, et qui fut longtemps le seul connu, Marx entreprend d'analyser le mécanisme intime de ce système, qui est celui de nos sociétés.

Par sa théorie de la plus-value, fondée elle-même sur sa théorie de la valeur du travail, il révèle comme dit Engels, le système de la production capitaliste le système de la formation du revenu, dont vivent les capitalistes, et, plus largement, dont vivent tous ceux qui ne sont pas des ouvriers.

Ces deux théories conjointes de la valeur du travail et de la plus-value, que Marx expose au seuil de son livre "le Capital", ont tenu pendant longtemps une place considérable et comme une place d'honneur dans la présentation des idées marxistes. Aujourd'hui, la plupart des marxistes, aiment autant n'en point parler. Aussi bien, à tout prendre, elles ne font pas corps avec la théorie du mouvement social, puisqu'elles ne tiennent aucune place dans le Manifeste du parti communiste, qui est le premier, le fondamental exposé de ce mouvement tel que Marx le conçoit.

Pour comprendre ce mouvement il suffit de savoir qu'en régime capitaliste, les propriétaires de moyens de production, n'ont d'autre raison de mettre ces moyens en œuvre que d'en tirer une plus-value, substance des revenus capitalistes sous toutes leurs formes; et, le taux de la plus-value réalisée par eux, est d'autant plus élevé que la part laissée au salarié dans le résultat de la production est plus faible.

Réaliser de la plus-value, ou si l'on veut pour être bref, du profit, bien que les deux choses ne se confondent pas pleinement dans la langue marxiste, réaliser du profit, c'est le principe vital du capitaliste. Sans le profit le système ne fonctionnerait pas; et c'est pourquoi, tant que durera le capitalisme, c'est-à-dire la propriété individuelle des moyens de production avec une production qui est collective, tant que cela

Les théories marxiste de la plus-value et de la valeur du travail.

La recherche du profit, but du capitalisme

durera, songer à empêcher le profit, ce serait pure ignorance (c'est Marx et Engels qui parlent), puisque ce serait supprimer l'unique mobile de la production, dont on doit vivre.

Cette recherche du profit entraînera la disparition du capitalisme.

La fonction historique du capitalisme.

Le mode de production collective est né de l'extension du marché.

La transformation économique a divisé la société en deux

La poursuite du profit est donc, pour le système capitalisme, une loi. Seulement cette loi du système capitaliste, loi de sa vie, sera la cause de sa mort; le capitalisme mourra d'être obligé de courir sans répit au profit pour vivre. Le capitalisme ne mourra pas toutefois, il importe de le noter, sans avoir fait merveille à certains égards au cours de son développement et ses bienfaits, non pas ses méfaits lui survivront.

Marx en effet, se piquant du plus pur objectivisme se garde de prétendre que le capitalisme n'aurait jamais dû naître, ou qu'on aurait dû le renverser dès qu'il apparut, il ne dit pas cela. Le capitalisme a eu sa place dans l'évolution des sociétés, il a eu sa raison d'être, il a eu son utilité, il a été la phase nécessaire préalable au communisme : c'est grâce à lui que le communisme est devenu à la fois inévitable et possible.

C'est grâce à lui que le communisme cesse d'être l'utopie qu'il ne pouvait qu'être autrefois, la fonction historique du capitalisme aura été, de développer dans des proportions colossales les forces productives de l'humanité.

Le mode de production collective est né de l'extension du marché, de la substitution de marchés nationaux, plus internationaux aux anciens marchés locaux, provinciaux, auxquels suffisait le mode de production individuelle, le métier des villes, l'agriculture du petit paysan.

Pour faire face à l'extension de la demande, résultat des découvertes géographiques, ainsi que des progrès et du développement des moyens de communication, pour faire face à cette extension de la demande, il fallait en même temps élargir et concentrer les moyens de production, étroits et éparsillés autrefois. Ainsi naquit progressivement la grande industrie; c'est-à-dire ce mode de production, dont les moyens ne peuvent être mis en œuvre que collectivement, mais dont le rendement est infiniment supérieur à celui de l'ancienne production individuelle et autonome. Puis, la machine, la vapeur vinrent centupler encore la force productive, révolutionnant de fond en comble les anciens procédés, achevant l'instauration des puissants moyens de la production moderne.

Cette profonde transformation technique, entraînai avec elle, d'une façon inséparable une non moins profonde transformation économique, à savoir la disso-

classes spécifiquement économiques.

ciation du producteur et du moyen de production, la dissociation du travailleur et de l'instrument de travail, par suite, elle entraîne la généralisation du travail salarié. Dès lors, apparaissait la formation de deux classes : la classe qui possède les moyens de production, et la classe dont le travail salarié met en œuvre ces moyens : la classe capitaliste, et la classe prolétarienne : les capitalistes et les bourgeois et les prolétaires.

Dès lors le profit capitaliste fut pour la production un moteur d'une activité surprenante : c'est la poursuite du profit, qui suscita et soutint cette ardeur novatrice, cet esprit d'entreprise et de progrès techniques qui ont amené les sociétés à ce degré de puissance productive qu'elles possèdent aujourd'hui. C'est, en effet, pour accroître le profit, et par là, le capital, puisque le profit est à la fois le résultat et la source du capital, que le capitalisme s'ingénia à développer et à concentrer plus les moyens de production.

Mais, ici on rejoint l'idée maîtresse que l'on a en apparence, un instant oubliée, la production devenait par là de plus en plus collective, cependant que le mode d'appropriation ne changeait pas.

Aussi, la inconvenance entre le mode de production et le système d'appropriation est-elle devenue telle qu'elle frappe désormais les yeux de tous, en 1847. Mais cette inconvenance, produit naturel de l'évolution est-elle à même de donner encore des résultats aussi merveilleux. La mission du capitalisme, n'est-elle pas aujourd'hui remplie, et le temps n'est-il pas venu pour lui de céder la place à une autre économie, qui serait mieux à même de continuer le progrès capitaliste; en d'autres termes, le capitalisme n'est-il pas, dès à présent, une de ces survivances, qui entravent la marche progressive des sociétés, et n'est-il pas dès maintenant condamné à être, comme le système lui-même de production autonome, relégué parmi les catégories historiques?

C'est, en effet, la pensée de Marx. Pour Marx, le système capitaliste qui, dans son ensemble, participe du système d'économie individuelle par son mode d'appropriation, et du système d'économie collective, par son mode de production, le système capitaliste a été une phrase de transition entre le plein système de l'économie individuelle, et le plein système de l'économie collective. Le moment est arrivé à la inconvenance du système d'appropriation et du mode de production doit fatallement disparaître; et, elle doit dis-

La inconvenance entre le système de production et le système d'appropriation individuelle ne peut durer toujours.

Une économie nouvelle doit remplacer le capitalisme.

paraître, parce qu'elle est devenue un obstacle au plein fonctionnement de la puissance productive qu'elle a fait éclore. Il ne peut pas être question de retourner en arrière, de revenir au mode de production individuelle qui impliquerait abandon de l'énorme puissance de production conquise, c'est donc le système d'appropriation, qui doit d'adapter au mode de production. La propriété privée des moyens de production va inévitablement par la force des choses faire place à leur appropriation sociale.

Les crises sont la manifestation de la disconvenance du système actuel.

Que l'on soit à cette phase de l'évolution, c'est ce dont on ne saurait douter, dit Marx, en présence des crises qui viennent détraquer périodiquement le jeu du système, qui viennent accumuler les ruines depuis que le régime capitaliste est arrivé à la maturité, ou plutôt qu'il a dépassé ce point, époque que le manifeste fait dater de 1820 environ. Engels donne 1825 comme la date de la première crise générale.

Ces crises qui se repoussent, disait-on alors, et c'était vrai pendant longtemps, qui se renouvellent à peu près tous les dix ans sont caractérisées par ceci que deux cris antinomiques s'élèvent en même temps au même moment dans la société. Famine et super-production. Et, en effet l'on voit alors cette situation paradoxale, inconcevable, d'une part : les moyens de production, de subsistance, les travailleurs disponibles, tous les éléments de la production et de la richesse abondent en cette période de crise et, d'autre part, tout le monde crie misère et ruine; les capitalistes se lamentent sur la perte de leurs capitaux et, les ouvriers privés de travail crient la faim.

La signification profonde de ce phénomène périodique, c'est que le mode de production se rebelle contre le mode d'échange, contre le système d'appropriation; ces crises ne sont rien autre chose que, comme dit Engels, la révolte des forces productives contre les rapports de propriété existants. Comment, en effet expliquer autrement que par un défaut d'adaptation, arrivé à l'état aigu, entre le système d'échange et les forces productives, déterminé par le mode d'appropriation, comment expliquer autrement cette situation invraisemblable de richesse et de moyens de la production surabondante d'une part et, d'arrêt périodique presque complet dans la circulation, d'autre part ?

Ce qui se passe, au fond, voici ce que c'est, dit Engels : Les capitalistes directeurs de la production moderne, puisque seuls propriétaires des moyens de production, ne dirigent la production qu'en vue de la conservation et de l'accroissement de leurs capitaux; le capital n'a rien d'autre en vue que sa pro-

pre accumulation. Par conséquent, dès que les conditions du marché viennent à ne plus être favorables à l'augmentation du capital, entre les mains des particuliers qui possèdent, c'est-à-dire dès que la production vient à ne plus fournir de produit au capitalistes, les capitalistes suspendent l'utilisation, la mise en œuvre de leurs capitaux. Ils licencient leurs ouvriers. Les ouvriers ne recevant plus de salaires ne peuvent pas acquérir les objets de consommation qui forment stock. D'où misère pour eux et leurs familles, en même temps, d'ailleurs, que dépréciation des capitaux entre les mains des capitalistes lamentables.

Et, comment la crise vient-elle ? Pourquoi cette situation se produit-elle ? Il semble que si les capitalistes continuaient la production, les ouvriers recevant leur salaire continueraient d'être le débouché des produits. Mais raisonner ainsi c'est perdre de vue que les ouvriers ne sauraient être un débouché adéquat à la production. Comment la consommation ouvrière pourrait-elle absorber la production capitaliste, si l'ouvrier ne recueille pas toute la valeur qu'il produit ? Ne recueillant pas toute la valeur qu'elle crée, - toujours on parle au point de vue marxiste -, la classe ouvrière ne peut évidemment pas acheter tout le produit de son travail. Il y a bien la consommation de la classe capitaliste, mais elle n'est pas illimitée ; les capitalistes ne sont pas le plus grand nombre. Il est donc produit plus qu'il ne peut être acheté ; il y a surproduction permanente par rapport au pouvoir d'achat, surproduction pour cause de sous consommation fatale : de sous consommation ouvrière.

Pourquoi les crises ne se manifestent qu'à intervalles réguliers.

Mais si la surproduction ainsi comprise ne se manifeste que de temps en temps, par crise, c'est que le capitalisme s'efforce sans cesse d'étendre le marché, de créer de nouveaux débouchés à ses produits pour en maintenir la valeur à un taux productif de profit ; le capitalisme s'acharne à conquérir les marchés étrangers à ouvrir par les conquêtes coloniales de nouveaux territoires à ses échanges. Tant que cela dure, la crise est écartée. Voilà pourquoi ces crises n'apparaissent que tous les dix ans.

Mais, vient le moment où ces nouveaux débouchés péniblement conquis sont saturés. Ou bien ces pays nouveaux se prennent eux-mêmes à produire des articles que nous leur envoyions. Ou bien, encore, les capitalistes d'un pays se trouvent expropriés de ces débouchés par les capitalistes d'autres pays ; c'est alors que la crise éclate. La valeur des produits tombe à un taux, qui ne renferme plus de profit ; les capitalistes, dès lors, ralentissent ou arrêtent la

production.

A mesure, que le système capitaliste se développe, s'intensifie, se généralise, ces crises deviennent de plus en plus imminentes, fatales et désastreuses, car, d'une part, le capitalisme est conduit à développer toujours plus les forces productives, et d'autre part, le nombre des individus, qui ne reçoivent pas toute la valeur qu'ils produisent, augmente sans cesse.

Comment le capitalisme est conduit à développer toujours plus ses forces productives.

Le capitalisme est conduit à développer toujours plus ses forces productives, parce qu'il subit aussi les effets de la concurrence. Les capitalistes d'un même pays se font concurrence entre eux; les capitalistes des divers pays se font également concurrence; d'où, lutte pour s'exproprier réciproquement de leurs débouchés. Or, sous l'action de cette concurrence la simple possibilité de développer l'échelle de sa production se transforme pour le capitaliste en une loi absolument collusoire.

Le capitalisme doit sans cesse augmenter la productivité de son capital, ne fut-ce que pour le conserver, il lui faut sans cesse travailler à diminuer son coût de production pour pouvoir livrer ses produits à plus bas prix. Le moyen, c'est principalement de produire en grandes masses, par masses de plus en plus grandes. Il faut aller dans cette voie toujours plus loin que les concurrents; de là, ces incroyables progrès du machinisme moderne, mais de là aussi, cette surproduction de plus en plus excessive par rapport au pouvoir d'achat de la classe ouvrière; d'autant que les capitalistes ne manquent pas de recourir, concurremment à un autre moyen. Pour réduire le coût de la production ils s'efforcent de réduire les salaires ou, du moins de les empêcher de hausser. Mais ils détruisent par là de leurs propres mains, le marché intérieur tandis qu'ils parcourrent le monde en quête de nouveaux consommateurs.

Le nombre des individus, qui ne reçoivent pas toute la valeur qu'ils produisent, augmente sans cesse.

Et, en même temps, - c'est la 2ème idée -, le nombre des individus, qui ne reçoivent pas toute la valeur qu'ils produisent, augmente sans cesse car le nombre des prolétaires ne peut aller que croissant. La prolérisation croissante est, en effet, fonction de la concentration croissante des capitaux, résultat elle-même de la nécessité de l'accroissement, sans cesse, du rendement. Le nombre des représentants de la production individuelle autonome diminue de jour en jour, dans l'impossibilité où ils se trouvent de soutenir la concurrence de la production capitaliste; mais la petite production capitaliste disparaît elle-même devant celle qui dispose de capitaux plus grands pour la même raison d'infériorité dans la concurrence.

Bref, les petits industriels, les artisans, les paysans propriétaires, les petits marchands, la petite bourgeoisie tout cela tombe progressivement dans le prolétariat, et le nombre des capitalistes eux-mêmes diminue, tandis que le nombre des prolétaires augmente d'autant : la concentration d'une classe formant le pendant naturel de l'expansion d'autres classes. Ainsi pendant que d'un côté le capitalisme est fatallement poussé à développer toujours les forces productives, de l'autre il produit ce résultat d'augmenter sans répit le nombre de ceux qui, réduits au travail salarié, ne reçoivent pas la totalité de la valeur qu'ils créent.

Le régime capitaliste aboutit fatallement à la surproduction permanente

Le pouvoir général d'achat diminuant à mesure que la production devient plus étendue, il y a des crises qui sont comme inévitables; elles ne peuvent d'ailleurs qu'être de portée toujours plus étendue et plus grave car, plus le système capitaliste, en même temps qu'il s'intensifie, se répand dans toutes les parties du globe, le moyen d'éviter les crises, c'est-à-dire la conquête de nouveaux débouchés, échappe de plus en plus aux capitalistes.

A mesure que les capitalistes de chaque pays verront leurs débouchés se restreindre au marché intérieur; à mesure que, dans chaque pays, le capitalisme se verra contraint de se replier sur lui-même, aux crises périodiques se substituera, si l'on peut dire, une crise permanente, puisqu'en réalité, la surproduction est permanente par rapport au pouvoir d'achat intérieur. Voilà la contradiction intime du système capitaliste, parvenu au point de développement que nous lui voyons.

Le mouvement ouvrier n'est pas une agitation de surface.

Il faut donc - c'est Engels qui le dit -, que la forme de production capitaliste soit brisée, il faut que les moyens de production puissent fonctionner sans prendre la forme de capital; il faut pour cela que l'absurdité qui existe dans les faits s'évanouisse, pour que les crises disparaissent et que soient rendues à la Société la possibilité de vivre.

C'est précisément à ce résultat que tend cet effort social, auquel nous assitons et que l'on appelle le mouvement ouvrier, le mouvement prolétarien. Les esprits superficiels se complaisent à ne voir dans ce mouvement qu'une agitation de surface, qu'une agitation provoquée par les déclamations de meneurs, une surrexcitation artificielle causée par des ambitieux ou des envieux, ou bien encore par des rêveurs candides, mais dangereux, inspirés par l'idéologie du vieux socialisme utopique, par des notions d'abstrait, de justice, d'égalité, qui avaient cours avant le marxisme. Ceux-là se trompent, dit la Manifeste : le mouve-

ment ouvrier né des profondeurs de l'organisation économique présente, est un mouvement de fond; le mouvement naturel de la société, en marche vers l'adaptation d'un système d'appropriation au mode de production. Ce mouvement est condamné par le mode de production, et n'est autre chose que le mode de production tirant à lui un système d'appropriation, qui lui convienne. Ce mouvement des choses s'exprime en un mouvement des hommes, en un mouvement des catégories sociales, dont les intérêts sont en cause, et la forme de ce mouvement est naturellement celle d'une lutte de classes.

Le mouvement social envisagé par les marxistes comme une série de luttes de classes.

Le fait de lutte de classe en lui-même n'est pas nouveau, cette lutte de classes est pour le matérialisme historique le fond de l'histoire. A toutes les époques, l'histoire n'est qu'une histoire d'intérêts en lutte, une histoire de luttes de classes, lutte entre les classes exploitées et les classes exploitantes, entre les classes dominées et les classes dominantes. Aux différents stades du développement des Sociétés, apparaissent les luttes des hommes libres et des esclaves, des patriciens et des plébéiens ; des barons et des serfs, des maîtres de jurande et des compagnons, etc... C'est que toujours depuis qu'il y a des classes, c'est-à-dire depuis la dissolution des communautés primitives, il y a une classe exploitante, et dès lors, conservatrice, et une classe exploitée et, dès lors, révolutionnaires.

Les grandes étapes de cette histoire sont toujours faites du triomphe de la classe révolutionnaire du moment; et, s'il en est ainsi, si à chaque époque, c'est invariablement par le triomphe de la classe révolutionnaire que la lutte se termine, la raison en est que la classe révolutionnaire de chaque époque a ses racines, et par conséquent prend sa force dans le fond même de l'évolution des conditions de la production, lesquelles vont se développant à chaque époque jusqu'à leur extrême.

Le triomphe du prolétariat marquera le terme des luttes de classes.

Toujours d'ailleurs jusqu'ici la classe révolutionnaire, après son triomphe qui est inévitable, est devenue une classe conservatrice., mais si elle est devenue classe conservatrice c'est que de classe exploitée elle devenait classe exploitante. On a vu ainsi notamment, lors de l'issu de la dernière lutte la la Révolution Française, la classe bourgeoise révolutionnaire au regard de l'économie féodale, devenir une fois l'économie féodale détruite, la classe la plus conservatrice.

Présentement, la classe révolutionnaire est classe ouvrière. Le prolétariat puisque classe révol-

tionnaires, dans la lutte de classes est donc appelé à triompher sûrement. Seulement, voilà la nouveauté; dans l'histoire du monde, le triomphe du prolétariat, au lieu d'être le point de départ, l'entrée en scène d'une nouvelle classe exploitante et d'une nouvelle classe exploitée, sera le terme de la lutte de classes, par la disparition de toutes classes et de l'idée même de classe. Ainsi le veut la base de la lutte de classes présente.

le triomphe du prolétariat est inévitable.

Le triomphe du prolétariat est inévitable, parce que le prolétariat étant le produit du capitalisme, plus le capitalisme s'intensifie et s'étend, plus il fabrique de prolétaires, comme dit en termes vigoureux pittoresques, le Manifeste : "parmi tout ce que produit le capitalisme, il produit avant tout ses propres fossoyeurs".

L'avènement du prolétariat n'est qu'une question de rapport de forces. Or, le prolétariat ne peut que voir augmenter ses forces, puisque le capitalisme ne peut vivre qu'à la condition de l'accroître toujours. Mais déjà le rapport de forces est suffisamment changé; il ne manque au prolétariat que la conscience de sa force; qu'il prenne conscience, et il réalisera sans difficultés, ce vers quoi il tend, ce que reclame la logique de l'évolution en cours : l'adaptation du système d'appropriation au mode de production, la substitution de la propriété sociale à la propriété individuelle. Le proléttaire n'a pour cela qu'à s'emparer du pouvoir politique par un acte de violence; par le renversement violent de la bourgeoisie.

Le premier couplet du chant de l'Internationale, qui est bien postérieur au Manifeste, puisque Pottier l'a écrit en 1871, est bien significatif :

Debout, les damnés de la terre !  
Debout les forçats de la faim !  
La Raison tonne en son cratère,  
C'est l'irruption de la fin !  
Du passé faisons table rase !  
Vous, esclaves, debout !  
Le monde a changé de base,  
Nous ne sommes rien, soyons tout !

Le triomphe du prolétariat ne peut être définitif que si il est international.

Toutefois pour triompher de façon durable, le prolétariat doit bien savoir que sa lutte contre le capitalisme a un caractère international. comme le prolétariat et le capitalisme eux-mêmes, en définitive comme le mode de production moderne.

Sans doute le prolétariat de chaque pays doit en finir avant tout chez lui, et par suite; il est

naturel que la lutte revête tout d'abord la forme nationale, mais il est important que le prolétariat se rende compte de sa solidarité internationale. Les derniers mots du Manifeste sont pour l'en avertir : "Prolétaires de tous les pays unissez-vous" !

Le refrain de l'Internationale dont on a cité tout à l'heure un couplet, est comme la réponse à cette exhortation des internationalistes :

C'est la lutte finale, groupons-nous,  
Et demain, l'Internationale, sera le genre humain.

Tout le chant, est au reste, le reflet en langage populaire, du Manifeste du parti communiste. Le peuple est bien mieux à même de le traduire en paroles d'action sans précautions oratoires. Voici ces deux couplets :

Il n'est pas de Sauveur suprême,  
Ni Dieu, ni César, ni Tribuns !  
Producteurs, sauvons-nous nous mêmes,  
Décrétons le salut commun !  
Pour que le voleur rende gorge,  
Pour tirer l'esprit du cachot,  
Soufflons nous-mêmes notre forge,  
Battions le fer tant qu'il est chaud !

De nouveau le refrain, puis ensuite ce passage :

Les Rois nous soulaient de fumée,  
Raix entre nous, guerre aux tyrans !  
Appliquons la grève aux armées,  
Grosse en l'air et rompons les rangs !  
Ils s'obstinent, ces cannibales,  
A faire de nous des héros !  
Ils sauront bientôt que nos balles,  
Sont pour nos propres Généraux !

Le triomphe du prolétariat marqué comme une chose acquise, comme une chose certainement la fin des ne.

luttes de classes.

On voit que le triomphe du prolétariat est considéré comme une chose acquise, comme une chose certainement la fin des luttes de classes. En second lieu, et c'est ici la seconde assertion le triomphe du prolétariat marquera la fin de l'histoire des luttes de classes par la disparition de toutes classes et de la notion même de classe. Là sera la grande nouveauté dans l'histoire des luttes de classes, c'est-à-dire dans l'histoire des Sociétés.

Jusqu'ici si les luttes de classes se sont toujours terminées par le triomphe de la classe révolu-

tionnaire une fois triomphante, est toujours devenue classe exploitante à son tour, que ces luttes de classes ne pouvaient pas avoir un autre résultat, car d'une part, elles étaient toujours des mouvements de minorités au profit de minorités, et d'autre part, elles se livraient sur la base du mode d'appropriation existant, lequel n'était pas en question : c'était la propriété. Les luttes de classes, jusqu'à la lutte de classes actuelle exclusivement, n'étaient que des mouvements de minorités au profit de minorités.

Ainsi, la lutte de la bourgeoisie contre la féodalité, était la lutte d'une minorité à son profit, et contre une minorité. Le résultat ne fut, et ne pouvait être qu'un déplacement de puissance entre classes. L'Etat, en quoi il ne faut rien voir d'autre que le pouvoir organisé d'une classe pour l'oppression d'une autre. L'Etat se trouva simplement transféré de la classe vaincue, la féodalité, à la classe victorieuse, la bourgeoisie; simple substitution de l'état d'une classe à l'Etat d'une autre classe. La Grande masse du peuple, en dehors de qui s'était effectué le mouvement, restait comme matière exploitable, dont pouvait vivre la classe dominante quelle qu'elle fût. Bref, jusqu'ici, les luttes se passaient entre classes, formant les unes et les autres des minorités dans la Nation, et l'enjeu était la main-mise sur le pouvoir d'exploiter les masses.

De nos jours, il en est autrement dit Karl Marx, la lutte de classes se présente sous un tout autre aspect, car le mouvement prolétarien est, non plus un mouvement de minorité, mais le mouvement de l'immense majorité, au profit de l'immense majorité. Or, si l'on conçoit une minorité, exploitant une majorité, on ne conçoit pas une majorité immense exploitant une infime minorité; le très grand nombre ne saurait vivre de l'exploitation du très petit nombre, et c'est de ce point de vue déjà que le résultat de la lutte ne peut avoir aucune analogie avec le résultat des luttes antérieures.

La lutte actuelle, très simple dans ses éléments puisque dans la société moderne il n'y a plus que deux classes, ne peut, étant donné ces conditions, qu'aboutir à l'anéantissement du fait même de classe.

D'autre part, le terrain même de cette lutte implique le résultat. En effet, à la différence des luttes antérieures, qui se livraient sur les bases du mode d'appropriation existant, à savoir l'institution de la propriété, on peut constater que la lutte présente se livre pour le renversement de ce mode d'appropriation, pour la substitution d'un système d'appro-

priation collective au système, devenu caduc, d'appropriation individuelle. Les deux seules classes qui existent dans nos sociétés ont leur source dans la survie du vieux mode d'appropriation individuelle, en regard d'un mode de production devenu collectif; elles n'ont d'autre caractère qu'un caractère économique-juridique.

Le triomphe du prolétariat c'est juridiquement l'avènement du mode d'appropriation collective, par conséquent la disparition de la source même des deux seules classes existantes ! Il n'y aura donc plus matière au maintien, ni à la formation de classes.

Aussi bien, le triomphe du prolétariat marquera-t-il les derniers jours de l'Etat. Ce n'est à dire, à proprement parler que le prolétariat victorieux supprimera l'Etat; mais, l'Etat s'évanouira par manque de raison d'être; puisqu'historiquement l'Etat n'est que le pouvoir organisé d'une classe pour l'oppression d'une autre classe. On aura vu un état féodal, si l'on peut ainsi parler, puis un état bourgeois, mais on ne verra pas un Etat prolétarien. Plus exactement, quand le prolétariat aura conquis l'Etat, il ne fera qu'un seul acte, comme Etat, ce sera la prise de possession des moyens de production au nom de la société tout entière, ce sera en même temps, son premier et son dernier acte comme Etat, comme classe au pouvoir, mettant le sceau à sa victoire sur le capitalisme. Car du fait même de cette main-mise de la société sur les moyens de production, l'Etat, comme l'Etat est détruit.

"Dès, dit Engels, qu'il n'existe plus de classe à maintenir dans l'oppression, dès que la domination d'une classe élue, basée sur l'anarchie de la production les collisions et les excès qui en découlent, aura été balayée, il n'y aura rien à réprimer et l'Etat devient inutile : le gouvernement des personnes fait place à l'administration des choses et à la direction des procédés de production".

C'est là, ce que Marx appelle le communisme. Sous la plume de Marx, le mot communisme n'est point pour faire opposition à celui de collectivisme, mot qui n'était point encore né à l'époque de la rédaction du Manifeste; il signifie la socialisation de l'économie, et non point la suppression de la propriété.

Ceci est à dire, parce que la disparition de l'Etat, présenté comme la conséquence naturelle inévitable du triomphe du prolétariat, la disparition de l'Etat pourrait prêter à équivoque. L'absence d'Etat, ce n'est pas l'anarchie. Dans la conception marxiste, l'Etat qui disparaît, c'est l'Etat de classe, l'Etat

Avec le triomphe du prolétariat et l'Etat s'évanouira par manque de raison d'être.

Ce qu'a signifié sous la plume de Marx le mot: "communisme".

traditionnel, l'Etat conçu comme gouvernement des personnes, l'Etat, pouvoir coercitif aux mains d'une classe exploitante. Mais la disparition de ce type d'Etat n'équivaut en aucune façon à l'anarchie; il s'en faut même du tout au tout : l'anarchisme ne cadre aucunement avec la conception marxiste du mouvement social, mouvement qui tend vers la transformation de la propriété individuelle en propriété collective, en propriété sociale, mouvement qui est condamné par l'évolution du mode de production. Aussi bien, la lutte a-t-elle été violente, très violente même, de bonne heure entre marxistes et anarchistes.

Dans la conception marxiste, et pour employer l'expression même du Manifeste, "Le capital est transformé en propriété commune, appartenant à tous les membres de la Société. La production est concentrée entre les mains des individus associés".

Plus tard, Engels, dans "Socialisme Utopique et Socialisme Scientifique" veut forcer, accentuer cette idée; il dit : "Dès que la société aura pris possession des moyens de production, ce qui est son seul acte comme Etat, l'anarchie dans la production sociale, fera place à une organisation consciente et systématique; et cela seul répond à l'état du mode de production".

L'anarchisme ne serait pas moins en discordance avec l'évolution, que ne le serait un plan de réforme sociale qui s'inspirerait du passé, et qui impliquerait un retour à l'ancien mode de production individuel, qui impliquerait l'abandon des inappréhendables forces productives modernes. C'est donc de socialisation qu'il s'agit : d'où le mot communisme; cela implique l'organisation à un beaucoup plus haut point que ce que nous avons actuellement.

" Le gouvernement des personnes, dit Engels, fait place à l'administration des choses, et à la direction des procédés de production".

Mais, qui administrera, qui dirigera ? Cela n'implique-t-il pas un pouvoir ? un Etat ? Les marxistes il est vrai ne veulent plus du mot Etat; ils disent que c'est le peuple, c'est la collectivité qui administrera. Le mot supprimé, la chose n'en reste pas moins; et nous aurons un type d'Etat tout nouveau; nous n'avons pas encore eu d'Etat semblable.

Du reste à la longue, en 1875, Marx agacé quelque peu par tout ce qu'on voulait détruire de ses moindres idées, et par les commentaires auxquels se livraient ses disciples à propos de certains points de sa doctrine, Marx finit par déclarer, en 1875 : "que l'on n'a pas à s'occuper pour le moment, de la nature de l'Etat futur dans la société communiste; on

a beau prononcer le mot peuple, le mot Etat, tout cela ne fait pas avancer la question d'un saut de puce". Il avait raison.

Voilà quelle est la substance du Manifeste du parti communiste, augmenté, éclairé par certains points de " Socialisme utopique et Socialisme scientifique".

Il s'agit maintenant de montrer brièvement, pour terminer sur cet exposé, que d'après les marxistes: la socialisation se réalise d'ailleurs d'elle-même au sein de la société capitaliste, et, du même coup la société capitaliste actuelle en vient à fournir la preuve de la possibilité actuelle du communisme, ou du collectivisme.

Voici ce que disent les amis et disciples de Marx; ils se sont ingénierés, comme il est naturel, à prouver la vérité de la théorie marxiste du mouvement social en cherchant la confirmation dans ce qui s'est produit depuis lors, et ce qui se produit toujours aujourd'hui. Notamment ils ont entendu montrer que la transformation du système d'appropriation se réalise d'elle-même au sein de la société capitaliste, et montrer du même coup que la société capitaliste actuelle, telle qu'elle fonctionne, établit que le fonctionnement d'une société communiste ou collectiviste est devenu possible.

La défense de la théorie de Marx par ses disciples.

Le développement de la forme sociétaire démontre une tendance certaine vers la socialisation.

Voilà comment il s'y prennent. Le développement toujours croissant de la forme sociétaire, en entendant par là les sociétés commerciales, sous leurs différentes formes juridiques de sociétés par actions ou de sociétés anonymes, n'est pas autre chose que la démonstration par le capitalisme lui-même du point auquel les moyens de production modernes dépassent la capacité, non seulement de production, mais même d'appropriation individuelle. Les moyens de production deviennent objets de propriété collective, comme est collectif le mode d'appropriation; et l'on voit la forme sociétaire, sous la pression du mode de production, constrainte de dilater ses cadres et de tendre à devenir quasi sociale, au moins au regard de branches déterminées de l'industrie. En effet, ces unions de sociétés, ces sociétés de sociétés que sont les trusts, les comptoirs, les syndicats d'entreprises, les consortiums, etc.... ne sont pas autre chose que la socialisation en marche. Les grandes sociétés, sont comme un collectivisme d'appropriation, qui est irrésistible. Sans doute, c'est encore présentement entre capitalistes que cela se passe, mais ne voit-on pas comme ce collectivisme capitaliste prépare le collectivisme socialiste, comme il l'achemine doucement vers la socialisation.

Le droit de propriété se transforme profondément par suite du développement de la forme sociétaire.

Voyez quelles transformations profondes du droit de propriété. À mesure que la forme sociétaire se développe, ce droit de propriété devient quelque chose de plus en plus abstrait; il consiste de moins en moins en une appropriation vraie, c'est-à-dire en une possession vraie de l'objet, de la chose, de son titulaire; la possession réelle du propriétaire disparaît. Ce que possède le propriétaire devenu un actionnaire, c'est du papier, ce sont des titres qui n'ont pas un objet précis et déterminé. Le papier que possède l'actionnaire, n'est aucunement sa propriété; le plus souvent l'actionnaire est bien propriétaire d'une partie indivise, d'une entreprise, mais, le plus souvent, il ne connaît même pas la chose, dont il est la sorte de propriétaire avec plusieurs milliers d'autres. Lesquels lui sont eux-mêmes inconnus. La force réelle du droit de propriété en est donc énormément diminuée.

Si l'on compare la force du droit de propriété de l'actionnaire, avec celle du droit du propriétaire traditionnel, possesseur et maître exclusif de sa chose on voit qu'à mesure que la force d'un droit diminue, ce droit paraît moins absolu, moins sacré, il en résulte qu'il doit être beaucoup plus aisé de dépouiller de leur propriété des individus ne possédant matériellement que des titres, que d'arracher des mains de leurs propriétaires des biens que ceux-ci occupent vraiment. C'est là, d'ailleurs ajoute-t-on, une conséquence de ce fait, que l'utilité sociale du droit de propriété a diminué, ou même disparu.

Le propriétaire des moyens de production ne remplit plus comme autrefois une fonction sociale.

Au vrai le collectivisme capitaliste ne fournit-il pas, par son propre fonctionnement la preuve que la propriété privée des moyens de production n'est plus nécessaire pour assurer une production convenable; et, par là, la société capitaliste actuelle, ne témoigne-t-elle pas de la possibilité actuelle, du communiste? Dans la forme sociétaire contemporaine la production n'est plus gênée par les propriétaires des moyens de production. Autrefois, les propriétaires de moyens de production remplissaient, vraiment, comme on le dit, une fonction sociale, l'entreprise faisait corps avec lui, le succès était attaché à sa personne, à son intelligence à son activité, à son économie; aujourd'hui toutes les fonctions sociales des capitalistes, même les fonctions de direction, sont remplies par des employés salariés. Le rôle social des capitalistes se borne à empêcher des revenus, à découper une ou deux fois l'an des petits rectangles de papier, que l'on appelle des coupons. Ainsi les éléments intellectuels de la production sont, comme les éléments musculaires, fournis par le prolétariat.

Les propriétaires des capitaux, les actionnaires sont devenus un rouage inutile. Leur suppression n'occasionnerait donc aucun trouble dans la production. Du jour au lendemain, la classe entière des propriétaires peut disparaître, leurs propriétés peuvent être socialistées sans que la production en reçoive le moindre dommage. Voilà la thèse des partisans, des amis de Marx.

### Le lyrisme de Karl Marx.

Après cet exposé de la théorie marxiste du mouvement social, il convient d'en faire, maintenant, la critique. En Marx il y a un lyrisme. Il a paru récemment un article du "Mercure de France" intitulé "Karl Marx poète". En effet Marx a été, dans les premières années de sa vie, poète, un vrai poète allemand. Le lyrisme aime les larges vues, elles paraissent unies, composées de lignes si simples qu'il est aisé de les prolonger dans l'avenir; c'est un jeu séduisant auquel on se pique soi-même. Le résultat de la prolongation des lignes est d'ailleurs, on le conçoit, très différent, suivant que l'on s'attache à telle ou telle ligne du mouvement plutôt qu'à telle autre, ce qui dépend beaucoup de la tournure de l'imagination de l'auteur.

### Le thème de la concentration industrielle dans le roman de Claude Farrère "Les condamnés à mort".

Le romancier Claude Farrère, un ancien officier de marine par conséquent de formation ingénieur. Claude Farrère écrit en 1921 une Anticipation intitulée "Les condamnés à Mort". Ces condamnés à mort, ce sont les ouvriers, c'est le prolétariat. La ligne que le romancier prolonge ici est, d'ailleurs, - et c'est là le piquant - la même que chez Marx : c'est le thème de la concentration industrielle, poussée à son point culminant, surtout par l'effet des progrès, des ultimes progrès de la science et, en particulier, du machinisme.

Voici une minoterie monstre qui, en l'an 198... (on laisse incertain sur la date), alimente à elle seule de farine, plusieurs continents, soit 400 millions d'hommes. Les 150.000 ouvriers qu'elle emploie, et qu'elle ne garde que par humanité, car elle pourrait s'en passer avec 15.000 contre-maîtres et un machinisme perfectionné. Ces 150.000 ouvriers lui sont une charge. Poussés par un anarchiste, ces 150.000 ouvriers se mettent en grève, se croyant sûrement les plus forts, puisqu'ils peuvent en se croisant les bras faire mourir de faim 400.000.000 d'hommes. Ils ont compté sans les nouvelles machines, que le Roi du blé tenait en réserve. Malgré la grève, la fabrication continue et ne s'en porte que mieux, puisque grâce aux machines on se passe aisément de ces 150.000 hommes. Exaspérés, les ouvriers se ruent vers la minoterie pour détruire l'outillage.

Quel est le devoir du Conseil d'Administration de cette immense usine ? Laisser mourir de faim 400 millions d'êtres humains; ou bien anéantir les ouvriers révoltés ? L'hésitation n'est pas possible; ordre est donné à un ingénieur chimiste qui en un tour-nemain ou avec on ne sait quel engin réduit en miettes les condamnés à mort. Les condamnés à mort, ce sont les ouvriers, ces ouvriers que Marx nous montre triomphants. Déjà cela met en garde contre les pronostics pessimistes, qui sont indiqués.

#### Examen critique de la théorie du mouvement social.

Si donc on examine d'un peu près, notamment dans sa structure logique, puis dans l'interprétation qu'elle donne de certains faits, d'ailleurs réels, enfin dans ses assertions, touchant d'autres faits considérés en eux-mêmes et dans leurs conséquences considérables. Si l'on examine à ces trois points de vue, la théorie du mouvement social, on ne lui trouve pas du tout la solidité très impressionnante, que dénote l'apparence.

#### I) La théorie du Mouvement Social, considérée dans sa structure logique.

Le système actuel ne conduit pas à la socialisation.

Deux points sont à mettre en relief. Le premier point est le suivant, à savoir : que le système d'appropriation tend à se modeler sur le système de production; cette prémissse de la doctrine de Marx ne conduit pas, en bonne logique, au communisme ou au collectivisme, c'est-à-dire à la socialisation.

La production en effet, n'est pas devenue sociale comme il le faudrait pour la validité simplement logique de la conclusion marxiste, elle a pris le caractère collectif, en une certaine mesure, dans l'industrie plus spécialement, mais elle n'a pas pris, même dans l'industrie, le caractère social. En vérité, on voit dans chaque fabrique, dans beaucoup de fabriques, un nombre plus ou moins grands d'individus : directeurs, ingénieurs chimistes, dessinateurs, comptables, gérants, contre-maîtres, ouvriers, enfin pour ne parler que de ceux qui fournissent le travail. On voit tous ces gens coopérer, à des titres divers, par la division des fonctions et des tâches, coopérer à la production de l'espèce de marchandises, qui fait l'objet de l'entreprise. Mais, chacun de ces groupes indépendants n'est évidemment pas la société.

Dès lors, si la propriété ne tend pas à devenir collective que dans la mesure où est collective la

production, c'est non pas à la socialisation que l'on est conduit; mais à l'appropriation de chaque entreprise par le groupe qui y coopère : la mine aux mineurs qui y travaillent; l'usine aux ouvriers qui y travaillent; bref l'appropriationnisme. Telle est seulement la conclusion que peut paraître comporter la prémissse et non pas le communisme, le collectivisme, impliquant la main-mise globale de la société sur l'ensemble des sources et instruments de production.

Marx et Engels n'ont donné à leur thèse une apparence logique que par une sorte de prestidigitation verbale; ils montrent la production devenant collective dans l'usine et la fabrique; puis ils disent : la collectivité remplace l'individu dans la production; bientôt la collectivité devient, sous leur plume, la société, et ils vont raisonnant sur cette base, que la production est sociale; mais elle n'est pas tenue pour cela sociale.

Le deuxième point, en relation intime avec le premier est le suivant : Dans les conditions vraies où elles se présente, la transformation des modes de production ne permettrait donc que de conclure, au plus, à l'appropriationnisme collectif, mais oblige-t-elle même à cela ?

Il faut prouver - on peut en douter - pourquoi l'appropriationnisme serait le mode nécessaire d'adaptation de la propriété au mode de production collectif. Cela s'imposerait-il à notre esprit ? N'y a-t-il pas là un de ces postulats, un de ces fruits de dialectique dans la verbalité, bien que de dialectique dans les choses et dans les mouvements des choses.

Les marxistes invoquent le développement de la forme sociétaire dans les entreprises, disant que c'est bien là une preuve que le mode de production tire à lui le système de propriété, au sein même du régime capitaliste et par ses propres moyens juridiques. Mais, justement ne voilà-t-il pas une adaptation, qui n'est pas l'appropriationnisme ? Et pourquoi cette forme sociétaire ne serait-elle pas l'adaptation convenable. Alors les moyens de production doivent se réunir par blocs; il faut qu'ils s'associent dans la mesure où il est avantageux à la production qu'ils forment masse. Cette adaptation qui se fait d'elle-même, qui se produit naturellement, pourquoi ne serait-elle pas la bonne ?

Le matérialisme historique devrait surtout, semble-t-il, penser de la sorte. Comment peut-il, sans fausser compagnie à son propre principe prétendre que ce n'est pas là le moyen de propriété sollicité par le mode de production ? Prétendre que seul ce serait

La transformation des modes de production ne conduit pas à l'appropriationnisme encore moins au collectivisme.

l'appropriationnisme, et ce qui est encore plus paradoxal, ce serait socialisation communiste ou collectiviste. Le marxiste ne versé-t-il pas dans ce qui fut la tare du socialisme utopique, ne juge-t-il pas d'après une idée préconçue, qu'il s'est faite, qu'il subit sans s'en douter, et qui n'est autre que la vieille idée communiste.

### II) La théorie du mouvement social dans l'interprétation qu'elle donne de certains faits, d'ailleurs très réels.

Les crises et leur interprétation.

L'interprétation des crises, comme effet de ce que l'on désigne du nom de sous-consommation, c'est-à-dire comme causées par l'insuffisante capacité d'achat, notamment de la classe ouvrière; insuffisance qui serait inséparable du système capitaliste, lequel devrait fatalement en mourir, l'interprétation des crises ne peut pas être acceptée ainsi; Marx, lui-même; à la fin l'a rejetée. Elle n'était pas son œuvre, à vrai dire. Mais quoique n'étant pas formulée dans le Manifeste du parti communiste, elle y était sous-jacente, elle était dans la pensée de Marx comme en font foi deux passages du Livre III du Capital.

L'interprétation des crises pour la sous-consommation doit être repoussée.

Pour réfuter cette interprétation des crises, très couramment présentée comme un des éléments de la théorie marxiste du mouvement social, il n'est que de se référer à ce que, en dernier lieu, Marx en a écrit: Voici ce qu'il dit, dans le capital, non pas dans le Tome I, mais dans les Tomes II et III :

"Dire que les crises résultent du manque de consommateurs solvables, est une tautologie (répétition du même mot sous des formes différentes), étant donné, que le système capitaliste ne connaît d'autre consommation que la consommation payante, sauf celle des hommes assistés et des filous". Ce passage est dans le Capital. Livre II, 3ème Partie, Chapitre 20, § IV; dans la traduction française précitée, Tome II page 458. Ce passage se trouve donc au Livre II; c'est un de ces passages qui ont été écrits par Marx I3 ou I4 ans plus tard que les passages du Livre III, où il avait exposé ses idées de sous-consommation. C'est dans le livre II qu'il faut chercher la pensée définitive sur ce sujet, le dernier état de la pensée marxiste en général.

En tout cas, le système capitaliste, ne connaît, dit Marx, d'autre consommation que la consommation payante, et, cela rend illusoire l'explication des crises par l'insuffisante capacité d'achat des masses.

le capitaliste ne perd jamais de vue la capacité d'achat du consommateur.

En effet, le capitaliste doit tout comme le petit producteur autonome, ne produire pas pour le plaisir de produire, il produit pour vendre. Dès lors comment perdrait-il de vue délibérément la capacité d'achat du consommateur. C'est bien inventer gratuitement une sottise, pour lui ruineuse, que d'imaginer qu'il fait fi des possibilités du marché. S'il produit des articles de large consommation ouvrière, il tient compte de ce que peuvent acheter les ouvriers, sous peine de tomber en faillite. Il peut se tromper, certes et cela arrive, il est possible qu'il produise plus qu'il ne peut lui être acheté, mais le même risque existerait avec une capacité d'achat plus grande.

La surproduction partielle est assurément, une cause de crise possible, mais c'est chose sans aucun rapport avec l'idée de sous-consommation ouvrière. L'ouvrier recevrait, pour parler selon la mentalité socialiste, en salaire, la valeur intégrale du produit de son travail, mais il n'y aurait pas là un risque de moins de voir se produire des crises par erreur de précision, par erreur sur l'état présent ou futur du marché. L'explication des crises par l'insuffisance de capacité d'achat de la classe ouvrière est donc à rejeter ; elle n'est pas acceptable.

Marx donne une seconde raison, de ne pas accepter comme explication des crises l'insuffisance de capacité d'achat de la classe ouvrière, mais, il est permis de ne pas la trouver aussi solide qu'elle paraît d'abord. : "A ceux, dit-il, (c'est la suite du passage précédent), qui veulent donner à cette tautologie une apparence de profondeur, en ajoutant que la classe ouvrière recevant une part trop maigre de produit, il faut, pour faire disparaître la crise augmenter les salaires, à ceux-là, il suffit de répondre que les crises sont, chaque fois, précédées d'une période de prospérité, où les salaires haussent d'une façon générale, et où la classe ouvrière reçoit effectivement une part plus grande du produit habituel; cette période devrait écarter la crise, si la cause en était dans la capacité d'achat trop faible chez l'ouvrier".

Ceci paraît décisif, ces salaires qui haussent dans la période de prospérité qui précède. Sans doute le salaire hausse, mais quel salaire, salaire nominal ou salaire réel ? Le prix des produits ne manque pas de hausser dans cette période de prospérité, mais on ne sait dans quelle mesure les salaires haussent eux aussi. Il vaut donc mieux ne pas s'en tenir à cette considération, la première est très amplement suffisante.

Cependant, dira-t-on, les crises n'en sont pas moins un fait et une maladie. C'est certain, mais,

ce qui était en jeu ici, ne n'est point le fait c'est sa cause, une cause pretendue, une cause dont la portée n'était rien moins que de faire considérer les crises comme un vice constitutionnel du système capitaliste, dont les effets nocifs ne pourraient aller que s'aggravant jusqu'à ce que mort s'en suive. Les crises sont plutôt des fièvres de croissance, de surmenage ou de surrexcitation passagère, elles apparaissent plutôt comme des symptômes de vitalité, plutôt que de décomposition.

Mais, enfin, il n'est point question de faire la théorie des crises, il n'est que de rejeter cette théorie. Et cette explication des crises par sous consommation ouvrière devant être abandonnée que devient alors la perspective catastrophique que l'on nous faisait entrevoir de façon si dramatique : " Le capitalisme ne vit et ne se soutient que grâce à l'extension continue des débouchés nouveaux, qu'il conquiert dans des régions où nos modes de production n'existent pas encore ".

" Mais, le mode de production capitaliste se généralise de jour en jour; quand il sera devanu le régime du monde entier, tous les marchés étrangers et coloniaux, se trouveront en fait ou en droit, fermés aux capitalistes nationaux. Le système capitaliste sera forcé de sauter comme une chaudière, dont la soupape de sûreté vient à se boucher." Du moment que la cause des crises ne saurait être dans le prétendu fait qui sert de base à ce pronostic, le pronostic apparaît comme fondé sur un raisonnement dont le point de départ n'est pas valable.

Mais il y a plus, l'extension du système capitaliste de production, en des pays de plus en plus nombreux loin de restreindre les débouchés des capitalistes nationaux, les élargit plutôt. Aucun des pays nouvellement venus à l'industrialisme, n'a diminué, de ce fait le chiffre de ses achats à l'étranger, tout au contraire. Sans doute l'industrialisation des pays neufs peut entraîner, entraîne ordinairement des changements dans la nature des objets que ces pays importent, mais le chiffre total de leurs importations, loin de diminuer, augmente tout simplement parce que leur capacité d'échange, leur capacité d'achat s'est accrue

Qui a compris la loi des débouchés, que les produits s'échangent contre les produits, n'en saurait être surpris. Les pays à production étriquée ne peuvent être de gros acheteurs pour les marchés étrangers. Les gros clients de la France, ce sont les pays de grand développement industriel. Ainsi, en 1924 encore, c'est-à-dire après la guerre comme avant, les gros clients de la France sont d'abord : la Grande-

L'extension du système capitaliste de production élargit les débouchés au lieu de les restreindre .

Bretagne, puis l'Union belge luxembourgeoise, puis l'Allemagne, puis les Etats-Unis, puis la Suisse, puis l'Italie, puis les Pays-Bas, puis l'Espagne. Nos gros clients sont en même temps nos plus gros fournisseurs.

La gestion de l'entreprise capitaliste et son interprétation.

La socialisation des crises n'apporterait, dit-on, aucun changement fondamental dans l'économie de la production en grand, puisque dans les grandes entreprises, non seulement les fonctions d'exécution, mais les fonctions mêmes de direction sont remplies par des agents salariés. En admettant que dans l'Etat socialiste, la condition des individus ne soit que celle du salarié, pourquoi la production de demain ne marcherait-elle pas comme celle d'aujourd'hui. Salarié de l'Etat, salarié de sociétés commerciales, qu'importe ?

En réalité dans les entreprises capitalistes à côté de la direction technique et de la direction commerciale, il y a une direction économique.

Raisonner ainsi c'est s'en tenir à la surface des choses. Sans insister sur le fait que les directeurs salariés des grandes entreprises sont, le plus souvent tenus d'être en même temps actionnaires, et actionnaires assez importants, sans insister non plus sur ce point que les entreprises même là où elles s'entendent comme dans les syndicats, les trusts, ont à tenir compte de la concurrence, ne fût-elle que virtuelle, qui n'existerait plus dans l'Etat socialiste à aucun degré, sans tenir compte de ces choses, qui cependant ont bien leur importance, ce qu'il faut relever, c'est un oubli singulier des conditions économiques dans lesquelles cette production fonctionne. La direction, dont on tire argument parce qu'elle est salariée, c'est la direction technique et la direction commerciale or, cette double direction est loin d'être toute la direction qu'implique la production, soit qu'on la considère dans son ensemble, soit qu'on la considère dans chaque entreprise; à côté et au-dessus de la direction technique et de la direction commerciale, il y a la direction économique qui, de près ou de loin, juge celles-là. La direction économique juge la direction technique et la direction commerciale à leurs résultats, décide de l'extension et de la réduction, des transformations des entreprises : porte son épargne dans une affaire ou dans une autre, suivant ce qu'elle en espère.

Or, cette direction économique dispensatrice suprême des moyens de production, ce sont aujourd'hui, comme hier, les propriétaires responsables qui l'exercent, mûs et guidés par leur intérêt propre; ce sont les propriétaires des moyens de production déjà constitués, tous les propriétaires des épargnes destinées à constituer les biens nouveaux, les capitalistes grands et petits. Qu'on le trouve heureux ou qu'on le trouve regrettable, c'est là le fait. Fait invoqué d'

ailleurs par le socialisme lui-même en d'autres circonstances, notamment pour faire peser sur eux la responsabilité des crises et du chômage. Le socialisme dénonce volontiers les capitalistes comme ayant seuls en main la direction de la production.

Supprimer le capitalisme c'est supprimer la meilleure garantie d'une production économiquement gérée.

S'il en est ainsi, si la direction économique dans le régime capitaliste, est aux mains des individus, comment penser que, de la socialisation, ne résulterait aucune nouveauté substantielle. Le transfert de la collectivité de cette direction économique, qui a toujours appartenu, et appartient encore, aux individus n'est pas chose indifférente. Comment un pareil changement dans ce qu'on peut appeler l'âme de la production, ne serait-il pas chargé de conséquences importantes, heureuses ou néfastes. Aussi bien tous les socialistes ne ferment pas les yeux sur ce point. "Arracher, dit l'un d'eux, Joseph Sarraute, du domaine de la production l'intérêt personnel, qui l'alimente: "renoncer à cet intérêt propre et direct, et qui, d'après la conception matérialisme même de l'histoire, "ne plus s'adresser au sentiment de la responsabilité "personnelle, qui est à la base de tous les progrès économiques, qui actuellement l'oseraient, et qui le pourrait ?"

" C'est dans ce déplacement de la responsabilité "individuelle, devenue collective, devenue sociale, "que gît toute la difficulté du problème, là est la "source de tous les obstacles, le principe de toutes "les objections. C'est dans ce retranchement qu'apparaît, railleur et sarcastique, le Méphistophélès de la "question sociale, qui met le doigt sur ce casse-cou "de nos théories et se moque de tous nos efforts pour "établir l'égalité."

La socialisation anéantirait les mobiles psychologiques qui animent, meuvent et règlent toute la production.

Grave est donc l'illusion de ceux qui, d'après des apparences s'imaginent, qu'en dehors de la disparition, souhaitable, suivant eux des profits et des revenus sans travail, la socialisation ne changerait rien à l'économie de la production; il y aurait au contraire, révolution fondamentale, parce que profit, intérêt disparaissant du coup, se trouveraient coupés à leur racine les mobiles psychologiques, qui animent, meuvent et règlent toute la production. C'est une vérité certaine et on s'étonne que des socialistes semblent ne l'avoir point vue. Ceux d'entre eux, - c'est rare -, qui l'on vue n'en tirent que sujet d'inquiétudes, loyalement exprimées.

M. Joseph Sarraute dit encore ceci : " le collectivisme, suppose chez ceux qui auraient la charge et la responsabilité de la production sociale, une capacité intellectuelle, que l'on n'a jusqu'ici songé à attribuer qu'à la divinité. Est-ce qu'ils ne devront

pas condenser en eux toute cette somme d'ingéniosité que, l'appât du gain, fait naître chez les esprits les plus médiocres. En outre, le collectivisme suppose chez tous, dirigés et dirigeants, une impérieuse conscience du devoir social et en dehors de cette moralité cette intelligence que, pour notre génération, on peut tranquillement qualifier de surhumaine. Une organisation strictement collectiviste ne serait que l'image décevante du Titan, qui veut ravir le feu du ciel; elle n'aboutirait qu'à une détente désastreuse des énergies de production. Et pour remédier en partie à ce danger, pour pouvoir assumer une responsabilité si redoutable est-ce que les corps ou comités élus ne devraient pas être armés d'une autorisation souveraine; est-ce qu'ils ne devraient pas régler les moindres actes de la vie économique; assigner à chacun son travail, intervenir dans les rapports de famille et réglementer surtout les énergies de procréation, étouffer les cris des minorités, diriger jusqu'à la consommation, et avoir la haute main sur l'éducation nationale. "Tyrannie qui n'aurait d'égale que la course folle au pouvoir. Les appétits de domination, les corruptions et les excès qui, pour notre humanité infirme, sont la conséquence naturelle de la démocratie".

Si c'était un économiste, qui eût été écrire ces lignes, on lui reprocherait d'avoir des idées préconçues, et on croirait que Sarraute n'est pas socialiste. En réalité c'est un socialiste pour qui la société socialiste reste l'idéal, mais il estime qu'il y faut le temps, un temps... un peu indéfini.

Quelques autres observations sont à présenter à ce sujet; elles ont trait plus ou moins à la question.

Celle-ci d'abord : Les grandes entreprises fonctionnent dans un milieu de concurrence, qui les presse de toutes parts, et dont elles sont forcées de tenir compte, même dans les efforts qu'elles font pour y échapper, par les trusts, les syndicats, et autres moyens d'entente; et, c'est là un conditionnement social, que les socialistes négligent, et dont la disparition par le fait de la socialisation, ne serait cependant pas un changement négligeable. La concurrence politique remplacerait la concurrence économique; et l'on peut croire qu'en prenant la place de la concurrence économique, elle ne serait pas de nature à remplacer cette dernière.

Autre observation : Les socialistes attirent notre attention sur le fonctionnement des grandes entreprises pour nous montrer que, quoi que collectivisées elles fonctionneraient avec une merveilleuse puissance. Pourquoi donc se gardent-ils, en général, d'invoquer le

A la suite de  
la socialisation  
la concurrence  
politique rem-  
placerait la  
concurrence éco-  
nomique.

Le fonctionne-  
ment des grandes  
entreprises d'  
Etat ne fait  
présumer de bon  
des entreprises  
collectives.

fonctionnement des industries d'Etat déjà existantes ? Ce devrait être pourtant beaucoup plus convaincant, si le rapprochement se trouvait être favorable aux industries d'Etat.

Avant la guerre, on s'efforçait de présenter des études destinées à faire apparaître la supériorité de l'Etat industriel, mais quand on considérait la comptabilité des Etats et des municipalités, on ne manquait pas d'apercevoir qu'il était impossible d'apprécier les conséquences financières de leur exploitation en somme, les affirmations sur le mérite de ces entreprises pouvaient être regardées comme faites en l'air. Leurs apologistes pouvaient prétendre que tout y était au mieux, il n'y avait pas de comptes, tels qu'il les faudrait, pour établir qu'ils avaient raison.

En fait, ce n'est pas que les directeurs et les subordonnés, dans ces exploitations publiques, soient inférieurs au personnel des entreprises privées. Mais, ces directeurs des entreprises publiques, sont enserrés dans des règles administratives étroites qui les ligotent, qui les paralysent et beaucoup de ces règles pourraient être améliorées, du moins dans la mesure où elles ne s'expliquent plus que par la routine. Mais, dans leur principe elles sont généralement utiles, elles ont été établies à la suite d'expériences séculaires, pour enlever aux agents du pouvoir, dans l'intérêt du public ou du bon ordre financier, tout moyen d'exercer une initiative, qui pourrait être fâcheuse.

S'il n'en était ainsi, si l'on n'avait adopté ces règles, l'autorité du grand fonctionnaire serait trop personnelle, trop grande. Il reste que du moment que ces règles sont utiles les organisations publiques manquent totalement de souplesse; et qu'il y a ainsi en elles, infériorité, du moins pour les services d'ordre industriel. On peut ajouter à cela, que leurs directeurs fonctionnaires sont aux prises avec des influences politiques, qui diminuent singulièrement leur action sur leurs subordonnés. C'est à ce point que l'on peut penser, que, si ces hommes avaient la responsabilité pécuniaire de leur gestion, bien peu sans doute, seraient assez hardis pour vouloir rester en place, ils ne demanderaient qu'à changer au plus vite.

Voilà bien des raisons pour juger singulièrement teméraire l'assertion socialiste touchant la tranquillité d'esprit avec laquelle on devrait voir s'opérer la translation à l'Etat de grandes entreprises sociétaires.

Sans doute la direction économique de la production par les intérêts individuels a bien des défauts, et elle n'offre pas l'image de la perfection, particuli-

La direction économique de la production

par les intérêts individuels n'est pas sans défauts.

lièrement en ce qui concerne l'orientation des épargnes destinées à constituer des moyens de production nouveaux. Les intérêts individuels sont guidés certes, comme l'implique le système, par la considération du propre avantage de ceux qui les possèdent, mais cet avantage n'est pas toujours facile à connaître, les appels aux capitaux, les espoirs qu'ils font miroiter, sont parfois fallacieux ou bien reposent sur des erreurs; l'appât d'un gain considérable et facile, fait commettre des méprises, de lourdes méprises à l'individu, et ces méprises préjudicent, non seulement à lui mais à l'œuvre de production dans son ensemble, ses capitaux ne vont pas là où ils devraient aller, les épargnants placent leurs économies au petit bonheur.

D'autre part parmi les actionnaires des entreprises en cours beaucoup n'exercent sur elles aucune surveillance directe, ils s'en tiennent, - il est vrai que c'est déjà quelque chose -, à suivre de près les mouvements des dividendes et la marche des cours des titres en Bourse.

Bien d'autres imperfections pourraient encore être relevées dans le fonctionnement économique de la production par les intérêts individuels. Il est aisément

découvrir les défauts d'un organisme en fonction, mais nos préférences, pas de l'absolu, elles ne se tirent que du plus ou du moins, et ce n'est que dans ces conditions modestes que se pose la question de savoir si l'intérêt collectif de la responsabilité sociale, remplacerait pour la production, l'intérêt personnel et la responsabilité individuelle. Néanmoins, les économistes ont rarement hésité dans leurs réponses.

Plutôt que de reproduire les raisons de ces économistes dans la forme même où ils les présentent, il vaut mieux laisser encore une fois la parole à ce socialiste averti, dont on a vu plus haut la sincérité et la puissance, M. Sarraute : " Quels que soient, dit-il, les excès de l'organisation capitaliste, quelle que déplaisante et douloureuse que soit la lutte des intérêts particuliers aux prises et l'oppression qui s'en dégage pour toute une catégorie de citoyens; quelle déconcertante que soit cette inquiétude perpétuelle et ces risques inhérents à ce que l'on a appelé l'anarchie économique, il n'est pas moins vrai qu'à travers ces luttes, l'œuvre de la production a grandi sous ce régime et l'accroissement des biens matériels et l'élévation des classes ouvrières; on ne conteste plus guère aujourd'hui qu'ils ont eu pour condition nécessaire cette production capitaliste et cette prémissse psychologique, à savoir : la surrexcitation de l'intérêt immédiat et le sentiment de la responsabilité

"personnelle". Ce n'est pas dans des moments de crise qu'on est fondé à bien parler de cela, mais, ce n'en est pas moins la vérité ordinaire.

### III) La théorie Marxiste du Mouvement Social dans ses assertions touchant certains faits, considérés en eux-mêmes et dans leurs conséquences.

Les prédictions de Marx au sujet de la concentration des entreprises et de la disparition de la classe moyenne

La généralisation très systématique, qui donne à la conception marxiste du mouvement social son aspect saisissant s'évapore en quelque sorte au contact des faits, tels que, depuis l'époque du Manifeste (1847), nous les voyons se produire dans nos sociétés. Marx prédisait, et cela à assez brève échéance, la concentration croissante des entreprises de toute nature, et corrélativement la disparition des petites et moyennes entreprises, dont les représentants devraient venir grossir la masse des prolétaires. Il prédisait comme une autre face du même problème, la concentration croissante des fortunes, la diminution du nombre des possédants, la disparition de toute classe moyenne, et conséquemment, une simplification extrême de la lutte de classes, simplification qui ne pouvait que précipiter l'issue de cette lutte, et imposer on sait pourquoi, la solution communiste.

Cette thèse est suffisamment contredite par le mouvement réel des faits pour que des socialistes, voire des marxistes, reconnaissent que Marx s'est trompé dans ses prédictions essentielles, et que, en conséquence, il est vain d'espérer que le mouvement des choses, comme on aimait à dire dans le socialisme scientifique, impose jamais, comme de lui-même, la forme socialiste aux sociétés, même les plus avancées dans leur développement capitaliste.

Ces prédictions de Marx, se groupent en somme autour de deux points :

I°) Concentration des entreprises et disparition corrélative des petites et moyennes entreprises.

II°) Concentration des fortunes et disparition corrélative de la classe moyenne.

Les deux questions, sont bien distinctes, malgré l'apparence. En effet la concentration des entreprises n'entraîne pas nécessairement la concentration des fortunes, et, même elle peut être une circonstance favorable à la diffusion de la fortune; il suffit que la concentration des capitaux nécessaires à la grande entreprise se fasse par groupements de

Distinction à faire entre les deux prédictions de Marx.

capitaux, c'est-à-dire par la voie si usuelle de l'association.

Sur la question de la concentration croissante des entreprises et de la disparition corrélative des petites et moyennes entreprises, les faits sont consignés dans les statistiques; mais il est inutile de donner fastidieusement leurs chiffres; ce qu'il convient de présenter ici, ce sont les conclusions auxquelles les statistiques conduisent.

D'ailleurs pour que telles qu'on les présentera elles ne soient pas suspectes de partialité inconsciente on usera volontiers de propositions tirées d'un marxiste, qui fut et resta toujours l'ami d'Engels: Bernstein.

Bernstein fut, en effet, parmi les marxistes l'un des premiers, ou le premier peut-être, à penser qu'il se devait à lui-même de reconnaître la vérité telle que, depuis le temps de Marx, les faits l'imposaient, et qu'il devait à son parti de lui parler franchement dans l'intérêt même de la cause, à laquelle du reste il entendait rester fidèle.

L'ouvrage de Bernstein, en partie formé d'articles écrits en 1898, parut en volume en 1899. Mais ces constatations restent valables; les statistiques ou enquêtes postérieures ne les ont pas en général, rendues caduques. Cet ouvrage parut d'abord sous le titre allemand : "Les hypothèses du socialisme et les problèmes de la sociale-démocratie", en 1899; puis il fut traduit en français avec un titre assez changé, bien que ce soit la même idée : "Socialisme théorique et Sociale-Démocratie pratique", (un volume 1900, 2ème édition 1903, traducteur Alexandre Cohen). Quand ce livre parut en français, ce fut un vrai scandale dans les milieux marxistes. Cependant l'auteur avait pris soin de dire, pour qu'on ne se méprît pas à ses intentions, que le développement et le perfectionnement de la doctrine marxiste doit commencer par sa critique, que le mouvement socialiste des temps modernes a survécu à plusieurs superstitions et qu'il survivra bien encore à celle qui subordonne son avenir à la concentration des richesses.

En l'année 1886, M. Charles Gide écrivait ceci (Il y avait alors 40 ans environ que le Manifeste avait été écrit, puisqu'il est de 1847) : "Ceux qui sonnent le glas de la petite industrie, seront enterrés longtemps avant elle. Je crois au maintien, peut-être même au développement de la petite propriété et favorables à cette thèse qu'à la thèse contraire".

Edouard Bernstein écrit en 1899, (52 ans depuis le Manifeste !!!) "Malgré les changements continuels

La grande industrie grande et de la moyenne et de la petite industrie, dont le nombre s'accroît aussi.

dans le groupement et les conditions des industries, la situation se représente comme suit : la grande industrie n'absorbe pas continuellement les petites et moyennes entreprises, mais elle s'affirme et grandit à côté d'elles, seules les entreprises minuscules diminuent absolument et relativement, mais quant aux entreprises petites et moyennes leur nombre s'accroît"

En 1909, (62 ans alors après le Manifeste) se reconstituait, après une éclipse assez longue, la Ligue de la Petite propriété agricole et industrielle; et, tout aussitôt, elle procédait à une double enquête sur l'évolution de la propriété rurale et l'évolution de la propriété industrielle en France. Les résultats de cette enquête furent tout à fait dans le sens qu'avaient noté sur des statistiques antérieures, Charles Gide en 1886, et Bernstein en 1899.

Ce n'est d'ailleurs pas à tort que l'on parle de la concentration industrielle, comme d'un des phénomènes économiques les plus saillants de notre temps. La situation est exactement exprimée par Bernstein, quand il dit que : "la grande industrie s'affirme et grandit à côté des petites et moyennes entreprises dont le nombre s'accroît". Il n'y a là, rien de paradoxal, malgré la première apparence, à laquelle tant de gens se trompent de bonne foi.

La production n'est pas une quantité fixe, invariable, que la grande et la petite entreprise ne pourraient se partager sans que la part de l'une diminue forcément celle de l'autre; le volume de la production augmente sans cesse comme croît lui-même le besoin social. Mais par exemple si l'on est deux à vouloir se partager un agneau et que l'on attende pour cela qu'il soit devenu mouton, on aura alors la moitié d'un poids beaucoup plus lourd que si l'on avait partagé l'animal dès sa naissance; et l'augmentation du lot de l'un n'aura pas diminué le lot de l'autre qui se trouve augmenté aussi bien que le premier. Voilà comment les choses se passent.

Quant aux causes qui expriment que la petite et la moyenne entreprise trouvent le moyen de garder, sinon toujours spécifiquement, du moins par équivalence, leur part et même de l'accroître de manière absolue, elles sont d'ordres divers. On les trouve indiquées dans tous les traités d'économie politique, il est donc inutile de les citer.

Le commerce maintenant, le commerce proprement dit. "Il en est, écrit Bernstein, dans le commerce, comme dans l'industrie; en dépit des grands magasins, le moyen comme le petit commerce se maintiennent, et, il est aussi utopique d'attendre des grands magasins

Il en est dans  
le commerce com-  
me dans l'in-  
dustrie.

capitalistes une absorption tant soit peu considérable des moyens et petits boutiquiers, qu'il est illusoire de croire à une absorption à peu près complète, dans un laps de temps calculable, de la petite et de la moyenne industrie. Le grand magasin capitaliste est, jusqu'ici, beaucoup plus le produit de l'accroissement énorme de la masse des denrées, qu'il n'est l'instrument de l'anéantissement du petit commerce; et, sa tendance a plutôt été de faire sortir le petit commerce de l'ornière de la routine, de le désaccoutumer de certaines habitudes monopolisatrices, plutôt que de le réduire". Le nombre des petits commerces ne diminue pas.

Ce que disait Bernstein a été répété en 1910 par M. Truchy; dans son Cours d'Economie Politique; il reproduit les statistiques de 1906. C'est toujours la même chose : le petit et le moyen commerce ne diminuent pas.

Pour la banque il faut faire un cas à part, car c'est dans un domaine où l'on a cru pendant longtemps et beaucoup paraissent croire que les grands établissement comme le Crédit Lyonnais, le Comptoir d'Escompte, la Société Générale, avec leurs succursales sans nombre en province et à l'étranger, devaient fatallement faire disparaître les petits et moyens établissements. Or, à la veille de la guerre, déjà, ces grands établissements se montraient sérieusement inquiets d'une résurrection extraordinairement vivace de la concurrence qui leur était faite, sinon par de petites, mais par de moyennes maisons.

Voici des indications que l'on trouve dans le rapport de l'Assemblée Générale des Actionnaires du Crédit Lyonnais en 1913, on lit : "qu'il n'est pas contestable que le fait principal de l'histoire de la Banque en France dans la dernière période décennale, n'est autre qu'un phénomène intense de foisonnement et de concurrence. Continuera-t-il à se produire dans l'avenir, et au même degré, nous ne saurions le dire; mais pendant l'année 1912, il est à remarquer que de nombreuses banques nouvelles se sont constituées". En 1920, le rapport à l'Assemblée Générale des Actionnaires du Crédit Lyonnais, est en tous points le même.

A la différence de l'industrie et du commerce dont la grandeur n'est pas limitée et pour lesquelles il n'est pas étonnant que l'extension de la grande entreprise puisse coïncider avec l'extension de la petite et de la moyenne entreprise., l'agriculture, dans les vieux pays du moins, est limitée par la quantité du sol cultivable, sinon dans le rendement, du

Les grands établissements de crédits se montrent inquiètes de la concurrence des maisons de banque moyennes.

En agriculture il y a arrêt ou diminution des dimensions des entreprises.

moins dans les surfaces. Il suit de là que le développement d'un des types d'exploitation, grande, moyenne, petite exploitation, implique une diminution des surfaces occupées par l'un ou l'autre des deux autres types ou par les deux.

"En ce qui concerne, dit Bernstein, - qui est toujours à la source de tous ces renseignements -, en ce qui concerne les proportions des entreprises agricoles, nous constatons en Europe, et particulièrement déjà en Amérique, un mouvement qui est en contradiction apparente, ( c'est le terme employé, mais la traduction serait plutôt évidente), en contradiction évidente avec tout ce que la théorie marxiste a jusqu'ici avancé. L'industrie et le commerce n'ont révélé qu'un mouvement ascendant, plus lent qu'il n'avait été prévu, vers la grande entreprise; tandis que l'agriculture montre ou bien l'arrêt, ou bien une diminution directe des dimensions des entreprises. En Europe, cela est vrai, non seulement pour l'Allemagne pour la Belgique, pour la France, mais aussi pour l'Angleterre, le pays classique de la grande propriété terrienne et de l'agriculture capitaliste. Il est hors de doute que partout, en Europe Occidentale, comme dans les Etats de l'Est de l'Union Américaine, le nombre des entreprises agricoles petites et moyennes augmente; et, alors, celui des grandes entreprises diminue, à la différence de ce qui se passe dans l'industrie, le commerce et la banque".

Il n'y a qu'un point qui prête à discussion : depuis la guerre, la mécanisation américaine s'est développée beaucoup dans l'agriculture, et cela entraîne une augmentation des moyennes et des grandes entreprises, mais cette amélioration, ( on l'appelle ainsi) des cultures américaines, n'a pas très bien réussi jusqu'ici; il faut donc attendre pour savoir ce qui peut se produire dans l'Est américain.

Voilà ce que donnent les statistiques interprétées fidèlement. Les faits les plus certains infirment donc les prévisions du socialisme marxiste, les petites et moyennes entreprises industrielles, commerciales ou agricoles sont bien loin de disparaître. Il en est au reste de même pour l'industrie vitière c'est largement la même chose. Les chemins de fer, loin de faire disparaître les petites et moyennes entreprises de transports, les ont plutôt multipliées. Cela était vrai, dès ayant l'automobilisme, dès avant l'aviation, et depuis, quelle concurrence ne rencontrent pas les grandes Compagnies ?

Pour une doctrine qui se réclamait de la science il doit être pénible de constater comment elle a fait

de la science. Elle a fait comme l'enfant à qui un maître facétueux posait ce problème : la queue d'un jeune chien étant de 10 Centimètres à sa naissance, et de 15 centimètres au bout du premier mois, quelle sera la longueur de cette queue, quand l'animal aura 10 ans ? Et, l'enfant sûr de sa multiplication, répondit que la longueur de cette queue serait de 6 m. 10. C'est une erreur de ce genre, qui est commise dans le Manifeste.

La concentration des fortunes et la disparition de la classe moyenne corrélative.

Parlant de la concentration des fortunes et de la disparition corrélative de la classe moyenne. Bernstein dans la traduction de son ouvrage, page 87, écrit :

"L'affirmation, dit-il, est absolument erronée : que l'évolution économique actuelle tend à une diminution relative, voire même absolue du nombre des possédants, (ceux qui ont la fortune); absolument et relativement le nombre des possédants augmente." L'auteur ajoute : " Si l'action et les perspectives de la Sociale-Démocratie dépendaient du fait de la diminution du nombre des possédants, la Sociale-Démocratie pourrait "aller se coucher" ! " ....

D'après Bernstein les classes moyennes ne tendent nullement à disparaître. Certes, cette expression, n'a pas en allemand le caractère trivial qu'elle a chez nous; Bernstein dit exactement que si la classe ouvrière se proposait d'attendre la disparition de la classe moyenne, elle pourrait faire un long somme.

Donc les classes moyennes ne tendent nullement à disparaître. Il y a à cela deux raisons. D'abord la classe moyenne, au sens traditionnel du mot, c'est-à-dire la classe qui est formée surtout des petits et des moyens producteurs, loin de disparaître, loin d'être éliminée, comme le croyait Marx, subsiste et même augmente, du moins en fait de producteurs moyens; c'est une raison pour que le nombre des possédants ne diminue pas.

Sans doute on a dit à ce sujet, surtout en ce qui concerne les commerçants et les agriculteurs, qu'au nombre des entreprises ne correspond pas un nombre égal de propriétaires, dont la propriété serait libre, parce que les statistiques comptent comme établissements commerciaux distincts ceux qui sont situés dans des communes différentes, alors même qu'ils dépendent d'une seule entreprise; telles, par exemple, les maisons à succursales multiples; et, il y en a pas mal. Puis, en outre, on fait valoir que beaucoup de débits de boisson par exemple sont installés par de grands brasseurs ou distillateurs, beaucoup de boulangeries par des minotiers, beaucoup de magasins de chaussures par des fabricants, etc... Dans tous ces cas, le magasin en apparence autonome est commandité par l'usine; c'est

de la concentration occulte, ou plutôt non apparente qui oblige à réduire le nombre de possédants, qui laisserait supposer le nombre des établissements. En réalité donc, il y a moins de possédants que ne le laisse croire le nombre d'établissements.

Pour les agriculteurs, on dit que la propriété paysanne serait accablée sous le poids d'une dette hypothécaire, qui la réduirait à n'être plus qu'une apparence. Avant la guerre, on évaluait aux environs de 15 milliards 1/2 la dette hypothécaire en France. Dans ces conditions comment compter aux paysans, comme un avoir, des biens dont ils doivent la valeur à leur prêteur.

Voilà les deux observations que l'on fait : la première, - celle concernant les établissements commerciaux - répond certes à une réalité. Il y a, en effet, des établissements à succursales multiples, et quantité de petites maisons installées par des fabricants, mais, il reste incontestable qu'il y a une foule de petits et moyens établissements commerciaux autonomes, ce n'est pas la peine d'y insister. (Voir sur ce point le livre de M. Truchy, page 156).

Quant à la dette hypothécaire, le chiffre dont on parle, 15 milliards 1/2, n'incombe pas uniquement à la propriété rurale, tant s'en faut; et, dans la mesure même où il lui incombe, la propriété proprement paysanne est bien loin d'en être la principale hypothéquée, car, la grande propriété rurale est aussi souvent, sinon plus souvent hypothéquée que la petite. Le petit propriétaire rural ne recourt pas volontiers à un emprunt hypothécaire; d'ailleurs par la nature et le mode de son exploitation, il n'a pas autant besoin d'emprunter que beaucoup de grands propriétaires fonciers. Quand il emprunte c'est bien moins par nécessité que pour acquérir des lopins, qu'il relue depuis longtemps, en vue d'arrondir son petit domaine. Aussi, au fond, si la propriété paysanne est gêvée, c'est bien moins d'hypothèques proprement dites, que de priviléges de vendeurs. Puis, au surplus, c'est au passé qu'il faut parler de ceci. Depuis la guerre, que restait-il des priviléges et des hypothèques, non seulement sur la propriété paysanne, mais sur la propriété rurale. On sait bien que, grâce au profit de la culture et de l'élevage, grâce à ces profits réalisés, surtout de 1917 à 1920, la dette hypothécaire avait été remboursée dans une très large proportion, sinon totalement. La preuve en est que d'innombrables achats de terre ont pu être effectués par les paysans. Plus que jamais la France est le pays de la propriété paysanne. Certes depuis, la crise frappe l'agriculture

comme elle frappe toute activité économique, il y a de la gène, de l'embarras, mais, tout cela ne change pas la situation. Et, de tout cela il résulte que ce n'est pas seulement en apparence que la classe moyenne de type traditionnel maintient ses positions, c'est bien une réalité.

Une classe moyenne d'un type nouveau a été engendrée par le capitalisme.

Voilà un type de classe moyenne. Mais, il y a bien autre chose : grâce au capitalisme, une classe moyenne d'un type nouveau s'est formée, engendrée par le capitalisme même. Et, le capitalisme dans son développement ne saurait évidemment étouffer cette classe, puisqu'il est le principe de son existence.

Par l'effet de la production en grand, de la grande production (les grandes industries et le commerce y sont favorables), on a vu se constituer toute une catégorie de salariés, dont le salaire est au moins égal, et souvent supérieur, au profit incertain du producteur autonome, du petit ou du moyen entrepreneur, dont, par ailleurs il ne court pas les risques : ce sont des directeurs, gérants, agents commerciaux, ingénieurs, chimistes, dessinateurs, comptables contre-maîtres, employés divers, véritable armée au service de la grande entreprise industrielle, commerciale ou voiturière.

Ce sont là des salariés, sans doute, mais ce ne sont pas des prolétaires au sens que Marx - d'accord d'ailleurs avec la langue usuelle - attachait à ce mot, quand il disait que "les petits et moyens artisans et commerçants étaient condamnés à sombrer dans le prolétariat". En effet, le prolétaire, c'est l'homme qui, non seulement n'a d'autres ressources que son salaire, mais dont le salaire est si faible qu'il ne lui est pas possible d'épargner; de telle manière qu'il ne peut jamais que compter sur son salaire du jour pour sa consommation du lendemain. Il est clair que ce n'est pas là la situation des nombreux salariés énumérés plus haut, et des salariés dont on parle en ce moment, dont le salaire annuel, ou les appointements comme l'on dit, s'échelonnaient avant la guerre de 3.000 à 100.000 Frs !

A la différence de la classe moyenne traditionnelle, cette nouvelle classe moyenne, il est vrai, ne jouit pas d'une autonomie économique, ceux qui en font partie ne sont pas regardés comme économiquement autonomes et indépendants; ils ne sont pas maîtres de leur temps et de leur travail, du moins dans la mesure du contrat qui les lie; ils sont éléments d'un organisme. Mais dire pour cela, qu'ils sont des prolétaires, c'est aller contre la langue, aussi bien que contre le bon sens; car, même en laissant de côté les très gros traitements, qui restent naturellement l'exception,

les membres de cette catégorie sociale peuvent en général épargner plus ou moins; et par là, devenir des possédants, des capitalistes peu ou prou. Il est vrai que, depuis la guerre, bien des ouvriers pourraient le faire aussi bien que ces salariés dont on parle là. Mais cela ne fait qu'élargir le cercle de la classe moyenne du nouveau type, rien de plus.

Et quand on dit que les membres de cette classe sont en situation de devenir des capitalistes à des degrés divers, il ne faut pas crier au paradoxe. Cela est de nos jours; et ceci achève de déterminer la nouvelle classe moyenne. Il est plus aisément pour le salarié de transformer son épargne en source de revenus en capital; et, cela par l'effet précisément du développement de la très grande entreprise, qui a besoin d'énormes capitaux; il n'est pas nécessaire de fonder soi-même une entreprise, on n'en a peut-être ni les capacités, ni le goût, indépendamment des ressources financières.

Les grandes entreprises ne pouvant d'ordinaire être réalisées et menées à bien par aucune fortune privée l'association des capitaux peut les réaliser. Associations proprement dites ou emprunts; associations proprement dites et émission d'actions; emprunts et émission d'obligations, les promoteurs de ces entreprises font appel à tous, aux épargnantes petits et grands.

Par là, la France est devenue plus jamais le pays des fortunes petites et moyennes, petites et nombreuses, en même temps qu'elle est devenue le pays du morcellement de la propriété foncière. On le voit notamment à ce que le nombre des déclarations de successions n'a pas cessé de croître par rapport au nombre des personnes décédées en âge d'avoir un patrimoine. Dans ces conditions, on comprend qu'un homme d'Etat, un socialisant M. Landry, en 1906, écrive : "qu'il était de stricte loyauté de reconnaître que le véritable proléttaire est très nombreux".

De même encore, un des hommes versés le plus dans la question des valeurs mobilières et des répartitions, M. Alfred Neymark, a dû, en ce qui concerne la France, parler tout au rebours d'une concentration croissante de la fortune "d'une véritable poussière de titres".

Le développement de la forme sociétaire est l'exakte et convenable adaptation de la propriété au nou-

C'est le moment de rappeler ce que l'on a dit plus haut dans la critique du mouvement social, considéré dans sa structure logique. Pourquoi le développement naturel de la forme sociétaire, de la société des capitaux ne serait-elle pas l'exakte et convenable adap-

veau mode de production

tation de la propriété au nouveau mode de production? Refuser de s'arrêter à cette idée, comme semble le faire le socialisme, mais est-ce que ce n'est pas parti-pris ? Et aussi juger au nom d'un principe préconçu , à savoir : que l'instrument de travail doit appartenir aux travailleurs, à ceux qui le servent ou s'en servent. N'est-ce pas ce que le marxisme appelle de l'idéologie ? Dès lors, ce faisant, le marxisme n'est-il pas infidèle à ce matérialisme historique, dont il se réclame tant?

Au surplus du point de vue du juste et du souhaitable, dont le marxisme subit l'influence, l'important, ce qui importe c'est que chacun puisse tirer de ses épargnes un revenu. Or l'obligation et l'action s'y prêtent au mieux. L'action s'y prête si l'on veut être copropriétaire d'une entreprise, soit celle où l'on travaille, où l'on est employé, soit de préférence toute autre. Sans doute les actions ne plaisent pas aux petits salariés, et la modeste épargne n'a pas tout à fait tort de ne pas aimer cela. Mais , c'est par les actions et les obligations que sont rétablis, dans l'échelle sociale, les échelons intermédiaires, que la concentration de l'industrie, dans la mesure où elle s'opère, ferait disparaître. Comme dit très justement Edouard Bernstein, à ce propos : " que la propriété ait pour objet ceci ou cela, la propriété est la propriété".

La simplification d'où devait résulter le triomphe du prolétariat ne se produit pas. Il se produit une complexité et une juxtaposition croissante d'intérêts distincts.

De toutes ces constatations il suit que la simplification extrême de la lutte de classes, prédicta par Marx, "avec d'un côté quelques magnats de la fortune, de l'autre une masse croissante de prolétaires aux intérêts parfaitement homogènes d'où devait résulter le triomphe du prolétariat ne se produit pas. Il semble qu'il y ait au contraire une complexité nouvelle, une juxtaposition croissante d'intérêts. La classe moyenne ancienne, traditionnelle subsiste et se maintient; et, si dans un assez grand nombre de ses représentants, surtout dans le petit commerce, elle se montre hostile aux grandes entreprises capitalistes; aux grands magasins centralisés ou à succursales multiples, si elle demande à l'Etat de la protéger en frappant le grand concurrent, la force qui la pousse à son hostilité n'est pas du tout du même ordre que celle qui anime ce que certains continuent d'appeler le prolétariat; elle ne tend pas au même but, elle ne réclame pas la socialisation tant s'en faut. Cette classe moyenne est conservatrice au point de vue économique et elle marche si peu avec le prolétariat, avec ce que le socialisme continue d'appeler ainsi, qu'elle prend autant ombrage des coopératives ouvrières de consommation que du grand magasin capitaliste.

D'autre part, ceux qui forment la classe moyenne nouvelle, en assez grand nombre, considèrent qu'ils ont intérêt au développement du capitalisme et de la grande entreprise, puisque leurs situations en sont doublement solidaires. Leurs salaires relativement élevés font qu'ils sont assez disposés à trouver que le système a du bon, somme toute surtout, ils participent au capitalisme autrement que par leurs salaires; en très grand nombre, ils y participent en tant que capitalistes par des actions, des obligations auxquelles ils affectent leurs épargnes. Leurs intérêts sont bien loin de se confondre de tous points avec ceux des membres de la classe moyenne traditionnelle. Dans tout cela on ne voit pas la marche vers la simplification de la lutte de classes. Elle n'existe pas. Il ne semble donc pas, comme le croyait Marx, que le mouvement des choses produise de lui-même le socialisme. Et puisque c'est surtout pour cette thèse que le Marxisme aimait à se dire scientifique, il faut reconnaître - et beaucoup de socialiste aujourd'hui le reconnaissent - que cette science était téméraire. Il n'est donc pas surprenant que parmi les marxistes même on se soit pris à parler, et déjà depuis longtemps, d'une décomposition du marxisme; c'est le titre même d'un ouvrage de Georges Sorel.

Le socialisme n'est pas mort mais si les discussions ne portent plus guère sur les doctrines, elles portent sur la tactique .

Ce n'est pas à dire évidemment que le socialisme soit mort ! si les choses ne sont point socialistes autant qu'on se plût à le penser, les hommes le sont; et, beaucoup d'ex-marxistes le restent, ce qui tendrait à prouver tout de même que leur socialisme est affaire de sentiment plus que de connaissance. C'est qu'en effet, le vieil idéal socialiste, cet idéal qui, après avoir donné dans le passé le socialisme utopique a produit lui-même dans son tréfonds, le socialisme scientifique persiste. Il se pourrait évidemment que l'histoire du socialisme doctrinal fut close en ce sens que l'esprit humain aurait épuisé, tout au moins dans leur substance, toutes les conceptions possibles d'une société socialiste et qu'il n'eût plus place que pour des rééditions plus ou moins revues, plus ou moins corrigées des types déjà présentés.

Le marxisme est déjà moins une conception d'une société nouvelle qu'une théorie du mouvement vers l'avènement d'une société socialiste quelconque.

Il y a un livre assez récent et qui a fait pas mal de bruit en son temps, c'est le livre de M. Henri de Man, un belge; il a paru en 1926 en allemand, bien que l'auteur soit belge, sous le titre : " Zur Psychologie des Sozialismus"; la psychologie du socialisme, traduit en français en 1927 sous le titre "Au-delà du

Marxisme". L'auteur fut d'abord, marxiste, il dit qu'il a encore beaucoup de respect pour lui, pour le service qu'il a rendu à la cause. Il fait du marxisme une critique remarquable, principalement sur le terrain de la psychologie et du matérialisme. Mais la partie constructive est bien faible; elle est floue, bien indéterminée.

Monsieur de Man ne veut, d'ailleurs, pas que l'on donne au socialisme un but arrêté, pas même celui de la suppression de la propriété; le socialisme ne doit être qu'un mouvement; il faudrait une très grande transformation morale, il faudrait que le travail fût une joie. C'est une grande nouveauté; qui donc connaît cela depuis le livre du Code de la Nature, depuis Fourier, et bien d'autres? L'auteur était d'un esprit profondément religieux - c'était le cas aussi de beaucoup de socialistes de 1848 - qu'il déclare ne pas avoir lus, mais il se trouve d'accord avec eux. Ce n'est pas: "Au-delà du Marxisme" qu'il aurait fallu intituler son livre, pour le traduire, c'est "En deçà du Marxisme"; car il revient au socialisme de 1848.

Les aspirations socialistes ne sont vraisemblablement pas près de s'éteindre; elles agitent les sociétés plus que jamais, seulement, actuellement il semble que les discussions entre adeptes portent presque exclusivement sur la tactique à suivre pour changer, renverser la Société présente. Les uns proposent par une série ininterrompue de réformes graduées, d'orienter la société type, capitaliste vers son suicide; les autres entendent aller plus vite, quoique, encore suivant le mode démocratique. Les pouvoirs publics une fois conquis par l'usage du bulletin voté, la socialisation se ferait d'un bloc par décision parlementaire. D'autres enfin, n'ont confiance qu'en la violence immédiate. Reniant avec le plus parfait dédain la démocratie, ils se préparent au coup de force, surtout depuis qu'ils l'ont vu réussir, en Russie.

Socialistes réformistes ou de gouvernement, puis socialistes révolutionnaires ou d'opposition, qui prétendent arriver par le mode démocratique, puis syndicalistes, plus ou moins avancés; et, enfin communistes telles sont les qualifications auxquelles ont donné naissance, de notre temps, ces divergences de tactique.

Appendice au socialisme marxisteLa théorie de la plus-value capitaliste  
et la théorie de la valeur du travail.

En quoi consiste la théorie marxiste de la plus-value capitaliste.

Bien des socialistes avant Marx, pour autant dire tous, avaient dit que ceux qui vivent sans travailler productivement, ne peuvent évidemment vivre que grâce au produit du travail des autres; mais cela ils ne l'avaient pas analysé de près. Voici par exemple, comment est exprimée cette idée dans le "Chant des Ouvriers" qui date de 1848, qui a été créé avant 1848 par Pierre Dupont, célèbre chansonnier : "Pauvres moutons, quel bon manteau ils se tissent avec votre laine"! Marx entreprend de faire l'analyse de ce fait et le résultat de son analyse, suivant lui, c'est cette formule qui rend au juste la situation : tous revenus autres que les salaires des ouvriers, sont faits du travail de ceux-ci.

Pour démontrer cela, il suffit de voir ce que deviennent, dans le chant de "l'Internationale", de Pottier, (1871), ces paroles du Chant des Ouvriers. Voici ce que deviennent ces vers antérieurs, dans le quatrième couplet de l'Internationale : ce n'est pas le même ton du tout :

Heureux dans leur apothéose,  
les Rois de la mine et du rail,  
Ont-ils jamais fait autre chose,  
Que dévaliser le Travail ?  
Dans les coffres-forts de la Banque,  
Ce qu'il a créé s'est fondu,  
En décrétant qu'on le lui rende,  
Le Peuple ne veut que son dû !!

La théorie de la valeur travail.

Pour démontrer cela Marx construit sa fameuse théorie de la valeur travail. C'est dans son ouvrage "Le Capital", qui a paru en 1867, tout à fait au début : Livre I, Chapitre I, Section I; que Marx expose cette théorie. Son procédé est purement dialectique. "L'échange, dit-il, suppose égalité entre ses deux termes. Il implique donc que les choses qui s'échangent ont quelque chose de commun, car l'égalité ne peut avoir qu'entre grandeurs comparables, et par conséquent entre grandeurs de même nature". Cela est très juste : Aristophane l'avait déjà noté il y a bien des siècles, à propos de l'échange.

Ce qu'ont donc de commun, c'est-à-dire de quantitativement comparable les milles objets entre lesquels des échanges s'opèrent, "ce n'est point, dit Marx,

leur valeur d'usage" (on dirait plus volontiers leur utilité spécifique, on risque moins de confondre); c'est-à-dire leur utilité en vue de tel besoin déterminé, "puisque c'est précisément parce que l'utilité spécifique des deux objets est différente que l'échange se fait"; on n'échange pas deux choses identiques à tous égards, on n'échange pas un oeuf contre un autre oeuf, quoique cela puisse encore se faire, s'il s'agit de poules différentes; il peut en ce cas y avoir des raisons d'échanger.

Ce ne sont pas davantage leurs propriétés géométriques, physiques, chimiques, leurs propriétés naturelles, lesquelles n'ont en fait d'intérêt qu'en tant qu'elles contribuent à déterminer la valeur d'usage, l'utilité spécifique à quoi elles se ramènent.

On ne voit qu'une seule chose qui leur soit commune; cette chose c'est d'être des produits du travail: "c'est que dans leur production, dit Marx, une force de travail humain a été dépensée, c'est que du travail humain y est accumulé". Voilà ce qu'il y a de commun à tous les objets distincts.

Le travail humain, voilà uniquement ce que l'on trouve de commun dans tous les objets; c'est par conséquent en cristaux de cette substance commune, le travail que ces objets sont réputés valeur; et, la grandeur de leur valeur se mesure par le quantum de la substance créatrice de valeur, c'est-à-dire par la quantité de travail contenue en chacun d'eux. Quant à la quantité de travail, elle a elle-même pour mesure sa durée dans le temps : l'heure, le jour, la semaine, le mois, l'année, etc...

"Il faut toutefois observer, dit Marx, que ce temps de travail, qui est en question, le temps de travail qui forme la valeur, n'est point celui qui est effectivement employé par tel individu, à la production de tel exemplaire considéré de la marchandise, c'est la quantité de travail qu'implique en moyenne la production de cette espèce de marchandise de la part d'un ouvrier moyen, travaillant avec un outillage normal". Pour être bref, c'est le temps de travail nécessaire en moyenne ou le temps de travail nécessaire socialement. Voilà ce que dit Marx.

Une fois donnée semblable conception de la valeur cette conséquence en découle, que ce qui forme le revenu non ouvrier, c'est le travail non payé. Dès l'instant que la valeur des produits, c'est le travail qu'ils concrétisent, toute valeur perçue, à quelque titre que ce soit, par d'autres que les ouvriers, ne peut être que du travail fourni par les ouvriers et qui n'aura pas été payé.

La théorie de la plus-value

Mais, comment donc l'ouvrier consent-il à travailler ainsi, sans être payé de la totalité du travail qu'il fournit ?

Voici suivant Marx, ce qui se passe. Ce que le capitaliste achète à l'ouvrier, c'est la force de travail de ce dernier. Or la valeur de la force de travail est constituée par le temps nécessaire en moyenne pour la produire, c'est-à-dire par le temps de travail nécessaire pour produire ce qu'il faut à l'ouvrier pour vivre et pour entretenir ses forces. Le capital paye la force-travail sur ce pied là. C'est, en fait sa valeur sur le marché de la main-d'œuvre.

Ceci implique rigoureusement la théorie du salaire naturel, du salaire nécessaire implique la loi d'airain du salaire. Mais ce que le capitaliste nomme ainsi force du travail, c'est une valeur d'usage qu'il se propose naturellement d'utiliser à ses fins, lesquelles fins, non moins naturellement, sont d'en tirer un revenu, une plus-valeur, autrement dit, d'obtenir par l'emploi de ce surplus de travail une valeur plus grande que celle qu'il consomme pour produire, compte tenu des salaires d'abord, puis des matières premières et accessoires, de l'usure de l'outillage, des transports, du magasinage, de la représentation commerciale, etc...

Or, le capitaliste n'obtient ce résultat et il ne le peut obtenir, qu'en faisant rendre à la force travail plus de valeur qu'elle ne lui coûte; par conséquent, en la faisant s'employer plus d'heures que le nombre d'heures qui suffisent à continuer sa valeur, c'est-à-dire à reconstituer le salaire.

Prenons un ouvrier, la journée de travail est de 8 heures par exemple, le capitaliste achète la force de travail d'un ouvrier pour en avoir l'usage pendant ces 8 heures; il la paye à sa valeur soit 30 Frs, qui représentent par hypothèse le coût de la production de la force de travail, de la subsistance, de l'entretien de l'ouvrier. Or, dans ce fait l'ouvrier produit cette valeur de 30 Frs en 6 heures, et il travaille encore 2 heures; il continue ainsi de créer de la valeur. Cette valeur-surplus créée comme l'autre par l'ouvrier, créée comme celle qui précède, c'est le capitaliste qui la recueille toujours. Il empoche le produit; il vend sous forme de produit 8 heures de travail, et il n'en a payé que six; la différence soit 2 heures, voilà la plus-value; ou si l'on préfère la valeur en plus; le produit net comme disent les Physiocrates et Adam Smith parfois : Le produit net, la plus-value, elle est faite, de travail non payé,, et, c'est d'elles que sont alimentés tous les revenus, quels qu'ils soient, de ceux qui ne sont pas des ouvriers.

C'est donc bien, au sens littéral, au sens plein des mots, qu'il faut prendre cette idée : les revenus directs et indirects, les revenus de ceux qui ne travaillent pas, ou dont le travail n'est pas un travail qui s'incorpore des produits, les revenus de ceux-là sont formés du travail d'autrui. Ce n'est d'ailleurs pas là en aucune manière que porte Marx : cela est ainsi, voilà tout, et, cela est d'ailleurs nécessaire au fonctionnement du système capitaliste.

Voilà la théorie de la plus-value dans toute sa simplicité.

Cette théorie marxiste de la plus value, théorie d'après laquelle les profits, plus largement les revenus, de quiconque n'est pas un ouvrier, sont faits du travail non payé aux ouvriers, cette théorie peut être attaquée et ruinée par bien des côtés. Mais s'il est facile de la renverser en ne l'attaquant que par sa base même, à quoi bon aller plus loin ? Or, la base de cette théorie, c'est la théorie préalable de la valeur travail ; la plus-value ne peut être faite que de travail, que si le travail est la substance, est la mesure de la valeur.

Marx n'a pu professer cette théorie de la valeur travail que parce qu'il voulait à tout prix que la plus value fût faite de travail, de travail non payé, de manière que tous revenus non ouvriers apparussent comme formés d'une spoliation, que subiraient les travailleurs manuels. Il ne semble pas possible, que Marx dont l'esprit était fort aiguisé, n'ait pas vu combien sa théorie de la valeur travail était contredite par la réalité, et c'est cela dès le premier pas qui peut être fait.

La qualité commune et la seule que présentent les choses échangeables : "C'est, dit Marx, qu'elles sont le produit du travail ; ce ne peut être qu'en travail qu'elles s'évaluent pour l'échange".

Le travail n'est point une qualité commune des biens échangeables.

Mais, n'y a-t-il point de choses échangeables, et par conséquent ayant de la valeur, sans que cela ait à s'expliquer, à aucun degré par le travail que la production de ces choses demanderait ? D'ailleurs n'y eut-il qu'une seule espèce de ces choses, cela suffirait à établir que le travail n'est pas la substance de la valeur, n'est point la seule qualité commune, n'est pas même une qualité commune des choses échangeables. Or, il y a de ces choses, il y en a peu sans doute, dans nos sociétés où, à cause du raffinement des besoins presque tout ce qui est à notre usage a demandé du travail, plus ou moins mais enfin tout de même, il y en a . Et en ceci, la quantité des cas n'est de rien, il faut bien le remarquer.

Un terrain vague, dans une grande ville, les arbres d'une forêt, les prairies naturelles, les chutes d'eau à l'état naturel, non équipées, les carrières de pierres; les étangs non aménagés; un gisement de pétrole, dès qu'il est découvert ont une valeur certes et il n'y a point de travail, pour expliquer cette valeur.

N'en est-il pas de même; bien que ce soit moins fréquent, de la baleine échouée sur la grève et que des pêcheurs rencontrent? N'en était-il point ainsi quand la mode était autre que ce qu'elle est aujourd'hui lorsque les femmes se faisaient payer les cheveux pour les livrer à ceux qui en fabriquaient des perruques, à destination de celles qui manquaient de cheveux?

Il y a bien des exemples ainsi; et n'y eût-il qu'un cas, où il n'y a certainement pas de travail et où il y a valeur pour qu'on puisse dire qu'il y a des choses ayant de la valeur sans qu'aucun travail n'y ait jamais été appliquée.

Mais cette observation peut embrasser infiniment plus de biens, pour peu qu'au lieu de chercher des choses ayant de la valeur sans aucun travail, on considère simplement les choses, dont la valeur n'est pas en rapport avec le travail qu'elles ont demandé, ou qu'il faut pour les reproduire, tels les biens que l'on appelle rares, les antiquités (à Paris, on n'en a pas un exemple, mais de nombreux exemples), des statues, dans tous ces biens, il y a du travail, mais quel rapport avec le travail donné, on ne sait pas, des livres anciens, des timbres postes périmés, il y en a des collections, etc..

Mais voici qui est d'une portée absolument générale. Une catégorie quelconque de biens ne garde pas toujours la même valeur, bien que le travail nécessaire à leur production n'ait pas varié; ce n'est pas pour rien que l'on parle d'une valeur courante. Les crises sont d'excellents postes d'observation à ce point de vue; une valeur courante, mais ceci s'applique vraiment à tous les biens échangeables. Et, ce défaut de constance dans la valeur des produits, en regard de la constance du travail qu'ils représentent, est de nature tout aussi démonstrative que le fait de l'existence de valeur avec absence totale de travail. En effet, si le travail est le principe de la substance de la valeur, la valeur d'une espèce de biens quelconque devrait rester la même tant que ne change point la qualité de travail que nécessite sa production. Voilà ce qui devrait être. Or, en fait la valeur courante change constamment.

Au surplus, et pour donner un exemple topique, pas plus topique du reste que celui qui précède, il est impossible pour beaucoup de produits de savoir la quantité de travail qu'ils représentent, on ne peut même pas savoir leur prix de revient en argent. C'est le cas notamment pour l'agriculture, même le plus expert. Mais, c'est vrai de presque tous les produits agricoles, soit des végétaux, soit des animaux. Le prix de revient du lait, par suite celui du beurre, du fromage, par exemple, il n'est point de comptabilité qui le puisse établir vraiment, ce n'est pas possible; et, les fruits, les légumes, le bois, le bétail par contre coup, les céréales elles-mêmes. Qui peut faire le départ de ce qui dans les dépenses globales de la ferme est afférent, au prix de revient de chacune des multiples catégories de produits que récoltent les grands fermiers, tout cela se confond indiscernablement.

Ce qui est vrai du prix de revient, tel qu'on l'entend pratiquement, du prix de revient généralement, est tout à fait vrai de même, du prix de revient marxiste, c'est-à-dire du travail seul, on ne peut pas l'évaluer. Dès lors comment la valeur de ces produits saurait-elle être mesurée par ce qui en eux ne saurait être mesuré ?

L'utilité est une qualité des biens échangeables plus commune que le travail. C'est elle qui commande la valeur.

Cela est bien clair ! Des constatations si faciles que l'on vient de faire il résulte qu'il est difficile de concevoir une théorie, qui soit plus évidemment inexacte que la théorie marxiste de la valeur du travail. Et, puisque ce n'est pas le travail, qui proprement détermine la valeur des choses, qu'est-ce qui la détermine ? On vient de le dire, c'est quelque chose de commun à toutes les choses échangeables. Mais qu'est donc ce quelque chose de commun à toutes les choses échangeables ? Ce quelque chose qui doit de toute façon exister, pour qu'elles soient comparables, et, que du point de vue de l'échange une égalité d'une certaine sorte puisse s'établir entre elles. On le sait bien, il y a plus de deux mille ans qu'Aristote l'a dit en ces termes : " c'est le besoin, c'est le désir qui rapprochent toutes choses".

C'est au besoin que se mesurent les choses échangeables; c'est le besoin ou le désir qu'on en a, qui détermine leur taux d'échange, ce qu'on appelle leur valeur. Et, ce qui manifeste le besoin, le désir, c'est selon la très vieille formule que l'on ne parvient point à remplacer, l'offre et la demande, faite du rapport de la quantité de biens à la quantité du besoin autrement dit l'utilité économique. C'est cela, qui est la base de la valeur, ce n'est pas douteux.

Voici maintenant une dernière observation sur cette valeur de Marx; Marx dit, "que la valeur, c'est le travail; la grandeur de la valeur c'est une quantité déterminée de travail; les marchandises, dans lesquelles sont contenues d'égales quantités de travail, ont une valeur égale; les échanges se font sur cette base".

"Quand vous voyez deux marchandises s'échanger l'une contre l'autre, dans tel rapport quelconque, vous pouvez tenir pour certain, que ce rapport est l'expression exacte des quantités respectives de travail socialement nécessaire à l'obtention de ces deux quantités de marchandises différentes".

Marx ne parle pas ainsi; il ne le dit pas nettement. Comment le dirait-il nettement? Cependant si la valeur dont il prétend faire connaître la substance, est la valeur d'échange, c'est bien ainsi qu'il devrait parler. Au vrai, c'est bien à propos de la valeur d'échange, par opposition à la valeur d'usage qu'il en vient à dire que la valeur c'est du travail. Mais, dès qu'il a dégagé sa formule de la valeur, il ne cesse d'user de l'expression : valeur d'échange; il ne dit plus qu'un mot : la valeur. Pourquoi cela? N'est-ce pas parce qu'il se rend compte que les échanges ne se font en réalité, que d'après cette valeur qu'il vient de déterminer?

C'est cela, bien certainement. Voyez le troisième livre qui est posthume, du Capital, il ne permet pas de douter que c'est cela que Marx veut dire. On voit Marx y envisager le cas où la vente de marchandises gonflées de plus-value c'est-à-dire, gonflées de travail n'est possible qu'à des prix au-dessous des coûts de production.

Evidemment, cela arrive, comme il arrive inversement, que la vente se fait beaucoup au-dessus de ces coûts. Mais, alors, qu'est-ce que la valeur marxiste? La valeur travail? Cette valeur que n'exprime point nécessairement l'échange. Qu'est-ce que cette valeur dont Marx lui-même, dit au Livre III du Capital, "qu'une partie des marchandises est vendue au-dessus, et l'autre au-dessous de ce qu'elle représente...." Ce ne saurait être la valeur d'échange, puisque c'est une valeur dont la valeur d'échange s'écarte.

Marx affirme cependant que c'est d'une même valeur qu'il s'agit dans tout le cours de son ouvrage: à savoir, la valeur travail, telle qu'il l'a posée au livre Ier du Capital.

Puisqu'il le dit il faut l'en croire. Mais alors ou bien la valeur travail est la valeur d'échange, mais d'après Marx lui-même, tout se passe dans l'échange comme s'il n'en était rien; ou bien, la valeur travail est autre chose que la valeur d'échange, alors qu'est-

ce que cette valeur, on se demande à quoi elle rime ?

Les disciples de Marx ne se le demandent plus guère mais, ils s'y sont cassé la tête pendant un temps; ils ont dû bien maudire l'apparition posthume du fameux Livre III, "commencement de la fin" pour la théorie de la valeur travail; ils ont cherché quelle avait pu être l'intime pensée du maître, quel rôle la valeur travail était appelée à jouer dans sa dialectique, et après ces analyses, tous, à peu près, en arrivent à ceci : que chez Marx, la valeur travail ne correspond point à une réalité, que c'est une pure construction de l'esprit destinée à servir de clef à sa thèse, de même que l'atome en chimie. C'est un moyen pour scruter des problèmes abstraits, notamment celui de l'origine de la plus-value.

Les marxistes rejettent aujourd'hui la théorie de la valeur travail

En somme depuis assez longtemps déjà, il n'est plus guère de marxistes pour faire état de la valeur travail; ils ne songent plus guère à s'en servir; certains mêmes en ont parlé avec une certaine irrévérence, par exemple Georges Sorel, disant que : "l'expérience de la théorie marxiste de la valeur, montre de quelle importance peut être l'obscurité pour donner la force à une doctrine".

Le vaisseau marxiste s'est donc allégé en la jetant à l'eau, cette énigmatique, cette encombrante théorie de la valeur travail. Ses pilotes affirment d'ailleurs qu'ils n'en tiennent que mieux la mer, son armature essentielle étant la théorie du mouvement social, allégée maintenant de ce qui était venu l'alourdir, de cette théorie indestructible et indiscernable.

Voilà le raisonnement qu'ils font. Qu'importe que la substance de la valeur soit l'utilité économique plutôt que le travail; il reste ceci : que les produits sont dûs au travail, que sans les ouvriers il n'y aurait pas de produits, et que, cependant tous les produits ne restent pas aux ouvriers, puisque les capitalistes en vivent. L'exploitation capitaliste, la spoliation de l'ouvrier, cela ne cesse donc pas d'être un fait, fait d'ailleurs nécessaire dans le système capitaliste.

Là est la source, le terrain actuel de la lutte de classes, et le mouvement social suivra son cours comme le décrivait Marx, sans qu'il soit nul besoin de la théorie de Marx sur la valeur.

Il est bien possible, il est même probable que les choses se passent ainsi, c'est même certain aujourd'hui; mais, la thèse de la spoliation de l'ouvrier n'a plus ni la forme technique, ni la base, que Marx s'était tant appliqué à lui donner par sa théorie de la valeur travail, sur laquelle la plus-value repose.

On se retrouve, à cet égard, sur les positions du vieux socialisme, l'exposé marxiste du mouvement social ne les change pas. Tant qu'il se présente dans le Manifeste du Parti Communiste, on a pu le décrire et l'analyser sans faire intervenir la théorie de la valeur travail. Marx lui-même finit par croire qu'il importait au socialisme de ne point se solidariser avec la théorie de la valeur travail.

Dans sa critique du programme de Gotha, très précise, parce qu'elle vient plus tard dans la vie, en 1875 et puis parce qu'elle nous est reproduite en français dans la Revue d'Economie Politique de 1894, dans sa critique du programme de Gotha, il déclare notamment "qu'il suffit pour fonder la thèse de l'exploitation capitaliste et de la spoliation de l'ouvrier, de s'en tenir à ceci : le travail dépend de la nature pour ses conditions d'exercice; il faut du terrain, du mobilier etc... il s'ensuit que l'homme ayant pour tout bien sa force de travail, sera nécessairement l'esclave des autres hommes, qui se seront appropriés les conditions objectives de travail : les possédants; il ne peut donc travailler qu'avec leur permission : donc, vivre qu'avec leur permission; et, cela suffit à justifier le mouvement".

Voilà, cette théorie de la plus-value, qui se ramène en somme et surtout à la théorie de la valeur travail.

F I N

---